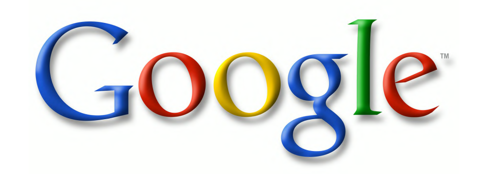


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

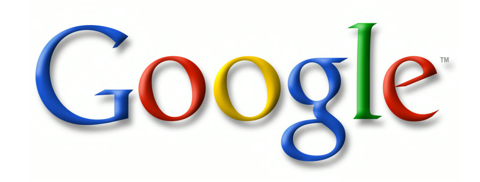
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

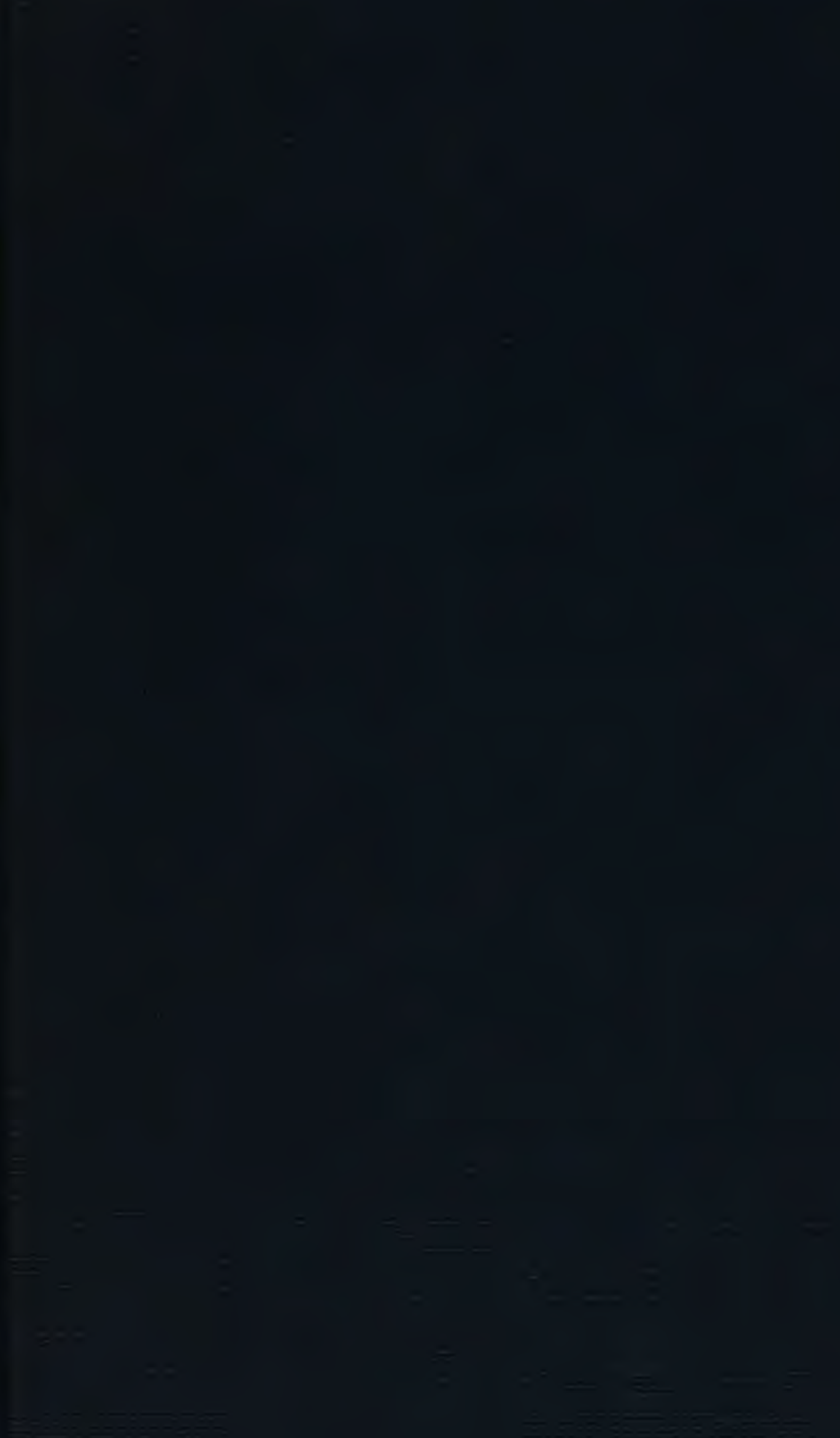
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

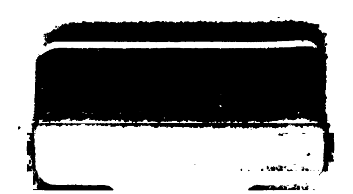
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



MIRABEAU

LETTRES A JULIE

ÉCRITES DU DONJON DE VINCENNES

PUBLIÉES ET COMMENTÉES

D'APRÈS LES MANUSCRITS ORIGINAUX ET INÉDITS

PAR

DAUPHIN MEUNIER

AVEC

LA COLLABORATION DE

GEORGES LELOIR



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1903

Tous droits réservés

MIRABEAU

LETTRES A JULIE

ÉCRITES DU DONJON DE VINCENNES

PUBLIÉES ET COMMENTÉES

D'APRÈS LES MANUSCRITS ORIGINAUX ET INÉDITS

PAR

DAUPHIN MEUNIER

AVEC

LA COLLABORATION DE

GEORGES LELOIR



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1903

Tous droits réservés

hommage à "Cultura"

Dauphin-Meunier

LETTRES A JULIE

tantes archives. Il n'est presque aucune de nos sources d'informations où nous n'ayons été conduit par cet illustre devancier et sur la voie desquelles nous n'ayons relevé au moins quelque trace de ses immenses recherches.

Enfin, M. Paul Cottin a droit à nos remerciements pour la communication que, sur la prière de M. de Montigny, il nous a faite des lettres inédites de la marquise de Monnier à Mirabeau. Le mérite de les avoir déchiffrées lui appartient; et il ne saurait dépendre de nous qu'on ne lui en sache un gré extrême.

Tous les érudits ont éprouvé comme nous le courtois et empressé concours des savants à qui sont confiés les dépôts de nos archives publiques. Il est donc superflu de le signaler, autrement que pour noter nos investigations à la Nationale, au ministère des affaires étrangères, à la préfecture de police, à l'Arsenal, etc.

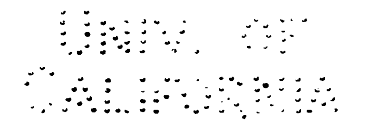
Pour la commodité du lecteur, nous avons disposé à la fin de ce volume un DICTIONNAIRE alphabétique de tous les noms propres cités tant dans le texte de Mirabeau que dans le nôtre; chacun de ces noms est accompagné d'une notice qui résume et complète nos informations et références à son sujet. Nous n'y avons ainsi renvoyé nulle part; mais on s'y reportera à volonté.

A la suite des *Lettres à Julie* sont réunis un certain nombre de notes et de documents sous le titre d'APPENDICES; nous y renvoyons par l'insertion dans le texte des lettres capitales (A), (B), (C), (D), etc..., correspondantes au classement de ces documents.

Les rares et brèves suppressions que l'honnêteté nous a engagé à opérer dans les *Lettres à Julie* sont marquées

à leur place par un astérique * suivi de points de suspension.

Les adjonctions que, pour la clarté du texte, nous nous sommes permises en grand nombre sont intercalées entre crochets [ ].



LETTRES A JULIE

I

M. BAUDOUIN DU GUÉMADEUC, M. DE LA FAGE ET Mlle JULIE DAUVERS.

Les lettres de Mirabeau à Mlle Julie Dauvers sont toutes inédites. Il suffirait de les parcourir pour en soupçonner l'importance ; mais elles demeureraient pour la plupart inintelligibles, si nous les publiions sans un commentaire abondant. Elles ne forment à elles seules qu'ici la trame et là le métier d'une intrigue fort attachante, mais si obscure, qu'à dédaigner nos éclaircissements, on s'exposerait à ne lui pouvoir découvrir ni exposition, ni suite, ni dénouement. Un petit nombre de curieux (A) ont avant nous connu cette correspondance, mais n'ont réussi ni à l'élucider, ni à déterminer l'état civil de sa destinataire. Nos premières pages vont être pour révéler la naissance, la condition et les agréments de Julie Dauvers.

Mais d'abord, en quelle intention particulière avons-nous préparé de la sorte cet ouvrage ? Grâce à cette « imagination sympathique par laquelle l'écrivain se transporte dans autrui, et reproduit en lui-même un système d'habitudes et de passions contraires aux siennes », il s'agit de nous insinuer au cœur même de Mirabeau, en nous y ouvrant certaine porte que tout exprès nous avons choisie étroite, basse et détournée. C'est par ici que nous avons

chance de surprendre le secret de ses échappées furtives, de ses mobiles inavoués, de sa nature composite et de ses innombrables contradictions. Car au grand jour, sur la scène du monde ou des assemblées, il nous abuse, il nous éblouit, il nous étourdit; il s'y présente, en comédien qu'il est né, dans la fougue ou le calme, avec un air de spontanéité dont c'est un jeu pour lui de nous dissimuler la convention et le long apprêt; bref, il n'est pas lui-même alors, mais il est positivement hors de lui, et nous ne scrutons que son extérieur composé pour séduire, que la profusion splendide de ses œuvres, que son auréole ou son ombre. Ainsi les arbres peuvent empêcher aussi bien de voir la forêt, que la forêt de voir les arbres. Ainsi l'histoire et la légende ne nous ont transmis de Mirabeau que des portraits vagues et pompeux, dont la ressemblance a beau n'être ni douteuse ni indigne de lui ; ils ne nous renseignent guère sur la complexion, le mécanisme et les avatars de son naturel. Boze, qui l'a peint de cette large manière dans l'instant où il proférait son apostrophe pathétique à M. de Dreux-Brézé, ne prétendait au reste illustrer que la véhémence, la force et la laideur sacrée de l'Hercule de la Révolution. Nous ne l'imaginons plus autrement, et le temps l'immortalisera sans doute en cette pose; mais elle ne lui était pas familière. A la suite de Julie Dauvers, quelques-uns le verront désormais dans une mobilité de physionomie plus humaine et plus vraie. C'est négligé et maniéré, verbeux et concentré, flatteur et sarcastique, doux et féroce, sincère et menteur, faible et opiniâtre, serviable et égoïste, prodigue et pillard, sensible à la vertu et à la volupté ; c'est le plus souvent trivial, jovial et hâbleur; c'est enfin plaisant, gracieux même, par-dessus tout invariablement optimiste et confiant en soi, qu'il va paraître, et nous attendrir, et nous révolter.

Il n'est pas à craindre qu'à se laisser fréquenter dans l'humiliation d'une gêne sordide et d'une captivité sans honneur, Mirabeau ne se dégrade ou ne s'amenuise à nos

yeux jusqu'à perdre cet air d'empire et de toute-puissance dont ses contemporains, amis et adversaires, ont témoigén unanimement comme de ses vilenies. Nulle part il n'exerçait son « horrible talent pour faire des dupes » avec plus de succès que dans le corps à corps, pour ainsi dire, de son commerce intime. En quelque lieu infâme, indigent ou somptueux qu'il se montrât, ses gestes vifs et prenants, sa conversation claire, riante et variée, sa voix pleine, tendre et qui passionnait tout, ses larges yeux gris d'où jaillissaient si promptement pleurs et flammes, et qui semblaient les sources d'un cœur inépuisable et pur, son mince et fier sourire, et le port léonin de sa tête énorme, tout en lui rendait sa présence attachante et irrésistible. Mais n'est-ce pas aussi à distance que nous le verrons exercer la magie de son influence ?.. Ce fut par correspondance qu'il s'attacha Julie Dauvers, sans même se nommer d'abord, sans se flatter non plus, quant au physique. Et Julie lui avait accordé toutes les faveurs qu'une femme peut donner sur le papier ; il en jouissait aussi abusivement que leur impuissance à se joindre le lui permettait ; ils étaient déjà unis comme amant et maîtresse, qu'ils ignoraient encore absolument le visage, la couleur, l'allure et tout le personnel l'un de l'autre !...

La première des lettres de Mirabeau à Julie est datée du 22 octobre 1780. Mais c'est plus d'une année auparavant, dans le détail d'une affaire en apparence étrangère à cette séduction peu commune, que nous sommes obligés d'en rechercher l'occasion et les préliminaires, les héros et les comparses. Alors, les belles demeures des maîtres de la finance, de la magistrature et du barreau s'égrenaient au long de la rue Saint-Honoré, comme les plus riches paillettes d'un Pactole étroit et rapide se déposent d'elles-mêmes à toutes les anfractuosités de ses bords. Elles se pressaient davantage aux environs du Louvre ; mais ici, un immense quartier de palais et de couvents, avec leurs dépendances en parcs, jardins et avenues, leur barrait

l'accès du séjour royal et les refoulait dans les voies affluentes jusqu'à la rue des Petits-Champs et jusqu'à la Seine. Leur population privilégiée, puissante, recherchée et envieuse, y voisinait de partout avec la société des grands de la Cour, l'enveloppait, la serrait de près, et quelquefois y faisait irruption avec plus ou moins de bonheur ou de scandale. Quels princes, quels ministres, quelles favorites, ne plaidaient, n'empruntaient, ne jouaient et ne spéculaient? Tout s'agiotait, et avec une telle fureur inconsidérée qu'un fermier général, un intendant, un maître des requêtes, un avocat au Parlement, voyaient fréquemment la plus antique et la plus arrogante noblesse se mettre à leur discrétion plutôt que de perdre, faute d'intrigue, la fortune, l'honneur et la liberté. Ainsi courtisans, traitants et robins, ayant fini par mêler leurs rangs et leur sang, ressentaient tout en commun, succès et revers, espoirs, craintes et regrets; ainsi, au 1er décembre 1779, ils tressaillaient ensemble du même coup.

S'agissait-il d'un désastre de nos flottes hasardées contre l'Angleterre pour les *insurgens?* nullement; aux dernières nouvelles, le comte d'Estaing rentrait en France, blessé, mais victorieux. D'Estaing allait-il renverser son ministre, M. de Sartine, et le remplacer? la reine soutenait le ministre. Était-ce le renvoi de Necker? le roi soutenait le contrôleur. Ou la disgrâce de M. Le Noir, lieutenant général de police? il ne s'en irait qu'avec de Sartine. Ou la fuite de Linguet? ses *Annales* n'étaient que suspendues. Ou la faillite de Beaumarchais? comédie. Ou l'arrestation de ce jeune et mystérieux comte de Paradès, que les uns disaient traître à la France et les autres à l'Angleterre, et qui réclamait *pour ses gants* huit cent mille livres à notre trésor? était-ce un fripon ou un héros, *était-ce un comte*, il n'importait plus. Les femmes elles-mêmes et les nouvellistes à la main remettaient à plus tard d'interroger si vraiment le duc de Guines était chassé de la Cour, et s'il ne l'était que pour avoir tenté d'imposer plus que son cœur à la comtesse

Jules de Polignac, dans le cabinet de Marie-Antoinette, ou si ce n'avait été à celle-ci plutôt que le galant duc en voulait... On différait de persifler et de s'émouvoir sur cent autres sujets actuels de vers méchants et de bons mots, de joie et de peine, simplement parce que noblesse, truandaille de finance et basoche ne savaient à quoi attribuer le désastre de M. Baudouin du Guémadeuc.

Ah ! le notable personnage que M. Baudouin ! et que sa connaissance nous importe ! Car il va présider aux amours de Julie Dauvers et de Mirabeau, à leur naissance au moins, avec la complaisance maligne, la science déliée, le sourire sardonique et luxurieux d'un dieu de Scarron ou de Parny, que des dieux encore plus adroits, plus licencieux et plus forts auraient lié dans ses filets et réduit à nourrir un couple de grands rongeurs pour se dépêtrer...

Digne petit-fils de Mme Berthelot de Pléneuf, qui avait si longtemps resplendi sur le monde par elle-même d'abord, et puis par sa fille, Mme de Prie, la « fleur des pois » ; élevé et formé par son grand-oncle, feu l'abbé Baudouin, chanoine de Notre-Dame, qui avait toujours eu bonne table et grande compagnie, et avait fait de sa maison un bureau de nouvelles rival de celui de Mme Doublet ; maître des requêtes depuis 1761 ; gendre et beau-frère des fermiers généraux Prevost d'Arlincourt ; compagnon de débauches et appariteur des amants de sa femme, dont était le baron de Goltz, ambassadeur de Prusse ; collègue de Valdec de Lessart, choisi par Monsieur pour survivancier de son surintendant ; disciple du gros, rustique et venteux de Boynes, secrétaire d'État à la marine sous Louis XV et le premier juriste de France ; ami du riche et magnifique grand-chambrier Lefebvre d'Amécourt qu'une cabale portait au contrôle général ; client de ce beau duc d'Aiguillon, neveu de Mme de Maurepas, qu'elle eût fait rentrer aux affaires et désigner même pour succéder à son mari, si la reine ne s'était coalisée contre lui avec tous ceux qui l'accusaient de s'être dérobé devant l'ennemi (c'est-à-dire que

d'Aiguillon s'était, pendant un combat, couvert de farine dans un moulin tandis que les Achilles de la noblesse bretonne se couvraient de gloire ; et pour cette lâcheté, Baudouin n'appelait le duc que *le Thersite*) ; confident, conseiller, espion bénévole du garde des sceaux Hue de Miromesnil ; enfin, correspondant de la plupart des illustrations françaises et étrangères de la science, des lettres et de l'économie politique, savant lui-même, plaisant écrivain, redouté causeur, répandu partout, agioteur, prodigue et libertin, — c'était une puissance que M. Baudouin, seigneur et baron du Guémadeuc ; et l'on ne doutait point qu'il n'allât un jour s'élevant très haut, à quelque département ministériel, lieutenance de police, contrôle général ou grande chancellerie, — tels étaient ses mérites, ses relations et son intrigue.

Il avait reçu, disait-on, dans la journée, l'ordre de s'absenter de Paris et de se démettre de son office, pour lequel on désignait le fils de l'intendant de Champagne, Rouillé d'Orfeuil. Tous ses biens étaient saisis, meubles et immeubles, ainsi que le carrosse et les chevaux de sa femme, ses robes, dentelles, bijoux et argenterie. Il faisait une faillite d'un million : son actif en rendrait-il plus du tiers ? Et l'on désignait ses créanciers principaux, pour supputer leurs pertes, et pour s'en réjouir ou s'en plaindre, au gré des coteries.

Son beau-père d'abord, dont il partageait l'hôtel, place Vendôme (vis-à-vis les Capucins)... Dans le courant des mois d'octobre et de novembre 1779, tant la juridiction consulaire que le Châtelet avaient rendu contre Baudouin une douzaine de sentences emportant contrainte par corps pour des dettes dont Prevost d'Arlincourt se trouvait caution. Celui-ci sauverait-il au moins les biens de sa plantureuse dame de fille ? Il l'avait mariée à Baudouin en janvier 1770 ; elle avait reçu en dot quatre-vingt mille livres, avec un préciput d'environ cinquante mille ; son douaire devait être de cent mille. Puis on nommait Davoust, con-

seiller d'État ; de Bérulle, gendre de M. de Miromesnil et survivancier de son père comme premier président du parlement de Grenoble ; le comte de Mareuil, M. de la Tour du Pin, M. de Champigny et le maréchal de Broglie ; la maréchale de Broglie ; la maréchale d'Estrées, amie de M. Lefebvre d'Amécourt ; de la Boullaye, trésorier de France ; Borda, fermier général ; de Clozeaux, commis de M. de Vergennes ; Messier, astronome de la marine et de l'Académie des sciences, *e tutti quanti*... Pour achever de donner un aperçu en raccourci des accointances et des mœurs, du train jadis somptueux et de la gêne finale du failli, il eût fallu dénombrer aussi des *espèces* de tous les mondes, en hommes et en femmes, tous les grands fournisseurs de la ville, le traiteur La Marre, des libraires et relieurs, des employés, et les plus petites gens, concierges, artisans et marchands, son cocher, ses quatre domestiques, la gouvernante de ses enfants, et son secrétaire particulier, M. Paul-Pierre de La Fage, qui n'étaient plus guère payés, depuis deux années, qu'en billets... C'était donc un homme englouti. Quel sauveteur serait assez intrépide et assez adroit pour le repêcher ? M. de La Fage ?... Le café de la Régence, dont celui-ci était un des plus marquants habitués, ne bruissait aussi que de ces questions.

M. de La Fage tenait tête aux échecs à Philidor, sur le violon à Jarnowick, dans les salles d'armes au mulâtre Saint-George et à l'ambiguë chevalière d'Éon. La gent de lettres se flattait de sa compagnie. Jean-Jacques l'avait honoré de ses entretiens sur la musique et de plusieurs dédicaces sur des exemplaires de ses ouvrages. Lui-même, il rimait habilement des petits vers de frondeur et de libertin. On le savait heureux en femmes : de beau visage, grand et fort, bien pris, aisé, généreux, corrompu, lesquelles n'avait-il pas affichées d'entre les plus courues ? Il avait partagé Sophie Arnould avec le prince d'Hénin, qu'elle titrait si malignement « le nain des princes », la Guimard avec l'évêque d'Orléans, et leurs pareilles avec

la meilleure compagnie. Il se targuait d'avoir cueilli les prémices de Rose Bertin, qui lui gardait encore de l'affection et du dévouement ; or, Marie-Antoinette ne refusait rien à cette marchande de modes qui l'embellissait journellement ; ayant gagné sept mille livres au jeu de Marly, elle s'empressait de les lui remettre à compte de sa facture ; et pour tout dire, la Bertin était son premier ministre de la toilette, la conseillère intime de ses grâces, sa collaboratrice, sa fée. Ainsi M. de La Fage, vu du café de la Régence, n'était pas un compère de peu de conduite, d'importance et de figure ; et il valait bien l'attention qu'on y avait de s'inquiéter de ses tribulations, à l'occasion de celles de son patron.

Mais soit qu'on l'eût impliqué dans la disgrâce de Baudouin, ou que sa propre détresse le tînt errant ou caché, il ne paraissait plus au Palais-Royal. Son domicile était depuis quinze ans, à l'hôtel d'Arlincourt, une chambre attenant à l'appartement de Baudouin ; il l'avait sûrement quittée. Il n'était pas vraisemblable qu'il eût trouvé asile dans la famille du maître des requêtes. Le vieux Denis Baudouin, commissaire provincial des guerres, et ses filles (l'une, Renée, épouse du premier président de la Cour souveraine de Lorraine, Cœur-de-Roy, et l'autre, Armande, épouse du chevalier André de Bretagne d'Issurtille), imputant la dissipation de leur fils et frère à La Fage, haïssaient celui-ci de longue date. La Fage pouvait s'être rendu à Bordeaux, dans sa propre famille, ou en Bretagne, sur le domaine du Guémadeuc, fief mouvant de la principauté de Lamballe, que régissait l'habile affranchi Le Dosseur, homme de paille de Baudouin. Mais plus sensément, on le supposait recueilli par les père et mère de sa maîtresse, Mlle Julie Dauvers. L'abri d'une telle maison était le plus sûr ; on l'y admettait dès longtemps à faire sa cour ; et il y pouvait occuper, sans être fâcheux, la chambre du frère de Julie, qui servait en Amérique dans les enfants perdus de Rochambeau. Quel lieu eût été plus propice à ces jeunes

amants, dépossédés de leur seul retrait? Jusqu'alors ils avaient eu leurs rendez-vous dans la chambre à coucher de M. et Mme Baudouin, dans cette chambre cramoisie, au lit de damas à la polonaise, que renommait la chronique pour avoir aussi connu les ébats d'une foule d'étrangers et de provinciaux de qualité...

Les Dauvers venaient d'abandonner leur maison de la rue de l'Arbre-Sec pour s'installer rue Saint-Nicaise, à deux pas de l'Académie de musique et du café de la Régence, entre le Louvre et les Tuileries, au centre d'un quartier noble et fastueux que la désaffectation des Quinze-Vingts et le morcellement des terrains de cet hospice allaient bientôt enrichir et illustrer davantage. M. Dauvers tenait à la Cour par des bouches habituées à être obéies au premier soupir d'un caprice. Il avait à Versailles et à Paris la plus aristocratique et la plus libérale clientèle de chirurgien-dentiste, ayant été celui de la feue dauphine, et l'étant devenu de la comtesse d'Artois et de Mesdames Victoire et Sophie. De son côté, Mme Dauvers avait autrefois rempli une charge de confiance auprès de la duchesse de Parme ; elle avait plu, s'était mérité de l'estime, et avait conçu de là l'espoir d'attacher sa fille à la descendance de cette grande princesse. Julie avait donc été élevée en vue de cet établissement. Sans décevoir tout à fait Mme Dauvers, le sort en avait disposé autrement qu'elle. Ce fut Madame Louise, tante du futur Louis XVI, qui d'abord attacha Julie à sa chambre, mais pour peu de temps. En 1770, Madame Louise prenant le voile des carmélites de Saint-Denis, Julie avait dû aussitôt rentrer chez ses parents. Elle était alors dans sa quinzième année. Cette déconvenue lui créait à une compensation des droits que son père et sa protectrice, duchesse de Civrac, n'allaient pas laisser de faire valoir. L'ennui, le dépit, le vide et la modestie de son existence bourgeoise lui avaient, en attendant, tourné le cœur et la tête à l'amour, selon son âge. Présentée chez les Prevost d'Arlincourt et chez les Baudouin, elle y avait

vu le beau La Fage et s'était promptement donnée à lui. Nous l'excuserons volontiers. Dans le monde, la vertu des filles, assaillie de toutes parts, mourait sans secours devant les puissances innombrables de la licence et de la rouerie du temps, si une extrême piété ne la soutenait. Encore mariait-on prudemment les plus sages à peine nubiles, avant de les sortir du couvent; ou sinon, on leur évitait un trop long passage de leur couchette de pensionnaire à leur lit d'épouse.

Sur le déclin doré de son âge, Bernardin de Saint-Pierre quittait volontiers ses rêveries toujours ambitieuses pour s'adonner dans les jardins de Paris à la satisfaction d'entendre les mères ne flatter et ne gourmander leurs enfants que par les noms de Paul et de Virginie. Mais pour les Julie du siècle, Jean-Jacques avait été un parrain bien autrement cher, influent et suivi. Celles que la méditation de ses livres pernicieux avaient épargnées, et il en était fort peu, les lisaient dans l'air, le langage et les procédés de leur société habituelle; elles s'en trouvaient à leur insu façonnées à son goût, dirigées selon ses préceptes. De quelque manière au reste que Julie Dauvers eût reçu de lui le premier conseil de sa perdition, elle n'avait pas tardé à se mirer dans ses ouvrages et à se flatter de la plus exacte ressemblance à sa nouvelle Héloïse. Toutefois, elle ne put voir longtemps un digne Saint-Preux en La Fage, et sa désillusion lui fut pénible. Mais elle avait de l'honneur; il l'astreignait à ne point changer d'amant. Elle lui resta donc fidèle et complaisante, sous le patronage de Baudouin. Elle ne se défendit que de devenir sa femme aussi précipitamment qu'elle avait été sa maîtresse. Elle voulait ménager son indépendance. Ses égarements ne s'étaient pas manifestés et ébruités au delà d'un petit cercle de confidents; son expérience la garantissait assez contre leurs suites; et tant qu'elle ne donnait pas le jour à sa faute, elle demeurait en possession d'occuper, aussitôt qu'il serait vacant ou créé, certain emploi dans la maison de Madame Élisabeth,

sœur de Louis XVI, pour lequel la jeune épouse de M. de La Fage n'eût pas convenu.

Au fracas de la chute de M. Baudouin, Julie avait une opinion si défavorable des opérations où il mêlait son amant qu'elle crut celui-ci deshonoré. Elle vola néanmoins à son secours; et, peu à peu, elle reprenait confiance en son relèvement, lorsque Baudouin faisant mine de revenir sur l'eau et d'éclabousser les amis qui l'avaient abandonné, ils lui relancèrent un pavé propre à le couler à fond. Ils le chargaient de méfaits d'une bassesse et d'une mesquinerie difficilement croyables de la part d'un sujet aussi distingué qu'un maître des requêtes; mais parvenait-on à y prêter foi, tout s'expliquait à merveille, la rigueur brutale et l'ingratitude de Miromesnil, la conduite de Prevost d'Arlincourt, qui paraissait avoir été surpris par la mise en faillite et l'incarcération de son gendre, et les ménagements de Mme Baudouin, qui, par égard pour ses enfants, affectait de ne point croire à la flétrissure de son mari et ne se faisait autoriser à poursuivre que sa séparation de biens d'avec lui.

On racontait donc sous le manteau que le maître des requêtes avait odieusement abusé de sa familiarité avec le garde des sceaux, chez qui il fréquentait chaque jour à sa fantaisie et restait le plus souvent à dîner. Le maître d'hôtel avait constaté que des couverts d'argent disparaissaient de cette table opulente aussi souvent que Baudouin s'y venait asseoir. Mis dans la confidence, le lieutenant de police Le Noir avait tendu un piège au présumé coupable et, après une épreuve incertaine, l'avait convaincu de ses vols. Baudouin s'en était justifié en cynique, à sa manière accoutumée : lors de son élévation à la chancellerie, Miromesnil l'ayant prévenu qu'il y aurait toujours à sa table un couvert pour lui, il avait cru, disait-il, pouvoir l'emporter sans indiscrétion ! Il lui avait été incontinent répliqué par l'ordre de se démettre de son office et par la signification d'une lettre de cachet. Sa déconfiture financière s'en était suivie

aussitôt; par bonheur elle avait pu servir de prétexte à son emprisonnement

Le pire inconvénient de ce récit partout colporté était, aux yeux de Julie et de ses parents, la prévention de complicité et de recel dont il accablait implicitement La Fage, déjà l'objet de fâcheux soupçons et de puissantes rancunes. Baudouin et La Fage avaient naguère porté témoignage en faveur du comte de Broglie dans un procès intenté à la légère par celui-ci à l'abbé Georgel, secrétaire du cardinal-prince Louis de Rohan ; et comme si d'avoir succombé avec amende et dépens n'eût pas assez humilié le comte de Broglie, le parti éhonté et nombreux du grand aumônier de France se réjouissait de toutes les occasions d'aider à la déconsidération et à la perte de ses témoins. A leur tour, les Broglie se plaignaient d'avoir payé trop cher leurs services. Le maréchal, frère du comte, était créancier de Baudouin, et créancier purement chirographaire; il s'attendait à ne rien tirer de la liquidation. Enfin tout le monde en venait à croire frauduleuse cette banqueroute. On relevait des émissions de lettres de change signées complaisamment par La Fage, et des ventes de contrats ou de rentes, des concessions de baux, des aliénations, dont le but semblait n'avoir été que de détourner tout l'actif possible au détriment des créanciers non privilégiés. La Fage ne tarda point d'éprouver en quelle mésestime on le tenait pour tous ces motifs.

Vingt-cinq jours après la déconfiture de Baudouin, pour éviter que son actif encore important disparût en frais de procédure, le roi, par un édit, avait chargé cinq commissaires pris dans son Conseil de régler toutes les demandes et contestations nées et à naître entre l'ex-maître des requêtes, ses débiteurs et ses créanciers. La Fage leur présenta, à l'effet d'en être payé par préférence, cinq billets de 1200 livres chacun, qu'il certifiait être ses appointements de secrétaire pour autant d'années; outre quoi, il réclamait 1100 livres pour onze mois échus le 1er dé-

cembre 1779, une malle de linge arrivée de Bretagne à l'hôtel d'Arlincourt postérieurement à l'incarcération de Baudouin, des livres et cahiers de musique, et tout le mobilier de sa chambre, dont partie était recouverte d'étoffes que la main de Julie Dauvers avait embellies de ses travaux. Le 18 mars 1780, les commissaires royaux lui attribuèrent tout juste une selle, une paire de bottes fortes, et les livres dépareillés qui gisaient dans un arrière-cabinet attenant au bureau de Baudouin; ils le renvoyaient, quant au surplus, à faire ses preuves de possession. Cette ordonnance dérisoire le déconcerta. Il voulait se couper la gorge avec tous ses calomniateurs. Ils étaient trop, et peut-être aucun d'eux ne lui eût-il consenti cet honneur. Les Dauvers lui ouvrirent leur bourse; il y puisa pour se retirer à Bordeaux; et Julie attendit encore de meilleurs jours.

II

MIRABEAU ET M. BAUDOUIN AU DONJON DE VINCENNES

M. Baudouin du Guémadeuc était entré au donjon de Vincennes. Il n'avait été, peu après, autorisé à y recevoir qu'un procureur, le sieur Lafitte, en présence des sentinelles et de son porte-clefs en titre, Bertrand, lequel avait mission de rapporter ses conversations au commandant du château, M. de Rougemont, et d'interdire toute communication d'objets et de papiers, tout échange de paroles ne se rapportant pas strictement aux motifs de ces entrevues d'affaires. Lafitte avait demandé aux commissaires royaux qu'à la levée des scellés apposés sur les meubles de Baudouin, ils lui fissent délivrer les habits, linges, coiffes, mouchoirs et souliers à son usage, avec une portion de sa bibliothèque; car son dénuement était quasi total, comme son délaissement. Par la même ordonnance qui avait rabattu les prétentions de La Fage, Baudouin obtint un assortiment en double de ses meilleures hardes, mais point de livres. Le règlement du donjon défendait au reste qu'il lui en fût remis d'autres que ceux de la bibliothèque édifiante des prisonniers. Cette ressource était faible : la *Vie des Saints,* ses pieux similaires, de mauvais récits d'histoire et de voyages, en composaient à peu près tout le fonds. L'esprit de Baudouin était de fertilité à s'en passer. Dans sa cellule, d'où il ne sortait qu'une heure chaque jour, sous la surveillance des sentinelles, pour prendre l'air des galeries ou d'un petit jardin, il rassemblait les souvenirs de sa vie dissipée; et des plus graveleux

et des plus méchants il songeait à faire un recueil. Il s'adonnait aussi à l'astronomie, en familier de cette haute science. Il n'avait pas trente ans, en 1761, qu'il s'y était fait apprécier. Les corps savants, tant de France que de l'étranger, avaient même ouvert leurs publications et leurs archives à plusieurs de ses mémoires relatant ses observations sur des satellites de Jupiter et sur la position de l'orbite de Vénus dans son passage devant le disque du soleil; et il en préparait d'analogues, ayant fait de bonnes réflexions sur les étoiles doubles, tandis que ses affaires allaient à vau-l'eau et que sa femme, en proie à l'influence amoureuse de ces astres, sacrifiait la foi conjugale au bonheur de divers mortels. Tout de même, Baudouin ne se résignait pas à sa déchéance.

Mais entre toutes ses misères, il n'en ressentait point d'aussi cruelle que son isolement. Pendant vingt années, il ne s'était jamais séparé de La Fage, qu'il avait formé à ses goûts, et dont l'intelligence, la perversité et la beauté d'Antinoüs lui avaient inspiré peut-être plus que de l'amitié. Baudouin enfin, obsédé par sa manie de la délation et de l'intrigue, soupirait après un confident et un excitateur de ses rancunes et de ses espoirs; il lui fallait coûte que coûte se communiquer à autrui. Hélas, son porte-clefs, le jeune Bertrand, ne se manifestait volontiers aux reclus que par des excès de zèle et de ponctualité qui lui avaient mérité la confiance et la fréquentation particulières du redouté commandant du donjon, M. de Rougemont. Despote fantasque, irascible, rapace, ivrogne et trousseur de jupes; impitoyable aux faibles, dur aux misérables, accessible aux flatteurs et servile aux grands; glorieux et jaloux de l'exercice de son autorité presque absolue; bien établi au reste dans sa place par l'ancienne protection du feu duc de la Vrillière, que lui continuait M. de Sartine, et par la considération attachée à la charge de son beau-père, en son vivant gouverneur des pages du duc d'Orléans, — ce fameux et vil bâtard du vénérable marquis d'Oyse et de la

dame Hatte, M. de Rougemont, ne répugnait pas à s'enfermer des après-midi durant avec Bertrand pour écouter ses délations, stimuler sa fidélité à épier, et faire avec lui des ribotes. Quel moyen, pour un malheureux aussi dénué d'argent et des choses les plus nécessaires que Baudouin, de circonvenir ce porte-clefs flagorneur, que la grossière amitié d'un tel maître pénétrait de ses devoirs et enflait de ses droits?...

O fortunée rencontre! le donjon renfermait avec le maître des requêtes plusieurs hommes de naissance inégale, mais adroits et industrieux à l'envi, tous passés maîtres en l'art de forer les murs les plus épais et de dissoudre les plus opiniâtres attachements des sentinelles et porte-clefs à leur consigne. Il y avait là le sanguinaire auteur de *Justine*, M. le marquis de Sade, dont la violence était si redoutable que les invalides préposés à sa garde de jour et de nuit tremblaient d'être enfermés seuls avec lui, et eussent préféré l'être sans leurs armes, de peur que les leur arrachant par force ou par trahison, il ne les tournât contre eux; — le marquis de Beauvau, coupable de bigamie; — le comte de Whyte de Malleville, en proie aux premiers accès d'une incurable démence; — l'inspecteur de police Goupil, naguère l'œil droit de M. Le Noir et le favori des grands; — l'infortuné et intraitable Leprévôt de Beaumont, détenu depuis plus de dix ans à Vincennes, pour avoir dénoncé le plan de ce monopole sur le commerce des blés, qu'on a rendu fameux sous l'appellation de *pacte de famine;* — le comte de Mirabeau enfin. Celui-ci, à la libération de qui on travaillait ouvertement depuis huit ou dix mois, avait usurpé sur tout le personnel, tant supérieur que subalterne, du donjon de Vincennes, une si ferme autorité, il jouissait de si étonnantes tolérances, il avait donné les preuves réitérées d'un tel crédit sur le lieutenant de police, M. Le Noir, et sur son premier commis, M. Boucher, qu'il avait fini par mettre à ses pieds tous ceux, grands et petits, que leur état commettait à sa ré-

pression, à sa surveillance et à son service. Leur connivence lui avait facilité aussi des rapports constants avec la plupart de ses co-détenus, avec le sieur Goupil en particulier. Seul, peut-être, le porte-clefs Bertrand n'était point tombé sous sa coupe; mais dans les premières semaines du mois de janvier 1780, Bertrand n'était plus en situation de se passer des bontés toutes-puissantes du comte; et pour se fournir un prétexte à les solliciter, il allait lui offrir des communications avec Baudouin, selon le vœu pressant de celui-ci.

Et pourquoi Bertrand eût-il sacrifié plus longtemps ses intérêts privés à ses scrupules professionnels, quand M. de Rougemont son maître lui donnait l'exemple d'une haine foncière de Mirabeau, alliée à la plus extrême indulgence pour ses écarts de conduite et ses coups de langue et de plume? Rougemont faisait part au comte non seulement de son meilleur vin blanc, des mets délicats de sa table et de ses plus beaux fruits, mais de ses prétentions et visées, de ses embarras administratifs et de ses tribulations domestiques. Ne pouvant le mettre sur la paille, dans les fers, au creux d'une loge noire et malsaine, il aspirait à l'avoir pensionnaire dans sa propre maison. Il le priait d'intercéder en sa faveur auprès de M. Le Noir, ou de M. d'Angiviller, intendant des bâtiments, ou du diplomate et économiste Dupont, lequel avait le secret de faire payer promptement les ordonnances sur le trésor royal renvoyées jusqu'après les temps de pénurie. Comme enfin Mirabeau s'était faufilé au mieux dans les faveurs de Mme de Ruault, sœur de Mme de Rougemont; comme elle prenait plusieurs fois par jour des nouvelles de sa santé, soit dans les galeries du donjon et dans le jardin où il circulait librement à toute heure du jour, soit dans le quartier où il venait d'obtenir permission de monter à cheval; qu'elle rôdait, en compagnie d'autres dames, sous ses fenêtres, quand il chantait; qu'elle accordait même sa voix à la sienne, qu'il avait si flexible et si pénétrante; qu'elle se laissait par lui

chiffonner et tutoyer comme on pense; s'il arrivait aussi qu'elle se fût disputée avec Mme de Rougemont, Mirabeau apaisait leur discorde, ou bien il l'irritait, au point de réduire l'arrogant lieutenant de roi à le supplier de ramener la paix dans son ménage. L'astucieux détenu se plaisait à rendre de tels services. Il était né protecteur comme son père et tous les Mirabeau, plaideur et redresseur de torts comme sa mère et tous les Vassan; et l'excès de ses malheurs avait outré en lui la disposition à la pitié et au sentiment de l'injustice, qui animait tous les gens de sa naissance, de ses talents et de son époque. Le tendre, notait ironiquement son père, le tendre était le beau du temps. — On eût alors gagné la réputation et le titre de philosophe plus facilement sans esprit que sans cœur.

Mirabeau s'intéressait de préférence aux plus humbles de son entourage, bas officiers, sentinelles et porte-clefs. Grâce à l'intervention toujours prête de son *bon ange* Boucher, il avait fait régler aux uns et aux autres les arriérés de leur solde ou salaire, que leur retenait, par rapacité ou par méchanceté, M. de Rougemont. Mais ses attentions particulières, les plus variées et les plus soutenues, allaient à son porte-clefs, à l'Avisé père. Mirabeau avait entrepris de lui recouvrer ses créances hasardées dans la faillite du marquis de Liré, et de lui en placer les fonds, — en partie dans sa poche. Il employait et formait son fils, qui avait de l'instruction et même du talent pour la comédie, à des travaux de copiste, de correcteur d'épreuves, de secrétaire, de nouvelliste et de courrier secret; et de loin en loin, il le rémunérait d'un louis; mais il lui promettait bien davantage. « Brave homme quoique Normand », ainsi Mirabeau définissait l'Avisé père, qui, trembleur et crédule, exercé à souffrir et à peiner par vingt-cinq ans de domesticité chez un mauvais maître, et par huit années de compression sous la main brutale de Rougemont, était bien fier et bien attendri que M. le Comte le traitât comme son valet de chambre, pleurât, rît et chan-

tât devant lui, lui communiquât ses chagrins et ses espérances, et mît son influence et son adresse à lui être utile. Aussi le louait-il hautement et lui prêtait-il volontiers; Mirabeau lui était toujours redevable d'une grosse cinquantaine d'écus pour ravaudages et fournitures de papier, encre, cire, pommade, liqueurs, etc.

Bertrand avait, lui aussi, des embarras financiers qui exigeaient un habile et puissant secours. M. de Rougemont lui retenait sur sa paie, comme aux autres. Mais surtout, Bertrand était en peine du recouvrement d'une créance de mille écus sur la communauté des marchands-merciers. Si M. le Comte y daignait regarder de près?... Il s'en vint donc l'entretenir du nouveau prisonnier dont il avait la charge, un homme qui lui semblait plein d'esprit et de mérites, mais un peu fol, M. Baudouin; il lui proposa de le mettre en correspondance avec cet hurluberlu; enfin il lui en apporta un billet. Mirabeau, en s'en emparant, ne lâcha pas l'homme avant de l'avoir mis à sa merci. Il feignit une honnête répugnance, remontra au naïf porte-clefs la bassesse et la gravité de son infraction au règlement, jura qu'il la dénoncerait à M. de Rougemont, et qu'il le ferait jeter lui-même à Bicêtre s'il apprenait que par son indiscrétion Baudouin découvrît son nom, ou sa qualité, ou son histoire, ou rien de capable de les lui faire soupçonner. Bertrand était un jeune homme tout bouillant de ses vingt-cinq ans; il était susceptible de tomber à grands bras sur le personnage qui l'échauffait; et Rougemont avait dû éviter plus d'une fois par la fuite l'extrémité de sa violence. Mais la perspective de son envoi à Bicêtre était à considérer; et Bertrand préféra s'humilier, étant plus assuré à force de coups de perdre sa place que de remettre M. le Comte à la sienne. Sa confusion, son repentir, ses craintes, les protestations de son dévouement, ses serments d'absolue discrétion, parurent apitoyer son agresseur. Mirabeau entra en composition avec lui de manière à ne l'accabler pas moins par l'affectation de sa

générosité, que par celle de sa colère. Le même jour (18 janvier 1780), il recommanda ses mille écus à Boucher; il ne cessa plus désormais de l'en faire souvenir; si bien, huit mois après, qu'ils étaient recouvrés. Fallait-il alors les confier au Mont-de-Piété?... C'était le dessein de Bertrand; mais Mirabeau l'en détourna; il lui tendit sa bourse, où le pécule s'en fut. Certes, il n'omit pas d'en signer des reconnaissances claires et formelles, que Bertrand serra en toute sécurité comme aussi bonnes que ses espèces; seulement, Mirabeau comme interdit était incapable de contracter, et tous ses engagements restaient lettres mortes. — « Maudit argent, vile boue, pourquoi es-tu si nécessaire à ceux qui te méprisent tant? » — C'était son excuse ordinaire.

En retour de sa complaisance, Mirabeau avait obligé Bertrand à continuer de lui passer les billets et manuscrits de Baudouin. Cette correspondance subit des interruptions assez fréquentes, par des causes diverses, dont la principale était certainement le ton brusque, autoritaire et hautain que prenait Mirabeau dès qu'il se sentait le partenaire d'un roué de sa force. Il risquait souvent d'être enveloppé et compromis par Baudouin. En septembre 1780, des raisons obscures lui firent désirer pourtant de renouer avec ce compère liant et dangereux, qui, de son côté, n'avait jamais mieux apprécié la valeur de leurs relations. Le transfèrement de Baudouin du donjon de Vincennes au couvent des Cordeliers de Tanlais venait d'être résolu. L'ex-maître des requêtes avait consenti, en juin, un abandonnement général de ses biens à la coalition de ses créanciers, sous la condition qu'ils le tinssent quitte envers eux tous et ne le poursuivissent désormais pour aucun motif. Ils avaient accepté, et dès lors la présence de Baudouin à proximité de Paris cessait de leur être avantageuse. D'autre part, il leur était bientôt apparu qu'ils avaient conclu un marché de dupes avec le failli. La terre du Guémadeuc, leur gage principal, évaluée à 350,000 livres, se trouvait

avoir été donnée à la fois en régie et à bail au sieur Le Dosseur : cette opération frauduleuse grevait le domaine d'une longue servitude qui le dépréciait du tiers et dégoûtait les acquéreurs éventuels. Baudouin avait pris des sûretés analogues pour la conservation de ses autres biens. Par esprit de vengeance, ses créanciers voulaient maintenant aggraver sa peine, en l'éloignant le plus possible d'un lieu où il n'avait que trop de tentations et de facilités de s'entretenir avec ses retors hommes de paille.

Baudouin entendait éviter ce transfèrement, ou sinon laisser à Paris un confident et un agent dévoué de ses intentions. Précisément, il n'ignorait pas que la mise en liberté de son influent voisin de geôle était imminente. Il lui fit cadeau de plusieurs chapitres de ses souvenirs et le conjura d'user de son crédit sur M. Le Noir pour l'empêcher d'aller à Tanlais. Mirabeau accueillit gracieusement ce don et cette prière; mais il exigea avant de rien tenter que Baudouin lui passât un récit véridique et détaillé de ses affaires, avec un état de ses accointances et liaisons les plus intimes. Baudouin lui narra aussitôt tout ce que nous venons de rapporter; il lui fit des charmes de Julie Dauvers et des talents de La Fage des peintures si vives et si aimables, que l'envie d'en vérifier la ressemblance fût fatalement venue à une tête moins inflammable que la tête sulfureuse de Mirabeau. Celui-ci toutefois ne croyait pas trop à la véracité de Baudouin; et de peur d'être sa dupe, il se borna, en protestant de son zèle désintéressé, à se déclarer en mesure d'obtenir plus qu'on ne lui demandait : à savoir, pour Baudouin, un exil doux, une prochaine rentrée en charge dans l'honorariat et une pension assez forte des d'Arlincourt; pour La Fage, un emploi de secrétaire logé, nourri et appointé décemment, en attendant mieux dans une riche carrière; et pour Julie Dauvers, son placement dans la maison d'une *puissance*... Bref, Mirabeau sut rendre son intervention si désirable, que Julie se détermina à lui écrire la première, et elle le fit comme

à un homme constitué par la naissance, les talents et la position, dans la plus grande supériorité sur Baudouin, sur La Fage et sur elle. Aux réponses qu'elle reçut de son astucieux destinataire, on va juger de la haute opinion qu'elle s'était formée de lui et de l'extrémité de son impatience à se garantir son concours.

1. — *Mirabeau à Julie.*

Vous prenez avec moi, mademoiselle, un parti qui me ferait précipiter pour vous dans les flammes. Je n'ai jamais su résister à la confiance, à la franchise, à l'abandon du cœur; jugez si je le pourrais lorsque vous embellissez tout cela des charmes que votre sexe sait rendre si touchants.

Souffrez cependant que je ne me nomme point encore. Mais croyez que vous parlez à un homme d'honneur, né avec les faibles avantages de la fortune et du hasard, et pourvu par le sort de l'avantage plus grand d'avoir exercé, dans de très grands malheurs, une sensibilité très profonde. Voici l'exacte vérité sur ce que vous avez la noble franchise de me demander.

Des liaisons avec une personne de haute considération, amie d'une *puissance* (1), m'ont forcé malgré moi, mes goûts, mes principes, et les circonstances très emmêlées de mes affaires domestiques, de prendre des renseignements sur celui que B[audouin] dans son jargon appelle le ther[site, c'est-à-dire le duc d'Aiguillon]. Vous savez qu'en fait d'affaires d'une certaine volée, les informations ne sauraient être trop sourdes. Mon valet de chambre avait occasion de connaître et de voir souvent celui qui sert B[audoin]. Je savais les bruits publics sur celui-ci, mais les bruits publics me sont en tout très suspects, et son sort est affreux.

(1) Mirabeau avait écrit d'abord *amie d'une puissance de la cour*, mais la rature des mots *de la cour* qu'on remarque sur l'original semble bien être de sa main.

Je n'ignorais pas qu'il avait eu des arrière-menées avec le Ther[site], avec les Bro[glie], et qu'il était tout au travers de l'histoire Georgel. Je pouvais donc espérer en pompant cet homme de découvrir bien des choses. Je débutai par quelques questions astronomiques; vous savez que sa manie est d'être astronome qu'il n'est guère; il répondit; nous causâmes (par écrit); je glissai des mots sur ses affaires personnelles. J'ai un ami intime (le plus respectable, le plus excellent des hommes) [Dupont], qui est très lié avec l'un de ses beaux-frères : je lui fis des offres de service relatives à cette liaison. Alors commença une grande apologie où tout n'est pas vrai, sans doute, mais qui a suffi pour me faire prendre en horreur sa famille, et en pitié tendre votre malheureux ami (j'entends La F[age],) que d'après les rapports B[audouin] j'ai pu regarder comme un jeune homme un peu jeune, mais comme un excellent jeune homme; or, comme personne au monde n'a été aussi jeune que moi, et que je ne m'en crois pas plus mauvais pour cela, je n'y ai pris qu'un peu plus d'intérêt. Dirai-je tout? Il faut payer votre franchise par la mienne. B[audouin] m'a fait entendre que Mlle D[auvers] était l'amante la plus intéressante et la plus tendre, et moi qui suis amant, moi qui ai vidé jusqu'à la lie la coupe de la sensibilité, moi qui donnerais mille vies pour ce que j'aime, j'aime tous les vrais amants.

Au milieu de tout cela, j'ai remarqué que B[audouin] était bavard et divergeait, mais qu'avec une faiblesse qui pouvait l'avoir poussé à de fâcheux et honteux écarts, il avait le fond d'un bon cœur. Son bavardage m'inquiétait peu; je ne dis que ce que je veux, et il ne peut de longtemps dire que ce que je voudrai. Sa *divergence* m'a inquiété davantage et vous m'arrachez un gros poids de dessus la poitrine. D'abord il est clair que B[audouin] s'en impose sur sa situation, qu'il est oublié et englouti. J'ai eu la complaisance de faire passer deux lettres à son jar[dinier]. Il a répondu à l'une en vrai comédien; l'autre, qui

commençait à me compromettre, est restée sans réponse, et je n'ai plus voulu entendre parler qu'il écrivît à cette espèce. Son *rapporteur* [Lefebvre d'Amécourt], ou fait peu de cas de lui, ou est un odieux cancre. Un homme qui a plus de cent mille livres de rentes devait-il abandonner son ami intime et son malheureux La F[age]? Mme B[audouin du Guémadeuc] se conduit à faire horreur. Fum[eron] le veut à Sumatra. D'Arl[incourt] ne sait ce qu'il veut, etc., etc. Sur ces données, je lui ai dit : *Le Ther[site] peut revenir, cela est certain ; mais il peut aussi très bien ne pas revenir. Négociez avec votre famille; qu'on vous fasse une pension honnête; peut-être vous ferai-je avoir l'honoraire. Quant à votre M. La F[age]* (car il faut rendre cette justice à B[audouin] qu'il en a toujours paru aussi occupé que de lui-même), *chaque jour me rapproche de mon existence naturelle* (vous remarquerez, mademoiselle, que je ne l'ai point encore recouvrée) ; *s'il ne dédaigne pas un établissement honorable dans une maison antique et solide, s'il veut surtout se prêter aux circonstances et ne croître d'ambition qu'avec elles, il sera aisé de lui assurer un état tolérable, lequel peut devenir très avantageux. Mais comme il faut se connaître, j'irai* PEUT-ÊTRE *en* AGENOIS *à la fin d'octobre ou dans novembre; écrivez-lui que je le verrai à Bordeaux, et que je le ramènerai à Paris dans les bras de ses amis plus agréablement que par une turgotine.*

Voilà une tête qui s'alambique et part. Il faut vous dire que je suis un être inconnu à B[audouin], qu'il ne sait point mon nom, que s'il le sait jamais, il ne le saura que très tard ; que me voyant de hautes relations, desquelles au reste, il ne juge que par conjectures, il me décore de tout ce que son imagination exaltée a besoin pour réaliser ses vœux ; B[audouin] croit que tout à la cour va aussi vite que dans sa tête, etc., etc. Voilà mon homme qui met du noir sur du blanc, et vite, vite, il écrit à La F[age]; sa lettre me fit de la peine; j'y effaçai même une phrase (et vous pouvez l'avoir remarqué) où il induisait avec son excessive légèreté naturelle La F[age] en dépense. Le

reste aurait eu besoin de modifications : mais comment hasarder des détails vis-à-vis de quelqu'un que je connaissais aussi peu que vous? J'ai donc laissé courir les choses autant pour vous juger que par l'embarras de les redresser sans arrêter tout. Voilà la vérité des faits quant à B[audouin] ; quant au reste, vous sentez que je ne puis pas vous tout dire ; il est certain, très certain que j'ai vu le Ther[site] au moment d'être coadjuteur [de Maurepas], que ses actions ont baissé ensuite, et qu'elles remontaient avant la maladie de son oncle; mais ce ne sont point les chimères ni le futur contingent qui nourrissent. La F[age] doit revenir à Paris, s'y tranquilliser, y chercher une place, laquelle, je vous le répète, je pourrai lui offrir quand je saurai ses prétentions et ses vues, et regardez tout le reste comme des rêves *réalisables* (le mot n'est pas français, mais vous l'entendrez), mais comme des rêves.

Je ne suis point charlatan : je ne puis rien promettre; comment répondre de ce qui peut arriver sur un théâtre si mobile? Comment croire que B[audouin] qui n'a jamais pu être qu'un agent bien subalterne, devienne quelque chose après un éclat si fâcheux? (tout est possible cependant; mais, en vérité, outre qu'il ne vaut pas par la tête tout ce qu'il croit, je ne pense qu'à ce qui est faisable, c'est-à-dire à lui faire donner du pain parce que son malheur me touche). Quant à M. de La F[age], comment dire ce qu'on peut faire pour lui sans savoir ce à quoi il est propre? Comment, par exemple, quelqu'un dans la carrière des affaires étrangères, ou qui y vise, peut-il deviner ce qu'il pourrait faire d'un jeune homme qu'il ne connaît que pour un petit monsieur à la Crébillon fils, bien sémillant, bien aimable, bon violon. Or, ce n'est pas tout cela, ou du moins ce n'est pas *que cela* qu'il faut, à Londres par exemple. Ah ! mademoiselle, faites-en plutôt un homme *à la Calprenède*; cela vaudra mieux pour vous et pour lui que d'être à la Crébillon. Au reste, mademoiselle, votre démarche, votre touche, votre accent m'intéressent telle-

ment que je me mets pour vous répondre au-dessus des ménagements formulaires, comme au-dessus des précautions d'une timide prudence. Qu'est-ce que veut dire cette phrase, *déshonoré*, etc. ? Qu'a de commun La F[age] avec les bruits qui ont couru sur B[audouin] ? Je sais les horribles et vils procédés qu'on a eus pour M. de La F[age] dans la famille B[audouin], mais je ne sais rien de plus; et une explication nette sur votre ami peut lui être plus utile que nuisible.

Si vous êtes sûre de M. de La F[age], ne lui cachez pas les ouvertures que je vous fais ici; mais, si vous ne l'êtes point, daignez vous souvenir que ma confiance en vous ne doit point être payée par une indiscrétion. La F[age] doit à B[audouin] de la sensibilité pour l'attachement qu'il lui montre; mais il ne lui doit pas le sacrifice de ses intérêts personnels, ni surtout celui des droits de la généreuse et tendre amie qui l'a aidé et sauvé dans le plus impétueux et le plus cruel des orages. Si La F[age] avait eu l'esprit de prendre la place de Lardenois [amant de Mme B. du Guémadeuc], et que B[audouin] qui se vante d'être *il torche* de sa femme, eût eu celui de lui donner cette pièce d'estomac, je ne dis pas que La F[age] n'eût pu tirer quelque parti de B[audouin]; maintenant, il n'en a pas d'autres à prendre que de penser à lui et de ne plus faire cause commune. Qu'il en croie un homme assez considérablement plus jeune que lui, mais qui probablement connaît mieux les hommes et les choses : *le choix d'un patron, d'un ami et d'une maîtresse n'est jamais indifférent*. La F[age], si l'on ne m'a point trompé, a une maîtresse qui, d'après ce que j'en vois, est un précieux don du ciel; et quel autre parti a-t-il à prendre à son âge, qui n'est plus celui d'un Alcibiade, que de tâcher de pouvoir lui dire : *voici un établissement peu brillant, mais honorable et sûr, qui me laisse toutes les portes ouvertes et un pis-aller très supportable; achève de me rendre heureux; honore-moi de ta main*.

Non, mademoiselle, non, vous ne vous êtes point expliquée avec moi trop imprudemment ; j'ai fait de hautes sottises en ma vie, et je les ai expiées ; mais je ne me suis jamais permis de donner un mauvais conseil ; *l'honneur, la vérité et l'amour* sont mes dieux ; ils m'écartent de toute ambition, bien que des circonstances me repoussent impérieusement dans la carrière ; mais le désir de mériter l'estime et l'affection de tous les cœurs sensibles et de les servir quand il sera en moi, surnagera toujours dans mon âme au-dessus de toute intrigue, de toute considération. Votre sexe ne doit de respect à personne qu'à lui-même ; votre estime m'est chère ; et je tâcherai de la mériter. Je vous prie d'élaguer toute cette fausse monnaie de cérémonies que je déteste ; je n'ai point répondu à votre vedette de peur d'en provoquer une autre ; écrivez-moi tout simplement, comme à l'ami le plus obscur, ce qui agite votre tête et votre cœur. Écrivez à La F[age] que vous commencez *à y voir clair ; qu'il se tranquillise ; qu'il arrive ;* et ne lui dites pas un mot de plus par la poste. Je le verrai, moi, s'il veut, à son retour. Je me refuserai longtemps peut-être au désir de vous porter mon hommage, parce que Monsieur votre père doit m'avoir vu souvent chez *Mesdames* et que je ne puis encore paraître à Paris *in fiochi*. Je vous supplie de ne pas interroger sur moi mon valet de chambre, dont au reste vous ne tireriez rien ; mais vous pouvez croire que votre lettre a été à mon cœur, et qu'il n'est rien de conforme à l'honneur et à des devoirs plus sacrés que ceux d'une amitié récente, que vous ne puissiez attendre de moi.

22 octobre [1780].

Je n'ai que faire de vous dire que j'attends votre réponse avec impatience ; ne montrez mon écriture à qui que ce soit, elle est trop connue ; en général, croyez-moi, point de confident.

N'envoyez donc point de vins ni de liqueurs à B[audouin], je lui en fournis tant qu'il veut. Son *je vous le rendrai* était leste; je n'ose vous prier de me regarder comme son procureur fondé. Que B[audouin] ne sache jamais que nous nous sommes écrit.

B[audouin] fait des dattes à sa fantaisie. Je vous dis à vous que Guich[en] est attendu tous les jours à Cadix.

---

2. — *A la même.*

J'ai baigné de larmes votre éloquente lettre, et je doute que vous l'ayez écrite sans en verser. O Mademoiselle ! ce ne sont pas là des phrases ! ce n'est pas là de l'esprit; ou plutôt c'est un esprit incroyable que vous avez dans l'âme, et qui y retourne; car elle n'est touchée que par ce qu'elle a produit.

Écoutez-moi; je me nommerais tout à l'heure à vous, si ce n'était pour vous-même que je me tais encore; et que risquerais-je pour moi à parler? Je suis un jeune homme de qualité que tous ceux qui le connaissent (un très petit nombre d'amis exceptés), aussi exagérateurs les uns que les autres, croient les uns un homme de génie, les autres un fol, tous une tête exaltée; mais personne ne peut dire que j'aie jamais manqué aux plus sévères lois de l'honneur. Je puis donc me nommer; mais vous qui sauriez bientôt et ne sauriez que ce qui est connu du public, à savoir que je suis la victime d'un despotisme domestique aidé de tout le crédit possible, et que je commence à peine à reparaître sur la vague qui m'a longtemps englouti; vous qui entendriez beaucoup parler de la réputation d'homme à femmes que m'ont faite quelques folles, aussi peu touchantes par le cœur que peu propres à flatter un amour-propre délicat

ou bien entendu; vous qui ne seriez pas obligée de croire que c'est en suite de cette superfluité de santé et d'imagination que je me suis sacrifié, — sacrifié, dis-je, volontairement, de sang-froid, autant qu'on peut l'être en amour, — avec réflexion, méditation, d'où il suit que j'ai du moins le droit d'être entendu dans mes défenses avant que d'être jugé, etc.; vous diriez : Voilà une tête capable de tout, mais de hautes folies comme de choses élevées; voilà un homme qui a eu bien de la peine à se sauver lui-même; qui y est tout au plus parvenu; que peut-il pour mon ami?... Et vous vous tromperiez ! et je dois vous épargner cette erreur.

Oui, je suis à peine sauvé ! oui, le dérangement de mes affaires et l'incroyable parcimonie de mon père me mettent à l'étroit; mais je ne puis pas ne point avoir si je vis (et ceci, je parle de vivre, est plus problématique pour moi que pour tout autre) cinquante mille écus de rente; mais j'ai une *amie* toute-puissante qui veut, malgré moi, faire quelque chose de moi; cette dernière circonstance est ignorée de toute la nature, un confident et une confidente exceptés; et je vous le dis parce qu'il faut que je vous le dise, puisque c'est par là que je puis être utile à M. de La F[age]; car, pour moi, je ne puis être relativement à lui qu'un *en attendant*, à supposer, ce qui est toujours possible, et même toujours probable, que les personnes qui me portent échouent.

Cependant, comme il faut vous montrer les deux côtés de la médaille, je vous dirai que mon père qui paraît enfin vouloir réparer ses longues erreurs et oublier les miennes, est intime ami du premier ministre, et qui plus est intime ami et proche parent de ceux qui, malgré les pronostics de B[audouin], très probablement lui succèderont. Je puis donc être quelque chose, indépendamment de mon existence naturelle; mais pour ne rien omettre et vous fournir toutes les données sur lesquelles vous pouvez calculer, j'ajouterai que mes affaires personnelles ne sont

point assez avancées pour que je puisse m'occuper de La F[age], autrement que d'une manière subsidiaire; que dans ce moment-ci je ne puis pas lui être d'un très grand secours pécuniaire. Je n'approuve donc dans aucun cas, et j'approuverais encore moins à supposer qu'il me livrât le soin de sa fortune, qu'il refusât une place provisoire, telle que celle que vous me faites l'honneur de me dire qu'il a refusée. Je voudrais, quelque monotone et désagréable qu'elle puisse être, qu'il la prît *aspettando;* bien sûr que je ne l'y laisserai pas s'il est digne de vous, et même quand il n'en serait pas digne, par tendre et respectueux intérêt pour vous ; mais bien sûr aussi que ni moi, ni aucun particulier ne peut lui en donner autant (vous comprenez bien que je parle d'argent sec et sans évaluer logement, nourriture, etc., etc.) et que les gens en place ont leurs hommes. J'ai tâché, comme vous voyez, de réunir en un faisceau mon avis et mes idées, d'après votre lettre; je vais maintenant la reprendre en détail.

B[audouin] prétend que le Rapporteur [Lefebvre d'Amécourt] deviendra contrôleur général ; moi je ne le crois point : 1° parce que des gens plus instruits que moi dans ce métier, m'ont assuré qu'il n'en avait pas la capacité (et c'est là ma plus mauvaise raison) ; 2° parce que, depuis quinze ans, il se fait nommer, et que qui est toujours nommé n'est jamais placé, etc. ; mais quand d'Am[écourt] viendrait en place, je ne puis croire, — je ne dis pas qu'il fît B[audouin], comme celui-ci l'assure, — je dis qu'il eût jamais pensé à le faire lieutenant de police; ce serait à conspuer.

Le Ther[site] n'a voulu très précisément tirer de B[audouin] que de l'espionnage et je crois pouvoir vous dire maintenant que le Ther[site] ne reviendra point. C'est M. de N[ivernois], c'est le cardinal de B[ernis] (par M. de N[ivernois] et Mesdames) qui viendront; et M. de La F[age], si vous comptez sur moi, doit faire des vœux pour cet événement.

Que peut donc espérer B[audouin]? Hélas! ce que je demande pour lui : 6000 livres de pension (pour en avoir 3 ou 4) et un exil doux... mais cet homme est fol; il m'a supplié à genoux de l'empêcher d'aller à Tanlais. J'ai ce genre de faiblesse de ne pouvoir pas refuser un infortuné ; je l'ai empêché; il me suppliera bientôt de l'y faire aller ; je l'y ferai aller; mais qu'est-ce que La F[age] peut vouloir chercher sur cette planche pourrie?

Il dit le plus grand bien de sa femme; il voulait (voyez quelle tête!) que je dégotasse Lard[enois] pour faire sa besogne! Eh! mon Dieu, sans doute, on ne voudrait pas de moi; mais moi qui ne voudrais pas d'elle pour me sauver de l'enfer, j'ai ri de pitié, et je lui ai conseillé du pavot et les quatre semences froides, avec les ménagements presque respectueux que l'infortune commande aux cœurs sensibles. Sa femme et Fumeron sont les plus cruels ennemis qu'il ait à gagner (car il ne peut les combattre) ; eh bien! il croit sa femme, il croit toutes les femmes amoureuses de lui... Hélas! il est bien vrai qu'il ressemble un peu à Henri IV; mais d'honneur, ce n'est pas en beau.

Je vous avoue que je suis très philosophe sur l'article des suites nécessaires des mariages contractés comme on les contracte chez nous, et que je trouverais tout simple que la B[audouin], qui ne sait point aimer, eût eu trente amants, si elle eût fait les affaires de ses enfants et de leur père; mais être sans mœurs et sans honneur et sans foi, c'est trop.

Croiriez-vous que B[audouin] se vante d'être sensible? Il me soupçonne, à ce que je crois, d'avoir connu particulièrement une de ses sœurs [Mme Cœur de Roy], qui a fini par tous les laquais de Paris, et dont il avoue avoir grossi la liste. Eh bien! il se donne pour *son rival en sensibilité*...

Ma belle et tendre et respectable amie (permettez-moi ce mot), lisez tout ceci à La F[age], si vous croyez qu'il

soit incapable de me compromettre, et demandez-lui (car il faut le guérir), quel fond il veut, ou peut faire sur cet homme.

La F[age] a eu des connaissances de femmes que je n'aime point ; je les trouve bien moins convenables, depuis que j'ai reçu deux lettres de son amie. Une phrase de votre dernière à B[audouin] a confirmé mes soupçons : *vous en ferez plus aisément un petit maître qu'un ingrat.* Cette expression voile avec beaucoup d'adresse un grand défaut ; c'est un extrême ridicule dans tout état que d'être un petit maître ; c'est un ridicule inimaginable dans un état subalterne ; c'est l'ivraie de tout bien. Et puis, c'est si aisé ! c'est si plat ! Tenez, belle amie ! corrigez-le de cela et ne l'en justifiez pas.

B[audouin] me l'a donné pour être de la force de Jarnowick [son maître de violon]. *Eh bien !* lui ai-je dit, *s'il est cela*, *pourquoi veut-il être autre chose ?* S'il avait eu ce talent-là, j'aurais pu le mettre dans un intérieur où il eût été merveilleusement placé ; mais en vérité, il vaut mieux pour lui qu'il n'y soit pas propre. Je ne vous demande point s'il a été l'*Antinoüs* de B[audouin], parce que cela ne se demande point ; mais si cela est, faites-lui-en honte, et qu'il rougisse de ce recoin d'attachement de manière à nous donner prise sur tout le reste.

La F[age] a-t-il de l'esprit ? Certes vous devez vous y connaître ; et s'il en a, comment a-t-il cru au *grand mérite de B[audouin]* ?

Enfin, enfin, Mademoiselle, vous m'intéressez, vous me touchez, vous me subjuguez ; je ferai tout ce que je pourrai pour celui que je regarde du moins comme l'époux de votre cœur ; mais hélas ! peut-être ne pourrai-je que tard ; dites-moi, pour que je puisse vous parler plus décidément, *ce qu'il a, ce qu'il lui faut, ce qu'il voudrait ;* et croyez-moi, faites-lui accepter une place provisoire. Au reste, je change d'avis sur un point ; je crois qu'il vaut mieux que je traite avec vous qu'avec lui. J'ai cru, je vous l'avoue, qu'il vous

avait envoyé de Bordeaux la lettre d'avant-hier; celle-ci me détrompe puisqu'elle ne peut être que de vous. Vous êtes un être étonnant; j'aime mieux, pour lui, traiter avec vous, — bien entendu qu'il ne serait jaloux en aucun sens : car il vous faut et à lui aussi, et à tout être sensible, la tranquillité du cœur. Dans tous les cas donnez-moi votre parole, je vous en supplie, que vous m'écrirez malgré lui-même, s'il est besoin, tant que vous trouverez utile ou convenable de traiter avec moi, *votre véritable pensée*. Au reste, vous lui ôtez un grand tort dans mon esprit. B[audouin] me faisait entendre que c'était lui qui ne voulait pas se marier, et je trouvais cela odieux, surtout supposant que tout véritable amour est, comme disait Sapho, fils du ciel et de la terre; et que cette double et céleste jouissance de l'âme et des sens, qui unit deux êtres et les complète, en est presque inséparable. Mais ce refus de votre part est le comble de la noblesse, de la vertu, de la générosité (qui est plus que la vertu), et me pénètre d'un bien véritable et tendre respect pour vous. Et, dieux ! que vous m'intéressez à achever votre bonheur ! Ce serait l'un des plus beaux de mes jours!

Non, n'ayez pas la plus haute idée de moi. Je ne suis pas médiocre par le cœur, belle D[auvers] ! *Ed jo anche son' pittore!* Et moi aussi, j'ai de l'esprit dans l'âme ! Voilà tout mon mérite, et puisse-t-il vous être utile !

Pardon de la petite prière que je vous ai faite relativement à mon valet de chambre... J'ai eu tort ; mais vous ne sauriez croire combien il m'importe de n'être pas compromis ! Je baise avec un tendre et profond respect la belle main qui a écrit cette lettre que je tiens et qui me donne une émotion toujours nouvelle ; je la baise, dis-je, si vous daignez le permettre.

23 octobre [1780].

Souvenez-vous pour votre instruction particulière, au besoin, que ce n'est plus la comtesse J[ules de Polignac], mais Mme La Touche qui a le haut crédit *du moment*.

3. — *A la même.*

Ma digne amie (car je ne sais pas, moi, appeler *Monsieur* mes amis; et grâce au ciel je ne suis point une jolie femme obligée d'être un peu collet monté par respect humain, lors même que son esprit et son âme sont le plus au-dessus de ce costume); ma digne amie, je suis écrasé d'affaires, de devoirs, et d'études de tout genre. J'use mes forces, ma santé, mes yeux, ma tête, à des bouzillages domestiques, et puis à des choses plus élevées qui me sont nécessaires pour me consoler; mais de tout ce qui m'occupe, rien, non, rien, une seule femme exceptée, ne m'intéresse autant que vous. J'écrivais ce soir à cet ange revêtu d'un corps de femme : *Je me trompe fort ou j'ai trouvé une autre âme digne de la tienne, et désormais ton sexe sera composé pour moi de deux individus;* et c'est de vous que je parlais. En conséquence, trouvez bon, ou trouvez mauvais, tout comme il vous plaira, que je vous réponde exactement; je n'ai nul droit d'exiger la même exactitude; nul despotisme dans le caractère; ainsi ma *sévère promptitude* ne vous gêne en rien; donc si c'est une jolie petite leçon que vous avez voulu me faire, vous n'y gagnerez rien; je reçois à cinq heures votre délicieuse lettre, vous aurez mon griffonnage demain matin; et puis j'attendrai mille ans si vous voulez; mais vous aurez toujours aussitôt mes réponses. Ne m'écrivez donc point quand vous ne voudrez pas que je vous écrive. Voilà le seul expédient que je puisse vous offrir.

Je vous promets, mon aimable amie (froncez le sourcil, si vous le voulez, mais je ne vous appellerai plus mademoiselle) de vous envoyer sous quinze jours ou trois semaines, en vous déclinant mon nom, une espèce de lettre faisant un volume, laquelle vous démontrera qu'en effet j'ai par devers moi *de hautes sottises.* Mais je vous avoue

que la seule qui me soit bien amèrement reprochée est une grande jouissance pour mon âme, et m'a rendu content de moi-même. C'est la femme dont je vous parlais tout à l'heure qui en a été l'objet, et qui en sera à jamais pour les âmes sensibles qui la connaîtront, je ne dirai pas *l'excuse*, je dirai *l'apothéose;* car c'est un être *adorable*, et je ne suis pas le seul qui pense ainsi. Au reste on ne m'a jamais aimé, ni haï médiocrement; j'ai élevé des temples à l'amour et à l'amitié; mais hélas! que de profanes ont souillé ceux de l'amitié! J'ai bravé la haine, heurté les préjugés, dédaigné les clameurs, provoqué les dangers... Somme toute, j'ai été et je suis un très honnête homme; mais j'ai été un très maladroit homme; et je suis fort loin d'être encore assez sage, assez mûr, assez formé!

Rien de si simple que l'histoire de Mlle Bertin, (à ce propos, si vous êtes incertaine et curieuse de ce qu'elle peut, de ce qu'elle est, de ce qu'elle vaut, j'ai des moyens très prompts et très sûrs de m'en instruire); rien de si légitime que toute liaison que vous provoquerez. Mais une Guimard, mais une Arnould... Pourquoi La F[age] a-t-il eu de ces femmes-là? Si quelque chose avait pu fermer mon cœur à un malheureux, victime de son fanatisme de reconnaissance, c'eût été cela. Quoi, il a l'incomparable bonheur d'aimer et d'être aimé, et il court après de si vils triomphes!... Mais à Dieu ne plaise que je cherche à le blesser; sa généreuse amie suffit pour le justifier, du moins pour le faire absoudre; ainsi passons. Je n'ai voulu que vous motiver mes demi-mots de l'autre jour.

D'Am[écourt] est à mes yeux un des plus vils hommes qui existent; et son procédé avec La F[age] l'achève dans mon esprit; c'est bien la peine d'avoir 130,000 livres de rente!...

Ma très belle amie, vous devriez vous rappeler que je vous ai dit le premier que B[audouin] devait ignorer notre correspondance. Donc vous ne devriez pas me dire

M. *B[audouin] doit ignorer, etc.* C'est apparemment pour vous venger de la recommandation relative au valet de chambre..., à la bonne heure : je me résigne... Oh, je suis, voyez-vous, doux comme un mouton.

Tenez, voici la clef de tous les rêves B[audouin]. Cet alinéa-ci est d'une rare confiance. Je me crois sûr de vous; obligez-moi, effacez-le quand vous l'aurez lu. B[audouin] me communiquait des projets et des idées très subalternes. Dans un moment de verve, peut-être de folie, (car quel homme n'a pas ses lubies!) je lui écrivis (vous comprenez bien que tous mes papiers me rentrent) : *Je n'aime point les romans subalternes. Quand mon imagination se met en frais, voici comme elle voyage. Je vais au pôle, où il y a un très grand empire inconnu. Je fais un fils à la Reine de ces contrées; je me fais nommer son gouverneur; il devient héritier du trône et je suis son premier ministre* (et de là, comme vous sentez, un roman à la Gulliver). Oh, je voudrais, pour une pinte de mon sang, ne pas avoir écrit cette folle phrase! Pour quelqu'un comme vous, par exemple, c'est une perception élevée, voilà tout. Mais pour lui, oh, ç'a été l'apocalypse.

Et voyez quelle tête! il ne sait pas qui je suis, mais il me sait exilé. Et quand je ne le serais pas, qui imaginera jamais que dans de certaines positions on parle sur certains sujets! Et quand ces positions existeraient (ce qui est à des milliards de lieues de la vérité), qu'est-ce que tout cela prouverait pour un homme de sens? Pesez ceci; car cela fait réponse à Mlle Bertin. Quand Vaudr[euil] se trouva dans une belle passe où il échoua comme un maître sot qu'il est, on dit : *M. de Vaud[reuil] a été proposé pour la première place du royaume : mais il ne s'en est pas trouvé capable.* C'est en deux mots très décents son histoire fort indécente. Mais cette histoire, quelque dramatique qu'elle eût été et en quelque nombre d'actes que vous vouliez la supposer, n'aurait pas duré le mois. N'échafaudez donc jamais rien sur de tels crédits, m'en-

tendez-vous? c'est la mobilité des vents. Eh bien, B[audouin] n'a pas osé me le dire, mais je vois clairement tout ce que sa tête a brodé sur ce canevas... Oh, quel homme! cependant je ne l'abandonnerai point parce qu'il est très malheureux, et qu'il a fondé sur moi un espoir qu'il ne faut pas qui soit déçu dans tout ce qui n'est pas déraisonnable.

Vous êtes bien noble; vous avez une belle âme; elle a commenté mon mot qui finit l'alinéa sur le talent de Jarnowick.

N'allez pas croire, sur ce que je vous dis que votre sexe restera *composé de deux individus pour moi*, que j'aime à le déchirer. Oh non, je l'adore; je l'ai toujours adoré; je n'ai trouvé que là de la sensibilité; je hais les plaisanteries triviales, et le tort de sacrifier au froid plaisir de dire un bon mot le devoir d'être juste; mais peu de femmes réunissent infiniment de sensibilité à une grande élévation de tête et d'idées; et ce sont celles-ci qui sont mes idoles. J'en ai deux maintenant, je vous assure; et si jamais vous me détrompez, ô ma belle amie! ce sera un triste réveil.

Mais du moins vous pouvez me dire ce qui, avec le peu qu'a La F[age], l'aiderait à attendre; quelle place conviendrait à son talent, et surtout à vos vues à vous, à votre fortune; et voilà à quoi vous ne répondez pas.

Si La F[age] a seulement un peu d'âme et d'esprit, il doit sentir que le bonheur d'épouser sa maîtresse éprouvée, pétillante d'esprit, et de cet esprit qui n'appartient qu'à une âme sublime, jolie, aimable, douce et charmante, ET DEVENUE SA BIENFAITRICE, est le plus haut degré de félicité auquel un homme puisse atteindre... Belle D[auvers], il y a un alinéa dans votre lettre, et c'est celui qui finit par les événements prévus, qui me prouve que vous avez l'âme de l'Héloïse (d'Abailard) et la tête de Leontium ou de Ninon.

Honneur vous soit rendu! Cet assemblage n'est pas unique; je suis assez heureux pour en avoir la preuve...

Mais Dieu changera notre monde sublunaire, ou il sera toujours phénomène.

Vous avez raison, ma digne et respectable amie, ne dites point que je vous ai écrit. Plus vous devez avoir d'ascendant sur La F[age] qui peut, sans être médiocre, être encore à peine au niveau du socle de votre piédestal, moins vous devez en abuser; donnez-lui la paix du cœur; tout le monde n'entend pas le parler mâle des âmes fortes; et La F[age] pourrait prendre mon style pour de l'amour. Mais vous, mettez-vous bien dans la tête que ce n'est pas avec une femme telle que vous que je suis *aimable*, oh que non! je ne suis pas si médiocre que cela; et tout mon but et mon désir est de vous inspirer autant d'estime et d'amitié que vous m'inspirez de zèle et de respect. Au reste, vous avez encore raison, l'amitié a ses droits aussi bien que l'amour; et une tête comme la vôtre ne doit pas oublier que le plaisir n'est qu'une *situation* et que le bonheur est un état.

Oh oui, très *orgueilleux* de ma qualité, et si *orgueilleux* que je vous déclare qu'autant la *noblesse personnelle* est nécessaire et même indépendante de toute institution humaine, autant la *noblesse héréditaire* est le renversement de toute constitution. Apprenez, mon amie, que je suis trop *fier* pour être *vain*, et j'ose espérer que je vaudrai quelque jour assez par moi-même pour regarder sans honte derrière moi... O mon amie, puissé-je la mériter cette confiance, cette amitié dont vous faites le prix des qualités de l'âme que vous me supposez! Certes, je n'ignore pas qu'un tel prix n'est pas celui des titres et des chimères humaines. Je vous ai fait entendre qui j'étais, parce que je n'ai pas voulu que vous me prissiez pour un aventurier, et qu'il fallait vous faire savoir pour La F[age] que j'avais des attenances. Mais mon intime ami [Dupont], cet excellent homme dont je vous parlais dans ma première lettre, cet homme que je crois le premier de l'Europe, et qui est après mon amante ce que je chéris le plus, a été horloger.

Des dernières classes de la société il est parvenu dans les premières par le seul ascendant de sa vertu et de son talent... Je ne le vaudrai jamais, pas même de bien loin; mais je le respecte comme la vertu vivante, et voyez ce que m'est *la qualité*.

Recevez encore une fois l'hommage de mon tendre respect, et l'assurance sincèrement jurée par l'honneur que je ferai à votre premier signe tout ce qui sera en mon pouvoir.

25 octobre [1780].

Si nous cachons notre correspondance à La F[age], n'y aurait-il pas de l'inconvénient à ce que mon valet de chambre parût si souvent chez vous? nous pourrions convenir d'un dépôt. Est-que La F[age] a des frères?

---

4. — *A la même.*

Charmante amie! voici une réponse B[audouin] que je vous envoie par la petite poste parce qu'il n'y a rien d'important; que mon valet de chambre court tout ce matin nommément chez vous; que je ne veux pas y envoyer ma livrée (O), et qu'enfin Lescot n'a que ses deux jambes. Ce Lescot est le seul de mes gens qui ne me soupçonnera pas d'être amoureux de vous, et voilà pourquoi c'est le seul que je vous dépêche.

J'ai oublié de vous demander si je pouvais avec justice m'intéresser à faire payer Le Dosseur de ses reliquats; qu'est-ce que ce Le D[osseur]? Vous êtes mon oracle et mon inspiration, parce que vous avez tout mon respect et ma confiance.

J'ai oublié de vous demander quels étaient les honoraires de La F[age] chez B[audouin].

Encore un mot sur lui. On me l'a dit bretailleur. Ce défaut est pis qu'un défaut. Le port d'armes ne peut pas être le droit de s'en servir arbitrairement pour opprimer ou pour nuire. C'est au contraire une obligation plus spéciale de protéger l'innocence et la faiblesse, de s'opposer à l'injustice, de maintenir la paix, de se dévouer à l'utilité du genre humain. Un homme doit à soi-même et à la société de ne jamais se laisser entraîner par la colère et bien moins encore par la haine, au point de verser le sang d'un autre homme, à moins qu'il n'y soit forcé par la plus absolue nécessité; mais il se doit aussi de ne jamais s'en laisser imposer par aucun danger quand il est appelé à défendre ou sa patrie, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou son frère, ou sa propre personne, ou tout autre être humain, qui, dans un péril non mérité par des crimes, a besoin de son secours. Un homme d'honneur ne doit pas menacer en vain; un homme sensé ne doit se permettre d'annoncer, même dans l'emportement, que ce qu'il pourrait trouver juste et honnête à faire de sang-froid; il ne faut donc point menacer. Qu'est-ce que sa scène avec Lardenois, qui en a parlé au marquis de Roussi, lequel m'en a parlé? Belle amie, dites à votre protégé que son pays est partagé entre l'antique et féroce préjugé qui conduit aux duels et l'horreur qu'ils inspirent; qu'ils sont défendus, quoi qu'il en puisse penser, par le véritable honneur aussi bien que par les lois; qu'un homme digne de ce nom ne doit accorder à personne assez de droits sur lui, pour se croire obligé d'aller à son commandement le joindre, ou en chercher un autre afin de l'égorger; qu'il est absurde et coupable de se faire le bourreau de ceux dont on craindrait d'être le juge et qu'on n'oserait condamner à la mort. Il est aisé de faire sentir aux insolents que l'on est au-dessus de toute crainte, mais que l'on respecte ses principes et les lois. Le moyen d'y réussir tient

à une sorte de dignité habituelle, également douce, gracieuse et noble, et qui est un des plus précieux avantages qu'un homme puisse acquérir et se conserver. Que si quelqu'un, abusant de cette modération et la prenant mal à propos pour faiblesse, ose attaquer un honnête homme ou quiconque est sous sa garde, alors on doit le faire repentir de sa témérité; il ne doit sortir de nos mains que vaincu, et ayant perdu la volonté et les moyens de nuire; mais combien on doit s'efforcer qu'il n'en sorte pas mort! pourquoi tuer celui qu'on peut réprimer par une simple blessure? pourquoi blesser celui qu'on peut contenir ou désarmer? c'est à savoir désarmer que l'on doit appliquer ses soins en apprenant l'escrime. Tout usage de la force, au delà de ce qui est nécessaire pour mettre une barrière suffisante à l'injustice, devient injuste lui-même, odieux et dénaturé...

Faites-lui cette longue morale, ma digne amie; mais embellissez-la des roses de l'amour; et dites-lui que ces principes viennent d'un homme dont la valeur est reconnue, citée, et l'adresse dans les armes très grande. B[audouin] a cru faire honneur à La F[age] dans mon esprit en me disant qu'il était bon escrimeur; il ne m'a donné qu'une crainte de plus.

Je comptais ne vous écrire qu'un billet, et voici une longue lettre; vous êtes une magicienne, une enchanteresse, une sirène.., une divine amie; mais adieu pourtant et dites-moi de n'être pas si long si je vous ennuie. J'avais encore quelque chose à vous demander, mais je l'ai oublié; cela me reviendra; ne me punissez pas de mon étourderie par votre silence; au contraire, grondez-m'en.

25 octobre [1780].

Ah! qu'est-ce que c'est que cette ordonnance sur le Trésor Royal dont il vous a parlé pour La F[age]? Cela peut-il lui être de quelque ressource? Je vous avoue que si La F[age] balance à se marier à votre premier signe de

consentement, je ne veux de ma vie entendre parler de lui. Sur cela je vous préviens que je n'entendrai à aucune composition, et j'ajoute que j'interpellerai votre honneur pour savoir la vérité. Je ne veux point qu'on joue avec de tels devoirs.

A propos, je connais votre Bert[in] et vous en parlerai, mais directement par Lescot. Ménagez ce terrain; mais on ne saurait moins de confiance et pour cause.

---

5. — *A la même.*

[28 octobre 1780, *date probable*].

Ma belle amie, je suis malade et très souffrant d'un œil; mais mon âme souffre rarement des douleurs de mon corps (et en cela leur partage est fort inégal, car elle seule est l'artisan de tous mes maux physiques) ; ainsi il faut que je vous dise une partie des choses qui pressent. Vous avez dû recevoir depuis la dernière lettre que vous a portée Lescot : 1° une de B[audouin], enveloppée dans une feuille de moi remplie de morale pour votre ami sur qui Roussi m'a donné quelques inquiétudes; mais Roussi est fort bête, et Lardenois, qui est une espèce, le mène; 2° un petit billet de moi (ces deux derniers envois par la petite poste) contenant, en mots intelligibles pour vous seule, l'avis que La F[age] a écrit secrètement à B[audouin]. Ce procédé de B[audouin] de se cacher de moi, qui le sers de mon mieux et par pure pitié assurément, est peu honnête, peu délicat et me force à prendre garde à moi qu'il peut compromettre très essentiellement; car je suis à mille lieues de mon métier et de mon état en l'obligeant.

Tout cela m'a fait sentir, mon aimable amie, la nécessité que vous vous mesuriez avec La F[age], qui n'est

point de votre force assurément, et que vous ne lui disiez très précisément que ce qu'il faut lui dire. Je continuerai donc à vous parler avec toute la confiance possible, mais sous la condition très expresse que vous ne l'y associerez pas que je ne l'aie connu, tâté et même éprouvé. En attendant voici des choses qu'il faut que vous sachiez :

1° Je ne sais où j'avais la tête quand je vous ai dit : je m'informerai de Mlle Bert[in]. Non seulement je ne connais autre; mais elle *m'a fait l'honneur* d'intriguer contre moi; car elle se mêle de tout; j'ai des raisons de croire que cette envie lui a passé. Quoi qu'il en soit, je ne la reconnaissais pas sous son nom, parce qu'accoutumé à n'en parler avec *mon amie de la Cour* que sous un sobriquet de chiffre, elle m'a sorti de la tête. Mlle Bert[in] est à mon avis une folle, qui ne manque pas d'esprit et qui se noiera dans ses intrigues. Au reste, elle a des *talents* de plus d'un genre; elle boit bien, plaisante de même, *badine* de même, et à en juger par cinq ou six traits de sa vie, elle est capable de bons procédés, tout comme de petites machinations bien noires. D'ailleurs s'engouant aisément, et ne servant pas toujours bien ceux pour qui elle s'engoue; car, pour exemple, elle a achevé de noyer la D'[Argen]son qu'elle voulait servir. Si vous me devinez un peu, vous sentez que je sais cette histoire de source. Je vous jure qu'elle exagère beaucoup, mais beaucoup, son crédit sur sa maîtresse; ce crédit se réduit souvent à oser tout dire, et des choses même que les titrés n'oseraient pas. D'ailleurs, elle peut cependant très bien procurer une place à La F[age], et comme, outre cette vue, il lui doit une sorte de reconnaissance pour la bienveillance qu'elle lui témoigne, il fera très bien de la ménager. Je sais qu'elle a parlé *à mon amie* (que je nomme ainsi parce qu'elle me l'a ordonné, car je n'ai d'ailleurs jamais cru qu'on pût avoir d'amie dans ce rang), d'un nommé Saint-Ciers qu'elle vante beaucoup; si comme certains rapports me le font présumer, elle a travesti sous ce nom La F[age], c'est un

malheur que je n'aie pas été plus tôt averti. Mais dites bien à La F[age] qu'il dise à elle que c'est une platitude, et en quelque sorte déserter la cause d'un homme que l'on recommande, que de changer son nom, parce que c'est avouer qu'il a déshonoré l'autre, ce qui n'est pas vrai pour La F[age], que son attachement pour B[audouin] honore au contraire, quel que soit B[audouin]. Au reste, gardez-vous bien, ma sage amie, de confier toute cette explication à La F[age] que vous mettriez trop vite sur les voies de me connaître. Vous devez savoir mon nom avant lui. Bref, et pour résumer, la Bert[in] ne peut pas grand'chose, mais il faut se conduire avec elle comme si elle pouvait beaucoup.

2° Comme je ne finasse point avec vous, et qu'en tout je suis la ligne droite parce qu'elle est la plus courte, de sorte que je serais honnête homme ne fût-ce que par paresse, je vous dirai que j'ai interrogé B[audouin] sur le traitement qu'il faisait à La F[age], tout comme je vous l'ai demandé. B[audouin] répond des choses qui, si elles étaient vraies, prouveraient que La F[age] lui coûtait 10 ou 12,000 livres. En ce cas, sa famille n'aurait pas tout à fait si tort de se plaindre de cette dépense; je vous en fais juge : 1° depuis janvier 1763, il le logeait, chose toute simple; 2° lui payait tous ses maîtres (article très longuement détaillé, et qui, pour moi qui connais Paris et qui ai eu aussi des maîtres, monte au moins à 100 louis annuels) ; 3° les comptes du tailleur payés, et certes cela peut n'avoir pas de bornes; 4° 1200 livres net, qui, comme vous le savez, sont les honoraires les plus forts des secrétaires de particulier. B[audouin] ajoute, croyant apparemment qu'il avait besoin de masquer la modicité de ce traitement, qu'il *aidait* son frère à l'hôpital de Strasbourg, qui n'était qu'en survivance, et qu'il l'a aidé jusqu'en 1769, que M. Richard *le lui plaça* à Longwy où il est en chef; qu'il a placé ses cousins Lafosse, un autre juge-maire à Bourg; qu'il a fait un de ses oncles avocat au Conseil, etc., etc.

Je vous avoue que je préfèrerais à tout cet étalage 7 ou 800 livres de rentes qu'il lui aurait assurées d'une manière bien légitime et stable.

3° A ce propos, je n'ai point voulu parler à B[audouin] de l'histoire du notaire, parce que je ne la sais que par vous; ainsi je ne puis savoir de même que par vous quels moyens il y aurait à prendre pour ôter ce faix de dessus les épaules de votre ami.

4° J'ai demandé, et j'avais mes raisons comme vous croyez, à B[audouin] : *Qu'est-ce que cette Mlle D[auvers]? Je vois qu'elle a de l'esprit dans les billets qu'elle vous écrit : mais a-t-elle de la tête, du caractère : a-t-elle de l'ascendant sur La Fa[ge]? est-elle secrète?* — B[audouin] m'a répondu : *Mlle D[auvers] a des mœurs et du caractère* (je m'en doutais, pour des mœurs; il faut être bien bête pour dire qu'une femme qui aime a des mœurs. Beau mérite que d'avoir de bonnes mœurs quand on aime! est-ce qu'on pourrait être autrement); *pour de la tête, je l'ignore* (pardieu, je ne l'ignore pas, moi qui la connais depuis moins longtemps que vous). *La F[age] seul le sait* (je doute qu'il soit de force à juger cette tête-là), *et je vous réponds sur ma tête* (belle caution!) *que quand je lui écrirai de vous dire le vrai sur ce qu'il pense de Mlle D[auvers],* (c'est, ma foi, bien de cela qu'il est question), *il vous en parlera comme d'un être indifférent* (si cela est, il me donnera fort mauvaise opinion de lui); *tout se borne entre eux, au moins de lui à elle, à des promenades, à de petites attentions, à des intérêts respectifs,* AU RÉEL DE L'AMOUR (ce dernier mot m'a mis en colère; c'est celui de Buffon parodié à la B[audouin] : *Le physique seul est bon en amour...* et malheur à qui sent ainsi!) *Jamais de questions sur de grandes données* (vous entendez ce jargon?), *bouche close sur cet article* (tais-toi, cheval!). Cela et mille autres choses qu'il me serait trop ennuyeux et trop répugnant même de vous copier, m'ont fait craindre que, grâce aux suggestions de B[audouin], vous n'eussiez que très peu d'ascendant sur La F[age], ce

qui serait très triste pour vous et beaucoup plus triste pour lui.

B[audouin] m'a dit que La F[age] n'avait point eu de scènes avec Lard[enois]; que cependant il avait résolu de l'insulter au sortir de l'Opéra parce que Lard[enois] avait répété des propos infâmes de Fum[eron] sur l'attachement de La F[age] pour B[audouin]; que lui B[audouin] l'en empêcha; que seulement une fois que Lard[enois] s'échappa à des propos sur La F[age] devant la B[audouin], que cela amusait, son mari dit à l'espèce des gardes : *Tournez sept fois votre langue avant de dire du mal d'autrui; et occupez-vous moins de La F[age] que de tout autre, parce qu'il lutte contre Saint-Georges à l'école de la Bouexière, et l'enfilerait, lui, Lardenois, comme une mouche.* Je conviens qu'il n'a pas fallu plus que cette imprudence pour faire appeler La F[age] *un bretailleur;* mais cependant il y a eu une scène et je voudrais savoir la vérité.

6° Dites-moi quelle sorte d'indemnité peut réclamer La F[age] sur la famille canaille de B[audouin], parce que mon ami [Dupont], qui a Necker derrière lui et qui travaille avec lui (quoique rien moins que son partisan et ami), peut leur faire peur et finir cette affaire à laquelle je m'intéresse bien plus qu'à celle de Le Dosseur, que lui, mon ami, regarde comme un charlatan.

Voilà, ma très belle et très digne amie, les points sur lesquels il me faut des éclaircissements avant le retour de La F[age]. Pour moi, j'attends tous les jours l'ordre du mien, et c'est alors que je pourrai être vraiment utile *à ce petit monsieur qui lutte contre Saint-Georges,* ce que je ne crois point du tout, et ce qui, lors même que je le croirais, ne lui donnerait pas dans mon esprit la cent millième partie d'un degré de mérite de plus.

J'insiste pour que vous lui demandiez sa parole de n'écrire à B[audouin] que par vous. Vous pouvez aisément lui en trouver de bonnes raisons, vous sentez les miennes; nous ne saurions trop éclairer les tripotages de

cette tête à l'évent. L'homme qui le sert [le porte-clefs Bertrand] n'est point un très honnête homme, comme il fait semblant de le croire; mais c'est un drôle qui n'ignore pas que, s'il ne marchait point droit, je le ferais tâter de Bicêtre. Ce n'est pas lui qui a passé la lettre. J'en soupçonne Foucaud ou Lafitte, mais je n'ai pu encore trouver une occasion de serrer la mesure à B[audouin].

Adieu, ma charmante amie : donnez vos ordres à mon valet de chambre comme s'il était à vous; j'ai peur qu'il ne vous ait réveillée jeudi, car il m'a dit qu'il avait été à dix heures chez vous, et cela est fort ridicule; je lui ai défendu d'y aller jamais avant midi. Heureux qui peut la conduire au sommeil, la suivre dans ses songes, sourire à son réveil.., mais que les profanes ne pénètrent point dans l'asile où repose la beauté. Vous savez quel respect et quel attachement je vous ai voués.

/

Je suppose que vous avez des livres et qu'on vous en prête, sans quoi je vous offrirais des miens. Dites à La F[age] que s'il trouve une occasion d'apprendre l'anglais, cette langue ne peut que lui être utile.

---

6. — *A la même.*

[Dimanche, 29 octobre 1780].

Vous m'affligez, femme trop noble et trop tendre, vous m'affligez. J'ai voulu porter un rayon de lumière dans votre âme, et j'y ai porté la mort. Mais souffrez que je vous le dise, ô mon amie, le tumulte de votre cœur a influé sur le jugement de votre esprit, et une partie de votre lettre se ressent de l'agitation que vous a donnée une nouvelle trop

peu ménagée. Cependant, quelle preuve avez-vous que La Fage soit coupable? aucune, cela n'est même pas probable. De qui avons-nous à nous plaindre? de ce B[audouin], qui a trompé ma confiance et la vôtre, qui, tandis que nous avons la bonté de faire passer ses ineptes et infertiles rêveries, intrigue, trigaude, parce qu'il se méfie de nous, et qu'il veut réchauffer dans le cœur d'un jeune homme trop sensible et trop déçu les étincelles d'un ancien fanatisme qui l'a perdu. Mais ce fanatisme, vous en conviendrez avec moi, chère amie, fait honneur à La F[age]. S'il y persistait, il serait un fol et un ingrat; car c'est vous qui êtes aujourd'hui sa vraie, son unique bienfaitrice. Cependant, il a dû y persévérer longtemps, — certainement il l'a dû, — et nous ne pouvons pas trop espérer de lui qu'il soit attiédi au point de ne pas répondre à une lettre de B[audouin] quand elle lui parviendra, jusqu'à ce que vous ayez exigé sa parole d'honneur que vous verrez tout, et que rien ne passera que par vos mains. Que devez-vous faire à son retour? Lui dire : « La F[age], mes droits les plus chers sur toi sont ceux de mon amour; mais j'en ai sur ton honneur, et tu n'es pas capable de les méconnaître. C'est donc toi que je fais juge s'il est quelque être humain à qui tu doives plus de confiance et d'attachement qu'à moi. Et quel devoir plus doux à remplir que celui d'être confiant envers celle qui n'a qu'une âme, qu'un intérêt et qu'une volonté avec toi?... Eh bien, écoute! Je t'ai fait passer des lettres de B[audouin], parce que je n'ai voulu ni étouffer ni repousser la voix de ton ami malheureux; mais je sais, et sais à n'en pouvoir douter, que les fausses lueurs de son imagination l'égarent, qu'il regimbe à la main qui veut le sauver, qu'il ne peut rien pour toi, qu'il ne peut rien pour lui-même. Vas-tu sacrifier encore toi, moi, l'amour, l'honneur, la raison, à des rêves fantastiques? Si tu le veux, je gémirai et serai peut-être capable de me perdre avec toi. Puissent tes remords être ma seule vengeance! Mais ce que toi ni moi ne pouvons ni ne devons vouloir, c'est de sacri-

fier d'autres que nous aux intrigues ténébreuses d'un fol qui, du fond de son cachot, croit tenir un levier capable de soulever les deux mondes. Or, c'est à ce procédé si indigne de nous que ton étourdi B[audouin] va nous entraîner. Je sais qu'il t'a écrit, je sais que tu lui as répondu par une voie étrangère à la seule personne qui puisse guider sagement ou plutôt réprimer ses lubies : si tu le nies, il faudra que je te croie, car je ne veux pas douter de ce que me dit mon amant, que je ne reverrais de ma vie s'il m'avait trompée de gaîté de cœur; mais lie-toi envers moi par ta parole d'honneur, et jure que toutes tes lettres à B[audouin]ou toutes celles qu'il t'adressera seront déposées entre mes mains »... Voilà, mon amie, la substance de ce que vous devez lui dire, et de ce que vous direz bien mieux qu'il ne m'est possible de l'exprimer. Il ne peut pas vous refuser ce serment qu'il faut lui faire jurer de tenir secret; s'il y manque jamais..., ah! mon amie, arrachez le trait qui vous a trop profondément pénétrée, et jetez-vous dans les bras de l'amitié, qui versera sur vous les plus tendres consolations dont elle est capable... Mais il n'y manquera pas; et, jusque-là, vous n'avez pas à vous plaindre de lui. Pour sa lettre, comment voulez-vous que je l'aie? B[audouin] ne m'a jamais parlé des *faux billets;* vous voyez qu'il vous a dit de ne pas lui envoyer la lettre de La F[age], mais de l'extraire; à plus forte raison me cachera-t-il une lettre de votre ami écrite à votre insu. J'essaierai pourtant, mais il faudrait commencer par lui extorquer l'aveu qu'il a écrit, et il sent trop combien le procédé doit me paraître mauvais pour en convenir aisément.

Quant à l'opinion de La F[age] sur vous, je le tiens pour un monstre, ou pour un homme infiniment médiocre (et alors comment vous aurait-il séduite?), s'il ne vous regarde pas comme un être céleste. Cependant, mon amie, prenez-y garde! dans les âmes très fortes et très sensibles, le suprême bonheur de l'amour en centuple l'énergie, et ses

délices épuisées sont l'aliment le plus fort d'une véritable passion et l'époque de son plus haut période. Voilà pourquoi *votre amie* adore La F[age]. Les amants plus tièdes vérifient le proverbe du *tombeau de l'amour*. Ainsi il faut connaître le naturel de La F[age], que je ne connais point, pour décider du caractère de son attachement. Je ne vous parle ici que d'après de très nombreuses expériences. Je n'ai aimé véritablement qu'une femme en ma vie, et cette femme en a fait le destin. Le moment où elle m'a rendu heureux a multiplié à l'infini (je ne dis pas ses droits, ce n'est là qu'un procédé tout simple pour un homme d'honneur, et ce procédé a été le mien avec toutes les femmes), je dis ses charmes et mon amour; et depuis cette époque qui fait palpiter mon cœur comme si j'y touchais encore, mon ivresse et ma passion n'ont été qu'en augmentant. Toutes les autres femmes que j'ai rencontrées, parmi lesquelles il en est d'infiniment plus jolies, et même quelques-unes de plus brillantes par *l'extérieur de l'esprit*, ont très vite ennuyé mon imagination mobile et mes goûts non moins volages. Ceci répond à un mot énergique de votre lettre : *aujourd'hui l'idole d'un homme, demain l'objet de ses mépris*... Non, mon amie, non, cela n'est jamais à craindre, si l'on est véritablement aimée. Je saurai mieux que vous si vous l'êtes, et je vous jure de vous dire la vérité. Croyez que La F[age] ne m'échappera pas; je sais trop bien l'histoire du cœur humain en amour pour pouvoir y être trompé! En attendant, tranquillisez-vous, ô mon aimable amie; ne vous repaissez pas de craintes presque toujours mal fondées. Votre mot : *son arrêt ou le mien*, m'a fait frémir. O mon amie, une âme telle que la vôtre ne brise pas un amour de sept années sans se déchirer en lambeaux.

Répondons à votre lettre dont deux lignes qui m'ont bouleversé ont déjà occupé deux pages.

J'approuve, comme vous sentez, tous les arrangements qu'il vous plaira dicter pour notre correspondance. Je vous

fais seulement l'observation qu'une lettre perdue me donnerait des agitations effroyables; vous ne connaissez pas la sensibilité de mon cœur. Quant à votre facilité de recevoir mes lettres, certainement je n'aurais jamais été vous interroger, mais je m'étais bien prémuni contre toute imprudence. Dès la première lettre que je vous ai fait passer de B[audouin], je lui demandai si, dans le cas où vous n'y seriez pas, la lettre ne courrait aucun risque; et quoiqu'il eût dit que non, aussitôt qu'il prit le ton leste de vous dicter des lettres *tutoyantes* à La F[age], je lui renvoyai la lettre avec des observations; il répondit par des détails qui, sans me faire approuver son accent indiscret, me donnèrent de la sécurité, ce qui ne m'empêcha pas de faire votre signalement à mon valet de chambre, qui est un garçon intelligent et ferme à ne redouter personne. Je saisirai cependant cette occasion de vous dire que ç'a été un des torts de La F[age] dans mon esprit, que les confidences qu'il m'est évident qu'il a faites à B[audouin], lequel ne croit point à l'amour, et ce n'est point là le confident qui convient à un amant. D'ailleurs, il est des mystères de tendresse comme de volupté qu'un œil profane ne doit pas souiller, et je ne vous déguise pas que B[audouin] m'a paru trop instruit. Au reste, rien n'est plus noble, plus rempli de décence et de candeur que la profession de foi que vous me faites à cet égard; et elle m'a pénétré d'estime, de respect même pour vos parents : je dis *de respect*, parce que leur conduite développe un esprit aussi au-dessus des préjugés qu'une âme noble, tendre et compatissante... Au reste, mon amie, je vous reprocherai un mot de votre lettre comme un crime de *lèse-amour... une faute... ma faiblesse...* O belle D[auvers], que je suis loin de donner de telles épithètes à la tendresse même la plus passionnée et la plus *docile!* La pudeur est le plus bel ornement, le trésor le plus précieux et l'honneur de votre sexe (ainsi, par parenthèse, je ne dirais pas comme B[audouin] : *la pudeur farouche de Mlle D.*); mais ma charmante

amie, je vous avoue que je n'ai jamais compris ce qu'est un prétendu devoir dont l'exact accomplissement serait la dissolution de tous les autres. La vertu ressemble aussi peu à ce que l'on nomme ordinairement ainsi qu'au vice même ; et la pudeur n'a rien de commun avec cette exigence monacale et contradictoire à la nature, vulgairement appelée *continence*, si l'on entend ce mot dans l'acception rigide des dévots, et non pas dans son rapport avec les bonnes mœurs. La véritable vertu ne dépend point du caprice des mortels, des illusions des fanatiques, des diverses spéculations des moralistes, des dogmes, des rites, des temps, des lieux, des sexes; elle consiste dans un cœur droit, sensible, sincère, et dans l'exercice de toutes ses facultés. L'honneur prescrit à une femme de n'avoir qu'un amant, de se respecter en lui, d'être fidèle à ses serments, incapable de légèreté et même en un sens d'inconstance. L'honneur proscrit tout plaisir qui n'est point appelé par l'amour comme une honteuse lubricité, mais jamais le sentiment lascif; la femme la plus chaste peut être la plus voluptueuse, et les libertins seuls confondent ces mots *jouir* et *corrompre;* aussi la véritable volupté leur est-elle interdite à jamais; ils flétrissent également la beauté morale et la beauté physique : mais un véritable amant prodigue aux charmes de sa maîtresse ses transports, et son adoration à sa vertu !... Pardon, ô ma belle amie, pardon à vous et à *votre farouche pudeur* de m'être un peu étendu sur ce sujet; mais, outre que c'est en quelque sorte la cause de l'amour que je n'ai jamais désertée, je voudrais vous mettre en paix avec vous-même, et je crains que vous n'y soyez pas. Laissez les dévotes qui ne le sont devenues que par le maléfice des années calomnier l'amour et les sens; les vaines apparences qu'elles appellent *piété* sont des compliments qu'elles adressent à la vertu. Dans leur jeunesse, elles l'ont fait consister à bien cacher leurs intrigues; elles croient ensuite tout réparer par des momeries et surtout par une aigre sévérité. Pour vous qui avez

de la candeur et de la force de tête, dites-vous bien : la sensibilité aiguise les sens, pourquoi réprouverions-nous les mouvements impérieux de la nature? Les sensations sont-elles moins son ouvrage que les sentiments? et ne serait-ce que pour nous livrer de pénibles combats qu'elle aurait si inséparablement uni ces deux ressorts de l'humanité? Qu'on détermine donc le moment où il sera permis d'écouter ses sens, si ce n'est pas celui où l'amour les embrase! Voilà ma morale que je professe devant Dieu et défendrais devant les hommes, et qui vous prouvera du moins que j'ai comparé mes passions à mes principes.

Avez-vous prévu que, La F[age] de retour, les apparitions de mon valet de chambre pourront paraître moins simples à vos parents? au reste, il ne manquera jamais cinq heures sonnantes.

Hélas! cette amie dont vous me félicitez..., elle n'est pas près de moi, elle est loin d'être heureuse. Je ne la vois point! nous ne correspondons même qu'avec d'extrêmes difficultés. Le jour de la réunion est fort éloigné peut-être encore..., plaignez-moi!

Oh oui, je le crois, que je vous estimerai, et vous chérirai, et vous estimerai tous les jours davantage.

Le manuscrit que vous attendez a été fait pour mon père; ainsi vous y verrez la vérité toute nue, et plutôt exagérée contre moi qu'en ma faveur. Il a été fait où est B[audouin]. J'ai consumé là bien du temps dans les angoisses les plus dévorantes. Vous pleurerez sur moi après l'avoir lu; vous ne me mésestimerez pas, et vous adorerez ma Sophie.

Importance ou non, La F[age] n'est pas si jeune que moi, et je le défie d'être plus ardent; je n'ai jamais été infidèle à l'amour, comme je n'ai jamais été fidèle à mes goûts. Et puis, si vous saviez quelle réputation donnent ces créatures-là dans l'esprit des gens sensés.

La F[age] est-il à charge à M. Dauvers, comme le dit B[audouin]? Prendrait-il, en attendant, un logement

et une table honorable avec 100 livres par mois? Il me serait peut-être aisé de le placer chez la dame haute et puissante dont je vous ai parlé, mais il n'y pourrait être qu'en subalterne, et il ne me convient pas d'y donner un émule à l'homme que j'y ai placé. Et puis sa tête n'y tournerait-elle pas? Je crois qu'il a besoin d'un mentor et vous l'aimez trop pour pouvoir l'être toute seule.

Qu'est-ce que fait M. votre frère? Je ne puis vous donner des vues pour vous qu'en causant avec vous; et puis, vous vous devez à vos dignes parents.

Mme votre mère n'avait-elle pas un grand crédit sur l'infante [duchesse de Parme, fille aînée de Louis XV]? Connaissez-vous particulièrement de Leyre? Connaissez-vous Garat? Vous voyez que j'use de mon droit d'ami.

Je tâcherai que mon ami [Dupont] fasse payer les quatre billets de La F[age]. Il se mêle à regret de tout cela, parce qu'il méprise B[audouin] de tout son cœur; mais je lui parlerai de La F[age] de manière qu'il ne le confondra point avec son patron; je crois que mon ami viendra dîner demain avec moi.

Il faudra me dire de quelle nature sont les *vingt mille livres dues à papa;* alors nous verrons si cela est de nature à n'y plus penser.

Le propos de La F[age] à Lard[enois] est une gaîté, mais une imprudente gaîté. Il y a des choses qu'il est de décence comme de sagesse de ne pas voir; et comme, selon B[audouin], Madame sa femme, qu'il appelle *la Ruette*, lui disait : *Goltz* [l'ambassadeur de Prusse] *viendra ce soir dans ma loge, laissez-nous seuls!* et qu'icelui B[audouin] se retirait en faisant la révérence, La F[age] était aussi trop bon d'y prendre plus d'intérêt que lui.

Voyez, aussitôt le retour de La F[age], à cette ordonnance du trésor royal; et moi, quand je pourrai paraître, je verrai bientôt à le loger, si cela l'agrée et ne contrarie pas trop ma *farouche* amie.

Ah, comment voulez-vous que je ne m'applique à rien?

On me tue, il faut que je soulève et pousse le faix, ou que j'abandonne tout... et Sophie est au bout.

Contez-moi au vrai l'histoire de ces faux billets et celle des couverts de chez Hue [de Miromesnil]; je n'ai pas pu encore me persuader ceci, mais il faut que je sache l'autre et cela ne me passera jamais. Eh, mon Dieu, je voudrais lui avoir rendu une vie douce et ne penser de ma vie à lui.

Non, je ne vous regarde pas comme *une de mes plus sincères amies,* j'ose vous regarder comme mon *unique amie.* Sophie est la moitié de moi-même, c'est autre chose. Mais je ne connais que vous deux dans votre sexe, jusqu'à ce que vous m'ayez montré votre semblable dont, après tout, je me passerai à merveille; plus rares, vous me serez plus précieuses.

Adieu, ma belle et charmante amie : vous me dites de veiller à ma santé, et moi je vous dis de veiller à votre cœur; ceci m'intéresse plus que cela. Je suis à jamais à vos ordres, et l'hommage de mon dévouement et de mon respect est votre propriété.

/

Lescot passera selon vos ordres demain lundi chez vous, à cinq heures du soir.

---

7. — *A la même.*

Vous m'honorez à mes propres yeux, mon excellente amie; et ces mots *adieu, mon ami!* à la fin d'une lettre où pour cette fois il n'y a pas un *monsieur* ont pénétré d'une douce joie mon cœur reconnaissant. Oui, j'accepte ce titre sacré ; oui, j'en serai digne; oui, j'en remplirai les devoirs, et qu'ils sont doux à remplir auprès de vous!

Hélas! vous m'intéresseriez moins si vous étiez *plus raisonnable;* vous l'êtes en tout, vous êtes d'une élévation et d'une sagacité rares; mais on peut, l'on doit même *raisonner* l'amour dans le silence de l'ivresse, et l'on ne saurait être *raisonnable en amour;* ne vous fâchez donc pas contre vous-même, vous ne changerez pas la loi des êtres aimants et sensibles. Ils sont bien vus ces deux mots : *à dix-sept ans on ne détermine point l'amour; et lorsque le moment de juger l'homme qu'on aime est arrivé, la raison n'a plus assez d'empire pour bannir celui dont on s'est fait longtemps une charmante image.* Tout cela est vrai, mais ne détruit pas mes principes : car je ne vous ai pas dit (pesez bien ceci) que ce ne fût pas un inconvénient inséparable de cette passion dominatrice que d'aimer *sans pouvoir choisir;* je vous ai dit seulement : *Rendre heureux ce qu'on aime bien réellement et ce dont on se croit aimé, n'est point une faute;* ce serait plutôt un devoir. — Mais il y a eu erreur dans mon choix! — Eh bien! c'est un malheur; mais vous n'êtes point coupable; c'est une *erreur,* ce n'est point une *faute.* De bonne foi peut-on, dans les circonstances les plus calmes de la vie, se promettre qu'on choisira infailliblement bien? cela n'est pas donné à la nature de l'homme. Comment pourrions-nous l'espérer au milieu du tumulte des passions? il ne s'agit pas ici de redresser l'esprit; il s'agit de préserver le cœur des pointures acérées du remords... *Mais je persisterai dans mon choix?* A la bonne heure; si vous ne vous êtes trompée que sur le plus ou moins de qualités, vous vous devez ce respect à vous-même. Mais si votre idole est vile, si vous en êtes convaincue, coupez dans le vif, *car le plus honteux et le plus funeste des esclavages, c'est d'aimer ce qu'on méprise.*

Mon amie, dépouillez des préjugés absurdes et cruels; et croyez que le cœur n'égare point *en morale* (en morale, dis-je; car il égare souvent l'esprit; mais ce n'est pas celui-ci dont il est question ici : je n'ai parlé que de la conscience, et c'est la distinction que vous n'avez pas

faite); c'est l'imagination qui pervertit, et l'on ne peut se méprendre de bonne foi à leurs diverses émotions. Le mot *amour* a été appliqué à l'action universelle de la génération qui reproduit les êtres, parce que par une fausse et ridicule délicatesse, les expressions propres à désigner cette opération de la nature sont devenues trop libres pour des femmes qui n'ont de chaste que les oreilles. Cette explication détournée a avili ce mot touchant dont on s'est empressé de voiler les prostitutions méprisables; mais les vrais amants, seuls connaisseurs en volupté et plus avides des délices des sens que les autres hommes, savent que c'est de la vivacité de la tendresse qu'elles reçoivent leur plus précieuse saveur, et que cette réunion seule mérite le nom d'*amour*. Ne croyez donc point, ô mon amie, que le cœur puisse induire en erreur; ce sont ses inspirations, au contraire, qui préservent les femmes d'une avilissante galanterie en donnant pour pâture à leur imagination un seul objet de désir. Quand on aime, les sens sont très inflammables; mais ce n'est qu'au feu de la passion qu'ils peuvent s'allumer et cela seul les justifie; mais revenons. B[audoin] s'est voué à mon indignation, *à mes vengeances,* si je puis découvrir que La F[age] ait reçu aucune nouvelle directe depuis le 1er décembre 1779. On peut donc m'avoir trompé; au reste je tendrai des pièges à L[a Fage] et nous le jugerons. Chère amie, vous m'écrivez avec une sensibilité pénétrante *que je suis le seul que vous puissiez ne pas haïr après vous avoir enlevé cette chère erreur, ou aimer davantage en vous assurant de ce bonheur.* Ces mots, ces mots si tendres et si énergiques, ont mouillé mes yeux de pleurs doux et salutaires; ils ont fait plus : ils m'ont fait balancer un instant et me demander à moi-même si j'aurais le courage de vous enlever cette erreur si chère... Oui, je l'aurais; et j'en souffrirais autant que vous... mais nous n'en serons pas là. B[audouin] m'a dit hier un mot qui m'a fait grand plaisir pour vous : *Ne dites jamais, je vous en conjure, à La F[age] que je vous ai*

communiqué toutes ses confidences au sujet de son amie; il ne me le pardonnerait pas (et il aurait raison), *d'autant que cette fille charmante n'ayant jamais aimé que lui* (ce n'est pas ainsi qu'il s'exprime) *et moi ayant été leur confident le plus complaisant* (ce n'est pas encore ainsi qu'il s'exprime, mais c'est fidèlement la substance), *il a des égards infinis pour elle, l'honore, la respecte, et regarderait ma confiance pour vous comme une perfidie*. Cela est excellent, mon amie si bonne, et je suis sûr que votre cœur en palpite. Que La F[age] ait confié, détaillé même son bonheur, à un homme qui avait un ascendant incroyable sur lui, et *lui prêtait sa chambre,* il a tort : mais c'est un tort pardonnable à un jeune homme dans l'ivresse, d'autant plus pardonnable peut-être que cette ivresse a été plus grande. Mais que le vieux Satan qui a mis tous ses soins à le pervertir dise : *il ne me pardonnerait jamais d'avoir révélé ses confidences,* cela prouve, ou je ne m'y connais pas, que ce jeune homme a de la délicatesse et de l'amour. D'un autre côté, moi qui n'ai rien eu de tout cela sous le secret, et qui ne le dois qu'à vous, en temps, lieux et circonstances convenues avec mon amie D[auvers], je montrerai à La F[age] quelle distance il y a de sa délicatesse à la dévergonderie B[audouin]. Mon amie, je m'explique nettement avec vous, et j'ose croire que vous me le pardonnerez en faveur de la nouvelle que je regarde comme très bonne. Et par principe et par goût, je suis très incapable de parler ou d'écrire indécemment à une femme; mais il est des *ambages* que l'amitié, toujours décente et toujours franche, peut dédaigner. Je me fie à mon cœur pour ne pas passer la mesure.

Vous faites bien d'écrire sans *tu* et sans *toi;* mais si c'est une leçon que vous avez voulu me faire relativement à l'apostrophe tutoyante que je vous ai préparée pour La F[age], je vous déclare que je ne suis point de votre avis, et que *toi* ou *vous* ne me paraissent point la même chose pour l'amour. J'ai traduit Tibulle pour ma

Sophie : voici un de ses passages les plus touchants, tel que je l'ai traduit : « *Que je te regarde encore, ô ma Délie, quand ma dernière heure sera venue; que je te presse en mourant, de ma main défaillante; tu pleureras sur le bûcher funèbre où je serai étendu; tu mêleras des baisers aux larmes de ta douleur; tu pleureras; ton cœur n'est pas dur comme la pierre ou inflexible comme l'acier.* » Substituez des *vous* à ces *tu* et dites-moi, ou plutôt ne dites pas, mais sentez si c'est la même chose. Détrompez-vous si vous croyez que B[audouin] n'a pas lu vos lettres; il les a toutes vues une à une pendant six ans. Au reste, ne le faites pas plus coupable qu'il n'est vis-à-vis de vous. Voici l'histoire de la farouche pudeur : je ne me souciais point du tout de passer des lettres à la maîtresse de celui que je regardais comme un petit étourdi, bien gentil, mais l'Antinoüs de B[audouin]. Tourmenté par celui-ci, je dis : « *Eh bien! je la verrai.* — *Oh, monsieur,* me répondit-il, *elle rougit à la vue d'un portrait d'homme; jugez ce que vous en tirerez, pas un mot* (vous remarquerez que je suis un hideux animal presque aussi laid qu'un Hottentot ou qu'un orang-outang). — *Parbleu,* lui dis-je, *c'est susceptibilité un peu grande, ou pudeur par trop farouche que de rougir ainsi.* — *Oh, monsieur, pudeur excessivement farouche, voilà le mot.* » — Vous voyez qu'il y croit. Le pauvre homme ne sait pas encore que la vraie pudeur n'est point farouche; que la vraie vertu est aussi douce qu'indulgente, qu'aimable. De plus, quand il eut divulgué et détaillé les confidences La F[age], (d'après lesquelles il me paraît un peu dur que cette farouche amie me gronde parce que je l'appelle *Belle D...*), B[audouin] eut la générosité sublime de m'apprendre, de me certifier même, de me jurer s'il l'eût fallu, que la farouche pudeur n'avait jamais été amoureuse de lui... En honneur je l'ai cru sans serment. Mais, persiflage à part, il m'a parlé souvent de vous avec respect; puis il retombe dans son ton accoutumé. Eh, que vous importe?

On m'a dit que la mère de Mlle D[auvers] et sa tante Mme du R... en étaient fort jalouses : cela est-il vrai? Ce qui l'est, c'est que j'ai un assez beau plan pour mon amie; encore une fois, je ne puis qu'en causer avec elle. De Leyre est précepteur de l'infant duc de Parme.

B[audouin] m'a proposé de me remettre l'ordonnance de 1800 l. sur le Trésor royal qu'il a ici; si vous voulez que je vous la fasse passer, on verra ce que c'est... Pour ses 200 louis, j'y aviserai aujourd'hui que j'attends mon ami [Dupont] qui n'a pas pu venir hier. On parle en ce moment de lui pour la place du Genevois [Necker].

M. votre frère est assez mal gîté auprès de Roch[ambeau], qui est fort embarrassé : est-ce un frère digne de vous?

Vous pouvez compter sur moi pour dire très ferme, et avec deux grands yeux nobles et foudroyants, à La F[age], qu'on ne laisse point mettre son nom sur de faux billets, qu'on rompt avec un homme capable de ces manœuvres, et surtout qu'on ne le regrette pas.

Soyez sûre que ce n'est pas par moi que B[audouin] a écrit à Banefroi et que je tiendrai désormais à l'œil ses correspondances secrètes. Je viens de faire trembler son homme [le porte-clefs Bertrand].

Mon amie, on ne peut jamais répondre à un certain point de la grande ni de la petite poste, bien moins de la première; mais sous quinze jours nous nous en passerons. En attendant montrez votre domestique *sûr* à mon valet de chambre *imperturbable*, et dites-leur : *Vous recevrez et vous remettrez réciproquement sans crainte tout ce dont vous serez les porteurs. Arrangez-vous pour vous trouver dans Paris à heure et jour nommés.*

Adieu, belle, bonne, tendre et chère amie; vous m'avez déjà appris que vous n'étiez ni *jolie*, ni *spirituelle;* j'espère que vous m'apprendrez bientôt que vous êtes *bossue* (écoutez, ce mensonge ne vous rendra guère plus coupable); pour moi qui ne le suis point, mais qui vous ferai peur à

première vue, — bien entendu que vous vous y accoutumerez vite, — je suis enchanté que vous soyez laide; je félicite votre laideur; j'adore votre bonté; je choye votre amitié; je m'en honore et je la paye de mon plus tendre respect et d'un dévouement à toute épreuve.

/

31 octobre [1780].

Votre nom de baptême? car je veux un pendant à Sophie.

Ma santé est mauvaise, mais l'âme soutient le corps, et votre amitié nourrit mon âme.

---

8. — *A la même.*

Tenez, charmante amie, voici une lettre de cet escogriffe á qui j'ai fait infiniment peur; lui faisant entendre qu'il m'était revenu par d'Ysangromel [premier commis de M. de Sartine], que Bannefroi avait parlé de lui de manière à me persuader qu'ils avaient correspondu B[audouin] et lui. Ses serments ne sont rien, mais sa terreur est quelque chose; et comme je lui ai dit qu'au premier bruit de ce genre ou à la conviction d'un mensonge, je ne voudrais de ma vie entendre parler de lui, je crois qu'il n'a pas menti. Répondez-lui, vous, que vous n'avez pas vu Bannefroi, qu'il n'a parlé peut-être qu'agité par son amitié pour lui; mais que vous croyez qu'en effet B[audouin] ne peut avoir trop de réserve. Maintenant, mon ange, sitôt que vous aurez eu une explication avec La F[age] et reçu sa parole, donnez-moi un moyen de lui faire passer une lettre de B[audouin] sans que vous soyez censée le savoir; je ne manquerai pas de faire spécifier par B[audouin] qu'il ne vous montre ni la lettre ni sa réponse, et je l'attends d'abord à cette épreuve. Au reste, B[audouin] recule déjà pour l'ordonnance, et sur

la demande que je lui en ai faite, il m'a écrit : *La F[age] ne sera que le 2 à Paris; je joindrai mon ordonnance à la lettre* QUE JE VOUS REMETTRAI POUR LUI.

Au besoin, si vous aviez quelque chose de pressé à me dire, adressez par la petite poste : *à M. L'Avisé fils au château de Vincennes* première enveloppe, et deuxième cachetée d'un pain à chanter : *pour Monsieur le Comte;* ces mots recouverts d'un papier blanc; et dans le cas le plus pressé, par exprès, à *Mme la veuve Sautot*, *chez la veuve Girard*, *plâtrière à Vincennes*, première enveloppe; deuxième cachetée, *pour Monsieur le Comte*, *remettre à l'instant quelque part où il soit.*

J'ai une seconde épreuve pour La F[age] que vous-même ne saurez qu'après l'événement et qui sera le feu de réverbère. De plus il ne saura quel respect j'ai pour vous et quelle idée j'en ai conçue qu'après que j'aurai cavé à fond sa propre opinion.

Alors fiez-vous à moi pour lui parler de manière à graver dans sa mémoire mon discours, dont le résumé, qui est la pure vérité, du moins quant à moi, est qu'il ne peut faire sa fortune que par vous.

Mon ami [Dupont] n'est point venu, et je ne veux traiter l'affaire de La F[age] que de bouche; par écrit cela me tiendrait un volume. On porte en ce moment cet ami au contrôle général; ce serait le salut de la monarchie, et voilà pourquoi je n'y crois pas.

Adieu, la première après Sophie, adieu l'amie de mon cœur.

/

1er novembre [1780].

Remarquez avec quelle affectation B[audouin] recommande toujours à La F[age] de ne rien lui dire que ce qu'un tiers peut entendre; vous imaginez bien que cette annotation n'est pas en faveur de la pudeur farouche. Cela me donne, malgré tous les serments, quelques soupçons de correspondance secrète.

9. — *A la même.*

J'ose croire, mon amie, que mon idiome n'est pas celui d'un *complimenteur* et votre belle âme ne saurait s'y méprendre. On m'a appelé *Brutus;* je voudrais être en tous sens digne de ce nom, dussé-je finir ainsi que ce héros par un coup de poignard volontaire qui ne me ferait pas comme lui calomnier la vertu ; mais il n'est pas donné à nos siècles d'inertie, à nos pays esclaves de produire des Brutus. Une femme de beaucoup d'esprit, de l'avis de laquelle je suis rarement, ce qui l'a très précisément subjuguée, m'appelle *Brutus sous l'écorce d'Alcibiade.* Cela encore n'est point vrai ; je puis être aimable avec ceux que j'aime ; je suis si reconnaissant de leur amitié ! je ne le suis point du tout avec ceux que je n'aime pas. Des malheurs inouïs ont altéré ma gaieté ; j'ai pris en haine la vie, les choses et les hommes... les hommes, dis-je, et il n'en est pas un que je ne voulusse servir ; les choses, et je lutte de sang-froid contre elles ; la vie, l'amour pourtant me réconcilie souvent avec elle. Au moins résulte-t-il de tout cela, ô mon unique après Sophie, que si je ne suis point un homme aimable, je suis un homme très vrai ; je sais me taire ; mais je ne trahirais pas ma pensée dans les plus petites choses, pas même pour le plus grand intérêt. Ne traitez donc plus de *compliment* ce que je vous dis sur le prix que j'attache à votre amitié ; car je dis la vérité, et le moindre doute de la part de ce que j'aime sur mes sentiments ou sur la fidélité de leur expression, me navre et me rend malheureux.

Vous avez raison, mon amie, il est des choses qu'il ne faut point écrire (heureux, si l'on pouvait toujours suivre cette maxime ! mais comment se défier de l'amour par exemple, et ne pas épancher un cœur qui déborde, dans un cœur adoré !) D'ailleurs je ne vous demanderai jamais, et

je ne désirerai jamais un de vos secrets, à moins qu'il me soit nécessaire pour vous être utile. Dans cette dernière supposition, vous m'offenseriez vivement de me rien cacher. Quant à vos lettres, recevez, mon amie, d'un homme plein de candeur et d'honneur, l'offre qu'elles vous soient toutes remises. Je vous les aurais renvoyées même sans vous en prévenir, si je n'avais craint que cela eût l'air de vous redemander les miennes. Point du tout, gardez les miennes comme un monument irrécusable de mon estime, de mon respect, de ma tendre amitié; et reprenez les vôtres que je ne copierai pas même, quelque envie que j'en eusse, si vous ne le permettez point. Rien de si simple que cette inégalité de partage; votre délicatesse n'en doit point rougir; vos lettres portent la preuve d'un attachement que peu d'âmes sont faites pour trouver respectable, et même la preuve ambiguë (mais il n'en faut pas tant aux yeux de la malignité) des suites naturelles et inévitables de cet attachement. Mes lettres en disent autant que les vôtres; vous seule avez donc le droit de garder notre correspondance. Ordonnez, mon amie, et accoutumez-vous à penser tout haut avec moi.

J'excuse comme vous (et je l'ai fait avant vous) les confidences de La F[age]. Cependant je crois qu'il sera bon quelque jour de lui en dévoiler les suites. Ces suites ne sont rien, parce que B[audouin] a parlé à un homme d'honneur et assez expérimenté d'ailleurs pour ne pas le croire en amours de six ou sept années; mais il n'en est pas moins vrai que votre image, faite pour orner le sanctuaire du temple de l'amour, est souillée dans une imagination empreinte de toutes les saletés possibles. Cette idée, si La F[age] est amant, doit indigner son cœur. Les regards du véritable amour, ses caresses, ses transports, son délire même, tout est chaste; mais l'œil lubrique d'un effronté satyre effarouche la pudeur, les grâces, l'amour, la volupté. On ne doit verser son âme que dans une âme de même nature. Donc vous, vous avez eu tort, connaissant B[audouin], de souffrir qu'il rendît à votre ami de certains services

C'est-à-dire donc que voici ma franche et douce amie avouant à son *mentor* qu'elle emploie un peu d'art en amour. O mon amie, je vous dirais volontiers comme Orosmane à Zaïre : *L'art n'est pas fait pour toi; tu n'en as pas besoin;* mais je connais les hommes et ne les juge pas tous d'après mon cœur; ainsi je vous approuve très fort et suis surtout très touché de votre aveu. Belle D[auvers], un grand axiome en amour, c'est *de ne jamais tout donner, même en livrant tout.* Cet axiome est très inutile à deux êtres précisément nés l'un pour l'autre, qui sentent au même degré, ont la même force de tête, la même énergie d'âme, une conformité parfaite de goûts, qui sont enfin deux moitiés, que la nature ne semble avoir séparées que pour laisser à l'amour le soin de les réunir. Mais combien ils sont rares, de tels couples! et que d'épreuves il faut pour s'assurer que l'on a réellement trouvé sa moitié!

Vous me faites le plus grand plaisir en me rassurant sur votre bonheur domestique, qui est au fond le premier des bonheurs, parce qu'il est le plus continuel. Hélas! mon amie, j'avais mes raisons, de trop bonnes raisons, pour craindre que votre sort ne fût en effet d'être jalousée. Tous mes malheurs viennent, dans leur première origine, d'avoir offusqué mon père; mon père que la nature avait fait trop grand pour qu'il pût lui être permis d'être jaloux; mon père qui a autant de supériorité sur moi par le génie, qu'il en a par l'âge et le titre de père; mon père à qui j'ai dit, il y a plus de dix ans, avec l'ingénuité et l'imprudence de la jeunesse, ces mots touchants et trop bien sentis, que pour mon malheur il n'oubliera jamais : *Hélas! quand vous n'auriez que de l'amour-propre, mes succès ne seraient-ils pas encore les vôtres?*... Enfin ce père se conduit en ce moment avec une générosité tardive et lente, mais rare; et si je puis arracher une larme de lui, me voilà payé de tout ce que son despotisme m'a fait perdre et souffrir.

Comment l'amour maternel peut-il être l'excuse de Mme du B..., [tante de Julie]?

Si votre frère a de l'esprit et de l'âme, n'en désespérez point, quelque tumultueuse que puisse être sa jeunesse. Je me crois sûr que mon amie n'oubliera pas que *les siens*, tous *les siens* me seront à jamais sacrés.

Eh! mon Dieu, si, mon bel ange! il est très vrai qu'en dépit de la nature, la petite vérole m'a rendu excessivement laid, mais non pas hideux cependant; ainsi ne faites pas provision de sels. Elle m'avait laissé, cette maladie cruelle, de beaux yeux, cela est encore vrai; et remarquez bien que les âmes énergiques ont presque toutes de beaux yeux. Mais quarante et un mois de souffrances qui ont détruit ma santé, ma tête, ma jeunesse, tout, excepté mon courage et mon amour, ne m'ayant laissé d'autre consolateur que l'étude, j'ai précisément éteint ces yeux qui paraissaient l'inextinguible foyer du cœur le plus ardent qui fut jamais. C'est même en ceci que le courage me manque, ou du moins est prêt à me manquer, je l'avoue. Je suis menacé de cécité; et cette crainte me bouleverse. Milton fut aveugle, mais il eut pour s'en consoler son génie et ses filles. N'a pas du génie qui veut, et ma fille, mon enfant, le fruit du plus tendre amour, n'est plus... Ah! Sophie, quand je me refusais à tes vœux, je pressentais qu'il ne m'était pas donné d'être heureux!... Il est donc très vrai, ma belle amie, que la seule chose qui me rendait supportable est prête à m'échapper; ce qui n'empêche pas que quand un sentiment énergique, profond, bouillant, ou élevé, se rend maître de moi, il me ranime ces yeux que les gens qui ne m'ont point vu depuis trois ans ne reconnaissent plus.

O mon amie, que j'ai été touché de votre invitation! et avec quel empressement je m'y rendrai aussitôt que je le pourrai sans me compromettre trop imprudemment, et ce sera bientôt; mais je supplie votre amitié, que je ne sois d'abord, et jusqu'à ce que nous convenions du contraire, connu que de vous seule. J'irai chez vous ou très simplement vêtu ou, si vous voulez, en uniforme, en ôtant tout l'étalage de mon grade, (P) afin d'avoir l'air d'être des en-

fants perdus de Rochambeau. Enfin dictez, ordonnez tout ce qui peut vous plaire, et ne pas contraster avec les ménagements que vous avez à garder; mais n'oubliez pas que j'en ai dans un autre genre. Mes courses à Paris ne sont et ne seront encore quelque temps que *tolérées;* vous ne pouvez guère répondre que de votre discrétion personnelle ; et sensible comme vous êtes, vous ne vous consoleriez pas que quelqu'un des vôtres eût suscité quelque embarras à votre ami.

Vous êtes bien bonne de m'expliquer les raisons qui ont mutilé votre lettre; si je n'étais pas *si bon*, moi, je vous dirais bien que je devine quelles raisons mutileront celle d'aujourd'hui, si elle n'est pas faite de très bonne heure; mais, mon Dieu, je n'ai garde, car je ne veux point être battu, et je ne connais rien que les femmes haïssent plus que d'être devinées; au reste, vous remarquerez qu'il ne faut pas être un très grand sorcier pour deviner que les voyageurs jettent un très grand embarras dans une maison : ils ont tant de malles.

Adieu, mauvaise, ne me boudez pas au moins.

2 novembre [1780].

N. — Le *voyageur* auquel il est fait ci-dessus allusion est M. de La Fage, arrivé en hâte de Bordeaux, d'où M[lle] Dauvers, trop crédule en Mirabeau, l'a rappelé. Il descendra, en effet, chez ses parents; mais il n'y séjournera que peu de temps. Le succès de ses répétitions de créancier de Baudouin auprès des commissaires royaux chargés de liquider la faillite de celui-ci obligeant La Fage à élire domicile à Paris, il s'installera à quelques pas de chez Julie, place du Palais-Royal, au 5[e] étage de la maison de M[e] Bontemps, notaire. — Désormais la correspondance de Mirabeau avec Julie se dédoublera, mi-partie ostensible, mi-partie occulte.

III

« L'HYDRE DES AFFAIRES » DE MIRABEAU

Le fil de l'intrigue est noué, et la navette va courir sous l'agile main de Mirabeau. Or, qu'avait-il à s'embarrasser des misères et des prétentions de ce trio, Baudouin, Julie et La Fage? Quelles raisons l'y engageaient? Raisons pressantes et bien sérieuses, sans doute, puisqu'il entreprenait de séduire Mlle Dauvers dans un moment où il n'avait déjà que trop de femmes à accommoder sur-le-champ; puisqu'il allait surmonter des obstacles ardus et des inquiétudes innombrables pour persévérer dans cette conquête; puisqu'enfin la crainte d'y échouer lui suggérerait l'emploi de moyens si téméraires et si coupables que leur révélation nous jettera dans une surprise et dans un doute propices aux moins raisonnables conjectures... Tel Hercule s'enfonçant dans la forêt de Lerne ne s'effrayait pas d'une tête de plus sur le col du monstre qu'il voulait abattre; mais on sait qu'il obéissait aux dieux : en quelle étoile se fiait donc Mirabeau? Quelle était donc cette *puissance* supérieure à sa mauvaise fortune et qui veillait sur lui, prête à étendre sa protection sur tous les malheureux qu'il lui désignait? Une *puissance!* Son père parle à peu près ainsi de ses propres accointances avec la *tante d'une puissance;* mais ces mots désignaient la vieille comtesse d'Andlau, tante de la duchesse Jules de Polignac. Mirabeau aurait-il été l'agent de celle-ci? Que non point; il visait une plus grande dame encore. Nous oserons tout à l'heure la nommer. Mais décrivons d'abord « l'hydre des affaires de ce forcené », ne fût-ce que pour ne pas laisser mésestimer son courage.

Avec les 600 livres que son père attribuait annuellement à son entretien au donjon, la captivité de Mirabeau n'eût été supportable ni à son corps ni à son esprit s'il n'avait quintuplé cette ressource par un labeur inouï. Il approvisionnait les libraires de traductions, compilations et compositions littéraires et pornographiques, dont il produisait un nombre invraisemblable en moins de temps qu'il ne nous en faudrait aujourd'hui pour les lire. L'Avisé fils, attaché sept ou huit heures par jour à les recopier, n'y suffisait pas; elles débordaient aussi *le bon ange* Boucher, qui s'employait sans relàche à les vendre. Pourtant ces travaux ignominieux ne remplissaient qu'une part de ses journées, allongées d'ailleurs par des veilles fort avancées dans la nuit. Sa correspondance inondait Paris, Versailles et la province; et ce n'était pas tant à faire de la tracer que de n'en jamais embrouiller les sens compliqués, contradictoires et mensongers. Il tenait journellement Boucher au courant de ses ennuis, de ses vœux, et des vœux et ennuis de tout le personnel du donjon. Non content de l'autorisation qu'il avait de correspondre avec Sophie de Monnier une fois par mois, il lui écrivait en secret, abondamment, trois fois par semaine. Mais surtout les négociations engagées pour son élargissement dès les premiers mois de 1779 l'obligeaient, sur la fin de l'année suivante, à soutenir des rapports assidus avec tous les personnages intéressés à le maintenir au donjon ou à lui permettre d'en sortir. Ces deux partis étaient à peu près égaux en nombre et en autorité; mais les membres de chacun étaient divisés entre eux; et la politique à suivre pour dissoudre un groupe et rassembler l'autre se compliquait ainsi de ménagements infinis à l'endroit de toutes les personnes. Parfois même, Mirabeau avait moins à redouter de ses adversaires que de ses alliés, parce que ceux-ci obéissaient à son père, son père à sa maîtresse, et celle-ci à son cœur, non pas dur et faux, mais un peu sec, riche en replis, et antipathique au prisonnier.

Les uns se fâchent et les autres rient, à songer que le marquis de Mirabeau, dit l'*Ami des Hommes*, n'avait point de quiétude et de liberté d'esprit, si tous les membres de sa famille ne gémissaient pas dans les prisons, sous la main du roi. Mais en 1780, il n'était guère tranquille. Et pourtant, il avait enfermé sa femme au couvent des Dames de Saint-Michel, à Paris, quelques jours à peine avant d'introduire son fils aîné au donjon de Vincennes, et moins d'une année avant de faire arrêter et conduire en un couvent de Sisteron sa fille cadette, la belle marquise de Cabris. Marie, son aînée, à demi démente, n'était pas sortie du couvent de Montargis, où elle avait pris l'habit religieux, depuis l'âge de cinq ans. Il avait expédié son cadet Boniface en Amérique, avec Guichen, au secours des *insurgens*. Restait auprès de lui la marquise du Saillant; mais elle avait assez de besogne à accoucher; elle en était à son dix-septième enfant. De quoi se plaignait donc ce prétendûment « féroce oppresseur »? Il se plaignait de ce qu'on pût plaider encore contre lui, en dépit des lettres de cachet, et le faire succomber à la barre, en dépit de ses vingt ans d'amitié avec Maurepas; de ce qu'en outre, les prisons et maisons de discipline du royaume ne fussent plus si bien closes qu'on ne parvînt à s'en échapper, ou à y introduire la complicité et le désordre, ou à les répandre au dehors sous forme de procurations, suppliques et mémoires qui apitoyaient et réjouissaient le public sensible et malin. Pour entrebâiller de lui-même à son fils aîné les portes de Vincennes, il lui fallait être à *quia*...

Temporisateur et précautionneux, il avait subordonné cette libération au consentement de sa bru. Il attendait qu'elle en prît l'initiative et la responsabilité, ou qu'en y souscrivant, elle s'engageât implicitement à rejoindre son mari et à en retirer progéniture. L'Ami des Hommes était affligé de « postéromanie », de son propre aveu; la perpétuité de son nom lui importait par-dessus tout. Mais profondément divisés par le souvenir de torts et d'outrages

réciproques, les époux répugnaient à reprendre la vie commune. La mort de leur enfant unique, Victor, survenue en 1778, loin de les rapprocher au moins en idée, avait paru à la comtesse un événement fort propre à lui rendre toute son indépendance et à resserrer les entraves de son affreux mari. Cette cruauté frivole et trop apparente révoltait Mirabeau; et si l'Ami des Hommes ne lui avait manifesté sa volonté de ne le libérer qu'à ce titre d' «étalon précaire», il ne se fût pas décidé volontiers à récrire à sa femme et à lui jurer son repentir, sa gratitude, voire sa tendresse. Ses avances, bien qu'adroites et vives, ne lui valaient que des répliques indolentes et froides. Elles n'entamaient pas surtout l'hostilité de son beau-père, le marquis de Marignane, qui fortifiait de tout son pouvoir les ressentiments, les dégoûts et les craintes de sa fille. Il l'avait déjà séparée de biens d'avec Mirabeau; et il menaçait de la séparer de corps, si son exécrable gendre tentait de recouvrer l'exercice de ses droits de mari. Mirabeau en appelait vainement à son honnêteté et à sa bonté : Marignane restait intraitable. Pour vaincre sa résistance, le captif écrivait presque chaque jour en Provence à tous ceux qui avaient des facilités de s'insinuer dans la compagnie dissipée et ombrageuse de la comtesse. Ce siège languissait. Finalement, le marquis de Mirabeau eût bon gré malgré elle élargi son aîné, mais dans la confiance qu'une fois libre il ne se croirait pas d'affaire plus urgente que de la circonvenir et de lui redonner un fils. D'ici là, le comte ne devait rien oser ni laisser faire qui gâtât cette partie différée.

Par malheur, la turbulente marquise de Cabris s'agitait fort dans Sisteron; un jeune parent, le comte de Gruel (dont elle avait tourné la tête après l'avoir fait perdre au procureur du roi du lieu, le sieur d'Eyraud), et son amant à tout faire, le sieur de Briançon, rôdaient à Paris, en roulant un gros bruit d'écus et de menaces. Ils voulaient produire un mémoire accompagné des lettres échangées avec

Mme de Cabris par Mirabeau et Sophie de Monnier, avant, pendant et après leur fuite en Hollande. Ces lettres, en ouvrant à la comtesse de Mirabeau « le champ de la plus vaste diffamation », l'auraient poussée aux extrémités ; c'était la séparation de corps inévitable; c'était le cachot de son mari rescellé sur lui et pour longtemps. Il s'en effraya ; il supplia son bon ange Boucher d'interdire coûte que coûte cette publication : « Je crains bien, lui répondit Boucher, que mes démarches ne soient infructueuses. » — « Et dans quelle occasion, reprit Mirabeau, réserve-t-on, s'il vous plaît, les coups d'autorité? Ils ne sont donc bons qu'à écraser l'innocence et servir les tyrans en crédit? Qui frapperont-ils si ce n'est les perfides, capables de l'atrocité de trahir un dépôt pour révéler les secrets les plus intéressants pour deux familles distinguées. Au reste, et sans appuyer sur les réflexions amères que m'offre en foule une pareille idée, je n'ignore pas qu'il y a une défense du garde des sceaux de laisser rien imprimer de relatif aux affaires Mirabeau (B). Il me semble que c'est le cas de tenir la main à l'exécution d'un tel ordre, et j'ose espérer que M. Le Noir, après les marques de bienveillance qu'il a daigné me donner, ne m'en refusera pas une si importante et si juste. Je vous supplie, mon ami, de lui en parler avec la chaleur, le zèle et la persévérance de l'amitié... Songez que ce fatal incident pourrait renverser toutes mes espérances, et je n'aurai plus peur que vous laissiez faire. Je connais trop bien votre prudence, votre sagesse et votre bonté. » (*Lettre inédite du 6 septembre 1780.*)

Ce nuage creva sans tonnerre. Mais il pouvait se reformer et se grossir des âcres vapeurs d'un nuage tout pareil, naguère exhalé du couvent des dames de Saint-Michel, et à peine dissipé. Ici, nouvelle Tisiphone, vivait, on le sait, la mère de Mirabeau. Or, en outre de l'espérance d'une postérité, l'Ami des Hommes avait nourri celle d'occuper au règlement amiable de ses propres querelles conjugales

les premiers jours de liberté de son fils (C). La vieille marquise de Mirabeau, non moins remuante que sa fille de Cabris, avait gagné en mai, au Châtelet, contre son tyran d'époux, un procès dont elle-même à présent interjetait appel au Parlement; elle demandait, en attendant sa liberté et la pleine disposition de sa fortune, une provision de 60,000 livres, montant de ses revenus (septembre 1780). Son succès eût consommé la ruine du marquis; il n'avait plus d'autres biens libres que les siens; il ne voulait condescendre qu'à lui servir une rente à débattre; encore y mettait-il cette condition qu'au préalable elle se choisirait un couvent et s'engagerait à n'en sortir plus de sa vie. Mirabeau avait accepté de négocier sur ces bases avec sa mère; il ne désespérait pas de l'amener à renoncer aux plaidoiries, à signer une donation de ses biens à ses enfants, à se détacher de la Cabris qui l'avait soutenue dans sa lutte, et à écarter tous les mauvais conseils qui la débridaient et l'exaspéraient. Déjà il lui avait écrit une lettre pathétique en ce sens..., quand il apprit qu'elle lançait un nouveau mémoire, où il se trouvait « très chaleureusement et inconsidérément défendu » comme le plus grand sujet du royaume! — « Cela peut me faire grand tort », mandait-il incontinent à Boucher, « ne fût-ce qu'en blessant mon père et en lui laissant craindre qu'il ne parût aux yeux du public, s'il me relâchait, céder à la force. » (*Lettre inédite du* 17 *juillet* 1780.) Ne fût-ce aussi, ajouterons-nous, qu'en suggérant à son père le soupçon trop vraisemblable d'une ligue secrète entre lui, sa mère et la Cabris. Boucher promit d'arrêter ce mémoire, d'en surveiller et d'en purger au moins l'impression. Alors Mirabeau de reprendre : « Prenez garde qu'on n'y blesse Mme de Mirabeau ; voilà ce qui importe » ; car la marquise était susceptible de calomnier aussi sa bru.

Dénombrons maintenant les partisans que le rusé marquis de Mirabeau interposait entre lui et son fils dans le cours quotidien de ces pourparlers. C'étaient : 1° l'écono-

miste Dupont, créature et disciple de l'Ami des Hommes, et l'ami d'enfance du prisonnier, qui s'évertuait à rendre son intervention moins réservée, moins lente, moins « ministériellement amicale » ; 2° la marquise du Saillant, longtemps indifférente, mais « bonne bête » au demeurant, mue et secondée par son mari, que Mirabeau avait gravement offensé, qu'en son for intérieur il détestait encore, et qu'il injuriait comme le dernier des misérables dans ses lettres quotidiennes à Boucher (D) ; 3° le bailli de Mirabeau, écho lointain mais trop fidèle de son frère, dont il répétait au prisonnier les homélies, les reproches et les sarcasmes d'antan, alors que le marquis désarmé et conciliant s'essayait à parler doux et vaticinait des absolutions prochaines et générales. Derrière ces figurants écrivassiers et discoureurs se tenait enfin leur inspiratrice occulte et muette, la maîtresse artificieuse de l'Ami des Hommes, Mme de Pailly. Elle se savait foncièrement haïe et méprisée du comte, à qui elle ne s'intéressait que par une feinte générosité, d'autant plus dangereuse qu'elle manifestait plus d'initiative et de bienveillance. Mirabeau prétendait qu'elle trompait le vieillard avec son gendre du Saillant, et que lui-même avait refusé d'être son amant; dans le vrai, cette intruse avait été au moins la cause occasionnelle des divisions intestines de sa famille. Mais comme il devait jouer à son père la comédie de la soumission, à sa mère celle du dévouement, à sa femme celle de la tendresse, à sa sœur celle de l'amitié, à son beau-frère celle de l'estime, à son oncle celle de la déférence, à Dupont celle de la patience, et à tous autres celle des bonnes résolutions, de la résipiscence et de la gratitude, il devait capter aussi la de Pailly et la proclamer « une amie étonnamment perspicace, noble et adroite. » (E)

Concurremment au plan de son père, Mirabeau en suivait un que M. Le Noir lui suggérait par l'entremise de Boucher. Ces personnages voulaient qu'il ne dût sa liberté qu'à eux seuls; et ils traversaient les démarches de Dupont.

Suivant eux, Mirabeau devait refuser de jouer aucun rôle de médiateur entre son père et sa mère, si on ne l'élargissait préalablement. Cette combinaison l'eût rendu le maître de la situation, au lieu que toute autre l'assujettissait ; elle eût humilié l'Ami des Hommes et confondu son féal Dupont, que sa tête romanesque portait à se juger indispensable ; aussi Mirabeau ne la repoussait-il pas formellement. Mais si elle avait échoué, quelle piteuse mine il s'exposait à faire ! Le souci de complaire en tout à M. Le Noir ne lui ôtait pas la prévision du possible ; et il réfléchissait qu'à tant faire que de prendre le ton arrogant envers son père et son ami, mieux valait leur déclarer franchement la guerre, briser là tout dessein de transaction, et rallier le camp de sa mère.

Peut-être M. Le Noir ne voulait-il d'ailleurs que lui rendre impraticable la sortie que lui ménageait Dupont, l'irriter de cet échec, et le contraindre à ces hostilités ? Peut-être n'ignorait-il rien des conseils qui tendaient à persuader Mirabeau du succès inévitable du procès de sa mère, s'il la renforçait ? Le prisonnier n'hésitait presque plus à rompre. Déjà il jurait, si on le bernait, d'en appeler au roi, aux ministres et à l'opinion publique, « ce despote des despotes ». C'est-à-dire qu'il eût réclamé un tribunal et des commissaires, pourvu que M. Le Noir fût de leur nombre. Ses mémoires étaient prêts ; il n'avait qu'à s'y répéter et à se transcrire ; il avait ressassé pendant quarante mois tous ses arguments ; il les savait par cœur dans leur meilleur ordre. De là s'en fussent suivies la ruine de son père, sa déconsidération et sa mort. Mais l'atroce sourcil du prisonnier leurré et exaspéré ne fronçait pas davantage ses plis à l'imagination de cette catastrophe, au-dessus de laquelle il apercevait sa liberté et déjà sa gloire d'orateur. N'était-ce point aussi le projet de sa mère et de sa sœur, qui n'allaient pas tarder à le mettre en œuvre ? Il confondrait leur cause et la sienne et tirerait d'elles ses ressources. Sa patience était à bout

quand, le 19 octobre, il signifiait à Mme du Saillant : « *Demie liberté, préliminaire indispensable*, est le cri de ralliement de ceux qui s'intéressent à moi. »

Libre, il va l'être enfin, avec l'agrément et selon les vues et mesures de son père. Mais que deviendra-t-il? Quel seigneur jouera-t-il dans le monde? Une nouvelle lettre de cachet le maintiendra sous la main du roi, à la discrétion du marquis, dans une liberté purement conditionnelle, avec séjour forcé aux lieux qu'on lui fixera et où il vivra sous un nom supposé. Il ne s'appellera que *Monsieur Honoré*, tout court. « Honoré!... Ah ! soit, et puisse ce nom être de bon augure! » Il en tombe d'accord ainsi avec Mme du Saillant (11 sept. 1780). Mais il ne prenait pas aussi volontiers son parti de tout le reste. Il tenait à demeurer dans Paris, tandis qu'on méditait de l'exiler en Languedoc, chez le vieux Lefranc de Pompignan, ou en Limousin, chez son exécré beau-frère du Saillant, ou au Bois-des-Fossés, chez Dupont. N'importe où qu'il se rendit, tous ses revenus propres étant saisis, il continuerait de ne jouir pour son entretien que de 600 livres par an. Dans cet appareil resserré, il se trouverait toujours interdit, contumax, sans existence civile. Il devait 150,000 livres hurlantes à ses créanciers, tant dupes qu'usuriers, tant bons chrétiens que mauvais juifs; il avait sur le corps un décret infamant, décerné en 1774, pour voies de fait sur un gentilhomme, le baron de Villeneuve-Mouans; il n'avait plus sa tête au regard des lois, ayant été exécuté en effigie à Pontarlier pour crime de rapt; il était obligé d'honneur à régler au plus tôt le sort de Sophie de Monnier aussi favorablement que le sien; et pour achever de se rétablir dans ses titres, droits et biens, pour reconquérir sa femme et se rapatrier avec sa famille, pendant combien de temps aurait-il à se signaler par une conduite modeste, soumise, serviable et plaisante à tous, fors à lui-même! Quelle aride perspective! Quelle piètre figure! Qu'en penserait Julie Dauvers?...

Un démon niais et grandiloquent nous incite à répondre :

— Servitude superbe! magnifique indigence! — Non, non; ne moralisons pas; Julie se croirait jouée. Aux yeux d'une fille de sa sorte, plus curieuse que crédule, plus intelligente que sensible, plus intéressée que généreuse, ce ne serait qu'indigence et que servitude honteuses, — désenchantement. Elle bafouerait cet esclave mal affranchi, ce galant imposteur, ce parasite en quête de tout, asile, vêtement, monnaie et compagnie. Pour la rejeter dans son illusion, il était nécessaire que Mirabeau, en dépouillant son favorable incognito, s'empressât de revêtir un nouveau personnage, encore plus prestigieux que l'autre. Il n'y faillit point.

Du 22 octobre au 3 novembre où nous arrivons, il a pris le loisir de broder, sur une trame grossière, avec des éléments d'une qualité non douteuse, mais peut-être disparates et usurpés, une fantaisie captivante. Il n'en a encore laissé que soupçonner à Julie toute la merveille, dont le détail passera son attente et excitera fort notre curiosité. Déjà, il ne lui reste à décider que du choix de son trait final. L'esprit de Julie est préparé à ne s'étonner plus de rien. Il va donc lui confier qu'il est le conseiller et l'agent secret, — mieux que cela : l'ami intime, — pis encore : l'amant, d'une *puissance* favorite, d'une reine du cœur de la Reine, de Mme de... Attendez. Marie-Antoinette avait alors au moins deux favorites, dont l'une perdait de son amitié, mais restait sa surintendante, c'était la princesse de Lamballe; dont l'autre, quoique sans fonctions officielles auprès d'elle, l'accaparait presque tout entière, c'était la comtesse Jules de Polignac. Il nous semble bien qu'à ce point extrême de sa confidence, Mirabeau se troubla. Peut-être pouvait-il nommer indifféremment l'une ou l'autre, ou les deux ensemble?..

Enfin, il avoua Mme de Lamballe.

IV

MIRABEAU ET MADAME DE LAMBALLE

Mme de Lamballe, la maîtresse de Mirabeau ! Au fait, d'où nous vient notre étonnement, notre incrédulité, notre fâcherie presque, à cet énoncé ? Ne serait-ce pas que la fin sanglante de cette princesse pèse toujours à notre mémoire, et qu'un mouvement généreux mais irraisonné nous porte au-devant de son ombre irritée, comme pour la défendre d'une imputation apparemment plus inepte que son assassinat ? Mais une critique inexorable au mensonge la dégagera, plus sûrement que notre pitié, de la prévention d'une telle faiblesse, dont l'invraisemblance n'est rien moins qu'évidente. Force nous est de reconnaître que l'histoire en est très croyable (comme en effet elle fut crue), bien qu'elle ait l'air et le parement d'une fable (comme en effet elle fut contée à Julie sous des transparents empruntés au vieux roman de chevalerie *Amadis de Gaule*, qu'avaient remis en faveur les gaies et galantes adaptations de Tressan). L'usage de ces allégories était commandé à Mirabeau par la plus élémentaire prudence ; et elles ne répandent au reste pas la moindre équivoque sur la question. Nul doute qu'il n'ait bien désigné Mme de Lamballe à Julie, par le nom d'*Urgande la déconnue*, de cette fée bienfaisante, patronne et providence du brave Amadis et des siens, qu'on voyait tantôt richement habillée monter une licorne blanche, tantôt revêtir des formes hideuses et des appareils misérables au point d'inspirer la terreur ; nul doute non plus que Mirabeau, sous le nom d'Amadis, ne se soit désigné lui-même et déclaré en possession des dernières faveurs d'Urgande. Ceci constitue une infidélité notable à

la vieille fiction : Amadis de Gaule était l'amant de la princesse Oriane, dont il avait eu un enfant, comme Mirabeau celui de la marquise de Monnier, qui lui avait donné une fille; mais on ne lit point dans le roman primitif qu'Amadis prisonnier, pour obtenir d'être délivré par Urgande, eût sacrifié sur le sein de cette magicienne la foi jurée à son Oriane, tandis que Mirabeau se vante, dans ses lettres à Julie, d'avoir consommé un tel parjure. Mais qu'importe ce détail ! Le conteur du donjon de Vincennes ne s'est peut-être écarté de son modèle, sur ce point délicat, que dans l'impossibilité d'imiter sa conduite loyale ; à l'en croire, Mme de Lamballe s'était imposée à ses sens; elle ne lui permettait tout au plus qu'une vague fidélité de cœur à Sophie.

Mais eussions-nous d'emblée la conviction de son imposture, nous garderions au moins trois raisons d'admettre avant tout, comme une certitude provisoire, l'hypothèse de cette liaison intime. Nous tirons la première de l'exemple de la plus honnête des sciences, de la géométrie, où l'on voit que la fausseté de certaines propositions ne saurait être bien démontrée que par l'absurde, en les supposant d'abord justes; et nous adoptons cette méthode d'éclaircissement. Une deuxième raison, c'est que Julie et La Fage ont ajouté foi aux assertions de Mirabeau; or, ils étaient plus intéressés que nous à s'en défier, et mieux placés aussi pour en découvrir l'exagération ou l'inanité. Mirabeau offrait à Julie de l'introduire comme dame de compagnie et lectrice auprès de Mme de Lamballe, et à La Fage de le prendre pour secrétaire dans des ambassades ou missions secrètes que cette princesse, affirmait-il, était impatiente de lui confier tant à Turin qu'à Londres. Des avances aussi alléchantes furent à coup sûr examinées en tous sens, avant d'être accueillies avec une joie vive et franche, dont la sincérité nous sera attestée par les expressions amères de sa déception. S'il vint enfin des soupçons à ce couple ni sot ni mal informé, ce fut plutôt de la mauvaise volonté de

Mirabeau que de son impuissance à réaliser ses promesses. Pour raison dernière, une étude approfondie du caractère, des talents et de la vie entière de Mirabeau, nous a convaincu que, si son imagination était bouillante et désordonnée, elle n'était point créatrice ; que son invention, à peu près nulle, le rendait incapable de forger de toutes pièces une fiction soutenue et vraisemblable ; que la source de ses hâbleries était dans son optimisme inné, qui lui faisait concevoir, d'après les plus minces données favorables, des espérances et des certitudes illimitées ; que son goût naturel pour la vérité n'était guère moins tenace et moins actif que son habitude acquise du mensonge ; et qu'en définitive, par habileté autant que par tempérament, il répugnait à machiner aucune tromperie dont il ne pût à l'occasion défendre l'intention et prouver l'exactitude, en la montrant, par quelques côtés essentiels, parfaitement conforme à la réalité.

Que le massacre de Mme de Lamballe cesse donc d'interposer l'auréole sacrée du martyre entre le tableau de sa jeunesse enviée et triomphante et notre curiosité, qui n'est ni frivole ni malsaine. Reportons-nous librement au temps où le soupçon des pires confusions de sentiment enveloppait et contrariait les rapports des affections les plus pures. N'inculpait-on pas alors le goût de la reine elle-même pour ses favorites ? La malignité du monde, celle des gens de cour et de la haute bourgeoisie plus encore que celle du peuple, s'acharnait contre Marie-Antoinette et son entourage féminin. On était à la veille de l'affaire du Collier. La princesse de Lamballe, jeune, belle et veuve, était la plus exposée à l'outrage, comme la plus ancienne et la plus proche amie de Marie-Antoinette ; elle était mêlée bon gré mal gré elle aux querelles et aux intrigues des partis et des castes ; et ses mœurs avaient beau être irréprochables : au moment même où Mirabeau la compromettait, on disait, on écrivait, on répandait de Paris en France et en Europe, qu'elle était enceinte. Pour démentir le bruit général de sa

grossesse, elle s'obligeait à paraître chaque jour à cheval dans les promenades publiques...

Bien que nous ignorions tout de la qualité des amants qu'on lui supposait, et de quelles apparences s'entretenaient ces bruits, ils nous permettent au moins de croire que la dénonciation d'un attachement passionnel de cette princesse au comte de Mirabeau n'eût pas trop heurté le sens commun. Elle était d'un sang royal, et tenait même à la maison de France, quoique sous barre de bâtardise. Mais lui, il était l'aîné d'une famille que son chef altier vantait de n'avoir jamais contracté de mésalliance qu'avec les Médicis; et sa noblesse antique valait entre autres celle d'un Vaudreuil, amant de la comtesse Jules de Polignac, d'un Périgord, amant de la duchesse de Guiche, d'un Lauzun, pour qui Mme de Guéménée, gouvernante des enfants de France, avait, disait-on, engagé jadis ses diamants, après qu'il eut mis en détresse le cœur de Marie-Antoinette elle-même... Tout ruiné et perdu de réputation qu'il fût, *Mirabeau fils*, comme il signait, gardait assez de prestance, de conduite et de ressources pour fixer une curiosité plus distraite, fléchir un amour-propre plus fier, servir des intérêts plus délicats, et combler des sens plus exigeants que ceux que le monde prétendait connaître à Mme la surintendante de la reine. Enfin, il était son cousin, à la mode facile de Bretagne, par sa mère apparentée aux Noailles, lesquels la soutenaient dans sa furieuse guerre contre l'Ami des hommes. Le duc de Penthièvre, beau-père de Mme de Lamballe, était le fils du comte de Toulouse et de Sophie de Noailles. Mais au vrai, les Noailles qui, pour soustraire le vieux Louis XV à l'empire d'une du Barry, avaient pensé à lui faire épouser la princesse de Lamballe, veuve à dix-neuf ans, s'étaient détachés de celle-ci lorsque Marie-Antoinette la nomma sa surintendante : pour ne pas lui être subordonnée, la comtesse de Noailles, dite *Madame l'Étiquette*, avait aussitôt quitté ses fonctions de dame d'honneur de la reine.

Détail plus singulier, encore que plus connu : Mirabeau et Mme de Lamballe étaient frère et sœur *par trois fois trois*. On apprécie insuffisamment aujourd'hui la force et l'étroitesse d'un pareil lien au dix-huitième siècle. Le public est et demeurera profane : entendrait-il sans explications que nous parlons d'une fraternité maçonnique? Madame de Lamballe était affiliée à la loge *la Candeur* ; en 1781, *la Mère Loge écossaise d'adoption* l'élira sa grande-maîtresse; antérieurement, en 1778, voyageant en Hollande, elle avait eu la curiosité de visiter les francs-maçons de ce pays, gens nombreux, importants, actifs et politiques, qui n'avaient pas perdu le souvenir de la participation de Mirabeau à leurs « travaux » mystérieux. *Le comte françois*, comme ils l'appelaient, leur avait donné une opinion si avantageuse de ses capacités et de son zèle, qu'à leur suggestion il avait élaboré un plan pour la réforme générale de l'Ordre, au sein duquel, dès sa vingtième année, il exécutait sans terreur le passage de la voûte d'acier et le saut du cadavre symbolique de Hiram. Son initiation à ces effrayants mystères n'avait ni enivré ni confondu sa raison lucide et robuste; il souriait d'être admis à ces graves honneurs; mais pour le titre de philosophe qu'ils conféraient et les avantages positifs qui en découlaient, il restait en communion avec tous ses frères du monde, dans son atelier invariablement fixé à l'O.·. de Paris. Si nous ajoutons que M. Le Noir et le bon ange Boucher étaient eux-mêmes des dignitaires de la f.·.-m.·., on s'expliquera plus aisément comment s'opéra ce miracle de rendre un séjour élyséen à Mirabeau l'intérieur du donjon de Vincennes, exécrable à ses co-détenus, et comment surtout Mirabeau parvint à créer et à entretenir des rapports profitables entre son « esprit de lumière » mis sous le boisseau et l'astre libre de sa T.·. C.·. S.·. de Lamballe.

Mais toutes ces remarques ne donnent pas encore un semblant de réalité à l'existence de tels rapports; et quand nous l'aurions rendue plausible, cette réalité resterait à

démontrer ; et démontrée, il en faudrait découvrir les moyens, l'objet et le caractère. Où sont nos preuves? — Nous allons faire table rase, d'abord, de celles de la commune renommée.

C'est une croyance dès longtemps établie, en effet, que la détention de Mirabeau au donjon fut adoucie par l'intervention de Mme de Lamballe, qu'elle lui fit donner le château pour prison, qu'elle y vint lui prodiguer des marques inoubliables de sa compassion, et qu'il eut encore, grâce à elle, la faculté de se rendre souvent à Paris sous l'engagement d'honneur de se représenter chaque fois à M. de Rougemont, avant la cinquième heure du soir, où l'on fermait les portes du donjon à ses visiteurs. Les éditions populaires des lettres de Mirabeau à Sophie et les publications mi-documentaires, mi-romanesques, des sombres fastes de la Bastille et de Vincennes, ont répandu sans références précises, mais avec une imperturbable assurance, ces allégations qu'on est bien forcé de reconnaître admissibles, vu l'impossibilité de les inventer de toutes pièces, et vu leur corrélation singulière tant avec diverses circonstances ignorées de leurs éditeurs qu'avec des faits patents presque inexplicables sans elles. Ce ne sont pas quelques impropriétés de mots et de qualifications, ni l'absence de documents justificatifs, qui peuvent suffire à les infirmer. Par exemple, il est avancé, et en quel style! qu'en outre de Mme de Lamballe, la femme du gouverneur de Vincennes vint « illuminer de sa tendresse » la cellule de Gabriel... Cette erreur n'en est une que prise à la lettre; elle résulte d'une confusion d'états et de titres. La femme du gouverneur de Vincennes s'appelait marquise de Voyer d'Argenson et avait passé l'âge canonique. Ni elle ni son mari n'avaient point de rapports avec l'administration pénitentiaire du donjon ni avec ses fonctionnaires et ressortissants, Le château de Vincennes, où ils venaient fort rarement, était demeure royale; des gens de qualité y occupaient des appartements concédés à titre de grâces, telle une tante de

Mme de Montesson que le chirurgien Fontelliau traitait en 1777. L'amie de Mirabeau qui répond à ce signalement détestable, nous l'avons nommée ; elle n'était pas même la femme du commandant du donjon, mais sa belle-sœur, Mme de Ruault. Le trait qui se détourne n'en porte pas moins à coup sûr.

Notre circonspection en ce qui touche Mme de Lamballe ne nous permet pas non plus de remettre en question les bienfaits extraordinaires dont son intervention a prétendûment comblé Mirabeau : car il en a vraiment joui. Certes, il n'habita au château qu'après la levée de la lettre de cachet qui lui fixait le donjon pour séjour. Mais le donjon était proprement une grosse tour sans dégagements assez spacieux pour qu'un prisonnier pût s'y livrer aux longues promenades, à l'équitation, et aux manèges amoureux qui devinrent l'ordinaire des distractions de Mirabeau, à partir des premières semaines de l'an 1780. Antérieurement, il bénéficiait déjà de plusieurs licences peu communes. Ses conversations et privautés intimes avec Mme de Ruault et avec la comtesse de Sparre, logées au château, nous attestent que certaines dépendances du donjon, telles que la vaste résidence avec cours et jardins de son commandant, M. de Rougemont, empiétaient largement par certains côtés sur le domaine royal dudit château, et que c'était par ici, où il avait libre accès, que Mirabeau communiquait journellement avec ses nobles habitants, sans outrepasser la limite idéale du lieu de sa détention. Comme ces communications interdites causaient du scandale, le bruit en autorise assez les allégations de nos auteurs à ce sujet. Il vient aussi à leur décharge que Mirabeau fut changé de prison, en effet, et qu'il passa alors de la grosse tour dans une tourelle d'angle plus favorable à ses allées et venues. Mais s'en pouvait-il éloigner jusqu'à paraître une seule fois dans Paris? Ces furtives échappées ne sont pas croyables, et nous dirons bientôt pourquoi : notons cependant que sa sœur et son père, soupçonnant qu'elles avaient lieu, lui

précisèrent même l'endroit où il était censé avoir été reconnu.

Nous disions que ces tolérances sont difficilement explicables, si l'on rejette l'hypothèse d'une intervention de Mme de Lamballe. L'autorité du lieutenant de police et la connivence de ses subalternes, qu'on a invoquées, n'en sauraient rendre raison. C'est notre sentiment. Que M. Le Noir, ne cédant qu'aux éloquentes et infatigables importunités de Mirabeau, se soit décidé à le visiter dans sa prison, à le réconforter, à fléchir pour lui la rigueur inflexible du règlement des prisons d'État, et, par exemple, lui ait permis des promenades quotidiennes plus longues et plus fréquentes, la lecture de toute sorte de livres d'études, la composition d'ouvrages susceptibles de lui valoir argent et renommée, et même un échange intermittent et exceptionnel de communications avec Sophie de Monnier sur le sujet de leur santé et de leurs affaires, rien là que de naturel et de possible. On sait qu'entre le lieutenant de police et le prisonnier, il y avait certaine communauté de haines et d'affections assez puissante pour disposer l'un à maintes bontés envers l'autre : M. Le Noir attribuait à *l'Ami des Hommes* et à Dupont sa révocation par Turgot, en 1775, lors des émeutes dites des blés. Or, Mirabeau s'était déclaré le détracteur de son père, de ses doctrines économiques et de ses disciples, en publiant contre lui, sous un anonyme transparent, un libelle intitulé *Anecdote à ajouter au volumineux recueil des hippocrisies* (sic) *philosophiques* (1776). Il avait prévenu de la sorte le désir certain de M. Le Noir de venger sa disgrâce, si peu qu'elle eût duré. C'était desservir essentiellement le marquis de Mirabeau, que d'enfreindre ou d'adoucir les ordres qu'il avait obtenus contre son fils, et que de laisser celui-ci maître d'écrire de nouveaux libelles, de l'y encourager même, et de lui en faciliter la vente et le colportage. Mais de là à régulariser ces tolérances, à les couvrir, à les étendre au point de mettre le prisonnier à même de mori-

gêner son commandant, de lier partie avec ses co-détenus et avec des personnes du dehors, d'adresser à Sophie, à ses parents et amis, à de grands personnages, non seulement les lettres recueillies en quatre volumes par Manuel, mais une foule innombrable d'autres écrits demeurés inédits, tels que nos lettres à Julie et toute une correspondance impossible à mettre au jour dans son entier, bien que chiffrée, et qui parvenait au couvent de Gien par des voies secrètes, — il y a loin. Étant donné le caractère de M. de Rougemont, ses querelles quotidiennes et violentes avec Mirabeau, son système d'espionnage, la timidité d'un porte-clefs et les goûts délateurs d'un autre, on ne peut croire que Mirabeau aurait usurpé, petit à petit, tant et de si gros privilèges, et qu'il les aurait pu exercer ni à l'insu ni au vu de M. Le Noir, s'il n'avait senti planer au-dessus et à l'entour de lui la protection toujours présente et toujours efficace d'une *puissance* quasi souveraine. La force du parti des disciples de Quesnay et de *l'Ami des Hommes* allait déclinant; mais elle était susceptible de recroissance; et telle quelle, M. Le Noir ne se fût pas hasardé à la braver, s'il n'avait eu la certitude de répondre par cette conduite osée à des vœux tout-puissants sur son ministre Amelot, créature de Mme de Lamballe et de Marie-Antoinette, et sur indispensable commis Robinet. La fraternité maçonnique ne dut être pareillement en ceci qu'un adjuvant et non une cause.

On serait en conséquence amené à faire grand cas de ces informations qui représentent Mme de Lamballe comme la protectrice, sinon la maîtresse, de Mirabeau au donjon, malgré leurs inexactitudes de détails et leur défaut de justifications, si nous n'avions découvert leur origine qui, enfin, ruine tout. Ce fut Cadet de Gassicourt qui les hasarda le premier. Et de qui les tenait-il? Si c'est de la bouche de Mirabeau, ou d'une bouche abusée par lui, cette source empoisonnée de mensonge, loin de nous retenir plus longtemps, va nous dégoûter à l'instant. Or,

Cadet de Gassicourt ne puisa point ailleurs. Ses renseignements, de son aveu, lui furent livrés par qui ? — par M. de La Fage! Ainsi tout ce qui a été imprimé avant nous touchant les rapports prétendus de Mme de Lamballe avec Mirabeau; tout ce qui nous prévient en faveur de leur existence; tout ce qui nous disposerait à croire que Mirabeau ne s'en est point targué faussement dans ses lettres à Julie Dauvers n'a pour argument qu'un souvenir de ces lettres elles-mêmes, qu'une affirmation de leur propre destinataire et, tranchons le mot, de leur dupe!

Si notre croyance en la réalité de ces rapports n'en est pas ébranlée, quels arguments plus résistants à la critique, et plus sérieusement probants, avons-nous donc gardés par devers nous? Ils sont faibles; mais on ne répugnera pas à les admettre, malgré leur médiocrité, parce qu'ils sont indubitables et qu'ils nous proposent une solution sage, simple et compréhensible, de ce problème plein de conséquences.

Lorsqu'en 1782, Mirabeau soucieux de faire tomber l'arrêt qui le condamnait à avoir la tête tranchée, vint purger sa contumace à Pontarlier et s'y constitua prisonnier, il correspondait journellement avec un commis du contrôle général des finances, le sieur Vitry, qu'il avait connu chez le bon ange Boucher. Dans la partie inédite de cette correspondance, en originaux dans nos mains, nous lisons qu'il recommandait à Vitry de faire parvenir ses Mémoires contre le marquis de Monnier, à la duchesse de Polignac, à Mme de Lamballe et à la princesse de Berghes. Celle-ci, depuis longtemps, vivait à demeure chez la princesse de Lamballe, à l'hôtel Toulouse, où son père, le vicomte de Castellane, était attaché en qualité de premier écuyer du duc de Penthièvre : « Madame de Berghes est ma cousine », remarque Mirabeau à Vitry; et il disait vrai; sa grand'mère, la femme du marquis Jean-Antoine, qui donna le jour à *l'Ami des Hommes*, était née de Castellane. Ses relations avec les deux favorites de la reine,

et particulièrement avec Mme de Lamballe, s'en trouvent établies, à cette époque, sans conteste; et un peu plus tard, elles étaient si notoires que Bachaumont en signale des effets importants ; mais préexistaient-elles à sa sortie du donjon? Évidemment, la princesse de Berghes avait dû être sollicitée par Mirabeau d'intervenir en sa faveur; et par son entremise, Mme de Lamballe avait pu le servir sans se compromettre, et échanger des réflexions diverses avec lui. Voilà les indices qui, rapprochés des constatations précédentes, nous inclinent à ne pas douter que sa protection se soit manifestée à Mirabeau, avec des apparences même assez singulières pour prêter au soupçon de tendresse. Peu de jours avant que Mirabeau écrivît pour la première fois à Julie Dauvers, comme Boucher venait de lui passer une touchante lettre de Sophie, il l'en remerciait ainsi : « O que Dupont est bon de croire qu'après celle-là une autre femme puisse être redoutable pour moi ! » Et le lendemain, il reprenait : « L'on veut que je craigne d'autres femmes! Ah! mon ami! croyez-vous que l'on soit aimé deux fois ainsi ! et qu'un cœur sensible puisse échanger un tel bonheur POUR LES TRIOMPHES DE LA VANITÉ! » A l'amour *redoutable* de quelle plus haute et plus noble dame que la marquise de Monnier ce dernier trait fait-il une allusion certainement claire pour Boucher? Il n'y avait pas sujet d'être à ce point vain et outrecuidant des triomphes remportés sur la vertu de Mme de Ruault, ni même sur celle de la comtesse de Sparre; celle-ci avait si peu de crédit que naguère, à l'occasion d'un scandale futile, où elle n'était mêlée en rien, la reine l'avait rayée, avec Mme de Genlis et quelques autres, de la liste des dames admises en sa présence, en arguant de son insuffisance de noblesse. Au reste, la passion jalouse et exigeante de ces deux femmes incommodait déjà Mirabeau, et il s'en défendait, loin de s'en enorgueillir. Ce n'est pas enfin d'une médiocre liaison de cette sorte qu'il se fût targué devant la marquise du Saillant, sa sœur, et dont il eût pu

attendre ce qu'il se déclarait à elle assuré d'obtenir, en ces termes délibérément voilés et piquants : « Veux-tu parier une discrétion que Montboissier [lieutenant général des armées du roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, parent commun des Noailles et des Vassan] me fasse ou plutôt que je le fasse arranger l'affaire de ma mère? Et ne me fâche pas; car si tu me fâchais, je t'offrirais de parier qu'il demande d'ici à trois ans la survivance de son commandement du Limousin pour moi. Tu noteras que je ne lui ai parlé de ma vie. Vous autres, qui avez de l'esprit et de la tête à m'étonner, à me piquer, à m'humilier, vous ne savez pas encore que l'on tire parti de tout et de tous. Vous seriez bien étonnés si je vous disais qui serait mon agent OU MON AGENTE auprès de Montboissier... Faites tomber les chaînes; vous me verrez tout à coup grandir de six pieds. » Plus tard, il est encore plus catégorique : « *Je crois pouvoir répondre de Montboissier et des Noailles, moi humant l'air* » ; et cette phrase est aussi bien plus explicite. Montboissier et les Noailles sont les parents par alliance de Mme de Lamballe; à ce moment, ils se brouillent mortellement avec les Polignac; ils regrettent d'avoir abandonné le parti de la surintendante, et d'avoir enhardi sa rivale, la comtesse Jules, si bien que celle-ci prétend obtenir de la reine pour son mari la survivance de la compagnie aux gardes du duc d'Ayen; ils appréhendent de perdre cette superbe charge, en possession de laquelle leur maison est depuis si longtemps, et qu'ils avaient espéré voir passer au fils aîné du marquis de Noailles, frère du duc d'Ayen, qui n'avait pas d'hoirs mâles; la politique et le dépit les rapprochent alors de Mme de Lamballe, si habile et si opiniâtre à solliciter qu'elle eût pu seule leur conserver ce bien; ils ne lui refuseront donc rien de ce qu'elle leur demandera en faveur de Mirabeau et de la marquise sa mère.

Enfin, la correspondance inédite du marquis de Mirabeau nous le révèle informé par Dupont que, dans les

six derniers mois de la captivité de son fils, certaine pression supérieure s'était exercée sur celui-ci pour l'inciter à entrer en guerre avec sa famille et à n'obtenir que du roi l'anéantissement de sa lettre de cachet (F). Le marquis avait eu peur ; il s'était hâté d'accorder ce qu'on menaçait de lui arracher ; mais il était finalement reconnaissant à son fils, et il l'admirait beaucoup, de n'avoir pas cédé à ces suggestions si engageantes que, disait-il, il avait fallu au prisonnier toute sa force de tête pour y résister. Aveu discret, qui est à rapprocher de cette phrase de Mirabeau à Julie Dauvers : « Mon père tremble au nom d'Urgande, » et de cette autre phrase de Sophie de Monnier à Mirabeau : « Je ne suis pas fâchée que Dupont ait communiqué sa peur au Bignon ». Cette même correspondance du marquis nous révèle un autre détail notable, et très opportun ici, en ce qu'il nous conduit naturellement à rechercher de quels sujets s'alimentait ce présumable commerce de Mirabeau avec Mme de Lamballe.

Dans les premiers mois de l'an 1781, le marquis entretenait longuement le bailli, son frère, des efforts tentés pour faciliter la réconciliation du comte et de sa femme en obtenant pour celle-ci une charge de dame du palais, qui l'eût placée sous la main de Mme de Lamballe ! Dépourvu de fonds, d'ailleurs il ne se souciait pas de s'endetter, — comme toujours rebelle à .toute proposition de dépense, — pour exécuter ce projet onéreux, mais expédient. Qui donc l'y incitait, sinon un personnage que Mirabeau avait convaincu de son crédit sur la surintendante ? Et qui était plus intéressé à préparer le succès de cette combinaison, que Mirabeau lui-même? Il priait sans doute Mme de Lamballe de présenter et de faire agréer à la reine la jeune comtesse pour dame de sa suite (R).

Mirabeau avait une autre ambition que le renouveau d'influence de Mme de Lamballe sur les Noailles le flattait de réaliser sans longs délais. Il voulait remplir, dès sa sortie de prison, un premier rôle, occulte ou manifeste, dans

le drame confus de notre politique intérieure ou étrangère. Après s'être cru né grand capitaine, il se sentait le génie d'un diplomate et d'un financier, parce que, prenant toujours la couleur, le dessin et le mouvement des circonstances présentes et de son entourage habituel, c'était précisément un financier et un diplomate avec qui, dans ce moment-là, il conversait le plus souvent. Celui-ci, Dupont, conseil et collaborateur de Necker, bien que son antagoniste sur les principes, avait longtemps vécu dans les cours du Nord ; à l'entendre, il faisait alors « les affaires de six rois » ; plus simplement il s'occupait de jeter les bases d'une union douanière de la France avec six de ses voisines, grandes et petites. Mirabeau prisait beaucoup les talents de Dupont; moins toutefois que les siens. Il tirait de lui ses renseignements sur les plus secrètes et les plus vétilleuses menées et contre-menées de l'époque; pour parler comme lui, il le « pompait ». Il savait ainsi Mme de Lamballe préoccupée de la succession toujours refermée et toujours rouverte de Necker : elle allait encourager M. de Calonne à y prétendre. Dans l'intervalle, Maurepas travaillait en faveur du neveu de sa femme, le duc d'Aiguillon, dit *le Thersite,* et Mirabeau s'informait de ses chances auprès de Baudouin. Dupont, évaluant l'animosité tenace de la reine contre *le Thersite,* les jugeait médiocres. Il fit partager son avis à Mirabeau, qui peut-être bien adressa des réflexions respectueuses sur ce sujet à Mme de Lamballe. C'était sa manie d'intervenir dans la besogne d'autrui, sans égard à sa bassesse ou à sa difficulté, de brasser pour les refondre opinions et systèmes, de faire de la politique et de la morale dans l'espace, faute d'un jardin. Un des plus beaux traits de l'antiquité lui semblait être « cette proclamation que l'on entendait à Athènes dans les jours les plus solennels : *Que tout citoyen qui a des vues utiles monte à la tribune et vienne parler au peuple ;* rien n'était plus auguste, plus touchant et plus juste. » (A Mme du Saillant, *lettre in. du* 15 *octobre* 1780). Il n'at-

tendait point cet appel pour développer ses plans. Or, il était bien dans l'ingénuité de Mme de Lamballe de s'y intéresser, de s'étonner de la clarté et de la force des expressions, d'être séduite par une remarquable science des hommes et des faits, qui ne pouvait être à ses beaux yeux que l'effet des intuitions d'un génie supérieur à tout. Il serait naturel qu'elle en eût pris l'envie d'employer un si grand sujet au relèvement des affaires du royaume, et d'abord à celui de son propre crédit, ruiné par sa rivale, la comtesse Jules de Polignac, maintenant duchesse.

Mais ces requêtes et importunités n'ont trait qu'au dernier semestre de la détention de Mirabeau; et elles supposent des ouvertures fort antérieures. Ce fut, au reste, dans ses premiers temps très rigoureux, que cette détention contraignit Mirabeau à solliciter de prompts secours, et à appeler à son aide tous les personnages susceptibles de compassion pour ses maux, d'indulgence pour ses fautes. D'autre part, si la connaissance de son châtiment hors de proportion avec les griefs de son père avait été capable d'induire Mme de Lamballe en recommandations et en démarches pour l'adoucissement de son sort, il semble que M. Le Noir et son commis Boucher s'étant constitués les instruments de sa bonté, la princesse n'avait plus dès lors eu aucune raison de poursuivre avec son protégé des relations compromettantes. Mirabeau, de son côté, l'eût vite excédée, à ne l'entretenir que de ses petites misères quotidiennes et de sa gratitude sempiternelle. Le tour languissant et plaintif n'était pas son meilleur tour; et il n'eût point fait son affaire. Son intérêt était de fixer sur lui les traits de cette protection, de la rendre constante et visible, afin de s'en pouvoir targuer à chaque instant. Un hasard damné le servit : Mme de Lamballe devint intéressée bon gré mal gré elle à ne pas dédaigner certains services délicats dont Mirabeau put saisir l'occasion, au printemps de 1778, de lui adresser l'offre insidieuse.

Le 29 mars de cette année, la maréchaussée livra à

M. de Rougemont le sieur Goupil, que nous avons déjà nommé. Ce n'était qu'un inspecteur de police, personne vile, mais que sa culpabilité distinguait remarquablement. Il avait pour fonction spéciale de surveiller à Paris, en province et à l'étranger, les imprimeries, librairies et officines d'où sortaient les libelles contre les grands. Le zèle heureux de ses recherches lui avait valu de si hautes et si générales approbations qu'on ne suspectait plus son honnêteté. Sa femme l'aidait beaucoup à rendre cette réputation florissante. Belle, et même imposante, adroite, et même savante, elle avait été présentée à Mme de Lamballe, qui l'admit à avancer rapidement dans son intimité. Mme Goupil entretenait la confiance de la princesse en piquant sa curiosité; elle la fournissait de tous les papiers interdits qui couraient Versailles et la capitale à la connaissance de son mari. Comme la princesse, engouée, crédule et entraînée par sa touchante naïveté, était sur le point de lui obtenir un emploi de cour analogue à son esprit et à sa figure (elle eût été lectrice de la reine), Goupil éprouva sans doute, pour emporter la place, la nécessité de se signaler par un coup de maître. Il dénonça un manuscrit infamant, dirigé contre Marie-Antoinette, qu'il disait circuler déjà sous le manteau et près d'être mis à l'impression. On le dépêcha en Hollande pour le saisir, et il en rapporta l'édition entière. Joie et effusions de gratitude de la reine! Elle ne sait quelles preuves assez marquantes en administrer à Goupil; elle ne parle de rien moins que de lui délivrer un bon de visiteur général des postes. Mais il faut en déposséder le baron d'Ogny? Eh bien, on le lui ôtera... Maurepas y consent; le bon est signé; lorsqu'on découvre que si Goupil a réussi à mettre la main sur le libelle, c'est qu'il l'a composé et fait imprimer lui-même. On le convainc bientôt d'être coutumier du fait. Son collaborateur ordinaire, le sieur Delmotte, est jeté à la Bastille, où le rejoint incontinent la belle Mme Goupil; lui-même est conduit au donjon de Vincennes.

Il n'y avait déjà plus entrées ni sorties au donjon, ni minimes incidents, dont Mirabeau ne fût informé sur l'heure. D'ailleurs, Goupil devenait son voisin; le porte-clefs Huguenain les servait tous deux; le chirurgien-major Fontelliau, que Mirabeau avait ébloui et capté, lui venait chaque matin faire la barbe, appliquer des onguents et passer les nouvelles du jour avec une ponctualité exemplaire; et la santé de Goupil, rendue précaire par sa chute vertigineuse, obligeant Fontelliau à le visiter souvent, à entendre par suite ses plaintes et récriminations, et à en rendre compte à ses supérieurs, Mirabeau s'en trouvait le premier averti. Bientôt, Goupil et lui firent leurs promenades quotidiennes dans le même petit jardin; non aux mêmes heures, bien entendu; mais les papiers que Goupil y jetait étaient recueillis par Mirabeau avant que le porte-clefs Bertrand, à qui il était enjoint de les ramasser, en eût pris le temps. Ainsi, tandis que M. Amelot, dont c'était le ministère de prévenir et d'étouffer les scandales funestes aux grands, se rendait à la Bastille et interrogeait lui-même Mme Goupil sur son intimité avec la princesse de Lamballe, et que par promesses et menaces M. Le Noir conjurait Delmotte, complice et amant de cette femme, de lui divulguer toutes ses machinations, Mirabeau réussissait à surprendre les secrets du principal coupable sur le même sujet; et il lui devenait loisible, en les communiquant à Mme de Lamballe, de lui imposer des sentiments, des opinions et des procédés favorables à ses vues et à ses besoins. La mort même de Goupil, survenue le 28 avril 1780, ne la délivrait pas de ses appréhensions, puisque le malfaiteur laissait un dépositaire héritier de tous ses moyens de nuire.

Comment toutefois la princesse et Mirabeau parvenaient-ils à échanger en toute sécurité une semblable correspondance? On n'imagine pas sensément Mme de Lamballe envoyant sa livrée de l'hôtel Toulouse au donjon de Vincennes, ou se confiant à la poste, que l'intendant général

baron d'Ogny avait transformée en office de renseignements pour le compte des ministres, et où de simples particuliers trouvaient des facilités d'intercepter lettres et envois. Si nous apprenions que les dames logées avec leurs maris au château de Vincennes avaient des occasions et des motifs de communiquer fréquemment avec Mirabeau et Mme de Lamballe, ou que cette princesse eût chargé ses femmes de porter et de prendre de temps à autre quelques plis aux environs de son hôtel, dans ce quartier de la place des Victoires dont elle était vraiment l'Urgande providentielle, et que là Mirabeau les eût fait prendre et porter lui-même par le chirurgien Fontelliau, par L'Avisé père ou fils, par un fusilier de sortie, ou par quelque homme dévoué que ce fût, certes, une correspondance aussi précieuse nous semblerait facile et aussi décente qu'il seyait. Mais nous ne savons pertinemment rien de pareil, — sinon...

Sinon d'abord que Mme de Ruault, amie à tu et à toi de Mirabeau, était la fille d'un ancien gouverneur des pages du duc d'Orléans, et qu'au Palais-Royal elle avait eu occasion de connaître plusieurs personnes de la société de Mme de Lamballe et de sa belle-sœur la duchesse de Chartres. — Sinon ensuite qu'à défaut de Mme de Ruault, Mirabeau disposait des complaisances de Mme la comtesse de Sparre, dont le beau-père et le mari étaient des premiers gentilshommes de la cour. Mirabeau exerçait la plus douce attraction sur cette grande dame. Elle l'effleurait souvent de si près que M. de Rougemont, scandalisé, courait sus au délit possible, et la reconduisait en sacrant jusqu'à la porte de ses appartements où, de terreur, elle se verrouillait; mais non content, il pénétrait de force chez elle, avec trois fusiliers en armes, et lui signifiait les termes du règlement qu'elle avait enfreint. Aussitôt, Mme de Sparre rapportait ses plaintes à Mirabeau, qui les transmettait à son bon ange Boucher avec le serment, si l'on ne réprimandait le malotru, de lui faire perdre sa

place. (Elle lui valait, cette place, bon an mal an, 40.000 livres, outre une splendide habitation.) Le ministre Amelot était en effet avisé de sa violence. Il répondait à Mme de Sparre de manière à sauvegarder l'autorité entière de son subordonné; mais il faisait aussi réprimander par M. Le Noir le trop fougueux lieutenant de roi, qui s'excusait auprès de la comtesse et demandait pardon de la liberté grande à son prisonnier. Mme de Sparre était une amie de Mme de Genlis; et celle-ci accompagnant la duchesse de Chartres, dont elle gouvernait les enfants, rencontrait sans cesse Mme de Lamballe, qu'elle avait suivie naguère en Hollande et introduite dans la franc-maçonnerie. Et des fréquentations ordinaires de Mme de Sparre et de Mme de Genlis était aussi Lady Barrimore, qui fut une des maîtresses de Lauzun, lequel avait été le camarade d'armes et de plaisirs et restait le coreligionnaire politique de Mirabeau. Or, Lady Barrimore séjournait au château de Vincennes, où elle mourut en septembre 1780. — Sinon encore que Mirabeau, pour correspondre à l'insu de la police avec Sophie de Monnier, utilisait plusieurs voies ordinaires, dont l'une dirigeait leurs lettres au nom de Mlle Ancellin, chez M. Avelin, maître-vitrier, rue des Vieux-Augustins, *proche l'hôtel Toulouse*. — Sinon enfin que le secret de cette dernière correspondance était garanti aux affidés par un gentilhomme de mystérieuse origine, *fils légal* de M. Dubut de Longchamp, administrateur général des postes, et son adjoint, ayant le contre-seing. Ce jeune homme s'appelait Dubut de La Tagnerette; la singularité de sa naissance l'avait placé dans la plus grande faveur sous Louis XV, dont il paraissait le portrait adorable. Une voix de petite maîtresse, le port léger, la taille grande, et tout l'extérieur d'une fille ingénue, une chevelure abondante et dorée, un teint d'aurore, des yeux parlants, des dents de perle fine, une bouche de cerise, la main délicate, blanche et douce, il effaçait, au dire des contemporains, les plus éclatantes beautés féminines. Par ses *parents présumés*, il cousinait

avec Sophie de Monnier ; et vers 1771, Mirabeau l'avait instruit à la débauche, avait partagé même avec lui une fille galante, la Diot, que Sophie devait, six ans plus tard, rencontrer détenue chez Mlle Douay. Sourions à La Tagnerette ; nous le reverrons...

Voilà, au total, les arguments susceptibles de rendre vraisemblable, en nous justifiant de l'avoir émise, l'hypothèse dont le seul exposé, au début de ce chapitre, nous avait un peu scandalisé. Vaille que vaille, n'est-ce pas mieux de l'avoir soutenue un peu lourdement, que rejetée à la légère ? Elle n'offre rien d'inadmissible, sauf en un point : Mirabeau prétend être ou avoir été l'amant de Mme de Lamballe. — Quand ? en 1771 ? On ne lui connaît alors qu'une flatteuse liaison, avec Mme de Guéménée ; et depuis ce temps, il n'a traversé Paris qu'escorté de l'inspecteur de police de Bruguières, qui le conduisait au donjon de Vincennes. — Où ? ici ? Impossible. Peut-être le bruit persistait-il à courir à Paris des visites de Mme de Lamballe à cette prison d'Etat ; ces visites avaient eu lieu, et avaient fait scandale, mais c'était quatre ans plus tôt, en 1776. Un ordre du Roi, transmis par Amelot, avait aussitôt intimé à M. de Rougemont de ne permettre à personne, fût-ce aux Princes, de visiter le donjon, et avait fortement incriminé la complaisance qu'il avait eue d'y laisser pénétrer la duchesse de Chartres et Madame de Lamballe. Nommément visée par cette défense réitérée, conçoit-on que cette princesse l'ait bravée, en quelque déguisement que ce fût, et que M. de Rougemont se soit exposé à l'encourir de nouveau, dans la perspective d'une révocation ? Toute fée Urgande que Mirabeau dépeignît Mme de Lamballe, elle n'était pas invisible, méconnaissable et terrifiante à sa fantaisie. Il lui eût fallu mettre dans cette confidence toute espèce de basses et sottes gens, aussi intéressés par couardise à la perdre que par cupidité à la servir, aussi incapables par caractère de lui garder le secret qu'indignes par état de le recevoir. La voit-on s'expo-

sant, sous le vêtement d'une grisette, à être dévisagée, démasquée et saluée, non seulement par M. de Rougemont et ses subalternes, mais par la foule des habitants du château, gentilshommes et femmes de la Cour? Et la voit-on surtout aux prises avec ses rivales, Mme de Ruault et la comtesse de Sparre?

Il ne serait guère moins aventuré de partager la confiance de Cadet de Gassicourt dans ce propos de La Fage que Mirabeau, en possession réelle de libertés peu communes au donjon, avait aussi celle d'en sortir et d'aller rejoindre la princesse soit à l'hôtel Toulouse, soit aux environs de Vincennes, en quelqu'une de ces petites maisons, appelées des *folies*, qui étaient si fort à la mode. Interrogé par sa sœur, la marquise du Saillant, sur une visite qu'il aurait ainsi faite à l'avocat Garat, il s'en défendit avec véhémence: « Ne te berce point de fausses idées: Dupont m'a tout dit : *Je suis sorti; j'ai été chez un avocat ; on m'a vu*. Oui, on m'a vu, tout comme on m'a entendu méditer l'assassinat de père, beau-père, femme et enfant. Je jure par le Dieu vivant, par l'honneur, par la vie de tout ce qui m'est cher, que depuis ma détention je n'ai pas fait un pas hors du donjon. Je ne sais si cette faveur insolite a jamais été pratiquée. Mais je mettrais ma tète qu'on ne la permettra pas pour moi. Voyez comme vos rapporteurs sont conséquents. *Le commissaire du Roi a été autorisé*. Assurément nul homme en place, mais dépendant, n'est assez fol pour faire pareille chose sans autorisation; mais s'il a été autorisé, pourquoi s'en cacherait-il?» (19 octobre 1780). La veille, il s'en ouvrait ainsi à Boucher: « On s'obstine au Bignon [résidence campagnarde de son père] à vouloir que j'aie été chez Garat; *on m'a vu ;* M. Le Noir a dit *qu'il y était autorisé*, etc... Mais parlez-en donc à Dupont; et dites-lui: *L'aurions-nous fait sans être autorisés? et l'étant, pourquoi nous en cacherions-nous?* »

Pour prouver à Cadet de Gassicourt la vérité de son dire, La Fage lui put remettre une lettre, datée du 7 no-

vembre 1780, où Mirabeau lui annonçait son départ de Vincennes pour une absence d'une semaine. Cette lettre manque précisément à notre collection; mais Mirabeau en parle à Julie Dauvers, le même jour, très explicitement : « Étudiez-bien La Fage et l'effet que produira sur lui ma lettre ; rendez-m'en un compte exact et détaillé... Vous entendez bien que le voyage de huit jours n'est qu'un moyen d'émousser un peu l'activité de la curiosité dans sa bouillante cervelle ». L'erreur de La Fage avait été entretenue et contredite à la fois par Mirabeau dans une autre occasion mémorable. Les parents de Julie avaient évincé son fiancé de la chambre qu'il occupait dans leur maison; et d'un autre côté, les d'Arlincourt le menaçaient d'une lettre de cachet. Il ne savait plus à qui se vouer, quand Mirabeau informé de ses transes lui proposa de venir habiter auprès de lui, chez Fontelliau, et le rassura d'abord sur la conséquence des menaces qui l'affolaient, de manière à lui faire croire qu'il était libre à toute heure de voler à son secours. Voici les passages essentiels de ces hâbleries : « Si vous étiez tracassé le moins du monde d'une manière sérieuse, dites à Mlle Dauvers : Écrivez à Saint-Mandé ce seul mot : *venez à l'instant chez moi*, et vous verrez qu'il est encore dans ces siècles d'inertie et dans nos pays esclaves des hommes qui savent braver tous les despotimes ». (9 novembre 1780.) La Fage ayant jeté ce signe de détresse, il fut bien étonné de ne point voir accourir son sauveur, qui lui expliqua ainsi son immobilité : « S'il ne m'était pas *physiquement* impossible de voler à vous, j'y volerais; je vous crie *patience*, et je rugis *patience* ». Au moins, La Fage restait-il fondé à croire que s'il acceptait un abri chez Fontelliau, il y verrait journellement Mirabeau. Mais celui-ci de le détromper : « Non, mon ami, vous ne pouvez pas me voir... Le commandant d'ici est un anthropophage... Il s'entend avec mes ennemis, et me susciterait l'enfer s'il pouvait; attendons », etc... (17 nov. 1780.) Dupont lui-même, bien que muni d'une autorisa-

UNIV. OF CALIFORNIA

tion permanente du ministre du roi et du lieutenant de police, voyait ses visites gênées et empêchées, s'il se présentait au donjon passé cinq heures du soir ; et pour que ce négociateur accrédité fût simplement admis à « partager la côtelette » de Mirabeau dans sa chambre, M. de Rougemont exigeait un ordre exprès et contresigné. Et dans quel accoutrement M. le Comte serait-il allé chanter sa romance à Madame ? Il était sans habits, sans culottes, sans bas, sans linge sortables. Il se vêtait de nippes assurément glorieuses, puisqu'il employait à des achats de livres l'argent attribué à son habillement; mais c'étaient des nippes de hasard, dont Fontelliau lui acquérait les disparates de loin en loin, moyennant un louis, aux décrochez-moi ça. Il montrait de partout ici la corde et là le cuir. Le 13 décembre, jour de son élargissement, il apparut, comme en témoigne son père, « nu comme ver » à son beau-frère du Saillant, qui dut commencer par l'habiller de la tête aux pieds, avant de le promener dans Paris.

Pour achever d'exclure la probabilité d'un caprice passionnel de Mme de Lamballe, même platonique et distant, rassemblons en ordre diverses circonstances émouvantes de la captivité de Mirabeau. Celle-ci avait commencé en juin 1777. Victor, son unique enfant légitime, avait succombé en octobre 1778, et cet événement avait incontinent frayé les voies de sa liberté ; enfin la mort de sa fille adultérine, survenue en mai 1780, avait abattu le plus résistant obstacle opposé à sa réunion avec sa femme, seul objet des vœux de son père et condition primordiale de sa mise en liberté. Dans ces derniers mois de contrainte, tout excitait jusqu'à la fureur l'impatience du prisonnier, proximité du but, inanité des pourparlers de Dupont, cruauté des longueurs de son père, humiliations, souffrances corporelles et morales, gênes, restrictions et délais incessants... Il savait que M. de Maurepas avait fait entendre à son père que s'il tardait à se départir de sa rigueur,

on lui forcerait la main. Il savait que ce père entêté, méticuleux et hautain, devenait impopulaire et qu'il céderait à la moindre pression d'en haut, plutôt que d'encourir le ridicule et l'improbation universelle d'une résistance vaine. Dans cette situation, il aurait suffi à sa prétendue maîtresse d'en manifester le désir, et bientôt Maurepas ou Amelot eussent fait annuler sa lettre de cachet par décision d'un tribunal de commissaires. Or, Mme de Lamballe ne prononça pas le mot décisif. Sciemment donc, elle le laissait bafouer, méconnaître et berner? Elle permettait qu'ayant les yeux usés, les reins fourbus et la vessie ensablée ; privé des soins, des remèdes et des plaisirs nécessaires à sa santé; réduit, pour se procurer des ressources, à gruger de pauvres serviteurs, à vendre une montre volée au marquis de Monnier, à emprunter sur ses objets les plus précieux, et à se faire un plat compilateur et un fieffé plagiaire à gages; elle permettait, disons-nous, qu'il achevât de dégrader sa vue, ses sens, son cœur, son esprit, à supplier et à presser, à flagorner et à duper ceux et celles de sa famille qu'il méprisait ou haïssait le plus? Elle ne lui entr'ouvrait pas sa bourse, où certes il n'eût point connu de scrupule à puiser? Elle demeurait assez insensible à ses misères, assez sourde à ses plaintes, assez aveugle sur son dénuement pour ne le point soulager, au besoin malgré lui, — elle que nous savons si bonne solliciteuse, tendre, constante et ferme jusqu'à la mort; elle, la fidèle et attentionnée Antigone du vieux duc de Penthièvre dont le fils, son mari, après l'avoir souillée de ses affreuses approches, lui avait infligé le public outrage de succomber à ses débauches avant la deuxième année de leur union ; elle si noble, si empressée et si aimante encore dans la disgrâce double de ce veuvage et du délaissement de la Reine ; elle, Madame de Lamballe, — allons donc!

Concluons en tenant pour admissible et assez fortement établie, mais non pas certaine et hors de débat, l'existence de relations épistolaires, d'un tour suivi, familier et

confident, établies entre Mme de Lamballe et Mirabeau à la faveur d'une sympathie ancienne, d'une fraternité maçonnique non douteuse et de la présence à demeure, chez la princesse, de la cousine du prisonnier, Mme de Berghes; à la faveur aussi de l'héritage infâme de Goupil, et de la complaisance parfaite du joli Dubut de la Tagnerette, adjoint à un administrateur général des postes et maître, à ce titre, du contre-seing. Lorsque Mirabeau sera libre, la question de ces relations paraîtra se reposer avec des caractères neufs et singuliers; nous l'éluciderons alors. Pour l'instant, nous ne savons plus rien qui mérite d'interrompre la lecture des lettres à Julie. Le lecteur est déjà tout prêt, nous le sentons, à nous morigéner de la vive et franche manière dont, sous la Révolution, les citoyennes envahissant l'Assemblée rasseyaient à son banc un député qui n'arrêtait pas de discourir. Elles lui criaient: « Qui est-ce qui parle là-bas? Faites taire ce bavard! il ne s'agit pas de ça, il s'agit d'avoir du pain! Qu'on fasse parler notre petite-mère Mirabeau, nous voulons l'entendre (G)... »

La parole est rendue au comte de Mirabeau.

10. — *Mirabeau à Julie.*

O ma chère et bonne amie, laissez là vos remerciements qui ne portent sur rien, votre reconnaissance que je n'ai point méritée ; et sachez ce que je vous dois, moi dont vous vous croyez l'obligée. Votre lettre si courte, mais si aimable et si douce, a versé quelques gouttes de bien dans le calice amer que m'offre chaque journée et que celle d'hier a cruellement accru. Je n'ai senti mon cœur flétri s'épanouir un peu et battre pour le plaisir qu'en vous lisant. Mais ne croyez pas que l'exactitude de mes réponses, ou plutôt la célérité de mes lettres, vous soit une obligation de vous gêner pour notre correspondance. Eh non! vous mutileriez cette jouissance si délicieuse pour moi ; je veux pouvoir me dire : mon amie ne m'a donné que des moments qui ne lui ont rien coûté ; elle épanche son cœur dans mon sein, et ne trouve que du plaisir dans cette preuve d'amitié qui m'est si précieuse et si chère... O ma chère Liriette! que ne puis-je jouir du même soulagement! que ne puis-je prendre vos conseils, écouter vos consolations, vous montrer à nu mon âme si agitée, et si peu digne de l'être, du moins aussi tristement! On m'use, on me tue par des procédés bien durs, des chicanes absurdes, une mauvaise foi repoussante, des demandes dont on ne rougit pas et dont je rougis, moi, pour ceux qui les font.

On ose me proposer de mettre le poignard dans le cœur d'une femme [Sophie de Monnier] qui a tout perdu pour moi, qui m'a tout sacrifié, et qui ne sent que mes malheurs; on veut que j'outrage et la reconnaissance, et l'honneur, et l'amour; et moi, moi qui repousse avec horreur ces propositions atroces, moi qui ne sus jamais que dire : *où*

est l'honneur, marchons, je suis obligé, pour ne pas tout briser, pour ne pas me perdre, et ce qui m'est bien plus important, pour ne pas achever de perdre la malheureuse femme que mon amour associe à mon incroyable destinée, de ménager tout et tous, de montrer le sourire sur mes lèvres quand j'ai la mort dans le cœur, de m'occuper de discussions litigieuses, de scandales domestiques, ou de rêves politiques, tandis que les combats intérieurs appellent toutes mes forces, absorbent tout mon être... hélas ! et je succomberai peut-être sans avoir pu sauver ni ma mère, ni mon amante... O Liriette chérie (car vous l'êtes au plus profond de mon cœur, et je m'étonne, — moi qui me connais bien, moi qui m'en effraierais si je ne me connaissais pas si bien, — je m'étonne de l'ascendant que vous avez pris sur moi), *ma* Liriette, car enfin mon amie n'est-elle pas à moi? ne me dites plus: *venez ; hâtez-vous, venez me voir ;* car j'en suis bien plus pressé, j'en ai bien plus besoin que vous, et tous mes vœux et mes efforts y tendent ; mais cela est impossible, que cette malheureuse fusée ne soit débrouillée.

Hier j'ai eu tant de monde et tant d'affaires qu'il m'a été impossible d'écrire à B[audouin]. Ainsi je n'ai point sa lettre à La F[age]; je l'enverrai probablement aujourd'hui et n'en ferai usage qu'alors que vous aurez reçu la parole de La F[age], que je ne lui pardonnerais pas de vous refuser.

Je donnai hier à dîner à mon ami [Dupont] ; mais la personne qui a le département des prisons d'État [Boucher], et dont il faut par conséquent me cacher, quant à B[audouin], comme du loup gris, avait prié ce digne et respectable ami de le mener chez moi ; d'où il suit que je ne pus pas lui dire un mot de La F[age]. Je le reverrai très incessamment, et il aura ses deux cents louis ou nous ne pourrons. [Le maître des requêtes, Valdec de] Lessart, qui n'est point mon ami (bien s'en faut), s'en chargera auprès des d'Arlincourt, qui, comme bien savez, sont pieds

et mains liés à Necker ; si votre ami a ces deux cents louis, il pourra attendre quelques semaines que mes affaires s'arrangent, et que ma destination se décide ; car, imaginez-vous, mon amie, que toutes ces baguenauderies désolantes retardent une *mission très importante dont je suis chargé.* On me propose bien de trancher le nœud gordien ; mais moi, qui ne veux pas de guerre avec mon père, et qui veux à tout prix rétablir la paix dans ma famille, il faut que je le dénoue, je n'ai pas deux partis à prendre.

Vous avez mal lu ; j'ai dit précisément ce que vous dites, à savoir que cette réticence tant recommandée ne pouvait pas avoir trait à *la pudeur farouche*, et qu'ainsi elle pouvait être relative à une correspondance secrète ; mais votre seconde observation est juste, et il y a à parier qu'il est question d'agiotage.

J'ai peine à croire que mon ami [Dupont] parvienne; c'est un homme d'un trop haut mérite, et surtout d'une vertu trop inflexible pour cela. Cependant il ne faut répondre de rien ; au reste vous n'êtes point une aussi mauvaise politique que vous le croyez ; voilà le Genevois [Necker] remonté pour quelque temps ; mais où allons-nous ?

Mon valet de chambre, dont je suis bien aise que vous soyez contente, continuera à aller chez vous, puisqu'il n'y a pas d'inconvénient ; mais gardez-vous bien, mon bel ange, de le nommer à La F[age]; son nom le mettrait sur mes voies ; et il importe que vous sachiez seule, pendant quelque temps, qui je suis. Cela importe pour des raisons que je vous exposerai. Dites-moi seulement si à tout événement vous pourriez vous résoudre à quitter votre famille pour vous attacher à une *jeune* et grande princesse auprès de qui on aurait grand besoin de vous, et chez qui vous et La F[age] trouveraient leur fortune. Au reste, ne regardez ceci que comme un rêve; mais n'avez-vous jamais eu de jolis rêves qui se soient réalisés?... Oh! que si, ma *farouche* amie.

Je ne puis vous affirmer avec serment que B[audouin]

ne me connaît pas, parce qu'à toute force [Bertrand], l'homme qui le sert, peut le lui avoir dit; mais je parierais cent contre un que non, parce que je l'ai défendu avec les plus terribles menaces, et surtout, parce que B[audouin], que j'ai soin de dérouter, m'en paraît à mille lieues ; or je ne suis pas plus bête que lui, mais je vous battrais, si j'étais à côté de vous, pour vous apprendre à vous servir avec moi de cette formule : *pardonnez-moi cette question*. Ma Liriette, ce mot *d'amie* n'est point pour moi un vain son; vous en avez tous les droits, exercez-les et point de *phrases*.

Ce que vous projetez de dire au voyageur [La Fage] est bien, au nom de mon valet de chambre près: ajoutez-y que comme enfin il se peut, il paraît même probable, en ramassant quelques circonstances, que l'anonyme des lettres B[audouin] peut être à La F[age] de quelque utilité, il faut user de discrétion, ne point embarrasser le valet, qui indisposerait le maître, et si le maître se montre incognito (comme cela sera : car il me verra dans un appartement qui ne sera pas le mien), il faut l'écouter, et n'avoir l'air de vouloir savoir que ce qu'il voudra dire ; mais, ma bonne Liriette, songez qu'il est un dieu perfide, qui fait une guerre éternelle à celui du secret: ce dieu, c'est *il piacere* ; si vous ne le connaissez pas, tant pis pour vous, qui n'êtes en cela qu'une sotte; si vous le connaissez, méfiez-vous en.

Votre nom est charmant, et retentit dans mon cœur à côté de celui de Sophie. Le mien est Gabriel ; si j'étais en train de rire, je vous dirais qu'il y a là de quoi *effaroucher la farouche*, car vous n'ignorez pas que Gabriel est un bienheureux très galant et spécialement destiné à négocier avec *les vierges* ; mais pourvu que Gabriel ait toute votre tendresse en amitié, il sourira à l'amour qui comme de raison est et sera le préféré ; il lui sourira, dis-je, il le servira et ne l'enviera pas, tant il est loyal ami. A propos de Gabriel, j'ai fait autrefois en prison une folie sur mon patron; cela a cinq chants; l'idée en est prise d'un conte italien plaisant, mais obscène ; et comme l'obscénité ne m'a jamais paru

bonne à rien qu'à faire vomir, PARAPILLA est très décent et peut se lire par toute femme qui n'a plus quinze ans et qui a aimé. Certainement je n'aurais pas eu en cent mille ans l'impudence qu'a eue B[audouin] de vous demander *le baromètre jésuitique;* mais je crois pouvoir vous dire: amusez-vous avec PARAPILLA, parce qu'il faut que vous connaissiez même les folies de votre ami. Je ne puis vous l'envoyer, parce que je n'en ai qu'un seul relié dans le recueil de mes autres premiers essais qui ne sont pas tous si fols; mais vous trouverez cela partout; j'exige de votre amitié, quand vous saurez mon nom, que vous devinez bien, je crois, de ne jamais m'en nommer pour l'auteur; je ne veux être connu que par des ouvrages dignes d'un homme. Je vous enverrai incessamment un petit recueil de contes en prose qui va paraître aussi sans mon nom. Ce sont des bagatelles faites par obéissance *pour ma grande dame*, qui me tue à des riens, à de grandes choses, à de tout; mais je lui dois de la reconnaissance, et elle peut être utile à mes amis. Elle m'a fait faire une imitation de Boccace que j'ai su rendre décente, et peut-être morale et philosophique. Cela s'imprime. Ces gens-là croient que tout cela se fait aussi aisément qu'ils le commandent, et pourvu qu'on les amuse, ou qu'on les endorme, tout va bien. Vous remarquerez que toutes ces fanfreluches sont à mille lieues de mes études ordinaires, profondes et sérieuses; que j'écris à Sophie par semaine *vingt pages minutées du caractère qui finit cette ligne*; que je suis écrasé de correspondance de toute sorte; et avec tout cela je sens le désir et le besoin d'ennuyer mon amie de mes quatre pages. Voyez si j'aime ma Liriette.

Ne prenez jamais garde à ce que vous dit B[audouin] relativement à de nouveaux arrangements, que je ne vous le dise aussi: c'est un animal.

Dites à La F[age] que vous n'adressez point vos lettres, qu'on vient les prendre; ou que vous les envoyez au couvent des Dames hospitalières de Saint-Mandé, où on les prend sans faire ou recevoir de questions.

Mais enfin je veux finir, car qu'est-ce qu'une petite mutine de cadette qui s'imagine, avec deux pages de lignes bien écartées, extorquer de son aîné quatre grandes pages? Ce n'est là soutenir ni l'honneur de mon sexe, ni celui de mon âge. Savez-vous que tout à l'heure je ne compte plus par vingt? et la trace de mes malheurs empreinte sur ma face sillonnée vous le fera assez voir...

Adieu, ma bonne Liriette, et souvenez-vous que votre ami ne veut de vous que les moments que vous ne pouvez pas employer mieux.

GABRIEL.

3 novembre [1780].

Ne bannira pas un instant de mon cœur tout ce qu'il, etc... Elle n'a pas osé dire de ma pensée; et franchement je crois qu'elle a bien fait.

Mon valet de chambre me dit que vous ne l'avez pas demandé avant demain 4, mais ceci doit être lu avant toute conversation avec La F[age], et vous-même me le demandez. Je vous l'envoie donc tout de suite et de bonne heure. Ne vous gênez du tout point pour la réponse.

/

---

11. — *A la même.*

Avant que de recevoir ceci, ma très bonne et chère Liriette, vous saurez probablement par une lettre confiée ce soir à la petite poste le gros et cuisant chagrin que m'a donné B[audouin] et les inquiétudes poignantes qui ne me laisseront de repos que quand j'aurai reçu un mot de vous en réponse à mon explication. Je ne puis pas répondre longuement à votre charmante lettre. Je dévore des citrons afin de me fabriquer avec les alcalis que j'ai dans l'estomac

un sel neutre sédatif qui diminuera les dispositions à la putridité; au reste, quoi qu'il arrive, je ne serai pas longtemps malade, car je n'en ai pas le temps et ne le veux pas.

Vous répondez à une phrase profondément sentie par du joli persiflage et je vous le pardonne de tout mon cœur; mais ce que je ne pardonnerais pas, c'est que vous me crussiez le besoin d'avoir entendu ce mot : *je commence par vous dire (en vous priant de n'être pas effrayé de cette vérité) que vous êtes trop aimable.* Je suis loin du ridicule d'être avantageux, et j'en serais voisin, que je me regarderais comme coupable d'une lâcheté, si j'avais pu former le moindre espoir de vous paraître autre chose qu'un homme digne de votre estime. Croyez, ma digne amie, que mon respect pour vous n'est pas plus joué que tous les autres sentiments d'honneur et de délicatesse qui paraissent vous avoir touchée.

Vous persistez, à ce qu'il me semble, à me croire un complimenteur; et certes vous étonneriez les gens qui me connaissent si vous leur faisiez part de ce soupçon; quoi qu'il en soit, en m'abstenant de tout éloge pour punir ou tromper votre amour-propre, je copierai vos lettres *si indignes d'être copiées* et je vous les remettrai moi-même. Pour les miennes, gardez ce monument de mon amitié, si vous en faites quelque cas. Vous m'offenseriez de me les renvoyer. Quant aux vôtres, je vous demande quelque temps, parce qu'assurément je ne les confierai pas à un scribe et que je suis écrasé.

Vous n'avez pas d'idée de ce qu'ils [mes parents] me font souffrir; et cette lutte affreuse paraît devoir durer encore tout le mois. Patientez donc vous et La F[age]. Cependant cela peut très bien être plus court; mais je crois que leur espoir est que j'y succomberai. Mon courage les irrite, ma santé les invite.

Très certainement je n'ai rien voulu vous montrer comme sûr ni même comme probable [quant au placement chez

la princesse]. Pour possible, c'est autre chose, et je ne lâche jamais tant qu'il y a possibilité. Soyez bien persuadée, mon ange, que je ne suis point un charlatan, vous le saurez mieux quelque jour; mais si je suis quelque chose, vous serez quelque chose, cela je puis l'affirmer avec serment.

Charmante logique!... il m'a été impossible d'écrire hier au soir; car notre voyageur La F[age] étant *arrivé fort tard*, etc. Il est clair que s'il fût arrivé de bonne heure, vous auriez eu beaucoup plus de temps; ah, mon Dieu, je n'en doute pas! mais pourquoi s'excuser? Qui vous accuse? Pour moi, je ne suis et puis qu'être reconnaissant en recevant quelque chose de vous, ne fût-ce qu'une ligne. Ainsi épargnez-vous la peine des apologies. Pour Lescot, excusez-le; il avait affaire à cinq heures et demie auprès de moi, et il n'ignore pas que son maître n'est pas le plus patient des hommes.

Je suis très content de votre première explication avec La F[age]. Maintenant observez bien ce qu'il vous dira sur la lettre de B[audouin]. J'y joins un billet que vous commenterez ainsi : *Je me trompe fort, ou voilà un homme de sens qui connaît B[audouin] mieux que celui-ci ne croit; il faut répondre une lettre très sage à B[audouin], qui ne donne prise sur rien, et lui redemander la lettre que nous enverrons. Des choses honnêtes à l'inconnu, et accepter son rendez-vous; puis nous le verrons venir. Je ne vois pas ce que je puis avoir à faire là-dedans; mais enfin s'il vous parle de moi* (remarquez bien, chère farouche, que je dis *vous*), *dites ce que vous en pensez; et encore un coup sondons le terrain; il ne faut ni dédaigner les amis, ni provoquer les ennemis*, etc., etc. Quant au lâche et insolent propos des d'Arlincourt, soyez tranquilles tous deux. Je jure par ce qu'il y a de saint qu'ils payeraient cher leur audace de solliciter un ordre contre La F[age] tant qu'il sera assez sage pour ne pas les insulter, et qu'ils s'abreuveraient de leur propre venin. De jour, de nuit, mon amie, faites voler à moi à la moindre

menace qui méritera qu'on s'en occupe, et j'apprendrai à ces canailles si un citoyen, un sujet du roi, un Français peut être impunément la victime d'un obscur despotisme aussi méprisable qu'odieux. Mon crédit est peu de chose; mais souvenez-vous que les esclaves volontaires font plus de tyrans que les tyrans ne font d'esclaves forcés, et que qui réclame les lois avec courage, les trouve rarement sourdes ou muettes. Au reste, tout cela est probablement exagéré; et de si vilaines jactances sont ordinairement des hurlements d'une rage impuissante. Surtout que La F[age] se tienne en repos et m'avoue nettement quelle prise on peut avoir sur lui.

Mon aimable Liriette, ce n'était point un badinage que le *Piacere*, ou plutôt c'était un conseil très sage donné sous le masque de Momus. J'ai peine à croire que la tournure que j'ai prise vous ait offensée; je crois pouvoir défier l'homme le plus délicat de dire la même chose plus décemment, et il fallait la dire. Du moins, mes nombreuses expériences d'après moi ou d'autres m'ont appris la sagesse d'une telle maxime, et mon amitié, ma tendre et respectueuse, mais sincère et courageuse amitié, croyait vous la devoir.

Je finis, mon amie, ma digne amie, car je n'en puis plus; ma poitrine, ma tête bouillonnent, et j'ai grand'peur que cette lettre ne se ressente beaucoup de la situation de mon corps; je ne vois pas ce que j'écris; mais je sens combien je vous aime, et vous serai toujours dévoué.

/

4 novembre [1780].

Par pitié tirez-moi vite de peine au sujet de ma lettre d'aujourd'hui.

Lescot passera après-demain lundi dans l'après-dîner chez vous.

Prenez bien garde que La F[age], passant d'un excès à l'autre, ne montre cet envoi ou mon écriture à per-

sonne; son paquet sera remis sur les dix ou onze heures où ma Liriette m'a ordonné.

---

12. — *Mirabeau à La Fage.*

J'espérais pouvoir porter moi-même à M. de La Fage la lettre ci-jointe [de Baudouin], dont l'expression est beaucoup trop théâtrale, mais qui exprime quelques sentiments vrais. Plusieurs circonstances, dont les plus fortes sont ignorées de M. B[audouin], m'ont intéressé au sort de M. de La Fage, que je crois la victime d'un fanatisme toujours excusable et touchant, celui de la reconnaissance, mais qui deviendrait une véritable duperie. s'il n'avait pas ses bornes, et peut-être même quelque chose de plus dangereux.

Je ne suis point un homme *transcendant*, comme le dit M. B[audouin]. Je suis un honnête homme qui veut et qui peut (quoique moins rapidement que je ne le désirerais, et surtout infiniment moins que M. B[audouin] ne semble le croire), servir M. de La Fage. Mais il faut avant tout que j'aie avec lui des explications sérieuses. Ce sera le plus tôt possible que je le verrai ou que je le manderai.

Je prie, en attendant, sa tête bordelaise de se calmer, de repousser les chimères même les plus décevantes, pour écouter la raison et la nécessité ; et je lui demande un secret inviolable. Ci-joint l'ordonnance annoncée; mais à la supposer bonne, à quoi sert-elle sans blanc-seing?

5 novembre [1780].

La réponse à ceci sera prise lundi après dîner s'il y en a une, dans l'endroit où ce paquet sera déposé; c'est-à-dire à la cuisine du rez-de-chaussée de M. Dauvers.

13. — *Mirabeau à Julie.*

N. — La lettre à La Fage, que celle-ci annonce, n'est pas en nos mains; Mirabeau, pour détourner ou dépister la curiosité de ce roué, y feignait de partir pour huit jours, sans dire où; c'est dans un but analogue qu'il déclarait à Julie n'être qu'exilé de Paris, et qu'il se vantait même d'y paraitre quelquefois en cachette. Mais pressé de s'y montrer, il devra bien tergiverser et déclarer même son impuissance absolue de sortir du donjon, ne fût-ce que pour circuler dans l'intérieur du château de Vincennes.

O ma bonne Liriette! Je savais bien que vous ne pourriez pas être longtemps injuste, et mon cœur, d'après lequel vous m'avez permis et demandé même de deviner le vôtre, me disait que nous n'étions pas brouillés. Vous vous trompez beaucoup même, ô mon amie, en prédisant que nous le serons, car votre amitié, votre tendresse même m'est trop nécessaire pour que vous ayez jamais la cruauté de m'en priver.

Chère Liriette, rassurez-vous sur ma santé, mes accès s'éloignent, et ce ne sera rien; d'ailleurs j'ai eu de bonnes nouvelles hier. Le chagrin tue ; il n'y a même que le chagrin qui tue; je suis né avec une constitution et une conformation d'hercule ; je n'avais jamais éprouvé de mal physique avant que les douleurs dévorantes, celles du cœur, me fussent connues. Il paraît enfin que l'arrangement qui traîne depuis si longtemps va finir, du moins en partie. Quand j'aurai gagné le premier point, j'espère emporter aisément les autres. Au reste, il est temps de lever le voile qui m'enveloppe aux yeux de mon amie. J'ai votre parole que vous ne me nommerez point à La F[age], et surtout que vous ne lui avouerez pas notre correspondance; la lettre que je lui écris aujourd'hui et qui part en même temps que ceci, en vous découvrant ma marche, vous en fera mieux sentir la nécessité. Je me livre donc à votre discrétion. Lescot vous portera demain le manuscrit que je vous ai promis et où vous trouverez mon histoire. (S) J'ai

obtenu, depuis qu'il a été écrit, un exil auprès de Paris; mais on s'est toujours opposé que je cherchasse à finir l'affreux procès qui divise mon père et ma mère, et en conséquence que je visse celle-ci, qui gémit à Paris dans un couvent. Aux obstacles que me suscitait mon père se sont joints les efforts des parents de Sophie qui voudraient me voir anéanti, et qui s'y sont aidés de leur mieux. De là, il résulte que tous les dangers m'entourent à Paris, où il faut bien aller quelquefois pourtant dans le plus grand incognito, et que tous mes moyens d'avancement et de fortune sont engourdis, d'autant que le procès qui mutile ma famille, la parcimonie de mon père qui veut me tenir dans la dépendance, les dépenses de ma grande affaire, et les folies pécuniaires de ma première jeunesse me mettent fort à l'étroit. Enfin un jour plus serein me luit. Je vais être autorisé à travailler à un accommodement, à courir Paris, quoique sous les liens d'un ordre du Roi, à m'arranger avec mes créanciers et les parents de Sophie. Ce n'est que de ce moment, c'est-à-dire de celui où tout cela me sera accordé sous la sanction de l'autorité (car je ne veux plus exposer ma liberté) — et cela paraît ne pouvoir plus tarder plus de huit ou dix jours, — que j'aurai vraiment recouvré l'existence et le pouvoir d'être utile. Il y a six mois que l'on me traîne de jour en jour; imaginez, chère Liriette, ce que ma luciférique activité a eu à souffrir, outre que le sort de Sophie dépend de tout cela.

Je finis, mon ange ; car j'ai eu la fièvre encore cette nuit, et il faut que je cherche un peu de repos, pour vous obéir. Oh, vous avez bien mal lu, si vous avez lu dans aucune de mes lettres que j'étais *fâché contre vous*. Moi fâché contre mon amie, moi qui n'ai d'autre crainte que de ne pas la convaincre assez de ma tendresse, de mon dévouement, du désir profond et inextinguible de n'avoir qu'une âme avec elle ! Non, je vous priserais moins si vous étiez moins sensible, et quelle âme très sensible n'est pas impétueuse?

Étudiez bien La F[age] et l'effet que produira sur lui ma lettre; rendez-m'en un compte exact et détaillé si vous voulez que je lise bien dans son âme. Vous entendez bien que le voyage de huit jours n'est qu'un moyen d'émousser un peu l'activité de la curiosité dans sa bouillante cervelle; mais quoi qu'il arrive, je vous verrai tous deux, vous avant lui comme de droit, et à son insu, avant la fin du mois. Faites qu'il me donne des détails vrais sur ce notaire, que je voie ce que l'on peut faire.

Adieu encore une fois, l'amie de mon cœur; ne me dites pas : *aimez-moi;* dites-moi plutôt : *ne m'aimez pas trop.*

GABRIEL.

7 novembre [1780].

Ma question relative à d'Arl[incourt] est essentielle, parce que c'est avec lui qu'est lié mon ami [Dupont] qui lui croit bon cœur.

N'y a-t-il point de risque à adresser directement à La F[age] par la petite poste ?

Songez que l'écrit que Lescot vous porte demain est une lettre à mon père et jugez ce que j'aurais pu dire à un autre qu'à lui.

A propos, voici une lettre de ce grand coupe-jarret [de Baudouin].

---

14. — *A la même.*

[En lui envoyant le *Mémoire à son père.*]

Ma Liriette si aimée et si digne de l'être! ma noble et tendre Liriette! que votre dernière lettre me dévoile bien votre belle âme ! Avec quel plaisir je vois que l'amitié n'est pas pour vous un vain son, que vous en réfléchissez les devoirs, que vous en choyez les sentiments, que vous en connaissez le charme! O mon amie, vous avez raison!

nul nuage ne doit jamais rester ni en amitié ni en amour; il faut que les cœurs se devinent ou s'expliquent : mais les nôtres s'étaient devinés. Je ne vous cache pas que si votre avant-dernière lettre n'avait point été suivie d'un prompt adoucissement, votre Gabriel se serait dit : *ma Liriette a plus de fierté que de véritable sensibilité;* et il aurait tristement baissé les yeux. Mais comme vous lui êtes infiniment chère, comme il n'est et ne sera jamais le maître de retirer son cœur quand il l'a donné, comme d'ailleurs il a trouvé en vous mille autres qualités moins touchantes que cette soif d'aimer qui paraît vous dévorer tout comme lui, mais infiniment précieuses et respectables, il aurait fait toutes les avances du retour, et à votre premier sourire, il ne vous en aurait plus parlé. Oh! combien vous êtes plus aimable et plus tendre! C'est de vous-même que vous êtes revenue, que vous m'avez préparé une lettre aussi douce que la dernière était fière et injuste au fond; alors mon cœur s'est épanoui, alors je me suis dit : *Je connais bien ma Liriette : je l'avais bien devinée; elle m'aime et m'aime pour moi : mon bonheur est doublé, car je ne connus jamais de félicité réelle que d'être aimé; ma Liriette est impétueuse; tous les cœurs sensibles le sont; mais en ne déguisant pas son premier mouvement, elle m'a montré combien elle était franche, et aussi peut-être combien il lui serait insupportable que je ne connusse pas toute sa délicatesse; je suis bien heureux d'avoir été grondé, puisque cela m'apprend tout cela; quand elle me connaîtra tout à fait, quand elle lira comme moi-même au fond de mon cœur, je n'aurai plus à craindre cette sorte de vivacité, car elle saura bien quel culte je lui rends.* Voilà, mon amie, voilà très précisément ce que je sentais et pensais avant d'avoir reçu votre lettre d'hier au soir. Jugez combien celle-ci m'a confirmé dans mes idées, et combien j'y ai trouvé de motifs de reconnaissance. J'y ai trouvé plus; elle m'a démontré qu'en effet le chagrin qui m'avait dicté la lettre que vous me renvoyez était extraordinaire et avait dû vous étonner. Mais, mon ange, vous ne savez pas d'abord avec quelle

énergie je sens tout ce que je sens. Imaginez-vous que si j'avais promis d'aller vous prendre, vous, ma Liriette, c'est-à-dire l'unique après Sophie, à quatre heures du soir, pour vous mener à tel endroit, et que je n'arrivasse qu'à six heures, vous me trouveriez triste, affligé, tremblant de vous avoir déplu et demandant ma grâce comme si j'avais commis un crime. Telle est ma nature, et vous ne pouviez pas la deviner; mais dites-moi que vous ne m'en aimez pas moins pour ces enfantillages qui ne sont assurément que les manies d'un cœur tout aimant. Ensuite, mon amie, je ne puis pas convenir que je ne dusse pas être inquiet. Personne, j'ose le dire, ne porte plus haut que moi la religion de ses promesses. Je me sacrifierais tout entier plutôt que de me permettre la moindre inexactitude en ce genre. Or, je me trouvais en vingt-quatre heures avoir donné tacitement une parole que je ne pouvais pas tenir. Savais-je, ô mon bien, si vous croiriez purement et simplement que j'avais eu l'étourderie de ne pas examiner cette lettre assez pour y voir la vile et téméraire platitude de B[audouin]? Vous ne me connaissez encore que sur mes écrits; je crois qu'ils portent l'empreinte de la vérité et d'une âme honnête; mais, enfin, vous ne m'avez point vu à l'essai; vous pouviez me regarder tout au moins comme un homme très léger, et cela me désespérait. Tout en avouant donc que l'expression de mon chagrin, et ce chagrin même à ce degré d'énergie, ont pu vous paraître bizarres, je ne crois pas qu'en effet ils l'aient été; voilà, mon amie, ma véritable profession de foi sur ma lettre que j'ai relue attentivement et la vôtre que j'ai baisée tendrement, quoi que vous en vouliez dire. Est-ce que vous auriez senti ce baiser, mon ange farouche? Eh bien! si vous ne l'avez pas senti, pourquoi, s'il vous plaît, vous donnez-vous les airs d'être jalouse pour Sophie?

Autre remarque, mon amie, sur ces lettres. Je n'ai point supposé que vous réfléchiriez que je ne pouvais emprunter pour La F[age]. J'ai dit : 1° que j'aurais eu l'idée

d'emprunter ces 4.800 francs *pour n'être pas obligé de vous dénoncer cette erreur;* 2° que vous penseriez peut-être que la personne dont je vous ai parlé me DONNERAIT volontiers ces deux cents louis, parce qu'enfin je vous ai fait assez entendre que cette personne était du plus haut rang et que vous ne me connaissiez pas assez pour savoir que c'est précisément dans cette classe-là que je n'emprunte jamais, parce qu'on ne peut pas rendre quand on veut. Je lui emprunterais ou plutôt lui demanderais sa caution pour 7 ou 800.000 francs, si j'en avais besoin; mais 200 louis qu'elle regarderait comme une bagatelle perdue au loto, je ne les lui demanderais pas pour tout l'or du monde. J'ai manqué un superbe établissement pour ne pas lui avoir demandé à temps sa caution (car mon père n'a jamais daigné me donner la sienne), tant j'ai de répugnance à cet égard; et, de sa vie, elle n'a pu me faire prendre, et par surprise encore, qu'un [diamant?], il est vrai, mais que je fus obligé de garder, parce qu'elle se mit dans un emportement épouvantable quand je voulus le lui rendre. Voici mon mot, ma Liriette : *On ne peut pas être l'ami de ces gens-là et je ne puis et ne veux devoir qu'à des amis.*

Je n'aime point la phrase effacée de votre lettre, laquelle je n'ai pu parfaitement déchiffrer; mais pourquoi ne pas exposer toujours ses pensées, telles qu'elles viennent, à son ami ? Vous devez voir, ma Liriette, au désordre et au griffonnage que je vous écris, que ma plume court comme mon cœur coule; je ne crains point d'en trop dire, parce que je veux tout épancher dans votre sein. Quant à ma lettre tant rayée, où vous avez daigné épargner les noms que vous prodigue mon amitié, je vous la renvoie; savez-vous pourquoi, ma fanfan chérie? c'est que Gabriel est à vous et restera à vous avec tous ses défauts, toutes ses fautes. Je veux donc, ma belle amie, qu'il n'y ait aucune lacune dans notre correspondance, et que vous y trouviez toujours comme dans un tableau fidèle, l'état de situation de mon cœur, qui peut avoir souvent besoin de votre indulgence,

mais dont la tendresse justifiera toujours la vôtre. Mais savez-vous ce qui m'est arrivé à moi en décachetant non pas cette lettre-ci, mais la dernière, où j'attendais avec beaucoup d'inquiétude mon arrêt? mon cœur palpitait tellement, et ma main, en conséquence, était si tremblante, qu'en déchirant l'enveloppe, j'ai déchiré la lettre par la moitié ! Et voilà comme votre Gabriel, qui est connu pour un intrépide mortel, et que les ruines du monde n'effraieraient pas, est timide en amitié. Voyez si je n'ai pas raison de vouloir que vous me disiez : *vous êtes un enfant.*

Or sus, vous en allez bien voir, d'autres sottises, que celles dont je m'excuse dans cette lettre-ci ; l'espèce de manifeste que je vous envoie est au reste d'une candeur bien estimable ; si vous me trouvez plus intéressant que coupable après l'avoir lu, jugez, ô mon amie, ce que ce serait si j'avais voulu y exposer les abominables manœuvres qui ont perdu et ma mère, et moi et mon amante. Vous ne verrez personne d'inculpé dans cet écrit, personne des miens du moins, et j'ai éprouvé des procédés que je vous raconterai et qui vous feront frémir d'horreur. J'exige de votre amitié, ma Liriette chérie, que vous me disiez avec ingénuité ce que vous avez éprouvé à cette lecture et quelle opinion vous restera de moi quand elle sera finie. Dans tous les cas, j'ose croire du moins que le courage et la droiture avec lesquels je dépouille devant vous le masque de l'anonyme vous prouveront que je me crois digne de votre estime et que je n'en veux point d'usurpée. En conséquence, je ne dois point vous cacher que j'ai un tort, un grand tort, qui n'est point énoncé dans cet écrit : J'ai écrit pour ma mère le mémoire contre mon père que je joins ici. Cet acte d'hostilité est très coupable ; car si j'ai gardé l'anonyme, ce n'est pas aux yeux de ma conscience. Mais, mon amie, imaginez que ma malheureuse mère me demanda presque à genoux ce précis, dans un moment où elle m'assurait avec toute l'éloquence de l'infortune et de la nature que mon père, pour lui faire perdre son procès, répandait dans

l'oreille de ses juges que tout l'intérêt qu'elle montrait prendre à moi ne venait que de *ce que j'avais vécu avec elle*... Ensevelissez à jamais cette horreur qui glace encore mon sang. J'écrivais dans un accès de fureur; en vingt-quatre heures, le mémoire fut fait, imprimé et envoyé. J'ai pleuré, je pleure en larmes de sang cette faute; je ne me la pardonnerai jamais. Mais quelle âme sensible sera aussi sévère que moi?...

Vous voyez, ma Liriette, avec quel abandon je verse mon cœur dans votre cœur. Je n'attends pas sans une émotion impatiente l'arrêt que vous allez prononcer, mais quelque chose me dit qu'il me sera favorable. Adieu, mon ange adoré; que Sophie m'obtienne ma grâce, et ne me laissez pas longtemps dans la perplexité!

GABRIEL.

8 novembre, mercredi [1780].

Pardon si le manuscrit que je vous envoie est si sale et si griffonné. Sophie a mon original et mes copistes sont si écrasés que je n'ai pas le temps de le faire recopier. Vous me le ferez repasser quand vous l'aurez lu, et si vous en désirez une copie, vous l'aurez incessamment.

Je suis mieux, ma toute belle, et n'ai point eu la fièvre hier.

Vous me renverrez le précis pour ma mère!

Heureusement, mon père a eu le crédit d'en faire arrêter la plus grande partie et il n'a point circulé.

---

15. — *A la même.*

J'ai écrit le 7 à M. de La Fage une lettre dont j'attendais la réponse le 8; j'avais averti qu'on viendrait la prendre

ce jour-là; on n'a rien trouvé! J'ignore même si ma lettre qui a été confiée à la petite poste est parvenue. Je supplie Mlle Dauvers, dont les correspondances ne sont probablement pas aussi exposées à être interceptées, de vouloir bien interroger à ce sujet M. de La Fage et de le prier de me tirer de peine. J'espère qu'en faveur du motif, elle excusera la liberté d'un inconnu qui l'honore et la respecte.

9 novembre [1780].

---

16. — *A la même.*

Non, ma Liriette, non, je n'ai pas trop d'esprit; car je n'en abuse jamais; il n'y a pas un mot d'esprit dans cet écrit qui vous a fait pleurer; je ne suis éloquent, je ne suis adroit, je ne suis fort que quand je suis entraîné par la persuasion; quel mal y a-t-il à avoir de l'esprit ainsi? Je suis toujours vrai, parce que la vérité est le premier devoir de l'honneur; mais surtout parce que telle est ma nature. Je serais vrai par les seules inspirations de l'amour-propre; car je ne vaux qu'ainsi. Hélas! mon amie, vous ne savez rien; vous ne savez pas encore par quelles abominables machinations on m'a poussé dans le précipice, et cela pour enter une autre race sur ma race anéantie (T), et cela parce que je n'ai pas voulu entrer dans le lit de celle qui a fait tous les malheurs de ma mère.

Quant à l'histoire de Sophie, écoutez-moi; je vous jure devant Dieu que Sophie serait périe par le poison si je n'eusse volé à sa voix; elle était décidée à ne pas subir la privation de sa liberté, pas même momentanée; c'est la femme la plus douce, la plus aimable, la plus aimante qui fût jamais; mais la plus impétueuse avec l'extérieur le plus

tranquille. Mon tort (et l'amour peut-il n'avoir pas un tel tort lorsqu'il est si jeune, si énergique, si persécuté), mon tort est de l'avoir affichée par nos mutuelles imprudences; tout le reste, comme je l'ai dit, a été invinciblement enchaîné. Je le savais alors comme je le sais aujourd'hui, *que c'était la plus grande des folies* que de l'enlever. Mais devais-je me laisser croire ingrat ou pusillanime? Que dis-je, devais-je lui laisser avaler la coupe fatale, comme je ne pouvais douter qu'elle le ferait? Voilà dans quel point de vue il faut me juger, ô mon amie, et vous verrez qu'alors c'est moi et non pas elle que j'ai sacrifié.

Il n'était plus question de *délicatesse;* il était question ou de la vie ou de la mort; pouvais-je balancer? La seule idée de mon fils qui vivait encore me déchirait l'âme, parce que j'étais bien décidé à ne jamais rentrer en France. Pour Mme de Mir[abeau], ses procédés étaient tels (et je vous défie de les deviner, quelque loin qu'aille votre imagination) que je lui faisais honneur de ne pas penser à elle... Prenez garde que ce n'est point une apologie que je fais ici. Je place le tableau dans son vrai jour, vous ne me connaissez encore que de trois quarts; pour me juger tout à fait, il faut saisir dans toute son étendue mon état de situation; quant à me perdre, vous voyez si c'est moi qui me suis perdu! Vous le verrez mieux encore dans le petit pamphlet que vous trouverez dans le recueil que je vous envoie des premiers essais de ma jeunesse (*Anecdote à ajouter au volumineux recueil des hypocrisies philosophiques*). Mais mettez-vous bien dans la tête que si je pouvais être ambitieux, dans six mois ils seraient tous à mes genoux.

Au reste, mon amie si bonne, si tendre et si franche, soyez très tranquille. Ce que je dis à La F[age] aujourd'hui est exactement vrai : *je suis fort sage quand je juge pour les autres et très fol quand je décide pour moi.*

Je conseillerai votre ami avec toute la délicatesse de l'honneur et le soin qu'exige le tendre intérêt, l'intérêt

sans bornes que vous m'inspirez. J'emploierai donc toute la force de ma tête pour méditer mes avis dans les cas épineux; dans tous autres, je me fie à mon instinct, qui est droit, et puis je me concerterai toujours avec vous; ainsi, quoiqu'avec justice vous trouviez que j'ai souvent manqué de raison, je n'en manquerai jamais pour lui; je n'en ai jamais manqué dans le silence des passions; je n'ai jamais surtout compromis personne; tout le monde n'a pas été si délicat envers moi.

Je vous envoie la lettre de La F[age], dont je suis assez content, quoiqu'il y fasse beaucoup trop et d'assez mauvaise grâce le philosophe. Celle qu'il a écrite à B[audouin] (et que je ne puis pas encore joindre ici parce que B[audouin] ne me l'a point encore renvoyée, mais que Lescot vous portera après-demain samedi en allant chercher votre réponse) est très bien, très nerveuse, et il y a quelques lignes sur vous remplies de dignité. Je ne doute pas qu'il ne vous montre mes lettres désormais d'après ce que je lui mande; ainsi je ne vous copie pas ma réponse, car je suis anéanti ce soir. Je prends tout naturellement mon thème sur ce qu'il me dit que vous *bouderez un peu*, pour lui répondre que je ne veux point qu'il fasse bouder une personne à qui il a de grandes obligations; que je ne connais point, mais que j'ai de fortes raisons de respecter; qui dans le peu de lignes qu'elle a écrit au polisson dont j'ai l'honneur d'être le facteur, m'a paru avoir du sens et de la dignité, et vis-à-vis de laquelle il ne peut plus s'excuser puisqu'il lui a montré mon premier billet; que je veux donc qu'il vous montre tout ce que vous demanderez, puisque vous avez droit de le demander à ce qu'il dit, avec la seule précaution d'engager votre parole. Tourmentez-le donc, mon amie, très ferme, aussitôt que vous aurez reçu ma lettre, entendez-vous; et n'ayez aucun scrupule sur une réticence qui n'a de motif que son bien, et qui, après tout, est une condition que votre Gabriel a eu droit d'imposer à sa correspondance.

Vous verrez que je combats encore ses chimères; sa tête est difficile à remettre si je ne la remets pas.

Dodeu [d'Audeux] est un parent des Monnier. Jugez s'il vous aurait dit du bien de moi. Vous lisez dans mon âme; jugez si je mérite tout le mal qu'il vous en aurait dit.

Sophie, qui a reçu jusqu'à six lettres de moi par jour et qui sait très bien que je ne lui écris que trois fois par semaine, parce qu'il n'y a que trois courriers par semaine d'ici à Gien-sur-Loire, Sophie qui gémit surtout d'avoir vu mon cœur si souvent trompé, ce cœur qu'elle estime, qu'elle révère même autant qu'elle l'aime, et qu'elle sait avide d'aimer, Sophie qui sait Liriette, ou du moins la saurait si elle la connaissait, trop noble pour être sa rivale, ne dirait pas ce que vous lui faites dire; elle crierait seulement ce qu'elle crie sans cesse : *ménage tes yeux!* à vous elle vous dirait : *attirez-le chez vous, empêchez-le de travailler, conservez-le-moi, qu'il vive pour nous deux, pour les deux seuls êtres dignes de lui!* Assurément elle m'honorerait infiniment trop en parlant ainsi, mais voilà l'accent de l'enthousiasme.

Adieu, mon amie, car il faut que ce soit vous pour que j'aie pu écrire autant; je souffre de la tête et de la poitrine; j'en souffre beaucoup et vais me coucher; votre image est dans mon cœur et m'y suit; mais dans cet asile de mes agitations, votre image vaut mieux que celle de Sophie, sans doute parce que je ne vous ai pas vue de si près..., fâchez-vous, farouche, si vous l'osez. Mais que vous êtes aimable de toujours m'aimer avec mes fautes et mes torts! au moins vous vous direz : *Gabriel n'a pas voulu que sa chère Liriette le crût meilleur qu'il n'est.*

9 novembre [1780].

/

Renvoyez-moi le livre ci-joint quand vous l'aurez lu; ne le prêtez pas à La Fage. Je tâcherai de vous trouver tout cela qui n'en vaut pas trop la peine; mais il faut que

vous ayez tout moi. Au reste vous pouvez croire que j'ai fait depuis beaucoup de choses (la plupart desquelles sont dans mon portefeuille) infiniment moins mauvaises. Je vous prêterai en outre mon manuscrit sur les lettres de cachet, c'est l'ouvrage d'un honnête homme éclairé. Songez que je n'avais que vingt ans, pas même, quand j'ai écrit mon *Essai sur le despotisme :* aussi cela n'a-t-il ni ordre, ni plan, ni méthode ; c'est un livre mal fait, mais énergique, qui présentait peut-être quelque talent et décelait une âme honnête.

Ma Liriette voudra bien me renvoyer la lettre du voyageur [La Fage].

Il est exactement vrai sur mon honneur que Sophie n'est point la femme de M. de Mon[nier], mais pas le moins du monde, et qu'elle n'a jamais été qu'à son amant. Lescot, samedi après-midi.

---

17. — *Mirabeau à La Fage.*

Je reçois votre lettre un peu tard par l'étourderie de mon valet de chambre ou la mienne, car je n'affirmerais pas avec serment que je lui aie dit de passer *à la cuisine du rez-de-chaussée* (singulier trépied d'où vous rendez vos oracles); ainsi je puis avoir été injuste en le grondant; *basta,* ce sera pour la première occasion où il l'aura réellement mérité.

Je suis très, mais très content de votre lettre, parce qu'elle a l'air vraie et écrite avec abandon. Prenez garde cependant qu'il reste des doutes à votre *aîné,* car *il lui est avis* que vous vous bercez encore de chimères malgré sa lettre qui a dû tout au moins les ébranler, et que vous commentez cette lettre, *voire même* son billet (ce mauvais

billet qui n'était là que pour vous montrer que les rêves B[audouin] n'étaient pas fondés sur quelque intrigue de valetaille), comme s'ils étaient quelque fragment de nos prophètes déterré dans les ruines d'*Herculanum*. Mais que diable, je parle français cependant, et de moi au saint Jean de l'île de Pathmos il y a dix mille lieues. Je vous dis qu'on veut et peut vous servir, mais ce n'est point un chapitre de Gulliver ou du Scarmentado qu'on veut vous donner à faire ; on veut vous procurer une existence stable, aisée et honorable, où vous puissiez, avec de la conduite, et surtout de la délicatesse, montrer que vous avez *mal choisi,* mais non pas *imité*. Il y a si peu d'apocalypse dans tout cela que je vous dis bien vite : s'il se présente quelque chose de bon, ne fût-ce qu'en attendant, si surtout, comme la Bertin s'en vante, elle peut vous placer, non pas en saltimbanque, car il faut de la dignité à tout, mais en homme susceptible d'être honnête et sage autant qu'aimable, chez Hébé Bourb. [duchesse de Bourbon], n'hésitez pas, consultez seulement Sosie l'aîné, qui est très grand sage quand il juge pour les autres, et très fol quand il décide pour lui. Vous voyez qu'il n'y a rien d'exclusif dans nos vues, mais rien du tout. Cependant dussiez-vous battre encore la campagne, je vous dirai que vous feriez dix mille fois mieux d'étudier vite et bien l'anglais qui est la langue des hommes d'État, des philosophes et même à un certain point des littérateurs, que de vous escrimer sans cesse au café de la Régence, où vous ne deviendrez pas beaucoup plus fort que vous n'êtes à un jeu où il suffit, et de reste, de savoir ce que vous savez...

Mais... point de mais... écoutez moi ! Vous n'en êtes pas encore à discuter, et mon droit d'aînesse vous impose silence... (où diable avez-vous vu que j'étais votre aîné? Cependant je compte encore par 20).

B[audouin] n'a point *de grandes qualités;* n'abusons point des mots qui ne sont déjà que trop prostitués par les hommes. B[audouin] a de la mémoire et de l'esprit,

esprit de détail sans nulle élévation, mais tel que dans les mains d'un homme d'État, il serait en certains genres un bon outil. B[audouin] n'a point de courage, on n'a point de courage sans élévation ; il a de l'apathie, et rien ne singe mieux le courage.

Si, comme je commence à le croire, comme votre véritable ange tutélaire me l'a dit, la vérité est dans votre âme, ne vous appelez plus Saint-Ciers... Je ne voulais pas vous dire cela ; je voulais vous en parler, et je vous en parlerai une seule fois dans ma vie ; mais vous m'arrachez ce mot.

Il y a des gens dont il ne faut jamais avoir besoin pour de certaines choses. Voilà tout ce que je puis répondre à votre paragraphe sur vos confidences à B[audouin], quelles qu'elles puissent être : il est des choses qu'on ne doit confier, qu'on ne doit même pouvoir confier qu'à des âmes à l'unisson, et B[audouin] est l'homme le plus détestable en un certain genre que je connaisse. Vous noterez, Sosie cadet, qu'il a paru aux premières années de votre jeunesse que vous aviez été docile aux leçons d'un tel instituteur. On vous dit très sensible ; en ce cas vous devez être revenu, bien revenu de ces plats triomphes, et de ces principes aussi injustes au fond que répugnants à un bon cœur.

J'entends ! vos petits vers *innocents* vous ont paru très innocents. Franchement il n'y a qu'en certaines circonstances où je pourrais me montrer sévère pour ces lubies : mais je sais votre portefeuille si bien garni des études Guim[ard], que je ne puis m'empêcher de croire que du moins vous y faisiez un *cours de littérature* ou de *physique expérimentale,* choisissez ! Mais souvenez-vous que vous n'êtes plus dans l'âge ni surtout dans la position de hanter *tout ce train.*

Quant à la Bertin, je sais qu'elle en a bien agi avec vous ; je lui connais cinq ou six procédés de ce genre en sa vie ; mais elle est intrigante, mais elle est présomptueuse,

mais elle est folle; mais elle se noiera. Vous lui devez en outre de vous ménager son crédit *quel qu'il soit :* mais sondez le terrain comme l'éléphant qui, déjà pris dans une fosse, et échappé par miracle, ne marche plus qu'une branche dans la trompe pour tâter chacun de ses pas.

Oui, mais ces choses de situation font qu'un Roussi me dit chez une princesse du sang : La Fage, ah! ... ce bretailleur, etc., etc. — Oui, monsieur, lui répondis-je, cet homme que Lardenois a ses raisons pour appeler bretailleur... Roussi calla, me fit une histoire dont je sais le vrai et le faux; mais faudrait-il s'exposer à ces épithètes?

On ne met point à Bicêtre un sujet du Roi qui peut être réclamé; et l'homme qui menace de Bicêtre celui dont il est la partie indique le vrai séjour qui lui est dû. Soyez très circonspect, point de propos; un homme d'honneur se doit de ne jamais proférer une menace qu'il ne soit en son pouvoir de l'exécuter.

Si vous étiez tracassé le moins du monde d'une manière sérieuse, dites à Mlle Dauvers : écrivez à Saint-Mandé ce seul mot : *venez à l'instant chez moi,* et vous verrez qu'il est encore dans ces siècles d'inertie et dans nos pays esclaves des hommes qui savent braver tous les despotismes. Je savais le propos Fum[eron], car il est de lui Ce que vous me dites de d'Arlin[court] me montre que mes vues de négociation ne sont pas chimériques; quant aux arrangements relatifs au notaire, puisque cela n'est pas urgent, nous en causerons, et nous terminerons, s'il est possible, cet incident très gênant. Au reste, et dans tous les cas, je suis sûr pour vous d'un pis-aller très supportable.

Je ne vois point que vous fassiez bouder Mlle Dauvers que je ne connais point, mais que j'ai de fortes raisons de respecter; si elle vous demande à voir mes lettres, montrez-les-lui, en engageant sa parole. Vous ne pouvez pas même vous en dispenser si vous lui avez montré mon premier billet, comme il est apparent, puisque vous dites :

elle boudera un peu. Vous avez de grandes obligations à Mlle Dauvers, qui dans le peu de lignes qu'elle a écrit à ce polisson [Baudouin], m'a paru avoir du sens et de la dignité; montrez-lui donc tout ce qu'elle demandera et a le droit de demander.

De toute votre lettre à B[audouin], qui est nerveuse et bien, la phrase relative à votre amie est ce qui m'a fait *le plus de plaisir*.

Vous tâchez d'imiter J.-J....; oh, si vous n'eussiez jamais eu qu'une telle émulation, quel homme vous seriez! Ce Jean-Jacques est un homme sublime et un vertueux homme : allez, quand vous pourrez, pleurer sur sa tombe; je vous y mènerai peut-être, et vous en reviendrez meilleur.

Je pourrais en finissant vous répéter votre refrain à B[audouin] : *La vérité, Monsieur, la vérité!* car il est certainement faux que *vous ne cherchiez pas qui je peux être;* mais que vous importe, pourvu que je vous conseille bien? Vous le saurez à temps; tranquillisez-vous, et croyez qu'il vous sera très aisé de vous faire aimer pour vous, comme il est très vrai que je vous aime pour une autre.

9 novembre [1780].

/

Vous me trouvez triste aujourd'hui, mais c'est que je suis fort malade.

B[audouin] n'a jamais été que l'espion de ceux qu'il appelait ses amis. Que vouliez-vous qu'ils fissent pour lui dans l'état d'ignominie où il s'est plongé? il ne pouvait plus leur être utile.

Pour vous, sans doute, ils auraient dû compatir à votre sort; mais on est si accoutumé à voir de certaines gens n'avoir que des *complices!*... et voilà comme il est important de bien choisir ses patrons et ses amis.

18. — *Au même.*

A Monsieur de La Fage,

Expliquons-nous, monsieur, car si je ne veux point être offensé, je veux encore moins offenser.

Vous paraissez avoir trois griefs contre moi.

Pourquoi ne parlai-je point quand vous m'avez assuré que vous me rendriez raison et vérité sur tout?... A cela je réponds : *Étourdi que vous êtes ! qui vous a dit que je pouvais aller vous trouver à volonté? Si c'est votre fichue tête, dites à cette tête qu'elle a tort, car je ne le puis pas sans la plus haute folie; et je le ferai dès que je le pourrai. Je vous en donne ma parole d'honneur.* Je dis davantage : *Vous m'assurez que vous me rendrez raison et vérité; mais que savez-vous si je vous connais assez pour prendre confiance en vous, pour vous dire des choses importantes qu'enfin je puis avoir à vous dire, et si je n'avais pas besoin de quelque autorisation, de quelque sûreté ? Tout cela est et tout cela pouvait se deviner.*

Vous avez été piqué de cette phrase : *docile dès votre enfance aux leçons de votre instituteur.* Eh bien, consolez-vous; je la répète et l'explique, telle que je l'ai toujours entendue.

Votre B[audouin] a des principes détestables et dépourvus de toute délicatesse sur les femmes. Or, il m'a atrocement menti, ou vous aviez complètement adopté tous ses principes; et si vous n'aviez pas eu le bonheur d'être malheureux, et que votre âme sensible n'eût pas été ramenée par la reconnaissance à la justice et à la vérité, vous auriez méconnu toujours le premier don que vous ait fait le ciel. Entendez-moi si vous pouvez. Mes yeux sont mouillés de larmes en écrivant ceci; quand vous saurez mon histoire, vous n'en serez pas étonné.

Je vous ai blessé en vous parlant de Saint-Ciers. Eh bien, voici le mot : La Bertin vous a recommandé sous ce nom ; ce nom a été prostitué ; il vous a nui ; j'ai voulu vous insinuer ce que j'ai dit clairement à vos amis, à savoir que vous ne deviez plus porter ce nom-là. Au reste, je sais que dans cet infâme agiotage, vous avez été faible et nullement complice.

Maintenant voulez-vous savoir comment j'ai eu des idées sur d'Arlin[court] pour vous faire payer ces deux cents louis ? Parce que d'Arlin[court] a besoin en ce moment de mon excellent et respectable ami M. Dupont (le féal de Turgot), et que Dupont tentera ce que je voudrai.

Voulez-vous savoir comment je connais Lardenois ? Parce que B[audouin], en m'avouant l'intimité de Lardenois avec sa femme, m'a dit que Roussi, avec qui j'ai traité d'un régiment, avait tout pouvoir sur Lardenois, et que, par cette cascade, on pourrait tirer parti de sa femme.

Tout cela vous paraît-il net ? Eh bien ! que ne me le demandiez-vous, au lieu de m'injurier ? Que ne me disiez-vous : *Vous ne pouvez pas trouver mauvais que mes malheurs m'aient appris la méfiance. Telles choses m'en inspirent dans vos lettres ; je vous crois trop honnête pour ne pas les éclaircir.* Sur ma réponse vous m'auriez eu bientôt jugé ; mais non, sans savoir si vous écrivez à un polisson ou à un homme honnête, vous écrivez comme si j'étais certainement un polisson, ce que je ne devais pas précisément vous paraître.

Et voyez l'inconséquence : vous m'écrivez aussi imprudemment que si vous étiez parfaitement sûr de ma probité, puisqu'assurément un méchant aurait pu abuser de ces expressions forcenées : *Je mangerai leurs entrailles.* Et vous qui m'écriviez la veille que ces gens-là vous menaçaient, le lendemain vous me croyez leur féal, et m'écrivez ces étranges paroles : *Je mangerai,* etc..

Voilà ma profession de foi sur ce qui s'est passé entre

nous. Il est assez plaisant que je recoure le premier à des défenses. Mais je sais bien pourquoi; et vous qui ne le savez pas, croyez que je ne puis pas avoir *mauvaise idée* de celui qu'aiment ceux que je chéris, honore et respecte, le tout sans partager leur enthousiasme s'ils en avaient; mais croyez encore que s'il m'était possible de vous rendre plus cher et plus précieux à eux que vous ne l'êtes, je le ferais; ce qui n'empêche pas qu'en effet je ne croie que vous avez eu très longtemps, et jusqu'au mois de décembre 1779, *besoin que l'on vous apprît la manière dont vous deviez penser sur leur compte*. Fâchez-vous si vous voulez, voilà la vérité.

12 novembre [1780], au soir, la lettre de B[audouin] partie.

Dites-moi décisivement si vous êtes pressé d'argent. Si vous pouvez attendre tout au plus un mois, je vous cautionnerai alors tant que vous voudrez; si vous ne le pouvez pas, je tâcherai de vous trouver ce dont vous aurez besoin.

---

19. — *Au même.*

N. La lettre suivante fait suite à la précédente, mais, dans l'intervalle, Mirabeau a appris que les parents de Julie ont mis La Fage en demeure de quitter leur logis. Cette éviction brutale nous semble avoir eu pour motif une interception, par le chirurgien Dauvers, d'une lettre de Mirabeau à sa fille, où La Fage était traité comme un homme trop compromettant, trop compromis, et aussi trop avancé dans les faveurs de Julie... C'est pourquoi Mirabeau, craignant pour la suite de ses desseins et pour sa sécurité, met un vif empressement à amadouer La Fage et à lui offrir un asile au château de Vincennes, chez Fontelliau. — La Fage se retira place du Palais-Royal, dans la maison de Me Bontems, notaire, sous le toit.

[13 novembre 1780, *date probable*].

Laissons toutes ces vaines arguties, et occupons-nous de votre affreux chagrin. Je ne l'ignorais pas entièrement,

mais je l'ai appris trop tard, et je tremble que mes conseils n'aient été inutiles; je vous conjure au nom de votre respectable amie de tout dévorer, et de vous laisser *donner votre congé*, mais de ne point le prendre. — Mais cela est bien dur ! — Oui, cela est bien dur, mais voilà le véritable honneur; c'est de sacrifier l'amour-propre à la reconnaissance. Votre amie est perdue si vous quittez sa maison; elle périra de chagrin; et les vexations de toute espèce fondront sur elles. Ici le véritable honneur consiste donc à être adroit et point fier. Votre amie n'a point été adroite. Hélas ! elle est trop sensible, et le ton léger qu'on a pris vis-à-vis de vous lui a fait perdre la tête.

Mettez bien dans la vôtre que s'il ne m'était pas *physiquement* impossible de voler à vous, j'y volerais. Je vous crie *patience*, et je rugis *patience*. Cependant, s'il n'y a nul moyen de se raccommoder avec des gens si inconséquents et si durs, ce n'est pas de vous que je suis embarrassé. J'ai fait dire à votre amie que je pouvais vous offrir table et logement, non pas chez moi qui ne suis point chez moi, qui n'y serai que le mois prochain et qui ne pourrai qu'alors me montrer à vous tel que je suis, mais chez le chirurgien-major du château de Vincennes, homme très, mais très honnête, dont je puis disposer; bien entendu qu'on ne saurait à Vincennes ni votre nom ni vos affaires, ce qui compromettrait vous, moi, et Fontelliau (ce chirurgien-major) à cause de vos relations avec B[audouin] qui attireraient bientôt les regards de la police.

Vous concevez cet embranchement. Là, vous ne me verrez point que la crise de mes affaires ne soit terminée; mais à tous les moments du jour vous pourrez avoir des nouvelles de moi et d'elle, parce que mes gens seront à vos ordres. Il n'est pas question que vous pensiez à donner un sol, plate bêtise qui m'offenserait plus que toute réflexion à cet égard. Je ne puis vous écrire qu'en courant parce qu'il vous importe que ceci parte. Vous aurez le blanc-seing de B[audouin] ce soir. Vous n'êtes pas ambitieux;

vous sentez l'incomparable bonheur d'aimer et d'être aimé ! Eh bien, nous nous convenons et nous chérirons bientôt autant qu'Oreste et Pylade, lequel des deux qui soit Oreste.

Ecoutez : je ne vous connaissais point sous le nom de Saint-Ciers. Je fis dire à votre amie que la B[ertin] avait parlé à une princesse du sang d'un Saint-Cié, Saint-Ciai, ou Saint-Cier, qui me paraissait avoir des analogies avec votre histoire ; elle me fit répondre que c'était presque sûrement vous ; qu'un petit bien de votre mère, etc., etc. De là, je ne doutais plus, mais je conçois maintenant que vous pouvez avoir raison.

Dupont est le premier homme de l'univers à mes yeux, parce qu'il est le plus inflexiblement vertueux, et que sa vertu est indulgente et sensible. Il est mon ami, mon tendre ami, mon unique ami ; il est malade, je l'attends depuis quinze jours et ne veux pas lui écrire sur vous, parce que les écritures ne terminent rien. Je vous aboucherai ensemble aussitôt que je pourrai. Cet homme, ne vous y trompez pas ! est de la plus haute habileté. Heureux son patron qui l'a noyé (comme cela cependant), s'il l'eût connu à temps.

De l'astuce, moi! moi le plus franc, le plus ouvert des hommes ! C'est la seule chose que mes cruels ennemis ne m'imputent pas que l'astuce !

Quel est votre quatrième grief ? Je veux le savoir, parce que quand j'ai tort, je dis : *j'ai tort;* mais quand je n'ai pas tort, je ne veux pas que ceux qui m'intéressent m'en croient.

On passera cet après-midi à la cuisine du rez-de-chaussée ; qu'il y ait un mot, ne fût-ce qu'un mot ! Qu'est-ce que la seconde scène ? Qu'a-t-elle changé à votre état de situation ? Je suppose qu'il n'y a point de risques à adresser toujours de même, puisque vous ne m'en dites mot.

Allons, ne vous laissez point abattre ; la vraie gloire de

l'homme, c'est le courage, mais le courage doux; son vrai bonheur c'est d'être aimé. Le bonheur ne vous a donc pas entièrement échappé ! Vous ne voulez qu'un champ, eh bien, nous aurons toujours un champ, et en dépit de tous; le jour qu'elle voudra, je vous conduirai tous deux à l'autel en bénissant ma destinée; mais, mon ami, je lutte contre le courant et la marée et les vagues; j'arrive pourtant, mais ne vous impatientez pas, laissez-moi arriver.

Le jour où vous voudrez entrer chez Fontelliau, tout sera prêt, fût-ce demain; mon secrétaire vous porterait une lettre de moi pour lui, et vous y amènerait. Mais au nom d'elle et de vous-même, tenez contre le vent aussi longtemps que vous pourrez. Je ne puis pas vous détailler toutes mes raisons, mais j'ai raison.

---

20. — *Mirabeau à Julie.*

Tenez, cruelle et injuste amie ! Vous m'avez mis le poignard dans le cœur; et peut-être en lisant la lettre ostensible ci-jointe et pensant à l'effort dont j'ai besoin pour ne pas vous en écrire une autre, vous vous trouverez bien dure... Enfin soyez tranquille, vous ne recevrez plus un mot de moi, qu'un mot de vous ne l'ait appelé... allez faire votre paix.

/

14 novembre [1780].

Vous ne me dites pas même un mot qui me rassure sur votre situation, et La Fage, avec deux lettres de moi, garde le même silence; vous ne datez rien, je ne sais quand vous m'avez écrit; je vous vois tourmentée, malheureuse... je suis bien infortuné.

---

21. — *A la même.*

[15 novembre 1780, *date probable*.]

Tenez, mon ange, voilà de quoi instruire La Fage, à qui il faut épargner des agitations; je ne veux pas tenir plus longtemps l'*incognito* avec lui, d'autant plus que je prétends l'envoyer bientôt chez Dupont; au reste, j'espère, je suis bien sûr même, qu'un homme aimé de vous n'est pas capable d'abuser de la confiance de celui qui lui promet son amitié, et tous les services sans exception, qu'il pourra lui rendre. Comme je respecte tout en amour jusqu'à ses injustices, et que je ne connais pas le personnel de votre bouillant Saint-Preux, je joins à ce billet-ci une lettre flegmatique que vous lui montrerez seule si vous le connaissez trop susceptible. Il serait plus doux et même plus convenable, de lui montrer tous deux. Vous me direz avec votre franchise ordinaire, laquelle fut votre premier titre sur mon amitié et mon respect, si je puis, sans blesser un homme qui vous est et doit vous être si cher, continuer à vous écrire; car sitôt que j'ai levé le voile qui m'enveloppait, et que je lui voue amitié, aucun mystère ne me convient plus avec lui.

Adieu mon ange. */*

---

22. — *Mirabeau à La Fage.*

Votre lettre m'a touché, et profondément touché. Vous avez encore dans l'âme, mon cher La Fage, toutes les exagérations de la jeunesse sensible et bien née; vous vous êtes trop légèrement méfié de moi, parce que le malheur vous a forcé à devenir méfiant; mais vous revenez avec un

enthousiasme qui, tout en plaisant à mon cœur, fait sourire ma raison. Je ne suis, mon ami (et vous devez le savoir maintenant), qu'un malheureux jeune homme qu'on a impétueusement poussé dans un océan de fautes et de folies ; toutes empreintes de sensibilité, d'honneur, de loyauté, mais toutes bien funestes. Et j'use maintenant mes forces et ma vie pour regagner une très petite partie de ce que j'ai perdu, et sauver la femme adorable qui s'est sacrifiée pour moi. Je ne recommencerai point ici ce que j'ai dit à votre estimable et touchante amie, que j'honore et respecte de toute mon âme; elle vous montrera mes paperasses, vous dira mes torts et mes excuses, et si quelque chose ne vous paraît pas net, vous m'interrogerez. Je suis content si vous concluez de tout cela que je suis un homme très honnête et très aimant, qui fera pour vous, sans exception, tout ce qu'il pourra.

Luttez contre les contrariétés dans la famille Caïman [les Dauvers]. Les êtres vulgaires suivent toujours le thermomètre de la fortune; si bientôt elle vous rit, bientôt ils se dérideront. Pour moi je compte fermement que mes affaires ne peuvent plus traîner. Je l'ai dit l'autre jour à votre Sophie. Mes ennemis, qui sont un peu forcés pour la plupart de se montrer aujourd'hui mes amis, ont prolongé le dénouement tant qu'ils ont pu pour voir comment mon caractère impétueux le prendrait, si la griffe ne sortirait point de dessous la peau du mouton, et si je ne hurlerais pas au lieu de bêler. On m'attendait à la première phrase véhémente pour me susciter mille obstacles et souffler sur mon château de cartes, le renverser et dire : c'est lui. Mais quoiqu'un mien grand-père, homme de génie dans sa chose (la Guerre), ait dit que *la patience était la vertu des cocus et des ânes*, je leur ai prouvé que je ne pensais pas comme lui. Et en effet la patience est la vertu des hommes plus qu'hommes, des grands rois, des grands ministres, des grands généraux; elle est devenue la mienne à mesure que j'ai élevé mon caractère; elle sera celle de tout homme

de génie (quelque impétueux et indomptable que la nature l'ait fait naître), parce que la dévorante envie de régner sur les autres lui apprendra par commencer à régner sur lui. Cette morale est à l'usage de votre position, mon ami. Les emportements, les hauteurs, les injures sont mortels vis-à-vis des rancuniers dont un rien peut réveiller le ressentiment ; l'art les enchaîne, au contraire. Croyez-vous donc, disais-je à votre amie, qui avouait et prouvait bien mieux par le fait avoir été trop vite, croyez-vous donc qu'il ne s'agisse que de baisser les pointes, de marcher à l'ennemi, de l'enfoncer ou de périr dans ses rangs ? Voilà une belle vertu ! Il y a dans nos troupes quatre mille grenadiers imbéciles qui en sont aussi capables que vous, La Fage et moi. C'est à lutter contre les difficultés de la position et à tirer avantage du caractère et des manœuvres même de l'ennemi, c'est à ne point faire de fautes, et enfin à vaincre, qu'est l'honneur et le mérite. Créqui faisait bravement écharper son armée à Consarbrik et se sauvait, lui cinquième, pour n'avoir pas pris *patience*. Turenne la prenait six mois de suite devant Montecuculli, et la lui rendait aussi nécessaire. Vous ne croyez pas plus que moi que ce fussent des gens timides que ces drôles-là, et qu'ils n'eussent pas bien fait un coup de main comme tant d'autres. Mais ils n'étaient pas si sots ; ce n'était pas des civilités qu'ils se faisaient ; ils n'avaient point de ménagements l'un pour l'autre ; ils en avaient pour eux-mêmes, pour la prudence, pour le succès, pour la gloire. Pardon de cette digression ; mais j'ai voulu montrer que le véritable honneur n'était pas toujours d'être inflexible ; aussi je vous sais gré du fond du cœur de vous être si bien conduit dans cette crise.

Revenons à moi. Ils sont à bout ; ils ne peuvent plus traîner, ils se débattent dans mes filets ; mais ils y sont pris. Or, moi libre de manière à ne plus craindre toutes les chicanes du monde, avec la pension qu'on ne peut me refuser, je pourrai vous donner table, logement, et à peu

près ce que vous désirez par mois; ce sera votre pis-aller, ce sera votre en attendant.

En attendant cet *aspettando*, pour peu qu'il tardât, je vous aurais de l'argent et vous en ferais même gagner. Des gens que je ne puis refuser m'ont forcé à me charger de la refonte des mémoires de l'Académie des inscriptions; il ne s'agit pas de moins que de réunir, extraire, concilier tous les différents mémoires sur chaque sujet intéressant, en élaguant tout ce qui est critique, érudition sèche, etc., etc., et mettant le tout à la portée du commun des lecteurs. Vous voyez qu'il me faut des faiseurs d'extraits. Vous pouvez faire beaucoup mieux que cela, assurément; vous pourrez arranger ces extraits, les coudre, y mettre de l'ordre, de l'esprit et du style, et vous imaginez bien que je vous ferai payer d'une manière satisfaisante. Eh, quelle plus légitime et plus décente propriété que celle de son travail !

Quant à l'ordonnance, j'engagerai tout simplement Dupont à s'instituer créancier, et quand il aura sondé le terrain, je vous enverrai chez lui avec votre chiffon de papier. Je veux d'ailleurs que vous vous liiez avec lui et qu'il ne vous confonde pas avec B[audouin] qu'il méprise de tout son cœur. Mais vous voyez bien que je ne puis traiter bien cela qu'en le voyant; ce sera ces jours-ci.

Ne croyez point qu'il faille des maîtres pour apprendre les langues quand on en sait bien une; j'en sais six, dont quatre profondément; on ne m'a jamais montré que le latin, que j'ai été obligé de rapprendre tout seul. *En général les maîtres n'apprennent qu'à étudier*. Cet axiome est de la plus grande vérité ! Quant à parler, un maître ne vous l'apprendrait pas plus que vous tout seul; il faut chercher les nationaux et parler. Quand vous sentirez le besoin d'un dictionnaire, demandez. Cherchez les papiers anglais, tout le monde a cela; vous commencerez à apprendre là en vous amusant. La prose anglaise est infiniment aisée. Six semaines après avoir commencé l'anglais tout seul, j'ai

traduit les deux premiers volumes de Watson, c'est à la fin du deuxième que je fus arrêté.

Voici une grammaire qui n'est pas mauvaise.

Eh oui, oui, nous vivrons ensemble, vous saurez mes vues; vous les saurez bientôt; on veut faire de moi, tout, tout au monde, le diable..., et au bout du bout de cela, faites des vœux pour que vous et moi ne soyons que de bons agriculteurs. Oh, que nos Sophies seraient jolies en bergères! Quatre mois des illusions de la ville; le reste à la campagne; de la musique, des livres, l'amour, l'amitié... hélas! hélas! c'est trop beau pour s'en flatter.

Adieu, mon ami, plus de *Monsieur*, je vous en prie; cela me blesse; je vous réitère le serment de vous voir précisément aussitôt, c'est-à-dire deux heures après, que cela me sera possible.

15 novembre [1780].

/

Savez-vous ce qu'il faut que vous m'appreniez? A jouer aux échecs; je n'ai jamais eu le temps; et c'est bien le diable si je ne vaux pas le café de la Régence, — oui, mais vous ne valez pas la place du Palais-Royal — cinq étages..., cent vingt marches. — Ma belle demoiselle, ce n'est pas à vous que je parlais; mais si vous le prenez sur ce ton, je veux le garder huit jours entiers pour mon début de rival... Tenez, ménagez-moi, je suis très vindicatif.

/

Pour peu que vous désiriez prendre copie de ma lettre à mon père, vous êtes le maître. Mon secrétaire est trop écrasé pour que je vous l'offre, d'autant que j'en ai promis une à votre amie.

23. — *Mirabeau à Julie.*

Ma noble et tendre amie, je ne vous le cache pas, j'ai cru ou que dans un moment d'angoisse et de persécution vous aviez montré notre correspondance à La F[age] et qu'il avait exigé de vous les deux lettres que vous m'avez écrites sous la même enveloppe, et dont l'une, plus douce et timide et tendre, semblait avoir été glissée à la dérobée pour adoucir l'effet de l'autre, et me confirmait dans mes soupçons; ou qu'effrayée de la chaleur de quelqu'une de mes expressions, que je contiens d'autant moins que le fond de mon cœur est plus pur, et mon affection pour ma Liriette plus digne d'elle, vous vouliez rompre une correspondance qui fait mon bonheur et m'honore à mes propres yeux. La première idée me faisait gémir sur ma sensibilité, sur la vôtre, sur la bizarrerie de ma destinée qui empoisonnait pour moi tous les plaisirs, et me faisait recueillir des fruits amers de mes sentiments les plus honnêtes, les plus justes, de mes intentions les plus estimables. La seconde m'indignait, navrait mon cœur; et c'est elle qui vous a valu l'épithète d'*injuste.* J'avoue que dans les moments d'angoisses très vives que cela m'a données, je n'ai pas assez refléchi sur la difficulté extrême de votre position. Mais remarquez, ô mon ange, que je recevais vos deux lettres après vous avoir écrit un billet bien tendre, où je vous donnais la liberté de dire tout à La F[age]; et que l'injustice de celui-ci paraissait me priver de mes plus innocents plaisirs, au moment où, pénétré de sa situation, de ses chagrins, des vôtres, je laissais déborder mon cœur, et lui offrais tout ce qui était en mon pouvoir. Cela ne devait-il pas me paraître *cruel?* Chère amie! j'ai tort, mais c'est de n'avoir pas deviné que vous étiez un être vraiment angélique, au-dessus de toutes

les inconséquences de votre sexe. Il est si malléable que nous en faisons ce que nous voulons quand nous sommes aimés ; et voilà pourquoi le choix d'un amant est si important pour une femme. Tenez, je vais vous dire ce qu'assurément je ne dirai qu'à vous. Sophie a une mesure d'esprit infiniment rare ; elle m'a étonné souvent, moi qui n'en manque point ; elle a un caractère très fort et très élevé, un courage inflexible... Eh bien, je n'ai pas pu la surprendre encore à avoir une volonté vis-à-vis de moi, ni l'obtenir d'elle. Vous remarquerez que très douce par nature, elle est cependant très tranchante et très décidée ; que très voluptueuse en amour, elle a cependant des sens assez peu inflammables, qu'elle les a absolument ignorés jusqu'à moi, et que l'on n'obtiendrait rien d'elle si l'on attendait ce que l'on appelle le moment de l'ivresse : d'où vient donc cet extrême ascendant qui me déplaît parce qu'il ressemblerait au despotisme aux yeux de quiconque ne me connaîtrait pas? de son incalculable tendresse. Je suis très persuadé, très convaincu, que Sophie ne pouvait aimer qu'un homme très honnête ; mais si son malheur eût voulu qu'elle rencontrât une hypocrisie profonde, qui se voilât auprès d'elle de tous les dehors de la vertu, assez longtemps pour donner à sa passion le temps de se former, aujourd'hui j'obtiendrais tout d'elle, dût-elle être en proie aux plus déchirants remords. Et si j'étais homme à caprices, si je me prévenais pour rien, je lui ferais haïr qui je voudrais, même ceux qu'elle trouve les plus estimables et les plus aimables (il est vrai que le nombre en est infiniment petit à ses yeux, parce qu'elle est fort difficile en hommes ; et ce n'est pas seulement un hommage rendu à l'amour ; c'est extrême délicatesse qui ne s'est démentie que pour moi qui l'aimais trop pour n'en être pas aimé). Pesez bien tout ceci, chère amie ; pensez que Sophie est ce que j'aime avec idolâtrie, et l'un des êtres que je respecte le plus ; je lui reconnais cependant cette faiblesse, cette prévention, cette injustice ; devez-vous être offensée que je

vous aie soupçonnée de m'estimer et de m'aimer même, et peut-être de me haïr au premier mot de La F[age]...? je vous en ai soupçonnée, et cela me désespérait. Hélas! me disais-je, elle me regrettera, elle me regrettera trop! puisse du moins l'amour effacer bientôt ses regrets qui la tourmenteraient sans me consoler.

Voilà ma confession, ma Liriette, donnez-moi votre belle main à baiser; que j'y scelle mon pardon. Je reconnais maintenant combien votre cœur et si noble et si tendre a su concilier avec cette adresse qu'on n'a jamais dans l'esprit quand on ne l'a pas dans l'âme, toutes ses affections; je reconnais que vous avez su satisfaire l'amour sans outrager l'amitié; je reconnais que votre esprit est et n'est que l'excellent outil de votre belle âme; que Gabriel n'a que des actions de grâces à vous rendre, et qu'en effet il n'a cessé ni ne cessera de vous être cher. C'est mon bonheur, c'est ma gloire qu'une telle certitude; et je volerai désormais au-devant de tous les arrangements qui pourront contribuer à votre tranquillité. Mais laissez-moi la douceur de vous parler toujours librement. Votre sexe a une sorte de sensibilité si engageante, si douce, si pénétrante que la confiance est bien plus aisée et bien plus satisfaisante avec lui qu'avec le nôtre. D'ailleurs j'estime La F[age], mais je vous estime et vous aime beaucoup plus que lui; et mon cœur que vous avez bien plus tôt connu, et que vous n'avez pas méconnu un instant, a besoin du vôtre bien plus que du sien.

Adieu mon amie, tenez-moi bien au courant des idées de La F[age] sur mon compte. Cela importe à notre commune tranquillité. Ce dont je me crois très sûr maintenant, c'est qu'il vous aime très tendrement. Ah! comment n'auriez-vous pas conquis tout entier un cœur sensible et reconnaissant.

16 novembre [1780].

/ Gabriel.

Je ne joins ici rien d'ostensible pour La F[age], parce qu'il est naturel que j'attende une réponse à ma lettre, avant que d'écrire de nouveau. Écoutez, amie de moi, point de quiproquo ; je mettrai toujours POUR VOUS SEULE au haut des lettres qui ne seront que pour vous.

Demain après-midi on passera chez vous.

---

24. — *Mirabeau à La Fage.*

Avant que d'avoir rien reçu de vous, mon cher La Fage, je commence par mettre mes idées en ordre. Voici d'abord la note numéro un que m'a fait passer B[audouin]; voyez si tout est vrai : effacez, corrigez, je ferai recopier et brûlerai.

Maintenant voici, numéro deux, une manœuvre que propose B[audouin] à laquelle Dupont ne voudra sûrement pas consentir. B[audouin] est trop taré sur le fait de l'argent. D'ailleurs, Dieu nous préserve de nuire aux créanciers trop déconfits! Je veux vous faire payer, vous, mais nul autre agiotage, pas même pour Le Dosseur sur lequel votre amie m'a apitoyé. Mais Dupont dit que c'est un charlatan; dites-moi la vérité. Les préventions peuvent en imposer; tous les entours de B[audouin] sont si suspects.

Qu'est-ce que B[audouin] me dit maintenant, que vous avez remis de votre créance? cela est follement honnête et honnêtement fol. Mais enfin vous êtes créancier à la concurrence des meubles qu'on vous a fait vendre; expliquez-moi donc toute cette manœuvre d'iniquité. Lafitte a dit que votre mémoire était en règle. A combien monte-t-il? Il me paraît de toute justice que d'Arl[incourt] vous payât de sa poche ce qui vous est dû sur ce mémoire. Car enfin

si ce que B[audouin] dit est vrai, faute d'avoir voulu faire sa déclaration, d'Arl[incourt] père vous vole au profit des créanciers de son beau-fils. Dites-moi donc à combien se monte votre créance dans la direction; parce qu'alors je pourrais aviser à ce que quelque gnome, esprit du Ténare, dise un peu sec au beau-père qu'il faut payer incontinent cette somme à La F[age] au lieu de le menacer si galamment de Bicêtre. Il me semble qu'un pauvre diable qui, au bout de dix-sept ans de services, n'a gagné que des dettes, serait mieux payé de la première manière que de la seconde, qu'en dites-vous?

Réponse à tout ceci *subito*, parce que Dupont, qui est à Versailles pour mes affaires, me verra incessamment.

Voici où en sont icelles affaires.

Il n'était pas question de moins que de me faire la galanterie de m'exiler en Limousin chez ce cher M. du Saillant, dont mon mémoire vous aura remémoré. J'avais parole de ma fée toute-puissante que cela ne serait pas, quelque chose qui arrivât; mais votre amie vous aura expliqué comment et pourquoi je retiens au lieu d'exciter mon Urgande la déconnue. Je suis las et navré des divisions de ma famille et je veux les finir; je suis las d'user mes forces et ma vie à lutter contre un père qui vieillit malheureux et paraît enfin s'attendrir. D'ailleurs ma mère et mon amie seraient presque certainement la victime de mon triomphe. Celui que vous appelez dans votre jargon apocalyptique le Rapporteur [l'abbé d'Espagnac], promu par le Maurepas ami de cinquante ans de mon père, intime ami de tout temps de son beau-frère [duc de Nivernois], fera toujours perdre ce procès à ma mère; il faut donc accommoder, et moi seul peux l'y porter; et ceux qui craignent qu'une donation à moi ne soit la suite de l'accommodement voulaient m'éloigner à tout prix. D'un autre côté, Urgande la déconnue a besoin de moi à Turin et vise à m'envoyer à Londres. J'ai obtenu qu'on me dispensât de Turin, bien que j'eusse assez d'envie d'y aller,

pourvu que mon père me laissât la liberté de traiter mes affaires à Paris. Urgande, qui quelquefois me rend la vie très dure, et qui depuis un an m'appelle un lâche de ne pas pousser la guerre à outrance, a bataillé, puis cédé, comme il arrive toujours. Il en a coûté au pauvre Amadis trente-deux mille coquetteries et de mauvais vers, de volumineuses lettres; bref, elle a cédé, et moi j'ai vaincu au moins pour l'essentiel. Mon père consent à la levée de toute espèce de lettre de cachet moyennant ma parole d'honneur que j'irai et me tiendrai où il voudra; et lui donne sa parole d'honneur que je resterai au *château* de Vincennes *chez moi*, libre et pouvant courir à Paris pour mes affaires. En conséquence, j'ai écrit hier les demandes et consentements nécessaires, que Dupont va agioter à Versailles; et la santé chancelante du Maurepas et du fabuliste (Le Nivernois) remettant la conférence à dimanche, ce n'est plus qu'histoire de chronologie et calculs de courriers qui, selon Dupont, nous apporteront ratification et liberté entière le 30 novembre, et, selon le premier commis [Boucher] que j'ai dans ma manche, qui est un digne garçon, et qui connaît et les ambages formulaires du métier et la despotique lenteur de mon père, le 8 ou le 10 décembre, jour où votre Sylphe vous apparaîtra. De là je me conserve 1° le voyage de Londres qui m'intéresse bien autrement que celui de Turin et qui sera probablement pour février ou mars; 2° tous mes avantages de modération et patience; 3° l'espoir d'accommoder le procès qui mutile ma famille, anéantit ma maison, et rend si malheureuse ma pauvre mère; 4° les moyens de terminer toutes mes affaires malgré les jaloux; 5° celui de vous être utile tout de bon... En conséquence, je suis content quoique malade, et je vais attendre patiemment vos paperasses de ce matin ou ce soir. Y voyez-vous clair maintenant, MONSIEUR LE MARQUIS DE LA MÉFIANCE?... N'ayez jamais l'air de savoir avec Dupont que ce qu'il vous dira; car il me trouverait très imprudent de m'ouvrir ainsi; et je le suis; mais votre

Sophie m'a subjugué; et puis votre amour pour elle (auquel je ne croyais point, ce qui m'a fait presque vous haïr) m'a subjugué aussi; et si vous êtes un honnête homme, sensible et avisé, ce que je ne mets plus en doute, je me bats l'œil de cette imprudence... Est-ce que mon amie s'appelle réellement comme mon amante? Je vois le plus grand rapport entre leur esprit et leur âme. Il serait singulier qu'il fût aussi entre leurs noms.

/

Ici m'arrive la lettre sénatoriale de MONSIEUR DE LA FAGE dont je le remercie très HUMBLEMENT; mais parbleu il a mal trouvé son homme, s'il croit m'astreindre à l'étiquette. Imaginez-vous, mon pauvre diable d'ami, que *mon rang* est une bêtise, que mes talents, qui sont moins bêtes, ne m'ont encore donné aucun droit à la considération, grâce au despotisme qui en a gêné l'emploi, et qui peut-être même les a étouffés en grande partie... Pour mes malheurs, ah! c'est autre chose. Ils sont tous intéressants lors même que je suis coupable, parce qu'ils n'ont pas cessé d'être le résultat d'une sensibilité très active, et d'une loyauté très inflexible; et l'infortune est réellement pour un cœur honnête un droit à des ménagements respectueux. Mais avec tout cela vous me rendriez la vie très dure, si vous deviez la passer avec moi, et qu'en repoussant avec le respect la familiarité de mon cœur aimant, vous ne cessassiez pas de m'avertir de la distance qu'ont mise entre nous le hasard et des institutions destructives de tout bon ordre social; car souvenez-vous bien que moi, homme de qualité comme tant d'autres, et bon gentilhomme, ce qu'ils ne sont pas tous à beaucoup près, je vous ai dit qu'il ne pouvait y avoir de société bien ordonnée là où il existait une noblesse héréditaire. La noblesse personnelle!... c'est autre chose; elle est bonne, elle est juste, elle est nécessaire, et il n'est pas au pouvoir de

l'homme de l'empêcher... *Eh donc!* passons, et convenez que vous êtes un sot avec *mon rang*.

Vous n'avez point le mémoire que je vous ai envoyé. Ce mémoire a été arrêté presque en entier par la trahison d'une de mes sœurs [Mme de Cabris] qui a perdu ma mère. Tous ses autres mémoires sont très mal faits. Celui-là où il y a de la verve et de l'éloquence, fut écrit, imprimé et envoyé en vingt-quatre heures. C'est un tort que je pleure amèrement; mais demandez à votre sensible amie quelle affreuse excuse j'en ai... et gémissez sur moi.

Vous devez voir par ceci que l'*aspettando* ne tardera pas; il tarderait encore moins si je n'étais pas un animal trop fier pour recevoir de plus haut que moi.

Non, mon ami, vous ne pouvez pas me voir; ne nous reculons pas pour me hâter un plaisir qui me sera fort vif mais que je veux durable. Le commandant d'ici [Rougemont] est un anthropophage, un malheureux vautour des griffes duquel j'ai arraché trois ou quatre innocents qu'il voulait perdre. Il s'entend avec mes ennemis, et me susciterait l'enfer s'il pouvait. Attendons! A mon premier moment, vous serez averti, et c'est huit jours que je vous demande. Vous serez logé petitement : qu'importe? De là vous partirez, me connaissant comme moi-même, et nous prendrons un parti. Il reste encore le pécuniaire à arranger pour moi, qui ai 15,500 livres de rentes indépendantes de mon père, qu'il juge à propos de retenir, sans même payer mes dettes.

Savez-vous pourquoi il faut m'apprendre les échecs? C'est que je deviens aveugle et qu'il me faut m'arracher de force à l'étude ; or, la musique exceptée, ma fichue tête ne veut d'aucun délassement qui ne l'applique. Vous avez sûrement connu au café de la Régence, Garçon, le premier secrétaire de mon père, qui est, à ce que j'ai ouï dire, des premiers de la première force. Il a voulu m'apprendre les échecs dont il est fol; mais alors je passais la nuit avec des femmes et le jour à l'étude, ou le jour avec

des femmes et la nuit à l'étude, de sorte que je n'avais pas le temps. Va te promener, lui disais-je; il ne me faudra pas plus de temps pour apprendre à gouverner un État, que pour apprendre les échecs. Et cela est vrai; il est fol de vouloir être de la première force dans aucun talent purement agréable.

Oh ça! vous me direz si vous me trouvez assez fol pour n'avoir pas peur de moi. *Vale et me ama.*

MIRABEAU fils.

17 novembre [1780].

Renvoyez-moi tout ce qui de l'écriture B[audouin] n'est pas sa lettre à vous.

[Suivent quelques lignes raturées; et à la suite :]

Que le diable emporte l'étourdi! J'ajoute à une de vos lettres un post-scriptum pour Dupont, pour qui ma lettre finissait justement à un haut de page comme celle-ci. Pardon de ce griffonnage.

Lisez à votre amie le détail de mes affaires, que je n'ai pas le temps de lui répéter.

Voici une réponse de B[audouin]. Le mot qui finissait votre lettre pour lui est trop dur.

Point de commissions, je vous prie. Elles compromettraient vous et moi.

[Les lignes raturées adressées à Dupont portaient :]

« Comment verrez-vous M. de Nivernois? Comment sera-t-il dimanche à Versailles? Mme de Gisors est morte.

« J'espère que si vous avez oublié de demander jeudi à la du S[aillant] des lettres pour MM. Amelot et Le Noir, vous le ferez par le courrier de demain. »

25. — *Mirabeau à Julie.*

Toute réflexion faite, ma belle amie, je vous adresse, et continuerai, à moins que vous n'en ordonniez autrement, à vous adresser mes lettres pour La F[age], et voici pourquoi. Lescot dit qu'il n'y a pas toujours du monde au rez-de-chaussée, et que souvent je m'en prends à lui de ce qui n'est point sa faute. Il est certain que je l'ai toujours connu exact, et que je le fais horriblement galoper, de sorte qu'il faut lui éviter des voyages inutiles.

Vous verrez, par ma lettre à La F[age], où est l'état de situation de mes affaires, que j'ai remporté une grande et importante victoire sur mes amis et mes ennemis. Vous êtes bien instruite de mes affaires, et vous concevrez tous les détails, quelque précis qu'ils soient; si quelque chose arrête La F[age], expliquez-le-lui. Vous êtes sa caution, je n'ai plus de secrets pour lui. Il a l'odeur de la vertu, car je ne crois point au véritable amour sans vertu, et je serais bien caution de la vérité de ses sentiments, maintenant que j'ai lu sept ou huit de ses lettres. Le cœur a un langage qu'on n'imite pas, même avec tout l'esprit possible.

Je parle au long de ses affaires à lui, dont vous n'êtes plus le plénipotentiaire; qu'il hâte la réponse! Car, passé dimanche, je puis voir Dupont à toutes les heures. C'est malgré moi que je suis si laconique aujourd'hui, mon aimable amie, mais j'écris depuis cinq heures du matin, et je n'ai pas fini. Recevez mon tendre et respectueux hommage, et dites à votre joli petit homme qui tranche du philosophe poli, qu'il est fort plat et ridicule qu'il appelle *Monsieur* votre frère et votre ami.

/

17 novembre [1780].

26. — *Mirabeau à La Fage.*

[19 novembre 1780, date probable.]

Mais est-ce que vous ne voyez donc pas qu'une demi-confiance est indigne d'un homme sage et sensible? Que m'importe que vous ayez ou n'ayez pas de l'écriture de B[audouin], dès que je suis sûr de vous, et la mienne n'y est-elle pas accolée? Et si je vous aime, ne dois-je pas être sensible à ce que vous sacrifiiez les témoignages de mon amitié? Gardez-les, mon ami, et prenons des dattes.

Tragico-galante n'est pas l'épithète. Le jour de la galanterie a fini pour moi le jour où l'amour a brûlé ; et j'ai éprouvé que si les femmes aimaient les hommes de Crébillon fils, elles ne haïssaient pas ceux à la Calprenède. Quoi qu'il en soit, mon cher La Fage, je traîne ma chaîne, je la traîne tout entière, et je suis loin d'être heureux. Souffrir un an pour atteindre un jour de bonheur ne m'a jamais effrayé, mais je ne suis plus Vendôme; je dévore ma bouillante impétuosité, et je négocie à présent autant que je puis, avant que de combattre.

En général, mon ami, la guerre est la ressource des imprudents et des sots qui ne savent pas faire la paix; et dans la guerre même, les batailles sont la ressource des étourdis et des incapables qui ne savent pas vaincre sans combattre par la seule force des marches, des campements et des positions; et dans les batailles encore, l'exaltation du courage et les efforts de valeur sont la ressource des généraux médiocres qui disposent mal leur armée.

Je n'ai que trop été porté dans ma jeunesse à admirer et à imiter Ajax; mais croyez-en l'expérience d'un homme qui a fait bien plus de sottises que vous, qui a vu plus de choses, et des choses très diverses. Elles m'ont appris, souvent à mes dépens, qu'Homère n'a pas eu tort de préférer

Ulysse et d'en faire son héros favori; que c'est Ulysse qui fait réellement le rôle le plus noble; que c'est à lui qu'il appartient d'être protégé de Minerve et de porter les armes d'Achille; quand il est absolument réduit à combattre, il n'a pas moins de valeur qu'un autre, mais il se garde bien d'employer la tête où le bras peut suffire. Tranquillisez-vous donc, mon cher Coucy, vous ne recevrez jamais de moi ni un conseil ni un exemple violent.

Eh vraiment oui, j'étais gai, mais incroyablement gai, et je le suis encore; et où diable puiserais-je mon courage si ce n'est dans ma gaîté? Mais combien elle est flétrie! Elle n'est plus que l'agitation factice d'un homme qui veut s'étourdir sur ses maux. Cependant, si je n'avais pas peur que notre mauvais petit Argus que je déteste parce qu'il ne m'a pas écrit six lignes aujourd'hui, ne découvrît, en furetant dans vos papiers, une facétie que j'ai faite dans la huche à la prière d'un membre distingué de la *Confrérie julienne,* pour le *boudoir* AUX PIPES (entendez-moi, si vous pouvez), je vous enverrais *Ma conversion*, qui est une grotesque chose, et pourrait au besoin tenir une place éminente dans votre *Sottisier*. Toujours est-il que, puisque vous présumez si favorablement de mes talents sans les connaître, je veux que vous en jugiez sur des ouvrages plus sérieux, plus dignes de moi; et je vous ouvrirai mon portefeuille où vous trouverez bien des choses commandées et par conséquent assez médiocrement faites, mais d'autres nerveuses, nobles et utiles. Par exemple, je vous enverrai demain le premier volume manuscrit de mon ouvrage sur les lettres de cachet et les prisons d'État; mais vous me donnerez votre parole de ne pas le copier (et même vous le garderez peu de temps, car cette copie est destinée à Dupont, qui l'attend); enfin, si vous le voyez jamais imprimé, d'en ignorer l'auteur, et ainsi de tout ce que j'ai fait bon ou mauvais. Quant à *Ma conversion*, qui aurait un cours du diable, surtout avec des estampes, je vous la donne de tout mon cœur, si jamais vous trouvez quelque agent

hollandais ou quelque colporteur qui veuille vous la payer. Pour les écrits sur matières politiques, ce ne serait pas un présent à vous faire, parce que cela suscite souvent des embarras. Mon Boccace eût été votre fait, mais je l'ai donné et il s'imprime. C'est une imitation du *Décaméron* que j'ai dû rendre décente, et même assez morale et philosophique, sans nuire à la vérité, ce qui n'était pas chose facile. Cet ouvrage manquait, car il n'y a pas une traduction supportable du *Décaméron*, et ce n'est pas un simple traducteur qui pouvait exécuter un pareil plan. On va imprimer aussi ma traduction de Tibulle, dont les notes sont un grand ouvrage. Pour celle de Tacite, à laquelle j'ai consacré bien du temps et des méditations, et que j'accompagne de discours dans le genre de Gordon, ce sera pour vous, mais dédié à mon cher et digne Dupont.

Dupont est fol des échecs et me fait honte toute la journée de ne les pas savoir; voilà pourquoi je veux les apprendre, et il serait plaisant que je le battisse bientôt; il n'est pas fort. Quant à Garçon, il me semble que Philidor lui faisait un assez petit avantage. Ainsi vous êtes un virtuose. Nous battrons le fer aussi, si vous voulez; car j'aime cet exercice qui me fait le plus grand bien, et j'y étais d'une jolie force, mais il y a quatre ans que je n'ai touché fleuret. Est-il vrai que vous vous défendez contre Saint-George? Pour la musique, après l'amour et l'étude, c'est ma passion.

Vous décidez un peu légèrement que je ne connais pas la lumière; il m'est arrivé quelquefois pourtant, en Angleterre, en Hollande et en France, de me tenir au midi pour renforcer l'asile de mes frères; mon poste a même été à l'occident; mais si vous comptez trouver en moi un puits de science maçonnique, vous vous trompez, mon .·. frère; car j'ai toujours attaché assez peu d'importance à tout cela, à moins qu'il n'y eût de bons musiciens en loge.

J'ai toujours trouvé que la Julie de Rousseau aimait beaucoup trop peu son amant. Ce roman, qui a des beau-

tés de détail sublimes, est absolument désordonné dans son plan. Votre Julie, plus conséquente, plus courageuse, et surtout plus tendre, est un être adorable dont je vous sais un très grand gré de sentir le prix. Cela seul me donne meilleure opinion de votre âme que tous les livres du monde ne m'en donneraient de votre esprit.

Votre réponse au numéro deux fait infiniment d'honneur à votre délicatesse, mais c'est une infamie sans exemple que le procédé d'Arl[incourt], et vous vous y êtes prêté avec une abnégation trop romanesque. Il y a un mot de vous sur une note de B[audouin], qui me fait de la peine, parce qu'il éclabousse sur moi : *il connaît bien peu un Gascon s'il croit que je m'y laisse prendre.* Vous ai-je donc fardé quelque chose? Et quoi de plus net que de vous envoyer ce qu'il m'écrit à moi-même? Soyez sûr, La Fage, que je ne suis pas fin, parce que je dédaigne de l'être; mais je ne suis pas de ceux qui croient que l'adresse soit une vertu de fripon. Je suis convaincu que les honnêtes gens formés pour les affaires et le monde sont bien plus réellement adroits que les fripons les plus subtils. Ils sentent et voient mieux; c'est en cela que consiste la probité. Ils parlent mieux parce qu'il n'y a que l'honnêteté qui soit touchante et éloquente.

Adieu, mon ami, car je manque à mes principes en dissertant lorsqu'il y a mieux à faire, et il faut que j'agisse pour vous et pour moi. L'homme n'est pas né pour causer avant d'être devenu vieux et impuissant. Nestor, à la bonne heure, quand il n'y a plus moyen d'être Achille (20 ans), Diomède (30), Ulysse (40). Il n'en reste que trop pour le roi de Pylos. Adieu, je vous embrasse par trois fois trois .·.

/

Dupont dîne demain avec moi. Souvenez-vous de ne jamais lui parler légèrement de mon père; il lui a des obligations qu'il s'exagère, et vous savez qu'une âme hon-

nète ne compose point avec la reconnaissance. Tout en le connaissant bien, il le défend à outrance.

Ci-joint du griffonnage de B[audouin] avec annotations de ma main.

Traduisez le plus tôt que vous pourrez; c'est le moyen de se fourrer des mots et des constructions dans la tête. Je vous enverrai quand vous voudrez un dictionnaire et le *Spectateur* ou le *Tom Jones* de Fielding (excellent roman que nous avons gâté), ou l'histoire de Hume, ou Swift, ou *le Paradis perdu*, ou ce que diable vous voudrez. Parlez!

---

27. — *Mirabeau à Julie.*

Paresseuse, mauvaise, laide, démon..., enfin tout ce que je puis imaginer de plus injurieux; si vous aviez écrit autre chose que votre petit morveux de billet, je vous aurais envoyé aujourd'hui ma Sophie pour causer avec vous; mais puisque vous ne valez rien, vous ne l'aurez pas, et je la montrerai à La F[age] tout seul, et je lui laisserai prendre un baiser de frère sur ce portrait chéri, et vous ferez la moue, et nous nous en moquerons, et je ne vous aime point, mais point du tout, et je vous haïrais si je pouvais; je vous battrais si j'osais... Adieu.

/

20 novembre [1780].

---

28. — *A la même.*

Oui vraiment, je la remercierai; car je serais bien ingrat de ne pas le faire; quinze lignes, et environ cent cinquante

mots, plus deux *Monsieur*, qui ont un parfum, mais un parfum tel qu'Alcine n'en connaissait pas; le tout réparti sur une quinzaine de jours; voilà un tribut payé à l'amitié, dont l'amour a presque tort de n'être pas jaloux. Mon Dieu, que cet amour est donc généreux!

Or sus, ma belle amie, je vous dirai que mes lettres ne sont point *charmantes* et que la vôtre est bien courte; mais que je l'ai trouvée trop longue encore, parce qu'elle a si bien l'air d'avoir été arrachée que je la trouve beaucoup trop payée par la reconnaissance qu'il m'est impossible de ne pas donner à tout ce que vous faites pour moi; mais franchement, comme ceci a beaucoup moins été fait pour ce pauvre moi que pour La Fage, que celui-ci vous remercie! l'hommage sera mieux mérité et mieux reçu.

Vous pouvez, ma très jolie prêcheuse, prêcher vous-même B[audouin], si cela vous *duit*, car il ne m'ennuie guère moins que votre pauvre Saint-Preux, qui, du moins, ne reçoit de lui que huit ou dix pages dans une semaine, au lieu que j'en reçois quelquefois jusqu'à cinquante dans un jour, que le timbre de l'infortune me fait accueillir plus patiemment que je voudrais. Mais tranquillisez-vous; je déclare aujourd'hui à ce correspondant crotté qu'il m'a mis dans l'impossibilité de lui servir de facteur plus longtemps en me compromettant contre la foi jurée. Or comme j'espère que La Fage ne répondra à rien de ce qui pourrait lui venir par ailleurs que par moi, l'en voilà délivré! Quant à sa chère famille, vous verrez par ma lettre à La Fage, votre ami, que mon avis diffère du vôtre.

Ma santé? ma santé est une fichue santé! Mais s'il est vrai que vous y preniez quelque intérêt, c'est là du moins une obligation que je lui ai; les belles santés plaisent, les mauvaises touchent, si ce n'est intéressent (car les nuances de la sensibilité du beau sexe sont bien difficiles à saisir toutes dans notre pauvre langue). L'amour enchante, l'amitié console, et quand elle est aussi pure, aussi respectueuse, aussi tendre, aussi dévouée que la mienne, elle se

réjouit de n'avoir plus *à consoler*, dût-elle être délaissée aussi longtemps que luit un jour serein.

/ MIRABEAU fils.

23 novembre [1780].

Comme la politique que j'ai envoyée hier à votre ami vous ennuiera, je vous envoie, à vous, trois *salons* de mon ami Dupont qui vous feront grand plaisir; vous voudrez bien me les faire repasser quand vous et votre ami les aurez lus.

---

29. — *A la même.*

Tenez, mon amie, je sors d'avec Dupont, je n'ai que le temps de vous adresser ceci qui fera plaisir à Pylade. Je vous copie en courant deux jolies épigrammes pour vous égayer. L'une est sur les démêlés du maréchal de Duras avec Linguet, et je l'aime parce qu'elle est à deux tranchants :

Monsieur le maréchal, pourquoi tant de réserve,
Lorsque Linguet prend ce haut ton?
Que ne le faites-vous mourir sous le bâton,
Afin qu'une fois il vous serve?

L'autre est sur ce plat Sartine, et encore assez plaisante :

J'ai balayé Paris avec un soin extrême,
Et voulant sur les mers balayer les Anglais,
J'ai vendu si cher mes balais
Que l'on m'a balayé moi-même.

Le mal est qu'assurément il ne l'est pas assez.

Adieu, ma belle amie que j'aime, honore et respecte de tout mon cœur.

23 novembre 1780.

/ MIRABEAU fils.

30. — *Mirabeau à La Fage.*

J'ai vu, mon cher La Fage, aujourd'hui, mon cher et excellent Dupont, qui fera tout ce qu'il pourra pour vous; allez quand vous voudrez chez lui; plutôt le matin et de bonne heure. Remettez-lui la lettre ci-jointe, et les deux notes que vous recopierez telles que je les ai corrigées, et que vous lui expliquerez bien nettement. Soyez simple, aimable et vrai; soyez vous; ne lui parlez ni de près ni de loin des communications que je vous ai données, ni de nos projets, et aimez-moi.

/

23 novembre [1780].

Il croit l'ordonnance possible; la négociation avec les d'Arlincourt plus difficile; B[audouin] un coquin, et un vil coquin, que votre infortune fait encore plus haïr; et persiste à croire d'Arlincourt fils un bon diablasse; ne le heurtez pas sur ces deux derniers articles. Contez tout bonnement et naïvement à Dupont ce qui vous a attaché à B[audouin].

---

31. — *Mirabeau à Julie.*

POUR VOUS SEULE

Ma Liriette, je vous hais, oui, en vérité, je vous hais. Quoi! vous me brûlez une de vos lettres parce qu'on n'est pas venu la chercher! et je suis puni d'avoir craint de vous importuner! méchante enfant! Si vous connaissiez le prix dont elles sont pour moi, ces lettres que vous dévouez

aux flammes, comme si elles vous appartenaient quand une fois elles me sont destinées, vous ne me joueriez pas de ces tours-là. N'aviez-vous pas la petite poste pour suppléer à mon homme? votre lettre ne pouvait-elle pas du moins l'attendre dans votre portefeuille? est-ce que vous m'y grondiez? est-ce que vous avez eu un remords? Je veux savoir cela, mon amie, je n'aurai pas fait une telle perte sans savoir pourquoi!

Vous verrez par la réponse ostensible que je joins ici que j'entre bien dans vos vues; j'écris avec sincérité ce qui me passe par la tête, parce que vous adressant et vous soumettant tout, vous pouvez soustraire ce qui vous plaît. Tel a été mon vrai motif en abolissant le dépôt du rez-de-chaussée.

Fol tant qu'il voudra, mais je vous le dis nettement, ma Liriette, il n'est pas donné à tout le monde d'être ainsi fol, et j'aurais une pauvre opinion de votre ami, si je croyais qu'en même circonstance, il n'eût pas été aussi fol que moi. Quant à Sophie, elle est en tout une femme très respectable pour toute personne qui s'élevant au-dessus des préjugés et des apparences, et pénétrant dans le plus intérieur de sa conduite et de son âme, y voit l'amour le plus généreux, le plus exclusif, le plus délicat, le plus tendre, sentiment si rare, quoiqu'on en parle tant, et dont si peu d'âmes sont capables, je ne dis pas à ce degré d'énergie, je dis à un degré d'honnêteté qui résiste aux contrariétés les plus ordinaires. Sophie est la femme du monde que Dupont honore le plus; Dupont qui est en correspondance avec elle depuis deux ans, Dupont qui, avec une teinte de romanesque qu'ont tous les hommes à talents, a cependant la raison la plus forte et la plus mûre.

Je vous donne ma parole, mon amie, et pourrais vous prouver papier à la main en recherchant dans les immenses paperasses de B[audouin], qu'il m'avait entretenu de la Ber[tin] sans me parler de ses vues sur La F[age], mais en

rappelant leurs liaisons, qu'au reste il n'a pas données pour être d'une certaine intimité, depuis du moins les familiarités de l'enfance; car il m'a dit en propres termes qu'ils ont été élevés ensemble, La F[age] et elle.

Je ne sais, mon amie, si vous savez bien l'histoire de la dévotion de Madame Louise; je veux mourir si elle est, ou du moins si elle était plus dévote que vous. C'est une plaisante intrigue que celle-là, et qui a pensé avoir de grandes suites. Vous étiez mal lotie là quoiqu'elle ait plus de tête que ses sœurs. Madame Adélaïde, bien que versatile, eût fait davantage pour vous. Ne vous a-t-on pas promis quelque chose dans l'éducation du cher Dauphin? Ce à quoi votre ami pensait et pense encore, c'est de vous approcher de Madame Elisabeth. Cela serait fait très incessamment peut-être, si Mme de Lamballe n'avait pas beaucoup perdu de son crédit par l'inconstance de la reine, et aussi par ses fiertés déplacées (à elle Lamballe). Au reste, pour votre bonheur particulier, je vous aimerais mieux auprès de celle-ci; non que Madame Elisabeth n'ait de l'esprit et du caractère; mais Mme de Lam[balle] est et sera toujours plus indépendante. Je vous répète encore une fois que toutes ces choses-là ne doivent paraître que des rêves jusqu'au dénouement; mais ce dernier songe est plus à la disposition de votre ami. Ma Liriette, je vous demande à mains jointes le secret, même pour La F[age], et par conséquent pour toute la nature.

Cette femme que vous appelez *mienne* [la comtesse de Mirabeau] est un *monstre*. Je vous expliquerai cela et vous frémirez. La Du Saillant est au fond une assez bonne femme, qui a été poussée et qui, dans ce moment, travaille pour moi de bonne foi; celle de mes sœurs qui m'a donné le vrai coup de poignard, c'est la marquise de Cabris, que j'idolâtrais, pour qui j'ai eu cette affaire avec M. de Villeneuve, source de tous mes malheurs, pour qui j'ai exposé quatre ou cinq fois ma vie, à qui j'ai témoigné beaucoup trop d'indulgence et de complaisance; car bien qu'au fond

elle n'aime rien, elle a réuni tous les emportements de la passion à tous les scandales de la galanterie; pour qui j'ai contracté des dettes immenses. Elle m'a trahi, elle a trahi sa mère avec toute la perfidie imaginable, elle a creusé l'abîme sous nos pas, quand elle a vu que la donation qu'elle captait lui échappait; elle a trahi mes dépôts d'argent et de papiers, a décelé à mon père les adresses et correspondances de ma mère, et fait arrêter le fatal mémoire que vous avez lu; enfin après cent mille procédés de cette espèce qui ont été jusqu'à attenter à mes jours, elle vient de finir par essayer de faire imprimer toute ma correspondance du temps de l'enlèvement avec Sophie, dépôt que je n'avais jamais pu retirer de ses mains; et ce n'est qu'à force de crédit et par la voie d'autorité que j'ai paré le coup affreux qui aurait perdu Sophie sans ressource. Presque tous ces coups, au moins les antérieurs à ma détention, m'ont été portés par elle dans le temps même où elle me caressait, me prônait, me vantait avec un enthousiasme qui avait fait répandre par mes ennemis des bruits horribles, dans le temps où elle et son digne amant, aujourd'hui espion de police, vivaient à mes dépens, dans le temps où je bravais tout pour la défendre...

O mon amie, mon cœur saigne au souvenir de ces horreurs; c'est une bien légère esquisse de ce que j'ai souffert; ensevelissez-les dans un éternel oubli, et aimez-moi autant que j'ai été trompé, c'est-à-dire à peu près autant que je vous aime.

/ GABRIEL.

[24 Novembre 1780.]

La lettre de B[audouin] que j'envoie à La F[age] sera la dernière; elle était écrite avant celle de votre ami et avant que j'aie rien témoigné de mon mécontentement. Je l'envoie à cause de la note d'avis.

---

32. — *Mirabeau à La Fage.*

Mon ami, un mot sérieux : je regarde comme un coquin celui qui aurait la pensée de tenter de séduire la maîtresse de son ami, — l'amante, car maîtresse est mal dit; — je regarde comme un homme sans délicatesse celui qui ne sentirait pas du chagrin à rendre inconstante une femme qui a le bonheur d'aimer et d'être aimée; je ne suis pas assez bête, fussé-je libre, pour m'attaquer à des places défendues par l'amour; en deux minutes on a une femme galante; en deux heures on jette dans les extases une dévote; en deux jours on cave à fond une prude; en huit on déroute la plus habile des coquettes; et l'on sèche des siècles entiers auprès d'une femme qui aime assez réellement, assez courageusement, assez noblement son amant, pour dire : *je le regarde comme mon époux*, et le dire sans fougue, sans bavardage, sans ostentation, par pure profession de foi. Soyez donc, je vous en prie, bien convaincu que pour cent mille raisons, je ne serai jamais votre rival.

Je ne crois point l'histoire des couverts, parce que ce sont de ces choses que je crois à peine en les voyant; mais je ne puis pas empêcher qu'on les croie; et il n'a pas montré assez de sensibilité ou noble ou pénétrante sur cela.

Il m'a compromis cruellement, mon cher La Fage; et ma *seule protectrice* m'enverrait promener si je lui parlais désormais de lui. Prison plus large? à la bonne heure! Livres, soins pécuniaires? à la bonne heure! Quelque chose de plus, je ne puis; en vérité, je ne puis; et d'ailleurs, comment remettrais-je la tête de ce fol? Tenez, voici une lettre que, malgré moi, il m'a envoyée pour vous. J'ai défendu qu'on m'en apportât davantage. Voulez-vous que moi aussi je devienne insensé? A propos, ne dites point

du tout à Dupont que je vous ai fait passer des lettres de B[audouin].

*..... Ah! Moreau! ah! le coquin! Allez donc voir tout de suite dans mon *Essai sur le despotisme* comme il y est arrangé; intercalez sur ce sujet les additions oubliées qui sont au bout de l'Essai, etc.

O mon ami, ne prostituez pas le nom de J.-J. [Rousseau] dans de tels parallèles. Je vaux par mon respect pour lui et je serais un insensé et un lâche le jour où je souffrirais que l'on me compare à lui; pour valoir mieux que beaucoup de vos philologues modernes, cela peut être.

Vous avez bien raison, mais ce n'est pas seulement en gros qu'il faut me dire cela : notez à mesure les longueurs et les incorrections; épargnez la digression, hors-d'œuvre du chapitre second, parce que Sophie l'a voulue, attendu que je n'avais pas parlé du despotisme sacerdotal dans mon fichu essai. Quant à tout le reste, notez, soyez sévère; il y en a (des longueurs) dans l'avant-dernier chapitre de la première partie; pour les incorrections de style, je les néglige (et j'ai tort), parce que je crois qu'elles ne nuisent point à ma verve. Et puis je n'ai ici ni Aristarque ni [conseil]. Rendez-moi le service de noter; car je sais le livre par cœur, je le relirais mal, et il m'ennuierait à relire. Rendez-moi ce service et croyez que je ne reconnaîtrai votre amitié qu'à votre sévérité. Un ami sévère est un don du ciel pour un homme de lettres.

Je sais assez en tout genre, parce qu'il est bien vrai qu'il ne faut faire qu'un métier, mais il faut savoir un peu de tout, pour savoir bien une chose; mais si vous saviez combien l'homme qui sait le plus (et certes je suis loin d'être celui-là) ignore encore de choses, de celles même que l'homme peut savoir! Cela est effrayant et humiliant! Moreau n'est point illustre! c'est un plat rhéteur, un maladroit sophiste, et un vil et versatile coquin.

Vous, vous avez de *l'originalité,* de l'esprit, c'est-à-dire que votre esprit n'est pas celui de tout le monde, et c'est

un mérite rare; dans cette lettre-ci vous ne courez point après l'esprit; et si vous saviez combien elle vaut mieux que les autres! Quant à votre amie, ne vous y trompez pas, elle a infiniment, mais infiniment d'*esprit dans l'âme*, de cet esprit que l'on n'a que là, c'est-à-dire qu'avec de l'âme; et comme cela est séduisant! Oh, elle fait bien de travailler dans la langue de l'Arioste et du Tasse, et même de Métastase. Mon Dieu, que cet idiome-là est bien fait pour l'amour! Et comme l'amour doit faire aimer la musique! J'ai de bonnes raisons (que je vous dirai en temps et lieu) pour vouloir qu'elle sache TRÈS BIEN l'italien. En tout, j'exige très volontiers de mes amis les complaisances qui ne peuvent pas leur être inutiles et qui peuvent leur être très utiles.

Gossec est médiocre; cependant il connaît, selon moi, très bien la nature des sons, c'est-à-dire l'emploi des instruments, et c'est un grand et rare mérite. Quant aux échecs, vous avez sûrement raison. Pour les armes, vous devez l'avoir; je n'ai jamais vu Saint-George tirer que trois fois, dont une avec Faldoni, contre qui, en vérité, il perdit la tête; en outre, Sullumart, qui l'a tant et tant formé, m'a dit que l'ambition lui donnait de la raideur, et qu'alors il perdait la finesse de son dégagement, etc., et de tout cela je m'en turlupine. Grande raison vous avez; *courage* (auquel il faut ajouter : et *flegme*) égal, le premier coup d'épée *pair ou non*.

Je ne connais pas assez les hommes; c'est même là une des choses les plus importantes qui me manquent; mais je sens combien on les apprend mal à connaître dans les livres, et puis combien un homme chaud et éloquent est sujet et exposé à les voir non tels qu'ils sont, mais tels qu'il les fait; et ces deux connaissances suppléent un peu à ce qu'il me manque de l'autre.

Vous verrez combien je vous aurai rendu vite homme de lettres, si vous voulez l'être; je n'ai jamais eu AUCUN MAITRE en littérature, pas même un bon conseil, parce

que j'ai perdu neuf ans Dupont de vue. Et voilà pourquoi je puis être un bon maître; c'est qu'ayant appris tout seul le peu que je sais, je sais bien comment il faut étudier, et j'épargnerai à mon disciple diablement de sentiers détournés qu'il m'a fallu battre.

Oui, mais aussi, vous placé, que diable auriez-vous besoin de vous tuer au métier de baron des égards? L'amour, l'amitié, l'étude, il n'y a que cela qui vaille.

Mais, diable d'étourdi, c'étaient les notes pécuniaires que j'envoyais dans *icelle lettre* qu'il fallait me renvoyer pour les montrer à Dupont. C'étaient elles que je vous ai renvoyées hier avec une lettre à Dupont. Que diable ne voyez-vous pas que j'écris tout à course de plume; je tire en volant, et sais trop bien ce que vaut ce que j'écris pour y attacher le prix d'une copie; oh! pardi oui, copier mes lettres?... holà donc, 500 copistes.

Adieu, mon ami, car je me tue les yeux, et je n'ai pas même le temps de relire, car j'ai encore cent mille choses à écrire. *Addio, amico di cuore.*

24 novembre [1780.]

Avez-vous *il torche* de Gagliani? Si vous l'avez, prêtez-le-moi!

---

33. — *Mirabeau à Julie.*

POUR VOUS SEULE

Fanfan, vous êtes une sotte! entendez-vous, ma Liriette? vous m'écrivez une lettre que je veux croire être ostensible puisqu'il n'y a pas un *mon ami* dedans et que vous ne répondez qu'à ma feuille notoire; mais quand vous écrivez ainsi, intercalez toujours une phrase qui me l'apprenne, ou si vous ne le pouvez pas, faites une croix à la fin de la

lettre, ou si cela est trop visible, pliez le coin de votre feuille en haut; mais vous voyez bien que faute de cette précaution, vous m'embarrassez dans ma réponse. Celle ci-jointe suppose, comme vous sentez, que La Fage a vu la vôtre, et si je me trompe j'en suis fâché, parce que j'aurais voulu que votre ami vît l'alinéa sur Dupont, lequel mérite plus que je ne vous en dis.

J'ai parlé sans affectation, comme vous sentez, à mon amie la Piémontaise, de Madame Sophie [tante du roi]; elle m'a dit que c'était la seule des trois qui eût de la suite, quoiqu'avec peu d'esprit, et qu'en conséquence elle était meilleure protectrice que les deux autres. Je vous mande cela, parce que je me souviens de vous avoir écrit hier: *c'est peu de chose*. Je sais par un subalterne que Mme du Ro..., dont il a été apparemment question de vous donner la survivance, est, à la lettre, *arrabiata* contre vous. Apprenez-moi sur cela ce qu'il faut que je sache. Une petite ruse qu'il nous faut employer, c'est d'écrire *à moi* une charmante lettre ostensible en italien. J'y rêverai et vous porterai le modèle français où il sera parlé adroitement de la *Déesse des Alpes;* je dis en français; car, comme il faut observer en tout le costume, il est bon que cette lettre ne soit pas trop correcte...; mais encore une fois, ne comptez que sur ce qui dépend très précisément de moi.

J'ai eu la petite malice de faire entendre à Dupont que je m'intéressais à La Fage, outre son personnel, parce-qu'il était destiné à entrer dans la maison piémontaise; en conséquence, qu'il n'entre en aucune explication sur la manière dont il me connaît; Dupont regardera cette réticence comme confirmation et ne questionnera point.

Avez-vous des livres italiens, en voulez-vous?

Vous êtes une méchante de ne m'avoir rien répondu à ma feuille secrète, ni à ma lettre que vous remit hier au soir mon secrétaire. Je voudrais avoir le cœur net sur celle-ci.

Adieu, mon très charmant ange; je vous envoie le

mot que m'a écrit ce La Fage en réponse à cinq pages.

V'amoi più di me stesso.

Êtes-vous bien calme dans votre atmosphère ?

25 novembre [1780].

/

C'est l'amie piémontaise qui a voulu que je fisse ou rajeunisse les contes que je vous envoie. Tous les sujets ont été forcés, et alors on ne fait rien qui vaille.

---

34. — *A la même.*

Ah, mon amie ! quelle injustice ! et quelle peine elle me fait ! Mais savez-vous que Dupont est un homme très supérieur à moi ? qu'il a plus de talent, guère plus d'esprit, mais plus de tête, de raison, de véritable force, d'habileté, d'expérience ? Savez-vous qu'il est mon maître en tout, excepté en sensibilité ? Moi lui prêter ma plume ! moi qui voudrais être son disciple ! Vous regardez Dupont comme un politique rêve-creux, mais il est homme d'État de la première force ; ce qui ne l'empêche point d'être un charmant homme de lettres, un homme de lettres de la première classe. On va imprimer un essai de traduction en vers de l'Arioste par ce joli poète que vous ne croyez *qu'économiste* et vous me direz si cela n'est pas charmant. Ah ! je vous en prie, mon amie, regardez Dupont comme l'objet de mon profond respect et de mon amitié la plus tendre ; et si vous avez quelque opinion de moi, ayez-en une très haute de lui.

Je vois que vous avez infiniment de tact ; c'est qu'encore une fois, le véritable esprit est dans l'âme ; voilà pourquoi ma Sophie a autant d'esprit que tous les Voltaire du monde.

Le *Salon* de 1773 [par Dupont] est très supérieur aux autres, pourquoi? c'est d'abord parce qu'on ne peut faire que peu d'ouvrages de ce genre et de cette forme; c'est ensuite parce qu'en 1775 il était mourant et très infortuné; son ami, son patron était culbuté; vous verrez comme il s'est relevé en 1779; mais l'épuisement du sujet lui a nui.

Vraiment je ne suis point étonné de ce que vous me dites sur la tolérance de La Fage. Il est aimant et sensible; il sait que l'amitié ajoute beaucoup de saveur à l'amour; il sait que plus l'aptitude à aimer se développe et plus l'amant est adoré! Quant à votre verbiage de *reconnaissance*, il me fait lever les épaules; si j'étais tout ce qu'on peut être, si je pouvais tout ce qu'il est possible de pouvoir (drôle de construction!) et que je vous eusse mariés, dotés, départi le complément du bonheur, et que vous me parlassiez de *reconnaissance*, vous me feriez froncer les sourcils; qu'est-ce donc, n'ayant rien fait pour vous? Eh, mes amis! dites-moi que vous m'aimez, et surtout aimez-vous; et croyez qu'eussé-je été pour vous le distributeur de tous les dons célestes, je serais payé, outre-payé.

Oui, je veux de vos bêtises... attrape! La petite hypocrite s'en vient me parler de sa bêtise, pour que je la complimente; et moi tout bêtement je conviens de sa bêtise; je l'aime cette bêtise; entendez-vous, jolie petite bête, je vous aime bien bête; soyez-le donc et sans remords; mais par ma foi, avec tout votre esprit, je vous en défie.

B[audouin] est intrigant et fol, voilà tout; il faut lui mitonner une prison douce, voilà tout.

J'attends votre prose italienne; il fut un temps où j'y aurais répondu par des vers italiens; mais je deviens vieux et lourd; je me contenterai de vous traduire, de vous remercier, de vous gronder.

Eh, mon amie, j'aspire plus après ce donjon du Palais-royal, qu'il n'aspire après moi. J'ai eu deux vifs accrocs

depuis cinq jours ; mais ils sont levés. Je n'en connais plus de possibles; mal passé n'est qu'un songe ! tout va bien.

Ma santé n'est point mauvaise depuis quelques jours. Oh ! que vous êtes heureux, vous autres qui ne savez pas qu'une pauvre santé est souvent trop mauvaise pour être trop bonne... ; grondez-moi si vous voulez, mais l'impatience m'arrache ce mot que vous n'aurez peut-être pas plus le temps de comprendre que vous n'avez celui nécessaire pour acquérir la triste connaissance dont je parlais tout à l'heure. Pour moi, je chante tristement et peut-être pour longtemps encore :

Se mai senti spirarti su'l volto
Lieve fiato, che lento steggiri :
Di : son questi gli estremi sospiri
Del mio fido, che more per me.
Al mio spirto dal seno disciolto
La memoria di tanti martiri
Sarà dolce con questa merce.

. . . .

Che fato crudel?
Che attendono j rei
Dagli astri funesti,
Se i premi son questi
D'un'alma fedel?

Adieu, mon amie.

/

[25 novembre 1780.]

Je vous envoie l'exemplaire du recueil de contes sur lequel j'ai fait l'errata. Cette bagatelle ne fait que de paraître; je vous en ferai passer un relié qui vous restera : faites-moi repasser cette mauvaise brochure quand vous l'aurez lue, vous et *l'amante fidele.*

---

35. — *Mirabeau à La Fage.*

Que le diable emporte vos si, vos mais, vos car, vos pourquoi; obéis, soldat, quand ton chef te commande; or, en ceci, votre ami est votre chef. Allez-vous-en chez Dupont, mon cher La Fage; vous lui ferez très grand plaisir de ne le charger que de l'ordonnance; quant au reste, s'il n'y a que l'autorité qui vous convienne, donnez-moi un peu de temps; car en ce moment je l'emploie assez pour moi sans l'importuner d'autre chose; mais ce *pour moi* amènera le *pour vous*. Mais portez donc cette ordonnance, que Dupont fasse cela avant son départ de Paris. Eh, morbleu! si vous connaissiez Dupont, vous iriez chez lui pour lui; si vous voulez que je vous dise naïvement ce que je pense, *je ne connais pas un homme de sa force en Europe*, mais pas un; et voilà l'homme qu'on recule à aller voir, quand, sur ma simple recommandation, on peut être aimé de lui. Mais non, on voit toujours en lui un faiseur d'éphémérides, sans penser que, toute autre considération à part, un homme qui, à 18 ans, était horloger, et qui, à 34 ans, était ministre de deux princes, (dont l'un est un roi nullement médiocre) n'a sûrement pas une habileté ordinaire; sans penser encore qu'un homme que ses plus cruels ennemis avouent être d'une *inflexible vertu* ne peut qu'éponger d'un mot les suites morales des injustices qui ont été faites à votre réputation. *Che'l diabolo ti culli!* entends-tu cela, *mala testa?* qui veux m'apprendre l'italien, et qui pour me l'apprendre me dit que j'aurais dû dire ce que je n'ai pas voulu dire. *Adessi staro bene* veut dire *tout à l'heure, je me porterai bien :* et j'ai voulu dire ce que j'ai dit: *adesso adesse mi sto ben assai ben,* ce qui ne peut se traduire en français : 1° parce qu'*assai* n'a point d'équivalent en français et veut dire presque tout le contraire *d'assez*, mot par lequel vous autres ânes demi-savants le traduisez; 2° parce que cette

construction du futur amalgamé au présent n'a point d'analogue dans notre fichue langue; et encore une fois *que le diable te berce* pour me faire perdre mon temps à disserter!

« *La physiocratie de Dupont* », que vous avez fort mal effacé, faute de savoir que je lirais le diable, est un médiocre et très médiocre ouvrage qu'avec tout cela tous les Gagliani du monde ne feront jamais. Gagliani est un feu d'artifice; ou si vous voulez un homme pétri de mousse de vin de Champagne; mais que diable reste-t-il du plus bel appareil pyrotechnique possible ou de la mousse la plus pétillante, quand le tout est évaporé?

Je ne conçois pas que vous m'envoyiez un mot pour B[audouin] après le billet où j'ai averti du tour atroce qu'il m'a joué. Je le méprise comme le dernier des hommes, parce qu'il est le plus vil des menteurs, et le plus intrigant des trigaudeurs. Son infortune est sa seule égide contre mon ressentiment. J'ai fait enlever tous ses papiers; j'y ai trié tout ce qui pouvait avoir le moindre rapport direct ou indirect avec moi, et je lui ai renvoyé le reste. Désormais il ne me fatiguera pas plus que je ne le fatiguerai; cependant je lui ferai passer votre mot, vos plumes et votre papier; mais êtes-vous fou? il m'use une rame de papier par mois!

J'enverrai chez l'huissier; que ne vous expliquiez-vous?

Arrangez-vous pour venir passer huit ou dix jours avec moi sans que cela dérange vos affaires; je crois vous voir plus tôt que je n'avais compté.

Je veux que vous me marquiez les incorrections de style de mon ouvrage.

Que diable est-ce que ce fatras de vers que je trouve dans mon paquet?... ah! pardon; c'est une bêtise de prisonnier que monsieur mon âne de secrétaire a mise dans un papier où il ne se souvenait pas qu'il était; c'est d'un homme qui écrivait benoîtement à B[audouin] : *Monsieur, je vous prie de ne plus m'écrire, parce que vous m'en-*

nuyez, et qu'après 37 *ans de donjon ou de Bastille, on est assez ennuyé sans vous.* Il a traduit toute *l'Imitation* dans le beau jargon que vous voyez.

Addio testa di diabolo.

26 ou 27 [novembre 1780], car je n'ai pas le temps de chercher le quantième.

Mes tendres respects à Julie.

Je vous prêterai tout mon Robbé; croyez-vous que je laisse cela dans ses mains? le chapitre des Cordeliers n'est point de Robbé.

---

36. — *Mirabeau à Julie.*

POUR VOUS SEULE

Ma Liriette, je vous ai adressé hier (sans un seul mot pour vous parce que j'étais trop pressé) une lettre pour cet étourdi de La Fage, qui, avec ses si, ses car, ses mais, ses comment, perd un temps du diable au lieu de faire ce qu'on lui dit, et d'aller droit à Dupont, qui sait mieux que lui ce qui convient ou ce qui ne convient pas, et que votre Saint-Preux chargerait de ses affaires s'il avait le sens commun, ne fût-ce qu'afin que l'intérêt que paraîtrait prendre à lui cet homme, dont les plus grands ennemis n'ont jamais attaqué la vertu, fît compensation avec les calomnies dont on l'a surchargé. Tout cela m'a impatienté, et pour que le benêt petit homme se hâtât un peu moins lentement, j'expédiai tout de suite un gris de manière à ce que ma lettre arrivât de Paris pour la dernière levée de la petite poste. Cette lettre, je la cachetai par inadvertance, et cela vous aura peut-être inquiétée; mais j'espère qu'en vous la montrant, il aura bientôt réparé mon étourderie. Ordonnez-lui, je vous en prie, d'aller sur-le-champ

chez Dupont, qui, étant le plus fier et le plus délicat des hommes, ne fera assurément pour lui ni ne lui conseillera aucune démarche louche.

Eh bien! si vous trouvez ce temps éloigné, par ma foi, et moi aussi; de sorte que je compte bien vous voir plus tôt, mais c'est mon secret, et je ne veux pas vous le dire : vous vous feriez trop spirituelle, trop aimable, trop jolie; vous êtes assez de tout cela sans vous mettre sous les armes.

Je suis d'humeur irascible aujourd'hui, et votre *petit coin*, et votre *bien à part*, et votre *bien inférieur* m'ont fait faire la grimace. Pardi, j'avais bien besoin que vous me dissiez tout cela; je ne l'aurais pas deviné peut-être? n'avez-vous pas peur que je ne me croie trop aimé? oh! je n'ai garde; en ce genre, je dis toujours, ou du moins je pense et sens : *pas assez; encore un peu plus*, parce que mon esprit a si souvent dans ma vie été la dupe de mon cœur, j'ai toujours tant aimé pour l'être si peu, que je suis avide, affamé de retour. Quand je dis *toujours*, vous imaginez bien que j'excepte ma Sophie toute aimante, qui par cela même a fait époque dans ma vie. Jusqu'à elle je n'avais jamais connu que l'amitié, mais une amitié si chaude qu'elle occupait l'activité dévorante de mon cœur. Sophie l'a développée tout entière, et m'a enfin inspiré une passion exclusive et probablement éternelle, parce qu'il m'était si nouveau, et j'ai trouvé si doux d'être tendrement aimé pour moi-même, que je me suis bien promis de savourer ce bonheur. Je dis pour moi-même, car imaginez-vous bien que cette petite femme maudit ce qu'elle appelle mon esprit, mes talents, etc., qui usent ma santé, ma tête et mon repos; imaginez-vous qu'elle me voudrait, je crois, fort bête, ou du moins fort ignorant, pourvu que je me portasse bien, et qu'à la lettre, garder les troupeaux avec moi, serait le comble de ses vœux...

Mais vous me faites rire, vous, avec la pauvre opinion que vous aviez de votre sensibilité, hors en amour; ne

dirait-on pas qu'on est sensible à volonté, et qu'un cœur aimant reconnaisse des limites? Quand on n'aime qu'un seul être, mon amie, mais qu'on l'aime avec passion, imaginez-vous bien que l'on est capable d'aimer et de sentir à l'infini, et que l'indifférence où l'on croit être engourdi pour tout le reste n'est pas manque d'énergie, mais défaut d'objet sur qui l'employer... Je ne sais quoi m'agite; mais je ne puis pas trouver l'expression de ma pensée et voilà pourquoi je rature tant. Les insomnies me tuent la tête et le corps; je vous écris à deux heures du matin, et suis obligé de convenir que je deviens stupide.

Eh bien, eh bien! qu'ils s'y jouent, ceux qui la trouvent bête [Mme de Lamballe]! c'est qu'eux-mêmes sont assez bêtes pour ne pas voir que la feinte ingénuité de ses discours, et quelquefois même son apparente étourderie, sont le très ingénieux masque de son esprit; mais moi qui ai environ quatre ou cinq cents lettres d'elle, et qui l'ai vue dans toutes les positions possibles (à son état du moins), je sais qu'en penser; et je ne connais point de femme de cet étage qui l'approche même de fort loin. Si l'impétuosité de son caractère ne barrait pas son esprit très intrigant, vous en verriez de belles; mais le tempérament et la fierté sont deux obstacles à ses vues; du reste, ma bonne Liriette, je vous parlerai à fond sur tout cela et vous conterai net mon histoire dans *ce pays* et mes projets; bien entendu que, sous votre serment le plus sacré, ce sera pour vous seule, et enterré pour jamais, soit que tout réussisse, soit que tout échoue.

Je vous préviens que Sophie même (vu son éloignement) ne sait pas tout à cet égard, et ne saura jamais tout.

Je vais joindre à ceci une feuille ostensible; *addio ben mio*.

/

28 novembre [1780].

---

37. — *A la même.*

N. — C'est la lettre ostensible annoncée dans la précédente.

Tandis que Monsieur Pylade [La Fage] fait de graves annotations sur mes graves écrits, tandis qu'il se donne la peine de me prouver que je n'ai pas dit ce qu'il aurait voulu que je dise, et par conséquent que j'ai mal dit, et cela non pas dans un fait important, ni dans une longue période, mais dans un *mi sto ben* dont le plus gros solécisme, et même le seul, est d'être un mensonge; tandis qu'il réfléchit pendant trois jours pour se déterminer à faire ce qu'on lui dit (pour son bien assurément, il est impossible qu'il soupçonne quelque autre vue à son conseiller), sans penser qu'il est au moins singulier qu'habitant la même ville on laisse vieillir une lettre de recommandation à cachet volant; tandis que je ne dors point et que j'en enrage, je rêve à la belle Julie, pour me consoler de toutes ces contrariétés, je rêve, dis-je, parce que, toute belle qu'elle puisse être, son image ne me donne que du calme doux et tendre, au lieu que cette mine chiffonnée de Sophie me fait bouillir la cervelle; de sorte que je lui défends autant qu'il est en moi de me suivre au gîte où je devrais dormir, je le lui défends, dis-je, quand elle est à trente-six lieues de moi.

Belle préface assurément! mais où cela nous conduira-t-il? je l'ignore en vérité; car je suis stupide depuis vingt-quatre heures, et j'ai beau me bourrer du café le plus fort possible, je ne puis remonter ma machine détraquée. Ah! voici ce que je voulais vous dire, mon amie : 1° que M. B[audouin] qui ne sait réparer des perfidies que par des mensonges et replâtrer des viletés que par d'autres bassesses, n'a plus un seul papier qui puisse me compromettre; 2° que je prie La Fage de ne plus rien m'envoyer pour lui, parce que je ne veux plus entendre parler de cet homme; 3° que je vous

prie de battre La F[age] jusqu'à ce qu'il ait été chez Dupont; 4° que je vous le demande (La F.) au moins pour une semaine à moi tout seul; or, quand vous m'aurez vu, vous n'aurez pas peur que quelque nouveau Jupiter ait enlevé un autre Ganymède... Tout cela est-il accordé? à la bonne heure; vous êtes raisonnable, vous du moins; pour lui, c'est une tête à exorciser.

Si vos jolies mains n'ont pas peur d'une première copie bien bousillée, je vous enverrai, pour vous faire passer quelques heures, mon imitation de Boccace, sur laquelle les Grâces peuvent fixer les yeux non sans sourire, mais sans rougir. Je ne puis vous offrir que cette copie pour la lire, parce que les autres sont au libraire, et celle-là est la seule qui me reste.

Ne jugez pas de tout l'ouvrage par le premier volume ni surtout par la première journée, dont tous les sujets sont détestables, ce qui arrive trop souvent à M. Boccace malgré sa grande réputation; j'ai élagué sur son *Décaméron* la valeur de deux journées, parce que je n'ai pas pu obtenir la permission de faire sauter davantage, sans quoi j'aurais été plus sévère; mais j'espère que le tout vous paraîtra supportable, surtout en comparant les nouvelles que vous trouverez faibles à l'original, dont je n'ai guère en général emprunté que les sujets.

Si vous voulez ma traduction de Tibulle, de ce poète des amants, elle est à vos ordres aussi; mais celui qui y est aussi, c'est le pauvre auteur dont l'esprit vaut bien moins que le cœur, Dieu merci! et qui s'honore toujours d'être votre ami.

/

28 novembre [1780].

Ne voilà que les trois premiers volumes de Boccace; on vous portera les deux autres; dites-moi au fur et à mesure ce que vous en pensez, vous et le savant Pylade. Vous imaginez bien que tout ce qui est épilogue, réflexions, mo-

rale, etc., etc., est de moi, et cela devient fréquent à mesure que j'avance à cause de la richesse de certains sujets.

Je vais vous faire copier *les Baisers de Jean second* que j'ai traduits, ainsi que Tibulle, pour Sophie. Cela est délicieux en latin.

/

---

38. — *Mirabeau à La Fage.*

Dupont m'avait dit ces propres mots : *J'ai et dois avoir peu de crédit au Trésor royal, mais enfin voyons, d'autant que ces gens-là ne sont pas éternels* (et en effet, j'ai peine à croire que le capitaine genevois [Necker] fasse plus que finir l'année). Quant aux d'Arl[incourt], il y répugnait, *parce que*, dit-il, *je ne les connais que par ce B[audouin] qui est un coquin et dont je ne veux plus parler.* De tout cela il résulte que je devais compter et vous aussi sur davantage; mais enfin, si je n'entends rien en affaires, j'entends en procédés, du moins, et comme je ne suis pas fait pour donner de faux espoirs, je vous prie de m'accepter pour créancier de la somme contenue dans l'ordonnance, dont je saurai me faire payer.

Je n'ai pas plus d'envie que vous, mon cher La Fage, que vous alliez chez les d'Arlincourt, et je vous répète, avant le 10, je serai en pied, et parlerai ou ferai parler.

Je ne puis, mon ami, vous répondre longuement; j'ai la fièvre, même fort, et ma tête, et tout moi, bout comme dans un volcan.

Votre Julie ignore si je sais ou ne sais pas l'italien, mais elle doit vous croire non pas égal, mais supérieur à tout. Ainsi elle a raison. Pour les éditeurs du Métastase je serai moins indulgent. Dites-leur que je suis frais émoulu de Boccace, qui fait loi depuis trois siècles en Italie; et que non pas une fois, mais trente, je leur montrerai ma cons-

truction dans son *Décaméron*. Pour *Diavolo*, vous avez un peu raison; il vaut mieux que *Diabolo*, qu'on dit aussi pourtant, et que je n'ai écrit que par inadvertance. Au reste, trop heureux d'écrire passablement dans ma langue en me donnant beaucoup de peine, je n'écris dans aucune autre que quand j'en ai besoin; ainsi je n'y saurais être fort (pour écrire s'entend), ce qui n'empêche pas que je ne lise la poésie italienne, même celle du Dante, comme la française, ce qui s'appelle pourtant savoir une langue. Gébelin, le plus grand grammairien de l'Europe, me trouve bon helléniste; sûrement je n'écris pas quatre lignes en grec. Quant à parler, c'est encore autre chose; j'ai parlé et je parle encore très facilement l'italien, parce que j'en ai beaucoup l'occasion; cela ne tient qu'à cela.

Adieu, mon respect à Julie, car je ne sais si je pourrai lui écrire.

/ M. F.

28 novembre [1780].

Si, comme je le crois, M. Moutonnet de Clairfons est pour quelque chose dans l'édition du Métastase, vous pouvez lui dire de ma part qu'il ne sait pas l'italien plus que le français, c'est-à-dire point du tout; et qu'outre la platitude de style avec lequel il a osé traduire le Dante, il a fait trente contre-sens par page.

Sans doute, l'aimable Julie ne me croit plus digne de lire la lettre italienne qu'elle m'avait promise.

---

39. — *Mirabeau à Julie.*

POUR VOUS SEULE

Je ne comprends rien à la visite infructueuse de chez Dupont; je vous supplie, ma chère Liriette, si vous m'ai-

mez, de me dire la vérité. Que s'y est-il passé ? Que vous a dit La Fage? Il y a beaucoup d'humeur déguisée dans sa lettre. Lisez la courte explication que je lui donne, et voyez s'il a quelque reproche à me faire. Toujours sera-t-il payé de son ordonnance ou j'y perdrai mon nom. Ce qu'il y a de certain, c'est que je la regarde comme une dette personnelle à moi.

Adieu, mon amie, car votre pauvre Gabriel souffre beaucoup. C'était la fièvre que me présageait l'agitation de cette nuit.

/ M. F.

N. — A la suite du billet précédent, et sur le même papier, Mirabeau envoie à Julie le brouillon d'une lettre qu'elle lui retournera écrite en italien, et qu'il mettra sous les yeux de Mme de Lamballe, prétend-il, afin de disposer cette princesse à prendre Julie dans sa maison. « Louise » était le prénom familier de Mme de Lamballe.

29 novembre [1780].

J'ai fait votre brouillon; mais je n'ai pas trop la force de le récrire... Si fait pourtant, parce qu'il faut que vous ayez le temps vous de le faire, moi de le revoir, quelque âne que vous me supposiez en italien, de vous le renvoyer, s'il est besoin; et je compte souper le 11 avec la personne en question. Le voici donc :

« Je vous renvoie, monsieur le comte, vos livres, dont je me sépare avec regret, surtout quand ce sont des vers italiens : mais quelle frayeur vous m'avez donnée ! Si je croyais que vous me jouassiez un tour tel que celui de montrer mon français italianisé à la Déesse des Alpes, je perdrais toute ma confiance en votre amitié, et je n'oserais de ma vie balbutier à vos yeux, pas même ma propre langue. Est-ce celle du Tasse ou de l'Arioste qu'il faut profaner ? Est-ce dans les concerts des dieux qu'une humble et timide colombe doit oser se faire entendre? Si vous disiez à une grande princesse : « Les immortels même « n'ont pas dédaigné de laisser tomber un regard sur des « bergers ; c'est dans le cœur des bergères que se trouve

« la tendresse la plus pure, l'attachement le plus fidèle; « daignez sourire à celle que je vous désigne, et vous vous « l'enchaînerez pour jamais; elle ne vivra plus que pour « vous..., » j'ose croire que je ferais honneur à votre caution; mais si vous parlez de mes talents, oh combien vous me servirez mal! et combien je resterai au-dessous de l'idée que votre amitié aura donnée de moi! Je sais respecter, aimer et servir mes maîtres. Je suis tendrement dévouée à tous les objets de mon attachement, à tous mes devoirs : voilà mon unique mérite, monsieur le comte; sa source est dans mon cœur; mais je n'ai aucune des qualités que lui seul ne peut pas donner. Soyez donc moins partial, et tâchez par l'aveu naïf de mon insuffisance, mais aussi par l'assurance de mes sentiments, de me conquérir l'indulgente bienveillance de cette adorable Louise, dont vous parlez avec une vénération, avec un enthousiasme, que partagent tous ceux qui ont eu seulement le bonheur de la voir.

« Si vous voulez m'envoyer le Sannazar, j'en serai bien reconnaissante. Je vous avoue que la traduction de M. le comte de Tressan m'a paru médiocre. Il y a cependant des choses charmantes, Joconde par exemple; mais je crois sentir que l'Arioste ne peut se traduire qu'en vers. N'est-il pas plus aisé d'être toujours épique que d'être tantôt épique, tantôt érotique, tantôt badin, quelquefois même fou, mais d'une si douce folie? Cette variété de ton doit être le désespoir d'un traducteur...

« Mais je disserte avec quelqu'un qui se moque peut-être de mon verbiage. Toujours suis-je bien sûre que votre cœur sera plus indulgent que votre esprit; et quelque séduisant que soit cet esprit, Monsieur le Comte, c'est à votre cœur que j'ai voué la plus sincère amitié. »

---

40. — *A la même.*

Je ne dirai point, ma belle amie, que vous ne savez pas lire, parce qu'il est beaucoup plus vrai que je ne sais point écrire; mais j'ai dit à La Fage une phrase très italienne en lui disant *che'l diabolo ti culli* (et non pas *ailli*, ce qui ne voudrait rien dire); au reste une telle phrase n'était pas faite pour être mise sous les yeux de la beauté, qui sait mieux bercer que le diable, et pourrait parfois envier son emploi. Pour vous traduire cette mauvaise plaisanterie, je vous raconterai une anecdote assez singulière.

Les écoliers sont très turbulents à Padoue : et toutes les relations retentissent de leur *qui-va-li*. Une certaine nuit dont ils avaient passé la plus grande partie à ce tapage, ils fondirent vers les deux heures du matin chez un vieux professeur d'humanités, se firent ouvrir la porte et envoyèrent à son lit deux députés pour lui représenter l'Université prête à se couper la gorge, s'il n'avait la bonté d'entendre les deux partis et de donner sa décision sur une question importante qui les avait divisés. Le professeur endossa sa robe doctorale et vint siéger sur un banc de pierre qui était à côté de sa porte. Là l'orateur de l'un et de l'autre parti prononça une longue harangue toute en lieux communs sur le bien de la paix, de l'union, de l'harmonie dans les compagnies savantes, et sur les maux que portent, dans toute société, la dissension et la discorde. Il fut amplement péroré sur la confiance de l'Université dans les lumières et le zèle d'un professeur qui lui sacrifiait les jours et les nuits; on l'accabla d'éloges, et l'on en vint enfin à la question qui était de savoir si l'un des mots les moins honnêtes de la langue italienne devait s'écrire par un *z* seulement ou avec deux : « ... *scrivetelo con terzo mille, e che'l cancaro vi culli, canaglia maledetta!...* » telle fut la réponse

du professeur; et moi, j'ai pris la liberté de dire à La Fage : *que le diable te berce,* voilà tout.

Quant à la vérité sur ma doctrine italienne, si vous voulez la savoir, la voici : je crois savoir l'italien aussi bien qu'il soit possible à un Français de le savoir pour le traduire; quant à l'écrire je n'en ai pas l'habitude; quant à le parler, je le parle facilement et incorrectement, vous croirez tout cela si vous voulez; mais pour La Fage, je lui prépare une petite humiliation; car, pour lui apprendre à dire qu'il est de ma force, je lui ouvrirai quelques volumes où le hasard voudra, et dans lesquels j'aurai bientôt trouvé de quoi le persifler.

Je vous envoie le billet que Dupont répond à mes reproches, et ne puis que vous ajouter que j'y verrai moi-même.

Je ne prends point habituellement de café; mais quand j'ai un mal de tête épouvantable, et qu'il me faut écrire, indispensablement écrire, il faut bien en prendre. Mais je vous ai déjà dit que je conseillais aussi bien les autres que je me conseillais mal moi-même.

Si par *citron*, vous entendez *punch*, je vous promets de n'en point faire trop boire à La F[age]; si vous entendez *limonade,* c'est le premier des spécifiques pour toute espèce de maladie, quand la poitrine le permet, et ma belle amie me permettra de lui dire qu'elle décide un peu trop vite que je suis un mauvais médecin; au reste, j'en ai un ici fort bon à mes ordres. Quant aux huit jours, peut-être dix, peut-être quinze, que vous aurez la bonté de me céder La Fage, je vous promets qu'il ira vous voir tous les jours, ou qu'il ne voudra pas. D'après cette alternative, n'êtes-vous pas bien inquiète?

Adieu, ma belle amie, je suis à mon troisième accès de fièvre, triste et peu en état d'écrire; mais je sais toujours aimer, et c'est une science très facile avec vous.

/ M. f.

29 [novembre 1780].

Vous voudrez bien me renvoyer tout de suite la lettre de Dupont.

---

41. — *Mirabeau à La Fage.*

Je me porte mieux, mon cher La Fage, c'est-à-dire que je n'ai point eu de redoublement; mais en revanche j'ai eu des visites qui m'ont diablement ennuyé, entre autres celle de M. Le Noir, qui m'a demandé si je m'intéressais à B[audouin]; à quoi j'ai répondu que je ne le connaissais point, que je le savais seulement un homme très malheureux et très vexé par une indigne famille. Après un court colloque, il m'a dit que l'on insistait pour l'envoyer à Tanlais, et qu'il ne pouvait plus suspendre l'exécution de l'ordre ; je n'ai rien répondu, et ceci m'a seulement démontré que B[audouin] m'a compromis dans ses lettres à la police comme ailleurs.

Je ne ris ni ne rirai de vous savoir mal chauffé, mal à votre aise, ruiné, et de n'avoir pas encore cent louis à vous offrir, ou une place et le paiement de votre dette, mais si vous riez, rira bien qui rira le dernier, car je n'en aurai pas le démenti, et je vous dirai en vous embrassant :

> L'unico ben, ma grande,
> che riman fra disastri agl' infelici,
> E' il distinguer d'a finti i veri amici...

J'ajouterai : *di te; non della mia fortuna, sarò fido seguace*... Critiquez, âne que vous êtes ; mais commencez par entendre, et pour cela, commencez par consulter votre Julie, qui me fait en vérité bien de l'honneur de croire, le livre de mes contes à la main, que je puis entendre la prose italienne. Vous voyez que je suis rancunier. Puisque le *qui-va-li* vous a amusé et elle aussi, expliquez-lui ceci : Garibaldo, docteur

en droit, venait un soir avec sa femme de souper en ville dans cette même tumultueuse Padoue. Il donne dans *qui-va-li*; après s'en être amusé, il se nomma, croyant en imposer par là ; mais il croyait mal; ce *qui-va-li* grossissait et le serrait de plus près. Il ajouta à son nom ses qualités de *Doctor et professor publicus*. Enfin ses titres n'opérant rien, il désarma cette jeunesse indisciplinée, en s'écriant à haute voix : *Ego sum Garibaldus, magister vester, doctor publicus cum uxore publicâ*.

Quelque chose qui fait plus d'honneur à Padoue que l'indiscipline de sa jeunesse, c'est que son université fut le théâtre des premiers triomphes du grand et immortel et malheureux Galilée; ce beau nom me rappelle encore une anecdote plaisante qui vous fera pardonner mes solécismes. Dans le cours d'une visite de l'université de Padoue par les trois procurateurs de Saint-Marc, qui forment un tribunal spécialement établi *per la riforma dello studio di Padoa*, un des collègues de Galilée l'accusa en pleine assemblée, lui présent, d'entretenir une fille à Padoue, une autre à Gambarara, où il allait passer les jours de congé, et une troisième à Venise, où il faisait de fréquents voyages (vous remarquerez que tous les hommes de génie ont été de complexion très amoureuse); interpellé par le magistrat de répondre à cette accusation, il dit simplement qu'il avait des besoins, que ces besoins étaient communs avec son accusateur; et qu'il ne s'était jamais occupé de la manière dont son accusateur les satisfaisait. Sur cet aveu, les *riformatori* en ayant conféré, le président prononça que, vu l'insuffisance des appointements de l'accusé pour fournir à ses besoins, la république les doublait, en l'exhortant à en faire bon usage... Hélas ! tous les juges de ce grand homme n'ont pas été si équitables et il a trop bien éprouvé la vérité de ce mot profond que Machaviel dit en apprenant la fin tragique de Savonarole : *non sapeva, il povero uomo, che gli poveri disarmati capitano tutti male... Il ne savait pas, le bonhomme, que les prophètes qui n'ont point*

d'armées à leurs ordres font tous une mauvaise fin... Or c'était être prophète pour son siècle que d'annoncer les vérités que découvrit Galilée.

Si je ne croyais pas que votre post-scriptum vous eût été dicté, je vous le paierais en monnaie sévère. Ne faites pas ainsi les honneurs de votre amie, elle est charmante; vous le savez et persuadez-le-lui bien, afin que quand quelqu'un moins matinal que vous viendra le lui dire aussi, elle réponde comme Sophie : « *Si vous n'avez que cela à m'apprendre, monsieur, j'ai bien peur que je ne le sache mieux que vous;* si vous saviez comme cela déconcerte mieux les projets que toute la fausse modestie possible.!..

Pour la phrase qui finit votre lettre, elle est bien sentie. Les grands procédés sont des efforts dont on trouve rarement l'occasion; ce sont presque des phénomènes; les égards, les soins de la sensibilité, les petits procédés journaliers composent le bonheur. Oh ! quand pourrai-je travailler au vôtre? et combien il me serait doux de vous devoir une partie du mien.

/ M. f.

30 novembre [1780].

Je n'ai pas besoin de vous prier, si B[audouin] obtient de vous voir à son passage à Paris, de ne pas lui parler de moi du tout, et s'il m'avait deviné, par un hasard auquel je ne crois pas, de ne point convenir du fait.

---

42. — *Mirabeau à Julie.*

Ma belle amie, je suis un peu mieux aujourd'hui; et je vous en fais part avec plaisir dans la ferme persuasion que vous vous y intéressez.

Je vous envoie pour La Fage les deux seules brochures

d'entre mes rapsodies que j'aie ici. La première fois que j'irai à Paris, je lui trouverai *l'Essai sur le despotisme* et *Parapilla* ; pour le *Partage de la Pologne*, j'en désespère. S'il trouve que *Mon lecteur y mettra le titre* mérite la peine de griffonner sur les marges les additions que j'ai faites à celui qui est relié, il prendra la peine de les coucher sur son exemplaire, car vous avez mon unique.

Quant aux *Baisers de Jean Second,* on vous les copie et vous les aurez demain. Je désire qu'en les lisant, l'hypercritique La Fage trouve que je sais mieux le latin que l'italien. Je lui conseille pourtant quand quelque passage de poëte (quant à la prose, il n'est pas nécessaire de savoir l'italien pour l'entendre), quand quelque fragment poétique, dis-je, l'accrochera, de ne pas s'adresser à moi pour l'aider; car avant que de lui rendre ce petit service, je le lui ferais bien payer.

Quant à vous, ma très bonne amie, tant que vous aurez de l'amitié pour moi, je me trouverai trop heureux d'être badiné par vous; *Lei sa troppo bene la via di questo cor,* si vous chicanez, je mettrai *del mio cuor* ; mais je crois que le *questo* n'est pas équivoque ; je le sens si bien en vous écrivant, et *cuor* n'exclut pas *cor* dont même les poètes se servent plutôt... Vous voyez que je tremble maintenant quand vous devez voir ma prose, mais ce n'est pas *votre science* qui m'en impose ; c'est le besoin de vous plaire, c'est l'ascendant que votre magicien de sexe a sur nous, même lorsqu'il a tort.

E la beltà del cielo
un raggio, che innamora,
E deve il fatto ancora
rispetto alla beltà.

Je la supporterais même sans cela, car

quel cor che vi donai
più chieder non potrei,
ne chieder jo vorrei
se lo potessi ancor.

M f

30 novembre [1780].

Ceci fermé, je reçois votre charmante lettre, mon amie. et celle de votre La Fage, qui est en vérité bien aimable aussi, et que je chéris de tout mon cœur et servirai de toutes mes forces.

Certainement je lui ferai connaître Sophie et ne lui dirai point... *mais pas rival...*; car je croirais lui faire un grand tort, et au demeurant, si je me trompais, ce serait tant pis pour lui; il y risquerait plus que moi qui ne vivrais pas si je n'étais pas sûr de ma Sophie. Il est impossible, ma chère amie, que je ne lui écrive pas; il le serait à mon cœur; il le serait à ma reconnaissance. Dans l'espace de vingt-sept jours de fièvre avec des redoublements, elle n'a pas cessé un seul courrier de m'écrire de sa main; est-ce avec une telle amante que l'on connait les bornes de ses forces? mais je suis mieux, bien mieux, et si je me sauve de la fièvre tierce, je suis content.

Votre ami avec son *je vous avais bien dit*, ressemble à Brissac et ses trois queues qui criait en revenant d'être bien battu : « Je leur avais bien dit, moi, que je n'y en« tendais rien... Des divisions... la tactique... manœuvrer. « lediable... ba ba... Charger les ennemis du Roi à la tête « de ma cavalerie..., morbleu, ma cavalerie..., passe pour « cela...; mais une division... oui, le diable..., je leur « avais bien dit... ah! ah! ah!... je leur avais bien « dit... » et il riait aux larmes. Mais je vous prie de croire, ma bonne, mon aimable, ma charmante sœur, (hélas! j'ai trop besoin que vous me raccommodiez avec ce nom qui devrait toujours être si doux,) que je ne laisserai point là mon frère, et que votre ami ne sait ni se décourager ni lâcher prise.

Adieu, ma charmante amie, je finis par vous obéir du moins en un point; mais si vous saviez combien il est doux de causer avec vous!

/ M. f.

Au reste, que La Fage vous lise ma lettre, il y a une ou deux anecdotes qui vous amuseront.

43. — *Mirabeau à La Fage.*

Linguet est à Pierre-en-Scise. Linguet s'est fait prendre comme un sot, quoiqu'il ne le soit pas, mais c'est un bien méprisable homme, qui a de la verve et quelque facilité à écrire, mais ni connaissances, ni principes, ni goût, ni bonne foi, ni probité. Il a été arrêté pour ses indicibles et ses continuelles insolences. Assurément, il pouvait s'y attendre ; quant à sa prétendue qualité d'espion, personne ne s'y serait fié. Parabès [*lisez :* Paradès], c'est autre chose ; Parabès est une tête folle, et n'est point un malhonnête homme. Il expie la stupidité de M. de Sartine. Parabès était, de l'aveu du roi, l'espion du roi d'Angleterre. On lui demande : « Pouvons-nous secourir Gibraltar ? est-on prêt pour nous empêcher ? » — Parabès montre sa lettre au roi. M. de Sartine répond : — « Qu'ils y viennent ; nous avons vingt-huit vaisseaux prêts ; ils seront complètement battus. » — Parabès écrit à Londres : « Rien n'est prèt ; volez à Gibraltar » ; comment pouvait-il faire mieux son métier pour nous ? Mais M. de Sartine avait menti, mais rien n'était prêt ; mais Gibraltar a été secouru, et il a fallu arrêter Parabès pour disculper la buse ministérielle... Voilà un fait sûr ; voyez maintenant quelle confiance il faut donner aux bruits publics.

Tressan a beaucoup d'esprit et de joli esprit ; il a bien mérité des lettres ; c'est bien fait d'avoir mêlé quelques lauriers aux myrthes qu'il a cueillis dans son heureuse vieillesse ; mais il faut lui recommander de ne plus traduire d'Arioste en prose ; de ne pas même l'essayer en vers à son âge, et de se borner à raviver nos anciens romans, ce qu'il fait avec une adresse supérieure et du meilleur goût.

Quant à Le Mierre, sans doute il a quelque verve ; sans

doute il est échappé à sa muse barbare quelques beaux vers; sans doute le troisième acte d'*Hypermnestre* n'est pas sans mérite ; il y a de jolies tirades dans ce mauvais recueil de centons appelé si ridiculement *les Fastes, poèmes;* il y a du bien traduit dans son *Poème sur la peinture*, qui n'est, quoi qu'il en ait dit, qu'une traduction, etc., etc.; mais, en vérité, il y avait beaucoup de sujets plus académiques que lui ; je me flatte que vous ne me demanderez pas pourquoi je ne rappelle point avec éloge *la Veuve Malabare;* car je vous avoue que si quelque chose pouvait me dégoûter de la littérature, ce serait un tel succès. Tout, selon moi, tout est détestable dans cette pièce, dont le sujet ne pouvait jamais à mon avis fournir qu'une scène vraiment tragique. Quand j'ai demandé aux femmes (ce sont elles qui ont prôné avec fureur cette longue déclamation écrite en idiome gothique) ce qu'elles trouvaient donc de si beau dans cette tragédie ; *oh !* m'ont-elles dit presque unanimement, et avec ces yeux dont les Italiens expriment si bien le caractère par le mot *morbidezza*, *si vous voyiez comme La Rive enlève la Sainval de dessus le bûcher!* D'où j'ai conclu : 1° que l'air de force était et serait toujours un air fort respectable pour le beau sexe; 2° que si les rôles de cette pièce avaient été distribués autrement qu'ils ne l'ont été, que Monvel par exemple eût été, dans la scène du bûcher, l'enleveur de la Raucourt, Le Mierre aurait été sifflé! *Risum teneatis amici!*

Pauvres humains! c'est bien la peine de se tuer à la recherche de la gloire, puisque vous la disputez ainsi.

Adieu, mon ami, un regard de votre Julie vaut mieux que tous les hourvaris de tous les parterres du monde.

Je vous embrasse.

/

30 novembre [1780].

Me voilà encore accroché pour huit jours (bien entendu que ce retard ne me recule pas d'une heure ce que je vous

avais dit), mais aussi, je suis sûr de mon fait. Une bêtise de bureau force (grâce à la maladie de M. de Maurepas) à refaire des paperasses que l'on ne peut expédier que dimanche, n'envoyer que le mardi d'ensuite à mon père, lequel ne veut pas venir à Paris que je ne sois dégagé de tous mes liens, de sorte que ce n'est que de demain en huit que tout sera consommé ! *Patienza;* mais j'ai bien de l'humeur, et moi sur mes pieds, mais toujours sous un autre nom.

Dès qu'il faut que B[audouin] soit en prison, il sera certainement beaucoup plus doucement à Tanlais qu'au donjon où la situation des prisonniers est affreuse. A ce propos vous me direz quand vous voudrez la seconde partie de mon ouvrage.

Ne manquez pas de vous faire traduire bien littéralement, *verbo ad verbum*, l'épigraphe italienne que j'ai mise au devant des *Baisers de Jean Second*. La savante Julie s'en tirera... comme elle pourra.

---

44. — *Mirabeau à Julie.*

[30 novembre 1780, *date probable*]. Simple fragment.

... peu d'instants à la voir, une Liriette tout aimable, toute chérie qu'elle est, m'aurait gêné... Allez-vous bouder? A la bonne heure, mais vous me rendriez bête. Imaginez-vous, ma fanfan, que je dirais à la Sainte Vierge en personne des gaîtés gazées et décentes, il est vrai, mais bien acérées. Je suis incorrigible là-dessus à moins que de m'hébéter. Ce tic est insupportable chez les hommes dépourvus de toute sensibilité, mais je crois avoir vu que la femme, même la plus délicate et la plus aimante, le passerait volontiers à un homme, pourvu qu'il

sentît le prix de l'amour et qu'il n'en profanât pas le langage.

Mon amie, ne vous défiez donc pas ainsi de vous-même ; vous avez, je vous assure, infiniment d'esprit, et des expressions si charmantes! un style si bien empreint de votre âme ! Vous ne savez donc pas combien notre art et notre correction sont loin de valoir cette délicieuse négligence, cet abandon du cœur qui le pénètre si bien !... Je vous assure que si j'ai une inquiétude, c'est qu'Urgande, une fois qu'elle vous connaîtra un peu intimement, ne vous aime trop. Vous pouvez m'entendre et si vous ne m'entendez pas, je m'expliquerai avec vous ; mais il y a un genre à prendre que je vous indiquerai, qui remplira bien et sans inconvénient nos vues, et vous conquerra son attachement et sa confiance. Au reste, vous sentez qu'à trente et un ans, on a des principes ou des habitudes, que la plus éloquente moraliste ne changerait pas ; ainsi, avec ces gens-là, il faut une indulgence honnête mais douce, savoir tout voir et tout taire... Voyez par les ouvertures que je vous fais, quelle confiance j'ai en vous et en votre discrétion vis-à-vis de toute la nature.

Mon amie, je ne vois pas ce qui dans le mot *dette personnelle* peut vous effaroucher. Quoi ! n'est-ce pas une dette, et bien sacrée, que d'aider ses amis ? La F[age] ne m'aiderait-il pas s'il était dans le cas, et qu'il le pût ? Je ne ferai que ce que je pourrai et vous promets de ne point forcer mes moyens; mais me refuserez-vous le droit de faire ce que je pourrai ?

Adieu, ma Liriette chérie, adieu, vous que j'aime comme une autre Sophie, avec la seule différence qu'y apportent sa qualité et ses droits d'épouse, et le vœu de son amour et du mien. Aimez, estimez votre ami, et croyez qu'il n'a et n'aura jamais qu'une âme avec vous.

GABRIEL.

Si La F[age] voit B[audouin], qu'il se garde bien de convenir de mon nom.

45. — *A la même.*

[30 novembre 1780].

Je vous envoie, mon amie, les *Baisers de Jean Second* que vous pouvez garder ; c'est pour vous qu'ils ont été copiés ; et je vous exhorte à ne pas trop écrire, car cela échauffe la poitrine, et quand entre vous et Saint-Preux je reçois une petite page pour sept ou huit que j'ai envoyées hier à ce couple uni jusque dans sa paresse, c'est sûrement moi qui dois être honteux ; aussi me cachai-je vite, vite, après vous avoir assurée de ma tendre amitié.

/ M. f.

Si j'étais méchant, je vous dirais : « *Belle Julie, gardez-vous bien de traduire à Saint-Preux l'épigraphe que j'ai mise au-devant des Baisers de Jean Second ; une telle traduction a bien des dangers...* » mais je suis si bon que je n'en dirai rien.

---

46. — *A la même.*

POUR VOUS SEULE.

Vous êtes une *virtuose*, ma toute belle, et votre lettre italienne, sans être parfaite, est jolie et tout ce qu'il nous faut; d'ailleurs mon dessein est bien de laisser à Urgande le soin d'y griffonner des corrections ; c'est son engagement qu'elle signera sans s'en douter. Les petits changements que j'ai faits étaient nécessaires, je crois; écrivez cela bien gentiment et laissez-moi faire.

Au reste, j'ai de l'humeur comme un dogue ; une bêtise de bureau me retarde de huit jours, parce qu'elle ne peut

être réparée avant dimanche, que la maladie de M. de Maurepas la rend nécessaire à réparer, que mon père tient à une minutie, et que ne voulant pas, dit-il, reparaître à Paris que je ne sois dégagé de tous mes liens, il faut que les paperasses qu'il devient nécessaire de refaire aillent le joindre au Bignon, dont le courrier le plus prochain après dimanche est celui de mardi, ce qui emporte une reculade jusqu'à demain en huit, d'où il suit qu'il me faut renoncer à l'espoir de vous voir avant le 10, comme je m'en faisais un plaisir si doux. Je n'en souperai pas moins le 11 avec Urgande, qui sans cela serait d'une humeur épouvantable; car tout ce qui arrive dans mes affaires, le plus évidemment contre moi, pour peu que cela la contrarie, retombe d'aplomb sur moi; et je suis un *imbécile, un homme haïssable, un homme sans foi, sur lequel on ne peut pas compter, qu'on déteste de toute son âme, amen, amen, amen.* Voilà l'équivalent de la fin de toutes ses lettres quand elle a de l'humeur.

Pour compensation de ce fichu alinéa qui précède, je vous dirai que la fièvre m'ayant manqué aujourd'hui, je m'en crois quitte. Mais aussi mes pauvres yeux succombent et j'ai grand besoin qu'on m'empêche de travailler. Mais dans ce moment, mes seules correspondances d'affaires absorbent tout mon temps et mes forces. N'allez pas me dire: « mais pourquoi donc vous tuez-vous encore à nous écrire? » car je vous jure, ma toute belle, que ma correspondance avec ma Sophie et ma Liriette sont les seuls plaisirs qui me consolent et me soutiennent. O mon amie, si vous saviez quel prix j'attache au bonheur d'être aimé, vous sentiriez combien les douces expressions de votre affection doivent m'être chères.

Dès que B[audouin] devait rester en prison, dès qu'on lui refuse l'honoraire (que je lui aurais obtenu pourtant s'il ne s'était pas conduit comme un infâme), dès qu'on ne veut pas l'exiler, il sera beaucoup mieux à Tanlais qu'au donjon, où il n'a aucune espèce de société, et une seule

heure de promenade par jour. Là il verra du monde, et pourra même aller dans le voisinage, s'il s'y fait aimer. Soyez sûre au fait que La F[age] va être écrasé de lettres et veillez-y.

Adieu, ma bonne et tendre amie, adieu, mon aimable Liriette, que j'aime de toute mon âme.

/ Gabriel.

Laissez une petite marge à la gauche de votre lettre italienne.

---

47. — *A la même.*

Ma belle amie, vous m'inquiétez, je vous assure; qu'est-ce que c'est que d'être malade à votre âge? Est-ce que votre santé est naturellement délicate ? Êtes-vous naturellement sobre? N'abusez pas du premier don de la nature, je veux dire une constitution saine ; ne m'écrivez point si votre incommodité a quelques suites ; mais que Saint-Preux me tienne au courant de votre santé, je vous en prie.

J'ai dit adieu à la fièvre, n'y pensez plus.

Tous les riens que vous voyez, excepté ce que lit votre ami, ne sont que les délassements de mes études journalières. Il n'est point de genres sur lequel je n'aie écrit, et j'ai prodigieusement écrit, pour mon âge. Au reste, c'est probablement un tort. La véritable base des succès inouïs de Jean-Jacques, qui n'a remporté que des triomphes dans sa pénible mais à jamais glorieuse carrière, c'est de n'avoir commencé à écrire qu'âgé de plus de quarante-cinq ans.

Savez-vous de quoi se désole Sophie? C'est d'être assez loin de moi pour que l'étude soit sa rivale; car elle sait bien qu'auprès d'elle, je ne travaille qu'autant qu'elle veut.

Ah! je le crois, que si mes lettres en valaient la peine, ce serait un grand plaisir pour La Fage que de vous les lire. Pourquoi est-ce que j'ai tant traduit? C'est qu'il m'est impossible de lire quelque chose de très joli, de très touchant dans une langue ignorée de Sophie, sans être tourmenté du besoin de lui faire partager mon plaisir. En un mot le plaisir est toujours mutilé pour moi si je ne le savoure point avec elle.

Adieu, mon aimable amie; soignez-vous, si vous êtes réellement sensible à l'affection de ceux à qui vous êtes chère.

M. f.

2 décembre [1780].

Ma santé est remise, je crois; au moins ne suis-je pas mort, je vous assure; j'ai même des intervalles d'une santé vive et forte, comme les lampes qui finissent. Au reste, je n'ai jamais prétendu vivre vieux. Il me faut encore quinze ou vingt ans et je puis à toute force les atteindre. Dès que je ne serai plus propre à l'amour, je n'aurai plus que faire ici, à moins que je n'y fusse ministre.

Régner est un amusement
Pour un vieillard triste et pesant
De toute autre chose incapable.

---

48. — *Mirabeau à La Fage.*

Si par hasard cet *homme d'esprit* que vous avez vu couronner aux Français est Voltaire, demandez pardon de ce

blasphème aux mânes d'un des plus grands poètes qui aient paru depuis Homère, et l'un des plus beaux génies qui illustrent (je ne dis pas qui honorent) l'espèce humaine. Voltaire est le plus tragique des poètes dramatiques sans exception ; s'il n'a pas à beaucoup près le mérite du divin Racine dans le cabinet, il lui est souvent très supérieur au théâtre... et vous lui refuseriez le titre d'un *grand maître ?* Oh ! qui n'eût pas effacé Voltaire dans l'art des vers, si tant et tant de trop précoces succès ne l'eussent pas rendu trop indulgent à lui-même !...

Avez-vous lu l'éloge de Voltaire par La Harpe ? Il est bien fait. Je vous l'envoie ; vous me le ferez repasser si vous l'avez lu ; cependant il n'y aurait point de mal à le relire. Cet homme est un excellent littérateur et connaît bien son art, quoiqu'il ait été trop exalté par quelques personnes, mais surtout trop déprimé par beaucoup d'autres.

Mon ami, je vais m'informer à l'instant si de Vismes sollicite et s'il obtiendra ; je saurai vous dire cela bientôt et vous pourrez compter sur ce que je vous dirai. Ensuite je verrai très sérieusement à vous faire donner un coup d'épaule pour le secrétariat; cela pourrait m'être possible, sans de Vismes que la reine protège, Dieu sait pourquoi ? Pour moi j'en ai une pauvre idée.

Je ne suis point pressé de mon mot ni de mes manuscrits ; lisez-les à loisir ; ménagez tout le monde, surtout le papa et la maman ; servez vos amis ; ne négligez pas le violon ; au diable l'échiquier, s'il le faut.

Je crois avoir gagné quatre jours.

Votre mot sur *la veuve* est très joli.

Votre Julie m'inquiète. Pourquoi lui permettez-vous d'être malade ? Je ne serai jamais heureux parce que mes amis seront toujours mortels.

Adieu, mon cher La Fage. Je suis trop encombré d'ouvrage pour causer.

/ M. f.

2 décembre [1780].

Lisez *les Baisers*, c'est délicieux, du moins dans le latin. Mais, Dieu ! combien cela perd à être traduit !

---

49. — *Mirabeau à Julie.*

POUR VOUS SEULE.

Ma Liriette si chérie, vous me faites beaucoup de chagrin; qu'est-ce que ce frisson? Serait ce une transpiration arrêtée? Avez-vous la poitrine délicate? Si vous aviez l'ombre de la disposition à une fluxion de poitrine, ne perdez pas un moment ; faites-vous saigner, coupez court à une inflammation. Si c'est une indigestion concentrée, du lavage et de la diète, pas autre chose; si c'est un gros rhume, suez et buvez. Que maudit soit votre Opéra! *Je ne serai jamais heureux parce que mes amis seront toujours mortels.* Je dis cela à La Fage, et cela est bien vrai.

Prenez garde que dans votre brouillon, j'ai mis deux fois par inadvertance un V. A. pour S. A., c'est-à-dire *Sua Altezza.*

Il m'importe un peu que vous répondiez à celle du 30. Cependant, vous imaginez bien que je ne m'avancerai de rien auprès d'Urgande que je n'aie causé à fond avec vous. Dites-moi quel traitement pécuniaire vous mettrait bien à l'aise, et songez que c'est à votre Gabriel que vous parlez et qu'ainsi il faut penser tout haut. Je suis en ce moment — et serai bien mieux, vers la moitié du mois — dans la plus haute faveur, pouvant presque ordonner. Il faut profiter du moment, mais il faut aussi qu'il se fasse un vide, qui doit se faire au commencement de l'année.

Ma bonne et tendre amie, écrivez bien peu tant que vous serez incommodée ; mais tenez-moi au courant de votre santé, je vous en prie. *Addio, ben mio.*

50. — *Mirabeau à La Fage.*

Pour cette fois mon moi n'est point de l'avis de l'autre moi ou plutôt vous n'avez pas bien exprimé votre pensée. *Britannicus* est le chef-d'œuvre des pièces à méditer et à lire; on l'admire avant Tacite, avec Tacite, après Tacite; c'est là où Racine a montré que son vaste génie, grâce à la souplesse de son imagination, pouvait se transporter dans tous les âges et peindre toutes les mœurs, tous les caractères; mais *Britannicus* sur le théâtre n'est plus d'un effet proportionné à son mérite dans le cabinet. Quant à *Athalie*, c'est un magnifique ouvrage et parfaitement théâtral, mais *Mahomet* est un ouvrage incomparablement plus théâtral que *Britannicus* et plus philosophique qu'*Athalie*. Quant à *Zaïre*, le vrai chef-d'œuvre de Voltaire, parce qu'il y a continuellement parlé le langage du cœur, ce qui ne lui arrive pas toujours, parce qu'il s'y est beaucoup plus rapproché que partout ailleurs du style enchanteur de Racine, je ne comprends pas comment on peut se lasser de la revoir.

C'est un pamphlet auquel je n'attache nul prix que la petite brochure dont vous parlez; mais il y a quelques idées sur la musique qui ne sont pas communes, et en tout j'ai assez bien su faire entrer dans la simple apologie d'un artiste des choses qui décelaient que j'étais au-dessus de mon sujet. Vous avez raison de vous honorer d'un présent de J.J. [Jean-Jacques]. Il faut, mon cher La F[age], que vous sentiez très bien la musique pour qu'il vous ait donné son dictionnaire où il y a des choses sublimes, et qui est en général un très bon ouvrage, quoiqu'il pût être meilleur. J'ajouterai à la bonne foi que vous louez une naïveté dont vous rirez peut-être, c'est que le morceau où cet article *génie* est cité ne me paraît pas médiocre. Il y a un autre paragraphe court et profond, celui où je prouve

que la musique instrumentale est vraiment celle qui peut et doit peindre. Ajoutez à cette bagatelle, si vous croyez qu'elle en vaille la peine, les annotations qui sont sur l'exemplaire relié.

Si vous n'avez lu de La Harpe que sa traduction de Suétone, vous avez lu sans contredit ce qu'il a fait de plus médiocre. La Harpe n'est pas toujours poète, mais il tourne toujours très bien un vers ; il a le goût le plus sûr et le plus exercé, ce qui le rend le meilleur critique littéraire que je connaisse, et je trouve de grandes beautés dans ses discours oratoires, qui ne sont pas au reste le plus beau fleuron de sa couronne. Mais certes *Warwick* a un très grand mérite ; *Mélanie* est un drame très touchant et très bien écrit ; *les Barmécides* sont, selon moi, une assez mauvaise tragédie, mais où il y a de très belles choses ; *les Muses Rivales* sont délicieuses, et son dernier poème de *Tangu et Félime* est très souvent digne de La Fontaine. Enfin il est sans contredit des premiers de la première classe des hommes de lettres.

L'Académie n'est ni ne peut être bien également composée; mais un corps où est Buffon, et où sont les Ducis, les Thomas, les La Harpe, les De Lisle [Delille], les Saint-Lambert, est un corps respectable pour les amateurs de la belle littérature. Pour Saurin, c'est un pauvre homme ; pour Suard, c'est rien du tout, et on lui a fait beaucoup trop d'honneur en l'accolant à De Lisle dans cette épigramme :

> Suard? De Lisle?... et pourquoi les élire?
> Pourquoi ?... L'un a traduit et l'autre a fait traduire.

Il faut, pour entendre ceci, savoir que Suard fait commerce de traductions, lesquelles sont toutes des ouvrages de manœuvres, Fréville et autres, etc..

Mais, mon bon ami, je n'ai pas du tout le temps de bavarder, et je bavarde. Vous avez raison de m'aimer, car je vous aime de tout mon cœur. Julie vous dira que c'est demain que le charme est rompu ; je vous appellerai sûre-

ment, et peut-être même, vous irai-je chercher vendredi ou samedi. Je ne sais encore rien de sûr sur de Vismes, rien, dis-je, de positif; votre histoire de secrétariat dépend-elle toujours de Caumartin? Adieu, et si vous faites cas de mon amitié, si j'ai jamais le bonheur de vous être utile, souvenez-vous que c'est un coup de tête de Julie qui vous a valu tout cela. *Addio, caro.*

Mardi soir.

---

51. — *Mirabeau à Julie.*

POUR VOUS SEULE.

Chère bonne, vous me prouvez très mal que vous n'avez rien de commun avec *mes désirs et mes folies* en avouant que les affections nerveuses se mêlent à toutes vos indispositions et leur donnent un air sérieux; car ce symptôme vous range dans la classe de tous les êtres sensibles; or, on n'est pas très sensible avec des sens et une imagination glacés. Je vois, mon ange, qu'il vous faut des ménagements en tout et peu de veilles; j'y pourvoirai si nos projets réussissent.

Votre lettre italienne est à merveille, ma toute bonne; j'ai seulement effacé deux répétitions de mots.

Vous ne resteriez point chez Monsieur votre père; et quoique votre service fût absolument intérieur, vous ne pourriez pas trop être négligée sur votre parure, d'autant qu'Urgande a des fantaisies pour ce qu'elle aime, tout comme pour elle. Il est vrai qu'alors le plus souvent elle les paye. Mon tout ange, donnez-moi du moins un point fixe pour les arrangements pécuniaires, un à peu près. Vous aurez à vos ordres la livrée, mais je crois que vous aimerez mieux, surtout tant que vous ne serez pas mariée, avoir une femme absolument à vous; ainsi tablez sur cela.

Mon amie, il ne faut pas se dissimuler que le goût d'Urgande est un écueil. Nous causerons sur cela à fond; car il faut que je sache votre façon de penser comme je sais la sienne. J'espère que ma Liriette a assez d'estime et de confiance pour son ami pour être franche dans cette discussion et écouter ce qu'il sera obligé de lui dire comme un détail purement politique qui est absolument nécessaire à peser dans la balance des conseils qu'il a à lui donner. Votre Gabriel, ma Liriette, n'est ni un dévot ni un casuiste, mais il est homme sensible, homme d'honneur, homme délicat, et vous respecte autant qu'il vous chérit; mais ce respect ne consiste pas en sons, comme son amitié n'est pas composée de paroles. Nul ne connaît mieux que lui les droits de l'amour, mais aussi ses folies, et comme il a ceux de l'amitié sur vous, il vous dira : *taisez-lui ceci, cela, pour son bonheur; et quelle réticence pouvez-vous avoir à vous reprocher quand ce bonheur est votre but unique?*

Enfin, mon amie, cette matière ne peut bien se traiter qu'en causant avec vous avec la plus grande intimité et la franchise la plus ingénue. C'est demain qu'ainsi que César je passe le Rubicon; mais entre demain et après-demain et peut-être le jour d'après, vous imaginez bien que j'ai cinq cents visites à faire et mille choses à régler, que je disposerai très peu de moi, qu'il me sera peut-être impossible de vous voir; cependant je tâcherai de me procurer deux heures que je destine à cet inexprimable bonheur, si je puis me défaire de mes parents. Croyez, mon amie toute tendre, que Sophie est la seule qui m'ait fait connaître un pareil empressement. Je désirerais être près d'elle ; j'éprouverais un délicieux délire ; mais je doute que je fusse plus véritablement heureux que je ne le serai auprès de vous, ô mon ange, c'est-à-dire que mon âme fût plus satisfaite et plus émue.

/

Donnez-moi votre parole d'honneur que ni Saint-Preux

ni Urgande, ni quelque être humain que ce soit au monde ne verra jamais nos lettres secrètes, quelque chose qu'il arrive. J'ai besoin de cette assurance, mon ange ; mais aussi, quand je l'aurai, ma sécurité sera complète et éternelle.

---

52. — *Mirabeau à La Fage.*

7 décembre [1780].

Je voudrais que votre sacrée fichue tête répondît à ce que je demande et non à sa pensée. J'aurais bien deviné à moi tout seul ce qu'il fallait dire à de Vismes; mais il m'importe de savoir, et au plus tôt, si c'est encore Caumartin qui est chargé de ces détails, parce que la personne que je puis employer [Urgande] est trop fière pour vouloir en ce moment demander à la reine, avec qui elle est en froid, mais qu'elle peut parler à tout le reste et même ordonner à Caumartin. Mais si vous croyez qu'il ne faut pas apporter aux grands les affaires toutes mâchées, vous ne les connaissez guère; une signature seule leur pèse; jugez s'ils prendront des informations que je ne puis prendre, moi, sans des longueurs. Pour comble, on est en ce moment d'une humeur épouvantable parce qu'on m'a joué un tour bien ridicule ou bien perfide. J'étais hier habillé, frisé, prêt à monter en carrosse quand, au lieu de mes anges conducteurs, j'ai vu arriver un ange consolateur, qui m'a prévenu les larmes aux yeux que mon père jetait feu et flammes parce qu'il n'avait reçu des lettres que de MM. Amelot et Le Noir; qu'il prétendait que ni lui ni moi n'étions *gibiers de police*, qu'il VOULAIT une lettre de M. de Maurepas (nota : qu'on n'a pas pu engager mon père à écrire au premier ministre, il faut qu'il soit

prévenu), ou qu'il ne rectifiait rien. En un mot, nous étions plus à couteau tiré que jamais, si j'eusse voulu. J'avoue que j'ai eu un cruel moment d'impatience ; mais comme Dupont et d'autres amis pleuraient, comme mes entours se désolaient, j'ai fait force sur moi-même, et disant à l'oreille à Dupont : « Il mériterait bien qu'on le prît au mot », je me suis mis à rire, à me moquer d'eux tous, et puis à les consoler, et puis à écrire, et puis à dépêcher mes lettres, outre mon beau-frère, à Versailles, pour, appuyé de la prière de M. de Nivernois, obtenir la lettre demandée et tâcher que cette ridicule morgue n'en inspirât pas ; ce qui n'empêche que me revoilà gîté jusqu'à lundi, peut-être jusqu'à mercredi, mais que Pirame-Pylade sera pris par moi vendredi ou samedi pour venir coucher chez icelui moi. Si vous croyez que j'ai bien dormi, si vous croyez que je n'aie pas de l'humeur comme un dogue, vous vous trompez ; mais ce qui m'a le plus vivement embarrassé, c'est que j'avais formellement promis à l'illustre d'y aller aujourd'hui, et qu'étant obligé de dire comme Mme du Barry : *C'est vrai! Ze vous l'ai promis. Eh bien! ze vous le dépromets*, on est dans un accès de rage, car c'est toujours moi qui ai tort, lors même que je suis le plus vexé.

Ce qui m'inquiète, c'est que vous n'ayez un besoin instant de quelque chose d'ici au 13 ; si cela est, parlez clair, mon ami.

Oui, mon ami, je veux dans votre grenier aller prendre non pas du café, je n'en prendrai de longtemps, mais du lait pur et beau comme Julie, et versé de votre main, que je presserai de tout mon cœur.

Vous ne savez ce que vous dites quand vous mettez Buffon au nombre des petits illustres ; si ce n'est pas une inadvertance, c'est un sacrilège. Buffon est l'un des plus grands hommes qui furent jamais dans la république des lettres et le premier de nos écrivains, de l'aveu même de Jean-Jacques, le seul qui pût rivaliser avec lui. Je préfère même

celui-ci dans mon goût particulier, parce que moins correct, il est plus chaud, parce que plus inégal, il est plus touchant; la pompe continuelle de Buffon dégénère peut-être quelquefois en monotonie. Enfin, enfin, c'est le seul homme que les Anglais nous envient, et les Anglais se connaissent en hommes.

Vous avez raison; Voltaire a trop couru après les coups de théâtre, mais savez-vous pourquoi? C'est qu'on a trop bavardé avant lui sur la scène.

Votre morceau musical, *bravo!* La musique produit en moi le même effet qu'en vous, et cela me prouve que mon Pylade est un être très aimant. Autre effet très réel : certaine musique et certains parfums me tueraient; ce sont les plus puissants aphrodisiaques pour moi et les seuls que je connaisse; mais la musique qui me fait pleurer me fait grand bien.

Dupont a été content et très content de vous, mais vous êtes un *Français du Nord,* dit-il; c'est une expression des étrangers qui veulent dire *un homme charmant, sachant tout et ne sachant rien*. Or cela, a-t-il ajouté, il le dit lui-même et cela prouve qu'il a un excellent naturel. Il prétend que vous avez une petite stature d'Hercule sur laquelle on aurait mis une tête d'Adonis, mais d'Adonis à figure très noble. *Sa physionomie a de l'âme*, c'est encore un de ses mots qui est bien senti; huit jours plus tôt, Morellet vous aurait pris, et ne vous prend pas, et je m'en..., car je ne voulais pas qu'il vous prît; Dupont rêve à autre chose pour vous, à la bonne heure! mais, moi aussi, je rêve.

Adieu, monsieur, qui respirez si cordialement la vengeance; j'ai un vif soupçon qu'à ma place vous n'eussiez pas échappé l'occasion que j'ai repoussée hier. Mais, moi je dis :

Puisse à jamais brûler dans les enfers
L'affreux mortel au cœur lâche et pervers
Qui le premier nous dit que la vengeance
Plaisait aux dieux et devait plaire aux rois.

Les dieux sont bons, ils aiment la clémence,
Et qui pardonne obéit à leurs lois.
Moi qui toujours fais grâce à qui m'offense,
Au bel esprit qui critique mes vers,
A la beauté qui trahit ma constance,
Même au rival par qui seul je la perds;
J'ai quelquefois en oubliant l'outrage
Du bel esprit désarmé la rigueur,
De mon rival traversé le bonheur.
Et ramené le cœur d'une volage.

(Ils sont jolis ces vers et ne sont pas de moi.)

N'oubliez pas, je vous prie, que vous devez ignorer à jamais tous les détails que je vous fais de mes affaires domestiques. Montrez ma lettre à Julie, sauf l'épithète de la première ligne de la première page, et mettez mon tendre respect à ses pieds; car je ne lui écrirai pas, puisqu'elle ne répond point. Adieu, je vous embrasse.

/ M. f.

---

53. — *Mirabeau à Julie.*

7 décembre [1780].

POUR VOUS SEULE.

Que vous êtes aimable et bonne, ma Liriette chérie, de me peindre avec tant de sensibilité une inquiétude qui a été trop vive, car ce crachement de sang n'a que peu de suites! C'est précisément parce que j'ai mis une sorte de gloire à être maître dans mon intérieur, c'est-à-dire à ne faire que ce que je veux (car d'ailleurs qui peut s'empêcher de sentir?), que les efforts que je tente sur moi-même prennent beaucoup sur ma santé. Calme, serein, riant dans le danger; une insolence, à qui qu'elle s'adresse, me fait

bouillir le sang. Je ne puis pas surtout voir outrager une femme, parce que la tyrannie du sexe fort sur le sexe faible, est, selon moi, une lâcheté odieuse; or, c'est ce qui m'est arrivé chez moi : un homme pris de vin [M. de Rougemont] a insulté et même voulu frapper la mère de mon secrétaire [L'Avisé]; j'ai été averti, et autant pour sauver un coup de tête à ce jeune homme bouillant que par l'impulsion de mon ressentiment, j'ai volé au lieu de la scène, et il m'a fallu réfléchir à ma situation délicate pour prendre sur moi de ne pas jeter le rustre par mes fenêtres; il s'est fait apparemment une forte contraction en moi; un quart d'heure après, une sorte de toux convulsive m'a pris, et j'ai craché le sang, voilà tout; voyez si ma Liriette doit beaucoup me gronder.

Je ne vous répéterai pas les détails que je fais à La F[age]. Cet événement imprévu me contrarie cruellement; enfin, la contrariété ne sera pas longue, mais voilà huit jours qui me seront affreux. J'ai fait encore en cette occasion preuve de force, car, pour ne pas aiguiser la peine de mes amis, j'ai tout supporté avec patience, et presque en riant; mais *il diavolo* n'y perd rien. Toujours sera-t-il que vendredi matin probablement, j'entends de demain en huit, et quand je dis matin, je dis une heure, si cela ne vous gêne pas trop, j'aurai le bonheur de voir ma Liriette. Si vous ne pouviez nous voir que l'après-midi, alors je ne prendrai La F[age] que le surlendemain, parce qu'il ne faut pas que pour une première visite, je reparaisse deux fois dans le jour chez vous; d'autant que ma visite, si vous le permettez, sera presque en chenille.

Je vous plains de tout mon cœur de votre funèbre journée de Saint-Denis.

Je compte, mon amie, si mes projets se réalisent, que votre place vous vaudra au moins deux mille écus d'argent sec. Dites si cela suffit; elle peut valoir beaucoup plus si vous réussissez, comme cela ne me paraît pas douteux; votre petit détail m'a fait le plus grand plaisir, parce qu'il me

prouve que vous savez compter, qualité plus rare qu'on ne croit, et qui a une influence inimaginable sur la conduite d'une femme. Mais je trouve que vous êtes bien exiguë dans vos évaluations; il est impossible que les modes, par exemple, ne vous coûtent que 300 livres; enfin, comme vous dites très bien, nous aurons bientôt terminé tout cela dans une conversation. Mais il me fallait quelques renseignements préliminaires, parce que, comme je le dis à La F[age] à propos de lui-même, les grands n'aiment que la besogne mâchée; signer est tout l'effort qu'on peut leur arracher, et surtout il ne faut jamais rester court, il faut avoir réponse à tout... Mais, mon amie, que de chagrins je verserai dans votre sein à ce sujet, et combien j'ai besoin de les y verser! Je vois, je vois trop qu'elle est encore [Urgande] rivale de Sophie; or, je ne sais point aimer ici et jouer là l'amour. J'écris des coquetteries, des galanteries; la teinte que la distance des rangs jette toujours sur les familiarités écrites, même les plus lestes, me sauve; mais dans la conversation de tête-à-tête, une femme n'est plus qu'une femme, un homme est toujours un homme; je ne suis pas plus romanesque qu'il ne faut l'être; vous pensez *in petto* qu'une jolie femme de trente ans n'est pas bien effrayante pour un homme qui n'en a pas davantage, et vous avez raison; mais pesez ces mots: *je ne sais pas être amoureux à volonté;* et du plaisir sans amour, quand on irait jusque-là, peut très vivement déplaire de la part de celui dont on a cru recevoir du plaisir et de l'amour. Si vous saviez comme cela me tourmente, me bourrèle, me rend malheureux! Ma sœur, mon bien, ma Liriette, je vous parle comme à une autre moi-même, et songez que vous seule pouvez l'être en ceci; vous seule dans cette occasion êtes mon tout; je ne voudrais pas pour mille vies que Sophie démêlât mes angoisses; elle est très, mais très jalouse, Elle me sait des sens prodigieusement inflammables, et ce ne serait pas la première fois qu'elle m'aurait dit : *Le célibat te tue...* Tout, hors ce qui pourrait engager ton cœur ou*

l'intéresser, je le permets, je le veux, je l'ordonne. Cela est bien noble; cela est bien tendre; mais si elle me savait engagé dans un lac où l'ambition, au défaut de l'amour, pourrait m'étreindre, elle serait très malheureuse. Or, elle me croit de l'ambition parce qu'elle me connaît des talents, parce que j'ai beaucoup aimé mon métier, parce que je parle de tout avec chaleur, parce que pour nourrir ou distraire mon âme et mon esprit insatiables, j'étudie sans cesse. Mais, ma Liriette, elle se trompe : je ne suis pas du tout ambitieux, et si l'honneur ne m'ordonnait de ne pas démentir la caution de mon ami, si vous, ma Liriette, ne veniez d'enlacer mon cœur dans des nœuds bien chers, je ne dis pas que je ne l'eusse enlevée encore pour la conduire au bout de l'univers, sur une plage déserte, s'il eût fallu, mais enfin dans des lieux où l'on pût aimer et jouir en liberté... Je ne suis point ambitieux, mais elle en doute. Que penserait-elle d'une telle liaison? Ah! plutôt mourir!

Cependant, ô mon bien (dépouillez les affectations de votre sexe, ne soyez en ce moment que ma sœur et mon amie), quelle situation que la mienne! Je ne reviens à l'existence que par cette femme! Je n'ai sauvé Sophie elle-même que par cette femme! J'ai longtemps vécu avec elle! Puis-je douter qu'elle n'attende un salaire de ses soins, un salaire tel que je le redoute quand je vois qu'on me tutoie, qu'on me parle avec délices d'un souper *au tour*, c'est-à-dire en tête-à-tête absolu et servi par un tour de couvent, qu'on entre en fureur au moindre délai, qu'aujourd'hui par exemple, on hurle de rage, qu'on s'en prend à moi, à Sophie elle-même, de ce qui nous donne à tous deux la mort? Que ferai-je? *Le sot.* Ce serait un assez petit malheur assurément; et mon amour-propre offrirait aisément ce sacrifice à l'amour. Mais les suites! les suites pour Sophie elle-même qu'on accusera seule, car on me connaît trop bien pour accuser la nature. *L'homme à la Calprenède!* jugez comme cela réussirait. Quoi donc! quel parti me reste à prendre? Et quand j'au-

rai consommé un sacrifice qui me laissera peut-être un peu de repos avec moi-même, si celle qui croit qu'on commande l'amour ne me trouve pas assez amoureux, c'est-à-dire ne trouve pas en moi assez du moral de l'amour, que les femmes veulent, ne fût-ce que pour flatter leur vanité, que j'ai très bien joué sans le sentir, parce que quand mon cœur n'est pas préoccupé, mon esprit est fort bon comédien, mais que je jouerais très mal, ayant une autre image dans la tête et dans le cœur, ma position ne sera-t-elle pas bien triste, outre l'ennui, la contrainte et peut-être le remords?... Voilà, mon amie, ce que je ne voulais vous dire que dans la conversation, mais ce qui pèse trop à mon cœur tant et si longtemps abreuvé d'amertume, pour que je ne recoure pas aux consolations de votre amitié; votre sexe seul sait aimer; rarement il en est capable, mais lui seul a cette science dans toute son étendue. Soutenez ma tête, calmez mon cœur, versez du baume dans mon sang... Ma situation me tuera si je ne trouve pas un moyen d'imposer silence au tumulte des contraires qui m'agitent.

Vous voyez, mon ange, que si vous avez des conseils à me demander, je n'en ai pas moins à recevoir de vous; ceux que je vous donnerai seront sages et mitigés; que les vôtres, hélas! portent dans mon chagrin le charme de votre amitié qui devient l'âme de ma vie! car, en vérité, l'amour me rend beaucoup moins heureux. Sûrement je suis plus ardent pour Sophie que pour vous, mais je ne suis pas plus tendre; et cette ardeur empoisonne ma tendresse..., du moins dans l'absence. Votre image me suit et me sourit toujours; la sienne me tourmente. Je tâcherai quelque jour d'obtenir de La F[age] votre portrait; il fera mon bonheur, bonheur pur, calme, serein ; celui de Sophie m'arrache souvent des pleurs amers... Hélas! pourquoi l'amour n'est-il doux que pour les cœurs tièdes?

Vous m'avez mal compris, mon amie, je ne logerai point à Paris; j'ai promis de rester à Vincennes, mais

j'irai tant que je voudrai à Paris. Mon père tremble au nom d'Urgande.

Chère fanfan, cette lettre vous prouve assez si j'y crois, à ce serment juré par l'amitié. Ah! Liriette, vous me donnerez votre main, une seule, une unique fois, j'y porterai un baiser que je sentirai sur mon cœur, et qui sera le sceau du serment que je vous fais de vivre et de mourir pour vous.

/ GABRIEL.

Lisez ma lettre à La F[age] avant de la lui remettre; voyez ce que Dupont m'a dit de lui; voyez aussi qu'il me donne sur-le-champ les détails que je lui demande ; exigez qu'il ignore à jamais vis-à-vis de Dupont et de qui que ce soit les détails de mes affaires domestiques que je lui confie. Dites-moi naïvement s'il a besoin de quelques louis, car je ne pourrai travailler en grand qu'en janvier.

Est-ce qu'il serait impossible d'arranger dans Paris ou dans mon parc un dîner entre vous, lui et moi? Il est votre époux, je suis votre frère. Qu'est-ce qu'il y a là qui puisse répugner à votre délicatesse? J'ai balancé à vous demander une chose que j'aime mieux cependant vous écrire que vous dire. Ne me répondez pas si cela vous embarrasse; mais je ne suis pas un homme léger, j'en suis bien loin; ne voyez donc dans ce que je vais vous dire que ma tendre amitié. B[audouin] vous prêtait son appartement; en avez-vous besoin d'un à Paris ou ailleurs? Je vous recommande que notre amitié soit très circonspecte devant La Fage.

Vous voyez, ma Liriette, que je commence à me flatter d'être aimé.

B[audouin] part aujourd'hui.

---

54. — *A la même.*

Mon valet de chambre a une terrible fièvre, ma chère; remettez, je vous en prie, votre envoi à mon secrétaire. Vous savez sûrement l'impératrice-reine morte. Voilà une guerre en Allemagne. Eh, que va devenir ce malheureux royaume? Enfin, les moyens de placer Saint-Preux ne manqueront pas maintenant. Adieu, ma tendre et chère amie. Je crois être sûr de vous voir, ô mon ange, vendredi ou samedi; donnez-moi votre heure, et dites-moi combien j'en pourrai rester avec vous.

GABRIEL.

8 décembre [1780].

---

55. — *Mirabeau à La Fage.*

La mort de l'impératrice-reine, qui met notre malheureux pays au bord de l'abîme, nous donne du temps de reste pour penser à l'Opéra. D'ailleurs, voilà une guerre inévitable en Allemagne, et nous aurons, mon ami, cent moyens pour un de vous placer. Si cependant vous m'eussiez mis plus tôt au fait, je n'aurais pas écrit un coq à l'âne, qui m'a valu d'être bien moqué, puis sifflé, hué, etc. *Basta cosi.*

Vous m'ennuyez, d'honneur, vous m'ennuyez avec vos *remerciements*, *reconnaissance*, etc., et bientôt vous m'affligerez, car je prendrai ces mots si mal appliqués pour des reproches de ce que je n'ai pas fait et de ce je ne saurais faire encore. C'est me juguler que de me remercier quand j'ai été assez heureux pour faire du bien, c'est me serrer le cœur que de me remercier quand je n'ai montré encore qu'une stérile bonne volonté.

La stature d'Hercule est bonne, sa force est encore meilleure, mais ce n'est pas à purger la terre de monstres qu'il faut l'employer, car ce n'est plus qu'à la pointe de l'esprit que l'on conquiert les hommes; c'est à se bien porter, à nourrir une âme saine dans un corps sain, ce qui est beaucoup plus aisé que dans un corps caçochyme, à bien aimer ce que l'on aime, que l'on doit appliquer ce précieux don de la nature; quant à la figure d'Adonis, elle ne gâte rien à rien, quoi qu'en dise la dédaigneuse Julie (qui mériterait bien qu'on lui dise : *mais moquez-vous donc aussi de la stature d'Hercule!*), elle ne gâte rien, dis-je, pourvu qu'elle n'ait que des grâces et point de mollesse et point d'afféterie. Pour moi, mon ami, qui suis le plus laid animal de l'Europe, mais qui ai vu que les femmes, ce sexe si indulgent et si connaisseur, pardonnent à la laideur, pourvu qu'elle ne soit ni difforme, ni ignoble, en faveur de la stature herculéenne, laquelle m'a départie la nature, je vous félicite de tout mon cœur de tout réunir, et me contente de mon lot, puisque ma Sophie qui, tout comme Julie, sourit dédaigneusement à un Adonis, et fait un peu plus de cas d'un Hercule, s'est apprivoisée avec mon inexprimable laideur.

Si vous sentiez ma position, c'est-à-dire si vous la connaissiez dans tous ses rapports, vous frémiriez de ce diabolique retard, qui attirera quelque humiliation à mon père, à qui sa maîtresse a soufflé cette morgue. Je fais tous mes efforts pour lui épargner (à mon père) ce qu'il mérite bien; mais je ne sais si je réussirai, et en voulant me faire triompher avec éclat, on me suscitera des embarras cruels... Enfin on ne fait pas plus les circonstances que son visage; il faut plaire avec celui-ci quand il est laid et redresser les autres quand elles sont fâcheuses; j'y ferai le possible et l'impossible avec une grande activité! Mais on me tue en usant mes forces à ces chicanes... Quelle déperdition de temps l'homme fait ou occasionne! Nos amis les plus intimes, ceux qui nous con-

naissent le mieux, qui nous prisent le plus, ne se doutent pas de ce dont nous sommes capables, de ce dont nous le serions, du moins, si des riens n'atténuaient pas sans cesse notre temps et nos forces, si les femmes ne consumaient pas les trois quarts et demi de notre vie physique et morale... les femmes! encore si ce n'était que celles qu'on aime! mais... au diable le verbiageur apocalyptique!

Tant mieux si Julie n'est pas belle; je n'ai pas mis dans ma tête qu'elle dût l'être, et je n'aime point à me voir dérangé dans mes calculs; mais elle est jolie, ou si elle ne l'est pas, je serai étonné, fort étonné; cette âme-là doit avoir de la physionomie, et cette physionomie-là doit avoir de l'âme. Où diable avez-vous vu qu'on pût aimer une belle femme? bien rarement du moins. Et puis il n'y a que les écoliers et les recrues qui prennent les traits pour le type de la beauté, de la beauté du moins qui commande l'amour.

Je saurai aujourd'hui quel jour j'irai prendre du lait dans votre grenier, et probablement le soir de ce jour-là, je vous emmènerai à Vincennes. Êtes-vous bon marcheur? Le parc vous tend les bras, et je suis infatigable pourvu que je cause avec un ami.

Diable, mort depuis sept à huit ans! Depuis sept à huit ans il a fait de quoi illustrer sept ou huit hommes, et, l'année passée, ses *Époques de la nature*, tableau digne de sa plus brillante jeunesse, quoique follement hypothétique. Au reste si vous n'êtes pas physicien et chimiste, vous ne pouvez connaître Buffon que comme un très grand écrivain; c'est son premier mérite, mais il a d'autres qualités sublimes.

Adieu, mon ami, mon talent est bien peu de chose, ne l'enviez pas. Mon cœur est un Vésuve, mon âme est belle, mais la vôtre ne le cède à aucune. Faites ma paix avec Julie, qui sûrement me boudera pour cette lettre-ci, et demandez-lui à genoux la permission de baiser pour moi

sa jolie *patte;* que si elle ne veut pas, baisez toujours; le plaisir que vous aurez eu me consolera d'un refus que ma laideur devrait m'épargner.

/ M. f.

9 décembre [1780].

Je ne répondrai que demain à son gentil billet.

Songez que je ne vous pardonnerais jamais si je découvrais que vous m'eussiez trompé sur vos besoins. Ce n'est pas quelques louis qui peuvent m'embarrasser, et ils peuvent vous être très utiles.

---

56. — *Mirabeau à Julie.*

Chère amie, bonne amie, les ministres ont dépassé mon espoir, et par une bonté sans exemple, ils ont (Maur[epas] et Am[elot]) fait part à mon père... Or, devineriez-vous ce qu'a dit Mme de Pailly à Dupont à l'arrivée du courrier? « *Ces lettres font part et ne demandent point agrément; M. le marquis n'en sera point content...* » Or, voyez cette infernale mauvaise foi : on demande d'abord, pour tout finir, un ordre du roi qui me rende ma liberté entière, à la condition que je serai sous l'absolue dépendance de mon père, qui, de son côté, promet telle, telle et telle chose... Cela est accordé... Oh, mais il faut que le ministre fasse part...; le ministre et le commissaire du roi font part... Oh, mais il est de la dignité du marquis de M[irabeau] que le premier ministre fasse part...; le premier ministre fait part... Oui, mais il n'a pas demandé l'agrément... Ici la patience m'échappe, et avec une colère très concentrée, très froide, mais d'autant plus redoutable et tenace, j'écris : « Si l'on a la mauvaise foi, après m'avoir manqué solennellement de parole, de chercher un nouveau

prétexte d'exiger des choses aussi folles, de dicter chaque jour des conditions nouvelles parce qu'on les croit impossibles à remplir, et qu'ainsi l'on s'attend à se trouver dégagé, je romps tout pacte avec l'iniquité, je déclare la guerre à outrance; indigné de tant de duplicité, des vains efforts que je fais depuis deux ans, je périrai ou je vaincrai. »

Dupont, qui est au désespoir, a pris la poste pour tâcher de faire entendre à mon père la voix de son intérêt et de l'honneur; mais je vous déclare à vous, mon amie, que si vendredi, dernier terme qu'il a obtenu de mon amitié, je ne couche point à Paris, une lettre au Roi exposant les faits et demandant un jugement sera dans les mains d'Urgande, qui la remettra samedi à midi chez la Reine, par les mains de la Reine... et, la guerre déclarée, je ne ferai jamais la paix; j'en jure l'honneur. Ce n'est qu'après la victoire que je puis pardonner.

Voilà, mon amie, mon état de situation que j'offre pour pâture à votre amitié. Je suis trop écrasé pour répondre à votre charmant billet. Je n'ai voulu que mettre vous et Pylade au courant, et vous assurer tous deux de ma tendre amitié.

/ M. f.

9 décembre [1780], 10 heures du soir.

Pardon d'avoir déchiqueté le haut de ce papier; il était tombé de l'encre et je n'ai pas le temps de recommencer.

---

57. — *A la même.*

9 décembre [1780].

POUR VOUS SEULE.

Dites-moi tout de suite, ma chère Liriette, si je n'ai pas fait un coup de tête, mais convenez que mon ressentiment est juste.

Vous pouvez, ma tendre et chère amie, adresser par la petite poste. L'adresse est sûre, mais on passera tous les jours chez vous.

De cinq heures à sept, voilà mon heure la plus commode pour vous y voir, parce que je n'entre que tard à l'hôtel Toulouse.

Le deuil sera de six mois.

Oui, si affligée [la Reine] qu'Urgande me demande, et vite, des proverbes pour distraire cet intérieur.

Je prendrai du beurre de cacao, ne fût-ce que pour vous obéir.

Dites-moi si votre bon papa aurait du logement à donner à moi, un valet de chambre, un laquais, un postillon et un secrétaire. Logement simple, mais décent. Dites-moi si votre Gabriel, une fois votre locataire, n'inquiéterait pas Saint-Preux; dites-moi, comme ma sœur et mon amie, ce qui vous convient ou ne vous convient pas de ce projet.

Chère fanfan, il faut que je dresse sur-le-champ une longue instruction pour Urgande, il faut que je passe la nuit à faire un mémoire sur les affaires d'Allemagne, il faut... il faut... je suis écrasé d'*il faut*. Recevez donc pour ce soir mes laconiques, mais tendres, et bien tendres, assurances de dévouement et d'amitié. Je pourrais partir pour Turin beaucoup plus tôt que je ne comptais. Enfin, enfin, dans toutes les circonstances de la vie je m'efforcerai de les mettre à profit pour ma Liriette et son Saint-Preux.

/

J'avais d'abord destiné la lettre ostensible pour vous seule, et puis, pensant qu'il faudrait rendre compte de la crise actuelle à votre ami, j'ai coupé le *pour vous seule*. Voilà ce qui a mutilé l'autre feuille.

---

58. — *Mirabeau à La Fage.*

Frédéric, qui n'a été un homme de guerre imposant que parce qu'il a su être grand roi, Frédéric, dont la première qualité est l'activité, Frédéric, qui n'a pas de plus grande science en politique que d'être bien servi par le premier ministre de Benoît XIV, les fautes des autres, Frédéric est devenu le plus égoïste des hommes, le plus insouciant et n'est plus du tout ce qu'il a été. Ses grandes vues, son amour effréné de la gloire ont fait place à la routine des vieillards. S'il avait jamais dit *le petit Joseph*, il aurait dit une très grande sottise; Joseph est un méchant homme, mais ce loup dévorant n'est pas à beaucoup près un homme médiocre, et il nous juge trop bien. Le roi de Prusse écrivit à son cousin le pousseur de rabots [Louis XVI] non pas ce que vous dites, mais quelque chose de plus noble et de plus plaisant : *Ne vous mêlez point de ceci; qu'y feriez-vous? Tâchez de bien mener votre besogne avec les Anglais; pour moi je vous réponds à peu près de la mienne.* Avec tout cela le petit Joseph l'a embarrassé, et (chose remarquable!) l'empereur a eu l'honneur militaire, tandis que ce vieux damné de Frédéric a eu celui des procédés. Il écrivait quelque chose de plus tranchant à l'empereur : *Vous êtes le chef de l'empire, mais j'en suis le doyen, et, qui plus est, un vieux soldat qui monte très difficilement à cheval, mais qui, une fois hissé sur sa selle, a plus de peine encore à en descendre...* Ce mot donne à penser à l'empereur, qui se dit : cet homme a soixante-huit ans, est très cassé ; ne le poussons pas à bout, tirons en longueur. Peut-être en voudra-t-il faire autant cette fois, tout avide qu'il est; mais nous serons bien sots si nous donnons dans le piège; cependant Frédéric nous connaît trop bien et nous méprise trop pour faire un grand fond sur nous; l'histoire des coadjutore-

ries le prouve assez. Au reste n'allez pas conclure de ceci que je regarde notre situation comme désespérée. Un homme de tête aurait bientôt fait taire l'Allemagne et muselé l'Angleterre, s'il pouvait disposer des forces et des ressources du royaume et de la nation; mais cet homme n'est point au timon et je ne le vois pas trop même dans la foule; ce n'est pas en gaspillant infructueusement tant de millions et en perdant tant d'hommes et de temps, de sorte qu'à l'ouverture d'une troisième campagne, on n'est pas plus avancé qu'au commencement de la guerre, ce n'est pas avec de telles inepties que l'on se tire d'un pas si critique. Je n'ai jamais été d'avis de la guerre, et s'il y a un beau plan dans l'univers, c'est celui d'associer la grandeur française à la grandeur anglaise en asseyant cette énorme puissance sur la base de l'équité; mais ce ne sont pas des têtes aussi faibles que les prédominantes qui peuvent conduire une telle entreprise. Ils veulent intriguer et guerroyer; et quand on leur offre dans leurs vues des projets du moins raisonnables et bien conçus, ils disent : *Oui, cela est bien et beau, mais comment diable voulez-vous que j'exécute cela avec le ministère que j'ai?...* Cela est arrivé à un de vos amis avec M. de Maurepas, au commencement de 1780, et tout de suite votre ami se mit à parler de filles.

Je n'ai point d'ambition, quoiqu'il y ait autour de moi une légion d'anges ou de diables qui me crient d'être ambitieux; et le jour où je serai dans les affaires sera un jour funeste pour moi. Mais il est des circonstances impérieuses qui me ballottent contre mon gré et mes desseins. Quant à votre Julie, je ne sais pas ce qui se passe dans sa petite tête, mais je sais que cette tête m'a paru singulièrement forte, que je la crois capable de tout ce qui est honnête, élevé, et que si j'étais ministre, ou prince ou princesse, et pas votre ami, je vous la soufflerais ou je ne pourrais; ainsi faites des vœux pour je devienne princesse, prince ou ministre, parce qu'étant votre ami, je

vous soufflerai tous deux... Mon bon La F[age], je bats la campagne, mais la vérité est que je ferai quelque chose pour vous ou que je périrai; et que votre Julie, qui est un petit démon à viser et même à aller à tout, n'a pas une idée, un projet, un sentiment, qui ne soit lié à son touchant amour pour vous... Vous êtes un heureux mortel! pour moi je suis très infortuné.

Laissez dire à vos connaisseurs, et croyez que Buffon a fait un aussi grand pas en chimie que Newton dans le livre de la nature par la découverte de la loi de la gravitation; je vous expliquerai cela; au reste je suis loin d'adopter toutes ses hypothèses.

Je me crois remis en selle, et très probablement, c'est jeudi que je coucherai à Paris; mon coup de boutoir a opéré! Enfin vous le saurez à la minute, mais vous vous garderez bien de venir me voir où je serai; la semaine d'ailleurs ne se passera pas sans que je grimpe à votre Olympe. Adieu, mon cher La F[age], vous avez raison de m'aimer, car je vous aime beaucoup, mais beaucoup.

/ M. f.

11 décembre [1780].

B[audouin] part à l'instant.

---

59. — *Mirabeau à Julie.*

POUR VOUS SEULE.

Mais voyez-la, cette Liriette, cette petite laide, ce monstre d'ingratitude, qui m'écrit une page à lignes bien écartées, presque toute employée à me gronder, et qui a l'hypocrisie de me dire qu'elle ne veut pas faire attendre Lescot, comme si Lescot ne me voyait pas serein pour vingt-quatre heures quand il m'a apporté une longue

lettre de mon ange, et tout au moins nébuleux quand je ne reçois qu'un mot.

Bonne fanfan, calmez votre impatience, mon mot a produit le plus grand effet; on m'a écrit un déluge de coquetteries où Mme de Niv[ernois] elle-même a voulu jouer un rôle, et je suis prié à dîner jeudi chez le duc de Niv[ernois]. C'est là le secret de l'aventure. Ainsi, très probablement, c'est vendredi que ma Liriette tant chérie sera pressée par son Gabriel de lui répéter qu'elle l'aime; car cela est bien doux à lire, mais cela est plus doux à entendre.

Chère amie si noble, je n'ose point donner d'ouvrage à La F[age], qui m'a dit en être écrasé. Peut-être ne serai-je pas si timide quand nous nous serons vus; mais, bonne Liriette, pouvez-vous dire que je vous ai refusé cela ? Ah ! mon amie, mon amie trop aimée, il n'y a pas, j'en suis sûr, il n'y a rien au monde que j'eusse la force de vous refuser.

Urgande ne sait ce qu'elle veut, ma fanfan; elle a voulu que je logeasse à Paris. Je lui ai montré que cela ne se pouvait qu'en cas de rupture avec mon père. — Mais, ayez un pied-à-terre, au moins! — Moi qui avais mes vues, je lui ai dit : ma petite *virtuose* me négociera un logement chez son digne père. Il faut vous dire qu'elle fait cas du papa, et je ne sais ni comment ni par où, très peu de la maman (Liriette à moi, n'allez pas vous fâcher, il faut que vous sachiez tout) ; vous remarquerez que je vous croyais toute la maison et des locataires. Mais après votre réponse, observation m'est venue d'elle que l'on pouvait avoir envie de venir chez moi en grisette et qu'on serait reconnue... Et où ne le serez-vous pas ? telle a été ma réponse; outre qu'assurément en quelque lieu que ce soit, chez un hôte honnête, je ne verrai un minois suspect. Point du tout, on veut maintenant que je loue une petite maison à V[incennes], dans le village, où l'on puisse venir goûter en carrosse gris. Tout cela est

d'autant plus ridicule qu'elle est très libre chez elle ; et que l'air d'une petite maison ne me convient point du tout.

Mais ma jolie grondeuse, outre que ma commission à Turin ne sera pas longue, j'ai cru vous faire plaisir, parce que je ne puis pas être employé que La F[age] ne soit placé et que le tout est de commencer. D'ailleurs où avez-vous vu, ma bonne amie, que je dise cela lestement? J'ai dit cela laconiquement parce que je n'avais pas un moment. Mais du reste, hélas! c'est bien moi dont la tête tourne! Vous, La F[age], Sophie et une chaumière, voilà quel serait pour moi le bonheur suprême. Dites-moi, fanfan, est-ce que vous êtes ambitieuse, vous? Oui, je sens que l'amour peut vous rendre telle. Mais en ce cas, comment avez-vous conservé tant d'élévation et de sensibilité?

Ma Liriette toute bonne, que vous êtes aimable de me laisser la liberté de vous appeler ainsi! Si vous saviez comme ce nom retentit dans mon cœur! Mon amie, vous me rendrez timide, parce que mon élocution est si chaude, et ma toute laide physionomie si tendre auprès de ce que j'aime que vous serez peut-être effarouchée; mais pensez, ah! daignez penser, que votre ami est digne de vous inspirer de la confiance, et qu'il n'est rien au monde d'aussi sacré pour moi que la vertu et l'amour. Mais mon amitié est plus énergique que beaucoup de ce qu'on appelle amour.

B[audouin] est parti ce matin. Sa famille a eu l'indigne procédé de ne pas lui donner un de ses besoins. Je lui ai fait faire une petite pacotille de sucre, café, liqueurs et livres; mais tout cela ne peut que le suivre, parce qu'il ne fallait pas que des objets aussi étrangers à la prison parussent aux yeux inspectants. Il m'a écrit vingt fois des bassesses pour pallier son indignité ; je n'ai rien répondu. Quand vous saurez tout, mon ange, vous conviendrez que c'est un vilain homme, et que La F[age] est heureux d'en être dépêtré.

Hélas, ma fanfan, ce n'est pas sur *ma santé littéraire* qu'Urgande prétend le plus de droits, et je trouve assez mauvais que vous qui défendez si bien mon sommeil, vous défendiez si mal *mon innocence*. Petit démon tentateur, Dieu nous préserve que Sophie vous devinât! Elle viendrait, je crois, vous arracher les yeux... Ah, Liriette, quelque chose qu'il vous arrive, qu'elle l'ignore à jamais, et si vous prenez sur Urgande l'ascendant qu'il est dans mes vues que vous preniez, servez cette pauvre amie. Sa rivale, loin d'y perdre, y gagnera.

Oh ça, mauvaise, je ne veux pas vous en écrire davantage aujourd'hui, car vous m'avez rendu veuf. C'est un vrai veuvage pour moi que de n'avoir de ma toute bonne qu'une courte lettre.

/ GABRIEL.

11 décembre [1780].

---

60. — *A la même.*

[Décembre 1780.]

POUR VOUS SEULE.

Fanfan chérie, vous êtes une paresseuse; mais je ne sais quel avocat vous avez dans mon cœur; il m'est impossible de vous donner tort.

Comme tout paraît se rarranger, ma tendre Liriette, je ne logerai probablement pas à Paris; je n'y aurai qu'un pied-à-terre, que La F[age] me trouvera en une matinée le plus près possible de vous, ce qui, comme vous voyez, m'approche de mes affaires.

B[audouin] m'avait dit que toute la maison était à vous et que vous sous-louïez; alors je me serais resserré de tout mon cœur pour être auprès de vous; mais cet homme ment dans les petites choses comme dans les grandes.

J'ai besoin, ma fanfan, que vous me disiez : *mon Gabriel, ce n'est par aucune raison personnelle à moi que je ne vous veux pas chez moi;* ou le contraire, si le contraire est, mais je veux toujours lire dans le cœur de ma Liriette, qui, j'en jure l'amitié et l'honneur, lira toujours dans le mien.

Mon coup de tête a très bien fait. Urgande désire presque que tout manque pour avoir le plaisir de pousser mon père, mais rien ne manquera; cette folle a encore eu une scène avec la Reine, que j'appellerai désormais avec vous Antoinette. Il me tarde d'être tout à fait auprès d'elle, afin d'empêcher qu'elle fasse de ces sottises-là, et de lui bien faire voir que toute fierté qui barre les succès est sottise. Réussir, voilà le point. La Jules avec bien moins d'esprit s'est bien mieux soutenue; son crédit survit à ses *fonctions*, car en ce moment elle n'est presque plus *employée.*

Adieu, ma chère et charmante Liriette. Je défie La F[age] d'être plus heureux de votre amour que je le suis de votre amitié... Ah! c'est trop dire pourtant.

/ GABRIEL.

Répondez-moi donc, sotte, sotte, vous serez avertie à l'instant du dénouement; avez-vous lu la dernière lettre de La F[age] à moi? Prenez bien garde qu'il ne soupçonne notre correspondance secrète; mais cet inconvénient va disparaître, parce que je vous verrai quelquefois sans lui, puisqu'il n'y sera pas toujours. J'ai répondu sagement à son joli amphigouri.

A-t-il du deuil? A-t-il besoin de quelque chose pour s'en faire? Adieu, encore une fois toute, bonne et tendre amie.

La du R... est une méchante créature; je vous conterai cela.

61. — *Mirabeau à La Fage.*

Je n'ai pas le temps de bavarder aujourd'hui, car j'en suis à la conclusion.

Sachez seulement que votre chiffon a à peu près raison. Necker est remonté et a fait même une paix fourrée avec le Maurepas, à qui il a pensé susciter des embarras; mais le rusé courtisan a su secouer la goutte et retourner à Versailles le jour où il a su qu'il y avait besoin. Au reste, les entrevues de Neck[er] et de la R[eine] n'ont de rapport qu'à des affaires d'argent, parce que le Ch[oiseul] l'a jetée tout en travers des *agiotages insurgents* pour soutenir Le Roy de Ch[aumont], Beaum[archais], et autres espèces qui déshonorent l'administration. Mettez-vous une fois pour toutes dans la tête que la maîtresse de votre chiffon est une intrigante, et voilà tout, qu'elle n'a nulle suite, nul plan, nulle ambition raisonnée, et qu'avec tout son esprit, car elle en a, elle s'est laissée rendre *l'aventurière d'un parti* au lieu d'être la modératrice universelle. Tant que Neck[er] fournira de l'argent, il restera. Quant au Montbar[rey], le jour où Sart[ine] est tombé, il n'a pas été douteux pour les gens au fait qu'il tomberait aussi.

Mon ami, un ambassadeur est obligé de se tailler sur son maître, et ce n'est pas la dimension de tout le monde. Cependant je vous avoue que c'est là la carrière que je vais courir, parce qu'à quarante, quarante-cinq ans, dans la course militaire, j'ornerais, à supposer toutes les actions, tous les bonheurs, de mon nom la plate liste des quatre cents et tant lieutenants-généraux, et, en vérité, cela n'en vaut pas la peine. Le reste, comme vous sentez, ne mène pas de même sous la remise.

Laissez dire les sots à courte vue et sans principes.

Nous mangeons depuis longtemps nos capitaux; quand il n'y en aura plus, la culbute. Au reste, les ressources de ce royaume sont infinies, et il est certain que dix ans d'administration bonne et tranchante pourraient tout régénérer sans banqueroute; mais tournons le dos à la restauration... je n'ai pas le temps de causer. Sachez seulement que je regarde le gaspillage comme rien : *dépensez à votre fantaisie, laissez-moi recevoir à la mienne!* voilà le premier mot que je dirais au Roi si j'étais son intendant. Il n'y a que les sots ou les charlatans qui, dans ce royaume-là, penseront à l'économie.

Je n'entends point du tout votre dernier alinéa. Je ne connais point le remords. En amour, qui aime est vertueux. Envoyez au diable les affectations de l'autre sexe, et allez votre train. Au reste, jouir n'est pas corrompre, et la décence est une volupté de plus.

Adieu, mon ami, car, de par tous les diables, je n'ai pas le temps. Je vais coucher à Paris, *consummatum est,* et l'un de ces matins je tomberai sur vous comme une bombe.

/ M. f.

13 décembre [1780].

M. DE ROUGEMONT AU MINISTRE AMELOT

Vincennes, ce 13 décembre 1780.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'en exécution de l'ordre du Roy en date de ce jour qui vient de m'être remis, j'ai fait mettre sur-le-champ en liberté M. le comte de Mirabeau fils qui était détenu de ses ordres au donjon. Il n'y a rien autre de nouveau.

Je suis avec respect, etc...

Signé :

DE ROUGEMONT.

(Archives nationales, K, 164.)

V

UN CONCUBINAGE DE RAISON

Enfin, voilà Mirabeau — dirons-nous déchaîné, ou désenchaîné? Comme l'observe aussitôt son père, « tout dépendant de sa tête, et sa tête de ses premiers temps », il ne va pas faire un pas qui ne nous importe à suivre, à relever, à mesurer. Mais il est si habile, il est si intéressé à rompre les chiens! Il se sait, il se sent épié; et combien d'influences opposées vont le tirailler, qui nous déroberaient ses mobiles, sa direction et ses traces, si, avant de le regarder marcher, nous n'avions sondé son cœur et ses reins! — Ses meilleurs guides lui manquent déjà. Son père est en sa campagne du Bignon, sa sœur du Saillant part pour le Limousin, et Dupont regagne sa retraite rustique du Bois-des-Fossés. Son beau-frère, qui le met dehors, l'abandonnera le surlendemain à la surveillance de ses amis les plus complaisants et les plus faibles, Boucher et Fontelliau. La famille de Sophie de Monnier le guette; tous les Ruffey coalisés n'ont pu empêcher qu'on l'élargît; ils tremblent que cet homme n'aille enlever la malheureuse détenue de Gien, qui l'attend en effet et prépare les voies de sa fuite avec lui dans les pays étrangers : hasarderont-ils de tendre à ce séducteur, avant qu'il ait consommé un nouvel attentat, un piège où il s'étranglera, et va-t-il s'exposer à y tomber? Julie le sollicite, et il est obligé à lui rendre manifeste au plus tôt son prétendu crédit sur Mme de Lamballe. D'autres femmes méditent de l'accaparer. Nous donc qui le savons à la fois réfléchi et

soudain, prévoyant et inconséquent, nous qui ne doutons pas qu'il ait, dans la solitude recueillie du donjon, longuement délibéré les principes de sa conduite future, considéré toutes les éventualités et les difficultés de réussite, et pris soin de se composer un multiple visage, tel qu'il plaise à tout le monde en trompant chacun sur sa pensée vraie, c'est à connaître celle-ci que nous devons nous attacher.

Un point nous semble acquis : le cœur de Mirabeau n'eut aucune part à la formation de son intrigue avec Julie Dauvers. La suite n'en va pas intéresser davantage ce que son pieux fils adoptif, Lucas de Montigny, a si décemment nommé « le fatal phénomène de sa constitution physique ». A peine échappé de prison, il rencontrera et retiendra ensemble maints sujets d'épuiser les superfluités de son sang pléthorique, chargé d'esprits luxurieux et gaillards. Chez le chirurgien-major Fontelliau, où son père lui fixe d'abord sa résidence forcée ; dans le voisinage, au couvent des dames hospitalières de Saint-Mandé, où il console, le diable sait comme, certaine dame Biguet de Voillemain, en religion Sainte-Sophie, qui, dans un séjour forcé chez Mlle Douai, était devenue l'amie de la marquise de Monnier et était restée sa correspondante ; un mois plus tard, à Paris, chez le candide et faible Boucher, où il s'installera à demeure, ayant été éconduit par Fontelliau, qu'il a foulé et navré de toutes les manières ; et dans toutes les maisons où par celles-là il prendra accès, il fourragera sans scrupule et sans retenue, pillant et violant, faisant plaisir et argent des personnes et des choses les plus sacrées, si vraiment l'hospitalité est sainte. Cela nous est surabondamment prouvé. Quels bénéfices Mirabeau escompte-t-il alors de ses persévérants et aventureux efforts pour s'imposer au cœur de Julie et à l'esprit de La Fage?... Dernière énigme proposée à notre sagacité par ce monstre séduisant et désolateur.

Énigme? Rebutons ce terme : Mirabeau n'avait rien du

sphinx. Il était par-dessus tout l'homme de l'instant et des circonstances. A peine a-t-on défini sa position exacte dans une conjoncture donnée, que ses sentiments se découvrent d'eux-mêmes, et avec eux ses mobiles. Cette diversité, cette intercadence, cette contradiction, qu'on signale partout dans sa vie, n'étaient pas les résultantes d'une duplicité délibérée ni d'une extrême complexité d'âme et de cœur; elles avaient leur cause principale dans un conflit permanent entre ses vastes ambitions à long terme, issues de son génie, et ses besoins immédiats, issus d'un physique taré et effréné, d'une disposition innée à la prodigalité et au faste, et d'une imagination incontinente, qui multipliait, dispersait, enflait ses désirs. Comme il avait peu de volonté en lui, et beaucoup de sensibilité et d'appétits, ces besoins absorbaient ordinairement la plus grande part de sa capacité d'agir et la dissolvaient. Il lui fallait ainsi remettre sans cesse à plus tard la poursuite d'une fortune égale à ses talents; car l'immensité de l'objet de nos passions les affaiblit en durée comme en intensité, et elles succombent presque toujours devant l'attrait d'un objet plus menu, mais nécessaire sur l'heure et facile à saisir. Non, point de nuances en Mirabeau; point de ces détours si nombreux, si obscurs, et disposés tellement, qu'une fois engagé dans leur labyrinthe on s'y perde sans fil conducteur; point de ces combats qui sont des mêlées, et dont le spectateur a l'embarras de deviner les causes, les moyens, l'issue probable, et jusqu'aux signes distinctifs des multiples adversaires qui s'y entrechoquent. Mirabeau ne porte en ses flancs tumultueux que le oui et le non; il les concilie ou il les oppose; mais le départ de ces éléments violents et bornés ne défie jamais l'analyse. Il se trahit fatalement, parce qu'il fait bon marché de la méditation, qu'il passe de la résolution à l'action par bonds, et qu'il attend le plus souvent du hasard l'occasion d'agir, au lieu de l'amener de loin. Souvent aussi il exécute avant d'avoir combiné; il examine ensuite ses coups de tête et

les justifie en rhéteur. Un jour, il raillera la patience; la veille ou le lendemain, il en fera l'éloge; mais sa persuasion constante est qu'en fin de compte celui qui obéit aux poussées de son instinct est le moins exposé à l'erreur, et que la raison est faite pour expliquer, non pour conduire. En somme, il tire ses principes de ses désirs ou de ses actes; et comme il soumet ceux-ci à son égoïsme, il lui appartient presque tout entier. Si donc nous connaissons bien ses entours, ses besoins et ses occasions, il ne saurait nous dérober pas grand'chose de lui, — à moins que ses explications ne nous embrouillent. Mais nous ne risquons plus en ceci d'être ses dupes bénévoles. Voyons-le venir; démasquons bravement « cet épouvantail de coton », comme disait son père.

Quarante mois de captivité l'ayant astreint à la patience et à la réflexion, enfin sa volonté reprenait quelque ascendant sur ses désirs, et son jugement s'était éduqué. Jusqu'à son entrée au donjon, il n'avait paru qu'un satyre et qu'un prodigue débridé; il se dégoûtait à présent d'avoir eu pour volupté préférée celle de ce genre de fols qui répandent opiniâtrément autour d'eux les sources de leur vie et de leur fortune, pareils à des ribauds qui, gonflés de vin et non soulagés de le vomir, crèvent l'outre qui les abreuve et se roulent dans son jaillissement. Il se plaignait d'avoir gâché sa jeunesse; et, près de voir s'ouvrir devant lui la carrière la plus libre et la moins limitée qu'il eût jamais embrassée, il n'y voulait avancer qu'en homme de tous points renouvelé. Il entrait dans une phase, sinon de repentir, au moins de meilleures résolutions, qui ne tendaient plus qu'au possible, au durable, au noble, et qui devaient l'y porter dans le moindre temps avec les plus grands avantages. Il n'était plus volontiers l'homme-type du sensualisme de Condillac, ni l'homme-lige de Jean-Jacques, à qui il affectait encore de ressembler; mais ce n'était plus que par une affectation littéraire, par métaphysique à la mode. Il s'efforçait de rentrer dans sa lignée

paternelle, pour la suite de laquelle il était peu fait, vu qu'il avait bien plutôt le cœur fondant et flottant de sa mère que le cœur serré, abrupt et coriace de l'Ami des hommes. Aussi bien n'y rentrait-il qu'en imagination et en bon propos. Il la renierait dès ses premiers pas dans la liberté; mais sur le point d'y avancer, il ne pactisait qu'avec l'honneur; il ne s'inspirait que des exemples impeccables des ancêtres de son nom.

L'égoïsme est le fond même du prodigue. Il n'aime à dépenser que par ses propres mains. Les penchants égoïstes de Mirabeau primaient de si haut ses instincts affectueux que, dans ses pires déportements, il avait su demeurer supérieur en quelque façon à leur criminelle et aveugle folie; il n'avait cessé de les désavouer en s'y adonnant. Il s'était gardé ainsi à peu près intact un foyer où rassembler et recoordonner à loisir les restes de ses gaspillages, où refaire ses forces, où se retrancher et se préparer des revanches, — à savoir son amour de soi, un amour indéfectible, ombrageux, féroce, mais rarement inquiet, son optimisme étant sur tout. C'est à cette lumière crue et pénétrante qu'il confrontait maintenant son passé à son avenir, ses pertes à ses ressources, ses regrets à ses espérances. Jadis, il avait cru que l'Amour serait l'affaire essentielle, sinon l'unique de sa vie. Puis, quelques succès de scandale ayant distingué ses premiers écrits, il avait poursuivi ensemble la volupté et la renommée, en se flattant même de les obtenir et de les fixer l'une par l'autre. Il avait agi de la sorte dans la supposition la plus fausse, comme si, Louis XV vivant encore, tout continuât de dépendre de ses turpitudes. Formé par la nature pour prétendre et atteindre aux plus hauts emplois, sous un règne de petites et de grandes maîtresses, par la seule profusion d'un tempérament inépuisable, Mirabeau, enfin, avait cru qu'il fonderait sans peine son établissement sur l'avantage nonpareil de ce physique de « mâle monstrueux »; il s'était réjoui même de sa laideur qui, loin

de le desservir auprès des femmes, l'avait plutôt signalé à leur curiosité dépravée; et il avait, pour achever de les intéresser, de les interdire et de les vaincre, outre le prestige d'un nom fameux, trois terribles dons : d'empire, d'usurpation et de familiarité, qui ne le laissaient jamais prendre au dépourvu et lui faisaient, au dire de son père, « retourner les grands comme des fagots ». Ainsi avait-il réussi à la cour, en 1771; ainsi avait-il conquis les faveurs de Mme de Guéménée; ainsi avait-il retenu, par le bouton de leur habit, les ministres et les princes, gens fugaces, et les avait-il disposés à n'oublier jamais son nom, ses ambitions et ses talents.

Mais à présent on avait un *roi-citoyen;* les belles idées républicaines de Malesherbes, implantées en 1776, avaient levé dru; gentilshommes, ministres et philosophes parvenus moralisaient sur tout, passionnément; il n'était plus facile de ne réussir que par les moyens d'un libertinage réglé. S'il s'obstinait à subordonner au jeu de ses sens toutes ses entreprises, de même que s'il poursuivait plus longtemps ensemble son plaisir et sa gloire, Mirabeau prévoyait qu'il échouerait et s'userait misérablement. Ses forces physiques et son génie ressembleraient niaisement à un couple d'amis qui s'entêtent à marcher de front dans un sentier défoncé où il n'y a place que pour un seul : ils n'avancent qu'en trébuchant, chacun dans son ornière, en laissant libre entre eux le bon chemin où, passant l'un devant l'autre, ils courraient à l'aise. Et comme on ne triomphe d'une passion qu'en lui opposant de toutes parts une passion plus forte, il fallait que Mirabeau sacrifiât résolûment l'amour à la gloire, et fît passer ses intérêts devant ses sentiments. Plus précisément, il lui fallait rompre avec Sophie de Monnier. Aussi bien, cette passion depuis longtemps l'excédait. Et Julie Dauvers lui offrait une échappatoire.

« Le siècle des gens de sa sorte arrive à grands pas », déclare son père. Tout le monde pressent une révolution.

Mirabeau se reconnaît propre à déchaîner comme à maîtriser la tempête; et vraiment il est né pour ce rôle de subversion et de restauration. Ses lectures, ses méditations, ses écrits l'y ont préparé... Sophie, au contraire, exclusivement soucieuse de la sécurité et de la durée de leurs amours, ne rêvait pour lui qu'exil champêtre, retraite obscure et solitaire, vie besoigneuse, — ou que mort prompte et violente. L'avait-il jamais aimée sincèrement? L'amour implique un don absolu de soi-même à autrui peu compatible avec l'égoïsme forcené de Mirabeau. Par fougue ou par désœuvrement, par vanité ou par pitié, par entraînement ou par insouciance, il se donnait pourtant ainsi. Dès qu'il avait appétit, il était prêt au marché d'Esaü et de Jacob; mais le plat de lentilles dévoré, il rompait le contrat et reprenait son droit, en accusant le bénéficiaire de l'avoir contraint et volé. Il se ressaisissait ainsi très vite, en amour comme en amitié, par ingratitude, par calcul, ou bonnement par impuissance de se fixer. Un trait commun à cette espèce de cœurs est que, toujours épris et affairés, ils n'ont que des commencements et des fins d'amour, des élans et des reculs, et point de milieux stables où jouir longuement en paix. Ils n'aiment qu'en désir et en regret; leur imagination est, plutôt que leur cœur, le théâtre de leurs sentiments; et la réalité n'y joue qu'un rôle effacé et médiocre, inférieur à tout ce qu'ils en avaient supputé. La possession de Sophie avait de la sorte déçu Mirabeau.

Non pas la plus belle des femmes, mais la meilleure des amantes en tendresse, courage, constance, modestie et docilité, elle savait estimer à sa valeur cet homme si fort au-dessus d'elle. Éloge plus rare : elle savait l'écouter et le goûter avec un parfait discernement; mais sa timidité et son ignorance empêchaient qu'elle fût pour lui cette amie qui éveille, réchauffe, enhardit notre pensée; et faute d'un tel secours, la pensée de Mirabeau, de son propre aveu, avortait. C'est pourquoi il chérissait Sophie,

l'estimait, l'admirait, la plaignait, — mais la sacrifiait. Il ne lui restait plus qu'à consommer ce sacrifice ; car il l'avait froidement envisagé, dès octobre 1778, le jour qu'il apprit la mort de son fils légitime et unique, Victor; et il l'avait résolu irrévocablement en mai 1780, le jour qu'il apprit la mort de sa fille adultérine, Sophie-Gabrielle. A ce dernier coup, le marquis de Mirabeau s'était écrié presque joyeusement : « L'étoile de cet homme a tué leur enfant au berceau! »; et cette exclamation avait eu, comme pour réplique guère moins féroce, cette phrase du détenu à Boucher : « Il y a dans cet événement mille motifs de consolation. »

Ici n'est donc point le lieu de prononcer avec Pascal que les passions dominées sont vertus. Mais dirons-nous que ce fut infâme trahison? Même les poètes, qui nous ont retracé des exemples de telles ruptures, en ont gémi avec les délaissées, mais se sont abstenus d'en injurier la fatalité. Assurément, Sophie verrait son bien-aimé Gabriel s'envelopper de la plus noire ingratitude pour se dérober à ses embrassements et à sa poursuite ; elle le pleurerait jusqu'à perdre les yeux, jusqu'à s'ôter la vie; car il porte la responsabilité de son suicide, bien qu'elle n'ait allumé le charbon dont elle périt que longtemps après leur séparation et par le regret d'un autre que lui... Mais ainsi la candide et serviable Ariane vit s'enfuir le parjure Thésée. Ainsi mourut Didon,

. . . . que le pieux Énée
Pour obéir aux dieux avait abandonnée.

(Moréas.)

Comme ces héros, Mirabeau cédait à sa destinée; comme Thésée appelé par Minerve à réunir les douze villes d'Attique; comme Énée poussé à fonder l'empire immortel de Rome, Mirabeau, fuyant les délices d'un amour stérile, devait aller, sur les appuis rompus du vieil édifice français, asseoir les bases de l'ordre nouveau.

Presque à l'égal de l'amour obstiné de Sophie, les amitiés d'essences diverses que Mirabeau s'était créées au donjon menaçaient d'arrêter ses premiers élans, les plus décisifs, vers ce but cruel et splendide. Ah! comme il convenait alors que les chaînes dont notre folie nous accable sont plus résistantes et plus lourdes que celle du pire despotisme social ou domestique! Il en arrivait au quart d'heure de Rabelais. Il devait à chacun et à chacune, par billets, par promesses et sur sa parole de gentilhomme, au delà de ses moyens, au delà surtout de son envie de s'acquitter. Il ne désirait que le soupçon, la méchanceté, les offenses de ses créanciers, serviteurs et amis; car il s'en fût trouvé envers eux dégagé d'autant. Mais bien loin de lui témoigner aucune méfiance et de le désobliger en rien, tous et toutes s'appliquaient à lui complaire et à s'acquérir de nouveaux droits à ses préférences et à son souvenir, à sa libéralité et à sa protection. On se disputait l'honneur de le loger et de le nourrir. Dans le vrai, chacun craignait de perdre son gage en le laissant s'éloigner, ou de l'amoindrir en le partageant. Mme de Ruault et la comtesse de Sparre l'obsédaient surtout.

C'était là trop de sollicitations aux maux de la concupiscence et de la prodigalité, trop d'occasions de retomber dans les misères du vieil homme qu'il renonçait à peine. — Arrière, songeait-il, arrière cette troupe usurière et dangereuse de laquais et de folles qui s'ingénient à se liguer pour ne me changer que d'entraves et de prison! Fuyons l'Amour; mais fuyons d'abord le château de Vincennes! — Outre le péril de son terrain glissant et jonché de chausse-trapes, quelles incommodités, quelles humiliations ne lui offrait pas encore ce séjour! Aux termes de ses conventions avec son père, cet homme enivré de sa naissance et appliqué à répandre de son crédit et de ses talents l'opinion la plus flatteuse, ce monomane de l'ostentation et des dépenses voluptuaires, habitera chez le chirurgien, apothicaire et barbier Fontelliau; il y sera logé et

nourri à 45 sols par jour; il n'y sera nommé que *Monsieur Honoré,* par une antiphrase aussi outrageante qu'une dénonciation publique de ses crimes; on l'y connaîtra indigent et ne jouissant de rien que par précaire, sous la main du roi guidée par le ladre et dur Ami des hommes. Il s'ensuit qu'on le percera à jour sans complaisance; que ses conversations seront rapportées et envenimées; que ses moindres incartades passeront pour impardonnables récidives; qu'il ne cessera pas de respirer l'air du donjon, où les mécontents qu'il ne pourra s'empêcher de faire auront beau jeu pour le replonger. Sentons-nous maintenant ce qui l'importune, ce qui lui manque, ce qu'il convoite, ce qu'il attend de Julie? Il ne peut remettre à plus tard de se procurer ceci, ni de se défaire de cela. D'ailleurs, à Paris est le centre de ses affaires les plus graves et les plus urgentes, le lieu de rencontre de ses protecteurs et agents, et tout l'ensemble de ses chances et moyens de salut et de réussite.

Un train de vie plus confortable, plus coulant et plus indépendant que celui de Fontelliau; l'agrément d'un pied à terre à proximité de l'Opéra et de la Comédie italienne dont il raffole; la fréquentation journalière des salons aristocratiques, politiques, littéraires et financiers où il se mettra en vedette; le voisinage des éditeurs de libelles qui le stipendieront, de la poste qu'il surveillera, de la police qu'il mènera, du couvent de sa mère, semblable à la caverne d'Éole, d'où la tempête et la bonace sortent trop indifféremment pour sa sûreté personnelle, de l'hôtel de son père, sis rue de Seine, dont on lui défend l'accès, mais qu'il ne désespère pas d'habiter; toute sorte de facilités de se rendre à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit à Versailles, pour y solliciter les grands et leurs commis; la collaboration d'un secrétaire et confident, lettré, adroit, plein d'entregent, qui lui évitera des négociations compromettantes, l'abouchera avec les faiseurs, les usuriers et les filles en vogue, le soulagera d'une partie de sa correspon-

dance, débrouillera ses manuscrits et les lui composera même de manière qu'il ne lui reste qu'à y donner le trait, à signer et à encaisser leur produit; l'amoureuse amitié d'une compagne de sa pensée, indulgente à son cœur, avenante, instruite, musicienne, mondaine, point trop jeune, expérimentée, ambitieuse, mais ne croissant d'ambition qu'avec lui, intéressée à ne point l'induire en frais, mais à réfréner plutôt ses penchants à la dissipation, — tel était, au 22 octobre 1780, le plan de vie profitable qui inspirait à Mirabeau de circonvenir Julie Dauvers et M. de La Fage. Il ne doute point de le réaliser à souhait, maintenant que le donjon lui est ouvert. Chirurgien pour chirurgien, son père l'aimerait autant voir chez Dauvers que chez Fontelliau. Il marierait Julie à La Fage; il vivrait en tiers dans leur ménage; il trouverait là maison honnête où recevoir, bourse garnie à soutirer...

Et voilà! cette séduction est tout grossièrement une affaire qu'il a combinée, qu'il va suivre. Ni son père, ni son oncle, ni ses frère et sœurs, ni sa femme, ni Sophie elle-même, ne s'y fussent mépris. Le trait distinctif des enfants de l'Ami des hommes, ce n'est pas tant, selon sa remarque préférée, qu'ils « ont au ventre le démon de la chose impossible, comme leur mère »; mais « qu'avec toutes leurs déprédations, ils sont intéressés. Il n'y en a pas un », observe judicieusement le bailli à son frère, « qui, pourvu qu'il ne soit pas poussé par une fougue du moment, ne fasse beaucoup mieux un marché que toi et moi ». — Jusqu'où cette combinaison irait-elle? peu importait à Mirabeau; sur des sujets de cette médiocre qualité, il ne se souciait guère de prévoir de loin. Il n'avait pas à craindre de sortir de cette aventure plus nécessiteux qu'il y entrait, ni plus déconsidéré... Accoutumé à inscrire ses dettes sur l'eau courante et ses créances dans un bois dur, jeune et croissant, il saurait bien compter ses promesses pour services rendus et faire que les Dauvers captés, dévalisés et déçus, gardassent en famille le secret de

leur confusion et de sa friponnerie. Au pis aller, il se disait qu'avec l'argent d'une dupe un prodigue habile comble vingt gueux, dont le concert de louanges et de remerciements recouvre au besoin la voix plaintive et accusatrice de la victime. Nous verrons bien. Cette politique effrontée qui lui réussira contre Fontelliau, puis contre Boucher, pourra être déconcertée par une simple petite bourgeoise experte à fuir le danger, à tourner l'obstacle, et à se retrancher derrière un papa avare et incommode.

62. — *Mirabeau à Mme du Saillant.*

(Post-scriptum d'une lettre inédite du 13 décembre 1780).

Chère amie, que ton bon cœur palpite ! J'ai embrassé ton mari, je l'ai pressé dans mes bras, je me suis senti pressé dans les siens. Mes fers sont brisés, et je jouis déjà du plus grand des bienfaits, moi qui ose à peine invoquer de la commisération et de l'indulgence.

J'ai baisé, lu et copié les instructions de mon bon père. Je vais l'en remercier à genoux. J'ai ajouté des post-scriptum à toutes les incluses pour donner l'adresse de M. Honoré. Je les ai toutes lues à mon frère et à Dupont. Il les ont approuvées, même avec une satisfaction très marquée.

---

63. — *Mirabeau à Julie.*

POUR VOUS SEULE.

Chère amie que j'aime, je n'ai qu'un seul moment ; je pars et couche à Paris ; je ne sais même si ce ne sera pas *dans votre voisinage* [à l'hôtel Toulouse]. Je ne le crois cependant pas. Je ne le saurai qu'à sept heures, peut-être qu'à huit. Au reste, ce ne peuvent pas être les premiers moments qui soient employés à parler de vous.

Vous m'écrivez des choses si tendres que vous me rendez très heureux ; oh ! ma Liriette, très heureux : mon âme s'élance vers vous, qui m'êtes aussi nécessaire main-

tenant que le souffle. J'ai beaucoup aimé ; eh bien ! je n'ai jamais rien aimé plus tendrement que vous. Mon Dieu, que vous êtes aimable et touchante !

Chère fanfan, sûrement je ne vous délogerai pas, et vous mériteriez pour punition de l'impertinence que vous avez de me le proposer, que je vous répondisse : *Liriette, j'aimerais beaucoup mieux loger avec vous ;* mais vraiment je n'ai garde, la petite farouche se fâcherait tout rouge.

Oui, mon amie, tout est pacifié, mais encore hérissé de contrariétés. Au reste, il s'ouvre sous mes pas une très belle et vaste carrière. Je vous dirai tout, ô mon ange. Je penserai tout haut avec vous ; je n'ai qu'une âme avec ma Liriette. Je vous assure seulement aujourd'hui que je ne suis plus du tout inquiet pour La F[age], dès qu'il peut attendre un peu. J'ai mille moyens de *faire sa fortune,* et, s'il en est digne, Liriette, ma Liriette, ma sœur, mon bien, portera bientôt un autre nom que celui de D[auvers].

Que je songe quelquefois à Liriette !... Fanfan, je ne vous quitte pas un seul instant ; vous m'investissez, vous m'enveloppez ; je vous aime beaucoup trop, mais vous me rendez très heureux et n'eussiez-vous pour moi que la centième partie de mon attachement pour vous, je vous trouverais encore heureuse de ressentir une telle affection.

Je ne verrai point mon père. Ne craignez pas l'entrevue pour ma pauvre mère, je l'embrasserai demain.

Hélas, oui, Urgande me tourmente, et d'autant que je crois, en vérité, que ce n'est que du tempérament. Ce n'est pas qu'elle n'ait en affaires une confiance démesurée pour votre Gabriel ; mais alors elle a l'air seulement d'une ambitieuse qui prise ma tête et s'en sert. Parle-t-elle amour ? c'est de l'emportement, ce sont des transports, c'est le délire, c'est la fureur des sens, mais pas un mot qui remue mon âme. Votre amitié est des millions de fois plus tendre que sa passion et j'aimerais cent milliards de fois mieux un *Gabriel, je vous aime* de votre bouche et sentir vos lèvres presser mes joues, que ses dernières

faveurs, et ses exagérations brûlantes, et ses serments sans fin, et ses promesses excessives, qui ne font que croître et embellir depuis quinze jours. Cependant, voyez comme cela est embarrassant : chaque jour, quelquefois deux et trois fois, il faut lire de ces *éjaculations* passionnées (car *éjaculations* est le mot propre), et que répondre ? Hélas ! ce que j'écris à Sophie est un hymne d'amour, et cela ne me coûte rien. Avec celle-là, je ne me sauve qu'à force d'esprit.

Chère Liriette, noble et tendre amie, je reconnais bien là votre belle âme à ce que vous me dites à propos de Sophie. Écoutez, mon amie, en cela il vous faut beaucoup d'adresse. Urgande vous fera sûrement confidente de ses amours passées et présentes. Elle prétend que Gabriel a eu ses prémices ; à la bonne heure ! toujours ne saurez-vous rien. Mais quand une fois vous saurez par elle, vous approuverez tout, et vous vous récrierez sur l'*incroyable folie* (laquelle vous ne pourrez pas du tout comprendre) qu'une autre femme lui a fait faire. Alors on sera bien obligé de vous dire ce qui nous avait brouillés ou du moins refroidis. On vous dira que c'est plus chaud que jamais ; que cependant je tiens à des scrupules, procédés, idées romanesques ; alors vous lui montrerez ses beaux yeux, sa belle gorge dans une glace, et lui direz : *Ah, mon Dieu, voilà un remède bien sûr pour les délires romanesques.* On rira, on rira de tout. Ces restes inquiètent pourtant... *Mais, madame, il n'y a qu'à combler la mesure des procédés avec* CETTE PETITE FEMME [Sophie de Monnier]. *Qu'aura-t-il à dire après ? — Oh oui, je veux lui faire rendre à Bruxelles une liberté qu'elle ne peut avoir du vivant de son mari, en France. — A merveille..., mais cependant votre comte trouvera... cet exil dur,... s'il n'est... pas volontaire... Ce n'est pas que..., mais les hommes délicats ont une façon de penser à eux... Je conviens...; après tout..., il lui a beaucoup coûté... et vous êtes trop généreuse..., trop noble,... mais il me vient une idée : que ne la faites-vous exiler dans une ville de province à sa vo-*

lonté, etc., etc? Cet alinéa expliquera mieux à ma Liriette mes vues et ma marche que trente pages de raisonnement. Oh ! fanfan, fanfan, quelle confiance j'ai en vous !

Vous aurez des missions bien plus importantes, mais pas plus intéressantes pour mon cœur assurément. Par exemple, vous seule aurez la clef de notre chiffre, et chiffrerez toutes ses lettres, comme quelque jour peut-être La F[age] chiffrera toutes les miennes. Vous seule aurez mon secret et la pétrirez selon mes vues. Vous seule la dirigerez selon mon plan et tâcherez de la tenir en mesure avec Antoinette ; vous seule m'informerez de tout, même à son insu... Enfin vous aurez à jouer un rôle infiniment délicat et difficile, mais qui peut vous porter à tout. Il faudra un jour lui avouer vos amours, mais c'est à moi à juger du moment; jusque-là, soyez impénétrable ! Si l'on vous badine..., froideur naturelle, excepté en amitié, elle suffit à mon cœur... Mes sens, je ne les connais pas, *et je trouve cela trop commode pour vouloir les connaître,* etc., etc. Sur ceci il vous faut une longue leçon, mais, fanfan, nous causerons à l'aise; je ne vous jette comme cela des préliminaires que pour que vous y réfléchissiez, afin qu'ensuite, dans nos conversations, nous soyons vite à l'unisson; car je puis partir et aussi cela peut traîner POUR CAUSE, mais cela peut partir comme une bombe et être bâclé en quinze jours.

Mais sotte, sotte ! voulez-vous me laisser en repos ! je ne voulais lui écrire que quatre lignes, et je ne peux pas me dépêtrer de cette sirène : ô Liriette, Liriette, que je vous aime !

/ GABRIEL.

13 décembre [1780].

Songez que je répondrai sur ma tête de votre discrétion, et que je n'excepte pas même La F[age], si ce n'est pour les choses que je vous indiquerai.

64. — *Le marquis de Mirabeau au bailli de Mirabeau.*

(Extrait d'une lettre inédite du 15 décembre 1780.)

Je compte ton neveu dédonjonné de mardi ou mercredi, et quoique casé au château dans des mains qui lui donneront tant et si peu de marge qu'ils voudront, je serai averti de tout, mais tu juges bien que tout dépendant de sa tête, et sa tête de ses premiers temps, et le canal par où je lui faisais tout passer de près m'allant manquer, puisque sa sœur part pour le Limousin et Dupont revient à sa campagne, le tout me tient un peu alerte. Tu trouveras au bas de ceci une copie de l'ordre du roi. Tu pourras en donner une au Marignane. Au reste, s'ils te font voir mes lettres, tu concevras que mon plan n'est pas qu'un *ego te absolvo* fasse le dénouement. Il faut faire de la besogne qui tienne et j'y avise. Ses lettres à sa sœur ont maintenant de la suite dans les bons sentiments et les justes et reconnaissantes idées...

---

65. — *Mirabeau à La Fage.*

Mon ami, le tourbillon m'a étourdi, mais non pas assurément rendu *oublieux*. Je serai lundi entre 10 et 11 chez vous. Je vous en préviens afin que vous me fassiez l'amitié de ne pas vous absenter. J'espère que vous obtiendrez de Julie qu'elle vous donne une heure dans la journée pour que vous me présentiez à elle. Mettez à ses pieds mon tendre et respectueux hommage, et comptez à la vie et à la mort sur votre ami.

M. f.

16 décembre [1780].

Je vous préviens que je m'appelle et ne m'appelle que *Honoré*.

66. — *Le marquis de Mirabeau au bailli de Mirabeau.*

(Extrait d'une lettre du 20 décembre 1780.)

Du Saillant, qui a mis dehors son beau-frère, en est fort content à tous égards, lui qui ne s'enthousiasme guère. Il s'attendait à trouver du théâtral et du pathos; il a trouvé un homme fort touché, fort repentant, fort soumis et surtout pénétré à sa furieuse mode, pour son père et sa famille ; en même temps gaillard et leste pour tout autre. Comme il dispose de la police, quoiqu'il ne puisse sortir de Vincennes, on l'a mené s'habiller à Paris, car il était nu comme un ver. Il a logé chez le premier commis du secret qui le mène toujours; il fut avec son beau-frère voir M. de Nivernois, et il s'en tira noblement et d'un air de protection. Il a grandi et grossi considérablement, et il prétend que si je sais cette révolution physique à son âge, cela me donnera quelque foi à celle du moral. Son sang lui fait pourtant toujours la guerre, car le jour de sa sortie, il noya son lit d'une hémorragie par le nez. Il fut le lendemain matin voir son beau-frère, qui lui fit voir l'hôtel. Voyant le portrait de sa femme dans ma chambre, il fondit en larmes et fut extraordinairement touché, ne disant que : *Pauvre femme!* Enfin du Saillant ne cesse de dire qu'il faut que Dupont l'ait diablement martelé. Sans manquer de foi à cet égard, j'en ai plus encore à l'effet des verroux et des porteclefs. Quarante-deux mois dans un lieu où l'on n'a pour toute compagnie dans des voûtes gothiques et lugubres que le hurlement nocturne des souterrains et autres voisins sont une médecine qui doit renverser une tête. Je l'avais espéré; il faut du malheur à l'homme; mais nous ne sommes pas au bout, et je garantirai sa femme de son enthousiasme comme je l'ai fait de ses folies, le tout pour faire mon devoir.

67. — *Le marquis de Mirabeau au bailli de Mirabeau.*

(Extrait d'une lettre inédite du 26 décembre 1780.)

Je puis te dire en mon honneur et conscience que, suivant de très près l'allure nécessairement fort active du sieur Honoré, je trouve qu'il va droit et suit le bon chemin, franchement, chaudement et d'un bon cœur. Rien au monde ni dans l'univers n'est si impossible que ce qu'il a entrepris; mais lui et ses ayants cause que je vois fort découragés verront à plein du moins ce que c'est que *sa respectable mère.*

---

68. — *Mirabeau à Julie.*

Chère Liriette, je suis infiniment content de votre ami; il n'a pas même cherché à tirer de moi le moindre détail relatif à notre correspondance; il m'a parlé de vous avec une confiance, une tendresse, une vénération qui m'ont profondément touché; je vous assure que tout cela était de l'accent le plus vrai.

Il m'a de plus raconté des détails de circonstances de sa conduite avec B[audouin], qui m'ont prouvé qu'il a toujours été plus raisonnable que je ne l'ai cru, et que la plupart des choses qui, dans sa conduite, peuvent effaroucher ont été forcées; par exemple, le luxe qu'il a affiché et qui, à quelques égards, est fort indécent, était en quelque sorte une chose de convenance : *car,* me disait-il, *puisque je ne pouvais pas tirer d'argent, et que tout se prenait à crédit dans cette maison, j'aimais mieux me faire faire un habit que de ne rien avoir.*

Quant à ses confidences à B[audouin], elles ont été exagérées; il est convenu avec moi pourtant que *l'exactitude dans ses comptes et le* [besoin de] *motiver l'emploi de son argent l'avaient quelquefois forcé à des demi-aveux*. Je n'entends pas bien cela. Pour ce qui est de la chambre, il m'a conté (de lui-même, car je ne lui aurais pas parlé de cet article), qu'une fois deux femmes du magasin de l'opéra étant venues le demander chez B[audouin] pour avoir des billets d'opéra, la valetaille en fit bruit, et qu'il ne put jamais dissuader B[audouin] que ce ne fût vous, qu'alors il lui parla de chambre, etc., et qu'ainsi trois ou quatre hasards avaient mis B[audouin] à même d'exercer son imagination. Quant à vos lettres, il lui en a montré quelques-unes, mais de celles qui ne pouvaient vous compromettre et seulement comme monument de style.

Il m'a fait un état de situation très net de sa petite fortune présente et de ses espérances; j'en ai conclu que vous auriez à peu près quatre ou cinq mille livres de rentes indépendantes de tout le monde, et que quand nous n'ajouterions à cela qu'à peu près autant, vous tomberiez sur vos pieds; ceci m'a donné de la sérénité. Vous me l'aviez ôtée hier, ma très belle amie; je n'aime point du tout l'air d'insouciance que vous affectâtes hier en parlant d'Urgande. Il est affligeant pour mon cœur et inquiétant pour mon esprit. Enfin, j'ai la conscience de mériter votre estime et votre confiance, et vous pouvez m'attrister, mais non pas m'humilier.

La F[age] m'a dit, à propos de je ne sais quoi, que vous jouiez très bien la comédie; cela est délicieux et de la plus grande ressource; elle aime ce divertissement à la fureur et n'y réussit même point mal. Dites-moi vite quel est votre genre, que je vous indique une scène que vous apprendrez avec moi; je vous la ferai répéter, et je vous réponds que nous trouverons l'occasion de la placer.

Mon cher ange, je vous amènerai demain matin La

F[age], et moi je vous verrai de quatre à six heures, seule, si cela ne vous dérange pas; à six heures, nous ferons appeler La F[age], qui partira avec moi à sept heures et demie. C'est une course dont je ne puis me dispenser, elle importe à ma pauvre mère.

J'ai oublié de vous dire que j'ai la parole de Mme de Civrac [de faire remettre sous les yeux de Mme S[ophie] et de retirer de ses mains une lettre ou des lettres quelconques de vous. Je ne sais si je ne lui ferai pas passer celle que vous m'avez remise hier. La du R... est un monstre si exécrable que j'ai lieu de croire que cela peut être utile.

Mais, en vérité je suis bien bon de causer avec une petite sotte de qui je ne puis pas arracher une ligne depuis cinq ou six jours. Je vous assure, ma Liriette, que c'est presque malgré moi que je vous aime de tout mon cœur.

22 décembre [1780].

/ GABRIEL.

---

69. — *A la même.*

POUR VOUS SEULE.

[22 décembre 1780.]

Je ne sais, ma tendre Liriette, si votre La F[age] s'est ennuyé avec moi; ce dont je puis vous répondre, c'es qu'il ne m'a point ennuyé, qu'il m'a même vivement intéressé, et que je le trouve bien plus digne de vous que je ne l'espérais. Vous lui êtes très supérieure par l'esprit; mais il est presque votre égal par l'âme, du moins par la sensibilité de l'âme, et, en vérité, l'on vaut mieux

par ce que l'on sent que par ce que l'on pense. Il veut coucher ce soir à Paris, ce gentil garçon, parce qu'il prétend qu'il a des audiences à donner demain matin : à la bonne heure ; je le garderai toute la semaine prochaine sans remords. J'ai oublié comme un sot de vous dire hier qu'il m'avait demandé si je vous écrivais hier, et que j'avais dit non ; ne m'aurez-vous pas fait dans votre billet quelque cacophonie ? Je lui dis même, comme il me tourmentait pour vous écrire : *Pardi, vous verrez que je lui écrirai devant vous, afin d'être obligé de vous montrer ma lettre !* Il me répondit avec beaucoup de grâce et l'air de la loyauté : *Je vous assure que vous vous écririez trente fois par jour et que je vous saurais enfermés des heures entières ensemble sans que j'en conçusse la moindre inquiétude. Ce n'est pas que je ne sois jaloux, tout comme elle l'est aussi,* PAS TROP MAL MÊME (ah! mon Dieu ! Liriette, que j'avais mal deviné !) *mais c'est que j'ai pour vous deux une estime si profonde que je me croirais le plus coupable des hommes de m'alarmer un instant de votre plus vive tendresse lorsqu'elle m'a valu votre amitié,* etc., etc., et puis mille choses honnêtes pour vous et pour moi. J'ai cru devoir lui dire à ce sujet que notre jalousie devait s'imposer des bornes plus étroites que celle des femmes, parce que lorsqu'elle allait vis-à-vis d'elles jusqu'à la méfiance, elle était outrageante, vu la différence des principes des deux sexes ; au reste, ai-je ajouté, je suis convaincu que Julie vous adore, et vous adorera jusqu'au tombeau ; mais je crois assez connaître son âme énergique et vraiment noble pour vous dire qu'elle est capable d'arracher le trait enfoncé dans son cœur, dût-elle le déchirer, si vous perdiez son estime, et qu'elle ne sera jamais soumise au vil esclavage de rester enchaînée à celui qu'elle méprisera.

Une très haute imprudence que j'ai faite, ma tendre amie, et que j'ai bien aperçue à l'instant, mais mon cœur fut plus fort que mon esprit, c'est lorsque devant vous, je lui dis : Combien vous faut-il pour vivre à votre aise ?... et

puis me retournant de votre côté, *Et vous?* Cet *et vous* est fou, et ne lui a point échappé. Son imagination a singulièrement brodé ce canevas; et quoique je me sois contenu dans les bornes les plus étroites, je n'ai pu m'empêcher de lui laisser entrevoir que je visais à vous placer tout comme lui. Ses *je le savais bien, moi; je l'avais bien deviné; ce petit démon qui ne quitte plus l'ouvrage; et puis ses rires malins; mais voyez cette petite peste, plus de vapeurs; ah, mon Dieu! plus de vapeurs; et ses parents qui s'émerveillent de sa santé!* J'ai ri comme un fou; je lui ai représenté qu'il était honteux, et très honteux pour lui, que ce ne fût qu'à des *illusions* que vous dussiez le soulagement de vos vapeurs; mais je lui ai ajouté sérieusement, et avec réitération, que vous ne saviez rien, que vous en saviez moins que lui-même, et que je voulais sa parole qu'il ne vous en dirait mot. Je n'ai que faire de vous recommander de dire comme moi.

Quelque chose de non moins plaisant et de plus embarrassant, c'est que depuis 24 heures, il ne cesse de me vanter Urgande et de me presser..., disant qu'il n'y a rien de si simple, que c'est immanquable, etc., etc. Moi, je lui réponds gravement que ce serait le vrai moyen de la désintéresser de moi, quand même cela pourrait réussir, ce que je ne crois pas; que l'amitié était plus à l'abri de l'inconstance qu'un goût fondé sur la jouissance, etc., etc., et qu'enfin elle ne m'a pas donné le moindre jour à la moindre tentative, au moindre projet. J'ai oublié de vous dire hier, parce qu'il bavardait à mes oreilles, qu'il avait eu la noblesse, en sortant de chez vous, de se rappeler que je lui avais témoigné, au sujet de Lescot, quelque besoin d'argent, et qu'il m'avait offert, même avec instance, 50 louis que je n'ai point voulu accepter, parce que je veux qu'il en fasse un autre usage. Mais je lui en ai précisément la même obligation.

Je ne vous cacherai pas qu'il m'a raconté quelques crâneries très dangereuses qu'il s'est permises vis-à-vis

des d'Arl[incourt], et même qu'il a écrit des choses folles et inexcusables. Je ne suis plus du tout étonné de l'ordre que M. Amelot avait donné de fournir des informations sur le personnel de cet étourdi. Je lui ai fait à cet égard une morale très sévère, ajoutant que bien qu'il pût me dire : *ce sont là des petits détails obscurs ; dans une grande occasion, je me conduirais bien autrement,* je n'en étais pas moins inquiet : 1° parce que les détails tout obscurs qu'ils sont étaient d'une souveraine importance pour lui ; qu'ils pouvaient le perdre, et qu'ainsi c'était ou jamais l'occasion de se caveçonner ; 2° parce qu'il fallait l'en croire sur parole quand il assurait que dans de grandes affaires il se conduirait autrement. Je vous recommande, mon amie, de lui beaucoup répéter qu'avec de l'intempérance de langue, on est incapable de tout, et que sacrifier tout à un bon mot est une conduite aussi dangereuse que coupable. En général, persifler ou menacer son ennemi est lui donner des armes; il y a donc beaucoup de folie à se livrer à ce genre d'esprit.

Je ne sais, ma Liriette, à quel saint me vouer pour avoir de longues lettres de vous, puisque je n'en peux obtenir, même en l'absence de La F[age]. Vous aurez de la peine à obtenir ma résignation sur les billets. Quant aux soins que j'ai pris de votre ami, c'est les exagérer beaucoup que de les assimiler *à ceux que vous en auriez vous-même.* Je ne suis pas si gàlant, je ne l'ai point du tout, mais du tout traité en petit maître, et je l'ai trouvé très uni, très simple, n'ayant que le tort d'être si égal, qu'il est impossible de deviner ce qui lui fait plus ou moins de plaisir.

Mon amie, ne me parlez pas des tourments que me donnent mes projets pour vous, car c'est précisément pour moi que je travaille, et je vous fais serment que rien ne m'engagerait à rester dans la carrière épineuse où je me suis jeté, si je n'avais pour m'y soutenir : 1° l'espoir de faire du bien à vous, à La F[age], et à deux

autres dans un genre tout à fait différent; 2° si je n'avais en vous une autre moi-même à placer auprès d'elle, qui sera mon observatrice et mon égide. Urgande loin de moi n'est pas la même que de près. Son tempérament la domine. Je l'assouvis en présence; en absence je l'aiguise, au contraire. Or, je pourrais, au petit jeu qu'elle m'a fait jouer par écrit, me perdre, si je n'avais quelqu'un qui, la préservant de toute confiance dangereuse, écartât surtout d'auprès d'elle tout homme à redouter, ou m'avertît au moment du danger, ce qui me suffira, parce que je crois qu'en présence je la subjuguerai toujours. Voyez donc en tout ceci mon intérêt autant que le vôtre; car je vous déclare que je romprais demain avec elle si je n'étais comme sûr de vous y placer et de vous y faire réussir. Je crains un peu vos scrupules. Poussés à un certain point, je les croirais maladroits; or, j'ose me persuader que vous ne suspectez pas mon honneur... D'ailleurs si c'était une...* que je voulusse donner à Urgande, j'en choisirais une plus jolie et surtout moins spirituelle que vous. La plus haute preuve d'estime que j'aie pu vous donner, c'est de vous peindre au vrai mon état de situation; car vous devez sentir que si vous vouliez me culbuter maintenant, il ne tiendrait assurément qu'à vous. C'est à son amitié, à sa confiance pour vous que je vise; c'est un mentor que je veux lui donner. Où ai-je dû le chercher? ce n'est pas à la Cour; je n'en eusse trouvé que de corrompus. C'est dans un état et une situation où je pouvais espérer de trouver encore un cœur jeune et pur. Mais il lui fallait pour le guider une tête très forte, et quand j'ai connu la vôtre, mon choix a été bientôt décidé.

Je suis donc en tout ceci plus égoïste qu'un ami. Somme toute, *ne vous montez point la tête;* mais croyez que je serai exilé ou enfermé, ce qui peut très bien être dans la confusion où est toute chose, et surtout si le Choiseul revient, ou que vous serez lectrice et dame d'Urgande.

Je ne vois que la prison et la mort qui puissent empêcher cela.

Je vous envoie ceci avant notre arrivée, afin que vous vous composiez vis-à-vis de La F[age]. Comme il reste à Paris ce soir, je pourrai être avec vous de cinq à huit heures du soir, n'est-ce pas ? Adieu, fanfan que j'aime. Je vous dis tout ce que vous me demandez; j'exige la même franchise sur ce que La F[age] vous aura dit de moi. *Addio ben mio, con un dolce bacio d'amico.*

/ GABRIEL.

Tout est dans une confusion horrible à Versailles; j'irai probablement y coucher ce soir; voici comment finit ma lettre à Urgande :

« Il est grand d'avoir de l'indulgence, utile et noble d'avoir du pouvoir; un cœur bien fait doit toujours garder les traces profondes d'un tendre attachement surtout avec ceux qui ont quelque supériorité d'état. Un coup de sentiment peut tout rénover; il y a une manière de prendre les torts même qui en termine le cours et le change entièrement. Ce n'est pas la bassesse qui jamais ne mène à rien ; ce n'est pas la hauteur qui brise tout; c'est une noblesse à la fois vive et tendre, faite pour les âmes élevées et les sensibles cœurs. »

A huit heures nous demanderons La F[age].

---

70. — *A la même.*

Vous croiriez que je boude si je n'écrivais pas; sachez-donc, ma chère Liriette, que je puis vous improuver, mais jamais cesser d'être votre plus tendre ami. Au reste, le devoir de l'amitié est d'être courageusement franc, et

vous aurez affaire à deux femmes, si déliées, si exigeantes, si méfiantes, si payées pour l'être, si nécessitées à l'être, que vous ne sauriez trop mesurer et vos mots et vos démarches. Règle générale et sans exception, *quand nous serons convenus de dire telle chose, dites à la lettre telle chose, et soutenez-la invariablement.* Mon amie, j'ai démêlé hier en vous un art qui vous sera très utile chez les grands, mais dont je ne veux point avec moi : vous avez toute la coquetterie de l'amitié comme vous avez celle de l'amour : au moindre nuage, vous mettez une adresse incroyable à conserver la sérénité. Gardez cela pour La F[age] que vous ne craignez pas le moins du monde, toute son esclave que vous êtes; un sourire, un bout de doigt, un baiser vous le ramènent à l'instant. Un ami ne compose pas si facilement, parce qu'il n'a pas les mêmes dédommagements. Il est de votre intérêt que je sois sévère et je le serai si vous avez tout l'esprit et la force de tête que je vous suppose et vous crois. Le mot que je vous ai glissé hier, la notion des liaisons d'Urgande et de sa cousine QUI N'IGNORE PAS NOTRE INTIMITÉ, doit vous donner de vastes idées et surtout une grande sagesse.

Adieu, mon amie, nous serons demain de bonne heure à Paris; je vous verrai *seule* dans l'après-midi, et ce n'est que là (et non par écrit) que je puis achever de vous catéchiser et de vous gronder. Je déjeunerai après-demain avec vous et La F[age] et le soir je vous verrai seule encore. Je vous aime tous les jours davantage, mais aussi je deviendrai plus sévère tous les jours.

GABRIEL.

28 décembre 1780.

---

71. — *Mirabeau à Mme du Saillant.*

SUR SES NÉGOCIATIONS AVEC SA MÈRE

J'avais résolu d'abord, ma très chère amie, de te donner le détail de mes démarches dans la grande affaire; mais elles se sont tellement multipliées et l'agitation du tourbillon est si considérable, me laisse si peu de temps, expose à tant de variations mes idées, que je ne pourrais absolument, faute de temps et d'assiette, entrer dans ce détail. Rien n'est clair encore ; les difficultés de tout genre se présentent en foule; on prétend qu'elles ne sont pas insurmontables pour moi; sans désespérer je n'ai pas beaucoup d'espoir. J'ai du moins la consolation que mon père m'a fait dire et écrire *qu'il était content*. Ses bontés qui, tant de fois déjà, ont passé mon attente, augmentent tous les jours ; il me conduit, il me guide, il m'éclaire d'heure en heure pour ainsi dire. Les services que du Saillant m'a rendus auprès de lui, à son retour du Bignon, sont les plus importants que j'aie reçus de cet excellent frère; il a changé presque totalement mon pauvre papa, qui paraît prendre confiance en moi et aimer la confiance qu'il y prend. Oh, puissé-je remplir son attente et me montrer digne de ta caution et des comptes rendus de ton digne mari ! Mais, je vous le demande à genoux, mes chers, mes plus chers et excellents amis, revenez vite ! ah, revenez le plus tôt que vous pourrez. Les circonstances sont bien difficiles et je me défie beaucoup de moi-même. Si vous saviez combien de fripons obsèdent cette pauvre femme incapable d'écouter tous autres que les flagorneurs qui la pillent et la flattent ! Cela est inimaginable. Jamais jenevis telle opiniâtreté, telle déraison. Enfin, ma tendre amie, on ne me jugera pas sur l'événement, on me jugera

sur mon zèle et mes démarches; et j'ose espérer que tu les avoueras. Donne-moi vite de tes nouvelles; tu n'étais pas très bien quand tu es partie. Embrasse pour moi ton mari; et recevez tous deux les tendres vœux que je forme pour le bonheur de vous et des vôtres.

/ HONORÉ.

30 décembre 1780.

Mon oncle est à Marignane et fait des présents et des coquetteries à sa nièce [la comtesse de Mirabeau].

---

72. — *Mirabeau à Julie.*

[5 janvier 1781, *date probable*.]

Je vous prie, ma tendre amie, de n'avoir qu'une robe à passer à quelque heure de la journée que vous puissiez me voir. Nous sommes dans une agitation inconcevable; mais cependant on vous donnera un moment, et moi j'irai passer une grande partie de l'après-dîner avec vous si cela ne vous dérange pas.

Quoique La F[age] ait assez vu hier de mon inquiétude et entrevu de mes embarras pour vous expliquer ma conduite, un de mes plus cuisants chagrins est de me dire : *Liriette me soupçonne peut-être de négligence ou de tiédeur*. Oh! que vous seriez injuste, et que vous êtes dure et cruelle de ne m'avoir pas écrit une ligne hier soir comme je vous en suppliais!

Adieu, ma trop chère amie; comment vous portez-vous?

/

---

73. — *A la même.*

[6 janvier 1781, *date probable.*]

Ce que j'avais prévu est arrivé, nous avons été prévenus et l'on m'enlève. Si Mme la duchesse de B[ourbon] ne soupe pas, tout est réparé. Attendez donc, ma chère amie, jusqu'à dix heures du soir. Je ne pourrai point aller chez vous; mais soit qu'une femme vienne vous chercher, soit qu'on vous avertisse seulement que le carrosse est en bas, prévenez en deux mots M. votre père et accourez. Vous demanderiez seulement le comte de Mirabeau au valet de chambre de service. Si vous attendez, ne vous en effrayez pas, et souvenez-vous que votre ami est là.

/

---

74. — *A la même.*

Quand l'instinct me poussait ce matin chez mon amie, je prévoyais que je ne serais pas libre ce soir. On m'a renvoyé! eh bien, vous ne m'aurez pas; il me serait impossible d'aller avant huit heures chez vous. On m'a dit que vous étiez forcée de sortir.

Patienza, c'est apparemment que vous vous portez mieux. On m'a dit que vous vous impatientiez... Je n'ai qu'un mot à répondre : si vous connaissiez comme moi le dessous des cartes; si vous saviez quelles difficultés m'a donné le titre seul contre lequel on luttait depuis la tête jusqu'aux pieds; si vous saviez que votre ami était le seul de l'Europe peut-être qui eût le moyen de réussir et qu'il a réussi presque complètement, et cela en moins

d'un mois, vous ne trouveriez pas qu'il perdît de temps; enfin si vous lui rendiez justice, vous ne douteriez pas qu'aucune affaire au monde ne l'intéresse autant que celle-là, et vous vous fieriez à lui aveuglément du succès.

/

7 janvier 1781.

---

75. — *Le marquis de Mirabeau au bailli de Mirabeau.*

[Extrait d'une lettre inédite du 12 janvier 1781.]

... Pour te mettre au fait il faut te continuer l'itinéraire d'Honoré. Le drôle gagne ses éperons, quoiqu'un peu tard, et ce sera, je crois, un homme. Outre que ceux qui le voient ne lui trouvent plus sa fougue, j'ai demandé à Dupont, qui vient d'arriver et qui était retourné à la campagne, en le mettant hors du donjon, si, depuis un mois qu'il ne l'avait vu, il s'était ou le trouvait évaporé. Il m'a dit que tout au contraire il trouvait la tête infiniment meilleure que dans les meilleurs temps en prison. Il rend compte deux fois par jour, et devient modeste dans ses lettres, mais modeste foncé, car il voit le monde pour la première fois et par en-dessous, et il en voit de rudes; et le drôle démêle les pièges de tout genre dont son père et sa maison sont entourés, et les trames et le diable; et quand il voit que je n'en fais que rire, et lui fais jongler tout ce qu'il trouvera, je crois qu'il commence à concevoir qu'à soixante-six ans, un bonhomme qui ne fut jamais dupe que par commodité et par ce grand principe pris dans la lecture continuelle et réfléchie de l'histoire que les plus habiles et les plus inquiets donnent cent trente coups d'épée dans l'eau pour une botte franche, et que toutes les intrigues de la Palatine, Longueville, Châtillon, Che-

vreuse, Montbazon, etc., donnent dans la même catacombe et ne firent que ce qui devait se faire tout seul ; que cet homme, dis-je, peut être du moins un bon *Gare le pot au noir*.

Il a eu la liste de tous les signants à la requête [de sa mère] qui lui fait tant de peine, et qui ne m'en fait guère. Le duc d'Ayen, ou de Noailles aujourd'hui, tête brûlée, s'est mis à la tête, a fait signer son père, son beau-frère Tessé, et puis Montboissier, ton camarade Listenois, l'abbé de Breteuil, ce qui m'opposait tout l'Orléans, fort au palais, les marquis de Juigné, les Mascarari, les Vassan, les Forget, les d'Escars et des Gascons sans nombre ou en nombre pourtant. J'ai d'un coup d'œil senti que c'était le moyen de faire connaître et renaître Honoré par le bon côté, et le voilà à l'attaque, et à chaque pas d'autant plus surpris que, dans le fait, il ne connaissait pas le monde, que tous ces gens-là débutent par dire qu'ils ont signé sans lire la requête la plus injurieuse et calomnieuse, continuant à professer respect et vénération pour son père; et ce, un marquis de Juigné, homme vraiment estimable, le maréchal de Noailles, etc.. Il n'en revient pas. Aujourd'hui je le lâche à Versailles à cause du duc d'Ayen qui y est de quartier, et là, s'il m'en croit, il verra ministres et tout. Toujours même objet ; humble profession de foi : son honneur, sa maison est perdue si l'on lâche cette pauvre tête nulle. Il est tout étonné du langage bas, des hautes protestations, etc.. Quand on lui demande où il loge, où il existe, il répond qu'un malheureux, proscrit de la maison paternelle et qui l'a tant mérité, n'a point de gîte et ne doit paraître que dans les occasions indispensables. Cette méthode est nécessaire pour les finances, et pour éviter communication et évaporation, mais paraît d'autant plus que ce sont aujourd'hui les gens de dix-huit ans qui dominent.

Il loge ici chez Boucher, l'homme du secret, qui lui est entièrement dévoué; mais il a été forcé de voir qu'il n'en était pas ainsi du mayeur au bourgeois...

76. — *Mirabeau à Julie.*

Je tremble, ma chère amie, de rester jusqu'à mardi à Versailles; ne vous inquiétez donc pas si vous ne me voyez pas lundi au soir; mais, à quelque heure que ce soit, vous aurez un paquet de moi. J'espère que vous ne doutez pas de mon inviolable et incomparable amitié.

/

13 janvier 1781.

Les Hollandais font leur paix avec l'Angleterre.

---

77. — *Le Marquis de Mirabeau au bailli de Mirabeau.*

(Extrait d'une lettre du 17 janvier 1781.)

... A l'égard de ton neveu, je t'ai laissé sur son voyage à Versailles. Il y vit tout le monde en vingt-quatre heures, Mme de Civrac, M. Amelot, Robinet, M. de Maurepas, La Bordère, Saint-Paul. Le ministre lui dit que le roi était las de mes affaires, que ce n'était pas propos de ministre; que la première fois qu'il avait fallu lui en parler, il avait dit qu'il voulait que cela finît, qu'à la première plaidoirie, la porte serait ouverte. M. de Maurepas plaisanta avec lui, lui montra qu'il avait tout ce tracas dans la tête, qu'il savait tout depuis vingt ans, lui dit que sa mère était une vilaine folle, que j'avais cinq cents fois de quoi la perdre; lui dit qu'il avait envoyé pendre Berthelot (c'est un faquin, qui est le grand moteur), et finit par lui dire que si cela se plaidait, on ouvrirait la porte, mais qu'elle se

ferait bientôt reclore. Le duc d'Ayen, qui est celui qui se montre en chef, tête brûlée, et qui n'écoute jamais, l'étourdit d'un flux de paroles et demeura toujours dans son avis. Tel fut le résultat de son voyage à Versailles, que j'avais permis par continuation de son personnage ici, et pour lui donner occasion, selon mon plan, de faire pénitence publique en dedans de l'église, au lieu de passer des années à la porte d'icelle, selon le rite naturel.

... Au reste, quoique M. Honoré ait trouvé le tapis fort coulant en apparence, je sais que son apparition n'a pas laissé d'effaroucher beaucoup, car on est fort tolérant par paresse, et quand le faix porte sur autrui; mais qu'il approche, on a belle peur. Ne pouvant et ne daignant m'expliquer avec tout le monde, je dois éviter de donner prise à ce qu'on dira bientôt, et écrira, et publiera partout, à savoir que je l'ai fait sortir à condition de faire ligue contre sa mère. Je le cache donc, hors pour ses affaires, et le laisse agir ici avec son talent du diable..... Il a vu le Caraman, qui en a été parfaitement content, et Mme de Rochefort, qui lui a dit toutes vérités et siennes avec force et cette énergie qui lui est propre. Elle l'a tâté sur tous les bouts et a été contente de ses propos, et ne lui a plus du tout trouvé ses anciennes manières, au point, dit-elle, qu'elle l'a trouvé moins laid.

... Dupont m'a dit qu'Honoré, dans les six derniers mois, avait tenu contre toutes les suggestions possibles qui l'assuraient qu'il aurait sa liberté sans moi...

---

78. — *Le bailli de Mirabeau au comte de Mirabeau*

(Lettre inédite du 22 janvier 1781.)

Je reçois, monsieur le comte, votre lettre de Versailles du 13 de ce mois, et vous me rendez justice en pensant

que je chercherai à procurer vos avantages; mais deux choses doivent être préalables et sont nécessairement telles. La première est que, par une suite de bonne et sage conduite, vous passiez une couche qui fasse disparaître les ombres trop fortes du tableau de votre vie passée. La deuxième est que vous fassiez provision de patience, et que vous attendiez de votre bonne réputation, des soins de vos amis, le retour entier à l'état que vous avez perdu.

Plus de jactance, plus d'orgueil, plus de persiflage, plus de cet air moqueur qui fait des ennemis d'autant plus implacables qu'ils n'ont pu se venger autrement; plus de mensonges et de vantarderies. L'amour-propre bien entendu paraît toujours se sacrifier à celui des autres; plus, mais plus du tout de cet oubli du droit d'autrui, et de cette facilité à user de son bien comme des choux de son jardin. Voilà les conseils que je vous ai toujours donnés ; je les avais même mis par écrit en forme d'instruction lorsque vous revîntes de Corse, et vous donnai ce papier.

Vous avez mis de terribles obstacles à votre bonheur; mais souvenez-vous que vous ne pouvez les vaincre que par une conduite diamétralement opposée à la précédente, par une modestie qui vous acquière des amis, par la patience et une persévérance qui ne se rebute pas des difficultés et ne veuille pas les vaincre de haute lutte.

Il est fâcheux que vous voyiez dans votre propre famille les suites qu'entraîne une mauvaise conduite, et que votre propre conscience vous dise que non seulement vous avez donné des chagrins à votre père personnellement, mais encore aidé à lui susciter des affaires d'où, si la cabale qui s'élève ne plie pas et abuse de l'autorité et du crédit, il ne peut sortir que par un éclat tout à fait fâcheux, mais devenu nécessaire, parce qu'il devient le seul moyen d'empêcher la perte totale de sa famille.

Quant à ce que vous me marquez, vous comprenez

bien que je ne puis être ici et là, et que je suis plus utile ici [auprès de la comtesse de Mirabeau] que là [à Paris]; et il y a des circonstances anciennes qui font peut-être que si je paraissais me rapprocher, des intrigants craindraient le retour de ces circonstances; la cabale n'en serait que plus forte ou, pour mieux dire, n'en ferait que plus d'efforts contre votre père.

J'entrevois encore de l'impatience sur ce que vous me marquez au sujet des affaires de votre père. Je ne suis pas surpris qu'il soit tourmenté; tous les personnages qui ont instruit l'humanité ont fini par en être persécutés et l'ostracisme est de tous les gouvernements.

Si la cabale des scélérats, des impures, des monopoleurs peut nuire à un homme comme lui, elle le fera, cela n'est pas douteux; et qui suis-je, moi, pour en empêcher les effets? Supposé qu'elle cherche à faire perdre le timon de ses propres affaires à votre père, quel moyen aurai-je pour l'empêcher? Je me rappelle avec douleur que j'ai jadis contribué, quoique bien innocemment, à le faire persécuter. Ma présence, comme je vous l'ai dit plus haut, ne ferait qu'ajouter à la cabale un nouveau renfort d'intrigants.

Avec une tête comme celle à qui votre père a affaire, et qui consent à se crever les deux yeux pourvu qu'elle éborgne son adversaire, il n'y a rien à faire, et il est impossible d'empêcher des éclats et je n'y ferais que mal.

Ne croyez pas que je puisse engager sa belle-fille à venir à Paris à présent. Les préalables dont je vous ai parlé sont nécessaires, et même très nécessaires, quoique je sois persuadé que les éclats auxquels on peut obliger votre père ne peuvent rien ajouter ou très peu aux difficultés qu'il y aura à vaincre du côté de votre femme et de votre beau-père.

Voilà, monsieur le comte, réponse à votre lettre. Je souhaite bien sincèrement, et je commence à oser espérer de pouvoir retrouver en vous un neveu et de vous rendre un bon oncle.

79. — *Mirabeau à La Fage.*

Voici, mon ami, l'*Histoire philosophique des deux Indes*. La demi-feuille que je vous envoie vous fera assez comprendre mon intention. Titre général : *Plans d'attaque et de défense relatifs aux divers établissements européens dans les deux Indes*.

Comme vous lirez le tout, et avec attention, vous ne manquerez pas, si vous trouviez quelque vue relative à la guerre, indépendante des plans d'attaque et de défense, de l'extraire avec soin.

Faites des cahiers de six feuilles que vous me ferez passer à mesure. Épargnez-vous de faire des brouillons; élaguez le pathos; l'utile seulement; à moins que l'idée ne fût forte pour faire sentir le plan.

Je m'en vais malade et contrarié en tout sens. Cependant Vergennes est mieux et voudrait s'en battre l'œil encore une fois.

Je vous embrasse, j'écris à Julie : *vale et me ama.*

/

28 janvier [1781].

Adressez tout ce que vous voudrez chez Lescot.

---

80. — *Mirabeau à Julie.*

[28 janvier 1781, *date probable.*]

Je suis, mon amie, très souffrant et presque aveugle. Voilà ce que je vois de plus clair dans ma marche.

Mes yeux sont dans un état à ne pas oser me montrer.

Il faut pourtant que j'aille. Vous saurez l'époque précise de notre retour avant que nous arrivions, dussé-je envoyer un homme à cheval. J'ai eu une dispute avec Urgande ; elle m'a tenu tête plus que je ne m'y serais attendu. Cependant elle sait que, mon parti pris, je ne plie pas ; j'aurais besoin pour le soulagement de ma tête et de mon cœur de causer avec vous. Mais le plus pressé est de finir votre affaire. Elle le sera mardi ou mercredi ou je me trompe fort, et en perdant du temps, nous en aurons gagné ; car il me semble que vous entrerez d'emblée en exercice.

Adieu, mon amie, je baise votre main que j'ai pensé bien faussement appeler belle.

/

Adressez tout ce que vous voudrez chez Lescot. Faites travailler La F[age].

---

81. — *A la même.*

Je suis de tous les hommes le plus contrarié, mon amie ; certainement je le suis. Il est impossible de la voir ce soir ; j'ai obtenu en revanche que le don serait certifié de sa main et par un écrit que vous pourriez montrer à vos parents. Vous aurez demain une lettre de quatre pages de moi, car je suis las d'être si agité d'un côté et de trouver mes amis si injustes de l'autre ; en vérité, ce soir, vous et votre physionomie m'avez navré.

/

2 février [1781].

Priez de ma part La F[age] de me découvrir le plus tôt possible, aux foyers, qui, indépendamment de M. d'Aligre, a du crédit sur la Fayel des Italiens.

82. — *A la même.*

Ce n'est pas d'aujourd'hui, mon amie, que je sais cette triste vérité : *Nos amis même trouvent que nous n'avons rien fait pour eux si nous ne le faisons à leur manière, et même au gré de leur fantaisie.* Je me trouve vis-à-vis de vous dans une situation qui me confirme cet adage, lequel ne me dégoûtera certainement jamais du plaisir d'obliger, plaisir qui embellit les devoirs de l'amitié jusqu'au point de lui donner une saveur comparable à celle de l'amour. Mais je paie chèrement la faiblesse que j'ai eue d'être trop confiant avec vous ; si j'avais su observer le manège de tous les intrigants qui donnent pour très difficile ce qu'ils trouvent fort aisé, pour fort éloigné ce qu'ils regardent comme très prochain, vous vivriez d'espérance et non pas d'illusions, et je ne serais pas aujourd'hui tourmenté de votre agitation, assez naturelle en ce que vous ne connaissez pas tous les petits ingrédients qui composent et la politique et les convenances de ces intérieurs, qui les rendent mobiles jusqu'à la girouetterie, jusqu'à la démence. Votre agitation est assez naturelle en ce sens, dis-je ; mais d'un autre côté, elle est humiliante et douloureuse pour moi, en ce qu'elle atténue la confiance que vous devez non seulement à mon amitié, mais à mon honneur, mais à ma sincérité, mais à mon genre d'esprit, de vues et de talents. Enfin j'ai trop parlé, et moi-même j'ai tissé le filet dans lequel je suis enlacé, et où je me débats non pas assez pour m'embarrasser, mais assez pour m'attrister et me tourmenter dans un moment où j'aurais le plus grand besoin d'être calme, de ramasser toutes mes forces, de ne pas les disperdre à de petits arrangements, de petites motions souterraines qui tracassent plus les grands et auxquelles ils opposent plus de résistance qu'aux plus grandes manœuvres,

parce qu'ici la nécessité les commande, au lieu que là les fantaisies et l'impulsion du moment les mènent.

Enfin, ma belle amie, car je vous fatigue plus que je ne vous persuade, je n'ai qu'une chose à vous demander, c'est de retracer à votre esprit d'une manière nette, exacte et impartiale, la marche que j'ai tenue avec vous; et de scruter dans le for de votre conscience si je vous ai donné le moindre sujet de suspecter ma bonne foi ou la délicatesse de mes procédés. Si, comme je le crois, je sors triomphant de cette recherche, s'il conste par les faits et par mes écrits que je n'ai jamais eu ni pu avoir eu, traitant avec vous, un autre intérêt que le vôtre, vous apprécierez vous-même vos impatiences et vos froideurs. Pour moi, voici ma déclaration très formelle, et sur laquelle je ne varierai pas : Je suis également au-dessus de la méfiance active et passive; aussi la méfiance navre mon cœur, aigrit mon esprit, et exalte ma fierté. Si vous croyez avoir à vous plaindre de moi, si votre physionomie et vos demi-mots me l'annoncent encore, certes je prendrai de vous une vengeance digne de moi, car je dépasserai et mes promesses et votre attente; mais je ne vous reverrai de ma vie comme mon amie, tout impossible qu'il me sera jamais de renoncer à être le vôtre. Votre esprit m'a plu sans doute; mais votre cœur seul m'a séduit et subjugué; et donner cet empire à un cœur capable de suspecter le mien, me paraît un esclavage très vil et très indigne de moi.

Je vous ferai passer, fort incessamment, je crois, les ordres de la princesse par un organe qui du moins ne pourra vous être suspect. Adressez chez Lescot tout ce que vous voudrez m'écrire. Je recevrai deux fois par jour tout ce qui y sera.

Recevez les assurances de mon tendre respect.

/

3 février [1781].

83. — *A la même.*

Je n'ai pas prétendu vous faire des reproches, mon amie; je n'ai voulu que me plaindre avec la franchise et la sensibilité de l'amitié; si je me suis trompé, cette erreur m'est chère; et il est impossible qu'elle vous ait blessée au point de me mériter cette froide formule de *M. le comte* à laquelle vous ne m'avez point accoutumé. Je crois avoir quelque droit de n'être pas *Monsieur* pour vous, du moins ne serez-vous jamais *mademoiselle* pour moi; j'aimerais presque mieux ne vous voir et ne vous écrire jamais, que de vous parler un langage si étranger à mon cœur.

Je vous avoue que si le quine que je pourrais espérer de la loterie comportait autant de chances que le petit bonheur que vous appelez ainsi, j'y mettrais tout à l'heure; ce n'est pas à un jeu si hasardeux que j'ai entendu confier la fortune de mon amie.

Mais un jeu très hasardeux, c'est de parier qu'un grand fera telle chose tel ou tel jour. Par exemple, l'ami d'Urgande aurait parié le soir que celle-ci ferait toute autre chose que de partir avec deux personnes brouillées ensemble jusqu'à la fureur pour le bal de l'Opéra, d'où elle ne reviendra probablement que très tard, et où l'ami n'a point voulu aller, d'autant qu'il est surchargé de besogne, et que l'on partait trop tard pour qu'on eût l'espoir de vous voir un instant.

Enfin à peine est-il possible dans leur intérieur le plus intime de saisir un quart d'heure nommé. Jugez quand il est question d'un rendez-vous extérieur. Mon amie, je vous le répète, je n'ai point de reproches à vous faire; mais ma destinée est d'être contrarié en tout. Heureux quand les difficultés portent sur la forme et non pas sur le fond.

Adieu, mon cher ange; je ne puis vous parler encore de mon retour. Probablement je ne le saurai qu'une heure avant mon départ. Il faut que je sois vendredi à une signature de contrat, sans quoi j'aurais retourné ce jour-là à Paris; puissé-je y entendre bientôt de votre bouche que votre impatience n'était pas fondée, et que vous m'aimez toujours de même. Ah! que j'avais bien raison de dire qu'une vie obscure était la plus favorable à l'amitié : ma santé toujours chancelante se soutient pourtant.

/

4 février [1781].

---

84. — *A la même.*

Me voici enfin revenu, mon amie, et revenu pour huit jours au moins, pendant lesquels vous et moi aurons le cœur net sur notre premier intérêt; car le vôtre est le mien. Je suis obligé d'aller dîner aujourd'hui au *Gros Caillou* et ne vous verrai pas. Demain matin, je vous verrai, et demain au soir nous causerons à fond. Vous devez savoir maintenant un des incidents qui ont agité notre bord. L'amie d'Urgande [la Reine] est grosse; c'est un grand et important événement qui a eu, et aura plus d'une suite majeure. Je me porte assez bien; jamais je n'eus si faim de vous voir, et ne vous aimai davantage.

Embrassez pour moi La F[age], je vous prie.

*
*

11 février [1781].

---

85. — *A la même.*

Mandez-moi tout de suite, c'est-à-dire pour six heures du soir, si vous pouvez venir au bal de l'Opéra, cette nuit. Si vous ne le pouvez absolument pas avec La F[age], qu'il y vienne, lui, sur les onze heures. Il ôtera son masque et mon mot sera URGANDE.

/

11 février [1781].

---

86. — *A la même.*

[11 février, *date probable.*]

Vous m'inquiétez beaucoup; mais beaucoup; qu'est-ce que cette lettre de ce matin? je n'en ai point entendu parler. Je n'ai reçu que votre billet de six lignes, lequel en vérité ne me satisfait point du tout; quand j'ai prié que La F[age] ou vous, fussiez au bal de l'Opéra, j'avais apparemment mes raisons. Vous préférez un souper; vous pouvez avoir les vôtres; mais ne comptez plus sur moi pour demain matin; car nous n'allons plus qu'à deux heures au bal de l'Opéra; et quoique je ne dise pas comme vous *primo la santé*, je ne puis pas ne point dormir un peu.

Éclaircissez-moi la lettre de ce matin, qu'assurément nous n'avons ni Lescot ni moi; et remerciez La F[age] de sa cérémonieuse attention.

/

---

87. — *Le marquis de Mirabeau au bailli de Mirabeau.*

[Extrait d'une lettre du 13 février 1781.]

... Honoré est toujours sur la même voie, et je ne le ménage pas; et, en vérité, il est docile et confiant, et ne parle jamais de son père que les grosses larmes ne lui jaillissent. Au reste, je sais par le récit combiné de ceux qui le voient et revoient que ce n'est plus l'homme que nous avons vu. C'est un homme fait qui se contient et qui est même imposant, malgré cette extrême vivacité dont il est néanmoins le maître. Il a mis à profit sa prison, ayant appris le grec, l'anglais, l'italien, beaucoup étudié les anciens et surtout Tacite qu'il traduit. Son esprit toujours perçant est devenu juste, et ce *don de la familiarité* qui lui fait retourner les grands comme des fagots; en sorte que s'il avait sa tête sur les épaules, chose à laquelle on travaille, mais où il trouvera plus de difficultés ou du moins de longueur qu'il ne pense, il serait bientôt en avant. Avec cette facilité néanmoins, la quantité de pièges d'intrigue (son vol naturel) dont ce pays-ci est semé, sa facilité, ce caractère caméléon qui prend l'empreinte de ce qui l'approche, tu sens quel casse-tête pour un père qu'il paraît prendre pour maître absolu, qu'il consulte deux fois par jour, exécutant au moment et rendant compte de tout, la multitude et divergence et embarras inextricables des affaires, le talent qu'il a de trouver à tout des percées, le peu de suite naturelle et innée que je lui connais; tu sens, dis-je, quel casse-tête c'est pour moi. Ne fût-ce que les dictées, elles me prennent tout mon temps. Je t'assure que je me sens plus vieilli depuis six mois que je ne le fus en six années.

88. — *Mirabeau à Julie.*

N. — Pour ranimer l'espérance défaillante de Julie, Mirabeau lui a fait remettre un billet prétendûment écrit par Mme de Lamballe. Julie l'a jugé faux et s'en est ouverte à Mirabeau en termes assez clairs. Il répond comme un homme moins intéressé à se justifier du soupçon qu'à en profiter pour rompre une aventure décidément gênante avec une partenaire aussi prudente et habile.

Je n'ai, moi, aucune autre réponse à faire à votre billet, Mademoiselle, sinon qu'il est si étrange et si peu mérité qu'il m'est impossible en effet de persévérer ni dans mes projets, ni même dans l'honneur de vous voir, à moins que vous ne reveniez de vous-même de soupçons aussi outrageants que ceux que vous ne rougissez pas de me témoigner. Quand votre amitié m'a paru inquiète, alarmée, j'ai épanché douloureusement mais affectueusement mon cœur. Aujourd'hui que la méfiance et même l'outrage prennent la place des sentiments que vous m'aviez tant témoignés, je ne m'abaisserai pas à une apologie fort au-dessous de moi, et très inutile aux yeux du plus simple bon sens et de la bonne foi la plus commune; car il y a quelque chose à parier que si j'eusse été de mauvaise foi, je ne suis pas précisément assez sot pour venir me brûler à la lampe que j'allumais moi-même. Quoi qu'il en soit, mademoiselle, je vous souhaite et plus de bonheur et plus d'équité, et plus de confiance en vos amis, du fond d'un cœur qui sera toujours pénétré d'estime pour vos vertus, et de tendresse respectueuse pour votre personnel.

/

23 février [1781].

Je crois, Mademoiselle, que dans votre façon de penser actuelle vous n'avez nul besoin de la lettre que je vous ai

fait passer ce matin, que je vous redemande, qu'il est digne de votre délicatesse de me rendre, et à laquelle il aurait été de votre devoir de répondre.

Si vous persistez dans votre dessein actuel, je ferai un paquet de toutes vos lettres, que je vous renverrai, et je prendrai la liberté de vous redemander les miennes.

/

---

89. — *A la même.*

N. — Mais Julie, qui est allée au bal de l'Opéra, y a été interpellée, et croit avoir deviné sous le masque Mme de Lamballe et la Reine. Elle a renoué aussitôt le fil qu'elle avait failli rompre, sur le soupçon du faux billet. Vraisemblablement, Mirabeau a conçu le projet de la duper par un coup susceptible de le rétablir au moins dans son estime; car il craint que, délaissée, elle ne montre ses lettres et ne le perde à tout jamais.

Vous avez infiniment d'esprit, je le sais il y a longtemps; et quand votre âme très sensible qui peut vous porter à quelques fautes, mais qui éveille toujours en vous le désir de réparer, a poussé votre imagination à quelque vivacité, vous employez une extrême adresse à la farder; c'est ce que j'ai appelé si souvent en vous la coquetterie de l'amitié. Mais mon esprit n'est pas facile à surprendre quand mon cœur est blessé. Nous sortons aujourd'hui de la question.

Il est clair que vous avez eu l'indigne soupçon que le billet que je vous envoyais hier était apocryphe. Cela est clair, dis-je, car vous auriez senti sans cela que vous vous couvriez du plus grand ridicule en n'y répondant pas.

Or, ce soupçon, Mademoiselle, en quel sens puis-je l'avoir mérité? quel droit avez-vous de l'avoir conçu? et si vous l'avez conçu, pourquoi ne pas me faire, masque

levé, un si sanglant outrage? je l'aurais trouvé moins odieux et pas plus douloureux.

Oui, Mademoiselle, on a pu vous parler; une plus grande dame encore vous a parlé; je crois, moi, que vous ne vous en êtes point aperçue; mais celle qui arracha ma soie et déchira la moitié de ma barbe a cru avoir ses raisons... Quelles qu'elles puissent être, je ne suis pas fait pour me justifier de ce qui blesse l'honneur, et je rougirais de donner des détails apologétiques à celle qui n'a pas dû me soupçonner, ou qui, si elle m'a soupçonné, doit revenir d'elle-même, et par les seules raisons qui lui firent me jurer son amitié et son estime.

Non, les sentiments que vous m'avez inspirés ne périront pas; non, il n'est pas en vous de me faire renoncer à l'intérêt que je vous vouai; mais si je revois ce soir, comme il est probable, Urgande, que dois-je lui dire? *On suspecte ma bonne foi, daignez me justifier;* je ne lui dirai pas autre chose; mais ne suis-je pas nécessité à lui dire cela? et ne m'est-il pas bien dur de le lui dire?

Voilà ce que je dois vous dire, puisque vous ne me repoussez, ni ne m'appelez; c'est à vous de savoir maintenant si j'ai dû n'être pas offensé. Convenez que je vous vaincs en franchise; convenez que je vous ai devinée; que le doute qui vous a dicté votre billet est affreux; que si vous avez un *chagrin amer*, cette affaire m'a jusqu'ici plus tourmenté que vous; et puis, mettez en question *si je suis un véritable ami...* je puis pardonner ce *si*, et je le pardonne; mais il faudra que vous soyez bien heureuse, et bien heureuse par moi, si je l'oublie jamais.

/

24 février [1781].

Je ne pourrai voir M. de La F[age] que j'avais demandé entre quatre et cinq, qu'entre six et sept.

---

90. — *A la même.*

J'aimerais autant que l'on me fît cette question et cette demande : *Êtes-vous un polisson? donnez-moi votre parole d'honneur que vous n'êtes pas un polisson.* Voilà plus laconiquement et plus franchement ce que vous dites en d'autres termes; voilà votre billet en substance.

Mais ce n'est pas tout; si vous m'avez soupçonné avant-hier, vous m'avez soupçonné auparavant, car je vous ai déjà montré un post-scriptum de cette écriture. Voilà un double faux dont vous m'accusez... — Mais c'est une plaisanterie. — Mademoiselle, je n'authentique point une plaisanterie par une assertion sérieuse, et je ne fais point des plaisanteries si cruelles à mes amis.

Enfin ce n'est point à moi à me justifier d'une pareille imputation. J'ai eu l'honneur de vous dire souvent que si j'échouais dans mes vues, je mettrais sous vos yeux toute ma correspondance à cet égard, et j'ai celui de le répéter. Je vous vois même si méfiante que je prendrai plus de précautions contre votre incrédulité. Mais, en vérité, il a fallu qu'elle devînt bien évidente, pour que j'y crusse. Je ne vous assurerai pas, moi, de *ma reconnaissance* à propos de votre lettre, comme vous m'en assurez, *dans tous les cas*, à propos d'une prétendue *plaisanterie*, qui serait un outrage. Je n'aime ni ne sais faire la fausse monnaie.

Mais je vous réitère l'assurance de mon amitié et de mon respect.

/

25 février [1781].

91. — *Mirabeau à Boucher.*

(Extrait d'une lettre inédite du 3 mars 1781.)

Je reçois vos deux lettres, mon très bon ami. L'une m'afflige beaucoup. Je ne saurais trop vous dire, mon cher et bon ange, qu'il faut faire la plus sérieuse attention aux accidents nerveux de votre femme, qui finiraient par lui détruire absolument la santé, et peut-être par lui détraquer la tête. Des bains, mon ami, des bains, et que tout vin et liqueur fermentée soit sous votre clef...

... Je vous remercie du billet de M. de Sartine. Je ne puis guère être que jeudi à Paris. Veuillez lui dire que son billet est arrivé en mon absence, et lui joindre tout mon empressement à le voir...

---

92. — *Le marquis de Mirabeau au bailli de Mirabeau.*

(Extrait d'une lettre inédite du 17 mars 1781.)

... Il faut te dire, et tu l'aurais bien auguré, que la fureur de Rongelime [Mme de Cabris] et de toute sa clique bien servie a redoublé de voir la sortie d'Honoré et le tour et le parti qu'il prenait; tu t'en serais bien douté. Je t'ai rendu compte d'une partie des insultes et arrogances de Briançon. La police, qui avait accoutumé Honoré à ordonner, ayant des ménagements à garder avec lui sans doute, répondait à ses instances pour en être débarrassé, que cet homme tenait à quelque chose d'inconnu, mais de plus fort qu'eux sans doute, etc., mais qu'il suffisait que M. de Maurepas en dît un mot à M. Le Noir : *Que peut faire cet homme ici?* et que tout serait dit. Quoique ce ministre m'eût autrefois prévenu pour d'autres, je répu-

gnais fort à cette démarche et à accepter ce diminutif d'adversaire, quoique ayant jadis menacé ma vie, etc.. Enfin, vaincu par les récidives, j'écrivis ce qu'il y avait à écrire, et voilà Honoré à l'abordage. Lui qui avait été si bien reçu deux autres fois, trouva le ministre préparé et ulcéré : *Voilà 60 lettres ou ordres pour la famille Mirabeau. Il faudrait un secrétaire d'État exprès pour eux. Si l'on chassait de Paris tous ceux qui y vivent d'intrigues, l'herbe y viendrait; votre père me prend pour son homme d'affaires. N'est-il pas honteux de ne voir point de fin aux scandales de sa famille? Le Roi ne veut plus en entendre parler, etc.* Au compte rendu de cela, je répondis que M. de Maurepas me traitait en pupille et y avait droit; qu'il avait raison et donnait une fort bonne leçon à Honoré. Mais je ne m'en tins pas moins pour dit que tout ceci se chauffait pour le moment de la translation. Quant à Honoré, qui en sait sans doute plus qu'il n'en peut dire, et dont on s'est servi *du fond de sa clôture pour prévenir contre nous la famille royale, etc.*, il ne cessait de dire et d'écrire qu'il recueillait le fruit de ses forfaits...

---

93. — *Mirabeau à Julie.*

Ayez la bonté, ma très belle amie, de patienter jusqu'à mon retour pour les billets de spectacle au Palais-Royal; c'est moi-même qui vous y mènerai aussi bien que Madame votre mère et La F[age]. Pour les vers et les chansons, je ne retrouvai pas hier au soir L'Avisé, et je crois que vous attendrez volontiers la même époque quand je vous promettrai d'en ajouter d'autres, et je vous le promets. C'est à un changement de chevaux que j'écris ceci afin que vous soyez bien convaincue que mon amie est toujours ma pensée habituelle. Faites des vœux pour moi, car ma santé

est. mauvaise. Je puis encore vous être (sinon vous être encore) utile; et ne fussé-je que votre tendre et éternel ami, vous perdriez en me perdant.

/

Nemours, 30 mars 1781.

---

94. — *Le marquis de Mirabeau au bailli de Mirabeau.*

(Extrait d'une lettre inédite du 3 avril 1781.)

... Comme tu vois très clair, tu te doutes bien qu'il y a encore bien du bruit dans la tête d'Honoré, et cela même sera toujours; mais la quiétude n'est pas précisément le type de notre race. Il est vrai que le bon sens et l'honneur sont des correctifs indispensables. Qui n'a pas reçu l'un en naissant, et il en est fort loin, ne l'acquiert que par l'expérience, et le bon sens acquis de la sorte devient un *caput mortuum* dans la plupart des hommes, mais il a de l'esprit comme un diable...

... Quant à présent, je l'ai laissé aller consoler Dupont, à qui il doit beaucoup, à sa campagne, où il se désole d'avoir perdu son patron et son asile, M. Turgot. Je crois qu'il se trouvera là-bas avec les du Saillant, qui y arrivent de leur pays, et qui pourraient le ramener... Au fond il a un bon *remora* désormais, c'est un amour du travail de cabinet, qui est excessif et sans relâche, et pris d'habitude. Il y passe les nuits quand il a couru les jours. Cela, joint à la quantité d'affaires qu'il mena toute sa vie pour surnager, lui feront passer son temps comme un autre. Il est d'ailleurs très persuadé que *la principale puissance* qu'il ait à servir désormais, c'est la puissance Mirabeau...

---

95. — *Mirabeau à Mme du Saillant.*

(Extrait d'une lettre écrite du Bois des Fossés, le 4 avril 1781.)

J'étais venu, ma très chère et bonne amie, au Bois des Fossés, pour consoler mon pauvre Dupont de la perte cruelle qu'il a faite, mais dans l'espoir de me récompenser du chagrin que devait m'occasionner cet office d'ami par le plaisir de te voir et de t'embrasser. On se flattait à Paris que tu serais lundi à Montargis et mardi au plus tard au Bignon. J'ai appris par Desjobert que tu n'y seras que jeudi 5 ou même samedi 7. Or, mon père m'a écrit le 30 que de ce jour en huit sa cause serait appelée. Quoique j'aie de très fortes raisons de croire qu'il est question d'un simple incident de procureur, et point du tout du fond de la cause, je n'ai pas cru pouvoir attendre davantage, et je pars aujourd'hui mercredi à midi. Les chevaux de Dupont me mèneront jusqu'à Fontainebleau où je prendrai un bidet de poste et continuerai jusqu'à Paris. C'est retarder la douce joie de te retrouver et de te remercier; c'est aussi retarder quelques explications importantes peut-être qu'il me tarde d'avoir avec toi et ton excellent mari; mais la nécessité commande. Te dire par écrit tout ce qu'il faut que vous sachiez tous deux, ce serait longue besogne. Ce que je puis vous assurer, c'est que si vous voulez rendre un service important à mon père et à la famille, vous ne resterez pas un mois au Bignon, comme vous en avez le projet, et que vous arriverez incessamment à Paris...

---

96. — *Mirabeau à Julie.*

Je suis revenu hier au matin, ma belle amie, et c'est le retour de mon valet de chambre qui a induit le portier en erreur. Je vous confie mon secret : le procès de ma mère va se plaider malgré mes efforts et les sollicitations réunies des plus grands de la terre.

Je plaiderai pour mon père : 1° afin que ma mère ne soit pas outragée et déshonorée; 2° pour que le procès s'accommode et ne soit pas jugé. Jugez ce que les démarches nécessaires pour obtenir cela et me préparer dans une occasion si importante, qui peut venir chaque matinée, me prennent de temps et me donnent de tracas, surtout venant à la suite d'un voyage bien épineux, bien fatigant et bien importun.

Je ne puis vous voir aujourd'hui, Target, l'avocat de mon père, me prenant toute ma soirée; mais je jure d'être demain matin chez vous, où vous me verrez ce que je fus, ce que je suis et serai toujours, votre meilleur et plus sincère ami.

/

Ce mardi [10 avril 1781.]

(FIN DES *Lettres à Julie*.)

VI

LE ROMAN CONTINUE...

— Eh bien (murmure à part soit le lecteur, non pas indisposé peut-être par le développement de cette correspondance, mais déçu à coup sûr par sa terminaison paresseuse et vague), eh bien ! est-ce là tout? Ces lettres multipliées, verbeuses, intarissables, ces lettres si attentives et si intéressées à plaire, — au total, ne serait-ce qu'un roman sans dénouement, ou la proposition dérisoire d'un sphinx sans énigme?... Plus de trois mois durant, notre Mirabeau a pu voir, il a vu Julie seul à seule, à l'insu de La Fage : qu'en advint-il? Nous voulons apprendre *le reste*... Déjà, du 13 décembre 1780 en cet avril où nous voici, cette correspondance est allée semaine à semaine perdant de son entrain et de son abondance première. Mais nous lui avions ouvert un large crédit de patience. Dans les croissants intervalles de ses silences, ici l'amour parle, songions-nous; et notre imagination aidait à nous tenir en haleine, en glosant malignement là-dessus. Puis il nous fallait bien supposer qu'affolé par son brusque rejet dans le tourbillon du monde, Mirabeau avait de-ci de-là pu perdre pied et se laisser entraîner, de libertés en licences, hors de l'atmosphère égale et tempérée où son ferme propos était de ne respirer plus que pour sa gloire, auprès de Julie. Sans doute aussi, l'adroite fille tardait-elle à perdre le bon sens dans ses bras, sans assez d'égard à l'irritation de ses nonpareilles puissances d'aimer, rendues besogneuses à faire pitié par quarante-deux mois de compression. Enfin, nous savions *M. Honoré* gêné, distrait, surmené, tant par le

besoin de débrouiller l'inextricable écheveau de ses affaires privées que par celui d'apaiser la querelle fatale de ses père et mère. Mais à présent, ce n'est plus de tromper l'ennui d'un commerce languissant, ni de suppléer à son laconisme, qu'il s'agit. Il n'est méchante intrigue qui n'atteigne au point où elle se résout; et celle-ci, telle quelle, n'aboutit à rien...

— Il est vrai. Notre curiosité n'est point satisfaite; et quelle curiosité? la moins pudibonde! Ces lettres s'interrompent sans conclure; et l'incertitude où elles nous délaissent est d'une absolue disconvenance à l'impétuosité et à la réussite légendaires des entreprises galantes de Mirabeau. Mais qu'on se rassure : le roman continue; après de divertissantes trajectoires, son trait final déviera soudain; une victime imprévue et touchante en sera frappée au cœur : catastrophe digne de notre attente...

— Et n'entendrons-nous plus parler de Mme de Lamballe?

— Si fait; mais au préalable, rentrons un moment dans le courant de la vie quotidienne de Mirabeau, et soucions-nous moins de le précipiter que de l'éclaircir; redescendons sa pente tortueuse et rapide à partir du 13 décembre 1780.

Nous n'avons pas oublié les raisons fortes et poignantes pour lesquelles Mirabeau, aux approches de sa libération, avait résolu de fuir l'Amour, mais de fuir avant tout le château de Vincennes. Son père s'obstinant à lui imposer ce séjour, chez le chirurgien-major Fontelliau, il s'y rendit intenable en trois semaines, à telle enseigne que son hôte, dévalisé et violenté, dut le bouter hors sans délai. Sollicitée de le recueillir, la famille de Julie Dauvers éluda prestement l'onéreuse proposition; et comme il se trouvait sans un sol vaillant, son père exigeant qu'il ne logeât à Paris qu'en honnête maison, personne que le faible et tendre Boucher ne se trouva prêt à assumer l'insoutenable responsabilité de sa conduite. Mirabeau se comporta chez

lui en furieux. Il disposait depuis longtemps de son influence sur M. Le Noir et sur la police, de son cœur indulgent et généreux, de sa bourse bien ouverte, mais peu fournie. Restait à lui ravir sa paix domestique, déjà précaire, et l'avantage de ses nombreux et bons amis : M. Honoré les fit siens. Naguère, Boucher avait aimé la musique et les musiciennes; sa femme, romanesque, nerveuse, adonnée aux excitants, négligeait son intérieur et ses enfants, mais peignait le portrait avec beaucoup de grâce et d'expression. Des artistes, des gens de lettres, des praticiens, des avocats, des commis, tous honorables, pleins de talents, d'esprit et d'entregent, mais plutôt faciles qu'avisés, fréquentaient ce ménage mouvementé. La présence du comte les flatta et les captiva : ils l'obligèrent. Il les paya de sa bouche dorée, de ses tapes familières, de sa protection éventuelle; il manifesta tant de goût aux travaux des uns qu'il s'en appropria les meilleurs, et tant d'estime aux capacités des autres qu'il fit d'eux ses courriers, agents et secrétaires bénévoles; enfin, à la plupart, il prit de surcroît leurs femmes. Lui sut-on jamais rien refuser? et n'est-ce là peccadilles? — Soit : gentillesses de satyre, adresse de joueur de gobelets...

Par ailleurs, le vilain s'exerçait à mieux faire; il peinait sérieusement, sinon à racheter l'affreuse industrie de ses passe-temps, passades et passe-passe, au moins à en perdre l'habitude, à en quitter les occasions, bref, à mériter de partager bientôt l'existence encore glorieuse de son père, en sa belle demeure de la rue de Seine. Il comblait celui-ci, deux fois par jour, *currente calamo,* de ses protestations de respect, de gratitude et de soumission, rendant compte de ses menues et grandes démarches, prenant conseil sur tout, et prouvant sans se démentir la plus soigneuse, la plus active et la plus habile application à servir et à plaire. Il réussissait. Certes, cela ne suffisait point à lui ouvrir tout de suite le seuil méfiant de l'Ami des Hommes; mais c'était en graisser l'huis, et savonner la pente qui y menait cahin-

caha. Le marquis du Saillant, Dupont, Boucher, installés dans la place, poussaient des tranchées à la rencontre de ses travaux d'approche; en sorte que, dans le courant d'avril, le marquis lui-même forçait sa tête récalcitrante à considérer comme inévitable et prochaine une cohabitation dont la seule pensée, trois mois plus tôt, lui repoussait les sens : « Il y a encore bien du bruit dans la tête d'Honoré », écrivait-il au bailli son frère (3 avril), « et cela même sera toujours; mais la quiétude n'est pas précisément le type de notre race... Il a de l'esprit comme un diable ». — Le vois-tu donc? repartissait le bailli. — Non, il ne le voyait en aucun cas. En janvier, sortant de chez son conseil Desjobert, le marquis s'était inopinément trouvé face à face avec Honoré : il le dévisagea, lui trouva l'œil perçant, l'air fort et sain (il avait grandi de cinq pouces au donjon), mais passa son chemin sans lui faire signe ou dire mot, Honoré s'écartant le plus qu'il pouvait. Il ne l'avait plus rencontré par la suite, et s'était borné à lui faire écrire son parfait contentement et à l'exprimer régulièrement *manu proprio* au bailli. Celui-ci s'ébahissait de tant de confiance chez son frère, opposée à tant d'aversion physique pour l'enfant perdu et recouvré; il s'en inquiétait discrètement; il n'entendait rien à la finesse de cette stratégie peu militaire. Elle était cependant d'une grosse simplicité, sous son mystère.

Assurément, d'une part, Honoré avait passé l'attente de son père en zèle, docilité, déférence et voire modestie; sa conversion avait l'air pleine, profonde et entière; et le marquis l'avouait sincèrement : il ne lui avait donné « un pas, un mot, ni une inattention à lui reprocher ». Ce certificat élogieux restait même au-dessous de la vérité. Non seulement le comte ne parlait publiquement à personne de son père « que les larmes aux yeux », mais il entrait si avant dans ses vues, dans ses procédés, dans son antique et incorrigible accoutumance de l'arbitraire, qu'il semblait avoir passé sa jeunesse à solliciter des lettres de cachet, —

non à les subir, à en dénoncer la cruauté et à en flétrir l'usage. Mais oui : ce drôle qui, dès avant sa majorité jusqu'à présent, a vécu, ahané et rugi sous la main du roi, qui s'honore, devant ses amis comme devant la postérité, d'être l'auteur de ces terribles réquisitoires, l'*Essai sur le Despotisme* (1775), et *Des lettres de cachet et des Prisons d'État* (1778), ce drôle gagne ses éperons de chevalier à chausser ceux de son père barbare, et ne visite les ministres à Versailles que pour requérir d'eux tantôt un ordre d'exil contre Briançon, l'amant de sa sœur de Cabris, tantôt un ordre d'internement perpétuel contre sa propre mère, à qui il veut aussi qu'on ôte tous moyens humains de recourir à la justice des tribunaux! Or, la plaidoirie, à l'encontre de ses demandes, étant commencée, et sur le refus du ministre de la faire interrompre, le comte suppliait qu'on lui permît d'être l'avocat de son père; il écrivait ou inspirait les mémoires et consultations en réfutation aux arguments de la marquise (F); il annonçait la résolution de se présenter *in fiochi* au Palais « pour y faire amende honorable par son attitude et rendre hommage » à celui dont il avait écrit le 31 mars 1779 à Boucher : « Mettez-vous bien dans la tête que L'AMI DES HOMMES jette sur moi les regards d'un vautour qui attend un cadavre. »

Il fallait réfréner ce scandaleux amour filial et ne l'admettre à se répandre que sous le frac, dans les couloirs, ou mêlé en séance à l'animadversion du public, pour l'accoiser. Supposez qu'une affectation de rigueur, de répugnance ou d'insensibilité à son égard fût alors venue à le décourager : il n'était que trop susceptible de revirement, que trop frais émoulu du donjon, que trop sollicité de suivre la Fortune, laquelle en cet instant avantageait visiblement sa mère. S'il refaisait ligue avec celle-ci, c'en était fait des restes de la fortune, du crédit et de la popularité de son père. Et donc, le marquis le flattait de peur d'en être mordu. Sa tactique obligée était de jouer la confiance et le contentement, et de compromettre si fortement dans sa cause son

vaillant aîné que la marquise, exaspérée contre ce fils ingrat et versatile, méprisât et rebutât son concours, supposé qu'il vînt à le lui offrir.

Mais, d'autre part, le marquis n'était pas dupe des beaux semblants de M. le comte. Il ne se passait guère de jours, depuis sa libération, qu'il ne reçût avis, par visites ou par écrits, de ses méfaits passés et actuels. Mémoires, dénonciations, plaintes, suppliques, menaces, s'il ne recevait leurs auteurs en personne, n'en parvenaient pas moins en son cabinet; il y restait sourd, mais non insensible. Aussi longtemps qu'il tenait l'aventurier hors de sa maison, il lui était loisible et même facile de paraître ne rien savoir de ses extravagances. Une gueusaille hurlante, irritée et foulée de valets, de fournisseurs, de prêteurs candides et d'usuriers sans scrupules, se fût au contraire introduite chez lui avec Honoré; et l'hôtel investi et forcé eût été bientôt mis au pillage. Il eût bien fallu entrer en composition avec les assaillants et leur céder quelque chose. Or, le marquis de Mirabeau n'avait plus d'argent. Menacé de perdre la disposition des biens de sa femme, les seuls qui lui restassent, il épuisait son revenu à défendre ce capital disputé, rongé et fuyant... Ce n'était pas l'occasion d'apporter le fer, la torche et l'ouragan dans cet édifice branlant, qu'on pouvait encore étayer, mais ne faire durer qu'avec d'infinis ménagements. La prudence obligeait ainsi le marquis à laisser courir son fils; il l'eût vu sans un gros chagrin être rencogné par ses victimes dans une impasse et y succomber de lui-même ou sous le nombre. Ceci, au reste, ne semblait pas à craindre pour lui de sitôt. Honoré n'était pas la terreur que de ses victimes : une société imposante et nombreuse le redoutait, la police lui restait dévouée (G), le puissant parti des Noailles le ménageait, plusieurs ministres l'observaient avec complaisance et il influait sur les autres par leurs commis à sa dévotion; enfin il avait le cœur des femmes, — nobles, financières, chambrières et courtisanes enver-

saillées, — qui, chacune par quelque bout, ensemble tenaient tout et tous.

Un motif supérieur permettait au marquis de résister victorieusement à ses familiers qui le pressaient de donner asile au comte, s'il n'avait pas résolu de le laisser se reperdre à jamais. On publiait que cette rentrée en grâce, Honoré ne la devrait qu'au succès de son intervention dans le procès de sa mère. La condition d'une telle récompense eût été une bassesse, et rien que son bruit faisait scandale. Dans l'intérêt de sa cause et de sa réputation également compromises, le marquis devait éviter par-dessus tout d'y donner créance. C'était trop déjà que Delamalle, l'avocat de la marquise, tirant argument de cette condition prétendue, se fût écrié devant les juges, pour finir sa plaidoirie en achevant son adversaire : « En ce moment, Messieurs, par un raffinement de tyrannie, le marquis de Mirabeau a relâché des prisons de Vincennes le comte de Mirabeau, son fils aîné, au moyen d'une simple permission de venir à Paris; il l'emploie aux démarches, aux sollicitations que lui-même n'ose faire dans ce procès : la lettre de cachet n'est pas levée, dit-on, et le zèle que le comte de Mirabeau témoignera pour son père contre sa mère, la chaleur de ses poursuites, sera sans doute la mesure de la reconnaissance du marquis de Mirabeau. Ce fils qui, dans les mémoires qu'autrefois il imprima contre son père, vantait sa tendresse pour sa mère, dont il déplorait les malheurs; qui disait : *Un de mes crimes, je le sais, est d'aimer tendrement ma mère*; *mais ce que je ne saurai jamais, c'est m'en repentir*; ce fils est forcé, sous peine de désobéissance, de paraître devant vous à côté des ennemis de la marquise de Mirabeau. » Le trait avait navré. Il fallait donc bien, n'en déplaise au bailli, que son neveu Honoré demeurât dehors, et sous aucun prétexte n'approchât publiquement le marquis échaudé et précautionneux.

Mais, le 18 mai, on vint annoncer avec précaution à l'Ami des hommes sa condamnation. Le prononcé en avait eu lieu dans la matinée. Il se raidit, et avec un fier et feint sourire, il répondit : « Tant mieux pour mes chevaux qui n'auront pas à aller remercier messieurs les juges! » Mais il lui échappait bientôt d'écrire : « Ils m'ont tué le 18 mai ». Au milieu des marques d'amitié dont on attendrissait son cœur en cette journée, il écoutait surtout son gendre du Saillant, enragé d'établir Honoré dans la maison, et qui remuait et conjurait de toutes parts. De toutes parts on lui disait que, puisque la cabale avait publié que le succès du procès devait seul réintégrer son fils, c'était le moment de la démentir, d'autant qu'il ne pouvait plus le laisser sur le pavé et dans la maison d'autrui, et que ceci l'égarait tout à fait, etc. — « Je répondis seulement, rapporte le marquis à son frère, que je croyais ne devoir rien faire d'extraordinaire en cette circonstance. Boucher était venu comme les autres. C'est un homme rompu, froid et sage. Après le dîner, il se mit à me conjurer, et tout à coup sa poitrine s'enflant et ses yeux se remplissant, il me dit avec sanglots : « Monsieur, quelques préventions « que vous puissiez avoir sur mon état, je suis homme « de bien, la preuve en est que je suis bien pauvre; je « vous suis caution de Monsieur votre fils, vous en serez « content, et si j'ai mérité quelque chose de vous... » A ces mots, il gagna la porte du salon, étouffant. Je le suivis en l'embrassant; je l'assurai que, quoique mes plans fussent tout autres, ce serait lui qui me le présenterait... L'émotion d'un tel homme m'avait en effet touché, et j'en parlai dans ce sens, de manière que le lendemain au soir samedi, ils avaient averti le chevalier de Scepeaux dont la poitrine de Bayard a beaucoup de tendresse et de poids sur moi. Boucher, Dupont et la famille m'apportèrent Honoré, et tandis qu'il était à terre, le chevalier m'embrassait en criant : *C'est l'enfant prodigue!* Je lui dis,

en lui tendant la main, que j'avais dès longtemps pardonné à l'ennemi, que je la tendais à l'ami et que j'espérais pouvoir un jour en bénir le fils. Au moyen de quoi, le voilà dans la maison... Je ne l'ai point trouvé grandi, mais grossi beaucoup, surtout des épaules, du col et de la tête. Ses cheveux sont fort beaux. Son front s'est fort ouvert et ses yeux aussi. Beaucoup moins d'apprêt dans l'accent, mais il en reste; d'air naturel, et d'ailleurs beaucoup moins rouge... »

Le père et le fils, rejoints inopinément par cette catastrophe, ne passèrent pas dans la consternation les premiers jours de leur tête-à-tête; mais ils avisèrent sur-le-champ aux moyens d'anéantir les avantages conquis par la marquise de Mirabeau, que son triomphe enivrait et vouait aux dernières imprudences (H). La nécessité d'en profiter et d'engager une nouvelle procédure de liquidation et d'opposition les tenait alertes; elle leur ôtait le loisir de s'embarrasser l'un l'autre à récriminer. Tout assommés qu'ils fussent par cet arrêt, ils gardaient l'âme chevillée au corps du meilleur exemplaire de leur race, de ce brave et intraitable Jean-Antoine de Riquetti, leur père et grand-père, qui, lui aussi, plusieurs fois tué à la guerre et presque décapité, avait reporté sa tête sur un col d'argent, s'était marié et avait eu des enfants. Faire d'une maison en Provence une maison en France, avait été l'ambition obsédante de l'Ami des hommes, — un modeste glorieux, comme on voit. Ce haut dessein, compromis par les discussions intestines et par cette séparation définitive de biens et de corps d'avec sa femme, il ne renonçait dorénavant qu'à le réaliser lui-même, à son usage et profit; mais Honoré pouvait le reprendre en sous-œuvre; il le devait, il le voulait, puisqu'aussi bien il était le chef présomptif de cette maison et qu'il travaillait pour lui en la relevant. Toutefois, sans sa femme, il ne lui était pas possible d'aboutir; loin d'elle, il vieillirait un objet d'aversion et de mépris, et il le sentait vive-

ment. Sa grande affaire, la primordiale, était toujours de la reconquérir sur elle-même, sur le beau-père Marignane, et sur les collatéraux et sigisbées qui entraînaient cette jeune femme dans un courant de frivolités et d'insouciance trop analogue à son caractère inconsistant et à son tempérament nullement sensuel. Dans cette vue, le marquis et le bailli secondaient Honoré sans se lasser. Mais plus que sur leurs agissements lents, timorés et séniles, Honoré comptait sur le bonheur d'une action improviste, d'une surprise violente et douce, bref, d'un rapt de la comtesse, exécuté si vivement qu'elle ne trouvât le temps d'appeler à son aide ni ses esprits, ni ses sens, ni la coalition de ses parents et admirateurs. Le marquis ne doutait pas du succès de ce coup de main ; il était prêt à l'absoudre; il y incitait son fils, non directement, mais par suggestion et silences parlants. Un scrupule l'empêchait seul d'y collaborer : il avait donné sa parole au marquis de Marignane, en dédonjonnant son fils, que celui-ci n'en viendrait à faire aucun pas de retour vers la comtesse si elle ne l'y autorisait explicitement ; à quoi Marignane n'avait daigné rien répondre. Parole non reçue était-elle non donnée? Le marquis de Mirabeau, évaluant ce silence et l'interprétant, penchait à se croire délié de son engagement, mais sa conscience protestait ; il n'eût pas été fâché que le litige fût tranché par un fait dont il pourrait jurer n'avoir conseillé ni préparé l'entreprise (I).

Huit jours passés de la sorte en réflexions, combinaisons et cordiale entente..., Honoré disparut soudain, on ne sut où. Il avait déclaré s'en aller à Versailles. On l'y chercha sans relever trace de son passage. Voilà Boucher, Dupont et du Saillant, qui l'avaient tant cautionné, bien embarrassés de leur corps, devant la mine interrogante, muette et indéchiffrable du marquis. Il ne manifestait de cet incident plaisir ni colère, espoir ni crainte; mais on ne redoutait pas moins sa taciturnité que son

discours. Une semaine s'écoulait; Honoré n'avait pas redonné signe de vie. Mme de Lamballe l'avait-elle expédié en mission secrète à Turin? ou le marquis de Noailles à Londres? ou les francs-maçons chez les Bataves? Necker gardait la confiance du roi, conquérait décidément celle de la reine, mais venait de perdre sa place; la désolation était générale; il s'était retiré à Saint-Ouen, d'où le cri public le conjurait de revenir : Mirabeau était-il avec ceux qui lui cherchaient un successeur, ou avec la foule des courtisans et du peuple qui le priaient de se désigner au moins un intérimaire? Ou machinait-il la rentrée victorieuse de sa mère dans ses domaines du Limousin? Ou pour refaire ligue avec elle et sa sœur, avait-il volé à Sisteron, au couvent où la marquise de Cabris était renfermée, et achevait-il de rompre ses entraves? Il était capable du pire comme du meilleur. Si pourtant l'Ami des hommes se tait obstinément sur ces conjectures, ce n'est point, croyons-nous, qu'il redoute un mauvais parti. Sa contrainte est une habileté délibérée ; elle réserve l'expression d'une joie qui n'ose se trahir avant la certitude de l'événement attendu. Il compte sur l'arrivée prochaine d'un ménage réconcilié, et auparavant sur une lettre du bailli qui lui annoncera que le diable a diablement mené son affaire. Mais il y a loin de Paris à Aix par bidet de poste, et d'Aix à Paris par les *turgotines*. Patience donc...

Cette fugue est maintenant à son dixième jour. Au matin, du Saillant pénètre dans la chambre de l'Ami des hommes, et lui apprend qu'à grand renfort de limiers (il en coûtera 240 livres), on a remis la main sur Honoré, à Orléans, d'où Dupont l'a ramené à Paris, « furieux et bouffant ». — Depuis sa condamnation du 18 mai, le marquis n'avait eu que de tristes réveils. Son sommeil n'était pas troublé; mais quand il lui fallait sauter du lit, il y sentait, expliquait-il, une sorte de répugnance qui lui faisait comprendre cet axiome des Italiens que « le

« bonheur est en raison de l'empressement qu'un homme « a de se lever » ; il broyait du noir; il ruminait son épitaphe, pour un tombeau rustique à lui ériger en sa campagne du Bignon :

L'AMI DU GENRE HUMAIN GIT DESSOUS CETTE TABLE :
IL VÉCUT MALHEUREUX ET MOURUT MISÉRABLE.

Remis debout, il ne rassemblait d'énergie que pour faire tomber par sa contenance l'opinion générale que ce méchant arrêt l'avait ruiné. Son effarement, aux premiers mots de son gendre, pensa le jeter aux extrémités de la violence et du découragement. Par bonheur, il avait la tête dès longtemps accoutumée à des conseils forcés et subits. Il dit à du Saillant en lui serrant le bras :

— « Vous l'eussiez dû laisser. Mais il faut de la politique. Il y a des dettes sans doute? car je sais mieux que les autres ce qui peut principalement démonter cette tête-là. »

— « Oui », souffla du Saillant.

Mais il ne pouvait en fournir l'état même approximatif, ni rien débrouiller clairement du mobile et des circonstances de cette aventure, n'en ayant tiré d'Honoré que des versions diverses et contrefaites. Le marquis renonça momentanément à en voir le fin mot; et sur cet oui :

— « Amenez-le-moi ce matin, conclut-il, et lui dites qu'il est encore dans le temps du jubilé, et que j'arrêterai le bruit et l'éclat de ses créanciers, pourvu qu'une fois encore il soit sincère et dise toutes ses dettes, les effets en gage, les personnes, tout enfin. »

On le lui amena. Il avoua tout. Mirabeau était au demeurant « le plus grand avoueur de l'univers » ; il croyait dur comme fer que confession valait absolution. Bien entendu qu'il pallia maints détails par excuses, par mensonges et par omissions, mais il ne céla rien du principal en dommages causés et réparations immédiatement exigibles. Il

y avait de quoi sourciller; mais le salut de cet homme était au prix d'un règlement honnête et d'un franc pardon. Du Saillant avança la monnaie; pour le surplus qui souffrait délai, le marquis de Mirabeau donna des assurances, vendit quelques nippes et sacrifia une tabatière d'or, « son seul effet personnel ».

Averti par lui de ce trait magnanime, et touché aux larmes, le bailli s'empressa de remplacer la précieuse tabatière par une autre plus belle. Ne nous apitoyons pas; notre pitié aura son emploi par la suite, qui va nous ramener à Mlle Dauvers. Julie détermina ce dernier et singulier incident, sur le récit duquel s'achèvera notre roman.

VII

LE BON BILLET QU'A M. DAUVERS.
ÉPILOGUE

L'extrême et constante pénurie de Mirabeau, son maintien en chartre privée à l'écart de son père et de sa maison, son abandon à l'aventure malgré les toutes-puissantes influences dont il se targuait, les motifs futiles par lesquels il différait sans cesse à huitaine de remplir ses engagements, ses fugues suspectes, ses liaisons affichées avec des femmes d'extraction médiocre ou tarée, rien n'avait pu ébranler dans ses insinuantes et profondes racines la confiance de Julie et de La Fage. Ils concevaient là-dessus plutôt de l'impatience et de l'irritation que des inquiétudes. Pour ranimer leurs espérances défaillantes, Mirabeau avait pourtant usé de moyens trop grossiers, capables de faire sursauter et douter de moins sagaces observateurs. Mais la morgue et la brutalité des explications du comte les avaient aussitôt rendus honteux de leurs craintes. Enfin, ils désiraient si ardemment obtenir ce qu'il leur promettait! Il nous semblera toujours que la foi est plus favorable que le doute à la prompte réalisation de nos vœux. Julie et La Fage préféraient croire qu'ils avaient réellement eu en mains de l'écriture de Mme de Lamballe. Julie surtout, aveuglée par son ambition, se persuadait qu'elle avait approché cette princesse au bal de l'Opéra, qu'elle avait été interpellée par elle et par la reine même, qu'elle les avait parfaitement reconnues ensemble, escortées de Mirabeau et des princes du sang. Ces marques extraordinaires d'attention de la part de la princesse constituaient désor-

mais selon Julie mieux qu'une proposition de contrat; elles étaient ce contrat lui-même, authentiqué, et dont l'exécution n'eût point tardé, s'il n'était dans le caractère des grands de n'être impatients de rien, même de bien faire. Julie et La Fage n'avaient-ils pas d'ailleurs, épiant Mirabeau, vérifié ses entrées fréquentes à l'hôtel Toulouse? ne savaient-ils pas, de toute certitude, qu'il hantait Versailles à sa guise, qu'il y était reçu par les gens en place, qu'il y badinait avec les ministres et avec le vieux Maurepas lui-même, que la turbulente duchesse de Lesparre, dame d'atours de Madame et fille du maréchal de Noailles, lui était dévouée, qu'il cousinait avec les maisons les plus huppées, et que le duc de Chartres, beau-frère de Mme de Lamballe, l'agréait dans la suite de ses compagnons de plaisirs et de ses frères...? Tant de confiance en lui semblait donc justifiée. Et même si nous présumons faux, ou détournés de leur vrai sens, les billets que Mirabeau montra à Julie, en les lui certifiant écrits de la propre main de la princesse; si nous ne doutons pas qu'il abusa ses yeux et ses oreilles en ce bal de l'Opéra où, sur la foi de son rapport, Julie crut avoir été mise en présence de Mme de Lamballe et de la reine, il reste qu'assurément elle y vit et y entendit une personne de tous points fort semblable à la surintendante. Dans le cas d'une supercherie, qui donc se prêta à jouer cette figure? nous est-il impossible de le conjecturer? Voici toutes nos présomptions.

Avec les souvenirs manuscrits que lui avait donnés Baudouin pour prix de son intervention, divers contes pillés dans les recueils de proverbes et d'anas de l'époque, et un ou deux chapitres de son cru, Mirabeau composa un livre qu'il vendit, en 1782, au libraire Fauche, de Neuchâtel, et lui fit imprimer sous le titre de l'*Espion dévalisé*. Un épisode de la jeunesse de La Tagnerette est tout ce que nous en retiendrons; encore est-il inénarrable décemment en son entier. — Dans un bal privé de carnaval, en 1771, des dames ayant habillé La Tagnerette en

fille, il s'en va en cet affublement au bal de l'Opéra, escorté d'un grand jeune homme « qui a de l'esprit, dit-on, mais l'air du monde le plus niais » ; ainsi se dépeint lui-même Mirabeau, jouant le rôle d'un chaperon de province. Ils attroupent le monde qui les prend, la belle pour une grisette, et son compère pour quelque dadais de cousin. Et voici qu'un marquis, homme de cour fort connu, s'entiche de la jeune personne, lui fait la cour, lui donne le bras, la gorge de glaces, d'oranges, de liqueurs, et pelote en attendant partie..., mais elle s'esquive. Le lendemain, même déguisement, même rencontre, mêmes galanteries, même dérobade. Le troisième jour, mardi-gras, elle consent à se laisser enlever, lorsqu'une prétendue mère survient, veut empêcher les amoureux et pousse les hauts cris. « Le marquis brave l'orage, tranche du grand seigneur, parle de Sainte-Pélagie » , tandis que La Tagnerette, à coups de poing, repousse le vigoureux laquais qui prétend sérieusement l'entraîner chez son maître. Le duc de Chartres, entré dans le complot, se tenait près de là avec deux autres hommes de sa suite, tous masqués. Il mit fin à la scène en démasquant La Tagnerette, le marquis, Mirabeau, lui-même, etc. (La suite de ces escapades n'importe qu'aux curiosités déréglées.)

Au carnaval de 1781, La Tagnerette n'avait plus vingt ans comme alors; mais plus jeune que Mme de Lamballe qui entrait dans sa trente et unième année, ce joli garçon lui pouvait ressembler toujours. Il avait gardé l'air ingénu et beaucoup de timidité jusque dans ses excès ; il craignait fort la rigueur de M. Dubut de Longchamp et la sollicitude attentive et sèche de sa mère qui affectait d'être tombée, depuis le prétendu délaissement de Louis XV, dans une sombre dévotion. On lui voyait sans doute encore cette beauté fine et imprécise qui, sous le masque, auprès de la carrure superbe de Mirabeau, avait laissé les libertins hésiter s'il rappelait Hylas, ou bien Omphale, auprès d'Hercule; il n'avait pas dû perdre enfin l'art et le goût de se

travestir. N'est-ce pas lui qui s'en vint passer aux yeux de Julie Dauvers pour Mme de Lamballe, et qui lui parla de sa voix naturelle de petite maîtresse? Pour nous incliner à le croire, il nous suffit, le sachant expert en ce genre de tromperie, d'estimer à leur prix et son intime amitié avec Mirabeau et la connivence ancienne du duc de Chartres, beau-frère de Mme de Lamballe, grand dignitaire de la franc-maçonnerie et maître fameux en crapule.

Le rôle de la figurante souveraine est d'une attribution sujette à plus de réserve. Toutefois, il put être joué à merveille par la comtesse de Bussy, poétesse et dame de beauté qui étendait de la Ville à la Cour l'empire de ses charmes et de sa renommée; pour l'amour d'elle, Mirabeau eût alors volontiers quitté le soin de rétablir les affaires du royaume et de sa propre maison; mais elle prisait trop haut le génie qu'elle lui découvrait pour lui permettre de l'anéantir dans la volupté; et sans lui refuser rien de son magnifique avoir, elle l'animait de préférence pour sa gloire et pour sa fortune, et elle mettait ses amis et connaissances à son service. Ayant cessé bientôt d'être sa maîtresse, par une incapacité en quelque sorte professionnelle, elle lui continua un intérêt officieux, égal et prévenant. En reconnaissance de cette affection intelligente et tendre, Mirabeau ne désignait guère la comtesse de Bussy que par le titre de *belle des belles,* dont Agnès Sorel, la séduisante et sage conseillère du roi Charles VII, a mérité d'être honorée dans l'histoire de France. S'il la pria d'entrer dans cette mascarade et d'y revêtir un personnage auguste, elle y consentit à coup sûr : obliger Mirabeau tout en s'amusant lui composait un plaisir double qu'elle était très précisément faite pour rechercher et pour goûter.

La réussite de cette hasardeuse supercherie disposa-t-elle Mirabeau à exiger aussitôt de Julie Dauvers un tribut tangible de reconnaissance? Il n'attachait plus un grand prix à ses faveurs; et elle n'était guère disposée à le payer de sa personne; mais il ne pouvait renoncer à tirer un

salaire des peines qu'elle lui donnait. En se refusant, en différant seulement de céder, aux « vœux » de Mirabeau (par ménagement d'ambitieuse plutôt que par coquetterie et pudeur ; car pour vertu, elle n'en honorait plus que les apparences), Julie l'avait repoussé fatalement dans la société des *filles du monde,* comme on appelait alors les avenantes personnes dressées à la galanterie. En affichant un commerce habituel avec les plus suivies d'entre elles, on gagnait ses titres d'homme à la mode et de seigneur de la bonne compagnie ; mais à ce train, riche on se ruinait, et pauvre on ruinait autrui. Mirabeau s'y était endetté le plus qu'il avait pu. La bourse de ses amis épuisée, il avait reçu les secours pécuniaires des complaisantes dames dont, chez Boucher, sa verve avait ravi l'imagination et débordé la fidélité conjugale. Il n'avait pas cessé de les fréquenter, en même temps que la comtesse de Bussy et que les dépravées. On devine ses motifs : un libertin incontinent est assuré de trouver toujours les bourgeoises chez elles, tandis qu'on ne peut à toute heure pénétrer chez les courtisanes, supposé qu'alors elles ne courent point; de plus, celles-ci demandent, tandis que celles-là donnent volontiers. Mais ces ressources tombant dans le plus secoué et disjoint panier-percé de France, elles pourvoyaient à des fantaisies, non à toutes. Mirabeau dut s'en venir tendre la main à M. Dauvers. A la faveur des hâbleries et stratagèmes que nous avons contés, il exerça une pression si heureuse sur le coffre de ce praticien que vingt-cinq louis en sortirent. Le patient avait rechigné et geint, enfin exigé pour sa garantie un billet stipulé d'honneur, à échéance vers le 15 mai de l'année courante. Mirabeau le signa; mais au jour du payement, oppressé de toutes parts, il ne put s'acquitter, ni emprunter là pour rembourser ici. M. Dauvers lui refusa toute prorogation; et sur la vue patente de son insolvabilité, il porta son billet à la Connétablie.

La Connétablie, telle qu'il nous intéresse de la con-

naitre, était un tribunal formé des maréchaux de France, présidés par leur doyen qui représentait le Connétable, tantôt se réunissant au domicile de celui-ci, tantôt siégeant au Palais. Son autorité s'exerçait sur les gens de guerre et les gentilshommes (le comte de Mirabeau était capitaine de dragons) ; et spécialement tous les cas de violence, de manquements de parole, d'atteinte à l'honneur, ressortissaient à sa juridiction, la partie plaignante fût-elle un marchand ou tout autre particulier. Le premier effet de l'intervention des maréchaux, dès qu'on leur avait prouvé que le gentilhomme s'était dégradé au point d'oublier son engagement et de laisser en souffrance sa parole d'honneur, était de le punir par un mois de prison au moins; puis ils renvoyaient le plaignant roturier, qui n'était pas leur justiciable, à se pourvoir sur le fond devant les juges ordinaires. Ceci ne satisfaisait pas encore M. Dauvers. Mis en possession de toute la correspondance du comte déloyal avec sa fille, il l'avait déposée en lieu sûr, et menaçait de la livrer aux maréchaux, faute d'un payement immédiat (K). C'était répondre à l'abus de confiance par le chantage. Nous avons lu cette correspondance ; elle compromettait abominablement des princesses de la maison de France, et surtout une des premières dames du royaume après la reine, Mme de Lamballe. Le calomniateur éhonté n'avait d'échappatoire à la prison ou à l'exil perpétuel, à la dégradation de noblesse personnelle et à la flétrissure publique, qu'une disparition instantanée ; il n'y avait plus un pouce de terre française où les archers et gens de police ne pussent l'appréhender au corps au nom du roi et de Nos Seigneurs les maréchaux. Mais quelles facilités de passer en Angleterre pour un misérable dépourvu de la bagatelle de vingt-cinq louis? et par cette fuite sans retour, il se fût avoué coupable et voué à l'exécration de l'Europe noble, militaire et marchande.

Mirabeau ne s'affola point. Il ne lui importait que de

n'être point touché par la première réquisition imminente à comparoir devant ses pairs ; ainsi, il forcerait Dauvers à temporiser, sans se forclore. Il avait assurément donné sa parole d'honneur à Mme du Saillant et à son père de ne plus jamais revoir Sophie de Monnier ; mais s'il y manquait, au pis aller, sa famille n'en serait que plus morfondue; et les terribles maréchaux de France n'auraient pas à connaître de cette nouvelle forfaiture. Il ne retarda point de la commettre. Sophie, depuis la fin de décembre 1780, gémissait à l'attendre. Elle avait tout préparé pour le recevoir et le tenir caché dans sa chambre. Lui-même n'avait osé lui déconseiller cette folie amoureuse ; il lui jurait ce retour ; il en entretenait les voies et moyens ; et, par exemple, en février, il avait confié à un ami de Boucher, à M. de Priouset, l'exécution d'une clef qui devait lui ouvrir le jardin du couvent des Saintes-Claires de Gien (L). Qui le viendrait chercher là? non les archers, à coup sûr. Il annonce donc son arrivée à jour et heure fixes à Sophie et au confident de celle-ci, le Dr Ysabeau, qui préviennent leurs affidés. Il part à franc étrier le 26 mai. Ysabeau s'en vient au devant de lui, sur la route de Lyon à Paris, jusqu'à Nogent-sur-Vernisson, lieu de rencontre convenu, d'où ils gagnent Gien en voiture. Le soir même, vers sept heures, Mirabeau s'introduit dans la chambre de Sophie. Il y séjourne enfermé, à l'insu de l'abbesse et de toute la communauté, un peu plus de quatre journées. Sur le soir de la cinquième, il en ressort et vient retrouver chez lui le complaisant Ysabeau, qui le reconduit vers Paris jusqu'à Nogent, où Mirabeau prend un bidet de poste.

On sait le reste.

Sa retraite dans une armoire de détenue au couvent avait été découverte par Dupont; dès lors, elle devenait intenable. Mirabeau n'avait pourtant eu à Paris qu'un confident, le joli La Tagnerette. Mais Dupont correspondait avec Sophie; il avait lu entre les lignes de l'infortunée amante qu'elle attendait incessamment son Gabriel;

il était sûr que cette réunion furtive, susceptible de conséquences funestes, n'aurait pas lieu si le comte y voyait sa perte, mais ne tarderait point s'il y trouvait un plaisir sans peine, à plus forte raison un profit. Le marquis de Mirabeau ayant pardonné cette escapade, il ne restait qu'à payer les 600 livres dues à M. Dauvers. Du Saillant les avança, sur les quartiers à échoir de la pension servie à M. Honoré; le marquis obtint en outre de celui-ci le serment que de lui à Sophie il n'y aurait dorénavant plus d'entretien, voire par écrit; et il suivit de l'œil cet « accoisement et absolue cessation de commerce ». S'il lui en échappa, il s'en douta bien. Mais en vérité, Honoré ralentit et refroidit de son mieux ses correspondances occultes. Il ne faisait souvent répondre à la malheureuse que par des tiers, ses amis de confiance (M). Deux mois après cette suprême entrevue, écrivant à l'un d'eux, à Vitry, qui lui était cœur et âme dévoué, Mirabeau ne lui parlait plus d'elle que comme « d'une maîtresse très chérie autrefois, excellente amie aujourd'hui » (3 août 1781). Lorsqu'un amant assure sa maîtresse qu'il estime ses vertus, qu'il admire ses charmes, qu'il est sensible à ses bontés et qu'enfin il lui garde son affection, il est perdu pour elle. Sophie n'avait plus qu'à mourir. Elle mourut donc, mais d'une mort quotidienne de huit années, dont elle dut abréger le terme par le charbon. Dieu lui fasse merci!

Ainsi, dans cet instant où, pour dérouter la rude et incommode persécution des Dauvers, Mirabeau renouait sur sa poitrine essoufflée les bras de la pauvre Sophie, et l'abusait des profusions d'un feint amour, il nous est défendu d'imaginer que peut-être il s'efforçait d'oublier tout en elle et pour elle, de lui réasservir son cœur, de détruire au moins, en les consumant sur ce sein toujours ardent pour lui seul, les derniers brandons de sa fatale sensualité. — Ici, voudrions-nous croire, ici l'amant ne renait point, mais le monstre expire. — Car aussi longtemps

qu'il n'aura pas harassé et dompté ses reins, Mirabeau ne saura conduire sensément sa tête. Telle est sommairement la mécanique de l'individu : continuelles actions et réactions d'une sensualité incoercible sur une imagination désordonnée; sautes folles d'un cœur en perpétuel flottement de la tête au ventre... Comment s'étonner s'il s'en vint grossièrement à Gien passer de l'abomination au sacrilège? mais qui n'en sera pas offusqué? Oui, il était odieux d'utiliser ainsi les restes d'une passion magnifique; il était impie d'en ravaler l'objet encore superbe au rang d'une femme sans caractère, sans courage et sans prix. Sophie de Monnier était digne d'apprendre de la bouche de son Gabriel qu'il ne venait lui demander qu'un service urgent et médiocre, et que, celui-ci rendu, il décidait de la délaisser. Elle lui eût aussitôt facilité cette fin, en terminant des jours inutiles et méprisés; elle l'eût conjuré de remplir sa destinée; elle lui eût bravement ouvert la porte basse du jardin des Saintes-Claires, passé laquelle il aspirait à devenir le coryphée des puissances glorieuses du monde. Elle était modeste et stoïque. Il fut lâche, ce rodomont. Mais son cœur, au fond, n'était point mauvais. Il espérait du temps et du hasard un réconfort à cette détresse qu'il ne causait pas sans remords. Sophie qui n'eût pas montré cette faiblesse, la devina; et elle lui en sut gré, pour lui pardonner.

Elle n'ignora point la sotte aventure à laquelle elle dut l'occasion de le revoir (K). Il lui en dit également assez pour lui faire comprendre qu'elle ne riverait pas plus longtemps son avenir au sien. Mais quel insondable crève-cœur pour cette amante parfaite, que de se savoir sacrifiée à une petite bourgeoise artificieuse! et quelle rupture humiliante que cet adieu contraint, furtif et désaccordé, après quatre ans d'une ignominieuse séparation, soufferte avec constance et sans plaintes, dans l'unique attente de cette réunion! Auprès de cette figure de Sophie, ravagée et sublimée à la fois par sa douleur, à peine osons-nous

rassembler les traits de sa rivale, dupe elle-même, mais si peu touchante !

Sept années d'une liaison trop assidue avec La Fage avaient fait de Julie une ambitieuse sournoise, froide et têtue. Cœur désormais stérile, tempérament assouvi, imagination modérée, intelligence trop appliquée à réussir, elle n'était plus, lorsque Mirabeau lui offrit son alliance, propre à aimer et à estimer que l'objet accessible de sa convoitise : une charge à la Cour. Les noblesses d'appareil, les grandeurs de nom, de sang et de fortune, le lustre qu'on acquiert à user sa roture aux genoux des grands, rien de plus ne la flattait et n'était capable de l'attacher. Elle était née subalterne. Elle portait ses grâces, ses talents et ses prétentions avec l'ostentation d'une volonté tendue à plaire et à intéresser, ainsi qu'une fille porte ses bijoux et se découvre pour provoquer les hommages et se faire un sort. Si elle déguisait quelque chose, ce n'était évidemment rien que de fâcheux ou de commun. Elle ne pouvait faire illusion à Mirabeau. Ses relations avec lui ne durèrent plus d'un jour, après sa sortie de Vincennes, qu'en raison des craintes trop fondées qu'elle lui inspira de prime abord. Les calomnies atroces, les « secrets d'intrigue folle et infernale » qu'il avait (nous citons son père) « humés dans la prison d'Etat », et dont il avait abusé la crédulité de Julie, constituaient un faisceau d'armes si dangereuses pour lui en de telles mains que, dans l'impossibilité de les en arracher, il devait coûte que coûte s'obliger à en investir le dépôt et à en caresser les détenteurs. Sa cour persistante ne servait qu'à dissimuler cette étroite surveillance et à la rendre efficace et facile.

*
* *

Il sied à présent de conclure. Ceci n'est que l'amorce d'une œuvre plus ample où le cœur de Mirabeau, scruté

dans ses crises décisives, finira, si nous nous égalons à notre tâche, par livrer le secret et l'explication de sa vie entière, publique et cachée. Nous sommes donc loin d'avoir porté sur cet homme un jugement immuable et complet, loin d'avoir exprimé tous les sentiments que la pleine connaissance de ses misères et de ses grandeurs intimes nous a inspiré de traduire et de justifier par la suite. Abandonner ces pages à la controverse, sans réserves ni précautions, ce serait en quelque sorte annoncer qu'une pierre de scandale est, selon nous, la base obligée de tout monument élevé à la mémoire de Mirabeau. Or il s'en faut que de la preuve de ses erreurs, de ses ignominies et de ses crimes même, nous soyons disposé à induire celle de sa culpabilité foncière et générale. Confessons-le tout de suite : en vain nous avons surpris Mirabeau dans la préparation de plusieurs forfaits insignes; en vain nous savons son existence toute imbue des larmes et des sueurs d'agonie que ses noirceurs ont tirées d'une foule de victimes, quelques-unes séduisantes et nobles : il nous reste invinciblement sympathique. — Serait-ce que nous le tenons pour irresponsable?

Mirabeau irresponsable! L'absurdité de cette proposition risque peut-être d'échapper un jour à des médecins philosophes et aux disciples superstitieux des systèmes dits scientifiques. Mais cette métaphysique ou magie nouvelle ne nous ôtera pas le sens du relatif, qui est proprement le sens du réel et le bon sens : or celui-ci nous démontre, par l'observation et par l'expérience, que le mécanisme de nos facultés n'est ni inflexible, ni prédestiné. La suite des aventures de Mirabeau n'est en fait qu'une longue et forte attestation du règne toujours libre de sa conscience; tout la révèle sans cesse parlante et agissante en lui, tout, ses compromis et ses débâcles, comme ses professions vertueuses et ses victoires grandissantes.

Mirabeau consentit à tous ses actes; ses fureurs même étaient souvent préméditées; et quand les suggestions du

sang et des circonstances l'emportaient sur les conseils de l'honneur et du meilleur intérêt, c'était sans lui faire aucune violence irrésistible. On ne l'aveuglait point; mais il fermait parfois délibérément les yeux. — Et l'histoire ne le confirme-t-elle pas? La clairvoyance de Mirabeau, dans les pires confusions de son temps, était immédiate, pénétrante, et si étendue qu'elle lui a valu cet éloge unanime d'avoir prévu la fatale succession de catastrophes découlée, après sa mort, des premiers principes et mouvements de la Révolution. De même, sa vigueur toujours alerte, croissante et maîtresse d'elle-même comme des objets où elle se portait, a fait présumer que seul il eût été de force à surmonter le fleuve de boue et de sang jailli des fondements du vieux monde écroulé, et à en relier toutes les parties demeurées utilisables, mais confondues entre elles, par des colonnes qui braveraient encore aujourd'hui nos atteintes : pour quoi il mérita que ses contemporains, amis et adversaires, s'accordassent à lui conférer le titre d'Hercule des temps modernes. « Je grandis au feu », disait-il bien avant de dominer le tumulte des foules et des grandes assemblées en délire.

Dans ces apologies de la clairvoyance de Mirabeau, nous démêlons bien quelques témérités et des traits tendancieux. Par exemple, nous n'approuvons pas que, pour condamner des faits accomplis, on invoque l'autorité de sa mémoire très débattue elle-même; ni qu'on prétende tirer des arguments sans réplique de ses actes et discours, Mirabeau ayant été un homme trop élevé au-dessus de la commune mesure pour ne s'être pas fait un honneur de se contredire fréquemment afin de mieux dire; ni qu'on décrive jusqu'à l'extrémité de leur extension possible des gestes seulement ébauchés par lui, que la mort a suspendus, et dont à la réflexion il eût peut-être modifié ou rompu la courbe. Dans sa lettre au Roi du 10 mai 1789, nous relevons que Mirabeau donne ce conseil de prudence à ses apologistes comme à ses contempteurs : « Il ne

faudra jamais juger ma conduite partiellement, ni sur un fait, ni sur un discours. Ce n'est pas que je refuse d'en expliquer aucun, mais on ne peut juger que sur l'ensemble et influer que par l'ensemble. » Il n'a pas réalisé cet ensemble; il n'en a pas laissé non plus de dessin achevé; ainsi devrait-on se défendre d'en augurer trop favorablement. Enfin ce qu'on appelle de sa part *prédire* n'était souvent que parler, et non voir, avant tout le monde; et de même, ce qu'on appelle *conduire* n'était souvent qu'être porté par ceux qui le suivaient : dit-on que la poussière conduit le vent qui la refoule devant lui, parce qu'elle en marque la direction et qu'elle devance la tempête qu'il déchaîne? Prenons garde que l'orateur populaire, que le tribun, dans les époques de subversion, n'exprime guère aux foules que ce qu'elles ressentent, et que son succès est en raison directe de ses aptitudes et de sa fidélité à le leur restituer; il ne fait que de l'ordre et de la clarté; c'est un accoucheur d'âmes, non un créateur de pensée.

Mais il reste avéré que Mirabeau ne perdit la tête à aucun moment, fût-ce au paroxysme des passions, fût-ce au comble des agitations et des incertitudes d'un peuple soulevé et désorienté. Il n'avait pas moins de domination, s'il voulait, sur lui-même que sur autrui. Et voici seulement ce qui nous empêche de l'appareiller au plus fameux héros de l'antiquité : ce n'est pas que nous lui trouvions avec l'Hercule qui eut, en une seule nuit, des enfants des cinquante filles de Thespie, plus de conformité qu'avec celui qui accomplit les douze travaux, soutint le Ciel sur ses épaules pour soulager Atlas, et fit une infinité d'autres actions héroïques et généreuses; mais c'est qu'ayant la force et la sagesse innées, il ne consentit pas à étrangler, à l'exemple du fils d'Alcmène, les deux serpents, Volupté et Mensonge, que les Furies de sa maison et de sa race mirent en son berceau pour le faire périr; c'est qu'il se contenta de conjurer une mort prompte en les apprivoisant et en accoutumant son organisme au poison de

leurs morsures. « Les mains courent d'elles-mêmes où il nous démange », observe Montaigne : ainsi Mirabeau empira journellement ses deux ulcères, au lieu d'y porter remède.

Il vient toutefois au soulagement de sa conscience que ce dérèglement insensé, où il acheva de dépenser des sens naturellement fols et incontinents, ne déshonora pas trop son cœur, et n'altéra point du tout la santé de son esprit. La merveilleuse aberration de sa nature lui rendait ses excès plutôt bienfaisants; on peut jurer qu'il ne fut pas un débauché et que la culture de ses parties nobles ne souffrit en rien de l'abus misérable des autres. « De l'aveu même des médecins, écrivait-il véridiquement du donjon de Vincennes à Sophie, le célibat est un de mes plus grands maux. » Mais comme il recherchait les aliments épicés, le feu malin s'excita à envahir tout son organisme, et Mirabeau périt de cet incendie généralisé. — Ce qui l'excuse encore mieux, c'est que le mensonge ne lui était devenu inhérent que malgré lui; il en contracta l'habitude par nécessité, et par la faute certaine de son père. Personne n'était vrai et franc dans l'intérieur désaccordé de l'Ami des hommes, où ce fut la grande infortune de Mirabeau d'avoir vécu pendant et jusques après la formation de son cœur et de sa raison. Il y observa, dans la personne de sa grand'mère paternelle, la vertu contournée et désuète; dans celle de son père, l'autorité fautive et dissimulant sous de grands mots le conflit permanent de ses principes rigides et de ses mœurs faciles; dans celle de son oncle le bailli, la bonté timide et contrainte; dans celles de ses frère et sœurs, une soumission astucieuse et intéressée; dans celle de Mme de Pailly, l'intrigue maîtresse; dans celles de ses précepteurs, la délation érigée en leçon d'honneur. Sa mère seule avait de la spontanéité et du naturel; mais ces qualités souffraient la honte et les supplices d'être aussi ridiculement et laidement portées. Désireux de plaire et fait pour y réussir, obligé à vivre en harmonie passable avec tous,

Mirabeau enfant étudiait en silence le faible de chacun et s'évertuait, l'ayant découvert, à en tirer avantage; il s'accoutuma ainsi à verser dans l'ornière du plus fort, à ramper, à flagorner, à se dévouer pour un sourire et un applaudissement, finissant par se tromper lui-même, après tout son monde. Entre une mère sotte et dévergondée et un père fourbe et despotique, on ne voit pas quel tiers parti Mirabeau eût embrassé plus honnêtement; la neutralité était impossible. Dans cette fatale politique, il réussit presque toujours. L'indigence de ses moyens contribua même au succès de ses duplicités. Son âme n'était ni fine, ni retorse, ni subtile, mais abondante, jaillissante et incompressible. L'art italien de la perfidie savante et déliée ne lui avait pas été transmis par son père. Il était incapable d'un jeu délicat, mesuré et silencieux. Son regard largement ouvert était clair et droit; il avait des mouvements vigoureux et prompts qu'il ne savait pas réprimer et arrondir sans un effort visible et déplaisant; son bec doré n'avait enfin qu'un accent, celui d'une franchise hardie, intempérante, accusée encore par l'importance exagérée qu'il conférait à tout ce qui le touchait. Si bien que son masque, son port, sa voix, ses manières, qui étaient originellement d'un individu sincère jusqu'à l'outrance, s'étant arrêtés et fixés de bonne heure, lui permirent dorénavant de persuader le mensonge du ton de la véracité et de la conviction les plus certaines. Quiconque ne le connaissait que de réputation l'eût soupçonné plus volontiers de tous les péchés capitaux que de simple et invétérée menterie.

S'ensuit-il que ses folies, ses déprédations et ses bassesses lui auraient été toutes évitées, sous l'influence des bons exemples et d'une morale de bonne humeur, indulgente aux peccadilles, intraitable aux manquements graves, mesurée dans le châtiment, conseillère prudente, patiente et moins exacte à réprimer qu'à prévenir? Et la discipline toute contraire du marquis fut-elle sans convenance

comme sans bonheur? — Il est assuré, selon nous, que Mirabeau se prêtait à l'essai des méthodes lénitives. Avec une mère saine et sensée, aimable et estimable, telle que la comtesse de Vence, Égérie de sa jeunesse turbulente; avec un père non débonnaire, mais traitable, accessible, égal, et sans prétentions à l'éducation du genre humain, tel que « son bon père d'oncle », le bailli; avec des maîtres qui ne fussent pas comme des pièges à loup et des bâtons dans la main de l'Ami des hommes, Mirabeau n'aurait pas manqué d'être à vingt ans ce qu'en ses beaux moments il paraissait à trente, ce qu'il ne fut parfaitement guère qu'au jour de mourir, un être boursouflé, mais cordial, avide de trésors et de voluptés, mais pour ne jouir que de les partager, menteur mais par superfluité d'imagination, incrédule mais religieux, habile mais candide, etc.. Le marquis ne procéda jamais à son égard que par excès, bourrades et vociférations (U). Sa plus détestable erreur fut de lui donner l'instruction d'un prince et l'éducation d'un scélérat, comme s'il était né coupable; et sa moindre inconséquence, qui n'était pas médiocre, fut de se répéter souvent « que le pire inconvénient de la désunion entre père et mère était la dispersion des enfants et la prévention des parents contre les ressemblances », et d'agir comme s'il n'en avait rien soupçonné. — En voilà assez pour mitiger nos rigueurs envers Mirabeau, et pour nous le rendre par maints côtés pitoyable et plaisant. Mais notre sympathie lui vient surtout de sa cordialité.

La cordialité est une certaine ouverture de cœur par où le meilleur de nous-même s'empresse au-devant d'autrui, prévient ses désirs et veut les combler. Libéralité purement française! et que ce premier des Français de son temps pratiqua avec une largesse que rien n'arriverait à nous expliquer, si nous ne rendions à Mirabeau la justice de le croire pénétré des vertus d'une bienveillance « à portes ouvertes », d'une sensibilité et d'une grâce natives, et d'un emportement fougueux au bien, au beau et au vrai. —

« Il a du cœur pour tous », proclamaient ses camarades et compagnons d'armes.

Il est vrai, dirons-nous encore pour nous résumer, il est vrai que Mirabeau a perdu l'honneur maintes fois; mais il ne l'a jamais perdu de vue.

FIN

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

APPENDICES

A

Un petit nombre de curieux ont avant nous connu cette correspondance...

Le fils adoptif de Mirabeau, Lucas de Montigny, fut l'acquéreur, à un prix élevé, de ces lettres à Julie Dauvers. Il en fit quelques extraits pour la composition de son grand ouvrage intitulé *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau*, en huit volumes (1834) ; mais il ne se soucia pas, semble-t-il, d'élucider les diverses questions, romanesques ou historiques, dont l'étude est le sujet de notre livre. Lucas de Montigny cite le nom de Julie Dauvers comme celui d'une « jeune personne très obscure, très inconnue à la famille [de Mirabeau], tout à fait impuissante à servir Mirabeau. » etc. (t. I, p. 235 et t. II, p. 321, note 3.) Lorsqu'à la page 376 de son tome II, il fait une allusion indignée aux insinuations que certains historiens ont eu « l'impudence » de lancer « contre l'une des premières, des plus illustres, et des plus innocentes victimes de la Révolution », c'est pour déclarer aussitôt que, dans les correspondances en sa possession, si développées et si minutieuses, on ne trouve aucune trace de prétendues liaisons de galanterie que Mirabeau aurait contractées à Vincennes avec des femmes logées au château ou venues du dehors ».

Le même auteur, dans une note manuscrite placée en tête du recueil des lettres à Julie, les trouve « remarquables par le style ». On estimera que ce jugement est bien complaisant. Nous avons dû renoncer à publier ces lettres dans leur orthographe originale ; et, malgré les corrections innombrables que nous y

avons apportées, sans d'ailleurs en déplacer ni changer un mot, elles ne laisseront pas d'agacer trop souvent par l'impropriété des termes, le pathos et les filandres de la phrase, et l'incertitude de la syntaxe. Lucas de Montigny qualifie ausssi cette correspondance de « fort étrange », ajoutant que jamais il n'a réussi à se l'expliquer : « Le but [de Mirabeau] devait être de faire suivre cet amour en perspective par une liaison plus réelle. J'ignore si tel a été le dénouement de la correspondance; mais je suis porté à croire qu'un pareil succès ne valait pas tant de peine, d'efforts, de duplicité, de sophismes, quelle que pût être la valeur effective de Mlle Julie Dauvers ».

Sur ce point essentiel, M. Charles de Loménie n'a pas été plus affirmatif : « Mirabeau se proposait-il uniquement d'ajouter la jeune personne dont il s'agit à la liste de ses conquêtes? Nous n'en savons rien... Toujours est-il que Mirabeau dépense beaucoup de temps non seulement à attendrir sa correspondante par des marivaudages, mais à l'éblouir par les hâbleries les plus audacieuses et les plus étranges : il la leurre notamment de l'espoir d'obtenir, grâce à lui, quand il sera libre, un emploi à la cour près de Mme de Lamballe, se vantant effrontément d'avoir été du dernier bien avec cette infortunée princesse et de posséder encore sur elle une très grande influence. » (*Les Mirabeau*, t. III, p. 352 et 353.)

B

Défense de rien imprimer de relatif aux affaires Mirabeau...

Cette extraordinaire défense du garde des sceaux existait réellement; elle enlevait aux ennemis du marquis de Mirabeau, et particulièrement à sa femme et à ses enfants rebelles, la certitude de pouvoir toujours en appeler de son arbitraire à l'opinion publique. Mais il est surtout curieux, sinon édifiant, de surprendre son fils, victime et contempteur de ce despotisme, en train d'en provoquer les effets à son avantage. Les fragments des lettres à Boucher que nous citons à ce propos sont à rapprocher de cet extrait inédit d'une lettre du marquis au bailli, son frère : « Quant à M. Honoré, il va toujours bien et toujours en présence. Il ne manque pas de besogne, et il fait bien son apprentissage... Il a réussi partout où il s'est montré. Le ministre et Robinet ont dit

qu'ils en avaient été parfaitement contents... *La menace à Robinet d'un mémoire contre lui* [Honoré] *a fait réitérer l'ordre à tous imprimeurs de ne rien imprimer touchant les affaires de ma famille.*» (25 janvier 1781). Quelques mois plus tard cette défense fut levée, par crainte du Parlement et sur l'avis de Maurepas. (Lettre du marquis au bailli de Mirabeau, 11 mai 1781.)

C

Le marquis de Mirabeau veut employer son fils à négocier avec la marquise...

Il y songeait dès longtemps. Dans une conversation qu'il avait eue, vers le milieu de l'année 1779, avec Joly de Fleury, il lui avait été suggéré par celui-ci d'employer le détenu de Vincennes, qui « avait tout pouvoir sur l'esprit de sa mère », à la calmer et à la faire transiger. Mais une sorte de pudeur empêchait le marquis d'avouer que cette combinaison lui agréait; et jusqu'au 28 octobre 1780, il en faisait mystère au bailli, son frère, prétendant que les du Saillant et Dupont avaient convenu de proposer ces négociations à Honoré, et que celui-ci avait accepté de s'en charger, sans qu'il s'en mêlât si peu que ce fût : « Il n'y a, écrit-il à ce moment au bailli, que deux choses à t'expliquer; l'une est sur cette prétendue négociation qu'il [Honoré] croit m'importer, comme elle le ferait, en effet, si elle était possible. Ils [les du Saillant] lui ont mis dans la tête de revirer sa mère, de la porter à renoncer à toute plaidoirie, faire son sort, et lui faire faire la donation à ses enfants que j'ai désirée... Je déclare net et fais déclarer aujourd'hui que je n'en veux point, ni me donner le vernis d'acheter une folle par un fol... » Mais un mois après, le marquis, ne doutant plus guère du succès de cette entreprise, ne voyait plus d'inconvénient à en revendiquer l'initiative; et il récrivait au bailli : « Ils [les du Saillant et Dupont] ont en tête de lui faire honneur et profit de l'accommodement de sa mère. *Au fond, c'est mon plan*, et le seul auquel je sois attaché par devoir, comme pouvant seul sauver la mère de la paille après moi, etc. » (24 novembre 1780.) Le détenu sentait si bien que son zèle dans ces négociations déciderait de sa liberté, qu'il ne perdit pas une minute à les engager : « La voilà, mon cher ami, écrit-il à Boucher le 17 novembre 1780, cette lettre qu'on me demande pour

ma mère. Je souhaite que mon cœur, dont j'ai tout simplement suivi l'inspiration, ne m'ait point trompé. Dites-moi ce que vous pensez de cette lettre difficile et que j'ai écrite en souffrant beaucoup. Gardez-la, si vous l'approuvez, pour l'envoyer à Dupont... Je suppose, mon ami, que vous obtiendrez du magistrat que cette lettre passe à ma mère et que sa réponse me parvienne, puisque Dupont s'est rencontré avec votre idée. Hâtez un peu cela, mon cher ange, au nom de l'amitié; car vraiment il faut voir un bout à quelque chose ; et je souffre et je péris... Vous sentez, mon ami, que quelle que soit la réponse de ma mère, il faut que je la voie pour tâcher de soutenir contre vents et marées la négociation. »

D

Sur les sentiments divers de Mirabeau à l'égard de son beau-frère du Saillant.

Mirabeau à Boucher, 11 août 1780 : « Je vous recommande, mon bon ami, de me faire passer le plus tôt possible la première lettre qui vous viendra de Dupont, parce qu'elle contient un projet de lettre pour Mme du Saillant à laquelle mon père exige que je fasse des prévenances. J'y ai consenti parce que c'est ma sœur, et une bonne bête; mais j'ai déclaré que, sous quelque prétexte que ce fût, je n'écrirais point à son mari, que je méprise comme le dernier des hommes. » — Mirabeau à Mme du Saillant, 13 août 1780 : « Dans la multitude de mes torts, ma sœur, du moins vous ai-je toujours rendu justice ; je vous ai toujours tendrement aimée. On m'avait aigri contre votre mari, et j'ai eu le malheur de me livrer avec l'impétuosité que j'avais alors aux préventions qu'on m'avait données contre lui. J'en suis très affligé; mais je le crois assez noble pour ne pas conserver de ressentiment contre un frère malheureux, trompé, au désespoir de l'avoir été, revenu, corrigé, repentant. » — Sophie de Monnier à Mirabeau, 9 novembre 1780 : « Il faut que tu fasses bien des agios à du Saillant pour qu'il chante ainsi tes louanges. » — Mirabeau à M. du Saillant, 3 décembre 1780 : « J'apprends dans l'instant par M. Boucher, mon très noble et généreux frère, la démarche pleine de grâces et de sensibilité que vous avez faite hier pour moi auprès de M. Le Noir. Recevez mes plus tendres remerciements ; je vous

les adresse, quoique cloué dans mon lit, mais sain de cœur, Dieu merci! autant que je le suis peu de corps, et par conséquent pénétré de reconnaissance pour vous et de respect pour vos procédés. Mon frère, vous voilà bien vengé, et vengé d'une manière digne du meilleur des hommes. Je puis donc espérer que vous avez sincèrement oublié mes torts... Eh bien, je ne les oublierai jamais, moi ; mais à tout prix je mériterai d'être aimé de vous. » (Voir l'appendice E.)

E

Sur le rôle de Mme de Pailly, et la comédie jouée par Mirabeau, en vue de sa libération...

Mirabeau à Boucher, 30 août 1780 : « Eh bien, mon ami, jouons la comédie, puisqu'il le faut ; car un seul mot va faire tomber votre enthousiasme. (Entre nous soit dit et entre nous à jamais) la Pailly savait que je devais écrire à la Saillant; c'est par son conseil que je l'ai fait, et du Saillant, qui a l'honneur de coucher avec elle, savait fort bien quel rôle il avait à jouer. La pélerine [sobriquet de Mme de Pailly], qui est fine comme ambre, voyant que nous réussissions sans elle et son favori, a voulu s'en donner et lui en donner l'honneur. » — Le même au même, 20 septembre 1780 : « Il est fort clair, mon très cher ami, que mes lettres prennent mieux au Bignon que celles de maître Dupont, et tout aussi clair que l'*amie de la maison* dicte les lettres de Mme du Saillant. » — Le marquis de Mirabeau au bailli, 17 octobre 1780 : « J'exigeai de Mme de Pailly qu'elle engageât Dupont à son premier voyage de voir l'homme de la police, et ensuite ce fol, le tout à mon insu, etc., et qu'elle se chargeât de tout. J'eus de la peine à gagner mon agente, qui n'aime pas comme de droit à se mêler de ces gens-là. Mais c'était mon affaire, elle me l'accorda... Je sus donc les dispositions de ce monsieur. Alors les lettres commencèrent, et tu en vois à peu près la date par ce que tu m'écrivis en 1779. » — Dupont à Sophie de Monnier, octobre 1780 : « Je crois que nous touchons au dénouement en ce qui le concerne. On veut, au Bignon, en donner l'honneur à M. du Saillant, et cela est bien vu sous un aspect, afin de ne laisser place à aucune inimitié ni divisions futures entre les frères... C'est un beau plan de Mme du Pailly d'accommoder toutes les affaires d'un

seul coup et par le même moyen. Mais il est difficile et nous a retardés. » — Sophie de Monnier à Mirabeau, 9 novembre 1780 : « J'ai bien peur, mon pauvre mimi, que, puisque la Pailly va te voir, elle ne te fasse faire le saut périlleux... »

F

Pression supérieure exercée sur Mirabeau pour l'inciter à déclarer la guerre à son père...

Il ne s'agit pas ici de démontrer qu'une telle pression fut ressentie en effet par le détenu de Vincennes, ni de rechercher quelle « puissance » l'exerçait. Mais il est essentiel de prouver que le marquis de Mirabeau croyait à sa réalité, et la redoutait. Or, il n'était pas homme à convenir volontiers qu'il cédait parfois à la peur, et s'il lui arrivait d'en faire l'aveu, ce n'était pas sans tergiverser. Ceux qui le connaissent d'après la totalité de sa correspondance estimeront avec nous qu'il fut exceptionnellement sincère et formel dans cette simple phrase écrite au bailli son frère, le 19 janvier 1781 : « Dupont m'a dit qu'Honoré, dans les six derniers mois, avait tenu contre toutes les suggestions possibles qui l'assuraient qu'il aurait sa liberté sans moi. Heureusement, il avait pris le bon côté et n'en voulait plus démarrer. »

G

« *Notre petite-mère Mirabeau...* »

Ce trait plaisant de l'affection populaire des deux sexes pour le tribun est relaté par un témoin, Étienne Dumont (de Genève), dans ses *Souvenirs sur Mirabeau* (Gosselin et Bossange, Paris, 1832), p. 179 à 182.

H

Honoré écrit contre sa mère...

Du moment qu'il se fut rendu compte de l'impossibilité d'amener la marquise de Mirabeau à une transaction amiable, Mirabeau ne

se retourna pas franchement contre elle. Si elle gagnait son procès, elle ne devenait pas riche, mais le marquis était ruiné; elle était donc à ménager. Le mémoire que Mirabeau lui décocha ne parut pas sous son nom; mais Target, l'avocat de son père, le signa. Honoré inspirait aussi ses consultations, déductions et plaidoiries; et le marquis se louait fort de cette collaboration. Il écrivait, le 3 mai 1781, au bailli, son frère : « Il a fait un très bon mémoire, je t'en ferai passer copie. Mais cette tête ardente et perspicace n'a point de force ni de tenue. Il s'agite, il se démène; sa fureur est de me plaire et de me servir. Mais le moindre mot l'atterre, et le désole; et pourtant il lui en faut. Il est toujours après sa sœur et son beau-frère, eux après moi. » — Il reprenait le 17 mai suivant : « Je t'envoie ci-joint un mémoire de ceux que mes enfants ameutés par le tourbillon d'Honoré font courir Paris. A quelques césures près de l'avocat, c'est l'ouvrage d'Honoré, et cette signature me coûtera encore vingt-cinq louis, et l'impression autant au moins. Que Dieu les bénisse! »

I

La police était dévouée à Mirabeau...

Au donjon, Mirabeau avait donné des preuves fortes et nombreuses de son empire sur la police, et il s'était rendu ainsi très redoutable à son père, qui ne s'expliquait pas tant de condescendance envers un détenu et était fort anxieux d'en apprendre le fin mot : « Je ne sais, écrivait-il au bailli le 17 octobre 1780, comment cet homme s'est emparé de ses supérieurs, mais ils sont tous à lui. Tu sais combien de folles et bizarres condescendances ils ont eues. » Le bailli répondait par une observation très judicieuse (4 décembre 1780) : « Maintenant je vais te dire ma crainte sur ce que tu me marques de l'empire de ton fils sur la police. J'ai bien peur que tant qu'il a cherché à te faire de la peine, et que sa manière pouvait avoir, sinon cet objet, au moins cet effet, il a tout trouvé propice; mais s'il veut de bonne foi arranger ses faits et gestes et se servir de son crédit sur les entours de sa digne mère pour ramener la paix et la tranquillité, toute cette autorité sur tous ces alguazils ne disparaisse. » Il était assuré, en effet, que M. Le Noir se réjouissait, en favorisant le prisonnier, de déplaire à l'Ami des hommes, au sectaire détesté de la physiocratie, à l'au-

teur présumé de sa disgrâce de 1775 ; et cette malignité n'échappait nullement au marquis. Mais celui-ci soupçonnait ou connaissait aux bontés de M. Le Noir pour son fils une autre cause, que, toutefois, il ne pouvait ou ne voulait dire, mais à laquelle il fait souvent penser assez clairement, comme dans cette phrase d'une de ses lettres au bailli (17 mars 1781) : « La police qui avait accoutumé Honoré à ordonner, ayant des ménagements à garder avec lui sans doute... » Ce terme de « ménagements » sous-entendait-il une allusion à Mme de Lamballe? Nous sommes porté à le croire. Voir notre déduction à ce sujet, p. 79.

J

Le père et le fils avisèrent sur-le-champ aux moyens d'anéantir les avantages conquis par la marquise de Mirabeau, le 18 *mai* 1781...

Le marquis de Mirabeau raconte à son frère le bailli que son « premier mouvement après l'arrêt » fut de remettre à M. de Maurepas tous les ordres en vertu desquels, sous couleur de sauver l'honneur de son nom, il tenait enfermés et cachetés femmes et enfants, et exilés et bâillonnés leurs acolytes. On lui conseilla d'attendre et de voir venir, et, trop prudent pour se démunir, il attendit en effet. Or, deux jours après le prononcé du fatal jugement, le roi signa l'ordre de mettre la marquise de Mirabeau en liberté sur-le champ ; ordre que Le Noir signifia dès le lendemain à la supérieure du couvent des dames de Saint-Michel (Arch. nationales, L. 1068, d[r] 48.) La marquise s'empressa de se montrer rue de Seine, devant l'hôtel de l'Ami des hommes, à qui elle donna ainsi une affreuse crainte de sa visite. Mais elle ne tenta pas de forcer sa porte; elle se contenta de voir ses partisans, de ranimer leur zèle à la servir, et d'en entraîner plusieurs à Versailles, pour lui faire cortège à l'audience du ministre. Elle devait s'y présenter le 29 mai. Mais déjà le marquis avait songé à la contrecarrer et à renouer les liens qu'elle avait rompus : « Je pensais, écrit-il ce jour-là au bailli, qu'on pourrait déterminer les honnêtes gens d'entre les parents à voter pour qu'il fût donné en justice à cette femme un conseil sans lequel elle ne pût agir, plaider ni contracter. Je ne puis ni paraître ni même exciter cela. Du Saillant, quoique allant partout où j'ai paru le désirer, n'allait

néanmoins que d'une fesse, parce que ce n'était pas son avis que cela se fît si tôt. Honoré s'y est fort démené, mais il n'a ni confiance ni existence. » N'ayant à Paris « ni sol ni maille, ni gîte, ni meubles », la marquise devait infailliblement échouer à bref délai dans le Limousin, où étaient tous ses biens ; et le marquis avait prévu cet exode, dès avant qu'elle fût remise en liberté. Le 20 mai, il avait écrit au régisseur de ces biens, le s[r] Faucher, pour le confirmer dans ses fonctions jusqu'à nouvel ordre, et pour l'avertir que la marquise avait obtenu la séparation avec dissolution de communauté, restitution des aliénations, etc. Nouvelle lettre du même au même, le 27 mai. Le marquis avertissait le s[r] Faucher que Mme de Mirabeau avait actuellement le droit de rentrer dans la jouissance de tous ses biens meubles et immeubles, mais qu'il ne fallait le lui permettre que sous certaines conditions et formalités ; et suivait tout un plan de conduite, qu'un s[r] Vergnaud, avocat-conseil du marquis, était bientôt envoyé sur place pour mener à bien. Vergnaud avait en outre mission de s'insinuer dans la confiance de la marquise, en lui dissimulant avec soin ses qualité et provenance... (Arch. nationales, M. 783, n° 17.) Le marquis comptait de la sorte empêcher sa femme de reprendre la jouissance de sa fortune et la pousser à quelques folies, à la faveur desquelles il l'eût fait aussitôt interdire et reclore : « En attendant, mandait-il au bailli, le 9 juin, Desjobert ne la sert pas de poires molles, et elle sera dans peu, je le prévois, saisie par tous les bouts. » Desjobert était de vieille date l'homme de confiance du marquis de Mirabeau ; il assaillait la marquise de ses notifications par huissier, dont copies étaient aussi adressées au régisseur et aux fermiers des terres du Limousin, afin de les indisposer et fortifier contre leur suzeraine et contre ses représentants.

K

Le marquis de Mirabeau espère un coup de main de son fils sur la comtesse de Mirabeau. — Parole non reçue, non donnée...

La comtesse n'avait pas voulu prendre l'initiative et la responsabilité de dédonjonner son mari ; et il avait donc fallu que le marquis de Mirabeau prît cela sur lui et demandât l'ordre du roi pour faire élargir son fils, tout en le maintenant à sa discrétion : « Quand j'aurai mon ordre, mandait le marquis au bailli (24 no-

vembre 1780), j'écrirai tout naturellement à ma belle-fille que je vais mettre son mari à l'épreuve, ainsi qu'elle me l'avait demandé... j'écrirai tout naturellement aussi à Marignane l'ordre que j'ai, comment je me trouve poussé à y donner les mains, que toutefois je dois en répondre, et que ce ne sera pas par moi qu'il [Honoré] aura le moyen de faire des écarts qui, au pis-aller, ne seraient pas bien longs. » Marignane et sa fille ne répondirent rien à ces communications. Lorsque le marquis de Mirabeau envisagea l'éventualité d'un coup de main de son fils sur la comtesse, il se félicita tout de suite de ce silence : « Je n'ai point envie d'envoyer Honoré en Provence, disait-il au bailli. Mais pourtant faudra-t-il que cette rejonction se fasse, car au fond c'est notre objet à nous, et cela doit être... A cet égard, je me trouverais heureux que Marignane n'ait pas répondu à ma lettre de cet automne où je lui donnais ma parole de ne les rejoindre que quand il le voudrait. Il ne l'a donc pas acceptée (24 avril 1781). » C'était, expliquait-il dans une lettre précédente (du 27 mars), l'affaire de six semaines : le temps pour Honoré d'aller faire l'école buissonnière du côté de sa femme et de revenir « laissant la *signora ingravida*. Il est merveilleux pour ces sortes d'histoires, et fût-ce la reine de Congo, elle y passerait. » Mais le bailli déconseillait vivement cette marche ; et l'on convint d'un autre plan. On attirerait la comtesse pendant l'été au Bignon, campagne du marquis de Mirabeau, en lui jurant que son mari n'y paraîtrait pas. Celui-ci se tiendrait à proximité, chez Dupont, au Bois-des-Fossés ; et il opérerait de là comme à l'improviste et à l'insu de tous. Auparavant, pour appâter la comtesse et comme pour la rendre résignée et docile au fait accompli, Honoré lui assurerait une place à la cour. Malheureusement, le bailli ne put la persuader de le suivre au Bignon, ni de quitter d'un pouce son père et ses entours. La pressait-on de pardonner à son mari, elle répondait qu'au préalable « il fallait qu'il fît quelque chose pour réparer le passé, comme d'aller aux insurgens et de faire parler de lui ». Le bailli entendait avec indignation cette réponse qui, en vérité, signifiait clairement : « Qu'il aille d'abord se faire tuer ; après quoi, je verrai à vivre avec lui. »

Malgré le dépit extrême qu'il eut de la fugue de son fils à Gien, tandis qu'il le croyait sur la route d'Aix, le marquis de Mirabeau ne désespéra point de le voir prendre ce bon chemin. Le 7 août 1881, il entretenait encore le bailli de cette éventualité : « Il ne s'agit que de gagner un domestique et d'arriver au chevet de son lit, et tout est dit. » Ce dessein de « rejonction » lui tenait

si fort à cœur qu'entre tous les motifs qu'il avait eus de ne pas rouvrir sa maison à son fils, était la crainte que la jeune comtesse ne perdît toute confiance en lui et ne refusât de venir au Bignon, où un guet-apens lui était préparé, du moment qu'elle saurait le père et le fils étroitement réunis : « Il ne pouvait plus être question de ce voyage chez moi, et Dieu sait par quel bout nous le rejoindrions! » (Lettre au bailli du 3 mai 1781.)

On sait que Mirabeau dut plaider en 1782 pour obliger sa femme à le rejoindre. Alors la comtesse s'en défendit en rappelant que le marquis de Mirabeau lui avait donné sa parole de maintenir son mari loin d'elle aussi longtemps qu'elle ne demanderait pas à le revoir. Le marquis protesta, non sans cautèle : « Je donnai au père ma parole qu'Honoré n'approcherait pas de lui sans sa permission... Je n'ai rien dit de semblable à la fille. Je me le suis toujours rappelé, et je me suis félicité de ce qu'ils ne m'avaient pas fait l'honneur de me répondre, parce que parole non acceptée est parole non donnée. » (Lettre au bailli, du 26 novembre 1782.)

L

M. Dauvers répond par le chantage à l'abus de confiance du sieur Honoré...

Il importe que ce procédé du sieur Dauvers ne puisse être mis en doute, vu l'importance singulière de ses suites. Tout d'abord, le marquis de Mirabeau fit le plus complet silence sur cet incident. Sa correspondance avec son frère n'y hasarda sur le moment qu'une allusion à peu près inintelligible et qui n'éveilla point la curiosité du bailli. La correspondance de Mirabeau lui-même ne porte que de vagues traces de cette poursuite fatale de Dauvers. Dans une lettre du 13 juin 1781, Sophie de Monnier est la première personne qui nous livre une indication précise à ce sujet; elle écrit à son Gabriel, qui la vient à peine de quitter : « Tu m'inquiètes fort pour ton billet d'honneur, cher ami. Tire-toi de là à tout prix! Comment, tu ne trouveras pas vingt-cinq louis pour t'acquitter? Cela ne me paraît pas la mer à boire. » — Le 10 octobre suivant, Mirabeau écrit à Boucher : « Les raisons du non-envoi du quartier sont le besoin que du Saillant a eu des vingt-cinq louis avancés pour Dauvers. » — Et seulement le 28 janvier 1782, le marquis édifie en gros le bailli sur le fond de l'af-

faire : « Il fallut payer quelque article pressé aux maréchaux de France et pour lequel il était horriblement compromis par des lettres qui existent encore dans des dépôts (car il est lui-même très redouté.) Cet homme incroyable pour la facilité avait humé dans la prison d'état tous les secrets d'intrigue folle et infernale. Je donnai jusqu'à ma tabatière d'or, mon seul effet personnel. » La présence de Boucher à la police garantissait le marquis et son fils contre toute divulgation de ces « dépôts affreux ». Mais dans le courant de février 1782, Boucher vint à mourir du chagrin que lui avait causé l'ingratitude de Mirabeau. Le marquis apprit cet événement par une lettre d'un acolyte de son fils, M. de Priouset, lequel profitait de l'occasion pour réclamer de l'argent et une montre à lui enlevés par le comte. Celui-ci était alors dans les prisons de Pontarlier, où il purgeait sa contumace, et travaillait à « remettre sa tête sur ses épaules ». Le marquis répondit à M. de Priouset :

« Du Bignon, le 1er mars 1782.

Votre lettre du 23, Monsieur, m'arrive ce courrier seulement. Vous m'apprenez un événement bien triste et qui sera bien désolant pour mon fils, qui avait de grandes obligations sans doute à feu M. Boucher. J'avais depuis conçu une estime personnelle pour lui, et le malheur de sa famille et cette perte en soi me touchent sensiblement. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien le témoigner à Madame sa veuve.

Comme je n'ai point l'honneur de vous connaître, vous me pardonnerez si je vous dis que la qualité d'ami de M. Boucher efface l'impression qu'aurait pu me donner celle d'ami de mon fils en un temps d'égarement encore absolu pour lui, et qu'en conséquence je vais vous parler avec la confiance qui est dans mon caractère et qui, je crois, nous est nécessaire à tous les deux. J'ai assez pardonné de choses à mon fils, et je fais aujourd'hui encore pour lui des efforts assez essentiels pour que je ne sois pas suspect sur son compte. Mon fils n'est point méchant, quoique bien des méchants aient abusé de sa folie, mais il a la tête si vive et en même temps si susceptible et si légère, que ses amis et ceux qui d'ailleurs font quelque cas de ses qualités, et ceux enfin que son gaspillage éternel a compromis, ne sauraient, je crois, faire mieux pour lui et pour l'ordre que d'avoir confiance en son patron naturel, un père éprouvé, presque septuagénaire, et qui passa constamment pour homme d'honneur. D'après ce raisonnement que

je vous soumets, et cette disposition que je vous manifeste, je vous serai obligé, Monsieur, de vous adresser directement à moi. Mon fils, d'ailleurs, pendant sept mois qu'il a passés ici auprès de moi, s'est bien conduit, a paru bien penser; je l'appuie maintenant dans ses plus importantes affaires, ainsi cela ne fait qu'un.

Quand, après une dernière frasque de mon fils [affaire Dauvers], je résolus de pousser patience jusqu'au bout, je conçus que pour lui remettre la tête à temps du moins, il fallait avoir l'air de faire face à de nouvelles dettes; et je le promis à condition qu'il m'en donnerait un état exact. Je l'ai sous les yeux tel qui me l'a donné. Cela fait, je pris la sorte d'engagement qu'il m'était possible. Plusieurs têtes du même acabit et du même estoc m'ont tellement persécuté et obéré toute ma vie, et finalement dans ces derniers temps, que, voulant finir en honnête homme comme j'ai vécu, je suis moi-même obligé d'y prendre garde de fort près. Mon fils, qui n'a encore rien d'acquis que du bien substitué et cent mille écus de dettes, plusieurs usuraires, d'autres valables, toutes criantes, c'est ce qu'il faudra débrouiller; certainement celles de Paris ne pouvaient avoir de plus pour moi que la circonstance, et je ne pouvais m'engager que conditionnellement.

En priant donc M. Boucher de bien vouloir se mettre à la tête de cet arrangement, je promis seulement que sur cent louis de pension que je voulais bien continuer à mon fils, quoique je l'eusse doté en revenus qui sont saisis, et que je le prisse chez moi sans pension, je donnerais tant qu'il serait chez moi et ne me ferait aucune frasque, 400 francs par quartier pour l'acquittement de ses dettes, me réservant les autres 200 francs par quartier pour son entretien et celui de son domestique; voilà, Monsieur, quel fut mon engagement. Dans le même temps, M. du Saillant, son beau-frère, paya 600 francs au sieur Dauvers pour un billet à la connétablerie (*sic*); et deux billets à échéance à Lescot son domestique ancien, 500 francs, et se retint 242 francs avancés pour courir après [à Gien] et qui étaient dans l'état des dettes. Il n'a échu depuis que trois quartiers, en comptant le quartier prochain, à savoir au 10 septembre et 10 décembre, et maintenant au 10 mars futur. Voilà donc 1342 francs sur ces trois quartiers sur lesquels je ne devais que 1200 francs, et assurément lui et son domestique ont excédé nécessairement en entretien le surplus.

En arrivant ici, comme je suis antipathique aux dettes, désirant donner quelque mouvement à cette liquidation en retirant des effets et faisant de la terre le fossé, je donnai ordre qu'on

portât à M. Boucher une tabatière d'or qui est le seul effet que j'aie, et je le priai de la vendre, de retirer les effets en gage, de les vendre ensuite, etc. Il me marqua que la tabatière de mon fils ne valait pas le prix pour lequel elle était engagée. Sa maladie est venue ensuite et rien ne s'est fait; j'ai fait porter chez M. Boucher l'argent de quelques livres et de quelques nippes vendues, le tout ensemble n'est pas considérable; le sieur Poirée, qui aura l'honneur de vous voir, vous en donnera la note.

Maintenant, Monsieur, voudriez-vous bien vous substituer au pauvre défunt, dans le soin qu'il avait promis de prendre de cette liquidation; c'est une importunité sans doute, mais non exigence, attendu qu'au fond tous ses créanciers n'ont d'autre pleige et caution que notre bonne volonté : je vous avoue que cette circonstance peut seule me rendre le courage, car sans cela j'ai tant d'autres affaires et si ingrates par rapport à tant de folies que de ce côté je laisserai courir l'eau. En supposant que vous veuilliez bien avoir cette bonne volonté, c'est avec moi, s'il vous plait, qu'il faudra correspondre, et franchement, et vous trouverez que je ferai de mon mieux pour le bien de la chose et des intéressés. Il faudra en ce cas me donner un contre-seing pour que je ne vous fatigue pas par mes ports de lettres.

En supposant ceci, Monsieur, voici les articles qui vous regardent dans l'état qu'il me donna en rentrant [de Gien] : « M. de « Priouset, ami de M. Boucher, 240 francs. Comme cet argent a été « donné par petites parties et en détail à des copistes, il serait pos- « sible qu'il y eût un peu plus ou un peu moins. »

Autre article. — « *Effets en gage :* Une boite d'or au Mont- « de-Piété. M. de Priouset nanti du billet et conséquemment de « l'adresse du prêteur. Cette boîte y a été mise pour dix louis. »

Autre. — « M. de Priouset a, comme sait M. Boucher, mis un « manuscrit à l'impression et fait avec un de ses amis un marché « que nous ne connaissons pas encore. M. Boucher voudra bien en « dire le résultat. » Vous voyez, Monsieur, que dans tout cela il n'est pas question de votre montre, article dont il a sans doute rougi lui-même, réticence néanmoins qui me doit choquer, car la contrition n'en a pas, mais il en a fallu passer tant d'autres.

Maintenant, Monsieur, je vous le répète, sans vous je ne puis me mêler de tout cela. Si vous voulez bien m'aider, vous aiderez un honnête homme, et vous verrez que je ferai de mon mieux, quoique ne pouvant que ce que je puis. Je donne ordre au sieur Poirée de vous chercher; vous retirerez ces premiers gages, vous

reprendrez cette montre, comme aussi le portrait, pour être remis où je vous marquerai, et ferez vendre tout de suite la boite pour rembourser des deniers au prorata; je me règlerai ensuite sur les notices que vous me donnerez et sur ce que je pourrai faire.

Il est un article, Monsieur, sur lequel vous pourrez nous rendre un service plus important et d'un genre plus digne et moins dégoûtant. Mon fils est actuellement dans les prisons et sent vivement son affaire, qui dans le fond n'en est pas une, mais qu'il a prise d'une manière si audacieuse que nécessairement elle fera du bruit. M. Boucher avait sans doute dans ses papiers bien des choses contradictoires à ses négations, etc. Je n'ai pas cru devoir prendre les hautes voies pour parer à cette inquiétude, car souvent on fait mal par trop d'éclat, et c'est là le mal qu'il va se faire à lui-même, et je ne dois pas agir en jeune homme. Pourriez-vous, Monsieur, me donner quelque notice sur cela? Croyez encore un coup que vous obligerez un galant homme.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MIRABEAU. »

(Communication de M. Charles de Loménie.)

Il est probable que M. de Priouset, qui était un fieffé roué de police, ne refusa point de servir la curiosité du marquis, en retour de ses promesses de remboursement; ce passage d'une lettre du marquis au bailli (22 mars 1782), semble en témoigner : « Boucher, son ami, étant mort, il m'a fallu recourir pour des papiers et autres arrangements; cela m'a montré beaucoup d'horreurs et d'infamies, mais c'est du passé, depuis la sortie [de Vincennes] néanmoins. Souviens-toi seulement, cher frère, que cet homme est fripon par nature de la tête aux pieds, au moral et au physique, qu'il gagnerait le diable quand il l'a entrepris. Il sera honnête avec les honnêtes, sans frein avec les autres. » Un mois plus tard (26 avril 1782), le marquis reprend encore : « Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il a donné des armes contre lui à toutes sortes de gens. Il est incroyable ce qu'il a écrit de folies et d'atrocités, et comme il a inspiré une terreur générale et, selon moi, fort mal fondée quant au fond de son caractère, mais non quant à son aptitude à tout compromettre, inventer, affirmer; qu'il a tout fait avec sa prudence ordinaire, accusé l'un écrivant à l'autre, injurié l'autre écrivant à l'un, tout cela se garde comme cuirasse et forme des dépôts affreux. »

Heureusement, Mirabeau trouva peu de gens parmi ses correspondants qui, munis de ses lettres comme d'une cuirasse, eussent un cœur à s'en revêtir à la façon de M. Dauvers. Celui-ci, par surcroît de chance, se désarma lui-même en menaçant : les lettres de Mirabeau à sa fille demeurèrent enfouies au dépôt où il les remit, et même après la Révolution, elles échappèrent à Manuel comme à Peuchet, qui recueillirent pourtant dans les papiers de police et d'État les moindres vestiges de l'amant de Sophie.

M

Mirabeau confie à M. de Priouset l'exécution d'une clef devant lui ouvrir le jardin du couvent des Saintes-Claires de Gien...

Cette clef fut exécutée naturellement sur un modèle envoyé à Mirabeau par Sophie dans le courant de décembre 1780 ou janvier 1781. Voici divers billets ou fragments de lettres intéressant la confection, l'envoi et les essais de ce délicat instrument :

Sophie à Gabriel, 2 décembre 1780 : « Tu me diras quand il faudra t'envoyer la clef. » — Mirabeau à M. de Priouset, 13 février 1781 : « Si vous étiez bien aimable, mon cher Priouset, vous m'attendriez ce soir ici jusqu'entre 9 et 10; car il m'est absolument nécessaire de vous parler : 1° pour la clef, 2° pour l'argent; mon domestique m'en a demandé cet après-midi et m'a fort embarrassé... » — Sophie à Gabriel, 27 février 1781 : « Cela ajouterait bien de la difficulté et du danger si la clef n'allait pas. Quand donc te plaira-t-il de m'envoyer cela? » — Mirabeau à M. de Priouset, 1er mars 1781 : « Je ne puis pas me dispenser de vous recommander encore une fois l'envoi que vous devez me faire du côté d'Orléans. Songez qu'il faut que cela parte samedi. Je crois que vous ferez mieux de faire contresigner. J'ai mes raisons pour cela. » — Sophie à Gabriel, 10 mars 1781 : « On lui a donné la clef, » c'est-à-dire : elle est parvenue au Dr Ysabeau. — De la même au même : « Voici la clef. Je vais l'essayer dans une heure. Elle est parfaitement semblable à celle de l'original, et si je n'ai pas forcé la serrure, elle ira certainement... La serrure est gâtée... j'avais enfoncé la clef au point que j'ai failli l'y laisser. » — De la même au même, mardi 27 mars 1781 : « On a apporté la clef aussi bien corrigée qu'elle pouvait l'être, n'ayant pas eu le temps d'en faire

une autre, mais elle fausse toujours et n'a point fermé. C'est partie remise et l'ouvrier est malade : il n'aurait point travaillé si Ysabeau ne l'avait pas fait faire devant lui. » — De la même au même, vendredi saint, 13 avril 1781 : « Je t'ai dit que la serrure était raccommodée »; et 22 avril 1781 : « Je sais maintenant que la clef va bien. »

(Communications de M. Cottin.)

N

Après l'entrevue dernière de Gien, Mirabeau faisait souvent répondre à Sophie par des tiers; sentiments qu'il lui gardait...

Mirabeau à Vitry, 25 juin 1781 : — « Vous avez répondu à merveille dans le voisinage d'Ysabeau; j'y ai écrit, même avant votre lettre. »

Le même au même, 11 juillet 1781 : — « J'ai reçu les lettres de Gien. Tout est rétabli, et, en vérité, je vous écrase assez sans vous donner cette nouvelle surcharge. »

Le même au même, 3 août 1781 : — « Si Tibulle ne vous écrasait pas trop, je vous enverrais le manuscrit d'une maîtresse très chérie autrefois, excellente amie aujourd'hui (celle de Gien), qui a fait l'histoire de nos amours, que j'ai retouchée un peu, et qui, selon moi, est un délicieux ouvrage. Cela ne peut se confier qu'à un ami intime; à une autre moitié de moi-même. J'en voudrais une copie propre; dites-moi si je suis trop indiscret. »

Le même au même, 22 septembre 1781 : — (Après avoir dit que parmi les manuscrits remis à Vitry, il en est dont il ne demande pas copie, Mirabeau ajoute) : « Je n'en dirai pas autant des feuilles volantes ci-jointes dont le titre sera : *Madame la marquise de *** à M. le comte de ****, *ou Mémoires de Sophie*. Je voudrais à ceci toute l'élégance, l'exactitude et la propreté que vous savez mettre à tout ce que vous écrivez. Vous verrez beaucoup de renvois souvent intéressants, mais en lisant attentivement, vous trouverez aisément le fil. Je n'ai que faire de vous dire qu'il faut me conserver précieusement le gribouillage original. »

Le marquis de Mirabeau au bailli de Mirabeau, 7 août 1782 : — « Je te réponds que ce Monsieur n'a point de passion et en est parfaitement incapable. Il ne faisait ni plus haut ni plus bas que ce que sa sœur voulait vis-à-vis de cette femme. L'été passé, pres-

qu'au moment qu'il en revenait, et dans un célibat de conduite, elle lui fit ralentir le commerce et puis cesser, et il en parlait quelquefois fort légèrement à elle. Cette femme est une mauvaise tête, mais il l'a prise à vingt ans et rendue telle. Encore un coup, il n'a ni nerf ni fibre, qui tende à passion. Je ne dis pas pour cela que s'il lui vient à l'esprit de faire une escapade, il ne se l'associe de nouveau. Je le craindrai au contraire toujours. »

Le bailli de Mirabeau au marquis de Mirabeau, 17 août 1782 : — « J'ai bien peur que ce Monsieur n'ait un peu plus de passion que tu ne crois. Je ne lui crois pas plus de tenue en ce genre, et pas plus de plein succès que dans tout autre. Mais je crois cependant, par les dernières phrases de ses lettres, que cette femme lui tient toujours à cœur. Qu'il en ait parlé très légèrement quelquefois, cela est dans l'intercadence de son caractère ; et puis je l'ai assez vu pour savoir qu'il aime à tourmenter ceux qu'il aime le plus. »

Récit d'Ysabeau (écrit en 1831, collationné sur l'original) : — « Ce fut, je crois, peu de temps après [l'entrevue de mai-juin 1781] qu'il cessa et rendit sa correspondance avec Mme de Monnier moins fréquente. Elle en conçut de l'inquiétude et un grand chagrin, lorsqu'elle se fut convaincue de son abandon définitif. Elle ne cessait d'écrire jour et nuit, pleurait au point qu'elle en éprouva une ophtalmie des deux yeux qui la fit souffrir. La fièvre s'y joignit. Le tout céda aux soins comme au temps. »

O

« *Mon valet de chambre, ma livrée, mes gens...* »

Mirabeau, dans une gêne extrême au donjon, servi par des invalides et des porte-clefs, et réduit à abuser tant de leur complaisance désintéressée que de celle de l'Avisé fils, est admirable, lorsqu'il parle de *sa livrée* à Julie Dauvers, à peu près comme le burlesque don Japhet, de Scarron, quand il s'écrie :

Holà ! mes gens ! mon train ! oh ! les doubles coquins,
Les gredins, les bourreaux, les traîtres, les faquins !
Sachent tous mes valets que ma bonté se lasse !
Sachent les malheureux qu'aujourd'hui je les casse !
Je m'en vais tant crier, qu'ils viendront, les marauds !

Dans les derniers mois de sa captivité, Mirabeau était vivement pressé par M. de Rougemont de s'attacher un domestique ; mais

Mirabeau n'en voulait point : et de quoi l'eût-il bien payé? M. de Rougemont, qui tenait à reprendre la disposition de l'Avisé père, insistant avec importunité, Mirabeau pria Boucher de faire qu'on ne lui en parlât plus. Lescot était un domestique au service de Fontelliau. Il ne passa aux gages de Mirabeau que du jour où celui-ci quitta le donjon pour entrer chez le chirurgien-major.

P

L'uniforme de Mirabeau; son grade.

Mirabeau servit dans le régiment de Berry-cavalerie d'abord en qualité de volontaire, sous le nom de Pierre-Buffières, qui était celui d'une terre noble de sa mère en Limousin. Il se conduisit assez bien dans cet état inférieur pendant une année, et son père sollicita du duc de Choiseul, qui la fit délivrer (20 avril 1768), une commission de sous-lieutenant réformé, sans appointements, à la suite du même régiment. Une sottise assez forte qu'il fit à Saintes, lieu de sa garnison, et où il impliqua son colonel, M. de Lambert, le fit déserter; puis il fut interné, par punition militaire, à l'île de Ré. Cette détention ayant duré six mois, Mirabeau obtint de faire la campagne de Corse, où il se distingua, au rapport de tous ses chefs. La carrière militaire était de son goût, et il s'y croyait appelé à paraître un grand homme de guerre. Cédant avec répugnance à ses importunités, le marquis finit par lui obtenir (janvier 1771) une commission de capitaine de dragons, à la suite de son régiment. Mais ce grade ne lui permettait pas de servir effectivement plus de deux ou trois mois chaque année. Ce fut par désœuvrement qu'il se maria trois ans plus tard; peu de temps ensuite, on sait qu'il tomba sous la main du roi et ne quitta guère les prisons du royaume que de janvier 1776 à juin 1777. En dépit de ses longues tribulations, le capitaine Mirabeau n'avait pas été révoqué; et vraiment, à sa sortie de Vincennes, il pouvait se présenter chez Julie en uniforme vert aux épaulettes d'or, tel que l'avait vu et remarqué pour la première fois, à Pontarlier, la marquise de Monnier, l'immortelle Sophie.

Q

V. au Dictionnaire, *Cadet de Gassicourt* et *La Fage*.

R

Dessein de placer la comtesse de Mirabeau à la cour, grâce à l'intervention de Mme de Lamballe....

Dans la correspondance du marquis et du bailli de Mirabeau où nous allons voir qu'il est sérieusement question de ce placement, le nom de Mme de Lamballe n'est pas prononcé. Mais elle est clairement désignée, lorsque le marquis de Mirabeau vient à parler à son frère de « leur cousine de Berghes » qui, nous l'avons dit, habitait chez la princesse, à l'hôtel Toulouse. Le marquis, avec sa dissimulation coutumière, semble désapprouver ce dessein ; mais c'est qu'il n'est point sûr encore de le pouvoir réaliser. Il provoque d'abord l'assentiment du bailli ; puis, suivant l'événement, il renoncera à suivre ce plan, ou bien il déclarera ne le suivre que pour complaire au bailli, lequel, dans ce dernier cas, sera invité à fournir à son frère l'argent nécessaire pour occuper la charge de cour visée. Au fait, les termes abondants, pesés et mystérieux dans lesquels le marquis avertit son frère des propositions qu'il a reçues à ce sujet témoignent de l'intérêt très vif qu'il y prit aussitôt :

« Paris, 1er février 1781.

... Il faut que je te consulte entre nous sur quelque chose qui peut n'avoir pas le sens commun, mais qui ni plus ni moins peut advenir, contradiction qui ne te paraîtra pas étonnante.

Comme quand on n'a rien on peut viser à tout, et que l'esprit follet de l'intrigue se plaît quelquefois à faire des tours très subits, tout est possible. Venons au fait. On m'a fait demander d'abord si j'approuverais que certaine femme qui bat froid sur le fait de son mari fût placée à la cour. J'ai dit sur cela ce qu'il faut dire sur un grand cul troussé, et les généralités que tu sais aussi bien que moi. On m'a envoyé quelqu'un de sage et froid, et ouverture que le cas y échéant ce serait chez la reine et dame du palais. Quelques beaux compliments que j'aye vu faire à notre cousine

de Berghes dernièrement pour un tel avantage, tout en supposant un beau rêve, j'ai demandé : *Et avec quoi?* et démontré qu'avec leur fait, ils n'auraient pas de quoi avoir des gants, et comment rien selon moi n'est pis que la pauvreté ambitieuse.

J'ai donc rejeté au loin tout cela. Ensuite on m'a dit : 1° que c'était couper le col que d'empêcher de jeter le grapin sur une tête favorable, tandis que la cheville ouvrière [Honoré] travaillerait d'autant plus efficacement à se dépouiller de toutes les ordures dont elle est encombrée ; 2° qu'on irait par là plus efficacement et promptement au rapprochement [d'Honoré et de la comtesse], qui est le plus prochain intérêt de la famille ; 3° qu'il ne serait peut-être pas impossible d'engager par là le père [de la comtesse] à affermer ses biens et amener sa fille et venir ici, pour un temps du moins, aider à leur avoir un pot-au-feu dans les interstices. Tu conçois toutes les ribambelles ajoutées à cela, dont la conclusion est qu'il ne faudrait pas rejeter un plan dont on ne parle que d'après des offres, et dont le refus dépayse et donne l'air aventurier. On me demandait seulement de la tolérance. Finalement j'ai répondu que je ne donnerais aucun encouragement à une telle idée que je n'eusse préalablement un avis nécessaire et sûr sur un tel ordre de choses, à savoir sur ce dernier aspect.

Devine si tu peux et choisis si tu l'oses. Maintenant c'est à toi à me mander si tu crois qu'un semblable coup de sifflet fût capable d'éveiller son apathique paternité [au marquis de Marignane] au point de lui faire agréer un tel plan, du moins pour quelque temps. Si tu le crois, sans qu'il soit temps sans doute encore de sonder le gué, car sur toute chose il ne faut pas paraître fol ; si tu le crois, dis-je, ou présupposes possible, en ce cas je donnerais une sorte de licence ou plutôt tolérance d'aller son chemin sur cet article, sinon non.

Tu vas me croire tombé dans le radotage. Mais, mon bon ami frère, je suis en tous points et à tous égards tellement coq ayant fait des canards, et tellement persuadé par des expériences de toute espèce de cette vérité physique, que je suis pardonnable de croire tout et rien, et de laisser aller bien des choses, en observant toujours de n'y mettre pas plus du mien, » etc...

Le bailli de Mirabeau eût été facilement meilleur homme de cour que le marquis. Il avait pensé être ministre, au temps de la Pompadour. Il comprit son frère à demi-mot, et l'encouragea à laisser aller de l'avant Honoré, qui était visiblement le boute-en-train de cette affaire. Le bailli devina très bien surtout que son

diable de neveu ne s'était préparé de telles voies à la fortune qu'à la faveur de ses avantages de hâbleur, d'intrigant et de « mâle monstrueux »; et lui connaissant d'autre part des aptitudes remarquables et diverses pour aller à tout, il n'hésita pas à lui prédire un succès égal à ses prétentions. Ces vues ne furent pas vérifiées; mais elles étaient parfaitement justes.

Voici la réponse du bailli au marquis :

« Aix, le 7 février 1781.

Je reçois, cher frère, ta lettre du 1er de ce mois, et j'y vois une sorte d'acheminement à mes prédictions anciennes sur le sr Honoré. Il est d'autant plus fâcheux qu'il ait commencé par se perdre, que, sans les frasques de sa jeunesse, il est certain qu'il aurait fait la plus haute fortune. Il irait encore loin, si loin on peut aller dans un pays où rien n'est loin et où il n'y a plus que des agréments de coterie au lieu des qualités essentielles et mâles de l'homme.

Comme tu vois, je sais aussi tant bien que mal faire des préambules. Au fait, avocat. Tu juges bien l'opinion que j'ai sur toutes ces servantes titrées, et combien je crois et trouve flatteur une place de 96e cul troussé à Versailles. Mais malgré cette évaluation que je fais très bien, je suis si persuadé qu'il est impossible de résister au torrent du siècle que tu peux te rappeler que je t'ai dit bien des fois que des gens de notre espèce devaient être à la cour, s'ils habitaient Paris, sous peine de déroger en quelque sorte dans l'opinion publique.

Dans un gouvernement comme celui-ci, je vois très bien un moyen d'avoir de la considération, et même assez, dans son canton, en habitant loin de Paris. Mais nous n'y sommes guère à temps. Tu ne peux guère quitter tes affaires. Moi cadet et isolé, ne possédant rien dans aucun pays que précairement, je puis avoir une petite considération personnelle comme galant homme, mais voilà tout; et si j'en avais pu avoir une plus étendue, ce ne pouvait être qu'en m'attachant à mon ordre dans son foyer [à Malte], chose qui t'eût déplu. D'ailleurs, 66 ans et 64 ans ne sont pas un âge à rien projeter pour soi. Honoré a fait beaucoup de sottises; jamais on ne les oublierait jusqu'à un certain point dans ce pays-ci, qui fut le théâtre qu'il choisit et où par lui-même il était assez en vue pour qu'on remarquât tout, et tu sais que les remarques de ce pays-ci ne sont pas couleur de rose.

Honoré cependant, s'il savait se tenir et paraître modeste, mène-

rait à la longue ce corps de noblesse et la province, mais cela lui viendrait tard et lui laisserait une longue oisiveté.

A Paris, il n'est pas à beaucoup près, l'homme de son état qui a fait les plus fortes frasques. Tout s'oublie dans un pays où tous sont occupés du rôle qu'ils ont à jouer en public pour obtenir le succès de la société. Qu'a-t-il fait au fond ? Des dettes ? et qui dans ce pays ne ruine pas lui et ses créanciers ? Il a couché un peu trop ouvertement avec la femme d'autrui ? Elle [Sophie] l'a été chercher, et il était jeune et éloigné de sa femme. Il a eu prise avec un homme de qualité [le baron Villeneuve-Mouans] qui a eu recours à la justice réglée ? Cet homme a tort. (Tu sens bien que j'apprécie tout différemment les choses, mais je te répète les discours de Paris, et si Honoré veut éclabousser un peu moins le public et être un peu moins bruyant, ce sera le coryphée, surtout si un certain homme [M. de Nivernois] qui a, dit-on, eu une conversation de trois quarts d'heure avec le roi revenait sur l'eau ; car Honoré est bon comédien, homme d'esprit et presque de génie, point sauvage ni timide, qualités qui nous ont cassé le col, si col cassé y a. Il est propre à toutes les billevesées de société.)

D'où je conclus que l'homme que tu dis sage et froid t'a dit vrai ; car peut-être serait-ce le seul moyen 1° qu'on ne dît pas que tu casses le col à tes enfants ; car tu sens bien que quelque opinion que nous ayons de ce genre de servitude, le public jugera d'après son opinion et non la nôtre ; 2° il n'y aurait peut-être que ce moyen et celui de la justice pour opérer un rapprochement ; car j'ai encore trouvé un moment [pour voir la comtesse], et la réponse me renvoie toujours aux insurgents ou à quelque autre chose d'éclat, et j'ai bien reconnu que ce perroquet était sifflé.

A l'égard d'engager le père à suivre sa fille et venir avoir un pot-au-feu, c'est autre chose que je crois impossible. Il a une inclination ici, et tu sens qu'il la remplacerait difficilement à Paris. Il est assez considéré ici, entouré de la parenté et même obsédé. Il aime sa fille comme on aime un joli petit chien. Je tenterai et tâterai le terrain sur ton premier mot, et je verrai de quoi il serait cas.

Au reste, ma conclusion serait que si les choses peuvent s'arranger de manière qu'on pût placer cette femme dans le sens que tu me marques, on fera très bien attendu le temps qui court ; et une race est heureuse d'avoir un bouc expiateur qui soit bien aise d'être tel. Oh ! je crois savoir que la tête de cette jeune femme serait très flattée de cela.

... Je ne te dirai rien de plus aujourd'hui sur la comtesse et son papa, mais je te répète que si Honoré se contient, il fera une fortune considérable vu le temps. »

Ultérieurement, il fut encore souvent question entre les deux frères de ce projet de placement, et toujours pour le juger aussi favorablement, comme le prouvent ces courts extraits de leur correspondance :

Le marquis au bailli, 27 mars 1781 : « Je ne perds pas de vue que notre principale affaire est de le faire provigner... Maintenant, il en a autant et plus d'envie que nous... Je sais que son plan favori serait d'attirer sa femme ici. Il l'y voudrait placer, et la chose fût-elle à notre main, j'y répugnerais 1° pour le lieu, 2° pour la qualité de la chose, 3° pour celles de la personne. Mais quand les raisins seraient mûrs, avec quoi se soutiendraient-ils? » (Le marquis espère toutefois que le bailli et Marignane y pourvoieraient; mais le bailli se bornait à approuver le plan : « Si Honoré trouvait à placer sa femme là-haut, je crois qu'elle irait volontiers. »)

Le bailli au marquis, 11 avril 1781 : « Je te répète que le rapatriement d'Honoré avec sa femme ne peut se faire qu'à Paris ; et malgré ta répugnance et la mienne pour le métier de postillonneuse auprès de quelque princesse, je crois que ce serait cependant ce que cette petite femme désirerait le plus. »

S

Le manuscrit que Mirabeau promet à Julie, et où elle trouvera son histoire.

C'est le Mémoire à son père que P. Manuel a inséré dans le recueil des *Lettres originales écrites du donjon de Vincennes*, au tome Ier, p. 287 à fin. Ces pages sont des plus éloquentes, des plus adroites et des plus nobles qui soient sorties de la plume de Mirabeau. Le ton oratoire et apologétique en est soutenu ; et pourtant il ne met point le lecteur en défiance ; il ne le lasse point ; mais généralement il l'entraîne à des mouvements d'une compassion pleine de respectueux égards envers le marquis de Mirabeau et de tendre et grande estime pour son suppliant. On ne connaîtra point Mirabeau, ni dans sa vie privée, ni dans le sentiment qu'il avait lui-même de ses talents et de ses vices, de ses erreurs et de leurs

conséquences, si l'on ne recourt pas à ce Mémoire, où son existence de vingt-cinq années est relatée en détail et sauvée de la réprobation par le plus judicieux mélange d'humilité et de fierté, de vertu et d'effronterie, de sincérité et d'artifice.

T

On voulait enter une autre race sur la race anéantie de Mirabeau... — Boniface.

C'est-à-dire que, jugeant impossible la réunion d'Honoré à la comtesse, sa femme, et supputant l'extinction de cette branche aînée, Mme de Pailly flattait le « postéromane » marquis de Mirabeau de l'espoir que son fils cadet, le chevalier Boniface, viendrait un jour à s'amender si bien qu'on le pourrait marier. Elle lui cherchait des partis; et elle finit par lui en découvrir un dans sa propre maison, à savoir sa nièce, Bonnette, fille aînée de sa sœur, Mme du Saillant. Là-dessus, on envisagea sérieusement la nécessité d'obtenir les dispenses de Rome; et certes, Boniface eût aussi volontiers fait mauvais ménage avec sa nièce qu'avec toute autre créature capable de donner des petits-fils à l'Ami des hommes. Seul, le bailli réprouva ce dessein (lettres du marquis au bailli, 24 octobre 1778, et du bailli au marquis, 6 novembre 1778.)

Mme de Pailly avait toujours eu de singulières et constantes préférences pour Boniface, et dès son bas âge, où il était un joli enfant et frêle de constitution. Celui qu'on devait appeler Mirabeau-Tonneau, et que son père peignait alors « fendant l'air de son gros ventre » avait eu la poitrine si délicate qu'on pensa longtemps qu'il ne vivrait point, ou ne vivrait jamais que de régime, en respectant ses vœux. Même ses vices, qui l'acoquinaient sans cesse aux pires fréquentations des deux sexes, ses esclandres, ses maladies honteuses, ses dettes, ses mensonges, ne dégoûtèrent jamais Mme de Pailly. De manière que pendant toute la durée de la disgrâce de son aîné, Boniface fut ménagé par son père et encouragé à prétendre aux avantages d'un futur chef de race. A ce sujet un fragment d'une lettre du marquis de Mirabeau au bailli sera fort plaisant à citer : Boniface, fuyant sa garnison, était alors « en bordée » à Paris; et craignant qu'il ne s'y pourrît de dettes et autres maux, le marquis lui avait dépêché son homme de

confiance, Poirée, et son gendre bénévole, du Saillant. Ils le joignirent dans un taudis garni, « le trouvèrent grossi à faire horreur, ayant le col plus gros que la tête, les épaules énormes, le ventre tombant sur les genoux, les cuisses sur les chevilles, ne pouvant marcher qu'écarté; et dans une heure il revint au moins trois fois à une bouteille d'eau-de-vie qu'il a sur la cheminée... » Il leur parla sans suite et sans raison, les éconduisit, puis, deux ou trois jours après, manda Poirée pour lui dire que s'il lui fallait rejoindre sa troupe, il rejoindrait, et que si elle s'embarquait il s'embarquerait, pourvu que ce fût comme volontaire, etc. Laissons ici le marquis rédiger le procès-verbal de cette entrevue : « Enquis comment il ferait pour avoir des fonds, répondu qu'il n'y avait que les sots qui en manquaient et que s'il voulait deux cents louis il les aurait. A quoi Poirée lui ayant objecté qu'il fallait rendre, a dit qu'il rendrait au futur. L'autre ayant repris qu'en effet il pourrait bientôt avoir une commanderie [de Malte], a répondu qu'on le mettrait plutôt en pièces, qu'il ne voulait pas que son nom tombât, qu'il était l'héritier de sa maison, son frère étant mort civilement et qu'on avait mis bon ordre à ce qu'il ne se rejoignît pas avec sa femme ; qu'il attendrait et ne se marierait que quand on voudrait, mais qu'il finirait par là. Représenté que du train dont il allait, sa réputation devenait telle qu'une blanchisseuse n'en voudrait pas. — Et qu'est-ce donc que j'ai fait ? — Partout carillon, débauches et dettes, point de parti et de trouble que vous ne soyez à la tête, ne connaissant ni père ni oncle, ni roi, ni chefs ; ce ne sera pas sur votre opinion qu'on vous jugera, mais sur le sens commun. Répondu que c'est précisément parce qu'il fait ce qu'il lui plaît en dépit du sens commun que quand il lui plaira agir de concert, il est sûr de réussir. Il demanda si j'ignorais toujours qu'il fût à Paris, et sur la réponse qu'il serait arrêté dans les vingt-quatre heures si je le savais, il dit : *Oh que non*, ce n'est pas dans ces bourdes-là qu'il faut me bercer ; mon père en a assez de sa femme, de son fils et de sa fille ; il ne se chargera pas encore de moi... » Cette conversation, qui semble une page très bonne d'une folle comédie, était en vérité, quant aux ripostes de Boniface, pleine de perspicacité, d'à-propos et de bon sens. Le marquis ne répugnait pas trop « à se charger d'une sixième geôle », mais ayant sollicité un ordre, on le lui avait assez formellement refusé, lui disant « que tout le monde lui rendait justice, mais qu'on l'accusait seulement de vouloir exécuter des romans de bon ordre domestique comme il en avait proposé de

bon ordre social. » (Lettres des 22 et 27 février 1779.) Une autre ennemie de Mirabeau cabalait en faveur de son frère cadet et poussait celui-ci à jouer le rôle d'aîné : et c'était *Rongelime*, autrement dit leur sœur, Mme de Cabris, non moins redoutable que Mme de Pailly. Rongelime, apprenant la mort du fils unique du prisonnier de Vincennes, s'empressait d'en faire part à Boniface, et de lui représenter que désormais il était seul, le comte étant enfermé en un lieu « qui n'avait d'issue que par les oubliettes. »

En 1780, le 3 février, Boniface avait mis à la voile pour l'Amérique, où l'on sait qu'il s'illustra. Le marquis, pour témoigner que par cette conduite valeureuse son cadet regagnait de son estime, écrivait le 19 juin 1781 au bailli : « C'est un cochon que cet homme, mais ce n'est pas un porc. »

U

Portraits de Mirabeau par son père ; ou réflexions et contradictions de celui-ci sur le sujet de son caractère...

Un livre incomparable pour l'agrément, l'animation, la puissante couleur, le relief et l'exactitude effrayante de la peinture de Mirabeau reste à tirer de l'immense correspondance inédite de son père et de son oncle. Ceux-ci ont été, pour ainsi dire, ses miroirs curieux, attentifs et fidèles, avec un si grand bonheur de réfléchissement qu'on désespère d'être exact et juste après eux, à moins de découper et de combiner leurs images innombrables. On pense que ce travail peu original, mais saisissant, de citations et d'adaptations, a été largement pratiqué par nous; on daignera présumer aussi qu'auparavant nous avions avec soin vérifié et la vérité des traits que nous devions emprunter et leur convenance à la période où nous en avons placé le dessin. Cela dit, voici sans commentaires une suite de ces crayons vifs ou énergiques, tracés par le marquis de Mirabeau dans le temps des LETTRES A JULIE, de leur préambule et de leur épilogue :

5 février 1780 : « ...Tous mes enfants ont un coup de marteau bien marqué. Sur cinq, trois ont le cœur bon ; l'aîné des fils ne l'a pas précisément méchant ; mais comme il a l'esprit faux en tout et la tête perdue, il est absolument fol et tout d'une pièce, n'ayant le coup de marteau bien marqué qu'en fougue mécanique ;

et quand cette fougue-là tombera, il ne restera rien que des réminiscences et des folies incompatibles. Tel il est et il sera... »

14 février 1780 : « L'aîné est un fol qui prend, comme je le lui ai marqué, les délires de son imagination pour de la philosophie. »

4 mars 1780 : « Il est né avec l'esprit de travers. Autrefois les fols déraisonnaient, on les enfermait et tout était dit ; aujourd'hui ils raisonnent et on les écoute. Il est venu dans ce temps qui l'a achevé. »

28 juillet 1780 : « Il n'est qu'un fol orgueilleux à l'excès et fougueux, exalté, fol physique, et capable de folie en bien comme en mal, n'ayant pas précisément mauvais cœur, même au contraire, mais qui présumant tout de lui, n'a précisément pas plus de caractère qu'un colleur d'affiches... »

13 août 1780 : « Sa réponse [à sa femme] me paraît fort bien, noble, adroite, équitable, et c'est la première fois que je vois de lui quelque chose au fond qui ressemble à de la vraie sensibilité. Son orgueil plie dans cette lettre et n'est plus que dignité... Fol, turbulent et insociable, mais point méchant, bien au contraire... A cela près, il est bien de la race et fait pour ce siècle ; et fait, comme me disait la duchesse de Civrac, pour leur grimper sur le dos à tous... »

28 octobre 1780 : « Je ne crois pas qu'il change de peau ni de caractère, quoique je le pense au bout de ses folies majeures. »

11 mai 1781 : « M. Honoré, qui est également affairé, turbulent, crédule et faible, bourdonnant près de mes entours, leur communique son agitation... Cet homme-là est le contraire absolu de *L'Intimé ;* il va le grand galop à tout ce dont on n'a que faire, et ne suit pas ce qui est de son fait... Tu connais la manière de ces gens-là ; on leur en doit toujours de reste. On ne cesse de me dire qu'il est aisé à cabrer, mais que la moindre tendresse le fait fondre en larmes et le ferait jeter au feu. Tu peux te souvenir que dans son enfance, où ce n'était qu'un mâle monstrueux au physique et au moral, il ne cessait de dire et même de persuader à ceux qui ne le connaissaient pas qu'on avait tort avec lui, qu'on le prenait mal. Mon amour de la paix, qui, peut-être, tient à la paresse, et qui du moins le devient quand l'âge avance, m'a toujours fait craindre la cohabitation avec cette émanation du gros Vassan [son grand-père maternel], qui est maintenant aussi gros que lui. »

1er juillet 1781 : « Le diable perdrait son latin à définir ces gens-

là, si ce n'est en disant qu'ils sont fols physiques, et encore pour celui-ci serait-ce ne rien dire. Dans le fait, je vois clairement ce que m'a toujours dit du Saillant, qu'il est ce que la compagnie où il est le fait être, avec la restriction que par nature il aimerait et ferait la mauvaise compagnie comme y étant plus à son aise, quoique de fait il soit porté à prendre ses aises partout, mais on le fait rentrer aisément dans sa coquille. Il en a vu d'extrêmement mauvaise et en a bien usé. Il oubliera cela comme autre chose, n'ayant nulle suite. Il peut se faire à de la règle (car Dieu a envoyé ces gens-là sur mes vieux jours pour faire mon éducation). C'est ce qui se verra par la suite ici. Mais livré à lui-même, il ne serait bon qu'à se faire mépriser et prendre à la fin, pour la commodité du public. — Ajoute à cela tout le talent de plagiairé à jamais incomparable, en latin, grec, anglais, français, anecdote, science, littérature, que sais-je? Et pas un mot de vrai. Voilà l'homme tel qu'il sera encore à 75 ans complets et révolus. — A l'égard des facilités qu'il trouvait en prison, la lâcheté des chefs, l'appareil de son histoire, sa plume dorée et infatigable, son insolence toujours croissante quand on le prend au mot, cet art de piller partout, de supposer et de coudre les mensonges avec une suite digne d'Homère, et une fécondité qui ne ressemble à rien, et surtout un front d'airain que rien ne démonte parce qu'il n'y a rien dessous, voilà ce qui d'abord leur en avait imposé. Il s'y est joint ensuite l'idée qu'ils pourraient avoir sous la main un scélérat déterminé et plein de talent; et comme ils se font besoin de fripons, au courant ils respectent et ménagent ce *par-delà*. Quand ils l'ont eu, vu et tâté, ils ont vu qu'il n'y avait rien du tout là-dessous ni pour la tenue ni pour le courage; et qu'en outre, si cet homme tenait à quelque chose, c'était à son père, qu'ils savent bien ne pouvoir être des leurs. Dès lors ils l'ont méprisé. — Somme totale, cet homme est au-dessous de rien, même pour les métiers de traverse fort antipathiques à mon naturel, mais auxquels je l'avais pu croire propre. A la cour il se ferait casser le col et mettre aux petites maisons; à la ville il ne serait que gibier de police... »

13 juillet 1781 : « Quant à Honoré, jusqu'à présent, loin d'avoir à s'en plaindre, il est de bonne compagnie, ayant pris un air naturel, même dans son empressement à faire tout ce qu'il peut croire le rendre utile, et des attentions continuelles. Reste à savoir combien cela durera; car, quant à moi, je ne veux plus prendre à l'espérance. Il a du moins qu'on lui dit ce qu'on veut, et plus aucune fougue. Au reste, c'est aussi des saignements de nez conti-

tinuels, et je crains toujours qu'il n'y ait bien du physique dans ses écarts ; nous verrons, car il faut certainement du temps, et assez. S'il était ce qu'il paraît vouloir être, assurément avec le temps il nous dédommagerait. Si tout cela est joué ou seulement par moitié, ou que quelque lubie lui fasse faire quelque nouvelle frasque, par ma foi, je serai bien débarrassé devant Dieu et les hommes. C'est toujours cela. »

21 juillet 1781 : « En compensation des vices de désordre que son grand-père [Vassan] n'avait pas, il n'a nullement aussi cette humeur médisante, inquiète et ennemie, et loin d'être difficile à vivre, il est fort accort. Il n'aime point du tout le jeu, que l'autre aimait beaucoup, quoiqu'il joue, ainsi que M. son frère, d'un bonheur qui n'a pas d'exemple. Je ne puis juger de cela qu'à notre loto régulier de chaque soirée. Mais il n'y perd pas un seul jour, ce qui est mon opposé diamétral. Il aime la chasse et a fort bien appris à tirer à Mirabeau... Voir un tonneau boursoufflé, gravé et l'air vieux dire *papa* et ne savoir pas se conduire... »

28 juillet 1781 : « Il a une politesse naturelle qui est noble et maintenant sans affectation. Que cela se soit pris entre quatre murailles est une manière de problème. »

2 septembre 1781 : « Cet homme n'est rien, mais rien du tout. Il a de l'esprit, du goût, du charlatanisme, l'air de l'acquit, de l'action, de la turbulence, de l'audace, du boute-en-train, de la dignité quelquefois, ni dur, ni odieux dans le commandement ; eh bien, tout cela n'est fait que pour mieux faire voir ce que c'est qu'un homme sans âme... Il n'en a pas du tout, il n'y a rien, c'est un enfant-perroquet. Quant au mensonge, ce fut bien quelquefois sa faute, mais la plupart du temps, c'est tempérament invincible. Je ne dis pas un mot qu'il ne me l'apporte ; en un mot il est pie et geai par instinct. Pars de là, tu vois le courant. Si cet homme avait une femme sensée ou seulement non gâtée, elle en ferait ce qu'elle voudrait. Je doute qu'il m'échappe, je croirais sûr qu'il ne t'échapperait pas non plus, et qu'en ne le grondant jamais, car c'est un enfant poltron, mais lui disant ses vérités bien crues en face en forme de ratiocination, il te mettrait dans le cas de le regarder comme un mannequin vêtu. Mais songe donc à ce que tu disais de sa mère : sur trois cents choses on en croit une, et c'est un mensonge ou par le fond ou par la forme. »

II

DICTIONNAIRE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS PROPRES

Abailard.

Pierre Abélard, philosophe, amant d'Héloïse (1079-1142.)

Académie des inscriptions.

Fondée par Louis XIV en 1663, l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* avait commencé, au temps de la Régence, la publication de ses *Mémoires*, vaste encyclopédie de l'antiquité où les questions les plus ardues et les plus intéressantes de la philologie, de l'histoire ancienne et de l'archéologie sont traitées avec autant d'érudition que de goût. Ce sont ces mémoires que Mirabeau s'était mis dans la tête d'occuper ses loisirs à refondre en les abrégeant.

Académie française.

A la fin de 1780, l'*Académie française* se composait de MM. le maréchal-duc de Richelieu (1720), — le duc de Nivernois (1743), — le cardinal de Luynes (1743), — le cardinal de Bernis (1744), — le marquis d'Argenson (1748), — le comte de Bissy (1750), — le comte de Buffon (1753), — d'Alembert (1754), — l'abbé de Boismont (1755), — de Malvin de Montazet (1757), — Séguier (1757), — de la Curne de Sainte-Palaye (1758), — Le Franc de Pompignan (1760), — Watelet (1760), — de Coëtlosquet (1761), — Saurin (1761), — le cardinal-prince de Rohan (1761), — l'abbé de Radonvilliers (1763), — Marmontel (1763), — Thomas (1766), — de Saint-Lambert (1770), — de Loménie de Brienne (1770), — de Roquelaure (1771), — le prince de Beauvau (1771), — Gaillard (1771), — l'abbé Arnaud (1771), — de Bréquigny (1772), — Beauzée (1772), — l'abbé Delille (1774), — Suard (1774), — de Lamoignon de Malesherbes (1775), — le chevalier de Chastellux (1.75), — le maréchal-duc de Duras (1775), — de Boisgelin de Cucé (1776), — de la Harpe (1776), — l'abbé Millot (1778), — Ducis (1779), — de Chabanon (1780).

Elle se compléta, le 30 novembre 1780, par l'élection de Lemierre et de Tressan. — V. *Lemierre* et *Tressan*.

Académie royale de musique.

L'*Académie royale de musique* (Opéra) était logée, en 1780, dans les dépendances du Palais-Royal, à droite en regardant le palais, à la place où se trouve aujourd'hui la rue de Valois. Mirabeau parle quelque part, d'après La Fage, de « deux femmes du magasin de l'Opéra, qui étaient venues naguère demander celui-ci chez Baudouin » (lettre à Julie du 22 décembre 1780.) L'Opéra fut incendié le 8 juin 1781, dans la soirée, et les flammes avaient tant d'intensité qu'il faisait clair rue de Seine, à l'hôtel du marquis de Mirabeau : « Tout à coup, écrit-il, l'Opéra s'est embrasé avec un feu si terrible qu'il est déjà consumé, et qu'on y voit fort clair ici. Or tu juges d'avoir des femmes et des nouvelles et le tabut. J'ai eu beau dire pour mon

expédient qu'on donnât au magasin la grand'salle du palais pour y plaider pour *Orphée* ou *Alceste*, et qu'on me laissât, il est impossible de s'entendre et il faut pourtant que j'aille en avant » (lettre au bailli du 9 juin 1781. — Voir encore sur l'incendie de l'Opéra : Mercier, *Tableau de Paris*, édit. d'Amsterdam, 10 vol. 1782, t. II, p. 59, chap. 124). L'Académie royale de musique s'installa, le 27 octobre suivant, sur les boulevards, dans la salle qui est aujourd'hui celle du théâtre de la Porte-Saint-Martin. — V. *Arnould (Sophie), Guimard (Mlle), Vismes (de).*

ACHILLE.

Fils de Pélée et de Thétis, héros d'Homère dans l'*Iliade*.

ADÉLAIDE (Mme).

Marie-Adélaïde de France, tante du roi, née à Versailles, le 23 mars 1732, la troisième des filles de Louis XV, l'aînée de celles qui survivaient en 1780. Émigrée en 1791, elle est morte à Trieste, le 18 février 1800.

ADONIS.

Fut aimé de Vénus, suivant la fable.

AIGUILLON (DUC D').

Armand Vignerot, duc d'Aiguillon, né le 31 juillet 1720, avait épousé le 4 juillet 1740 la fille unique du comte de Plélo et de Louise-Françoise Phélypeaux. Il était ainsi le neveu par alliance du duc de la Vrillière et de la comtesse de Maurepas. Lors de l'avènement de Louis XVI, il réussit à faire rentrer son oncle Maurepas au ministère, mais il n'eut pas le crédit de s'y maintenir lui-même et fut exilé dans ses terres. Maurepas, si l'on en croit Besenval (*Mémoires du baron de Besenval*, avec une notice sur sa vie par MM. Berville et Barrière, Paris, 2 vol., 1821, t. Ier, p. 310 et suivantes), ne l'aimait guère; mais Mme de Maurepas tenait à lui, et le vieux ministre ne savait rien refuser à la Baucis dont il était depuis si longtemps le Philémon. (V. Mme de Genlis, *Souvenirs de Félicie*, édit. Barrière, 1857, p. 41). Il fit donc de son mieux pour le ramener à la cour, puis pour préparer sa rentrée aux affaires. Sur le premier point, il réussit dans les premiers jours de 1779. (V. *Correspondance secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville, de 1777 à 1792*, publiée par M. de Lescure, 2 vol., 1866, t. Ier, p. 252, 30 déc. 1778. — Métra, *Correspondance secrète politique et littéraire, ou mémoires pour servir à l'histoire des cours, des sociétés et de la littérature en France depuis la mort de Louis XV*, 18 vol., t. VII, p. 215, 5 janv. 1779). Mais Maurepas aurait voulu avoir son neveu pour *coadjuteur*, disait-on, afin d'être plus sûr de l'avoir pour successeur. Ce beau projet échoua, comme il devait échouer, devant l'opposition persistante de la reine, toute dévouée au parti Choiseul, et qui avait d'ailleurs contre d'Aiguillon des causes personnelles de rancune (V. Lettre de Condorcet à Voltaire, du 12 juin 1776, dans les *Œuvres de Voltaire*, édit. Garnier, t. L, p. 40). Il n'en est pas moins vrai que le bruit d'une rentrée prochaine du duc d'Aiguillon dans le ministère courait sans cesse (V. *Corresp. secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 13, 30, 234, 318. — Métra, t. I, p. 126; t. II, p. 319; t. VI, p. 302. — V. aussi : *Marie-Antoinette. Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, publiée par le chevalier d'Arneth et M. A. Geffroy, Paris, 3 vol. 1874, t. III, p. 371 et 375.)

Au mois d'octobre notamment, l'état grave du ministre dirigeant semblait autoriser toutes les espérances, et un parti puissant fondait les siennes sur un rappel possible de l'ancien ministre de Louis XV. De cet état d'esprit nous trouvons la trace dans une sorte de mémoire qui parait écrit en 1780, à la veille d'un prochain changement de ministère, et qui forme le dixième livre des *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, compilation indigeste que Soulavie publia en 1790. En voici quelques fragments : « Le premier point de notre plan était le rappel de M. le duc d'Aiguillon au conseil, réparation nécessaire (p. 213) ... il faudrait essayer de rappeler simplement au conseil le duc d'Aiguillon ...petit à petit il deviendrait *coadjuteur* et finirait par tout faire (p. 215)... je crois voir, du fond de ma retraite, les événements prochains, etc. (p. 216). » Dans cet ouvrage, les documents sont jetés pêle-mêle et sans aucun souci de l'ordre logique des matières ; mais si l'on songe que Soulavie donne lui-même le comte de Mirabeau comme en étant le véritable auteur ; si l'on songe, d'autre part, que Mirabeau avait conservé par devers lui une notable partie des papiers de Baudouin (V. *Espion dévalisé (l')*, on est autorisé à se demander si l'homme qui, *du fond de sa retraite*, observe les événements, n'est pas précisément le prisonnier de Vincennes, dont Mirabeau, dès ses premières lettres à Julie, dénonce les illusions, en mettant en lumière toute la vanité de ses plans.

Le duc d'Aiguillon est mort en 1788, ainsi que son cousin, le maréchal de Richelieu. — V. *Thersite*.

AJAX.

Roi de Salamine, héros d'Homère dans l'*Iliade*.

ALCIBIADE.

Général athénien (450-404 avant J.-C.).

ALCINE.

La fée Alcine attirait et retenait dans son ile, par le moyen de ses enchantements, les chevaliers qui avaient eu la malechance d'y aborder. Lorsque leur amour avait cessé de lui plaire, elle les changeait en arbres, en rochers ou en fontaines. Son haleine exhalait un parfum délicieux. (*Roland furieux*, chants VI et VII.)

ALCMÈNE.

Femme d'Amphytrion, mère d'Hercule.

ALIGRE (D').

Messire Étienne-François d'Aligre, chevalier-commandeur des ordres du Roi, était premier président du Parlement de Paris depuis le 12 novembre 1768. Il avait partagé, en 1771, l'exil de ses collègues, et repris ses fonctions en 1774. A la fin de 1788, il se démit de sa charge ; il y avait alors quinze ans qu'on parlait de sa retraite. (V. *Corresp. secrète*, édit. Lescure, t. II, p. 295, 14 oct. 1788). Emprisonné au début de la Révolution, il émigra par la suite ; la fortune considérable qu'il avait amassée lui rendit, dit-on, l'exil assez doux. Il est mort à Brunswick en 1798. Mme de la Tour, femme du premier président d'Aix et intendant de Provence, intime amie du marquis et du bailli de Mirabeau, était la sœur de M. d'Aligre. Dans un pamphlet qui courait en 1783, sous ce titre : *Conversation familière de M. l'abbé Sauveur, conseiller de Grand'Chambre du parlement de Paris avec Mlle Sauveur, sa très honorée sœur, et l'avocat P..., ancien ami de la maison,*

« le premier président d'Aligre est peint comme un vilain, un avare, un homme sans mœurs, joignant l'indécence à l'incapacité ! » (*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres, etc.*, dits Mémoires de Bachaumont, 36 vol. 1777-1789, t. XXII, p. 247, 16 avril 1783.)

AMADIS DE GAULE.

Ce vieux livre du moyen âge, qui, parti de France sans doute, nous avait été renvoyé par les Espagnols, était, si l'on en croit Cervantès, le moins mauvais de la série des romans de chevalerie; c'était le seul auquel il fit grâce du feu (*Don Quichotte*, Ire partie, chap. VI). Réimporté en France, au seizième siècle, par Nicolas d'Herberay, *Amadis de Gaule* y a été popularisé surtout par la traduction libre du comte de Tressan, donnée en 1779, qui, presque seule, en rend la lecture possible. Nous trouvons, dans les écrits du temps, la trace de l'impression que fit cette publication. (V. Métra, t. VII, p. 376, 10 avril 1779. — *Mercure de France*, 15 avril 1779, p. 163. — La Harpe, *Correspondance littéraire*, 4 vol., an IX, t. III, p. 152.) Il n'est pas étonnant que Mirabeau, alors à Vincennes, aït été très amusé par cette lecture, au point de s'incarner dans Amadis (V. Lettre à La Fage, du 17 novembre 1780), et de peindre, sous les traits d'*Urgande la déconnue*, la fée bienfaisante sur l'appui de laquelle il tenait à faire croire qu'il comptait. Le succès ainsi obtenu par Tressan l'avait tenté, et, toujours en quête de travaux lucratifs, il songeait à cultiver le genre qui venait d'être créé. Le 9 juillet 1780, il écrit à Boucher : « Envoyez-moi, je vous prie, l'*Amadis de Gaule* du comte de Tressan. Cet ouvrage a eu le plus grand succès et m'a donné l'idée d'en essayer autant sur l'*Astrée, Cyrus*, etc. »

En 1779, on avait joué, sous le titre d'*Amadis de Gaule*, un opéra qui était un arrangement de celui de Quinault. Les paroles étaient d'un frère du directeur de l'Opéra, de Vismes, la musique de Bach. (V. Bachaumont, t. XIV, p. 340 et 347, 12 et 16 décembre 1779. — *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc., édit. Maurice Tourneux, 16 vol. 1877-1882, t. XIV, p. 350, décembre 1779. — La Harpe, *op. cit.*, t. III, p. 27 et 30.)

AMÉCOURT.

V. *Le Febvre d'Amécourt.*

AMELOT.

Antoine-Jacques Amelot, fils de Jean-Jacques Amelot, qui avait été ministre des affaires étrangères sous Louis XV, était conseiller d'État et intendant des finances lorsqu'en 1776, après le renvoi de Malesherbes, il fut appelé au ministère de la maison du roi. Ce ministère avait une importance considérable, car il comportait le département de Paris, et on prenait de plus en plus l'habitude d'appeler *ministre de Paris* celui qui en était chargé. (V. Mercier, *Tableau de Paris*, t. IX, p. 32, chap. 383.) Amelot fut pourvu du département de Paris, malgré sa nullité reconnue, grâce à l'intimité de sa mère avec le premier ministre Maurepas, dont elle était parente (*Mémoires secrets* de J.-M. Augeard [1760-1800], 1866, p. 89.) Cependant il ne remplit pas trop mal ses fonctions, grâce au commis qui dirigeait sous son nom tout le ministère (V. *Robinet*). La pratique des lettres de cachet, presque interrompue par Malesherbes, se rétablit sous Amelot et fonctionna

avec une nouvelle vigueur (Métra, t. III, p. 273, 29 août 1776). Au mois d'octobre 1780, on parlait de remplacer Amelot par M. de Sartine, qui venait de quitter la marine (v. *Sartine*); ce projet n'eut pas de suite, mais dès après la mort de M. de Maurepas, Amelot fut renvoyé et remplacé par le baron de Breteuil : « Nous partons tous ensemble, » lui avait dit Maurepas en mourant. (*Corresp. secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 448, 17 décembre 1781.) Sophie a écrit dans une lettre à Mirabeau du 18 janvier 1781: « Je ne connais Robinet que de nom, mais j'ai vu beaucoup Amelot: il rit toujours, parait bête, mais bon diable. » Amelot, emprisonné pendant la Terreur, mourut à la prison du Luxembourg. Latude forma contre ses héritiers une demande en dommages-intérêts ; on lui donna Chaumette pour défenseur officieux et, le 11 septembre 1793, le tribunal du VIe arrondissement de Paris lui alloua une indemnité de 60.000 livres. (V. *Réimpression du Moniteur*, t. XVII, p. 621 et 645.)

AMI DES HOMMES (L').

Ce surnom était communément donné, dans la deuxième partie du dix-huitième siècle, au marquis de Mirabeau, à cause de son célèbre ouvrage, l'*Ami des hommes, ou traité de la population*, qui parut en 1755. Quelques-uns l'appelaient ainsi par esprit de flatterie, et lui-même se parait volontiers de ce surnom; mais beaucoup aussi le lui donnèrent par ironie. A citer, entre autres, l'épigramme qui suit :

Aime, pour Dieu, les hommes un peu [moins,
Mais, au rebours, aime un peu plus ta [femme.

(Métra, t. VI, p. 11, 11 fév. 1778).

ANCELLIN (MLLE).

Recevait les lettres de Gien à l'adresse de Mirabeau.

ANDLAU (COMTESSE D').

Sœur du comte de Polastron, elle avait épousé, en 1736, Éléonor-François, comte d'Andlau, mestre de camp, d'une vieille famille d'Alsace, dont le frère fut le second mari de la mère de Mme de Genlis. (V. Mme de Genlis, *Mémoires sur le dix-huitième siècle et la Révolution française*, 10 vol., 1825, t. II, p. 346. — *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, publiés par le comte de Montbrison, son petit-fils, 2 vol., 1853, t. I, p. 174). Elle avait été d'une grande beauté, et l'on songea, au temps de sa jeunesse, à la faire prendre comme maitresse par Louis XV. (V. *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés pour la Société de l'histoire de France, par Rathery, 9 vol., 1859-1868, t. III, p. 430.) Sa réputation, en tout cas, était fort compromise, et l'on disait qu'elle avait été chassée de la cour pour avoir procuré à Mme Adélaïde des livres obcènes. (V. *Corresp. de Marie-Thérèse*, etc., t. II, p. 391 et 490, lettres de Mercy, des 17 octobre 1775 et 17 septembre 1776.) Lorsque la comtesse Jules de Polignac parut à la cour, elle passait pour être dirigée par Mme d'Andlau, sa tante, ce qui était une recommandation assez médiocre. Elle ne lui en obtint pas moins, presque dès le début, une pension de six mille livres, et cela fit mesurer, pour la première fois peut-être, toute l'étendue du crédit de la nouvelle favorite (lettre de Mercy précitée, du 17 septembre 1776. — V. aussi : Edm. et Jules de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, 1879, p. 123).

Mme d'Andlau avait un fils qui épousa une des filles d'Helvétius, et une fille, la comtesse de Châlons, dont le mari, ministre du roi près l'électeur de Cologne, contribua pour une large part à faire élire l'archiduc Maximilien coadjuteur de cet électeur avec succession future; Marie-Thérèse et Marie-Antoinette lui en savaient l'une et l'autre fort bon gré. La comtesse de Châlons et sa belle-sœur, la jeune comtesse d'Andlau, formaient, avec la marquise de Coigny, une amie de Lauzun, un groupe de jeunes femmes élégantes et gracieuses dont il est souvent parlé dans les mémoires du temps. (V. *Mémoires de Genlis, loc. cit.* — *Mémoires d'Oberkirch, loc. cit.*, et t. II, p. 94. — V. aussi : Mémoires de Bachaumont, t. XXII, p. 204, 29 mars 1783; t. XXIII, p. 27 et 58, 26 juin et 12 juillet 1783.)

Anecdote a ajouter au volumineux recueil des hypocrisies philosophiques.

La *Gazette littéraire* avait, au mois de novembre 1776, donné une appréciation élogieuse de l'*Essai sur le despotisme*, dont elle déclarait ignorer l'auteur. Mirabeau, alors en Hollande, résolut de dépouiller l'incognito, et, le 15 décembre 1776, il adressait à ce journal une lettre datée de Londres, dans laquelle un M. de S.-M. (Saint-Mathieu) racontait au public l'histoire de la jeunesse du comte de Mirabeau, son ami. Ce petit pamphlet qui avait pour titre : *Anecdote à ajouter*, etc., a été réimprimé, en 1792, en tête de la troisième édition de l'*Essai sur le despotisme*.

V. sur l'*Anecdote à ajouter*, etc., une lettre à Dupont insérée dans celle à Sophie du 9 septembre 1779 (*lettres originales de Mirabeau écrites du donjon de Vincennes*, recueillies par P. Manuel, édit. in-8°, 4 vol., 1792, t. III, p. 480. — V. aussi : Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau, écrits par lui-même, par son père, son oncle et son fils adoptif*, 8 vol., 1834, t. IV, p. 47 à 51).

Angiviller (comte d').

Le comte de la Billardrie d'Angiviller, conseiller du roi en ses conseils, mestre de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, ancien gentilhomme de la manche des enfants de France, membre de l'Académie des sciences, était, depuis 1774, directeur et ordonnateur général des bâtiments, arts, académies et manufactures royales. Le marquis de Marigny, frère de Mme de Pompadour, était son adjoint. Le comte d'Angiviller avait aussi la survivance de la place d'intendant du Jardin du roi dont Buffon était titulaire. (V. sur le comte d'Angiviller les *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants*, par Marmontel, 4 vol., an XIII, t. II, p. 37 et suivantes.)

Antigone.

Fille d'Œdipe.

Antinous.

Esclave et favori de l'empereur Adrien. Mort en l'an 132.

Antoinette.

Formule convenue entre Mirabeau et Julie pour désigner la reine dans leurs lettres. — V. *Marie-Antoinette*.

[Argen]son (la d').

Il y a dans le texte *la d'Son*, et c'est à titre purement conjectural

que nous écrivons *d'Argenson*, sans pouvoir désigner d'une façon plus précise la personne que Mlle Bertin aurait achevé de perdre en voulant la servir.

ARGUS.

Monstre qui, suivant la fable, avait cent yeux.

ARIANE.

Fille de Minos et de Pasiphaé, fut abandonnée par Thésée dans l'ile de Naxos.

ARIOSTE (L').

La traduction du comte de Tressan (*Roland furieux*, suivi d'un extrait de *Roland amoureux*) avait paru à Paris en 1780 (5 vol. in-12). Du jugement de Mirabeau, qui trouve cette traduction faible et reproche surtout à Tressan de l'avoir faite en prose, il est intéressant de rapprocher celui de Grimm (V. *Corresp. littéraire*, édit. Tourneux, t. XII. p. 460, décembre 1780); les défauts et les qualités du comte de Tressan y sont exposés tour à tour et, dans son ensemble, le jugement est plutôt favorable.

Mirabeau annonce à Julie (lettre du 25 novembre 1780) que Dupont s'est essayé lui-même à traduire l'Arioste en vers et que son travail va être imprimé. Dupont publia, en effet, en 1781, un *Essai de traduction en vers de Roland furieux* (V. La Harpe, *Corresp. littéraire*, t. III, p. 207). Une nouvelle édition, contenant trois chants avec le texte, parut en 1812.

ARISTARQUE.

Grammairien et critique, vivait au deuxième siècle avant notre ère.

J.-J. Rousseau avait écrit, dans la préface de sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, en parlant de Diderot : « J'avais un *Aristarque* sévère et judicieux ; je ne l'aï plus, je n'en veux plus, et il manque bien plus encore à mon cœur qu'à mes écrits. » (*Œuvres complètes*, édit. Musset-Pathay, t. II, p. 7. — V. aussi : *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 240 et 316.)

ARLINCOURT.

V. *Prévost d'Arlincourt*.

ARNOULD (SOPHIE).

Magdeleine-Sophie Arnould, célèbre actrice du dix-huitième siècle, née le 13 février 1740, morte le 22 octobre 1802, brilla à l'Opéra, comme chanteuse, de 1757 à 1778, et prit alors sa retraite. On peut consulter à son sujet : *Les actrices au dix-huitième siècle. Sophie Arnould d'après sa correspondance et ses mémoires inédits*, par Edm. et Jules de Goncourt, 1857. — V. *Hénin (prince d')*.

ARTOIS (COMTESSE D').

Marie-Thérèse de Savoie, née le 31 janvier 1756, épousa, le 16 novembre 1773, Charles-Philippe de France, comte d'Artois (depuis le roi Charles X). Elle était sœur de *Madame*, comtesse de Provence. Après la naissance du duc d'Angoulême, son fils aîné, elle fit à Paris une entrée solennelle (V. *L'Espion anglais*, édit. de 1777, t. II, p. 165, lettre du 5 octobre 1775). On trouve d'elle un portrait peu flatté dans l'introduction à la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck*, publiée par M. Ad. de Bacourt, Paris, 3 vol., 1851, t. I, p. 23.

La comtesse d'Artois est morte pendant l'émigration.

ASTRONOMIE.

C'est « au sein des sciences » que Baudouin du Guémadeuc, enfermé à Vincennes, se consolait de ses *revers*. Il ne faisait en cela que re-

venir à ses premières amours. Quérard (*France littéraire*, v° Baudouin de Guémadeuc, t. Ier, p. 221) nous a donné une énumération des mémoires sur l'astronomie publiés, dès 1761, par Baudouin. (V. aussi : *Table générale des matières contenues dans les Mémoires de l'Académie royale des sciences de* 1761 *à* 1770, publiée par Demours en 1774, t. VIII, p. 128.) Plus tard, notre astronome *dédonjonné* faisait des « réflexions sur la nouvelle planète découverte en Angleterre, le 13 mars 1781, par M. Herschell, vers les pieds des Gémeaux. Il avait composé sur cette matière et envoyé au *Mercure* un mémoire qui ne fut pas inséré, vu sa longueur (Bachaumont, t. XX, p. 185, 5 avril 1782).

Par une curieuse coïncidence, Mirabeau, au Bignon, dans les derniers mois de 1781, se voua lui aussi aux études astronomiques : « Il a pris au collet l'abbé Boscovich qui est ici, et le voilà dans l'astronomie; et cet homme de lui montrer et de dire que le père Cavalieri, le plus grand géomètre qu'ait eu l'Italie, avait été découvert par Galilée, lui et son génie, à travers les barreaux de sa prison; que Galilée le demanda et en fit un fort honnête homme; que mon fils a les plus grandes dispositions, qu'il a force littérature, mais que cela n'est bon qu'à faire diverger une tête et que le reste la fixe; et moi de rire dans ma barbe, comme je puis, de voir celui-là dupe encore » (lettre du marquis au bailli du 28 juillet 1781). Parmi les manuscrits de Mirabeau qui sont aux Archives des affaires étrangères, il y a quelques opuscules sur l'astronomie (*Mémoires et documents*, fonds France, n° 1890).

Athalie.

Tragédie de Racine (1691).

Avelin.

Maître vitrier, rue des Grands-Augustins, proche l'hôtel Toulouse.

Ayen (duc d').

Jean-Louis-François de Noailles, fils ainé du maréchal Louis de Noailles et de Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé-Brissac, né le 26 octobre 1739, avait épousé une petite-fille du chancelier d'Aguesseau. De cette union il n'eut que des filles, dont l'aînée, mariée au vicomte de Noailles, son cousin, monta sur l'échafaud le 22 juillet 1794, en même temps que la duchesse d'Ayen, sa mère, et la vieille maréchale de Noailles, son aïeule. Une autre fille du duc d'Ayen avait épousé le marquis de Lafayette; une autre, le marquis de Grammont. Le duc d'Ayen, devenu duc de Noailles après la mort de son père, se retira en Suisse où il vécut pendant tout le temps de la Révolution et de l'Empire. Il est mort en 1824, transmettant son titre et sa pairie au petit-fils de son frère. — V. *Noailles (marquis de)*.

Le duc d'Ayen était capitaine d'une compagnie de gardes du corps. Il avait reçu cette charge de son père. La question de sa survivance aurait été, à un certain moment, une cause de rivalité entre les Polignac et les Noailles. — V. *Noailles (les)*, *Polignac (les)*.

Comme tous les siens, le duc d'Ayen avait pris parti pour la marquise de Mirabeau, leur parente, dans ses démêlés avec l'Ami des hommes. Peu de jours après sa sortie de Vincennes, Mirabeau vint le voir : « Aujourd'hui je le lâche à Versailles à cause du duc d'Ayen qui y est de quartier... » (lettre du marquis au bailli du 12 janvier 1781). La démarche fut d'ailleurs infructueuse : « Le duc d'Ayen qui est celui qui se montre en chef,

tête brûlée et qui n'écoute jamais, l'étourdit d'un flot de paroles et demeura toujours de son avis » (lettre du même au même, 19 janvier 1781).

BACHAUMONT.

L. Petit de Bachaumont (1700-1771). — V. *Doublet (Mme).*

BAISERS DE JEAN SECOND (LES).

J. Everts, plus connu sous le nom de Jean Second, vivait en Hollande au seizième siècle (1511-1536). Il mourut à 25 ans, laissant des poésies latines, et notamment un recueil de poésies voluptueuses, qui a pour titre *Baïsia*. Les *Baisers* de Jean Second ont été traduits plusieurs fois en français, tant en vers qu'en prose. Il en avait paru, en 1771, à Paris, une traduction de Moutonnet de Clairfons, et il y en avait une autre du « bel esprit Dorat. » Mirabeau faisait grand fonds sur le parti qu'on devait et pouvait tirer de son travail. Le 14 janvier 1780, il supplie Boucher de le lui faire vendre, car il est « littéralement tout nu ». Dans la *correspondance de Vincennes,* il revient sans cesse sur ses espérances, (t. II, p. 107, 340, 342, 372, t. IV, p. 165 et 180, lettres des 3, 28 octobre, 6 novembre 1778, 26 janvier, 5 mai 1780). En fait sa traduction n'a été imprimée qu'à la suite de celle des *Élégies de Tibulle,* qui parut après sa mort. — V. *Tibulle*.

BANEFROI OU BANNEFROI.

Ce personnage, qui est inconnu, semble avoir été un ami commun de Baudouin et de La Fage. Baudouin, de Vincennes, entretenait avec lui une correspondance secrète.

BARMÉCIDES (LES).

Tragédie de La Harpe, jouée pour la première fois au Théâtre Français le 11 juillet 1778 (V. La Harpe, *Correspondance littéraire,* t. II, p. 261 et 269). On trouve un compte rendu de cette pièce dans le *Mercure de France,* n[os] du 25 août 1778, p. 283, et du 5 septembre 1778, p. 24.

BAROMÈTRE JÉSUITIQUE (LE).

Ouvrage obscène que Baudouin prétendait se faire envoyer par Julie Dauvers.

BARRY (M[me] DU).

Marie-Jeanne Gomard de Vaubernier, comtesse du Barry, née en 1744, monta sur l'échafaud le 8 décembre 1793. (V. Edmond et Jules de Goncourt, *La du Barry,* 1878.)

BARRYMORE (LADY).

Lady Barrymore, dont le duc de Lauzun avait fait la connaissance dans un de ses nombreux voyages en Angleterre, était « jolie, pleine d'esprit et de grâce ». Elle était veuve d'un lord, d'une très ancienne famille d'Irlande, de la branche dont Jean du Barry, surnommé *le roué*, s'était fait descendre. Elle vint à Paris en 1775, y prit une maison et y eut, dès le début, un grand succès : « Elle va être saturée de conquêtes, écrivait Walpole, le 8 septembre 1775; je n'ai jamais vu une femme exciter autant d'admiration. Je doute que sa pauvre tête n'en tourne pas à l'envers » (*Lettres d'Horace Walpole*, traduites et publiées par le comte de Baillon, 1872, p. 297). Il n'y eut guère que le petit chien de Mme du Deffant qui donna une note fausse dans ce concert universel de louanges; il faillit la dévorer (*op. cit.,* p. 296 et 306). Lauzun revit lady Barrymore, à Paris, à la fin de 1775, et elle devint sa maîtresse en vingt-quatre heures, au

grand dépit, croit-il, de Mme de Guéménée et de la reine elle-même. Mais la fidélité n'était pas la vertu capitale de la belle anglaise : elle trompa Lauzun avec le comte d'Artois et avec d'autres. Toutefois elle resta son amie, et lorsqu'elle le vit ruiné, cette femme qu'il avait dû « abandonner à beaucoup d'amants », lui fit, avec un dévouement sans limites, des offres de vie commune, dont Lauzun fut fort touché, mais que, par un scrupule digne d'être noté, car il était rare à l'époque, il ne crut pas devoir accepter (*Mémoires de Lauzun,* édit. Barrière, p. 136 à 140, 152, 155. — V. aussi : Gaston Maugras, *Le duc de Lauzun et la cour de Marie-Antoinette,* 2e édit., 1895, p. 75 et s., 137).

Lady Barrymore mourut en 1780, à l'âge de trente ans, d'une maladie de poitrine (V. *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 311, 11 septembre 1780), au château de Vincennes, où elle était hébergée sans doute par le marquis de Voyer, grand ami de Lauzun, qui en était gouverneur. Il existe aux Archives nationales, à la date du 10 septembre 1780, deux lettres de M. Amelot à M. Perregaux, banquier, rue Saint-Sauveur, à Paris et à M. de Rougemont. Ces lettres sont relatives à l'enlèvement du corps de « Miladi comtesse de Barri-more », qu'on voulait faire transporter au cimetière des protestants (O. 491, correspond. 1780, p. 437).

BAUDOUIN PÈRE.

Henri-Marie Baudouin, seigneur de Sorneville, commissaire-ordonnateur des guerres de la province de Haute-Alsace, épousa en 1732 Henriette Berthelot de Pléneuf, née en 1714, fille d'Étienne Berthelot, seigneur de Pléneuf, Baye et Villevenard, directeur général de l'artillerie de France, mort en 1727, et de Agnès Rioult-Douilly de Cursay (V. *Berthelot de Pléneuf (Mme)*. Dans l'*Almanach royal* de 1780, on trouve encore sur la liste des commissaires provinciaux des guerres : M. Baudouin, à Huningue.

Dans le dossier de la banqueroute de Baudouin du Guémadeuc, conservé aux Archives nationales, on attribue à son père le prénom de *Denis*. Baudouin père est mort en mai 1786.

BAUDOUIN (L'ABBÉ).

Nous savons par le chapitre IX de l'*Espion dévalisé* que, neveu d'un personnage qui occupait sous Louis XIV la place de premier commis aux affaires étrangères, et qui lui destinait sa succession, l'abbé Baudouin se serait occupé d'abord de diplomatie. Il aurait même été envoyé à Rome en 1702. Mais son parent étant mort à Versailles tandis qu'il était en mission, il s'attacha au premier cardinal de Rohan, qui lui fit avoir un canonicat de Notre-Dame de Paris. On trouve le nom de Baudouin sur la liste des chanoines de l'église métropolitaine depuis 1729 jusqu'en 1768. Il était aussi doyen d'un chapitre luthérien d'Allemagne, titre qu'avait obtenu pour lui son père, intendant d'armée pendant les guerres du Palatinat; la conservation de ce bénéfice aurait même été garantie par la paix de Ryswick. On voyait nombreuse société chez ce chanoine, qui vécut jusqu'à 90 ans. Bachaumont confirme ce récit en prononçant les noms propres : « l'abbé Baudouin, dit-il, chanoine de Notre-Dame, riche, avait une excellente table, et y recevait fort bonne compagnie, surtout des ministres étrangers, des ambassadeurs, ce qui rendait cette maison un bureau de nouvelles,

rival de celui de Mme Doublet, qui vieillissait. Le jeune Baudouin, qui demeurait chez son oncle (c'était en réalité son grand-oncle), avait contracté ce goût dans une pareille société. Il tenait note de ce qu'il entendait et voyait. Sa charge l'appelant souvent à Versailles, il ne laissait pas que d'y apprendre bien des anecdotes de cour » (*Mémoires secrets,* t. XXI, p. 86, 30 décembre 1782).

Baudouin du Guémadeuc.

Armand-Louis Baudouin, baron du Guémadeuc, était né le 17 avril 1737 à Colmar, d'un commissaire-ordonnateur des guerres (V. *Baudouin père.)* Il fut d'abord conseiller au grand-Conseil (31 mai 1759), puis, en 1762, maître des requêtes. En 1769, il demeurait au cloître Notre-Dame, sans doute chez le chanoine, son grand-oncle (V. *Baudouin (l'abbé.)* Le 22 avril 1770, il fut fait président, par commission, au grand-Conseil, en remplacement d'Esmangart, qui était nommé intendant à Bordeaux. Il venait d'épouser la fille d'un fermier général (V. *Prévost d'Arlincourt*). Galiani, qui le fréquentait à cette époque et qui a entretenu une correspondance directe avec lui (V. lettres des 20 avril 1770 et 28 novembre 1772, *Correspondance de Galiani avec Mme d'Épinay,* etc., publiée par MM. Perey et Maugras, 2 vol., 1881, t. I, p. 126, et t. II, p. 141; *Lettres de l'abbé Galiani,* etc., publiées par Eug. Asse, 2 vol., 1881, t. I, p. 51 et 391), écrivait le 21 juillet 1770 à Mme d'Épinay : « Baudouin est aimable, instruit, il a la tête juste, le cœur bon ; il est mon président dans les *Dialogues,* puisque vous voulez le savoir, et si vous le traitez, vous verrez que j'en ai bien tiré le portrait ». On trouve, en effet, le portrait suivant dans les *Dialogues sur le commerce des blés,* 1770, p. 94 : « J'ai rencontré dans une maison le président de ***. C'est un jeune magistrat, mais du plus grand mérite, une bonne tête sans opiniâtreté, sans préjugés, un cœur excellent. Il aime à s'instruire, il parle peu, mais il sait écouter. » Baudouin fut présenté à Mme d'Épinay et il semble, par la suite des lettres, que l'impression produite ne fut pas très bonne. Mme d'Épinay peignait sa « nigauderie » avec « des couleurs d'une vérité étonnante ». Mais il parait que le tort principal de Baudouin était de n'avoir pu lui promettre le gain d'un procès (lettres de Galiani des 4 août et 1er septembre 1770).

En 1779, Baudouin avait encore pour plus de 180,000 livres de charges comme référendaire au grand-Conseil et comme maître des requêtes, lorsqu'éclata le désastre qu'on ne savait « à quoi attribuer », et qui le fit mettre, les uns disaient à la Bastille, d'autres à Charenton, car on le croyait fou ; il était en réalité à Vincennes *(Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 295, 5 décembre 1779.) Le prétexte de cette disgrâce était une banqueroute retentissante qui fit de nombreuses victimes et dont le dossier complet se trouve aux Archives nationales (V^7 202). Mais cette catastrophe financière n'était pas la cause unique de sa chute ; dès avant l'époque fatale, le garde des sceaux avait donné à Baudouin l'ordre de vendre sa charge (V. *Couverts (affaire des).* Cadet de Gassicourt qui, renseigné et inspiré par La Fage, défend Baudouin contre les accusations infamantes (V. *La Fage, Lamballe (princesse de),* dit qu'il « était enfermé parce que son beau-père, fermier général, trouva qu'il était plus difficile de payer les dettes de son gendre que d'obtenir une lettre

de cachet et que ces dettes Baudouin les avait faites pour des expériences utiles et curieuses dans sa terre de Bretagne » (*Essai sur la vie privée de Mirabeau*, Paris, an VIII, p. 25). Enfermé à Vincennes, Baudouin s'adonna à divers travaux (V. *Astronomie, Espion dévalisé (l')*. On a attribué son envoi à Tanlay, bourg à neuf lieues d'Auxerre, d'où il fut conduit, après quinze mois, au château de Saumur, au désir qu'avait Amelot de le punir pour avoir refusé de signer certains arrangements onéreux : « Avec une culotte et un veston de nankin, a-t-on dit, et une paire de souliers pour quinze mois, il était résigné à se faire capucin, ne fût-ce que pour avoir des livres » (*La police de Paris dévoilée*, par Pierre Manuel, Paris, 2 vol., 1790, t. II, p. 61. — V. aussi : l'*Histoire du donjon et du château de Vincennes*, par Nougaret et Beauchamp, 3 vol., 1807, t. III, p. 266). Baudouin du Guémadeuc est mort à Paris, en 1817, âgé de 80 ans.

BAUDOUIN DU GUÉMADEUC (MADAME).

Marthe-Marie-Marguerite Prévost d'Arlincourt, fille du fermier général de ce nom (V. *Prévost d'Arlincourt*) venait d'épouser Baudouin au début de l'année 1770, et à ce sujet, dans une lettre du 20 avril 1770, Galiani plaisantait agréablement le nouveau ménage : « Mon cher ami, voilà qui est admirable ! au milieu des tendres embrassements d'une épouse chérie, se souvenir de moi, m'écrire, me combler de louanges ! Mais voilà qui est incroyable : au lieu de me donner des nouvelles de la grossesse de Madame, ou du moins des peines et soins qu'on se donne pour la procurer, me parler encore de système sur l'exportation ! Patience ! j'aurais en vérité bien mieux aimé que vous m'eussiez écrit sur votre état actuel, si vous êtes heureux, si vous serez intendant bientôt » (*Correspondance*, édit. Eug. Asse, t. I, p. 51). Il avait écrit, le 27 mars précédent, à Mme d'Épinay : « Je vous prie d'envoyer en présent de ma part, puisque l'auteur est connu, un exemplaire (des *Dialogues*) à M. Baudouin, maître des requêtes, nouvellement marié, place Vendôme » (*op. cit.*, t. I, p. 44).

On lit dans la *Police dévoilée de Paris*, t. II, p. 61 : « Quoiqu'il n'eût jamais reproché à la mère de ses enfants que de jouer la comédie comme Mme La Ruette, et sa folie pour les poufs et la *prune de Monsieur*, il se la vit arracher par son beau-père d'Arlincourt sous le prétexte d'inconduite », et cette phrase est presque textuellement reproduite dans l'*Histoire du donjon et du château de Vincennes*, t. III, p. 265.

La séparation de biens des époux Baudouin fut prononcée par sentence du Châtelet du 22 mars 1780.

BAYARD.

Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, *chevalier sans peur et sans reproche* (1476-1524).

BEAUMARCHAIS.

Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (1732-1799) était très engagé, en 1779, dans des spéculations hasardeuses, entreprises pour fournir des armes aux *insurgents*. Or, à la fin de ladite année, la concurrence de diverses maisons lui avait singulièrement nui et son papier était en discrédit (*Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 293, 2 décembre 1779.) En 1780, c'est un autre spéculateur, Le Rey de Chaumont (V. *ce nom)*, qui est en péril ; Necker croit qu'il est de bonne politique de le sauver : c'est d'autant plus beau de sa part, disait-

on, que « M. de Beaumarchais, ennemi reconnu de M. Necker et chef d'une cabale contre lui (Beaumarchais était attaché à la fortune de Sartine), aurait en même temps fait la culbute » (*op. cit.*, t. I, p. 325, 22 octobre 1780).

BEAUVAU (MARQUIS DE).

Le marquis de Beauvau, qui ne nous est connu que comme prisonnier d'État, n'était pas de la même branche que le maréchal prince de Beauvau, membre de l'Académie française, qui fut ministre de la guerre en 1789; déjà marié en France, il avait épousé une seconde femme en Amérique. Le marquis de Beauvau fut mis à Vincennes d'abord, puis, le 1er mars 1784, transféré à la Bastille, d'où il sortit le 19 décembre 1786, exilé dans ses terres (V. *La Bastille dévoilée* ou *Recueil de pièces authentiques pour servir à l'histoire,* par Charpentier, 3 vol., 1789, t. I, 3e livraison, p. 65). La comtesse de Sparre (V. *ce nom*), apercevant Mirabeau d'une fenêtre du château, l'avait pris une fois de loin pour le marquis de Beauvau (lettre de Mirabeau à Boucher du 1er avril 1780).

BENOIT XIV.

Prosper Lambertini, pape de 1740 à 1758.

BERGHES (PRINCESSE DE).

Marie-Thérèse-Joséphine de Castellane était la fille cadette du vicomte Gaspard de Castellane (V. *ce nom*). Mariée en 1768 à Adrien-Joseph-Ghislain de Berghes Saint-Winock, elle était devenue veuve en 1773, et on s'explique aisément qu'elle fût venue habiter près de son père, à l'hôtel de Toulouse. Parlant de « l'aimable princesse de Berghes », la baronne de Méré dit que cette femme avait « toutes les qualités précieuses de sa famille, que ses grâces étaient simples et modestes, et qu'elle joignait à beaucoup d'esprit une figure noble et touchante » (*Mémoires historiques de la princesse de Lamballe*, écrits par Mme Guénard, baronne de Méré, 4e édit., 2 vol., 1815, t. I, p. 204). L'aïeule paternelle de Mirabeau était une Castellane; de là la parenté du comte avec l'innombrable tribu qui portait ce nom. Ainsi s'explique le passage suivant d'une lettre écrite de Pontarlier à Vitry le 23 avril 1782 : « Mme de Berghes est ma cousine, dame de la reine, et demeure à l'hôtel de Toulouse, chez M. de Penthièvre. » La princesse était devenue, en effet, au commencement de 1781, dame du palais de la reine; le marquis de Mirabeau parle à son frère, dans une lettre du 1er février 1781, de cette nomination récente de leur « cousine, Mme de Berghes » et des compliments qu'il lui avait vu faire à ce sujet.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

Jean-Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre, né au Havre le 19 janvier 1737, mort à Éragny, près Pontoise, le 21 janvier 1814.

BERNIS (CARDINAL DE).

François-Joachim de Pierre de Bernis, né le 22 mai 1715, devint, en 1764, archevêque d'Albi; il était cardinal depuis 1758. Dans l'origine, l'abbé de Bernis avait été connu surtout comme poète; Voltaire l'avait surnommé la *bouquetière Babet;* il entra à l'Académie française en 1744, à l'âge de 29 ans. Plus tard il fut ambassadeur à Venise, ministre des affaires étrangères de 1756 à 1758, et, de 1769 à 1789, ambassadeur à Rome. Il mourut dans cette ville en 1794. On disait, dès 1777, que Maurepas avait désigné le cardinal de Bernis au

roi comme son successeur éventuel (V. *Correspondance secrète,* édit. Lescure, t, I, p. 13, 24 janvier 1777). Parent et ami du marquis de Mirabeau qui, dans sa correspondance avec le bailli, fait fonds souvent sur son influence et sur sa protection, on conçoit que le comte, en voie de réconciliation avec son père, fit des vœux pour le retour aux affaires d'un personnage qui lui aurait ouvert la carrière diplomatique, pour laquelle il croyait avoir des aptitudes particulières.

Berthelot de Pléneuf (Madame).

Anne Rioult de Douilly de Cursay, épouse d'Étienne Berthelot, directeur général de l'artillerie. On trouve dans le journal de Barbier le récit suivant, à la date de mars 1723 : « Madame de Prie, maîtresse de Monsieur le duc, est brouillée avec M. Le Blanc (alors ministre de la guerre) et avec Mme de Pléneuf, sa mère, laquelle est la bonne amie de M. Le Blanc. Comme ces p...... là n'ont ordinairement aucune règle dans l'esprit, Mme de Prie a engagé M. le duc à perdre M. Le Blanc... » (*Journal historique du règne de Louis XV,* publié pour la Société de l'histoire de France, par A. de La Villegille, 4 vol., 1847-1856, t. I, p. 169). Outre Mme de Prie (V. *ce nom*), Mme Berthelot de Pléneuf avait trois fils et une seconde fille qui, mariée au commissaire des guerres Baudouin (V. *Baudouin père*), fut la mère du maître des requêtes, Baudouin du Guémadeuc (V. *ce nom*).

Bertin (Mademoiselle).

Introduite chez la reine par la duchesse de Chartres, Mlle Rose Bertin joua un rôle considérable auprès de Marie-Antoinette, qui avait fait d'elle, suivant le mot d'un contemporain, son « ministre des modes » (Métra, t. VI, p. 146). Lors de l'entrée à Paris, après la naissance de Madame Royale, Mlle Bertin, qui était à son balcon, fut saluée par la reine, applaudie par le roi et par les courtisans (Bachaumont, t. XIII, p. 349, 5 mars 1779. — V. aussi : Mercier, *Tableau de Paris,* t. VI, p. 314, chap. 536). Quelque temps après, au spectacle de la cour, elle fut l'objet d'attentions particulières (Bachaumont, t. XIV, p. 81, 31 mai 1779). Il n'en fallait pas tant pour tourner la tête à une petite bourgeoise, et les auteurs du temps témoignent de la vanité puérile dont la célèbre marchande de modes donnait des marques dans ses rapports même avec les princesses du sang. (V. *Anecdotes du règne de Louis XVI,* par Nougaret, 6 vol., 1791, t. I, p. 253. — Imbert, *la Chronique scandaleuse ou Mémoires pour servir à l'histoire de la génération présente,* 1783, p. 125. — *Mémoires de Mme Campan,* 3 vol., 1822, t. I, p. 95. — *Mémoires d'Oberkirch,* t. 2, p. 61, 62, 319.) Mlle Bertin avait une vogue immense; son influence sur les modes du temps a été sans égale, et un écrivain royaliste, qui déplore cette influence, va jusqu'à en faire une des causes premières de la Révolution : « On ne distinguait plus, dit-il, une actrice d'une duchesse » (Montjoye, *Histoire de Marie-Antoinette,* 2 vol., 3ᵉ édit., 1815, t. I, p. 95). Mais cette clientèle brillante n'était pas un gage certain de fortune, car toutes les clientes n'étaient pas également de bonne paye. Encore la reine, quand elle gagnait au jeu, songeait-elle parfois à solder les mémoires de Mlle Bertin (V. *Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 330, 30 octobre 1780) ; d'autres y songeaient moins, et c'est ce qui fut cause de la banqueroute retentissante qu'elle fit

en 1787 (*Mémoires d'Oberkirch*, t. II, p. 371).

Après la mort de Mlle Bertin, on a publié sous son nom, en 1824, des *Mémoires sur la reine Marie-Antoinette;* mais cet ouvrage, reconnu apocryphe, a été retiré presque aussitôt par la famille. On l'attribue à Peuchet.

BERTRAND (JEAN-MARIE-TOUSSAINT).

Mirabeau, qui avait pris en main les affaires privées du porte-clefs Bertrand, le recommandait à Boucher dans diverses lettres des 18 et 26 janvier, 19 et 26 février, 7 et 14 mai, 14 juillet, 11 août 1780 : « C'est un bon et honnête garçon, écrivait-il notamment le 26 janvier 1780, sur qui j'avais formé des jugements téméraires, et que j'ai fait mettre à toutes sortes d'épreuves dont il s'est tiré avec honneur ». On trouve, en revanche, l'exposé des griefs du porte-clefs dans un mémoire manuscrit dirigé, en 1789, contre le sieur comte de Mirabeau, député à l'Assemblée nationale, qui est conservé aux Archives nationales (F^7 4343). Ce mémoire dont la violence outrée révèle en maint passage l'évidente exagération, rapporte cependant bien des faits qui s'accordent avec ce que nous savons, d'autre part, du caractère de Mirabeau ; il a été publié, en partie, dans la *Nouvelle revue rétrospective* de 1901, 2e série, p. 261 et suiv. Bertrand, dans la portion qui personnellement le concerne, se faisant le vengeur de M. de Rougemont, accuse Mirabeau de « monstrueuse ingratitude » envers celui-ci, et il lui reproche amèrement d'avoir joint au livre des *Lettres de cachet,* dont il lui dénie la paternité, ce qu'il appelle « une diatribe mensongère contre son bienfaiteur ». — « M. le comte, dit-il quelque part, trouva bientôt le moyen de nous plier à ses volontés, et même de nous compromettre en nous donnant sa parole (il l'a toujours tenue pour faire le mal) de révéler ce que nous avions fait pour lui et, en conséquence, de nous faire mettre à Bicêtre ». Cela est à rapprocher de ce que Mirabeau dit lui-même de ses moyens d'action sur Bertrand, dans la lettre à Julie du 28 octobre 1780. — V. encore : *Correspondance de Vincennes,* t. IV, p. 276, lettre du 11 septembre 1780. — *Des lettres de cachet et des prisons d'État,* Hambourg, 2 vol. 1782, t. I, p. 21 et 22. — Bournon, *la Bastille,* 1893, p. 300 et 301.

BÉRULLE (DE).

On lit dans le *Mercure de France,* à la date du 30 mai 1779 (p. 227) : « L. M. et la famille royale ont signé le contrat de mariage de M. de Bérulle, premier président du Parlement de Grenoble en survivance, avec Mlle de Miromesnil. » Parlant, dans une lettre au bailli du 26 juin 1779, de ses démêlés avec quelques-uns des parents de la marquise, le père de Mirabeau s'exprime ainsi : « Bérulle, dont le fils vient d'épouser la fille du garde des sceaux et d'avoir la survivance de la première présidence du Parlement de Grenoble, m'a vu, etc. »

BICÊTRE.

Bicêtre, au dix-huitième siècle, c'est la Bastille des gens du peuple. Mirabeau menace Bertrand, son porte-clefs, de le faire mettre à Bicêtre (V. *Bertrand).* La Fage craint les menaces des d'Arlincourt qui ont parlé de Bicêtre pour lui ; Mirabeau le rassure. (V. Mercier, *Tableau de Paris,* t. II, p. 296, chap. 284. — V. aussi sur le séjour à Bicêtre : *Mémoires de Henri Masers de Latude, ancien ingénieur,* Paris, 1793, 2 vol., t. II, p. 15 ; Bachaumont,

t. XIV, p. 192, 31 août 1779.) — Mirabeau a publié lui-même en 1788 : *Observations d'un voyageur anglais sur la maison de force appelée Bicêtre,* avec une lettre du docteur Benjamin Franklin, in-8°, 128 p.

BOCCACE.

Bien que Mirabeau écrive à Julie et à La Fage (lettres des 3 et 19 novembre 1780) que sa traduction ou plutôt son imitation du *Décaméron* est sous presse, la *Nouvelle traduction libre, avec la vie de Boccace, des contes que La Fontaine a empruntés à ce conteur,* par J.-B. Mirabeau *(sic),* ne parut à Paris qu'en 1804, 4 vol. in-8°. Peut-être attribuait-on alors cet ouvrage à Jean-Baptiste de Mirabaud, l'académicien mort en 1760, qui s'était fait connaitre surtout par une traduction du Tasse. Dans sa lettre à Julie du 3 novembre 1780, Mirabeau semble dire que *sa grande dame* lui a imposé ce travail, et dans sa lettre à la même du 28 novembre 1780, qu'il a les bras liés, qu'on ne lui permet pas de faire toutes les coupures qu'il voudrait. Il est curieux de rapprocher de ces lettres celle à Sophie du 21 février 1780, où il écrit : « Mon bon et actif ami (Boucher) me procure à faire une traduction de Boccace, qui me vaudra passablement d'argent » (*Correspondance de Vincennes,* t. IV, p. 165. — V. aussi : lettres des 5 mars, 12 et 28 juillet, août, 11 septembre, 9 octobre 1780, t. IV, p. 180, 247, 256, 266, 275, 287). — V. Lucas de Montigny. *Mémoires biographiques,* t. IV, p. 63.

BONIFACE.

V. *Mirabeau (vicomte de).*

BONTEMPS.

Me Bontemps, notaire au Châtelet de Paris, demeurait place du Palais-Royal, proche la rue Saint-Thomas-du-Louvre. Il était en exercice depuis 1731, et se trouvait, à l'époque qui nous intéresse, doyen de sa compagnie. Il avait été, en 1750, échevin de la ville de Paris (Barbier, *Journal historique,* t. III, p. 163, août 1750.) Or, comme dit Mercier, « un bourgeois est au terme de la gloire quand il devient échevin » (*Tableau de Paris,* t. II, p. 37).

BORDA.

Fermier général, l'un des créanciers de Baudouin.

BOUCHER.

Commis dans les bureaux du lieutenant général de police, Boucher avait dans ses attributions, suivant l'*Almanach royal,* qui donne son nom à partir de 1774, « tout ce qui concerne la Bastille, Vincennes et autres châteaux où sont renfermés les prisonniers d'État, l'extrait des placets et mémoires à renvoyer dans les bureaux, le dépôt de la police. » Le marquis de Mirabeau le nomme dans ses lettres « commis du secret, homme trop peu secret du secret de la police, etc. » Il habitait rue Plâtrière et logea dans la suite rue de Grammont, puis rue Basse-du-Rempart. Boucher fut chargé par Le Noir de s'occuper du prisonnier de Vincennes et de présider notamment à sa correspondance avec Sophie. Il s'acquitta de cette mission avec une bienveillance qui lui valut la confiance, l'amitié et la reconnaissance des deux protégés, et ce surnom de *Bon ange,* dont ils faisaient usage entre eux pour le désigner et qu'ils lui donnaient parfois à lui-même. Le soir même de sa sortie de Vincennes, Mirabeau coucha chez Boucher (lettre du marquis au bailli du 20 décembre 1780) ; il s'y fixa tout à fait quinze jours après (lettre

de Sophie du 1er janvier 1781 ; lettre du marquis au bailli du 12 janvier 1781.) Dans cette maison, Mirabeau fit de nouvelles connaissances : Mme Boucher « peignait le portrait avec agrément » et on fréquentait des artistes, des gens de lettres, des commis de bureau ; le milieu de bonne bourgeoisie où Mirabeau pénétra alors ne parut pas lui déplaire. C'est de là qu'il écrivit ses dernières lettres à Julie ; c'est là aussi qu'il connut Vitry, qui devient désormais son confident et le plus fidèle de ses amis. Mais le malheur ne l'avait pas rendu plus sage, et les indélicatesses, occasionnées par les embarras d'argent, amèneront bientôt du refroidissement. C'est Boucher néanmoins qui, le 19 mai 1781, ramènera Mirabeau à l'hôtel de la rue de Seine et le jettera dans les bras de son père ; il sera, quelques jours après, de ceux qui trembleront lorsque Mirabeau aura disparu pour courir à Gien. Dès lors, il est beaucoup moins question de lui dans les lettres.

Boucher est mort dans les premiers mois de 1782. Des prisons de Pontarlier Mirabeau écrivait, le 3 mars 1782, à Mme du Saillant, sa sœur : « Tu sais maintenant le sort de l'infortuné Boucher ; ... je mande à mon père quelques détails déchirants sur la triste fin de cet honnête homme ». Plusieurs historiens de Mirabeau ont écrit que Boucher mourut de chagrin des trahisons du comte et de sa noire ingratitude ; il faut croire aussi que le caractère particulièrement difficile de Mme Boucher ne fut pas étranger à ce dénouement.

Boudoir aux pipes (le).

V. *Franc-maçonnerie.*

Bourbon (duchesse de).

Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, fille du duc d'Orléans, née à Saint-Cloud le 9 juillet 1750, avait épousé, le 24 avril 1770, Louis-Henri, duc de Bourbon, fils du prince de Condé, qui n'avait encore que 14 ans. Malgré cette différence d'âge, elle avait inspiré au jeune prince une ardente passion (V. *Mémoires historiques de la princesse de Lamballe*, écrits par Mme Guénard, t. I, p. 136. — Nougaret, *Anecdotes du règne de Louis XVI*, t. II, p. 170 et suiv.). Mais ce début romanesque n'était pas un gage suffisant du bonheur de leur union. Cependant, le duc de Bourbon, qui avait, dit-on, conquis sa femme l'épée à la main, dut la défendre de même par la suite : au printemps de 1778, le jeune comte d'Artois ayant, au bal de l'Opéra, manqué de respect à la duchesse de Bourbon, un duel s'ensuivit (V. L'*Espion anglais*, t. VIII, p. 280 et s., lettre du 26 mars 1778. — Métra, t. VI, p. 101 et 103. — *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 125 et 149, 16 et 18 mars 1778. — *Correspondance complète de la marquise du Deffant avec ses amis*, publiée par M. de Lescure, 2 vol., 1865, lettre 654 à Walpole, t. II, p. 644. — *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 50. — *Mémoires d'Oberkirch*, t. II, p. 24 et 74. — V. aussi dans la *Revue rétrospective* de Taschereau, t. II, 1834, p. 256 et suiv., le récit extrait par Lemontey des mémoires manuscrits du prince de Croy et une lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, du 18 mars 1778, dans les *Lettres de Marie-Antoinette, recueil de lettres authentiques de la reine*, publié pour la Société d'histoire contemporaine par Maxime de la Rocheterie et le marquis de Beaucourt, 2 vol. 1895-1896, t. I, p. 162-164). Ce fut la dernière marque d'affection, ou tout au

moins de déférence que le duc de Bourbon donna à sa femme, et bientôt elle se vit tout à fait délaissée : à la fin de 1780, la mésintelligence qui régnait entre eux devint publique, et bientôt après l'on apprit que la séparation était consommée (Bachaumont, t. XVI, p. 120, 20 décembre 1780. — *Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 331, 334, 340 et 348, 30 octobre, 8 et 28 novembre, 20 décembre 1780). Au commencement de janvier 1781, la duchesse de Bourbon était à Sainte-Assise, chez Mme de Montesson (*Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 358, 14 janvier 1781). Mirabeau mentait donc effrontément lorsqu'il disait la rencontrer chez Mme de Lamballe.

La baronne d'Oberkirch, qui a vécu pendant plusieurs années dans l'intimité de la duchesse de Bourbon, a écrit des mémoires qui abondent en détails précieux sur la vie, toujours fort honorable d'ailleurs, de cette femme séparée de race royale (V. notamment t. II, p. 18, 53, 74 et 297).

Pendant la Révolution, la duchesse de Bourbon fut emprisonnée à Marseille, au fort Saint-Jean, où elle se trouva avec ses neveux, les ducs de Montpensier et de Beaujolais, et avec le prince de Conti (V. les *Mémoires du duc de Montpensier,* dans la *Bibliothèque de Mémoires* de Barrière, t. IX, 1847). Mise en liberté après Thermidor, elle dut se retirer en Espagne, et ne rentra en France qu'après la Restauration. Elle était la mère de l'infortuné duc d'Enghien. La duchesse de Bourbon est morte subitement à Paris, le 10 janvier 1821, à l'âge de 70 ans, sans s'être réconciliée avec son mari, qui ne mourut lui-même qu'en 1830, à Chantilly, dans les circonstances tragiques que chacun connaît.

Boynes (de).

Pierre-Étienne Bourgeois de Boynes, d'abord maître des requêtes, était intendant de Franche-Comté, lorsqu'il fut nommé, en 1757, premier président du Parlement de Besançon. Cette réunion sur la même tête de deux fonctions aussi incompatibles parut un « abus monstrueux » (Mouffle d'Angerville, *Vie privée de Louis XV,* 4 vol, 1781, t. IV, p. 64), et la lutte que de Boynes eut à soutenir contre les parlementaires, lutte marquée, en 1759, par l'exil de 22 conseillers, ne se dénoua que lorsque, appelé au Conseil d'État, il se fut, en 1761, démis de ses deux charges (Estignard, *Le Parlement de Franche-Comté,* 2 vol., 1892, t. I, p. 294 à 334).

En 1771, de Boynes était considéré comme « un cheval pour le travail, un homme très fort pour la loi » (*l'Espion dévalisé,* p. 213 et suiv.) ; il semblait désigné pour prendre les sceaux. Mais, à ce titre, il portait ombrage au chancelier Maupeou, et on le mit à la marine, où il était déplacé. Dès 1774, il fut mis de côté. C'était, dit-on, un personnage assez vulgaire, lourd de manières et ignorant des règles les plus élémentaires du savoir-vivre. L'auteur du pamphlet ci-dessus cité nous fait un récit comique de l'entrevue que de Boynes aurait eue chez lui, rue des Martyrs, avec Le Febvre d'Amécourt (V. *ce nom*), le 17 juin 1774, veille du jour où son congé lui fut signifié (*op cit.*, p. 27 et suiv.). La version de Soulavie (*Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI depuis son mariage jusqu'à sa mort,* par Jean-Louis Soulavie, 6 vol., an X, t. II, p. 231), relativement au renvoi de de Boynes, ressemble fort à celle de *l'Espion dévalisé,* ce

qui n'étonnera guère si l'on songe que ce compilateur publia les *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, d'après des papiers que Mirabeau tenait en partie lui-même de Baudouin (V. *Aiguillon (d')*, et que, pour nommer l'auteur de *l'Espion dévalisé*, c'est seulement entre Baudouin et Mirabeau que l'on hésite. (V. encore sur le renvoi de de Boynes, la lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse du 30 juillet 1774, dans le *Recueil* de La Rocheterie et Beaucourt, t. I, p. 73.)

De Boynes, resté en possession du titre de ministre d'État, continuait à siéger au Conseil d'État sous Louis XVI. Les ennemis de Miromesnil souhaitaient seulement que ce « premier légiste de France, cet aigle, ce qu'on avait, en un mot, de mieux et de plus fort, sans contredit, pour le contentieux, dans le royaume », vînt prendre sa place à la Chancellerie. Il était beau-frère du baron de Breteuil.

BOZE.

Joseph Boze, peintre, né vers 1746, mort en 1826. Il avait fait un portrait de Louis XVI, et aussi un portrait en pied de Mirabeau, qui fut gravé par Besson. Très dévoué à la royauté, Boze refusa de témoigner contre la reine dans le procès du mois d'octobre 1793. Il fut emprisonné pendant la Terreur, mais délivré par Thermidor.

BRETAGNE D'ISSURTILLE (MME DE).

Amélie-Armande Baudouin, mariée en 1760 à Jacques-André-Cosme de Bretagne, seigneur et comte d'Issurtille, sœur de Baudouin du Guémadeuc.

BRIANÇON.

Denis-Auguste de Jausserandy-Briançon, seigneur de Verdache, officier au régiment de Royal-Roussillon. Il prétendait, paraît-il, au titre de comte. Lucas de Montigny le qualifie ainsi : « Homme sans nom, sans état, sans fortune, sans mœurs, toujours caché, toujours errant et poursuivi, réduit aux expédients pour vivre » (*Mémoires biographiques*, t. II, p. 119, note 3). Briançon apparaît en toutes circonstances comme l'amant de Mme de Cabris, « maraud, écrivait le bailli de Mirabeau, bien fait pour être le chevalier d'honneur d'une gueuse » (lettre au marquis du 28 juin 1777). Mirabeau lui-même le présente, après son père et son oncle, comme un aventurier capable des pires entreprises (*Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 349, lettre du 16 mai 1779).

En 1776, lorsqu'après la fuite de Dijon, Mirabeau courait en Suisse avec sa sœur, Briançon était en tiers dans les chevauchées. Peu après, en Provence, les exempts qui, pour le compte du marquis, filaient son fils en rupture de lettre de cachet, s'abouchèrent avec Briançon. Il les dépista et forma même, un moment, paraît-il, le projet de les enlever. En ce temps-là, Mirabeau avait commis l'imprudence de laisser quelques lettres compromettantes en dépôt dans les mains de Briançon. Dès le retour de Hollande, ce fut pour Sophie et pour lui une cause de vive inquiétude ; mais le moment n'était pas venu pour l'aventurier d'en tirer parti. Il a, en 1777, assez à faire d'escorter sa belle, qui est venue défendre à Paris la marquise de Mirabeau ; il les visite l'une et l'autre au couvent de Saint-Antoine, où la mère, escomptant d'avance la mort attendue du marquis de Cabris, le traite déjà de gendre.

Briançon faisait une peur hor-

rible au marquis de Mirabeau, et lorsqu'il fut retourné en Provence, c'est pour les jours de son frère que le marquis se mit à trembler. Aussi lorsqu'il reparut, en 1779, du Saillant obtint-il de M. Le Noir que Briançon fût exilé de Paris. Mais ce n'était qu'une éclipse : Briançon reparaît en 1780, accompagné d'un jeune comte de Gruel, dont les charmes de sa belle cousine avaient tourné la tête. Ils venaient solliciter la grâce de Mme de Cabris, qui se trouvait bien à l'étroit dans le couvent de Sisteron. On cherche à rappeler aussitôt qu'il est exilé de Paris ; la police allègue l'ignorance (lettre du marquis au bailli du 22 juillet 1780). Dans les entours du marquis, c'est une terreur générale : on sait que Briançon et Gruel préparent un mémoire où seront insérées les lettres jadis conservées ; à Gien, Sophie tremble pour son amant, dont elle espérait la prompte délivrance, et Mme de Ruffey, à Dijon, tremble pour sa fille qu'elle veut réconcilier avec M. de Monnier. Le marquis, qui savait par Dupont l'influence du prisonnier sur les gens de la police, prit tout à coup le parti d'user de cette voie pour tout arrêter. Il jugea « qu'il était temps d'employer l'*ami et le maître de la police,* et que c'était le moins aussi de connaître le vrai ou le faux de ses dispositions. On lui persuada donc que ces nouveaux mémoires allaient le compromettre et le perdre... Il saisit la chose avec sa fougue ordinaire : M. de Gruel fut averti et emmené par son cousin à Lisieux, Briançon traité en homme absolument dépendant et gibier de police, et les mémoires arrêtés » (lettre du marquis du 17 octobre 1780). C'est le 6 septembre que Mirabeau avait écrit à Boucher sur ce sujet délicat ; le 27 du même mois, il remercie en se déclarant satisfait.

L'homme qui, en 1776, s'était abouché avec Muron, en 1777 avec de Bruguières, était mûr pour entrer dans la respectable compagnie des inspecteurs de police. « Briançon, écrit le marquis, est parvenu au poste éminent d'espion de la police » (lettre du 26 décembre 1780). « Tu ne m'avais pas parlé, écrit Sophie à son tour, du grade qu'a acquis Briançon... il est inique de se faire appeler Monsieur le comte quand on fait un tel métier » (lettre du 1er janvier 1781). Mirabeau sorti de Vincennes, Briançon le pourchasse ; Le Noir prescrit des excuses, l'autre répond par des insolences. Enfin Mirabeau va tout exprès à Versailles pour réclamer une mesure de rigueur ; il est mal reçu cette fois : « Voilà Honoré à l'abordage. Lui qui avait été si bien reçu deux autres fois, trouve le ministre préparé et ulcéré : « Voilà soixante lettres ou ordres pour la famille Mirabeau. Il faudrait un secrétaire d'État exprès pour eux. Si l'on chassait de Paris tous ceux qui vivent d'intrigues, l'herbe y viendrait. Votre père me prend pour son homme d'affaires » (lettre du marquis au bailli du 17 mars 1781).

Quelques mois après, Mirabeau était réconcilié avec Briançon, ce qui désolait Sophie : « Dupont désapprouve fort que tu voies Briançon, et je crois qu'il a raison... C'est un monstre que tu ne dois plus voir. Romps avec lui avec ou sans prétexte, mais romps-y... » (lettre du 10 juin 1781), et encore le 15 juin : « l'ami Briançon... etc., je t'en prie, défie-toi de cet ami-là ! »

BRISSAC.

Jean-Paul-Timoléon de Cossé,

septième duc de Brissac, né le 12 octobre 1698, avait été d'abord chevalier de Malte. Après la mort de son frère aîné, qui ne laissait qu'une fille (qui fut la maréchale de Noailles), il quitta l'ordre et se maria en 1732. Il fut fait maréchal de France en 1768, et mourut le 17 décembre 1780, à l'âge de 82 ans. (Bachaumont, t. XVI, p. 113 et 122, 18 et 23 décembre 1780.) Il était le père du malheureux Brissac, gendre du duc de Ninervois, qui fut commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI, et périt, à Versailles, lors des massacres de septembre.

Le maréchal de Brissac est resté célèbre aussi bien pour l'étrangeté de ses allures et de son costume que pour ses bons mots ; toujours vêtu à l'ancienne mode, il portait un haut toupet avec deux queues. C'est lui qui, son fils ayant été blessé à Rosbach, répondait au roi Louis XV, qui lui faisait à ce sujet compliment, qu'il était dommage d'avoir reçu cela « dans une soubizade ». Héritier de la bravoure de ses ancêtres, il n'avait pas leurs talents militaires et ne se faisait lui-même aucune illusion à cet égard (V. *Paris, Versailles et les provinces au dix-huitième siècle,* par le marquis du Gast de Bois-Saint-Just, 3 vol., 3e édit., 1811, t. II, p. 257 et suiv.).

Britannicus.

Tragédie de Racine (1669).

Broglie (les).

V. *Broglie (Comte de), Broglie (Maréchal de), Broglie (Maréchale de).*

Broglie (comte de).

Charles-François de Broglie, né le 20 août 1719, était le frère cadet du maréchal. Ambassadeur en 1752 auprès de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, chevalier du Saint-Esprit en 1757, lieutenant général en 1760, il fut maréchal des logis de son frère après la bataille de Minden, et se distingua dans la défense de Cassel : « Homme vif et tête chaude », dit Barbier du comte de Broglie, qu'il accuse de mener le maréchal (*Journal historique,* t. IV, p. 424, février 1752). Walpole écrit de lui qu'il n'est pas de premier ordre, mais qu'il a de la vivacité et parfois de l'agrément » (*Lettres d'Horace Walpole,* traduites et précédées d'une introduction par le comte de Baillon, p. 264, 28 septembre 1774). Enfin le comte de la Marck dit que c'était « un homme de beaucoup d'esprit et de talent » (Fragments de mémoires, insérés dans l'introduction à sa *Correspondance* avec le comte de Mirabeau, t. I, p. 65 et 66).

Le comte de Broglie est connu surtout pour la correspondance secrète qu'il entretint, de 1752 à 1774, avec le roi Louis XV. Cette correspondance a été, en grande partie, publiée, en 1878, sous ce titre : *Le secret du roi,* par l'arrière-petit-neveu du comte, le duc Albert de Broglie.

Sous Louis XVI, le comte de Broglie ne fut pas employé. Le bruit courait cependant, en 1779, qu'un bâton de maréchal lui était destiné. (V. *Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 256, 6 janvier 1779.) C'est en 1779 aussi que se place son procès avec l'abbé Georgel (V. *ce nom*), qui passionna tout Paris, et dans lequel il semble avoir joué un rôle assez piteux. Le comte de Broglie est mort en 1781.

Broglie (maréchal de).

Victor-François duc de Broglie, né en 1713, vainquit les Prussiens à Sondershausen (1758), à Berghen (1758), à Corbach (1760), et fut maréchal de France à 42 ans. Sous

Louis XVI, il appartenait au parti, cher à la reine, qui aurait voulu ramener le duc de Choiseul, son proche parent, au ministère. Dès 1777, on parlait de lui donner, à lui, le département de la guerre (V. *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 105, 17 octobre 1777). Pendant la guerre d'Amérique, il eut le commandement général des côtes (*op. cit.*, t. I, p. 363, 1er février 1781). En 1789, le maréchal de Broglie fut pendant quelque temps ministre de la guerre; il émigra presque au début de la Révolution et mourut à Munster en 1804.

Broglie (maréchale de).

Elle était cousine germaine de la duchesse de Choiseul et de la duchesse de Gontaut, mère de Lauzun.

Bruguières (de).

Ce personnage, souvent nommé dans les mémoires et écrits du temps, était un inspecteur de police qui, après avoir, avec Muron, poursuivi Mirabeau en Provence (1776), fit marché avec Mme de Ruffey en vue d'arrêter sa fille. Il saisit, en effet, le 14 mai 1777, les deux amants à Amsterdam et les ramena à Paris; mais il devint alors leur confident, visita Sophie chez Mlle Douai, Mirabeau à Vincennes, et fut, pendant les premiers mois de leur captivité, le ministre de leur correspondance.

De Bruguières était renommé aussi pour le rôle qu'il avait joué dans l'affaire du comte de Morangiès et on le trouve mêlé à l'histoire de l'attaque nocturne dont le chevalier de Saint-Georges fut un jour l'objet. Amelot aurait voulu qu'il fût cassé, bien qu'il eût été utile à M. Le Noir, « dans des circonstances délicates et importantes » (lettre du 30 avril 1779, Archives nationales, O, 490, Correspondance 1779, p. 218. — V. aussi Bachaumont, t. XIV, p. 44, 1er mai 1779). Mais de Bruguières resta en fonctions, comme le prouve sa participation réitérée dans la suite à certaines arrestations retentissantes : il prit part à celle de Linguet, qui parle de lui avec colère (V. *Mémoires sur la Bastille*, Londres, 1783, p. 10, note 10). En 1785, il est à Lausanne et en ramène un certain comte de Sanois; c'est en cette circonstance qu'il refusa une place dans la voiture du prisonnier à l'auteur du *Tableau de Paris*, Mercier, disant que « c'était trop mauvaise compagnie, qu'il ne voyageait point avec un taré » (Bachaumont, t. XXIX, p. 64 et 153, 31 mai et 18 juillet 1785). L'année suivante, de Bruguières signifie au comte Cagliostro son ordre d'exil; et il est fort semoncé par le lieutenant de police pour avoir fait main basse, en cette occurrence, sur quelques bouteilles de vin de Beaune (Bachaumont, t. XXXII, p. 152 et 157, 28 et 30 juin 1786). L'anecdote est typique, et elle justifie la rupture de Mirabeau avec son ex-« Pylade », qu'il accusait de rapacité et de pillage. Enfin, nous avons sous les yeux un rapport autographe de de Bruguière, sur la poursuite exercée, cette même année 1786, contre un M. de Tolozan fils, qu'il captura à Strasbourg et ramena à Saint-Lazare.

Le nom du susdit est écrit tantôt Bruguières, Brugnières, Brignières, tantôt des Bruguières; nous écrivons de Bruguières, au vu de sa signature.

Brutus.

M. Junius Brutus, meurtrier de César, se tua, après sa défaite, sur le champ de bataille de Philippes (An 42 avant J.-C.).

Buffon.

Georges-Louis Leclerc, comte de

Buffon, né à Montbard en Bourgogne, le 27 septembre 1707, était membre de l'Académie des sciences (1733), de l'Académie française (1753) et intendant du Jardin royal des plantes. Mirabeau fut toujours un admirateur de Buffon, et l'éloge réitéré qu'il fait de lui à La Fage, dans la lettre notamment du 7 décembre 1780, est curieux à rapprocher de ce qu'il dit à Sophie du même Buffon dans une lettre du 1er décembre 1778. (V. *Correspondance de Vincennes*, t. II, p. 413. — V. aussi t. III, p. 26.)

Adressé à Sophie, l'éloge de Buffon est d'autant plus piquant que celui-ci était l'ami intime du président de Ruffey, son père, qu'il entretenait avec ce dernier une correspondance assidue, et que, dans sa jeunesse, la future marquise de Monnier lui avait été présentée : « Rien ne pouvait m'être plus agréable, avait écrit Buffon, que la visite de Mme de Ruffey et la vue de Mlle votre fille, qui est d'une figure charmante », et quelque temps après : « Mes respects, je vous prie, à Mme de Ruffey et à la belle demoiselle que j'ai eu l'honneur de voir à Montbard » (lettres des 29 juillet 1769 et 10 janvier 1770, *Correspondance inédite de Buffon*, publiée par M. Henri Nadault de Buffon, 2 vol. 1860, t. II, p. 124 et 125).

Buffon est mort le 16 avril 1788. — Sur Buffon, V. *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 308 et suiv.

Bussy (comtesse de).

La comtesse de Bussy-d'Agonneau était la fille d'un ancien capitaine au service du roi de Pologne, du nom de Letellier. Le comte l'avait épousée malgré sa famille. Ils étaient poètes tous deux, et l'on trouve, de la comtesse surtout, un assez grand nombre de pièces de vers dans l'*Almanach des Muses*. Le comte de Bussy, ayant été accusé d'escroqueries, fut mis par lettre de cachet à Pierre-Encise, où il resta jusqu'en 1786. La comtesse prit son veuvage en patience et mena une vie assez déréglée. Mirabeau la connut après sa sortie de Vincennes ; dans sa correspondance avec Vitry où il est souvent question d'elle, il l'appelle *Zénéide* et parfois *la belle des belles*. La comtesse de Bussy est morte à la fin de 1783.

Cabris (marquise de).

Marie-Louise-Élisabeth de Riquety de Mirabeau, fille cadette du marquis de Mirabeau, née le 4 septembre 1752, avait épousé Jean-Paul de Clapiers, marquis de Cabris, qui habitait à Grasse. Elle avait eu déjà quelques aventures retentissantes, et c'est pour la défendre contre un insolent que Mirabeau avait eu son affaire avec le baron de Villeneuve-Mouans (V. *ce nom*), lorsqu'au mois de décembre 1776, elle quitta à l'improviste la maison de son mari et vint se fixer à Lyon, au couvent de la Déserte. De là, elle entretenait une correspondance suivie avec Mirabeau et avec Mme de Monnier. Lorsque le premier eut quitté Dijon, elle l'accompagna en Suisse et dans le midi de la France, et fut sans doute, avec son amant Briançon (V. *ce nom*), dans la confidence du projet d'enlèvement qui se réalisa le 24 août 1776.

Mme de Cabris vint alors rejoindre à Paris sa mère, qui soutenait contre « l'Ami des hommes » un premier procès qu'elle perdit, puis, lorsque la marquise eut été enfermée chez les dames de Saint-Michel, elle continua à la défendre. Le marquis obtint que Mme de Cabris fût exilée de Paris ; il allait obtenir plus, lorsque, par une habile manœuvre, elle rentra à Grasse chez

son mari. La tête de M. de Cabris n'avait jamais été bien solide ; il était dès lors tout à fait fou. Sa famille obtint, le 11 janvier 1778, du siège de Grasse une sentence d'interdiction, qui fut confirmée, le 8 avril suivant, par le Parlement d'Aix. Dans l'intervalle, un ordre du roi avait été sollicité par tous les Clapiers, et Mme de Cabris, arrêtée le 24 février 1778, avait été conduite au couvent de Sainte-Ursule, à Sisteron.

La marquise de Cabris était une personne remarquable par sa beauté, son intelligence et son énergie. Son père et le bailli, son oncle, qui l'ont poursuivie avec une rigueur qui jamais ne s'est démentie, ont bien été obligés de rendre justice à ses qualités : « Celle-ci, écrivait le bailli, est jeune, aimable quand elle veut, séduisante, belle et l'air noble. » Il parle quelque part ailleurs de sa « grande éloquence » (lettres des 15 et 21 mars 1778). Mirabeau dit de son côté qu'elle était plus que jolie ; il fait à maintes reprises l'éloge de sa taille et de sa beauté, mais, bien qu'elle eût à un moment donné soutenu sa cause, il ne tarda pas à l'accuser de trahison, et se montra, par la suite, son ennemi passionné. (V. *Correspondance de Vincennes*, t. I, p. 63; t. III, p. 31, 229, 249, 298, 299 ; t. IV, p. 55, 262, 274, lettres des 9, 16 mai, 1er juillet, 19 novembre 1779, août, 11 septembre 1780.)

A Sisteron cependant, Mme de Cabris troublait, par le tapage de ses réceptions, le recueillement de la communauté. Néanmoins, elle souleva en sa faveur quelques-unes des religieuses, abbesse en tête, une partie notable de la population et jusqu'aux magistrats de la sénéchaussée, dont certains s'étaient laissés prendre à l'appât de ses charmes. C'est de là qu'elle lança, en 1779, un mémoire dirigé surtout contre le bailli, son oncle, qui parvint jusqu'à Paris et y passionna la cour et la ville. (V. Bachaumont, t. XIII, p. 360, 12 mars 1779. — *Mercure de France* du 25 avril 1779. — V. aussi : *Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 344 ; t. IV, p. 132, lettres du 19 juillet 1779 et 9 janvier 1780.) Le Parlement d'Aix fit lacérer ce mémoire, mais on ne put pas faire censurer, à Paris, les maitres du barreau qui avaient signé la consultation. La situation se prolongea ainsi pendant plus de deux ans. Cependant, la marquise de Mirabeau ayant gagné son procès et recouvré sa liberté, obtint celle de sa fille. La Cabris sortit du couvent le vendredi 8 juin 1781 ; le peuple de Sisteron alluma des feux de joie, les tambours, violons et flûtes donnèrent des aubades, et la belle, charmée de tant d'hommages, remerciait de sa fenêtre le public (lettre du bailli au marquis du 13 juin 1781).

Toutefois l'arrêt d'Aix tenait, et la dame réclamait à tous les échos sa fille et son mari. Un arrêt du Conseil des dépèches du 15 août 1783 cassa la procédure d'interdiction, qui dut être reprise à Paris. On fit de nouveaux mémoires. Mme de Cabris échoua au Châtelet dans ses prétentions, mais au Parlement, après une éloquente plaidoirie de de Sèze, elle obtint un succès relatif : l'interdiction fut maintenue, mais la garde du mari fut confiée à la femme, celle de la fille à sa mère. (V. Bachaumont, t. XXXIII, p. 11, 8 septembre 1786. — V. aussi : *Œuvres de M. de Sèze*, t. I, mémoires et plaidoyers de Raymond de Sèze, recueil factice, Bibliothèque nationale, F. 2977, A. 1.)

Mme de Cabris émigra pendant la Révolution. Elle rentra dans la suite et mourut le 16 août 1807 ; Lucas de Montigny qui est, en ce

qui la concerne, un témoin autorisé, dit que « l'âge mûr de Mme de Cabris a effacé les torts de sa jeunesse » et qu'elle a succombé longtemps avant la vieillesse, « épuisée par les soins pieux qu'elle prodiguait à la seule personne qui eût le droit de lui faire des reproches, à un époux devenu pauvre, infirme, et dont la démence, longtemps paisible, avait pris, avec l'âge, le caractère de l'aigreur, quelquefois de la fureur » (*Mémoires biographiques*, t. III, p. 284. — V. encore sur Mme de Cabris : Loménie, *Les Mirabeau*, t. III, p. 122 et suiv.).

CADET DE GASSICOURT.

Cadet de Gassicourt (Charles-Louis), né à Paris le 23 janvier 1769, était le fils du pharmacien Louis-Claude Cadet de Gassicourt qui, au dix-huitième siècle, eut une grande notoriété comme chimiste; il fut d'abord avocat au parlement, puis s'occupa de littérature, de politique, et n'embrassa la profession de son père qu'à 32 ans, en 1801. Il est mort le 21 novembre 1821, laissant de nombreux ouvrages sur les sujets les plus variés.

Il avait fait en 1800, au lycée Thélusson, sur Mirabeau, une conférence qui parut avec ce titre : *Essai sur la vie privée de Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau*, an VIII. Cette étude avait été imprimée d'abord dans *le Mois*, deuxième année, t. 5, nº 14. Elle a été réimprimée en tête de la *Correspondance de Vincennes*, dans le sixième volume de l'édition de 1820 des *Œuvres de Mirabeau*.

CAFÉ DE LA RÉGENCE.

Le café de la Régence, place du Palais-Royal, près la rue Saint-Honoré, était une véritable académie de joueurs d'échecs ; Philidor (V. *ce nom)* en était un des principaux habitués. Le voisinage de l'Opéra y attirait aussi les musiciens et tout un cortège d'amateurs.

CALONNE.

Charles-Alexandre de Calonne, né le 20 janvier 1734, fut successivement avocat au parlement de Paris, avocat général au Conseil provincial d'Artois, procureur général au Parlement de Douai, maître des requêtes, intendant à Metz, puis à Lille; à la fin de 1780, on parlait de lui pour remplacer Sartine à la marine, et on le disait « fort aimé et estimé de la reine » (*Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 321, 14 octobre 1780). Mais dès lors il aspirait au contrôle général : « A chaque mutation nouvelle, dit Marmontel, c'était lui qu'appelaient toutes les voix des gens du monde. Enfin il fut nommé, et, en arrivant à Fontainebleau où était la cour, on eût dit qu'il tenait en main la corne d'abondance ; on l'accompagnait en triomphe » (*Mémoires*, t. III, p. 322). Nommé le 3 novembre 1783, il resta en fonctions jusqu'au mois d'avril 1787. C'est pendant son administration qu'eut lieu la première Assemblée des notables. Calonne, qui fut pendant l'émigration un des principaux agents du comte de Provence, est venu mourir à Paris en 1802.

CASTELLANE (VICOMTE DE).

Gaspard de Castellane, dit le vicomte de Castellane, colonel-lieutenant du régiment de Penthièvre et premier écuyer du duc de Penthièvre, était, par sa mère, née de Simiane, l'arrière-petit-fils de Mme de Sévigné. Il avait été élevé par son aïeule, l'aimable Pauline, fille de Mme de Grignan. (V. *Mémoires historiques de la princesse de Lamballe*, écrits par Mme Guénard, baronne de Méré, t. I, p. 204.) De son mariage avec Renée de Four-

nier, il avait eu deux filles : l'aînée, mariée au marquis du Luc, fils de la comtesse de Vintimille, que chacun savait être fils de Louis XV (V. *Louis XV intime et les petites maîtresses*, par le comte Fleury, Paris, 1899, p. 49 et suivantes), était morte en 1770 ; l'autre était la princesse de Berghes (V. *ce nom).*

CAUMARTIN.

Antoine-Louis-François Le Fèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, né le 30 juillet 1725, était prévôt des marchands depuis le mois d'août 1778.. Les chanteurs et danseurs s'étant mutinés, en 1779, contre de Vismes, leur directeur, on résilia le bail de ce dernier, mais la ville de Paris, prenant en régie l'administration de l'Opéra, résolut de conserver ledit de Vismes comme directeur, et le chef de l'administration municipale eut naturellement une autorité prépondérante. Bachaumont nous montre M. de Caumartin réprimandant les mutins et leur signifiant les volontés du roi (t. XIII, p. 368, 15 mars 1879). — V. *Vismes (de).*

CÉSAR.

C. Julius Cæsar, général romain, dictateur (100-44 avant J.-C.).

CHAMPAGNY (DE).

L'un des créanciers de Baudouin.

CHARLES VII.

Roi de France (1422-1461).

CHARTRES (DUC DE).

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, né à Saint-Cloud, le 13 avril 1747, fils du duc d'Orléans, marié le 5 avril 1767 à Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre. On trouve, pendant sa jeunesse, le nom du duc de Chartres, mêlé à beaucoup d'aventures galantes et scandaleuses. Compagnon de plaisirs du comte d'Artois, il se signalait surtout par des entreprises amoureuses et par de folles dépenses. On lit son nom dans *l'Espion dévalisé*, au cours du récit de l'aventure bizarre attribuée à La Tagnerette (V. *Dubut de la Tagnerette).* Devenu duc d'Orléans en 1785, il joua, dans les premiers temps de la Révolution, un rôle dont le jugement appartient à l'histoire. Il est mort sur l'échafaud le 6 novembre 1793.

CHARTRES (DUCHESSE DE).

Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, née le 13 mars 1753, fille du duc de Penthièvre et de Marie-Thérèse-Félicité d'Est. — (V. sur le mariage de Mlle de Penthièvre avec le duc de Chartres en 1769, *Mémoires d'Oberkirch*, t. I, p. 356 ; — sur les voyages de la duchesse de Chartres en Italie et en Hollande avec la princesse de Lamballe et Mme de Genlis, *Mémoires de Genlis*, t. III, p. 27 et suivantes, 60 et suivantes ; *Mémoires de Lamballe*, écrits par Mme Guénard, t. I, p. 216 ; *l'Espion anglais*, t. IX, p. 145.) Mme de Chartres, devenue duchesse d'Orléans, a longtemps survécu à son mari ; elle est morte le 22 juin 1821.

CHOISEUL (DUC DE).

Étienne-François, duc de Choiseul-Stainville, né le 28 juin 1719, fut ministre des affaires étrangères, portefeuille auquel il joignit dans la suite celui de la guerre, de 1758 à 1770. Il fut ensuite disgracié et exilé dans ses terres. Sous Louis XVI, la reine, dont il avait fait jadis le mariage, aurait voulu le voir rentrer aux affaires, et un parti puissant, auquel s'opposait celui du duc d'Aiguillon, l'y poussait. Mais le roi n'aimait pas Choiseul, et il le reçut assez froidement, lorsqu'il reparut à

la cour. On considérait, à la fin de 1780, que le renvoi de MM. de Sartine et de Montbarrey, et leur remplacement par MM. de Castries et de Ségur, étaient autant de succès pour le parti Choiseul. Le duc de Choiseul est mort en mai 1785.

CIVRAC (MADAME DE).

Mme de Civrac, qui fut dame d'honneur de Madame Victoire de 1761 à 1786, était fille de J.-B. de la Faurie, conseiller au parlement de Bordeaux. Elle avait épousé Jacques de Durfort, dit le marquis de Durfort-Civrac, plus tard duc de Civrac, qui fut nommé, en juin 1766, ambassadeur auprès de l'empereur. De ce mariage était né Jean-Laurent de Durfort-Civrac qui, ayant épousé, en 1762, l'une des filles du duc de Lorges, sa cousine, prit dès lors le titre de comte de Lorges, et fut duc de Lorges après la mort de son beau-père. Lorsqu'en 1779, la compagnie du duc de Villeroy fut donnée au jeune comte de Gramont, déjà fiancé à Mlle de Polignac (V. *Guiche (duchesse de)*, ce fut au grand dépit des Civrac, qui convoitaient cette charge pour le duc de Lorges, leur fils. (V. lettres du comte de Mercy-Argenteau, des 17 juin et 14 juillet 1779, *Correspondance*, etc., t. III, p. 321 et 330. — Bachaumont, t. XIV, p. 103, 22 juin 1779.) On devait plaisanter Mme de Civrac sur son origine bourgeoise : en effet, dans la *Bibliothèque des dames de la cour*, facétie manuscrite qui courait Versailles à la fin de 1783, elle est traitée de « bourgeoise de qualité » (Bachaumont, t. XXV, p. 44, 15 janvier 1784).

La duchesse de Civrac était une grande amie du marquis de Mirabeau. Elle connaissait le comte et l'appréciait fort, le jugeant fait, disait-elle, « pour leur grimper sur le dos à tous » (lettre du marquis au bailli du 13 août 1780). Lors du premier voyage de Mirabeau à Versailles après sa sortie de Vincennes, Mme de Civrac fut une des premières personnes qu'il y vit (lettre du même au même, du 19 janvier 1781).

CLOZEAUX (DES).

Commis aux affaires étrangères, créancier de Baudouin.

CŒUR-DE-ROI (MADAME DE).

Françoise-Louise-Renée Baudouin, sœur de Baudouin du Guémadeuc. Elle avait épousée, en 1760, Joseph-Michel de Cœur-de-Roi, conseiller au parlement de Bourgogne, qui fut fait premier président de la Cour souveraine de Lorraine, en 1767.

CONDILLAC.

Étienne Bonnot de Condillac, philosophe, membre de l'Académie française (1715-1780.)

CONFRÉRIE JULIENNE (la).

V. *Franc-Maçonnerie*.

CONNÉTABLIE OU TRIBUNAL DES MARÉCHAUX DE FRANCE.

V. sur le fonctionnement de ce tribunal : *Recueil concernant le tribunal de N. S. les maréchaux de France*, par M. de Beaufort, premier lieutenant de la connétablie, 1784, 2 vol. — V. aussi : *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, de Guyot, 1784, t. XIII, v° Point d'honneur (article de Boucher d'Argis).

Mercier dit : « On voit dans l'histoire qu'ils (les maréchaux) avaient une juridiction souveraine et sans appel sur les gens de guerre et la noblesse. De nos jours ils prennent encore connaissance de tout billet et engagement d'honneur. Le tribunal des maréchaux de France est le seul

qui soit redoutable aux égrefins; et il faut avouer que quelques militaires ne sont point assez délicats lorsqu'il s'agit d'emprunter pour ne pas rendre. Il serait à désirer que les citoyens portassent à ce tribunal toutes les affaires d'honneur sur lesquelles nos lois sont muettes ou insuffisantes. » Il se plaint ensuite que les tribunaux ordinaires ne voient que la question d'argent et il ajoute : « Nos ancêtres étaient plus heureux que nous ; ils avaient des tribunaux ouverts pour tout ce qui choquait leur noble fierté. Les maréchaux de France ont deux juridictions : l'une volontaire, quoique en partie contentieuse, concernant le point d'honneur entre la noblesse et les gens de guerre, l'autre purement contentieuse... Les maréchaux de France exercent la première eux-mêmes dans leur tribunal ; ils y terminent les différends qui viennent à leur connaissance... » (*Tableau de Paris*, t. VIII, chap. 642, p. 219 et 220.)

Le bailli de Mirabeau parle quelque part d'un personnnage qui « s'était donné le soin de vergeter avec un bâton l'habit d'un gentilhomme soi-disant, lequel avait son habit sur le dos, et crut devoir instruire MM. les maréchaux de France du soin que le comte (ce n'était pas Mirabeau) avait pris à sa toilette » (lettre au marquis du 4 mai 1781). Le marquis de Mirabeau fut menacé lui-même, en 1782, d'une plainte au tribunal des maréchaux par M. de Marignane, qui l'accusait d'avoir manqué à sa parole en n'empêchant pas Mirabeau d'approcher de sa femme (lettres du bailli du 23 novembre 1782, du marquis du 3 décembre 1782). — V. encore diverses anecdotes dans Métra, t. I, p. 12; t. VI, p. 283 ; t. XVIII, p. 298, dans l'*Espion anglais*, t. I, p. 150, et dans Imbert, *Chronique scandaleuse*, p. 141. — V. *Dauvers*.

Contes et nouvelles.

Dès le début de 1780, Mirabeau annonçait à Sophie la publication prochaine de ses *Contes* (*Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 140 et 165, lettres des 9 janvier et 21 février 1780.) Il ne croyait pas à propos d'ajouter, comme dans la lettre à Julie du 3 novembre 1780, que ces bagatelles eussent été faites « par obéissance pour sa grande dame. »

Un *Recueil de contes*, attribué à Mirabeau, parut en effet à Londres en 1780, et, avec un nouveau frontispice, en 1785. Ces contes ont été réimprimés à Tours en l'an IV (1796), pour former le troisième volume de la traduction de Tibulle (V. *Tibulle*). « Ce recueil, dit Quérard, contient seize morceaux. Quinze sont tirés ou abrégés du « Conservateur », ouvrage périodique publié par Bruix et Turben, de 1756 à 1761. Le seizième, intitulé « Armide et Renaud », est la réunion des principaux traits des amours d'Armide et de Renaud dans les quatorzième, quinzième et seizième livres de la *Jérusalem délivrée* » (*La France littéraire*, t. VI, v° Mirabeau, p. 158. — V. aussi : Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques*, t. IV, p. 53, note 7).

Conversion (Ma).

Parlant de *Ma conversion*, Mirabeau écrit à Sophie : « C'est un roman tout à fait fou, une bonne charge et un vrai livre de morale. » « Il ajoute : « *Ma conversion* est beaucoup plus plaisante que *Parapilla* » (*Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 166 et 189, lettres des 21 février et 26 mars 1780). Sophie tremblait que Baudouin ne détournât *Ma conversion*, et n'en

tirât parti au préjudice de Mirabeau (lettre du 8 mai 1780).

Le livre parut en 1783. « Cet écrit, dit Quérard, ne présente qu'une suite de tableaux dégoûtants et tout à fait dignes de l'Arétin » (*La France littéraire*, t. VI, v° Mirabeau, p. 158. — V. aussi Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques*, t. IV, p. 54 et 55).

COUCY.

La tournure « mon cher Coucy » employée par Mirabeau en s'adressant à La Fage, semble inspirée par une réminiscence, qui se rapporterait au fait suivant : en 1734, Voltaire donna une tragédie : *Adélaïde Duquesclin*, qui fut froidement accueillie. Comme, à la fin du dernier acte, Vendôme, s'adressant au sire de Coucy, l'interpellait en ces termes : « Es-tu content, Coucy ? » — *Coussi, Coussy*, repartit un spectateur, ce qui fut le signal de la chute. Voltaire conte lui-même cette anecdote dans la préface de sa tragédie. La pièce fut rejouée en 1752, sous ce titre : *le duc de Foix*, et, en 1765, sous son titre primitif.

COUVERTS (AFFAIRE DES).

L'anecdote des couverts volés par Baudouin chez Miromesnil a été contée tout au long dans *Paris, Versailles*, etc., t. II, p. 153. — (V. aussi : Nougaret et Beauchamp, *Histoire du donjon et du château de Vincennes*, t. III, p. 265 et 266.) Mais le bruit de l'aventure courait dès l'entrée de Baudouin à Vincennes. Parlant de l'internement d'un maître des requêtes, « riche, mais joueur et dissipé », Métra écrit, le 18 janvier 1780 : « C'est une folie de *distraction* qui l'avait saisi ; en sortant de table chez M. le garde des sceaux, il lui était arrivé plusieurs fois de mettre des couverts d'or ou d'argent dans sa poche » (t. IX, p. 154). Bachaumont revient sur l'histoire plus de deux ans après, par allusion du moins, lorsqu'il s'étonne que « la honteuse aventure qui a obligé M. Baudouin du Guémadeuc à vendre sa charge et à s'absenter de Paris » ne l'ait pas « infiniment humilié », et « qu'il ose faire parler de lui de nouveau et se reproduire dans les papiers publics » (t. XX, p. 185. 5 avril 1782).

Cadet de Gassicourt, dans son *Essai sur la vie privée* de Mirabeau, dit, au contraire, que Baudouin était « fort innocent de ce crime. » Il ajoute que « le citoyen Lalande, de l'Académie des sciences, a été autorisé par le magistrat suprême de démentir l'accusation dans les journaux » (p. 25, note 1). Il est curieux de savoir ce qu'en a dit Mirabeau lui-même dans le seul écrit où il ait prononcé le nom de Baudouin. Or, voici ce qu'on lit dans les *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon* : « Baudouin, maître des requêtes..., homme instruit et retors, dont la réputation a croulé tout-à-l'heure, sans qu'il soit bien prouvé s'il est coupable ou s'il n'est que malheureux » (p. 84).

CRÉBILLON FILS.

Claude-Prosper Jolyot de Crébillon, fils du poëte tragique du même nom, né en 1707, mort en 1777, se fit le « peintre flatteur de cette belle société de la Régence, où le libertinage était érigé en système, où une dialectique subtile et froide servait à justifier une dépravation raffinée » (*Encyclopédie du dix-neuvième siècle*, v° Crébillon. — V. aussi La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. II, p. 89-92.) La distinction que Mirabeau fait volontiers entre les hommes à la Calprenède et ceux à la Crébillon, distinction qu'il aurait empruntée lui-même à une lettre de Dupont (V. *Corres-*

pondance de Vincennes, t. IV, p. 294), consiste à mettre d'un côté les amants qui professent de grands et beaux sentiments, de l'autre les libertins et les roués. — V. le portrait de Crébillon fils dans Mercier, *Tableau de Paris*, t. X, p. 42.

CRÉQUI.

François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, maréchal de France, prit part avec gloire à diverses campagnes sous Louis XIV, mais il fut battu en 1675, à Consarbruck.

DANTE.

Dante Alighieri, poète florentin, auteur de *la Divine Comédie* (1265-1321).

DAUPHINE.

Marie-Josèphe de Saxe, fille d'Auguste, roi de Pologne, née le 4 novembre 1731, mariée le 9 février 1745 à Louis, dauphin, fils de Louis XV, veuve le 19 décembre 1765, morte en 1768, mère de Louis XVI.

DAUVERS (LES).

V. *Dauvers,* père de Julie, *Dauvers,* frère de Julie, *Dauvers (Julie), Dauvers (Madame), R. (Mme du).*

DAUVERS, père de Julie.

M. Dauvers, père de Julie, avait été d'abord dentiste de la dauphine et de Mesdames, filles du roi ; on trouve son nom, en cette qualité, dans l'*Almanach royal*, dès 1764 ; il fut plus tard dentiste de Mesdames Adélaïde et Victoire, puis de la comtesse d'Artois, et ce, jusqu'en 1792. Il avait habité, de 1772 à 1779, rue de l'Arbre-Sec ; en 1780, il vient se fixer rue Saint-Nicaise, tout près des magasins de l'Opéra.

En 1781, lors de sa fugue à Gien, Mirabeau est fort inquiet par le fait d'une dette d'honneur de vingt-cinq louis, et il fait partager son inquiétude à Sophie. Celle-ci lui écrit au au lendemain de l'entrevue : « Tu m'inquiètes fort pour ton billet d'honneur, cher ami; tire-toi de là à tout prix ! Comment ? tu ne trouveras pas vingt-cinq louis pour t'acquitter? Cela ne me paraît pas la mer à boire » (lettre du 13 juin 1781), et presque aussitôt après à Boucher : « Il me paraît fort embarrassé pour un billet d'honneur dont M. Dupont m'avait aussi parlé » (inséré dans une lettre à Mirabeau du 15 juin 1781). Or, dans le même temps, Mirabeau doit précisément vingt-cinq louis à Dauvers, comme il ressort d'une lettre du marquis à Prousset publiée ci-dessus dans les pièces justificatives *(Appendice L)*, et d'une autre de Mirabeau lui-même à Boucher du 10 octobre 1781 : « La raison du non-envoi du quartier est le besoin que du Saillant a eu des vingt-cinq louis avancés par Dauvers. »

Qu'on rapproche ce qui précède du récit fait par le marquis au bailli de ce qui se passa après le retour de Gien et tout devient aussitôt limpide : « Il fallut payer quelque article pressé aux maréchaux de France, et pour lesquels il était horriblement compromis par des lettres qui existent dans des dépôts, et cet homme, incroyable pour la facilité, avait humé dans la prison d'État tous les secrets d'intrigue folle et infernale » (lettre du 18 janvier 1782).

DAUVERS, frère de Julie.

Il servait en Amérique dans les Enfants perdus de Rochambeau.

DAUVERS (JULIE).

Maîtresse de La Fage, correspondante de Mirabeau (V. l'introduction et les lettres).

Dauvers (madame), mère de Julie.

Elle avait rempli un emploi auprès de l'infante, duchesse de Parme.

Davoust.

Pierre-Charles Davoust, conseiller d'État, était, avec le comte de Mareuil, l'un des syndics désignés par les créanciers de Baudouin, unis en vertu du contrat d'union passé devant notaires, le 29 janvier 1780.

Décaméron.

V. *Boccace.*

Déesse des Alpes.

Cette expression désigne la princesse de Lamballe, appartenant, par sa naissance, à la maison de Savoie.

Delamalle.

Gaspard-Gilbert Delamalle, né le 25 octobre 1752, fut reçu avocat au parlement, en 1774, lors de la première audience qui suivit le retour de l'ancien parlement. Il plaida avec éclat de nombreuses causes et notamment celle de la marquise de Mirabeau, au mois d'avril 1781. C'est lui qui, comme le comte avait assisté à l'audience, suivant l'affaire dans l'intérêt de son père, s'approcha et lui demanda : « Êtes-vous content de moi, Monsieur le comte ? » (lettre du marquis au bailli, du 28 avril 1781).

Delamalle fut bâtonnier lors de la réorganisation du barreau de Paris. Il devint ensuite conseiller d'État et conserva ces fonctions jusqu'à la révolution de 1830. Il est mort le 25 avril 1834.

Délie.

Plusieurs odes d'Horace et de Tibulle sont adressées à Délie.

Delille.

Jacques Delille, né à Aigueperse, le 22 juin 1738, mort à Paris, le 2 mars 1813, fut élu membre de l'Académie française en 1774 (V. *Suard*). Il était alors connu surtout comme traducteur, sa célèbre traduction en vers des *Georgiques*, qui remonte à 1769, lui ayant valu l'honneur d'être recommandé par Voltaire aux suffrages de l'Académie. Mais il donna, en 1780, son poëme des *Jardins*. Au temps de Louis XVI, son nom était écrit souvent *de Lisle*, et c'est ainsi que sont signées les pièces de cet auteur imprimées à cette époque dans l'*Almanach des muses*. L'épigramme rapportée par Mirabeau, dans la lettre à La Fage du 5 décembre 1780, se trouve aussi dans *l'Espion dévalisé*, p. 183. — V. encore sur Delille, sur son poème des *Jardins* et sa traduction des *Géorgiques*, La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. III, p. 195 et suiv. et les *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 90.

Delmotte.

Commis de l'inspecteur de police Goupil, entré à la Bastille le 9 mars 1778, mis en liberté le 17 avril suivant. — V. *Goupil, Goupil (femme).*

Desjobert.

Desjobert était procureur au Parlement de Paris depuis 1742. C'était le conseil du marquis de Mirabeau et de beaucoup d'autres, « le conseil public attitré de tous les grands, et caché de tous les juges, qui y viennent à sept heures du matin et neuf heures du soir » (lettre du marquis au bailli du 8 janvier 1779). Sa fidélité d'ailleurs était inébranlable : les conseils de Mme de Mirabeau avaient inséré dans un mémoire en préparation une lettre vraie ou supposée, où Desjobert était traité par le marquis de fripon. Un conseiller au Parlement montra cette pièce à l'inté-

ressé : « Remportez-moi votre mémoire, répondit celui-ci, je ne le veux point voir. Quand M. de Mirabeau se plaignait de moi, il avait tort ; nous nous sommes mieux connus depuis et je lui suis attaché pour la vie » (lettre du marquis au bailli du 22 juillet 1780).

Desjobert habitait rue Saint-Benoit, dans le faubourg Saint-Germain. C'est à sa porte qu'un jour du mois de janvier 1781, le père et le fils se retrouvèrent pour la première fois en présence : « Je me suis, écrivait le marquis, trouvé face à face vis-à-vis de lui sortant de chez Desjobert. Je lui trouvai l'œil perçant, l'air fort et sain ; il s'écarta le plus qu'il put, et je passai mon chemin » (lettre au bailli du 26 janvier 1781).

Didon.

Fondatrice et reine de Carthage, aima Enée et fut abandonnée par lui, suivant Virgile *(Énéide,* livre iv).

Diomède.

Roi d'Etolie, héros d'Homère dans l'*Iliade*.

Diot (mademoiselle).

Mlle Diot de Blanchard, que les registres de la police désignent sous le prénom de Suzanne, mais que Sophie appelle Émilie, était une fille de mœurs légères que Mme de Monnier avait connue chez Mlle Douai, et qui resta avec elle, une fois sortie de la maison, en correspondance réglée ; elle visitait la petite Gabrielle-Sophie, et en envoyait des nouvelles à sa mère (*Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 440 et 460, lettres des 16 et 29 août 1779). Nous savons peu de chose sur cette personne, sinon qu'elle avait reçu une éducation assez soignée, car elle était « fort bonne dessinatrice », et Mirabeau espérant qu'elle saurait « mieux que dessiner », souhaitait qu'elle fît au pastel ou en miniature un portrait de sa fille (*op. cit.*, t. III, p. 496, lettre du 9 septembre 1779). Sophie parle d'elle dans les termes que voici : « Je crois que si elle était tombée dans les mains d'un homme honnête, elle l'aurait été ; mais elle a été si singulièrement élevée qu'ayant été p... par faiblesse, elle l'est devenue par goût ; mais elle avait vraiment bon cœur, est serviable et m'aime ; ses jalousies, ses fougues, augmentées sans doute par son tempérament quand je l'ai connue, la rendent insupportable de près, mais c'est une fort bonne enfant » (lettre du 12 juin 1780).

Mirabeau fait lui-même ainsi son portrait physique, dans une lettre à Boucher du 29 août 1779 : « Elle a de beaux yeux noirs et le feu que ces yeux présagent. »

Au commencement de 1780, se rappelant tout à coup quelques histoires de jeunesse, Mirabeau s'effarouche de la liaison de Sophie avec cette fille perdue, et il accumule, au sujet de la Diot, les révélations et les aveux. (*Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 144, 150, 153, 161, 163, lettres des 26 janvier et 21 février 1780). Il écrit aussi, le 26 janvier 1780, à Boucher qu'il a toujours désapprouvé l'intimité de sa maîtresse avec cette personne, et « son espèce de confiance en elle ». — « J'ai retardé, ajoute-t-il, cette explication toujours désagréable parce que j'ai espéré que la Diot se démasquerait d'elle-même ; mais comme presque toutes les filles parlent à merveille *sentiment*, et que les femmes honnêtes et aimantes sont très facilement dupes de ce jargon, je vais casser les vitres et ôter à ma Sophie une correspondance si peu digne d'elle. »

Ses représentations, si elles étaient sincères, furent peu écoutées, et,

pendant toute l'année 1780, la Diot continua à jouer un rôle dans leurs affaires : en avril 1780, la Tagnerette, sorti depuis peu de Vincennes, où il avait rénoué avec Mirabeau les souvenirs d'une ancienne vie de plaisir, ne se pressait pas de tenir ses promesses. Il ne donnait plus signe de vie, et c'est Émilie Diot que, d'accord avec Mirabeau, Sophie chargeait d'aller le relancer; non seulement on se servait d'elle, mais de l'amant du moment, un certain banquier, qui habitait rue Simon-le-Franc. Celui-ci obtint, non sans peine, un rendez-vous et finit par arracher une lettre au jeune administrateur des postes, qui tremblait toujours devant les siens (lettres de Sophie des 22 avril, 4, 11, 18 mai, 5, 12, 19, 30 juin, 26 août 1780).

Émilie Diot avait elle-même un frère, qui avait été jadis enfermé à Saint-Lazare. C'est une Manon Lescaut que cette fille, et elle semble détachée, avec son entourage, du célèbre roman de l'abbé Prévost.

DODEU *(lisez* d'AUDEUX).

Les d'Audeux étoient une famille de Besançon qui, tenant à la fois au clergé et au monde parlementaire, était unie à M. de Monnier par des liens de parenté. L'un des membres de cette famille s'était trouvé sans doute à Paris en relation avec les Dauvers, et Julie avait dû le consulter sur les aventures de Mirabeau en Franche-Comté. Le nom de d'Audeux se rencontre à plusieurs reprises dans les lettres de Sophie et même, une fois, sous la plume de Mirabeau, dans la *Correspondance de Vincennes* (t. IV, p. 99, 13 décembre 1779).

En février 1781, Mme de Ruffey constate la présence, à Paris, d'un certain abbé d'Audeux, et, au mois d'avril suivant, son départ.

Les Ruffey comptaient sur M. d'Audeux, conseiller au Parlement, pour réconcilier Sophie avec son mari. M. de Marville s'y employait. Or, M. de Marville, chargé, en 1775, comme conseiller d'État, d'aller réinstaller le Parlement de Franche-Comté, avait conservé là-bas de précieuses relations, et nul n'avait plus à se réclamer de lui que M. d'Audeux, dont la situation auprès de ses collègues n'était pas incontestée. (V. Estignard, *Histoire du Parlement de Franche-Comté*, t. I, p. 269, 322, 341, 347 et suivantes, 388 et 389.)

DOUAI (MADEMOISELLE).

Lorsqu'en 1777, Mme de Monnier fut ramenée à Paris, au lieu de l'envoyer à Sainte-Pélagie, comme l'avait demandé sa mère, M. Le Noir la plaça dans une sorte de pension dirigée par Mlle Douai. La société y était quelque peu mêlée, car, à côté de femmes coupables (il y avait alors la femme de l'avocat Aved de Loizerolles et celle du peintre Vernet), on y trouvait des filles publiques et aussi des folles en grand nombre, dont on entendait les cris de partout. Naguère Mlle Douai avait reçu des hommes aussi, et les sexes étaient parfois mélangés. Les pensionnaires étaient les unes sur les autres, entassées parfois jusqu'à sept dans une chambre. Sophie cependant était très favorisée, visitée par de Bruguières, qui lui apportait des nouvelles et des lettres de Vincennes, chaleureusement recommandée par M. Le Noir à Mlle Douai et honorée des bienveillants conseils de celle-ci.

La maison, quand Sophie y entra, était encore rue de Charonne, à deux pas de Ménilmontant, et tout contre le couvent de Popincourt où se trouvait Mme de Cabris; d'une fenêtre d'en haut on en voyait tout

le jardin. Elle apprit, après quelques semaines de séjour, qu'on allait se transporter à la Nouvelle-France, rue de Bellefonds, dans un appartement *charmant,* c'est-à-dire une chambre où elle serait seule. C'est rue de Bellefonds que Sophie mit au monde la petite Gabrielle-Sophie, le 7 janvier 1778. D'après les registres de la police, Mme de Monnier aurait quitté le 22 mars 1778 la maison de Mlle Douai pour être transférée au couvent des dames de la Croix. De là elle fut conduite, au mois de juin suivant, chez les Saintes-Claires de Gien. (V. *Saintes-Claires de Gien.)*

Mlle Douai (Manon Douai, comme l'appelaient ses pensionnaires) fut longtemps pour Mme de Monnier et pour Mirabeau une correspondante bénévole, visitant leur fille en nourrice et leur en envoyant des nouvelles. Le 4 janvier 1781, Sophie engage Mirabeau, devenu libre, à aller voir Mlle Douai : « Nous lui devons des égards, dit-elle, parce que dans le fait elle s'est donné bien des tracas pour nous obliger, et cette honnêteté de ta part la flattera plus que tout ce que tu pourras dire et faire ». Elle l'engage à se faire montrer les pensionnaires de la maison. Il paraît que la visite eut effectivement lieu et valut à Mirabeau un certain succès de curiosité, comme l'atteste une lettre de Sophie du 20 du même mois.

Doublet (Madame).

Mme Doublet de Persan, veuve d'un intendant du commerce, réunissait chez elle, dans le cours du dix-huitième siècle, un certain nombre de gens de lettres. On y tenait registre des nouvelles du jour, et des extraits de ce registre, dits *Nouvelles à la main,* circulaient un peu partout. Mme Doublet mourut en 1771, à l'âge de 94 ans. L'un des habitués de son salon, Le Petit de Bachaumont, était mort peu de temps avant elle. On commença à publier, en 1777, les notes qu'il avait laissées, et le tout, continué par Pidansat de Mairobert, Mouffle d'Angerville et autres, forme la correspondance connue sous le titre de *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres* ou *Correspondance de Bachaumont* (V. sur l'effet que produisit la première apparition de cette correspondance, *Correspondance du Deffant,* lettre à Walpole du 21 février 1777, t. II, p. 623).

Dreux-Brézé.

Henri Evrard de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, fut chargé, le 23 juin 1789, à la suite de la séance royale, d'inviter les députés du Tiers-état à se séparer ; il reçut de Mirabeau l'apostrophe que chacun connait. M. de Dreux-Brézé, rétabli dans ses honneurs sous la Restauration, fut fait en outre pair de France. Il est mort en 1815.

Dubut de la Tagnerette.

Dubut de la Tagnerette (Jean-Marie-François) était le fils réel ou putatif de M. Dubut de Longchamp (V. *ce nom*). Voici en quels termes Mirabeau parle de lui dans l'*Espion dévalisé :* « Monsieur de L. T. n'a pas vingt ans, est très joli, ressemble au feu roi, et l'on assure qu'on peut se ressembler de plus loin. Son teint ferait honte aux plus jolies blondes, sa main est charmante, ses yeux superbes, ses dents le disputent aux plus belles » (p. 158 et suiv.). Suit, ici, l'anecdote du bal de l'Opéra, qui est rapportée dans el corps de l'ouvrage (n° VII), et qui serait parfaitement authentique, le souvenir en ayant été conservé, dans la famille même de la Tagnerette, par une tradition

qu'il nous a été permis de recueillir.

Le même Mirabeau écrivait, le 26 janvier 1780, à Boucher : « Un de mes amis que vous connaissez peut-être, car c'est un jeune homme aimable et célèbre... » et le même jour à Sophie : « Un de mes amis que je crois de tes parents, c'est-à-dire du moins ses *prétendus* père et mère, je veux dire M. de la Tag..., administrateur général des postes... » (*Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 145.) Sophie s'étonne, elle ne sait de qui il s'agit, et Mirabeau de répliquer : « Comment ne connais-tu pas La Tagnerette, qui a été souvent à Dijon, et sa mère, Mme Dubut, qui y va souvent? Cette mère est une étrange femme, et de plus une dévote. Je ne serais pas étonné qu'elle fût intime amie de ta mère; elle l'est d'Hocquard, beau-père de ton frère. Le jeune homme qui, par des circonstances particulières, a été dans une haute faveur sous Louis XV, est plein d'esprit et m'a paru aussi avoir de l'âme et de l'honneur. Il a des talents, et, de mon temps, toute la légèreté de son âge qui était excessive n'empêchait pas de voir qu'il pouvait devenir un homme de mérite » (*op. cit.*, t. IV, p. 163, lettre du 21 février 1780). En simulant l'ignorance dans la lettre ostensible qui appellait la réponse ci-dessus, Sophie jouait une comédie destinée sans doute à détourner les soupçons de Le Noir ou de Boucher. Mais, à la même époque, dans la correspondance secrète, il est question sans cesse d'un certain *cousin* qui ne peut être que La Tagnerette, et dont la personnalité leur est à l'un et à l'autre très familière.

La Tagnerette était fort sévèrement tenu par ses parents (V. la lettre précitée du 21 février 1780). Dans le courant de 1779, il fut mis par son père à Vincennes, par mesure de correction. Son séjour n'y fut que de quelques mois, mais assez long pour qu'il pût renouveler connaissance avec Mirabeau. Il fut mis alors dans la confidence de la correspondance secrète avec Sophie et promit d'y prêter son concours. Mais, à peine libre, il ne donna plus signe de vie; on le fit relancer (V. *Diot* (*Mlle*); mais La Tagnerette était toujours très esclave et fort craintif, en sorte que le concours de son contreseing n'était qu'intermittent. Il semble qu'à un certain moment il soit allé à Gien, qu'il y ait vu Sophie, qu'il y ait inspiré une passion à une religieuse du couvent des Saintes-Claires, qui lui faisait des vers ridicules ; peut-être fut-il dans la confidence du voyage que Mirabeau fit à Gien en 1781.

Le secours de son contreseing ne disparut jamais complètement; il en est question dans plusieurs lettres de Mirabeau à Vitry des 29 juin, 4 juillet, 12 août, 19 septembre 1781. Le 27 octobre 1781, Mirabeau croit savoir que La Tagnerette est de nouveau détenu, et il supplie Vitry de le renseigner à cet égard : « Cela peut être, dit-il, plus important que vous ne pensez. » Cette détention, la seconde à notre connaissance, ne fut pas la dernière. La Tagnerette fut enfermé à la Bastille du 25 septembre au 25 décembre 1783, « par correction pour dissipation » (*La Bastille dévoilée*, t. I, 3e livraison, p. 60.)

En 1787, Dubut de la Tagnerette ne figure plus sur la liste des administrateurs des postes. Dès l'année précédente il avait pris un logement distinct de celui de sa famille. Il avait épousé, à une époque que nous n'avons pas encore pû déterminer, Marie-Félicité de Devezeaux de Rancongne, née le 3 août 1753. Un acte de notoriété, dressé en

l'an IX, nous a fait connaitre qu'en 1792, Dubut de La Tagnerette avait disparu du Royaume, qu'il avait été porté sur la liste générale des émigrés, et que jamais, depuis, on n'avait entendu parler de lui.

Dubut de Longchamp.

Mme Dubut, née Carrelet, originaire de Dijon, avait eu, pendant les dernières années du règne de Louis XV, l'habileté d'entrer dans les confidences du roi et de lui rendre des services, grâce auxquels elle fit de son mari, Dubut de Longchamp, modeste secrétaire d'un intendant de Bourgogne, un trésorier de la caisse générale des amortissements (1766), et bientôt après un administrateur général des postes. Lorsque Louis XVI fut monté sur le trône, Mme Dubut fut encore plus adroite et plus heureuse, car, avec l'appui du ministre Maurepas, elle accrédita l'opinion qu'elle avait inspiré au feu roi un tendre sentiment et réussit à faire peser sur la tête de son fils le soupçon d'une « illustre origine ». Des places et des pensions furent, pour le fils comme pour le père, le prix de tant d'adresse. (V. *La Bastille dévoilée,* t. I, 3e livraison, p. 16 et suiv., t. II, 4e livraison, p. 125 et suiv.)

Ducis.

Jean-François Ducis, auteur dramatique, né en 1733, mort en 1816. Il avait été reçu à l'Académie française, en 1779, en remplacement de Voltaire. — V. sur Ducis, et particulièrement sur son élection à l'Académie, La Harpe, *Correspondance littéraire,* t. II, p. 325 et suiv., p. 342-344.

Dupont.

Pierre-Samuel Dupont, né en 1739, économiste de l'école de Quesnay, a laissé de nombreux et importants ouvrages. Turgot étant contrôleur général des finances, Dupont occupa auprès de lui un poste élevé et partagea ensuite sa disgrâce. Il s'occupait aussi de politique étrangère, et fut employé pour l'élaboration, en 1783, du traité de Versailles, qui reconnut l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. Il était, à Paris, ministre du margrave de Bade, et Mirabeau pouvait dire qu'il avait fait *les affaires de six rois* (*Correspondance de Vincennes,* t. III, p. 527 et 592, 20 septembre et 9 octobre 1779).

Ami du marquis de Mirabeau qu'il considérait comme un de ses maitres, Dupont fut chargé par celui-ci de visiter le comte à Vincennes; il avait mission de l'étudier et de traiter avec lui les questions multiples dont la solution devait précéder sa libération. La première entrevue eut lieu en mai 1779 et les visites se succédèrent dès lors à intervalles rapprochés. Dupont devint ainsi le confident du prisonnier, à qui il rendit d'importants services et dont il était admis parfois à partager le repas (lettre de Mirabeau à Boucher du 17 juillet 1780). Il finit même par faire la connaissance de Sophie qu'il fut autorisé à visiter plusieurs fois au couvent de Gien.

Dupont avait au Bois des Fossés, non loin du Bignon, non loin aussi de Gien, une maison de campagne où il offrait de recevoir Mirabeau après la sortie de Vincennes; mais le père fit échouer cette combinaison, craignant les sollicitations qui auraient ramené son fils chez lui avant le temps (*Correspondance de Vincennes,* t. IV, p. 49 et 291, lettres des 21 et 24 octobre 1780. — Lettres de Sophie des 3 et 12 octobre 1780.) En avril 1781, Mirabeau vint voir Dupont au Bois des Fossés, après la mort de Turgot. Il y revint au mois de juin suivant, après l'en-

trevue de Gien, mais ne fit que passer.

Dupont a fait partie de l'Assemblée constituante où il représentait le bailliage de Nemours. Il est mort en Amérique en 1817.

DURAS (MARÉCHAL DE).

Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, né le 19 octobre 1715, maréchal de France le 30 mars 1775, mort en 1789. C'est à la suite d'une querelle avec lui que Linguet fut mis à la Bastille (V. *Linguet*). L'épigramme qui courait à ce sujet, et que Mirabeau cite dans la lettre à Julie du 23 novembre 1780, se trouve également dans l'*Espion dévalisé,* p. 182.

Le maréchal de Duras était gentilhomme de la chambre du roi depuis 1757 et, comme tel, en rapports quotidiens avec les artistes, les hommes de lettres et surtout les gens de théâtre. (V. *Mémoires de Marmontel,* t. III, p. 224 et suiv.) Il était, depuis 1775, membre de l'Académie française.

ÉGÉRIE.

Nymphe protectrice du second roi de Rome, Numa Pompilius.

ÉLISABETH (MADAME).

Elisabeth-Philippe-Marie-Hélène de France, sœur cadette de Louis XVI, née à Versailles le 3 mai 1764, morte sur l'échafaud le 10 mai 1794. Elle avait pour dame d'honneur la comtesse Diane de Polignac, chanoinesse, l'une des sœurs du duc Jules de Polignac.

ÉNÉE.

Prince troyen, fils de Vénus et d'Anchise, héros de Virgile dans *l'Enéide*.

ÉOLE.

Fils de Jupiter, dieu des vents.

ÉON (CHEVALIER D').

Charles-Geneviève Éon de Beaumont, connu au dix-huitième siècle sous le nom de chevalier ou chevalière d'Éon, était né à Tonnerre le 5 octobre 1728. Il fut successivement avocat au parlement, secrétaire d'ambassade, capitaine de dragons et aide de camp du maréchal de Broglie. Il était d'une grande force à l'escrime, et c'est comme maître d'armes qu'il alla d'abord à Saint-Pétersbourg, où il remplit par la suite d'importantes missions diplomatiques. Blessé au sein dans un assaut d'armes, il subit une opération chirurgicale, ce qui ne contribua pas peu à accréditer la croyance que c'était une femme déguisée. (V. *Paris, Versailles,* etc., t. III, p. 22 et suiv.) Après un séjour prolongé en Angleterre, le chevalier d'Éon reparut en France au commencement du règne de Louis XVI; une lettre de cachet lui fit alors injonction de prendre l'habit de femme; il obéit et se montra à Versailles en costume féminin, mais avec la croix de Saint-Louis (*Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 97 et 115, 12 septembre et 21 novembre 1777). Peu après il retourna en Angleterre. Il est mort à Londres, le 21 mai 1810. Les constatations faites après son décès ne permettent pas de douter que ce fût bien un homme.

On peut consulter sur le chevalier d'Éon, la *Vie militaire, politique et privée de demoiselle Charles-Geneviève,* etc., publiée de son vivant par M. de la Fortelle (V. *Mercure de France,* 25 janvier 1779, p. 311) et parmi les ouvrages les plus récents : l'*Histoire exacte du chevalier d'Eon,* publiée en anglais à Londres, en 1895, par M. Vizetelly.

Époques de la nature (les).

C'est le chef-d'œuvre de Buffon. La première édition parut en 1778.

Ésau.

Fils aîné d'Isaac et de Rébecca ; il vendit son droit d'aînesse à son frère Jacob.

Espagnac (L'abbé d')

Léonard de Sahuguet Damarzit d'Espagnac, né le 29 mai 1711, était conseiller clerc au Parlement de Paris depuis le 25 janvier 1737. Il siégeait à la grand'chambre. Très dévoué au marquis de Mirabeau, dont le gendre, du Saillant, était son compatriote et son parent, l'abbé d'Espagnac réussit pendant quelque temps à faire écarter les requêtes que, du fond de son couvent, la marquise de Mirabeau adressait au Parlement. Mais lorsque s'engagea le procès de séparation qui aboutit à l'arrêt du 18 mai 1781, l'abbé d'Espagnac, devenu Rapporteur de la cour, ne put pas prendre l'affaire en main, et l'abbé de Malézieux, qui en fut le rapporteur, se montra beaucoup moins favorable que lui aux prétentions du marquis. L'abbé d'Espagnac ne survécut pas longtemps à ce dénouement. Il est question de sa mort dans Bachaumont (t. XVII, p. 332, 24 juillet 1781) et dans une lettre du marquis au bailli de Mirabeau du 24 août 1781.

L'abbé d'Espagnac était le frère aîné du baron d'Espagnac, né en 1714, gouverneur des Invalides, qui mourut en 1783. Celui-ci avait pour fils un autre abbé d'Espagnac, qui fut chanoine de Paris, grand vicaire de Sens, et, après son oncle, conseiller clerc au Parlement. Il fut mêlé avant et pendant la Révolution à des tripotages financiers, et mourut sur l'échafaud, en 1794, avec Chabot, Bazire et autres.

Espion dévalisé (l').

L'Espion dévalisé (en épigraphe : *feliciter audax*), Londres, 1782. Ce pamphlet fut imprimé en réalité à Neuchâtel. Les bibliographes modernes se sont divisés quand il s'est agi d'en nommer l'auteur : « L'ouvrage est de Mirabeau, écrivait du Roure, de cet être prodigieux dont les passions fougueuses dégradèrent le caractère et fécondèrent le génie... » (*Analecta biblion,* Paris, 1837, p. 464 à 470.) Barbier a dit, en revanche, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes :* « On attribue ordinairement cet ouvrage au comte de Mirabeau ; mais M. Baudouin m'a avoué qu'il en était le seul auteur » (t. II, p. 178, v° Espion (l') dévalisé. — V. aussi : Quérard, *France littéraire,* t. I, p. 321, v° Baudouin de Guémadeuc, et *Supercheries littéraires dévoilées,* t. II, p. 1158, v° Mirabeau.)

Lorsque Baudouin faisait à Barbier la déclaration que celui-ci appelle un aveu, la Révolution avait passé sur tout cela, et il n'y avait aucun danger à revendiquer la paternité d'un pamphlet de 1782. Nous inclinons à croire que si Baudouin eut une part importante à l'élaboration de ce livre, il n'en était pas *le seul auteur,* et nous consulterons, pour éclaircir ce point, les nouvellistes du temps de Louis XVI, les correspondances de Mirabeau et de ses proches, enfin le livre lui-même.

On fut, lorsque *l'Espion dévalisé* parut, assez désorienté tout d'abord dans le monde des lettres. Quelques-uns l'attribuaient au chevalier de Rutlige (V. *Correspondance de Grimm,* t. XIII, p. 236). Mais le livre *Des lettres de cachet* parut presque en même temps ; les deux ouvrages arrivaient ensemble de Neuchâtel, et le nom du comte de

Mirabeau, peu connu jusqu'alors du grand public, fut aussitôt dans toutes les bouches. Cependant, dès le début, nous trouvons, à cette occasion, le nom de Baudouin accolé au sien : le 30 décembre 1782, l'auteur des *Mémoires secrets* de Bachaumont s'occupe de l'ancien maitre des requêtes, rappelle sa jeunesse passée dans la maison du chanoine, le goût qu'il y a pris des nouvelles, l'occasion qu'il a eue d'apprendre, dans l'exercice de sa charge à Versailles, bien des anecdotes de cour (V. *Baudouin* (*l'abbé*), et il ajoute : « On sait que depuis il a été enfermé pour des fautes et même des bassesses, comme il l'avoue lui-même. Dans sa détention il s'est rappelé beaucoup de choses contenues dans les recueils saisis avec ses papiers, et c'est du résultat de toutes ces réminiscences qu'il a composé *l'Espion dévalisé* qu'on sait positivement être de lui. On ne doute pas que M. de Mirabeau, fils de l'Ami des hommes, et le compagnon d'infortune de M. Baudouin, n'ait contribué pour sa part au manuscrit ; étant devenu libre et passé en pays étranger, ce jeune homme l'y a fait imprimer » (t. XXI, p. 86). Dans le même recueil on lit, après une analyse du pamphlet, ce jugement : « Le style de ce pamphlet est négligé, vicieux : mais cependant on y trouve quelquefois une tournure originale et piquante sentant l'homme de bonne compagnie et le persiflage de cour. *L'Espion dévalisé*, dont on prétend qu'il y a eu quelques exemplaires achetés un prix fol, commence à se répandre beaucoup, et beaucoup plus que ne le désirerait le gouvernement, — mais le moyen de mettre un frein à la cupidité des colporteurs ? » (t. XXII, p. 1, 1er janvier 1783.) Et le 31 mars suivant : « Le comte de Mirabeau a fait imprimer à Neuchâtel *le Gazetier dévalisé* » (t. XXII, p. 208.) Mais, l'année suivante, Mirabeau a perdu son procès d'Aix, le garde des sceaux a fait saisir son mémoire et l'esprit d'opposition, qui ne perd jamais ses droits, veut que l'on accepte ses protestations lorsqu'il se dit avec serment étranger à la publication : « M. le garde des sceaux serait indisposé de longue main contre M. le comte de Mirabeau au sujet de *l'Espion dévalisé*, dont il s'obstinerait à le croire auteur, quoique M. de Mirabeau l'ait toujours nié, et qu'il ne puisse lui être attribué par quelqu'un qui connaîtra son style et sa manière bien différente de ce qu'on trouve dans cette compilation indigeste autant qu'indécente et de mauvais goût » (t. XXVI, p. 31, 6 juin 1784).

Consultons maintenant les correspondances intimes ; nous y verrons que Miromesnil ne se trompait pas de beaucoup dans son appréciation des rôles respectifs de Baudouin et de Mirabeau. Dès le 1er octobre 1780, le comte annonce à Boucher la préparation d'un « volume de mélanges très singuliers et qui auront un grand débit. » Il en parle de nouveau le 13 novembre 1780, en donnant à ce futur ouvrage le titre du *Courrier dévalisé*. Le 21 novembre, il s'avise que la vente d'un tel livre ne peut pas se faire sous le couvert d'un commis de la police, et il reprend : « Le piquant du sujet et des matières et des anecdotes mises en œuvre m'a tellement entraîné que c'est un ouvrage que vous ne pouvez plus vendre et que je ne peux pas décemment donner ». A la fin de 1782, le livre vient de paraître ; du Saillant est allé trouver le garde des sceaux pour solliciter un sauf-conduit en faveur de son beau-frère, et il l'a trouvé fort hostile : « Le garde des sceaux, écrit le marquis, a lu à du Saillant l'article qui

le concerne dans *l'Espion dévalisé* et est furieux ainsi que les autres » (lettre au bailli du 31 octobre 1782). Le bailli, qui a son neveu près de lui et sur qui celui-ci a repris tout son empire, proteste contre l'accusation ; Mirabeau lui-même, dans une lettre à Vitry du 12 novembre 1782, parle d' « infernale calomnie » et désavoue *l'Espion dévalisé*, qu'il qualifie de « méchante rapsodie ». Le marquis se décide à mettre les points sur les i, et voici une lettre de lui qui semble bien donner la note vraie : « Tu me dis que notre homme n'est pas l'auteur de *l'Espion dévalisé*, sans doute! mais grâce à son attrait pour le vol, il ne fut jamais l'auteur de rien que de lambeaux décousus réunis ; et c'est sa facilité seule pour les lettres qui m'a fait juger qu'il pouvait faire quelques phrases de suite. Il n'est donc pas l'auteur, mais il est l'éditeur. Il ne s'en est jamais caché. J'ai vu le manuscrit entre ses mains, il nous en a lu plusieurs ravaudages dans les soirées du Bignon. Tout le monde le sait... » Le marquis termine en disant que cet ouvrage passera, « si des circonstances particulières ne le réveillent, car c'est un ramassis qui n'a pas le sens commun », et qu'au surplus « ce n'est pas celui qui sèmera sa carrière de pierres » (lettre au bailli du 6 février 1783).

Ainsi voici qui est entendu : l'ouvrage vient de Baudouin, mais Mirabeau l'a complété avec des fragments pris à droite et à gauche; il l'a mis en forme et publié à Neuchâtel, lorsqu'il est allé toucher barre dans cette ville après l'achèvement des affaires de Pontarlier (V. *Fauche*). L'examen du livre lui-même confirme ces appréciations : les neuf premiers chapitres, le onzième et le dix-huitième sont très probablement de Baudouin ; le premier, qui met en scène un maître des requêtes, et où il est question d'une affaire dont Baudouin a été notoirement le rapporteur (V. p. 231, note 1), renferme l'anecdote du commensal qui crie : « A boire au roi! » Mirabeau a conté la même anecdote à Sophie dans une lettre du 13 novembre 1780, copiant textuellement ici le manuscrit de Baudouin (V. *Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 43 et suiv.). L'emprunt était si peu dissimulé que sa correspondante ne s'y trompa pas : « Cette histoire m'a fait rire, mais où l'as-tu prise? Je l'ai lue jadis dans un recueil intitulé : *La petite Thalie.* » Elle lui reproche ensuite de prendre ainsi des histoires de toute provenance, et elle termine en disant : « Je n'aime pas te voir paré des haillons des autres » (lettre du 28 novembre 1780). Le chapitre IX où se trouve l'histoire du chanoine de Notre-Dame contient le récit d'une période de la vie de Baudouin. Il se met lui-même en scène dans le chapitre XI, où il conte des anecdotes de sa vie de prison. Enfin, le chapitre XVII, qui contient une notice sur les maîtres des requêtes et les intendants, est manifestement l'œuvre d'un homme qui avait vécu dans ce milieu. C'est au cours de ce chapitre qu'il est question d'Hue (Miromesnil), dans des termes qui devaient si fort exciter le dépit du garde des sceaux (p. 234).

Quant à Mirabeau, nul ne contestera qu'il n'ait ajouté à la compilation le chapitre XII, où se trouve contée l'aventure de la Tagnerette, le chapitre XIV, où il met en scène son ami la Chabeaussière, et où il insère tantôt des vers de la comtesse de Bussy, tantôt certaines épigrammes qui couraient Paris, et que, quand il avait besoin de remplissage, il savait bien aussi intercaler dans quelque lettre à La Fage ou à Julie. On trouve au chapitre XVI

l'*Avis aux Hessois;* précédemment imprimé à Clèves en 1777, que l'on a reproduit en 1792, à la suite de la 3e édition de l'*Essai sur le despotisme,* et qui a été compris de nos jours dans les œuvres complètes de Mirabeau. (V. notamment l'édition de 1820-1821, t. V.) Le chapitre X, qui contient la description d'une course de taureaux en Espagne, avait été fourni à Mirabeau par M. Dannery, consul de France. Il écrivait à Vitry le 9 août 1781, à la suite de cette communication : « Vous m'obligerez si vous pouvez me procurer quelque autre description de la même main. Si j'avais un tel ami dans un pays étranger et aussi bizarre en coutumes, en préjugés, en caractères, etc., je le mettrais à contribution, je vous assure. » Enfin il paraît probable que le chapitre XIII, où il indique la solution de deux problèmes d'économie politique, et l'éloge de Turgot qui se trouve à la page 190 lui avaient été procurés par Dupont.

Le chapitre VIII fit grande sensation. C'est celui où, parlant de la mort du dauphin et de la dauphine, père et mère de Louis XVI, l'auteur rééditait certaines légendes d'empoisonnement et donnait la recette d'un poison, l'*aqua di tifunia,* qui aurait été, à l'en croire, l'instrument du crime. Le marquis de Mirabeau tremblait qu'on ne prît, en Provence, prétexte de ce chapitre pour accuser son fils d'avoir conseillé jadis à Mme de Cabris d'empoisonner son mari. Le bailli prit, au contraire, la chose en plaisantant (lettres des 6 et 11 février 1783). L'histoire de l'empoisonnement prétendu de la dauphine se retrouve dans les *Mémoires de Soulavie* (t. I, p. 48). On y donne à entendre que le maréchal de Richelieu aurait à ce sujet fait remettre une note au comte de Mirabeau. Or, on sait quelle part eut Soulavie dans la publication des *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon,* faits avec les papiers de Mirabeau, peut-être bien aussi avec ceux de Baudouin (V. *Aiguillon (d')*. Soulavie, dans ses mémoires, accuse Choiseul du crime prétendu. Il est curieux de rapprocher cette assertion de ce que dit Bachaumont à propos de *l'Espion dévalisé :* « On veut que M. Baudouin, parent ou allié, ami du moins du duc d'Aiguillon, ait eu principalement pour but, dans son ouvrage, de servir celui-ci en ôtant pour jamais au duc de Choiseul, son rival, tout espoir de rentrer à la cour; en effet, ce ministre est partout très maltraité et l'on y trouve même une accusation des plus graves » (t. XXI, p. 86, 30 décembre 1782.)

Nougaret, dans son *Histoire du donjon de Vincennes,* attribue *l'Espion dévalisé* à Baudouin (t. III, p. 266). Cadet de Gassicourt (inspiré par La Fage) conte l'abus fait par Mirabeau des papiers de Baudouin et dit qu'il vendit le livre fort cher. « Il se rappelait toujours, ajoute-t-il, avec plaisir cette petite espièglerie littéraire » (*Essai sur la vie privée de Mirabeau,* p. 26).

Lucas de Montigny, qui avait en main le manuscrit autographe de Mirabeau, n'hésitait pas à lui attribuer le livre presque entier. (V. *Mémoires biographiques,* t. IV, p. 80 à 84.)

Essai sur le despotisme (l').

Composé par Mirabeau pendant son exil à Manosque, à la fin de 1772, l'*Essai sur le despotisme* ne parut qu'en 1776. L'édition originale porte Londres, mais c'est en réalité à Neuchâtel que ce livre avait été imprimé. On croit que cette publication était un des griefs dont le comte de Saint-Mauris se prévalait

pour faire remonter Mirabeau au château de Joux. Parlant de cet ouvrage, Mirabeau écrivait depuis : « Fruit trop hâté de la jeunesse, où il y a des idées et des principes, mais rien de rangé ni de complet » (Lettre de 1778, *Correspondance de Vincennes*, t. II, p. 107).

A la fin de 1776, Mirabeau, en Hollande, se croyant bien hors d'atteinte, avait cru pouvoir dépouiller l'anonyme (V. *Anecdote à ajouter*, etc.), mais en France où cependant, dès son apparition, l'*Essai sur le despotisme* avait été remarqué (V. Bachaumont, t. IX, p. 157 et 161, 22 et 25 juin 1776), on ne sut bien qui en était l'auteur que lorsque le livre des *Lettres de cachet* eut fixé sur celui-ci l'attention générale. (V. Bachaumont, t. XXII, p. 155, 12 mars 1783.)

L'édition la plus répandue de l'*Essai sur le despotisme* est celle de 1792, Paris, Lejay, 1 vol. in-8°. C'était la troisième, « corrigée de la main de l'auteur sur l'exemplaire de la seconde édition acheté à sa vente ». (V. sur cet ouvrage, Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques*, t. II, p. 19 et t. IV, p. 4 à 31.)

Estaing (d').

Charles-Hector, comte d'Estaing, d'une famille originaire du Rouergue, né au château de Ruvel, en Auvergne, en 1729, fut fait en 1763 lieutenant général des armées navales, et vice-amiral de France le 6 février 1777. Il remporta pendant la guerre de l'indépendance américaine d'importants succès sur les Anglais ; au commencement de décembre 1779, il venait de rentrer à Brest. Sa traversée, disait-on, tenait du prodige, car, outre les tempêtes qu'il avait essuyées, il avait été attaqué, en touchant à peine aux parages de l'Europe, par plusieurs vaisseaux ennemis ; il était sorti vainqueur du combat, dans lequel il avait pris un vaisseau anglais l'*Expériment*, avec une frégate. Il avait reçu, il est vrai, une blessure à la cuisse, mais peu dangereuse (*Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 296, 8 décembre 1779). Depuis longtemps on faisait courir le bruit d'un remplacement éventuel du ministre de la marine, M. de Sartine, par le comte d'Estaing ; mais beaucoup pensaient aussi que celui-ci n'accepterait pas ce poste éminent, auquel il semblait moins propre qu'aux expéditions militaires (*op. cit.*, t. I, p. 105 et 290, 17 octobre 1777 et 29 novembre 1779). — D'Estaing est mort sur l'échafaud le 28 avril 1794.

Estrées (Maréchale d').

Adélaïde-Félicité Brulart de Sillery, née le 5 novembre 1725, avait épousé, le 26 janvier 1744, Louis-Charles-César Le Tellier, arrière-petit-fils de Louvois, qui avait pris, en 1737, le nom et les armes d'Estrées après la mort du dernier duc-maréchal d'Estrées, dont il était neveu par sa mère. Il fut fait lui-même maréchal de France, et mourut, sans laisser d'enfant, en 1771. La maréchale d'Estrées était la fille de Louis-Philogène de Sillery, comte de Puisieux, qui fut ministre des affaires étrangères de 1747 à 1756. (V. sur sa retraite et sur la pension dont la maréchale, sa fille unique, fut gratifiée à cette occasion : *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. IX, p. 333, octobre 1756.) Il est souvent question de la maréchale d'Estrées dans les *Mémoires* de Mme de Genlis, dont le mari, son proche parent, recueillit, après la mort du comte de Puisieux en qui s'éteignait la branche aînée de sa race, le titre de marquis de Sillery.

EYRAUD (D').

Procureur du roi à Sisteron, avait été donné pour conseil à Mme de Cabris. Le grand-vicaire de l'évêque de Sisteron écrivait au bailli de Mirabeau le 9 août 1778 : « Le conseil est amoureux à en perdre la tête. L'on dit ici publiquement que si M. d'Eyraud perd jamais Mme de Cabris et si elle quitte ce pays-ci, il en deviendra fou. »

FALDONI.

Faldoni était un maître d'armes de Lyon, dont le suicide fit grand bruit au mois de mai 1770 : il se donna la mort, en effet, avec une jeune fille dont on lui refusait la main (Bachaumont, t. V, p. 161, 20 juillet 1770). Le roman et le théâtre s'emparèrent de l'aventure, dont il est question aussi dans une épitre de Fontanes à Boisjolin, sur l'*Emploi du temps*, qui parut en 1790.

FASTES, *poème*.

Il s'agit là d'un poëme de Lemierre, intitulé *Fastes ou usages de l'année*, qui parut en 1779, « amas de mauvais vers, dit La Harpe, divisé en seize chants » (*Lycée ou cours de littérature*, 2 vol., édit. de 1834, t. I, p. 890. — V. aussi : Bachaumont, t. XIV, p. 83, 1er juin 1779).

FAUCHE.

Samuel Fauche, libraire à Neuchâtel, était à la tête de la *Société typographique suisse* (V. Métra, t. V, p. 105), qui publia la première édition des *Confessions* de J.-J. Rousseau, et dont deux des fondateurs furent inquiétés pour avoir consenti à l'impression du *Système de la nature*, du baron d'Holbach. En 1776, Fauche avait publié l'*Essai sur le despotisme*, et, en cette circonstance, avancé de l'argent à Mirabeau. Lorsqu'après sa sortie des prisons de Pontarlier, celui-ci vint à Neuchâtel (c'était au mois d'août 1782), Fauche présenta une requête au Conseil d'État pour être autorisé à saisir les effets du comte ; sa demande fut rejetée. (V. « Mirabeau et ses éditeurs neuchatelois en 1782, » par M. Daguet, dans le *Musée neuchatelois* de 1887, p. 223 et suiv.)

A la même époque, trois imprimeurs de Neuchâtel, Louis Fauche, Favre et Vitel, furent punis, par ordre du roi de Prusse, Frédéric II, pour avoir imprimé trois ouvrages du comte de Mirabeau, *l'Espion dévalisé*, les *Lettres de cachet* et *Ma conversion*. Les maisons furent fermées pendant quelques jours (Daguet, *op. cit.*). Mirabeau écrivait à ce propos, le 12 novembre 1782, à son ami Vitry : « Le Conseil d'État de Neuchâtel en a ordonné un examen sur le réquisitoire du censeur, qui prétend que la religion y est attaquée et qu'il contient des principes qui, combattant le gouvernement absolu de France, peuvent l'irriter. Il faut que le censeur ne soit pas fort de logique, car je connais cet ouvrage, et il me semble : 1° que si j'étais ministre de France, je serais plus piqué de cette observation du censeur que de l'ouvrage même ; 2° qu'il est plaisant qu'un magistrat protestant trouve qu'on a attaqué la religion dans un livre parce qu'on y a mordu le sacerdoce catholique ».

Enfin on lit dans Bachaumont, à la date du 7 décembre 1782 : « On parle beaucoup d'un libraire de Neuchâtel, nommé Samuel Fauche, qui vient d'être violemment mulcté à la réquisition de la France auprès du roi de Prusse. On dit que c'est à l'occasion de différentes brochures dont s'était plaint le gouvernement de ce pays-ci, entre autres d'une

intitulée *l'Espion dévalisé*, qui s'est trouvée imprimée chez lui et encore en magasin. C'est, ajoute-t-on, une âme de boue dominée par la plus basse cupidité » (t. XXI, p. 36).

FAYEL (LA).

Actrice des Italiens, elle fut soupçonnée d'avoir empoisonné sa sœur (Bachaumont, t. XIV, p. 376, 31 décembre 1779). Voici l'anecdote qu'on trouve sur elle dans un recueil du temps : « Mlle du Fayel vivait depuis six mois avec M. de Senn...re, et, en fille sage et prévoyante, elle s'était fait donner par cet amant fortement épris deux contrats de quatre-vingt mille livres chacun, ce qui lui mettait tout à coup cent soixante mille livres dans son portefeuille. La famille de M. de S... en ayant été informée, en a porté des plaintes au roi, qui a exilé la demoiselle pour avoir abusé de la faiblesse d'un jeune homme aveuglé. Avant de partir, elle a été obligée de rendre les contrats entre les mains de M. le lieutenant de police, mais il lui a laissé vingt-quatre mille livres, afin qu'elle n'ait pas perdu ses six mois avec M. de S... » (Guill. Imbert, *Chronique scandaleuse*, p. 108.) Il s'agissait sans doute du comte Charles-Emmanuel de Sennecterre (Saint-Nectaire), né le 19 octobre 1752. — Bachaumont annonce, d'ailleurs, en 1783, la mort d'un M. de Sennecterre, colonel du régiment de Hainaut, en garnison à Grenoble, qui aurait précédemment fait des folies, et même tenté de se suicider pour une actrice de la Comédie italienne (t. XXIII, p. 175, septembre 1783).

FIELDING.

Henri Fielding, né le 22 avril 1707, mort le 8 octobre 1748. Son ouvrage le plus connu est *Tom Jones* ou *Histoire d'un enfant trouvé*.

FONTELLIAU.

François Fontelliau, chirurgien major au château de Vincennes, était chargé comme tel de visiter les prisonniers du donjon et de leur donner des soins. Son nom est prononcé dans les *Mémoires de Latude* (t. I, p, 176), et dans *la Bastille dévoilée* à propos de la mort de Goupil (V. *ce nom*). Mirabeau, qui le nomme à chaque instant dans la *Correspondance de Vincennes*, était par moments brouillé avec lui (V. *op. cit.*, t. II, p. 290, lettre à Rougemont du 29 septembre 1778); mais il en faisait le plus souvent son confident et son ami, entretenait par son canal une correspondance avec le couvent de Saint-Mandé où se trouvait la sœur Sainte-Sophie (V. *Sainte-Sophie, Saint-Mandé*), l'envoyait visiter sa fille, et le chargeait au besoin de lui acheter quelques hardes (lettre à Boucher du 26 janvier 1780.) Lorsque Mirabeau eut sa liberté avec séjour forcé au château, il fut en pension chez Fontelliau : « Fontelliau me fournit chez son beau-père un appartement honnête et une nourriture de même pour 900 livres; c'est donné » (*Correspond. de Vincennes*, t. IV, p. 296, lettre à Sophie du 21 octobre 1780.) Là le séjour fut orageux, si l'on en croit le pamphlet déjà cité de 1789 (V. *Bertrand*) : il y avait chez Fontelliau une très jeune fille que Mirabeau aurait voulu séduire; on l'aurait congédié, et cette amitié, vieille déjà de quatre ans, se serait dénouée par une attaque à main armée dans le bois de Vincennes.

FOUCAUD.

Mirabeau soupçonne ce personnage d'avoir fait passer au dehors une lettre de Baudouin.

FRANC-MAÇONNERIE.

Au dix-huitième siècle, les grands

de la terre sont tous plus ou moins francs-maçons. Le premier prince du sang ou, pour parler plus exactement, l'héritier présomptif de ce titre, est le chef suprême de l'ordre : « Le duc de Chartres, dit Métra, en se remettant à la tête de la franc-maçonnerie, en a fait renaitre le goût » (t. IV, p. 230, 22 mars 1777. — V. aussi : Guill. Imbert, *Chronique scandaleuse*, p. 191), et bientôt l'un des frères du roi va se faire initier à leurs mystères. « Ce qu'il y a de plaisant, disait-on à ce propos, c'est que la loge et un repas splendide ont été tenus dans la maison de l'ancien noviciat des jésuites à Paris » (*Correspond. secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 74, 8 juillet 1777.) Quant à Mme de Lamballe, on consultera avec intérêt, sur ses rapports avec les francs-maçons, les *Mémoires historiques* écrits par Mme Guénard de Méré (t. I, p. 216 et 256); on peut consulter aussi : *La princesse de Lamballe, Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, sa vie, sa mort*, par Ad. de Lescure, 1864, p. 126 à 155, et Bertin, *Madame de Lamballe*, 1888, p. 102 et 121. Ce dernier écrivain fixe au 5 février 1778 la date de la visite faite à la loge *la Candeur*, et au 10 janvier 1781 celle de l'élection de la princesse comme grande maitresse de toutes les loges écossaises régulières de France.

Les frères de Goncourt ont publié, comme document inédit, dans leur *Histoire de Marie-Antoinette* (p. 146), une lettre à Mme de Lamballe du 7 novembre 1781, où la reine manifeste son admiration pour le bien que font les loges en délivrant des prisonniers et en dotant des filles. L'authenticité de ce document a été mise en doute (V. *Recueil* de La Rocheterie et Beaucourt, introduction, p. XLVI et suiv.) ; mais il est intéressant d'en rapprocher, quant à la pensée qui s'y trouve contenue, les passages suivants de Mercier : « Les francs-maçons ne sont pas persécutés à Paris ; on leur laisse tenir loge tant qu'ils veulent, loge d'adoption ou loge à la femme... Les loges de francs-maçons s'ouvrent et l'on n'a point emprisonné *les frères*... les francs-maçons mangent, boivent ensemble, font de la musique, lisent des vers ou de la prose... la loge des Neuf Sœurs s'est distinguée par des fêtes brillantes qu'on pouvait regarder encore comme des séances académiques, le charme de la littérature en faisant le principal agrément. On a vu tous les hommes célèbres et contemporains fraterniser dans cette loge malgré la différence de leur art. Ce rapprochement unique avait un intérêt qui prêtait à la réflexion. Plusieurs loges joignent à leurs travaux la pratique de la bienfaisance et on a honoré publiquement une pauvre fruitière qui, ayant onze enfants, en avait adopté un douzième avec le sentiment de la tendresse et le courage de la charité. Cette récompense de la vertu sans faste a été imaginée par des francs-maçons ; ils s'amusent et ils sont charitables » (*Tableau de Paris*, t. VII, p. 221 et suiv. — Sur la loge des Neuf Sœurs et ses réceptions, V. encore Bachaumont, t. XIII, p. 298, 339, 365, 378, 16 janvier, 22 février, 14 et 22 mars 1779). La loge des Neuf Sœurs ayant été fermée à la suite de quelques désordres, il y avait grande émotion : « Les francs-maçons sont furieux et craignent que le gouvernement ne les prenne en désaffection » (Bachaumont, t. XIII, p. 381, 25 mars 1779). En 1781, la loge du *Contrat social* se préparait à donner un bal, mais c'était en carême ; l'archevêque de Paris intervint et une lettre d'Amelot à la princesse de Lamballe, en date

du 22 mars 1781, nous apprend que la fête fut interdite. Voici le texte de cette lettre : « Madame, M. l'archevêque de Paris a fait des représentations au sujet d'un bal qui doit se donner demain à la loge du *Contrat social* et à laquelle on m'assure que V. A. S. est invitée. Le Roi, à qui je n'ai pu me dispenser d'en rendre compte, a pensé que le prélat était fondé à regarder le carême comme un temps peu propice à des assemblées aussi nombreuses ; et j'ai cru devoir prévenir directement V. A. S. que j'écris à M. Le Noir d'informer M. le comte de La Rochefoucault-Bayen, maître de la loge dont il s'agit, que l'intention de S. M. est que l'assemblée n'ait pas lieu. Je suis, avec le plus profond respect, etc. » (Archives nationales, O. 492. Correspondance 1781, p. 117, 118.

Il semble qu'à Vincennes même, Mirabeau ait trouvé des frères et qu'il se tînt des assemblées dans le donjon ; c'est que les francs-maçons avaient un adepte en celui-là même qui avait mission de surveiller les prisonniers : « Hais de tout ton cœur le bon ange, il est franc-maçon » (*Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 226, 261, lettres des 9 et 16 mai 1779). — V. sur Mirabeau franc-maçon et son mémoire concernant une association intime à établir dans l'ordre de la franc-maçonnerie, Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques*, t. II, p. 198 et suivantes.

Dans la lettre à La Fage où il fait montre de sa science maçonnique, Mirabeau dit qu'il a écrit *Ma Conversion*, « à la prière d'un membre distingué de la *Confrérie julienne*, pour le *boudoir aux pipes* », et il ajoute : « Entendez-moi, si vous pouvez ? » Ce sont là, suivant toute vraisemblance, des termes maçonniques.

FRÉDÉRIC II, roi de Prusse.

Né en 1712, roi en 1740, mort le 17 août 1785. En 1778, après la mort de l'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, qui laissait pour héritier, son parent, Charles-Théodore, électeur palatin, l'empereur Joseph II voulut mettre la main sur certains districts de la Basse-Bavière. Frédéric II, roi de Prusse, s'y opposa et, après avoir échangé avec l'empereur une correspondance très sarcastique, fit entrer ses troupes en Bohême. Marie-Thérèse n'approuvait pas l'attitude de son fils, et le roi de France s'étant interposé à sa prière, tout se termina par la paix de Teschen (13 mai 1779), aux termes de laquelle Joseph renonçait à ses prétentions sur la Bavière. C'est à cet épisode, alors tout récent, que Mirabeau fait allusion dans la lettre à La Fage du 11 décembre 1780. Mirabeau parait croire à ce moment que, l'impératrice étant morte, la guerre va éclater, et que la France peut s'y trouver entraînée. (V. lettres à Julie du 8 décembre et à La Fage du 9 décembre 1780.)

L'affaire des coadjutoreries dont il est question dans la lettre précitée du 11 décembre, était celle des élections ecclésiastiques de Liège et de Munster, au sujet desquelles il y avait opposition d'intérêts entre la Prusse et l'empereur, et pour lesquelles il semble que la France fit cause commune avec Frédéric contre les prétentions envahissantes de la maison d'Autriche. (V. *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 307 et 314, 3 et 30 septembre 1780.)

FRÉVILLE.

Fréville (Aimé-François-Joachim), né en 1749, mort en 1832, a écrit surtout à l'usage de la jeunesse.

FUMERON.

Fumeron, beau-frère de Bau-

douin du Guémadeuc (il avait épousé comme lui l'une des filles du fermier général Prévost d'Arlincourt), était commis dans les bureaux de la guerre, et y occupait, après son père, un poste important. L'auteur des *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon* dit qu'il était « très court d'esprit et plus court encore de connaissances » (p. 84.) Il aurait, suivant ledit ouvrage, au lendemain de la chute du ministre Choiseul, poursuivi avec passion la condamnation par un conseil de guerre d'un M. de Bellegarde que l'on accusait de malversations. Au cours de cette procédure, Baudouin aurait joué le rôle de modérateur et de redresseur des torts de son ardent beau-frère. Lorsque M. de Saint-Germain devint ministre, on envoya l'affaire au Parlement de Nancy, dont un autre beau-frère de Baudouin, M. de Cœur-de roi était premier président; elle se termina par un acquittement. Parlant de Fumeron et du commissaire des guerres, Roussière, qui aurait été son associé dans cette entreprise criminelle, l'auteur du livre déjà cité conclut en disant : « Il y a des scélérats, mais il y en a peu de cette trempe » (p. 72 à 88.)

GABRIEL.

V. *Honoré*, *Parapilla*.

GAGLIANI (*lisez* : GALIANI.)

Ferdinand Galiani était né le 2 décembre 1728 à Chieti, dans les Abbruzes. Entré de bonne heure dans l'état ecclésiastique, il fut attaché, en janvier 1759, comme secrétaire, à l'ambassade du roi de Naples près la cour de Versailles. Il passa dès lors en France une grande partie de sa vie, et entretint avec les femmes célèbres du temps (avec Mme d'Épinay surtout), avec les philosophes, avec les économistes, dont il suivait les doctrines, une correspondance qui dura presque autant que sa vie. Cette correspondance a été recueillie et publiée à diverses reprises; outre deux éditions assez défectueuses qui parurent en 1818, elle a été publiée de nouveau à Paris en 1881 : 1° chez Charpentier, par M. Eug. Asse, 2 vol. in-12; 2° chez Calman Lévy, par MM. Perey et Maugras, 2 vol. in-8°.

L'ouvrage le plus connu de l'abbé Galiani est celui qui a pour titre : *Dialogues sur le commerce des blés*. Il a paru en 1770, en français, après avoir été revu par Grimm et par Diderot.

L'auteur de *l'Espion dévalisé* (chap. VIII) met Galiani en scène pour donner la recette de l'*Aqua di tufania* (eau de théophanie), ce poison mystérieux et lent, qui aurait servi à faire périr la dauphine, mère de Louis XVI. Par une coïncidence assez piquante, Galiani parle de ce poison dans une lettre à Mme d'Épinay du 5 mai 1770, et en indique la composition. (V. édit. Asse, t. I, p. 66.) Dans *l'Espion dévalisé*, le nom du diplomate italien est écrit *Gagliani*, tout comme dans les lettres à La Fage.

V. un curieux portrait de l'abbé Galiani, dans les *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 121 et 312.

GALILÉE.

Né à Pise en 1564, mort à Florence, le 9 juin 1642, après avoir professé à l'Université de Pise, il occupa pendant dix-huit ans à l'Université de Padoue une chaire de mathématiques. L'anecdote sur Galilée, contée à La Fage le 30 novembre 1780, se trouve aussi dans une lettre à Sophie du 24 septembre 1780 (V. *Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 538).

Il y a un opuscule manuscrit sur Galilée dans les papiers de Mirabeau qui sont aux Archives du ministère

des affaires étrangères (*Mémoires et documents*, France, n° 1890, f° 108).

Ganymède.

Jeune prince troyen, échanson des dieux dans l'Olympe.

Garat.

Dominique-Joseph Garat, né à Bayonne, le 8 septembre 1749, était appelé Garat le jeune, à cause de la réputation que son frère aîné s'était faite comme avocat au Parlement de Bordeaux. Avocat lui-même, le jeune Garat vint à Paris et y fréquenta surtout le monde des lettres. Il obtint plusieurs prix à l'académie. Mirabeau l'eut pour ami et pour Conseil, et son nom revient sans cesse dans les correspondances qui s'échangent entre le donjon de Vincennes et le couvent de Gien.

Pendant la Révolution, Garat a joué un rôle important. Membre, ainsi que son frère aîné, de l'Assemblée constituante, il a été, en 1792 et 1793, ministre de la justice, puis de l'intérieur, membre du Conseil des Anciens sous le Directoire, sénateur sous l'Empire, enfin membre de l'Institut. Il est mort le 9 décembre 1833.

Garçon.

Garçon était le secrétaire et, par excellence, l'homme de confiance du marquis de Mirabeau, qui l'appelait son *fidus Achates*, et ne s'en sépara qu'à la mort. Ils avaient passé ensemble quarante-six ans, et moururent, l'un et l'autre, en 1789, à quinze jours de distance. (V. Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques*, t. III, p. 142, n. 1.)

Garibaldo.

Professeur de droit à Padoue. Héros d'une aventure burlesque, que Mirabeau se plaisait à conter.

Gébelin.

Antoine Court de Gébelin, né à Nîmes en 1725, entreprit à 47 ans un grand ouvrage qui devait avoir pour titre : *Le monde primitif*, et dont la vie d'un homme ne pouvait pas suffire pour réaliser le plan. Ce que Gébelin en a exécuté (9 vol. in-4° avec planches, publiés de 1773 à 1784) constitue du moins un immense monument d'érudition. On y trouve, entre autres choses, une grammaire universelle, une histoire naturelle de la parole ou origine du langage et de l'écriture, un dictionnaire étymologique des langues grecque, française et latine. Mirabeau avait donc quelque raison d'appeler Gébelin « le plus grand grammairien de l'Europe. » (V. sur Gébelin et son ouvrage, La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. II, p. 69, t. IV, p. 232.)

Gébelin était en correspondance avec les Mirabeau, comme le prouve une lettre du Bignon du 25 juin 1781, par laquelle le comte prie son ami Vitry de faire parvenir, par la petite poste, à Gébelin une lettre de son père. Gébelin est mort en 1784.

Genlis (Madame de).

Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin, née le 25 janvier 1746, épousa, en 1763, le comte de Genlis, qui devint plus tard marquis de Sillery après l'extinction de la branche aînée de sa famille, et périt sur l'échafaud, le 30 octobre 1793, avec les Girondins. Attachée, en 1770, à la maison de la duchesse de Chartres, grâce à la protection de Mme de Montesson, sa tante (V. *ce nom*), elle fut chargée d'abord de l'éducation des filles du duc et de la duchesse de Chartres, puis de celle de leurs fils dont elle devint *gouverneur* en 1782. Elle a vécu jusqu'aux derniers jours de décembre 1830.

Mme de Genlis a laissé un nombre immense d'ouvrages dont les *Souvenirs de Félicie* d'une part, et, de l'autre, ses *Mémoires sur le dix-huitième siècle et la Révolution française*, 10 vol., 1825, sont les plus intéressants au point de vue historique. Les mémoires de Mme de Genlis ont été réimprimés dans la collection Barrière.

GEORGEL (L'ABBÉ).

L'abbé Georgel, né en 1731, était un ancien jésuite, qui s'attacha au cardinal Louis de Rohan, fut son secrétaire lors de l'ambassade à Vienne, son grand vicaire à Strasbourg, et se trouva avec lui fort mêlé aux scandales de l'affaire du Collier. Il est mort en 1813, laissant des *Mémoires pour servir à l'histoire des évènements du dix-huitième siècle*, 6 vol, qui ont paru à Paris en 1820. Les démêlés de l'abbé Georgel avec le comte de Broglie sont un des épisodes les plus curieux du règne de Louis XVI. Lorsqu'en 1778, le maréchal de Broglie avait été nommé pour commander le camp de Bayeux, le bruit avait couru que le comte détournait son frère d'accepter cette faveur, s'il n'était nommé lui-même maréchal des logis de l'armée, titre analogue à celui dont il avait été investi, dix-neuf ans plus tôt, après la bataille de Minden. Il crut que ce bruit était répandu par la maison de Rohan, et il s'en prit directement à l'abbé Georgel. En juillet 1779, l'affaire se plaidait au Parlement de Paris, grand'chambre et tournelle assemblées ; Me de Bonnières se présentait pour Georgel, Me Tronçon du Coudray pour le comte de Broglie. La foule assiégeait les portes, et, malgré sa qualité d'ex-jésuite, la faveur du public était toute pour l'accusé, qu'on jugeait le plus faible. Le 14 août 1779, après conclusions de l'avocat général Séguier, Georgel fut déchargé de toute accusation ; son adversaire était condamné aux dépens et à vingt livres de dommages-intérêts applicables aux prisonniers de la conciergerie. « Le plus humiliant, dit Bachaumont, pour le comte présent dans une lanterne avec toute sa famille, ce sont les applaudissements généraux et très longs du public, qui n'aime pas les courtisans et l'a bien prouvé » (t. XIV, p. 136 et suiv., 144, 148, 163 à 165, 168 171. — Métra, t. VIII, p. 238. — *Correspondance du Deffant,* t. II, p. 701. — La Harpe, *Correspondance littéraire,* t. II, p. 422. — On peut consulter aussi les *Mémoires de Georgel*, t. I, p. 437 et 457, les *Mémoires de l'abbé Morellet sur le dix-huitième siècle et la Révolution*, 2 vol., 2e édit., 1822, t. I, p. 26 et deux factums que possède la Bibliothèque nationale, l'un intitulé : *Mémoire expositif des faits*, l'autre : *Réplique pour l'abbé Georgel contre le comte de Broglie*, 4° F. m. 13547 et 13548). C'est dans ce dernier document que, parlant de l'information qui avait précédé, le défenseur de Georgel s'exprimait ainsi : « Celle du comte de Broglie est composée de dix témoins : le sr Jala, le sr *de La Faye* et M. *Baudouin*, le comte d'Angiviller, le sr Cornet ne déposent absolument rien ; de cinq, quatre déclarent n'avoir aucune connaissance des faits contenus dans la plainte... »

GIRARD (VEUVE).

La veuve Girard, plâtrière à Vincennes, servait d'intermédiaire pour les diverses correspondances secrètes de Mirabeau. Il résulte des lettres de Mirabeau à Boucher que la petite Sophie-Gabrielle avait été, à un certain moment, « en dépôt » chez elle.

GISORS (MADAME DE).

Hélène-Julie-Rosalie Mazarini-Mancini, dite Mademoiselle de Nevers, née le 13 septembre 1740, fille du duc de Nivernois et d'Hélène de Pontchartrain, avait épousé, le 17 mars 1752, Louis-Marie Fouquet, comte de Gisors, fils unique du maréchal de Belle-Isle, « le jeune homme du siècle le mieux élevé et le plus accompli », qui mourut, le 26 juin 1758, des suites de blessures reçues à la bataille de Crevelt. (V. *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 80-84.) Elle mourut elle-même chez son père, à l'hôtel de la rue de Tournon, le 15 novembre 1780.

GOLTZ (BARON DE).

Bernard-Guillaume, baron de Goltz, né en 1750, fut envoyé à Versailles comme ministre plénipotentiaire par Frédéric II, roi de Prusse. Il est mort le 6 février 1795, alors qu'il participait aux négociations préliminaires du traité qui allait, à Bâle, rétablir la paix entre le roi de Prusse et la République française.

GORDON.

Georges Gordon, dit lord Gordon, né le 19 décembre 1750, orateur de l'opposition à la chambre des communes et agitateur populaire en Angleterre. Ses discours étaient marqués souvent par des sarcasmes, par des personnalités et des injures. Il est mort le 1er novembre 1793.

GOSSEC.

François-Joseph Gossec, né à Vergnies, dans le Hainaut, le 17 janvier 1733, a composé des symphonies, divers morceaux de musique religieuse et plusieurs opéras. Il professa à l'École royale de chant, origine du Conservatoire, où il donnait des leçons d'harmonie et de contrepoint, et fut membre de l'Institut, section des beaux-arts, dès la création de ce corps. Par une rencontre assez piquante, ce musicien, que Mirabeau jugeait médiocre, a été chargé, en 1791, de faire les compositions destinées à accompagner au Panthéon les restes de Voltaire, de Rousseau et de Mirabeau. Il est mort à Passy, le 16 février 1829.

GOUPIL.

Goupil (Pierre-Étienne-Auguste), dit Goupil des Pallières, était originaire d'Argentan. Dans son enfance, il avait été mis à Bicêtre par sa famille. Plus tard, il fut commandant de la maréchaussée à Fontainebleau, puis inspecteur de police. A la suite de l'affaire du libelle contre la reine dont il est question dans le corps de l'ouvrage (nos II et IV), il fut arrêté le 9 mars 1778 et mis à Vincennes. On croyait à Paris que Goupil avait été pendu, parce que tout Paris jugeait qu'il avait mérité de l'être. Il mourut dans la chambre n° 9, le 28 avril 1780 ; le procès-verbal de visite du corps porte, entre autres signatures, celles de Rougemont et de Fontelliau. (V. *La Bastille dévoilée*, t. II, 4e livraison, p. 17 et 5e livraison, p. 54 et suiv. — V. aussi : Bachaumont, t. XI, p. 202 et 261, 29 mars et 11 mai 1778 ; *La police de Paris dévoilée*, t. I, p. 262 et suiv. ; *Histoire du donjon et du château de Vincennes*, par Nougaret, t. III, p. 259 et suiv.)

GOUPIL (FEMME).

La femme de Goupil était une personne fort adroite. Elle fut présentée à la princesse de Lamballe, à qui elle procurait, dit-on, certains écrits clandestins qui couraient Paris. Elle faillit devenir lectrice de la

reine. Le 9 mars 1778, elle fut mise à la Bastille; Amelot y vint « causer avec elle en particulier sur ses rapports d'intimité avec la princesse de Lamballe. » Au bout de sept mois, elle fut transférée au couvent de la Madeleine à La Flèche. (Mêmes sources.)

GROS-CAILLOU (LE).

Dans une lettre à Mme d'Épinay du 11 février 1770, Galiani, parlant du philosophe d'Allainville, le « charge de répondre à l'abbé Morellet dans une partie de pique-nique *au Gros-Caillou*, où ils pourront se battre des anguilles à la main » (édit. Eug. Asse, t. I, p. 33). Mercier, dans son *Tableau de Paris*, parle du Gros-Caillou dans les termes que voici : « Ce lieu, peuplé de guinguettes, est sur bord de la rivière, au-dessous des Invalides. Là on mange des matelottes, objet définitif et chéri des gageures parisiennes. Une bonne matelotte coûte un louis d'or, mais c'est un manger délicieux quand elle n'est pas manquée. Les cuisiniers les plus fameux baissent pavillon devant tel marinier, qui sait mélanger et apprêter la carpe, l'anguille et le goujon. Ils cèdent ce jour-là leur emploi à la main grossière qui manie l'aviron. Les cuisiniers ont beau être jaloux, ils accommodent les autres plats excepté la matelotte; ainsi l'ordonne tout maître friand » (t. II, p. 273, chap. 186).

GRUEL (COMTE DE).

Le jeune comte de Gruel, parent du marquis et du bailli de Mirabeau par leur aïeule maternelle, qui était née Gruel, vint se fixer à Sisteron pendant que Mme de Cabris était au couvent et se montra un de ses dévoués partisans. Il fit avec Briançon, en 1780, le voyage de Paris pour préparer la publication d'un mémoire (V. *Briançon*). Le comte de Gruel s'étant marié sur ces entrefaites, Mme de Cabris, après sa libération, se retira, pendant quelque temps, dans la terre de Sigoyer, en Dauphiné, qui appartenait au vieux Gruel (lettres du bailli du 23 juillet et 25 août 1781). « La chronique prétend, écrivait le bailli, qu'elle console de son mieux son ambassadeur, qui, dit-on, s'est marié en Normandie, de l'absence de sa sa femme » (lettre du 8 septembre 1781).

GUÉMÉNÉE (PRINCESSE DE).

Victoire-Amédée-Josèphe de Rohan-Soubise, fille du maréchal-prince de Soubise et d'Anne-Marie-Thérèse de Savoie-Carignan, née le 28 avril 1743, avait épousé, le 15 janvier 1761, son cousin, Henri-Louis-Marie de Rohan, fils du duc de Montbazon, qui portait le titre de prince de Guéménée. En 1767, elle devint gouvernante des enfants de France, et, en 1775, son mari fut fait grand chambellan. Par sa mère, la princesse de Guéménée était cousine germaine de la princesse de Lamballe.

En 1782, le prince de Guéménée fit une banqueroute de quinze millions et tout fut perdu. « Cette banqueroute, écrivait le marquis de Mirabeau, a mis bas la maison de Rohan, qui semblait au comble. Ils ont perdu la charge de grand chambellan, celle de gouvernante des enfants de France, qui est un puits d'émoluments, car on n'a qu'à tirer sur ses billets » (lettre au bailli du 14 décembre 1782). Il fallut s'effacer devant la duchesse de Polignac.

Mme de Guéménée avait le duc de Coigny pour amant, mais le beau duc de Lauzun, intime ami de son mari, était son ami aussi, et les méchantes langues ne voulaient pas croire à l'innocence de leur liaison; de là l'histoire qui courait au mo-

ment de la banqueroute et dont l'auteur anonyme de la *Correspondance secrète* (édit. Lescure, t. I, p. 513) se fait l'écho à la date du 20 octobre 1782 : « On avait cru que la princesse vendrait ses diamants, parce qu'elle les a mis en gage, dans une circonstance à peu près pareille, pour le duc de Lauzun ; mais on ne considérait pas que ce joli seigneur était quelque chose de plus qu'un cousin et un mari. » Il convient d'ajouter que la baronne d'Oberkirch rend témoignage du désintéressement dont Mme de Guéménée fit preuve dans ses rapports avec les créanciers du prince (*Mémoires*, t. II, p. 1).

Pour être moins connue, l'intimité avec Mirabeau n'aurait pas été moins réelle. Dès son premier voyage à Paris, et sa présentation à la cour, il cousinait avec les Guéménée comme avec les Noailles (lettre du marquis au bailli du 20 mars 1771). Le 29 avril 1778, il conte à Sophie que du haut de la tour du donjon, il a eu le spectacle d'une course de chevaux dans le bois de Vincennes : le comte d'Artois et le duc de Chartres étaient présents ; il y avait un nombre infini de voitures. « Dis que je ne t'apprends pas de nouvelles, s'écrie-t-il, et il ajoute non sans quelque mélancolie : « Mme de Guéménée y était et probablement elle pensait assez peu aux prisonniers du donjon de Vincennes, bien quelle en connaisse quelques-uns qui eussent droit à sa reconnaissance. » Trois ans après, Mirabeau est libre, mais Sophie, toujours à Gien, a résolu de capter la confiance du Père Maillet, aumônier des Saintes-Claires, en faisant mettre son nom sur la liste des prédicateurs de la cour. Tout dépend du cardinal de Rohan, grand aumônier de France, et voici qu'elle se rappelle l'intimité passée de son ami avec la nièce du grand aumônier, et elle écrit le 24 mai 1781 : « Es-tu brouillé avec la Guéménée ? J'en serais fâchée à cause de cela. »

Pendant la Révolution, le prince et la princesse de Guéménée, que quelques-uns de leurs créanciers continuaient à harceler, émigrèrent. Le prince mourut en Allemagne. La princesse revint mourir à Paris le 20 septembre 1807.

GUICHE (DUCHESSE DE).

Louise-Gabriel-Aglaé de Polignac, fille de Mme de Polignac, n'avait pas onze ans, lorsque l'espoir de participer aux grâces que la faveur croissante de la comtesse Jules faisait déverser sur tous ses proches suscita les premières demandes en mariage. On parlait de l'unir au duc d'Agénois, fils du duc d'Aiguillon, qui, par cette voie détournée, se serait remis dans les bonnes grâces de la reine (*Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 268, 2 juillet 1779. — Métra, t. VII, p. 331). Mais le parti contraire fit préférer à ce candidat un neveu du duc de Gramont, héritier présomptif du titre, car son fils, le duc de Lesparre, était plus qu'à moitié imbécile, et, bien que marié à une Noailles, n'avait aucune chance de postérité. Antoine-Louis-Marie, d'abord comte de Louvigny, puis comte de Gramont, était né le 17 août 1755 ; en faveur du mariage projeté, on le fit capitaine des gardes (V. *Civrac* (*Mme de*), puis duc de Guiche, sans parler des avantages pécuniaires dont la reine comblait le jeune ménage, ce qui, à Vienne, inquiétait fort la vieille impératrice Marie-Thérèse. (V. Bachaumont, t. XIV, p. 37 et 103, 27 avril et 22 juin 1779. — *Mémoires d'Oberkirch*, t. II, p. 114. — *Correspondance du Deffant*, lettre 682 à Walpole du 20 juin 1779,

t. II, p. 695.) Le mariage fut célébré le 11 juillet 1780.

La faveur de la jeune duchesse ne fit que croitre après son mariage : lorsqu'elle accoucha pour la première fois, à l'âge de 14 ans et un mois, la reine venait la voir le matin, revenait le soir, et restait là une partie de la nuit jusqu'à sa délivrance (Bachaumont, t. XXI, p. 172, 14 octobre 1782).

Sur l'intrigue de Mme de Guiche, en 1786, avec le jeune de Périgord, V. *Périgord*.

Le duc et la duchesse de Guiche émigrèrent, comme les Polignac, dès 1789. Dans les années qui suivirent, Mme Vigée-Le Brun vit à Vienne la duchesse de Guiche, « dont, dit-elle, le charmant visage n'avait pas changé » (*Souvenirs*, édit. Carrette, 1894, p. 109). On la retrouve en France sous le Consulat, chargée par le comte d'Artois de visiter Bonaparte et de lui suggérer l'idée de rendre la France à ses princes légitimes (*Mémorial de Sainte-Hélène*). Peu après, en 1803, elle succombait, près d'Édimbourg, aux suites d'un affreux accident.

Sous la Restauration, le duc de Guiche, devenu duc de Gramont, fut pair de France. Il est mort à Paris le 28 août 1836. Le duc de Gramont, qui fut ministre des affaires étrangères à la fin du second Empire, était son petit-fils.

GUICHEN.

Luc-Urbain de Bouexic, comte de Guichen, né à Fougères en 1712, était lieutenant-général des armées navales. Il fut nommé commandant de la marine à Brest, à la fin de 1779, en remplacement de M. de la Prévalaye (*Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 302). Le chevalier de Mirabeau, qui avait pris subitement le parti d'aller chez les *insurgens*, s'embarqua sur son escadre et assista avec lui à trois combats, mais sans être blessé (*Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 158 et 253, lettres de Dupont à Mirabeau du 7 février 1780, et de Mirabeau à Sophie du 28 juillet 1780). Quelque temps après, l'escadre de Guichen était à la Martinique, comme le chevalier de Mirabeau l'écrivait à Mme du Saillant, sa sœur, dans une lettre datée de Fort-Royal du 10 juin 1780.

On s'impatientait à Versailles de ce séjour, et le roi disait à M. de Sartine : « Est-ce que M. de Guichen s'amuse à pêcher à la Martinique ? » Le ministre répondait assez piteusement que Guichen ne pouvait former aucune entreprise, les Espagnols ne le secondant pas (*Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 322, 16 octobre 1780). En octobre, le bruit courut que Guichen allait débarquer à Cadix avec un convoi. Le marquis de Mirabeau qui, sur la foi de la lettre reçue, séparait d'autant moins le nom du chef d'escadre de celui de son fils cadet qu'il savait celui-ci fort malade, écrivait au bailli le 21 octobre 1780 : « MM. de Guichen et de Grasse ont, dit-on, touché à Cadix avec une flotte très riche. Si cela est et que le chevalier n'ait pas crevé en route, il pourrait bien m'arriver cet hiver... » C'est la même nouvelle que Mirabeau donnait à Julie, en finissant la lettre du 22 octobre, et il était bien près de la vérité : Guichen arriva en effet à Cadix le 23 octobre 1780, avec 18 vaisseaux de ligne, 4 frégates et 95 navires marchands représentant la valeur de 60 millions pour le compte de la France, et de 180 millions pour celui de l'Espagne (*Gazette d'Amsterdam* du 17 novembre 1780, n° 92). Quant au chevalier de Mirabeau, il ne devait revenir que dix mois plus tard (V. *Mira-*

beau (vicomte de). En 1781, M. de Guichen soutint une lutte brillante contre l'amiral Rodney, près la Dominique. Il est mort en 1790.

GUIMARD (MLLE).

Marie-Madeleine Guimard, célèbre danseuse de l'Opéra de Paris, née le 27 décembre 1743, morte le 4 mai 1816. On parlait, en 1779, de son intimité avec Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, âgé de 73 ans, évêque d'Orléans depuis 21 ans, qui passait pour l'entretenir avec la feuille des bénéfices. (V. Métra, t. VII, p. 216. — *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 257, 6 janvier 1779. — *l'Espion anglais*, t. II, p. 160.) — V. aussi : Edm. de Goncourt, *Les actrices au dix-huitième siècle, la Guimard*, 1893, p. 68 à 71.

GUINES (DUC DE).

Ambassadeur à Londres, le comte de Guines, qui soutenait contre les d'Aiguillon un procès retentissant, fut rappelé subitement par M. de Vergennes en février 1776, et remplacé par le marquis de Noailles ; peu de temps après, il fut fait duc. (V. *Correspondance secrète de Marie-Thérèse*, etc., t. II, p. 428 et 446, lettres du comte de Mercy-Argenteau des 28 février et 16 mai 1776.) Il devait ce succès à la protection de la reine, et fut dès lors un de ses plus assidus courtisans. A la fin de 1779, il y eut du refroidissement, et l'on disait dans le public que la cause de cette demi-disgrâce était une déclaration intempestivement faite à la comtesse Jules (*Correspondance secrète*, édit Lescure, t. I, p. 297, 8 décembre 1779) ; mais on ne faisait courir ce bruit que pour donner le change : le fait est que de Guines n'avait pas craint de lever les yeux plus haut. Mercy-Argenteau avertit l'impératrice, et celle-ci avertit elle-même sa fille ; Marie-Antoinette qui, sans doute, n'avait été qu'inconséquente, repoussa le reproche avec vivacité, mais elle aperçut le péril, et le duc de Guines fut mis de côté sans bruit (*Correspondance de Marie-Thérèse*, t. III, p. 323, 332, 342, 351, 352, 356, 361, 368, 369 et 381, lettres de Mercy des 17 juin, 14 juillet, 18 août, 15 septembre, 16 octobre, 17 novembre, 17 décembre 1779). Dans tout cela, comme dit un contemporain, « il y avait sans doute plus d'intrigue de cour que d'amour » (*Fragments des Mémoires du prince de Ligne, Revue nouvelle*, 1846, janvier-mars, p. 111).

GULLIVER.

Roman satirique de Swift. Voltaire commença à le faire connaitre en France. La première traduction qui y parut était celle de l'abbé des Fontaines, en 1727. (V. sur cette traduction, *Correspondance du Deffant*, t. II, p. 722.)

HATTE (MME).

Mme Hatte était la femme d'un fermier général qui fit plus d'une fois parler d'elle dans la première moitié du dix-huitième siècle (V. à son sujet, *le Journal historique* de Barbier, t. II, p. 18 et 181). — Sur l'intrigue de Mme Hatte avec le marquis d'Oyse et sur le fils qui naquit de leur liaison, V. *Rougemont*.

HEBI-BOURBON.

V. *Bourbon (duchesse de)*.

HÉLOISE.

Amante d'Abélard et nièce du chanoine Fulbert, abbesse du Paraclet (1101-1164).

HÉNIN (PRINCE DE).

Charles-Alexandre-Marie-Marcel-

lin d'Alsace-Hénin-Liétard, prince de Hénin, né le 17 juin 1744, était le troisième fils du prince de Chimay; il avait épousé, en 1766, Étiennette de Montconseil. Sa liaison avec Sophie Arnould était publique, et touché, en 1778, de l'exil de son intime ami, le comte de Genlis, il avait quitté la cour pour aller passer l'hiver à Montpellier, avec sa maîtresse, dont la santé avait besoin d'un climat doux (*Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 235, 6 novembre 1778). Il n'était cependant, assure-t-on, « nullement amusant en société. » Le comte de Lauraguais, qui avait eu Sophie Arnould avant lui, se fit un jour délivrer par son médecin une consultation pour établir qu'on pouvait mourir d'ennui, et, dans son impatience de rencontrer toujours le prince chez la célèbre actrice, il lui fit défense par huissier d'y reparaître, à peine de dommages-intérêts (*Paris, Versailles*, etc., t. I, p. 151). On faisait courir les vers suivants :

Chez la doyenne des catins
Ta place est des plus minces,
Tu n'es plus le prince d'Hénin,
Mais bien le nain des princes.

On attribua ces vers à Champcenets, ce qui lui valut un duel et une disgrâce; ils étaient, en réalité, du marquis de Louvois. (V. *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 289 et note 1, 20 novembre 1779. — Bachaumont, t. XIV, p. 212, 26 septembre 1779.)

HENRI IV.

Né en 1553. Roi de Navarre, puis roi de France, de 1589 à 1610.

HERCULE.

Fils de Jupiter et d'Alcmène, le plus grand des héros de la fable.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DES DEUX INDES.

Cet ouvrage, qui avait pour auteur l'abbé Guillaume-Thomas-François Raynal, mais auquel Diderot et Grimm avaient largement coopéré, parut, en 1770, sous le titre de *Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*. La deuxième édition fut dénoncée au Parlement et brûlée le 29 mai 1781, de la main du bourreau. (V. La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. I, p. 17 et t. III, p. 236. — *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 398, 399, 403, 406, 21 et 25 mai, 5 et 26 juin 1781.)

L'abbé Raynal, né en 1711, est mort à Paris en 1796. Le Directoire venait de le nommer membre de l'Institut pour la section d'histoire. — Sur l'abbé Raynal, V. *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 119.

HOMÈRE.

Le plus illustre des poètes de l'ancienne Grèce, auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

HONORÉ.

C'est une manie qu'avait le marquis de Mirabeau de changer le nom de son fils chaque fois que celui-ci avait encouru sa disgrâce. Au temps de son extrême jeunesse, il l'avait baptisé Pierre-Buffières. Lorsqu'on convint, en 1780, de donner à Mirabeau la liberté du château, il fut convenu aussi qu'il n'y serait pas sous son vrai nom : « Comment te nommera-t-on au château, écrivait Sophie, puisqu'on t'y débaptise? » (lettre du 2 décembre 1780). Le marquis écrivait au bailli, son frère, le 10 du même mois : « Il sera incognito sous le nom de M. Honoré, qu'il conservera jusqu'à nouvel ordre. »

Mirabeau avait reçu à son bap-

tême les prénoms de Honoré-Gabriel ; mais il portait habituellement depuis l'enfance celui de Gabriel : « Ce gros piffre de Gabriel », écrit le marquis le 6 octobre 1759, son fils n'ayant guère que dix ans, en sorte que se faisant, dans la suite, nommer Gabriel par Sophie, par Julie et par d'autres, le comte ne changeait rien à la réalité des choses. Sa sœur, Mme du Saillant, l'appelle souvent ainsi. Mais de la part du marquis, c'était une marque de supériorité que de ne désigner jamais par son prénom le fils qu'il tenait à distance. Son aîné, c'est « le fol », « le forcené », à tout le moins « ce monsieur », tant qu'il est en disgrâce ; en parle-t-il avec bienveillance, c'est « mon fils », « le comte », ou, s'il badine, « monsieur le comte ». Dès la fin de 1780, le bailli et lui, dans leur correspondance, ne parlent plus que d'*Honoré*. Il faut en venir jusqu'au 8 décembre 1782, c'est-à-dire à un moment où Mirabeau, installé près de son oncle, a repris sur le bailli toute son influence, pour que celui-ci, dans une lettre au marquis, ose risquer un *Gabriel*. Il attend cependant un écho pour oser continuer, et c'est seulement le 20 décembre 1782 qu'il écrit franchement : « Tout ce qui me vient sur le compte de Gabriel du côté de la Suisse... » Mirabeau a reconquis son nom.

Hue de Miromesnil.

Armand-Thomas Hue de Miromesnil, né en 1723, premier président du Parlement de Rouen avant les entreprises du chancelier Maupeou contre les parlements, fut appelé, en 1774, à la Chancellerie, comme garde des sceaux ; il conserva cette charge jusqu'en 1787, époque où le cardinal de Brienne le remplaça par Lamoignon. Il est mort en 1796.

Sans être lié directement avec les Mirabeau, Miromesnil s'intéressa au comte par égard pour sa grande amie la comtesse de Rochefort (V. *Nivernois* (*duc de*) et l'appui qu'il lui prêta, en 1782, pendant le procès de Franche-Comté, pour être purement officieux, n'en contribua pas moins, d'une façon décisive, au succès final. Mais alors parut *l'Espion dévalisé*, et le ministre, qui trouvait son nom à diverses reprises dans ce pamphlet, avec du mépris manifesté pour son entourage et pour lui-même (V. notamment p. 64, 66, 67, 156, 207, 217, 234), en conçut une vive rancune contre l'homme à qui on en attribuait généralement, sinon la paternité exclusive, du moins la publication. Aussi, en 1784, lui fit-il sentir le poids de sa malveillance, en arrêtant la circulation du mémoire en cassation de l'arrêt du Parlement de Provence, qui avait prononcé sa séparation. Mirabeau réédita ce mémoire, « supprimé au moment de sa publication par ordre particulier de M. le garde des sceaux, réimprimé par respect pour le roi et la justice », et il imprima à la suite la conversation qu'il avait eue avec Miromesnil. (V. Bibliothèque nationale, 8° F³ 2124. — Cette conversation a été imprimée aussi lors de la publication faite en 1806, par J.-F. Vitry, des *Lettres inédites de Mirabeau, Mémoires et extraits de Mémoires*, p. 438 et suiv.)

Huguenain.

Didier Huguenain, porte-clefs au donjon de Vincennes. — V. *Bertrand, L'Avisé*.

Hume.

David Hume, philosophe et historien écossais, né en 1711, mort

en 1776. Il avait écrit une *Histoire des révolutions d'Angleterre*.

Hylas.

Favori d'Hercule, suivant la fable.

Hypermnestre.

Tragédie de Lemierre, jouée en 1758. — V. sur le succès de cette pièce les *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 91.

Imitation.

Un prisonnier de Vincennes avait traduit en vers toute l'*Imitation de Jésus-Christ*. Mirabeau a écrit cependant dans les *Lettres de cachet* : « Des livres étrangers n'entrent point au donjon de Vincennes, fût-ce l'*Imitation de Jésus-Christ* ; on aurait trop peur que celle de Beaufort ne fût à côté » (t. II, p. 63 et 72).

Jacob.

Second fils d'Isaac et de Rébecca, père du peuple hébreu.

Jarnowick.

Jean-Marie Giornovicchi, dit Jarnowick, violoniste italien, était né à Palerme en 1745. Il vint en France en 1771, et y eut pendant quelques années un immense succès. On lit à son sujet dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont : « Le violon est aujourd'hui poussé à un point de perfection incroyable. C'est un concert spirituel, le plus beau théâtre des grands talents, où les virtuoses dans tous les genres viennent se présenter et disputer la couronne. Le sieur Jarnowick y brille depuis quelque temps et y emporte la palme » (t. VIII, p. 47, 22 mai 1775). Il donna un jour un soufflet au célèbre Saint-Georges (V. *ce nom*), qui, plein d'admiration pour son talent, ne voulut pas se battre avec lui. Jarnowick se rendit en Prusse en 1779. On le retrouve à Londres en 1792, en 1796 à Hambourg. Il est mort à Saint-Pétersbourg en 1804.

Jean-Jacques.

V. *Rousseau (Jean-Jacques)*.

Joconde.

Épisode du *Roland furieux* de l'Arioste. La Fontaine en a fait un de ses meilleurs contes.

Joseph II.

Empereur d'Allemagne, fils aîné de François de Lorraine et de Marie-Thérèse. Né en 1741, il fut empereur en 1765, à la mort de son père, et mourut le 21 février 1790. Il vint en France en 1777 et en 1781 ; sa présence à Paris et à Versailles fit grande sensation. — V. *Frédéric II*.

Jules (comtesse).

V. *Polignac (duchesse de)*.

Julie.

Prénom de Mlle Dauvers. C'est celui de l'héroïne de la *Nouvelle Héloïse*.

Jupiter.

Fils de Saturne et de Rhée, le père et le maitre des dieux.

Il y a une planète ainsi dénommée dans le système solaire.

Justine.

Justine ou les malheurs de la vertu, roman obscène du marquis de Sade, qui fut composé à Vincennes ou à la Bastille, mais que l'on n'osa publier qu'en 1791.

La Bouexière.

L'école de La Bouexière, où La Fage avait lutté contre Saint-Georges, parait avoir été celle d'un certain La Boëssière, qui tenait une

salle d'armes et qui, né en Poitou le 23 juillet 1723, mourut le 1er mai 1807. Son fils, qui fut maître d'armes dans les académies du roi, et aussi dans les écoles royales polytechnique et d'équitation, a publié un *Traité de l'art des armes* à l'usage des professeurs et des amateurs, Paris, 1818, in-8°, en tête duquel on trouve une courte notice sur feu La Boëssière. (V. Quérard, *France littéraire*, t. IV, p. 339, v° La Boëssière.) Il y avait à Paris, entre 1725 et 1764, un fermier général du nom de la Bouexière, mais ce n'est pas lui sans doute qui tenait école d'escrime.

La Boullaye (de).

Trésorier de France, l'un des créanciers de Baudouin.

La Calprenède.

Guillaume de Costes, seigneur de la Calprenède, né en 1632, mort en 1663, fut gentilhomme de la chambre, et l'un des plus féconds romanciers du dix-septième siècle. Il composa d'interminables romans, où tout, suivant Boileau, avait l'humeur gasconne, et qui faisaient les délices des dames de la cour. Crébillon père lui a emprunté plusieurs sujets de tragédie. Sur l'opposition que fait Mirabeau entre les hommes à la Calprenède et les hommes à la Crébillon fils, V. *Crébillon*.

La Fage.

Pierre-Paul de La Fage, d'une famille de Bordeaux, avait été d'abord secrétaire de Baudouin et lui était fort dévoué. Il devint l'amant de Julie Dauvers, et c'est par correspondance que Mirabeau ébaucha avec lui, comme avec celle-ci, une connaissance qui ne fit que devenir plus étroite quand le comte fut sorti du donjon le 13 décembre 1780. Après la cessation de la correspondance, il n'est plus guère fait mention du nom de La Fage que dans une lettre de Mirabeau à Vitry du 11 juillet 1781 : « Il est possible que La Fage m'ait envoyé le dictionnaire anglais, je ne m'en souviens pas. » Mais Michaud, dans sa *Biographie universelle*, dit que Cadet de Gassicourt avait rédigé son *Essai sur la vie privée d'Honoré-Gabriel Riquetti de Mirabeau*, publié en 1800, « sur des manuscrits et des notes qui lui avaient été confiées par M. de La Fage, ami de Mirabeau » (édit. de 1854, v° Cadet de Gassicourt, t. VI, p. 325.)

Il y avait à la même époque un M. de La Fage, chanoine de Notre-Dame de Paris, comme l'avait été jadis le grand-oncle de Baudouin. On lit dans le *Mercure* du 10 février 1779 (p. 224) que le 2 février 1779, jour de la Purification, un sermon a été prêché à l'assemblée des Chevaliers du Saint-Esprit par l'abbé de La Fage, chanoine de Notre-Dame. — V. aussi Bachaumont, t. XV, p. 257, 24 juillet 1780.

Lafitte.

Lafitte, procureur au Châtelet depuis 1867. Il demeurait rue Michel-Comte.

La Fontaine.

Jean de La Fontaine, le plus grand des fabulistes français (1621-1695).

Lafosse.

Cousin de La Fage, placé par l'influence de Baudouin.

La Harpe.

Jean-François de La Harpe, né à Paris le 20 novembre 1739, poëte, auteur dramatique, est connu surtout comme critique. Il entra à l'Académie française en 1776. Il est mort le 22 pluviose an XI (11

février 1803), à l'âge de 64 ans. — V. *Barmécides (les), Mélanie, Muses rivales (les), Suétone (traduction de), Tangu et Félime, Warwick.*

LA MARRE.

La Marre, traiteur, réclamait à la faillite Baudouin 40 livres pour repas fournis à celui-ci du 27 octobre au 26 novembre 1779, suivant les cartes qu'il apportait signées de La Fage. Il fut débouté de sa prétention.

LAMBALLE (PRINCESSE DE).

Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, née le 8 septembre 1749, était le sixième enfant issu du mariage de Louis-Victor-Amédée-Joseph, prince de Savoie-Carignan, et de Christine-Henriette de Hesse-Rhinsfeld. On la maria le 17 janvier 1767 au fils unique du duc de Penthièvre, Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, qui la laissa veuve le 6 mai 1768, n'ayant pas accompli sa dix-neuvième année. Elle faillit à ce moment devenir reine de France, un parti ayant travaillé à lui faire épouser Louis XV, veuf depuis peu, mais ce projet échoua, dit-on, par l'influence du duc de Choiseul et de Mme de Gramont, sa sœur, et par la « rouerie » du maréchal de Richelieu, qui donna au roi une nouvelle maitresse, Mlle Lange, la future comtesse du Barry (*Mémoires historiques de la princesse de Lamballe,* publiés par Mme Guénard, baronne de Méré. t. I, p. 95 et suiv. — V. aussi : Fortaire, *Mémoires pour servir à la vie de M. de Penthièvre,* p. 83.) — V. *Noailles (les).*

Peu après l'avènement de Louis XVI, la princesse de Lamballe entra en faveur auprès de la nouvelle reine, qui fit restaurer pour elle la dignité de surintendante de sa maison (Métra, t. II, p. 173, 24 septembre 1775. — V. aussi les fragments de mémoires, du comte de La Marck, publiés en tête de sa *Correspondance* avec Mirabeau, t. I, p. 30 et suiv.). Mais cette faveur fut éphémère, et bientôt après, celle dont la comtesse Jules, et avec elle tout le parti des Polignac, furent comblés, ne laissa plus à la princesse de Lamballe qu'une place un peu lointaine dans le cœur de Marie-Antoinette. Sans renoncer à sa charge et sans en négliger les devoirs, la princesse de Lamballe vécut souvent dès lors éloignée de la cour, voyageant parfois, ou accompagnant le duc de Penthièvre, son beau-père, dans une de ses résidences princières. (V. Bachaumont, t. xv, p. 183, 2 mai 1780. — *Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 310, 8 septembre 1780. — *Correspondance secrète de Marie-Thérèse,* etc., t. III, p. 328 et 379, lettres de Mercy des 14 juillet et 17 décembre 1779.) Un tel exemple semblait fait pour donner à réfléchir à Mme de Polignac elle-même : « L'exemple de la princesse de Lamballe devrait la rendre plus circonspecte, » écrivait l'impératrice Marie-Thérèse, le 3 novembre 1780 (*op. cit.*, t. III, p. 483).

Sur les voyages en Italie et en Hollande, V. *Chartres (duchesse de).* — Sur l'affiliation de Mme de Lamballe à la franc-maçonnerie, V. *Franc-Maçonnerie.*

Mme de Genlis a fait, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 283), un portrait de Mme de Lamballe qui touche à la caricature ; elle y insiste sur son peu d'esprit, sur ses travers, sur ses évanouissements. Mais en général les contemporains parlent d'elle en bons termes, et grâce, sans doute, au délaissement dont elle était l'objet, elle ne fut que ra-

rement calomniée. Faire son éloge, n'était-ce pas d'ailleurs une façon comme une autre, meilleure qu'une autre, d'attaquer la favorite et de toucher la reine? « Jamais l'ombre d'une calomnie, dit la baronne d'Oberkirch, n'a même essayé de l'atteindre » (*Mémoires*, t. II, p. 155 et 156), et Montjoye écrit, dans son *Histoire de Marie-Antoinette* : « Le nom de la princesse de Lamballe est sans tache; on n'a osé le profaner dans aucun des libelles qui n'ont pas respecté la reine elle-même. Celui-là même qui l'a fait assassiner fut dans l'impuissance de la calomnier » (t. I, p. 143.) Enfin Marie-Antoinette avait écrit elle-même à sa mère, au moment où elle faisait Mme de Lamballe surintendante de sa maison : « Elle a toujours eu bonne réputation et n'a pas du tout l'esprit italien. Elle est établie pour sa vie ici ainsi que son frère. Je crois qu'ils sentent bien l'un et l'autre que la France est à présent leur véritable patrie » (lettre du 15 septembre 1775, *Recueil* de La Rocheterie et Beaucourt, t. I, p. 102.)

Tout au plus quelques indices de malveillance se manifestèrent-ils au temps où la princesse était encore en faveur ; les attaques alors partaient du monde même de la cour. (V. Bachaumont, t. IX, p. 54, 21 février 1776.) La *Correspondance secrète* fait mention du bruit qu'on répandait sur sa prétendue grossesse (édit. Lescure, t. I, p. 310, 8 septembre 1780). En 1783, on fait circuler des couplets « sur la dépravation des mœurs de la cour » ; les Polignac, les Polastron sont traînés dans la boue. « Mme la princesse de Lamballe n'y est pas non plus épargnée dans la qualité de surintendante » (Bachaumont, t. XXII, p. 204, 29 mars 1783). Quelques mois après, on se montre clandestinement la *Bibliothèque des dames de la Cour*, cette « facétie » manuscrite, « où chaque personnage est peint d'un trait ». Contre Mme de Lamballe, la satire se borne au trait suivant : « La matière préférable à l'esprit, dédié à Mme la princesse de Lamballe, par le marquis de Clermont, revu par La Vaupallière » (Bachaumont, t. XXIV, p. 91, 16 décembre 1783; t. XXV, p. 40, 15 janvier 1784.)

Mais voici la Révolution, et personne ne va plus être épargné. Nous citerons deux documents où Mme de Lamballe est visée : c'est d'abord *La galerie des dames françaises pour servir de suite à la galerie des États-Généraux*, Londres, 1790. Mme de Lamballe figure là sous le pseudonyme de *Balzais*. On fait l'éloge de ses grâces, de sa bienfaisance, et ses mœurs même ne sont mises en question que sous une forme dubitative. Puis arrive l'*Année des dames nationales* de Restif de la Bretonne. La quarante-deuxième Parisienne est intitulée : la femme en faveur (t. IV, août 1793, p. 2279 à 2288). La reine porte le nom de *Silfide Blondin*, Mme de Lamballe celui d'*Ondine Chérignan*, Mme de Genlis est *la Brulart*, la duchesse de Chartres, *Indolente de Beaugency*. Sans doute, suivant la mode du temps, l'auteur y met brutalement en doute la pureté des sentiments de Marie-Antoinette pour ses favorites; mais Ondine est peinte plutôt comme une victime sacrifiée, réduite à s'effacer devant la belle Féane (Mme de Polignac).

La princesse de Lamballe a péri, massacrée à la prison de la Force, le 3 septembre 1792.

La vie de Mme de Lamballe a donné lieu de nos jours à de beaux travaux historiques. Il faut citer notamment les études de M. Ad. de

Lescure et de M. Bertin dont les titres ont été indiqués plus haut (V. *Franc-maçonnerie*). Nous avons parlé déjà également des *Mémoires historiques,* écrits et publiés par Mme Guénard de Méré. C'est plutôt un roman historique qu'un livre d'histoire, mais c'est un roman sérieusement documenté. Lorsqu'il parut néanmoins, il provoqua des protestations de la part des anciennes dames de Mme de Lamballe : c'est, écrivait l'une d'elle, « une cochonnerie abominable *(sic),* faite par une femme dont nous n'avons jamais entendu parler, et qui certes ne connaissait pas son intérieur, mais pas même sa basse-cour. Cet ouvrage, écrit d'ailleurs en style de cuisinière, est rempli de faussetés et de platitudes » (*Souvenirs d'émigration* de la comtesse de Lâge Volude, Évreux, 1859, p. 59).

La question complexe de savoir si Mirabeau a connu la princesse de Lamballe, s'il a correspondu avec elle, s'il a entretenu avec elle des rapports plus directs et plus intimes, a été suffisamment débattue dans le corps de l'ouvrage (n° IV). Il suffira de dire ici que ces rapports sont affirmés purement et simplement dans l'*Histoire du donjon de Vincennes,* donnée par A. Arnould, Alboize du Pujol et Aug. Maquet, à la suite leur *Histoire de la Bastille* (édit. in-4° en 1 vol. 1870, p. 219 et 234) et dans l'étude de Mario Proth, qui sert d'introduction aux *Lettres d'amour de Mirabeau* (1880, Garnier, p. 32). Ces affirmations sont presque textuellement reproduites de l'*Essai sur la vie privée de Mirabeau,* où Cadet de Gassicourt s'exprimait en ces termes : « Mirabeau était infidèle, deux autres femmes partagèrent son cœur : l'une était la femme du gouverneur ; l'autre une princesse française, que les brigands révolutionnaires ont depuis assassinée. C'est à elle que Mirabeau dut toutes les douceurs qui tempérèrent sa captivité... vers la fin de 1779, la princesse qui s'intéressait à lui obtint, par son crédit, qu'il jouirait d'une liberté plus étendue ; il pouvait sortir quelquefois, venir même à Paris, pourvu qu'il se représentât le soir au commandant, etc. » (an VIII, p. 24). Cadet de Gassicourt avait été renseigné par La Fage, et son erreur, si c'en est une, procède de la légende même qui a son origine dans nos lettres. Cependant Brissot, qui mourut en 1793, fait, lui aussi, allusion dans ses mémoires, à une prétendue liaison de Mirabeau avec Mme de Lamballe (*Mémoires de Brissot,* édit. Lescure, 1877, p. 377). Au contraire Lucas de Montigny repousse cette version en termes brefs et quelque peu dédaigneux, en lui opposant ce qu'il appelle un « démenti de conviction » (*Mémoires biographiques*, t. II, p. 376).

La lettre du 4 janvier 1777, par laquelle Amelot réprimandait Rougemont pour avoir permis à Mme de Lamballe et à la duchesse de Chartres de visiter le donjon de Vincennes a été imprimée dans Bournon (*la Bastille*, p. 161, note 3.) En avril 1777, Rougemont apprenant que les princes allaient venir chasser au bois de Vincennes, s'informa de ce qu'il devrait faire s'ils demandaient à visiter le donjon. On lui rappela, conformément à l'avis du mois de janvier précédent, qu'il ne devait « jamais y laisser entrer qui que ce soit qu'en vertu d'un ordre du Roi qui lui serait représenté ». On lui recommandait très expressément de ne pas s'écarter de cette règle à l'avenir (Archives nationales, O. 488, correspondance 1777, p. 252, lettre du 30 avril 1777).

Lardenois.

Officier aux gardes françaises, amant de Mme Baudouin.

La Rive.

Jean Mauduit de La Rive, né le 7 août 1747, mort près de Paris le 30 avril 1837. Il débuta au Théâtre-Français le 3 décembre 1770, et y fut reçu en 1775 (La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. I, p. 217 et t. II, p. 26). Peu de temps après, la mort de Le Kain le mettait en possession des premiers rôles. Après une retraite momentanée, il reparut, en 1790, sur la scène avec beaucoup d'éclat (*Mémoires* de Fleury, t. II, p. 14 et s.). Il fut plus tard, sous l'Empire, professeur de déclamation et membre de l'Institut. Guill. Imbert parle d'un duel qu'aurait eu « le superbe La Rive » avec son confident Florence (*La Chronique scandaleuse*, p. 191).

La Ruette.

Jean-Louis La Ruette, acteur et compositeur estimé du théâtre de l'Opéra-Comique, était né à Toulouse, en 1731. Il quitta le théâtre en 1779 (Bachaumont, t. XXIV, p. 20, 12 avril 1779), et mourut en janvier 1792. Sa femme, qui lui survécut, jouait avec succès sur le même théâtre. — (V. sur les deux époux, *Mémoires de Marmontel*, t. III, p. 106 et s., 134 et s. — La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. II, p. 71.) — On lit dans la *Police de Paris dévoilée*, que Baudouin reprochait à sa femme de « jouer la comédie comme Mme La Ruette » (t. II, p. 61). Nous savons, d'autre part, que, même après sa retraite, Mme La Ruette aimait à se mêler à des troupes d'amateurs (*Souvenirs de Mme Vigée-Le Brun*, p. 50 et 64).

La Tagnerette.

V. *Dubut de la Tagnerette*.

La Touche (Madame).

La Touche peut être un surnom obscène de Mme de Lamballe. Peut-être s'agit-il là de la femme du chef d'escadre, comte de La Touche-Tréville, qui devint, en 1787, sur la recommandation de Lauzun, chancelier du duc d'Orléans, mais le nom de cette dame n'est prononcé nulle part, et nulle part non plus, il n'est question, dans les mémoires du temps, d'une dame Latouche ou de La Touche qui ait vécu dans l'intimité de la reine, ou mis, à un moment quelconque, en échec, la faveur de la comtesse Jules de Polignac.

La Tour du Pin.

Créancier de Baudouin.

Lauzun (Duc de).

Armand-Louis de Gontaut, né le 15 avril 1747, duc de Lauzun d'abord, devait devenir duc de Biron en 1788, après la mort du maréchal de Biron, son oncle. Il avait épousé, le 26 janvier 1766, Amélie de Boufflers, petite fille de la maréchale de Luxembourg, dont il vécut presque toujours séparé. Lauzun a rempli des missions en Russie; il a participé à diverses expéditions, au Sénégal notamment, et joué un rôle important dans la guerre d'Amérique. Plus tard, il a commandé les armées de la République. Il est néanmoins mort sur l'échafaud le 31 décembre 1793.

Ses mémoires, publiés pour la première fois en 1822, sont pleins de détails sur ses bonnes fortunes. Son intimité avec M. et Mme de Guéménée y est expliquée tout au long (V. *Guéménée (princesse de)*, et il donne à entendre, dans quel-

ques passages, que la reine elle-même aurait éprouvé pour lui plus que de l'intérêt. Les détails les plus caractéristiques, volontairement omis dans l'édition de 1822, mais publiés depuis par Taschereau, dans la *Revue rétrospective* (1833, t. I, p. 84 et s.), n'ont pas été accueillis sans quelque scepticisme par les historiens modernes; mais on peut admettre, du moins, que le parti des Choiseul, à qui Lauzun était uni par des liens de famille, n'aurait pas été fâché que celui-ci devînt maître dans la place et supplantât les Polignac. (V. *Fragments des mémoires du prince de Ligne, Revue nouvelle,* 1846, t. VII, p. 111. — V. aussi : *Le duc de Lauzun et la cour de Marie-Antoinette,* par Gaston Maugras, Paris, 1895, p. 107 et 108). Il existe une édition complète des mémoires de Lauzun, dans la collection Barrière, t. XXV, 1862, p. 1 à 216.

L'Avisé.

Jean-Baptiste-Noël L'Avisé était l'un des trois porte-clefs de Vincennes au temps où Mirabeau se trouvait au donjon. Les deux autres étaient Bertrand (V. *ce nom*) et Didier Huguenain. Chacun d'eux touchait, à titre de gages, 16 s. 8 d. par jour, et autant pour sa subsistance. Ils étaient encore en fonctions lorsqu'en avril 1784, le donjon fut désaffecté. (V. Bournon, *la Bastille,* p. 300 et 301.) Il est souvent question des portes-clefs dans le livre *Des lettres de cachet* (V. notamment t. II, p. 20 et s., 28, 39, 48, 53, 80, etc.), et L'Avisé y est plusieurs fois désigné clairement. (V. *Liré (Marquis de)*.

L'Avisé avait un fils que Mirabeau s'était attaché comme copiste à l'insu de Rougemont. (V. *Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 275, lettre du 11 septembre 1780) et qui avait l'indiscrétion de lui demander parfois des acomptes sur ses gages *(ibid.*, t. IV, p. 241, lettre du 12 juillet 1780). La combinaison était d'ailleurs tout à l'avantage du prisonnier, car ce secrétaire improvisé continuait à coucher et à se nourrir chez son père. « Il est fort intelligent, écrivait Mirabeau, actuellement accoutumé à mon gribouillage, à mon genre de travail, et je veux obliger en lui son honnête homme de père qui m'est fort attaché » *(ibid.*, t. IV, p. 297). Il le conserva comme collaborateur en sortant du donjon, lui ayant promis 1,500 l. de gages, ce que Sophie jugeait bien lourd (lettre de Gien, du 6 juin 1781.) Mais c'est que Sophie, imbue des principes d'une stricte probité bourgeoise, semblait toujours croire qu'il fallait payer ce qu'on devait ; pénétré d'autres idées, Mirabeau était volontiers généreux en paroles.

La Vrillière (duc de).

L. Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, né le 18 août 1705, était fils du marquis de la Vrillière, qui fut ministre de Louis XIV et du régent. Lui-même succéda à son père, et il occupa, pendant 52 ans, divers départements ministériels, notamment celui de la maison du roi qui, en lui donnant l'autorité sur Paris, l'investissait, en matière de lettres de cachet, d'un pouvoir presque sans limites. On l'accusa d'avoir singulièrement abusé de ce pouvoir. Créé, en 1770, duc de la Vrillière, il fut disgracié en 1774, et mourut subitement trois ans après, le jour même « qu'il devait être de la noce de Mlle Le Noir ». (V. Métra, t. IV, p. 191. — *Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 27 et 28, 1er et 4 mars 1777.) La comtesse de Maurepas, sa sœur, et la duchesse d'Aiguillon, sa

nièce, furent ses héritières. Le duc de la Vrillière était membre de l'Académie des sciences. Condorcet, secrétaire perpétuel, refusa, lui mort, de prononcer son éloge, ce dont l'opinion le louait fort.

Le Dosseur.

Jean Le Dosseur était un ancien serf de la baronnie du Guémadeuc, que Baudouin avait affranchi et qu'il avait investi des fonctions de régisseur. Par deux baux des 8 et 22 octobre 1779, Le Dosseur avait été constitué fermier des terres jusqu'au 31 décembre 1797. Il avait un frère digne de lui et pareillement dévoué à Baudouin.

Le Febvre d'Amécourt.

Le Febvre d'Amécourt (ou d'Ammécourt) était conseiller au Parlement de Paris depuis le 29 janvier 1740. En 1780, il siégeait à la grand'chambre, et on disait à son sujet qu'il était « tout au travers des plus grandes affaires ». (V. *L'Espion dévalisé*, p. 27 et 231. — V. aussi : *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, p. 185, 191 et 198.) Mme de Genlis dit de lui : «... homme de robe très spirituel, qui, avec une figure un peu ridicule, était homme à bonnes fortunes » (*Mémoires*, t. II, p. 88). D'autre part, le pamphlet qui courait dans les premiers mois de 1783 (V. *Aligre (d')*, a dit : « M. Le Febvre d'Amécourt est le major de la compagnie; c'est le plus intrigant personnage du Parlement ; c'est un protée qui tourne à tout vent, qui change cent fois de forme et n'en conserve aucune » (Bachaumont, t. XXII, p. 248, 16 avril 1783).

On parlait toujours de le faire contrôleur général des finances, et il était, pour cet emploi, le candidat des Sartine et des Montbarrey, à savoir des ennemis de Necker. (V. *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 100 et 323, 26 septembre 1777 et 16 octobre 1780.) Aussi se crut-il autorisé à publier une critique du *Compte rendu (op. cit.*, t. I, p. 377, 20 mars 1781.) Mais cette publication ne lui valut pas ce sur quoi il comptait, et lorsque Necker tomba, il se vit préférer Joly de Fleury.

Baudouin accolait volontiers au nom de d'Amécourt l'épithète de *rapporteur*, par allusion sans doute à quelque rapport de celui-ci qui le touchait personnellement. Après la mort de l'abbé d'Espagnac, d'Amécourt ambitionna le titre de *Rapporteur de la cour ;* nous ne savons trop s'il l'obtint. (V. Bachaumont, t. XVII, p. 333, 25 juillet 1781.)

Le Franc de Pompignan.

Jean-Jacques Le Franc, marquis de Pompignan, né le 17 août 1709 à Montauban, avait été premier président de la Cour des aides de cette ville. En 1734, il donna sa tragédie de *Didon*, qui fut jouée avec succès, et de 1751 à 1755 des *Poésies sacrées*. Il entra en 1760 à l'Académie française et le discours qu'il prononça à cette occasion lui valut, de la part de Voltaire, des sarcasmes qui empoisonnèrent le reste de sa vie. (V. *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 208 et s., et *Mémoires de Morellet*, t. I, p. 88 et 89. — V. aussi : La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. IV, p. 200-205.)

Le Franc de Pompignan était intimement lié avec le marquis de Mirabeau et entretenait avec lui une correspondance suivie. C'est ce qui fait que le marquis eut un moment la pensée de lui confier son fils aîné : « J'avais eu l'idée de l'envoyer à Pompignan : franche retraite, bon ami, beau lieu, belle

bibliothèque et l'hôte homme d'honneur » (lettre au bailli, du 30 septembre 1780. — V. aussi : *Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 279, lettre du 9 octobre 1780). L'idée était étrange, car Pompignan venait d'avoir une attaque d'apoplexie et on l'avait cru perdu (Métra, t. IX, p. 332, 21 avril 1780). Il revint à Paris, d'ailleurs, vers la fin de 1780, et le projet de voyage fut abandonné (*Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 289, lettre du 21 octobre 1780).

Le Franc de Pompignan est mort le 1er novembre 1784. (V. Métra, t. XVII, p. 143, 17 novembre 1784. — La Harpe, *op. cit.*, t. IV, p. 275.)

LE LECTEUR Y METTRA UN TITRE.

C'est à cette brochure de 95 pages, publiée à Londres en 1777, que Mirabeau fait allusion dans la lettre à La Fage du 5 décembre 1780, lorsqu'il parle d'un pamphlet sur la musique qui renferme quelques idées peu communes. Cet opuscule est cité aussi dans une lettre de Sophie du 11 juin 1777, et dans deux lettres de Mirabeau des 13 février et 1er avril 1779 (*Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 81 et 131.)

D'après le *Dictionnaire historique des musiciens*, cet écrit serait plein d'excellentes vues sur la musique instrumentale. On y trouve l'analyse raisonnée des « Aventures de Télémaque », grand morceau symphonique par Raimondi (Quérard, *la France littéraire*, t. VI, v° Mirabeau, p. 157. — V. aussi Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques*, t. IV, p. 45 à 47).

LEMIERRE.

Antoine-Marin Lemierre, né à Paris en 1733, mort à Saint-Germain-en-Laye, le 4 juillet 1793, poëte dramatique et didactique. Il fut admis à l'Académie française en 1781, remplaçant l'abbé Batteux. (V. sur Lemierre, La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. II, p. 319 et 320, t. III, p. 154). — V. *Fastes, Hypermnestre, Peinture (poëme sur la), veuve Malabare*.

LE NOIR.

Jean-Charles-Pierre Le Noir, né en 1732, était fils d'un lieutenant particulier au Châtelet de Paris. En 1755, il succéda à son père, et fut fait, en 1759, lieutenant criminel lorsque Sartine, son ami, devint lieutenant de police. Maître des requêtes en 1765, Le Noir fut rapporteur dans l'affaire du procureur général La Chalottais, et fit preuve de modération en cette occurence. En 1771, il fut envoyé à Aix pour installer le nouveau Parlement, dont M. d'Albertas devenait premier président; son attitude pleine de ménagements et d'égards pour les magistrats disgraciés fut fort remarquée à l'époque en Provence, et Mirabeau se faisait, sept ans après, l'écho de cette impression dans une lettre du 17 mars 1778 (*Correspondance de Vincennes*, t. II, p. 63). Les pamphlets du temps avaient d'ailleurs, à ce propos, rendu à Le Noir un public hommage. (V. *Maupeouana ou Correspondance secrète et familière du chancelier Maupeou avec M. de Sorhouët*, 1773, t. II, p. 4, Bibliothèque nationale, L38 f. 1281.) En 1774, lorsque Sartine eut pris le département de la Marine, Le Noir fut fait lieutenant de police. Disgracié en 1775, après l'émeute *des grains*, mais fait conseiller d'État, il reprit peu après la charge de lieutenant de police qu'il occupa dès lors sans interruption jusqu'en 1785 : « M. Le Noir, a dit de lui

Peuchet, ne fut ni un grand magistrat, ni un administrateur de premier ordre, mais un homme intelligent, laborieux, actif, spirituel, juste, autant qu'il est permis à un chef de la police de l'être » (*Mémoires tirés des archives de la police de Paris pour servir à l'histoire de la morale et de la police jusqu'à nos jours*, 6 vol. 1838, t. II, p. 367. — V. aussi : *op. cit.*, t. II, p. 397 et s., et t. III, p. 1 et s.) Les imprécations que Latude a lancées contre Le Noir (*Mémoires*, t. I, p. 210, t. II, p. 8 et 10) ne suffisent pas pour altérer cette impression. Le Noir émigra en 1791 ; rentré en France sous le Consulat, il fut pensionné à l'instigation de Fouché et mourut en 1807. — V. les articles nécrologiques qui parurent sur son compte dans le *Journal de l'Empire* et dans *la Gazette de France* (*Paris, Versailles*, etc., t. I, p. 376 et s.).

Le Noir se fit le protecteur du comte de Mirabeau, enfermé à Vincennes, moins peut-être par sympathie pour sa personne que par rancune contre la secte des Économistes, dont l'un des chefs, Turgot, avait été, en 1775, l'auteur de sa disgrâce. Il favorisa ou fit favoriser par son commis Boucher la correspondance que Mirabeau entretint avec Sophie de Monnier sous l'œil bienveillant de la police. Son nom se trouve, avec des bénédictions, à chaque ligne de cette correspondance. Le projet qu'eut un instant Mirabeau de demander à être jugé par un tribunal de commissaires, pourvu que Le Noir fût un de ses juges, est développé dans une lettre à Sophie du 8 mai 1780 (*Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 197).

Au mois d'octobre 1780, Le Noir était fort ébranlé par la chute de Sartine, et par l'hostilité de Necker triomphant. « Il branlait dans le manche », comme disait Métra (t. X, p. 262, 19 octobre 1780. — V. aussi : *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 324, 328 et 341, 20 et 30 octobre, 3 décembre 1780). On parlait de subdiviser la police de Paris en quatre départements, qui auraient été présidés par un Conseil d'État. Tous ces projets restèrent sans suite, et Le Noir fut maintenu en charge.

LÉONTIUM.

Célèbre courtisane grecque, à l'esprit fort cultivé, qui inspira, dit-on, une passion à Epicure. Elle vivait au troisième siècle avant notre ère.

LE PRÉVÔT DE BEAUMONT.

Jean-Charles-Guillaume Le Prévôt, avocat, originaire de Beaumont en Normandie, entra à Vincennes le 14 octobre 1769, venant de la Bastille où il avait déjà séjourné onze mois. Transféré à Charenton, le 10 mars 1784, il n'en sortit qu'en 1789. En 1791, on publia un petit écrit où Le Prévôt contait sa captivité et où reviennent sans cesse les noms de Rougemontagne (Rougemont) et de Fontelliau. Il n'est mort qu'en 1820, dans sa centième année. Il est aussi question de ce personnage dans la *Police de Paris dévoilée*.

LE ROY DE CHAUMONT.

Le Roy (d'autres écrivent Le Ray ou Le Rey) de Chaumont avait été grand maitre des eaux et forêts de la maitrise de Blois et Berry. Il fut ensuite intendant de l'hôtel des Invalides, et accusé, en cette qualité, d'avoir fait, aux dépens de ces vieux braves, une fortune scandaleuse. Il passait pour avoir aménagé, avec le produit de ses exactions, sa délicieuse habitation d'Auteuil (*Mé-*

moires d'Oberkirch, t. I, p. 242). Plus tard, il fut le grand munitionnaire des *insurgents,* et à Paris, « l'hôte glorieux du ministre des Américains », Benjamin Franklin. En 1780, il suspendit ses payements pendant 24 heures; sa faillite aurait été déclarée si Necker ne lui avait pas fait obtenir du roi des secours (V. *Beaumarchais*. — V. aussi : Métra, t. X, p. 263. — Guill. Imbert, *La chronique scandaleuse,* p. 120. — *Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 324, 22 octobre 1780). La lettre à La Fage du 13 décembre 1780 donne à penser que, dans l'opinion de Mirabeau, sous l'influence de Choiseul ou de ses entours, la reine aurait été mêlée à ces agiotages.

Lescot.

Ce personnage que, dans ses lettres, Mirabeau appelle son valet de chambre, était un domestique du château qu'il leurrait de promesses à défaut d'autre monnaie. Aussitôt après sa libération, il le prit à son service, mais ne put le garder que fort peu de temps. Encore, à ce moment, aurait-il été trop libéral pour l'état de ses finances, car Sophie lui reproche ce fait comme une prodigalité : « Hélas! j'ai toujours pensé que les dettes te perdraient. Tu donnais, dit-on, 600 l. à Lescot. Cela est bien cher » (lettre du 6 juin 1781).

Lesparre (Duchesse de).

Philippine-Louise-Catherine de Noailles, née le 14 septembre 1745, fille du maréchal Louis de Noailles, mariée le 24 juin 1763 à Louis-Antoine-Armand de Gramont, duc de Lesparre, fils unique du duc de Gramont. La duchesse de Lesparre était dame d'atours de Madame ; lorsqu'en 1780, la survivance de sa charge fut donnée à la comtesse de Balbi, dont les aventures conjugales défrayaient les conversations de la cour, et à qui Monsieur surtout, mais, avec un singulier aveuglement, Madame elle-même, donnaient les marques d'un incroyable attachement, la duchesse de Lesparre se démit avec éclat. (V. Métra, t. IX, p. 339 et s., t. X, p. 64 et 78. — *Correspondance de Marie-Thérèse,* etc., t. III, p. 446, 457 et 467, lettres de Mercy des 15 juillet, 16 août et 16 septembre 1780. — *Memoires d'Oberkirch,* t. II, p. 95. — Nougaret, *Anecdotes du règne de Louis XVI,* t. II, p. 16 et s.) Dévouée, comme tous les Noailles, à la marquise de Mirabeau, Mme de Lesparre se chargea, en 1779, de faire remettre par Madame à la reine une requête de la prisonnière des dames de Saint-Michel, ce qui excitait la bile du bailli contre « ces viles servantes de cour » (lettres du marquis de Mirabeau du 2 octobre 1779, du bailli du 12 octobre 1779).

Lettres de cachet (des).

Des lettres de cachet et des prisons d'État, Hambourg (Neuchâtel), 1782, 2 vol. in-8°. Dans sa confiance envers Boucher, Mirabeau lui communiqua le manuscrit de son livre *Des lettres de cachet;* il savait bien que le commis de la police ne prêterait pas son concours pour faire imprimer ce livre, mais il demandait qu'on en fit passer le manuscrit à Sophie, ou, si c'était impossible, qu'on le lui rendît (lettres à Boucher, des 7 avril, 7 et 11 mai 1780; lettre à Sophie du 8 mai 1780, *Correspondance de Vincennes,* t. IV, p. 203). Il rentra effectivement en possession de son manuscrit, dont il parle à Julie le 9 novembre, et à La Fage le 19 novembre 1780.

Sorti de Vincennes, il envoya son manuscrit à Vitry, le 22 septembre 1781, le confiant à son honneur, et le chargeant de le faire copier ou plutôt de le copier lui-même. Le 25 janvier 1782, il le lui réclame et le prie de le faire passer, sous le contreseing de la Chancellerie, ou même de l'envoyer directement à Pontarlier, au procureur du roi Michaud. Vitry trouve l'envoi par la poste périlleux; on se rabat sur la diligence. Le 26 mars, on sait que le livre « à tranches rouges » est en route. Mirabeau en accuse réception, de Pontarlier, les 31 mars et 16 avril 1782.

Dès le 25 janvier 1782, Mirabeau faisait connaître qu'il avait « une occasion toute prête pour la Suisse où, à la vue du manuscrit, on lui compterait beaucoup d'argent ». Nous ne savons pas trop ce qu'on lui compta, mais le fait est que, vers le milieu de 1782, le livre des *Lettres de cachet et des prisons d'État* fut livré au public. Il eut presque aussitôt un immense retentissement, et ce fut l'occasion de conter au public les malheurs du comte de Mirabeau fils, dont on n'avait guère parlé jusqu'alors que comme d'un assez mauvais sujet. L'éloge de Le Noir était dans toutes les bouches et l'on maudissait Rougemont. Le donjon de Vincennes en fut presque du coup désaffecté (V. *Vincennes (donjon de)*. — V. aussi : Métra, t. XXIV, p. 98, 29 janvier 1783. — Bachaumont, t. XXI, p. 88, 31 décembre 1782, t. XXII, p. 64, 150, 155, 208, 29 janvier, 9, 12, 31 mars 1782. — *Correspondance de Grimm*, édit. Tourneux, t. XIII, p. 298, avril 1783. — La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. IV, p. 77-79).

Le marquis de Mirabeau n'augurait rien de bon de cette campagne. A l'en croire, le dernier livre faisait « un bruit effroyable à bon droit contre l'auteur », et le cri universel était : « N'entendrons nous jamais parler que de cette race effrénée des Mirabeau? » (lettre au bailli du 27 janvier 1783). Il ne comprenait rien surtout à ces violences de l'ex-prisonnier contre M. de Rougemont, « son valet à gages », bien plus que son geôlier. Ce livre, ajoutait-il, « est un farrago furieux, où il a entassé tout ce qu'on a pu débiter contre le despotisme, joint à une plaidoirie en faveur des mauvais sujets. C'est la folie séditieuse et déchainée... » (lettre du 6 février 1783.) Mais le bailli, retombé dès lors sous le charme insinuant et caressant de son neveu, ne partage pas ces appréhensions. De ce livre il entend partout faire l'éloge, et il réplique qu'à Aix même, la chose est plutôt faite pour lui faire gagner son procès que pour le lui faire perdre (lettres des 3 et 11 mars 1783).

Les bibliographes du dix-neuvième siècle ont si souvent pris Mirabeau en flagrant délit d'usurpation et de plagiat, que quelques-uns en viennent à lui tout contester. S'inspirant d'une affirmation hasardée des *Mémoires de Brissot*, Quérard écrit dans *la France littéraire :* « On assure que ces lettres sont du bailli de Mirabeau, oncle du comte; on y trouve, en effet, trop de citations pour croire qu'elles auraient pu être composées à la Bastille » (t. VI, v° Mirabeau, p. 156. — V. aussi : Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, v° Lettres de cachet, t. II, p. 1246.) Quand nous n'aurions pas sous les yeux toutes les correspondances qui précèdent, où l'origine du livre est sans cesse affirmée, et qui nous font assister presque au jour le jour à son éclosion, il serait encore ab-

surde de s'imaginer qu'un tel ouvrage pût provenir du bailli de Mirabeau. Il jure, sur une foule de points, avec les idées maintes fois exprimées par celui-ci, et d'ailleurs, quel autre que le comte de Mirabeau en aurait pu écrire le second tome, où les misères d'un prisonnier placé à Vincennes sous la férule de M. de Rougemont sont décrites avec détails?

V. sur le livre *Des lettres de cachet*, Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques*, t. IV, p. 72 à 80.

LEYRE (DE).

Précepteur de l'infant duc de Parme.

LINGUET.

Simon-Nicolas-Henri Linguet, né en 1736 à Reims, avocat de talent et de réputation, pamphlétaire surtout, se fit une foule d'ennemis par ses attaques virulentes contre ses confrères du barreau, qui le rayèrent de leur tableau en 1774; contre l'Académie, qui ne lui ouvrait pas ses portes; contre les philosophes, des opinions desquels il prenait volontiers le contrepied. (V. Jean Cruppi, *Un avocat journaliste au dix-huitième siècle, Linguet,* 1895.)

En 1777, il fonda les *Annales politiques et littéraires*, le seul journal, disait-on, que le roi lût avec plaisir. A la fin de 1779, comme il avait, suivant sa coutume, rendu compte, d'une façon mordante, d'un procès que le maréchal de Duras avait alors avec le comte d'Estrées, on faisait courir le quatrain que Mirabeau donne dans la lettre du 23 novembre 1780, à Julie et qu'on trouve un peu partout, dans les écrits du temps, bien qu'avec de légères variantes. (V. *Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 287, 15 novembre 1779. — V. aussi : *L'Espion dévalisé*, p. 182.)

Le maréchal ne se servit pas du bâton, mais il eut recours à l'autorité, et la circulation du n° 59 des *Annales* fut interdite. Linguet riposta par une lettre insolente, le traitant de j... f..., et lui signifiant que si l'interdiction n'était pas levée, il le tenait, pour dix ans au moins, au bout de sa plume. Cette fois le maréchal sollicita et obtint une lettre de cachet (*op. cit.,* t. I, p. 316 et 346, 30 septembre et 10 décembre 1780.) Linguet entra à la Bastille le 27 septembre 1780; il en sortit le 19 mai 1782, à cinq heures du soir, ayant reçu injonction de se retirer à Rethel-Mazarin. Il voyagea dès lors à l'étranger. (V. *La Bastille dévoilée,* t. I, 3e livraison, p. 11 et s., 35, t. II, 4e livraison, p. 7 et s. — V. aussi : Bachaumont, t. XX, p. 297 et 299, 19 et 20 mai 1782 ; Métra, t. XIII, p. 288, 2 octobre 1782, et les *Mémoires sur la Bastille,* publiés par Linguet lui-même, à Londres, en 1783 ; enfin, sur ce dernier livre, La Harpe, *Correspondance littéraire,* t. IV, p. 118-120.)

Mirabeau, à la date du 30 novembre 1780, écrivait à La Fage que Linguet était à Pierre-en-Cise. Le bruit, en effet, en courait (V. *Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 340, 28 novembre 1780). Le bruit courait même que Linguet avait été pendu au lieu de sa translation (Bachaumont, t. XVI, p. 116 et 121, 19 et 22 décembre 1780).

Dans sa *Théorie des lois civiles* (Londres, 2 vol. 1767), Linguet avait prétendu réfuter l'*Esprit des lois* et prêché la monarchie absolue. Aussi, dans l'*Essai sur le despotisme* (p. 300, note 1), Mirabeau l'accuse-t-il de fomenter l'esclavage, et lui

conteste-t-il jusqu'au titre d'homme de lettres. Il ne pouvait guère être qu'hostile à la Révolution. Il est mort sur l'échafaud, le 27 juin 1794, en même temps que Victor de Broglie, le comte de Polastron, le maréchal et la maréchale de Mouchy.

Liré (marquis de).

Le porteclefs L'Avisé avait été pendant vingt-cinq ans au service de ce « mauvais maitre ». Obligé, à plus de quarante ans, de « commencer dans un autre et triste métier à s'assurer du pain », il restait créancier d'un arriéré de gages, que Mirabeau s'employa à lui faire recouvrer et ensuite à placer (lettre à Boucher du 5 juillet 1779).

Liriette.

Diminutif de Julie, inventé par Mirabeau à l'usage de Mlle Dauvers.

Lisle (de).

V. *Delille (abbé).*

Louis XV.

Né le 15 février 1710, roi de France le 1er septembre 1715, mort de la petite vérole le 10 mai 1774.

Louis XVI.

Né le 23 août 1754, roi de France le 10 mai 1774, mort sur l'échafaud le 21 janvier 1793. — C'est lui que Mirabeau, dans la lettre à La Fage du 11 décembre 1780, appelle « le pousseur de rabots », faisant allusion au goût bien connu du roi de France pour les travaux manuels.

Louise (Madame).

Louise-Marie de France, née à Versailles le 15 juillet 1737, était la plus jeune des filles de Louis XV. Contrefaite et fort petite, elle vivait dans un appartement reculé du château, aussi loin que possible du monde et des plaisirs de la cour. En 1770, elle manifesta tout à coup le désir d'embrasser la vie religieuse et se retira au monastère des Carmélites de Saint-Denis, où elle fit ses vœux le 1er octobre 1771. Nous avons sur la manifestation subite de cette vocation le récit de Mme Campan, qui était attachée alors à Madame Louise et qui, la veille encore, lui avait fait la lecture (*Mémoires*, t. I, p. 14 et 23) ; nous avons aussi, sur ce que fut sa vie au couvent, le témoignage de Mme de Genlis, qui la visita à Saint-Denis, et passa une journée auprès d'elle avec la duchesse de Chartres. (V. *Souvenirs de Félicie,* édit. Barrière, p. 29.) Soulavie, dont les récits sont toujours suspects, croit que Madame Louise se fit religieuse par crainte des empoisonnements qui terrifiaient la famille royale (*Mémoires*, t. I, p. 49.) Mme Guénard de Méré dit qu'elle se voua au cloitre pour obtenir du ciel la conversion de Louis XV, qui terrifiait ses filles par ses désordres (*Mémoires historiques de la princesse de Lamballe,* t. I, p. 164.) — V. encore : Mercier, *Tableau de Paris,* t. VI, p. 316 et suiv., chap. 587 et la *Vie de Madame Louise de France,* par l'abbé Proyart, 4e édit., Lyon, 2 vol., 1818.

On n'entend plus dès lors parler de Madame Louise que lorsqu'elle sort de sa retraite pour plaider la cause des intérêts religieux dont elle se considère comme la gardienne-née. C'est ainsi qu'elle fait, en 1787, une opposition désespérée à l'édit qui rend aux protestants les droits civils (*Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. II, p. 216, 7 janvier 1788.) Sa démarche fut mal accueillie et Madame Louise mourut peu après à Saint-Denis, le

23 décembre 1787. Comme elle avait dès longtemps quitté le monde, la cour ne prit pas le deuil.

LUCAS DE MONTIGNY.

Gabriel Lucas de Montigny, né le 10 février 1782, fut recueilli, un an environ après sa naissance, par Mirabeau qui, dès lors, ne se sépara plus de lui jusqu'à sa mort. Mme de Nehra lui prodigua des soins dévoués pendant son enfance, et après la disparition du grand orateur, Mme du Saillant et les siens ne cessèrent jamais de lui manifester un vif intérêt. (V. Louis de Loménie, *les Mirabeau,* t. I, introduction.)

Ayant reçu d'eux les papiers de Mirabeau, en tenant d'autres de Vitry, son parrain, ayant enfin consacré une grande partie de sa vie à découvrir et à rassembler tout ce qui pouvait subsister de documents relatifs à son bienfaiteur, Lucas de Montigny a donné, en 1834, un ouvrage en huit volumes qui constitue un recueil immense de pièces originales sur la matière. Si les historiens ont pu parfois mettre quelque peu en doute l'impartialité de ses jugements, du moins s'accordent-ils pour rendre hommage à l'honnêteté des intentions et aux sentiments de parfaite loyauté qui ont guidé en toutes circonstances l'auteur de ce beau monument élevé à la mémoire de Mirabeau.

MACHIAVEL.

Niccolo Bernado dei Macchiavelli, né à Florence le 3 mai 1469, mort le 22 juin 1527. Auteur du *Prince*.

MADAME.

Marie-Joséphine-Louise de Savoie, née le 2 septembre 1753, fille de Victor-Amédée-Marie, roi de Sardaigne. Elle avait épousé le comte de Provence le 14 mai 1771, et prit le titre de *Madame* aussitôt après l'avènement de Louis XVI. Madame « vivait beaucoup dans son intérieur, même avec ses femmes de chambre ; elle ne manquait cependant pas d'esprit » (*Correspondance de La Marck*, introduction, t. I, p. 23.) Elle est morte pendant l'émigration.

MAITRE DES REQUÊTES.

Mercier dit dans son *Tableau de Paris :* « Les maîtres des requêtes sont les pépinières des intendants ou commissaires départis ; ils sont rapporteurs nés de toutes les affaires qui se jugent à la cour, soit au Conseil des dépêches ou des finances. Ils sont aujourd'hui quatre-vingts, de neuf qu'ils étaient sous François Ier, mais il est question de les réduire » (t. IX, p. 86, chap. 694.) Baudouin avait aspiré, comme les autres, à être intendant, et, dès 1770, Galiani lui souhaitait de le devenir bientôt. (V. *Lettres à Mme d'Épinay*, etc., édit. Eug. Asse, t. I, p. 51.) *L'Espion dévalisé* renferme un chapitre XVIII qui a pour titre : *Notice sur les maîtres des requêtes et intendants*. Baudouin y expose ses idées non seulement sur le personnel, mais sur l'institution et sur son fonctionnement.

MAHOMET.

Mahomet ou le Fanatisme, tragédie de Voltaire, représentée à Lille d'abord en 1741, puis à Paris, l'année suivante, après une longue opposition des censeurs royaux. Cette pièce fut dédiée par Voltaire au pape Benoît XIV, qui envoya sa bénédiction à l'auteur.

MALESHERBES.

Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, né à Paris le 6 décembre 1721, devint en 1750 premier président de la Cour des

aides et fut en même temps directeur de la librairie. En 1775, il fut fait ministre de la maison du roi et chargé du département de Paris, en remplacement du duc de la Vrillière (V. *l'Espion anglais,* t. II, p. 11. — *Correspondance du Deffant,* t. II, lettre à Walpole du 9 juillet 1775) ; mais il donna sa démission en mai 1776, et se retira en même temps que Turgot (*l'Espion anglais,* t. III, p. 237.) En 1787, il fut rappelé au Conseil du roi.

Lorsqu'à la fin de 1792, on résolut d'instruire le procès du roi, Malesherbes demanda à le défendre; il assista Louis XVI devant la Convention avec Tronchet et de Sèze. Il est mort sur l'échafaud le 22 avril 1794.

Malesherbes était hostile à la pratique des lettres de cachet et, pendant son trop court passage au ministère, il avait institué des commissaires chargés d'enrayer ou, à tout le moins, de réglementer le fonctionnement de l'institution. C'était le temps où Mirabeau était retenu au château d'If d'abord, puis à Joux, et peu s'en fallut que dès lors il ne reconquit sa liberté. Le marquis de Mirabeau gardait quelque rancune à Malesherbes du rôle qu'il avait joué alors.

MANUEL.

Pierre-Louis Manuel, né en 1751, à Montargis, avait, dans les années qui précédèrent la Révolution, embrassé les idées nouvelles avec ardeur. Il fut enfermé à la Bastille du 3 février au 7 avril 1786; on l'accusait de faire passer en province des nouvelles à la main et de vendre des livres défendus, ceux par exemple du comte de Mirabeau. (V. *la Bastille dévoilée,* t. I, 3e livraison, p. 205.) En 1791, il devint procureur général de la Commune de Paris ; c'est en cette qualité qu'il trouva dans les archives de la police la correspondance de Mirabeau avec Sophie de Monnier, qu'il publia, en 1792, malgré une vive opposition de la famille, sous ce titre : *Lettres originales de Mirabeau, écrites du donjon de Vincennes,* recueillies par P. Manuel, citoyen français. Il avait déjà publié, en deux volumes, *la Police de Paris dévoilée.*

Manuel est mort sur l'échafaud le 15 novembre 1793.

MARÉCHAUX (TRIBUNAL DES).

V. *Connétablie.*

MAREUIL (COMTE DE).

Alexandre-François comte de Mareuil, créancier de Baudouin, et l'un des syndics choisis par les créanciers (V. *Davoust*). Il habitait au château de Coutre, près de Breteuil, en Picardie, et à Paris, à l'hôtel de Langres, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

MARIE-ANTOINETTE.

Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, née à Vienne le 2 novembre 1755, était fille de l'empereur François Ier et de Marie-Thérèse. Mariée, le 16 mai 1770, au dauphin, petit-fils de Louis XV, elle devint reine de France et de Navarre le 10 mai 1774. Elle est morte sur l'échafaud à Paris le 16 octobre 1793. — V. Le portrait de Marie-Antoinette, tracé dans les fragments de mémoires du comte de la Marck, insérés dans l'introduction à sa *Correspondance* avec Mirabeau, t. I, p. 29-30.

MARIE-THÉRÈSE.

Marie-Thérèse-Walpurge-Amélie-Christine d'Autriche, née le 13 mai 1717, fille unique de l'empereur Charles VI. Elle devint reine de

Hongrie et électrice de Bohême le 20 octobre 1740. Le 12 février 1736, elle avait épousé François de Lorraine, qui fut empereur d'Allemagne sous le nom de François Ier. Elle devint veuve le 18 août 1765.

L'impératrice Marie-Thérèse, qui était mère de la reine, mourut le 29 novembre 1780. La nouvelle en fut apportée le 7 décembre à Versailles par un courrier de Vienne ; on disait, dès ce jour-là, que le deuil serait de six mois (*Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 343, 7 décembre 1780). Le 20 décembre, la cour prit le grand deuil, et le samedi 23, la reine reçut les compliments ordinaires de condoléance. (V. *Gazette d'Amsterdam* des 19, 26 et 29 décembre 1780.) Il ne faut pas croire, d'ailleurs, qu'il s'agit là d'un simple deuil de cour ; le deuil était porté par la nation entière. Sophie tient à le porter au couvent de Gien, et n'a qu'une crainte, c'est que sa mère ne lui en fournisse pas les moyens, ce qui « serait par trop ridicule » (lettre à Mirabeau du 13 décembre 1780). On s'explique donc fort bien la question de Mirabeau à La Fage : « Avez-vous du deuil ? » Au surplus, dans ce temps, porter le deuil des princes est moins peut-être affaire de convenance que d'économie : « Les deuils de cour, écrit Mercier, qui surviennent assez fréquemment, épargnent de l'argent aux bons Parisiens ; ces deuils mettent dans la société le plus grand nombre fort à son aise, et l'on dirait alors que les fortunes sont égales... » et, un peu plus loin : « ... il est assez plaisant de voir un bijoutier porter le deuil d'une tête couronnée dont il estropie le nom ; mais l'usage a prévalu et ce n'est plus un ridicule pour les classes les plus humbles de la société » (*Tableau de Paris,* t. I, p. 246 et 247, chap. 77).

Marignane (Marquis de).

Louis-Anne-Emmanuel de Covet, marquis de Marignane, né le 21 mars 1731, avait épousé Antoinette-Marie Mabile de Maliverny, fille unique de Claude, président à mortier au Parlement de Provence, et de Henriette-Agathe de Simiane. Il eut pour fille la comtesse de Mirabeau (V. *ce nom*). Le marquis de Marignane avait accompagné sa fille au Bignon, puis à Paris, lorsqu'elle vint, après l'arrestation de son mari, tenter de fléchir les rigueurs d'un père irrité. Au mois de mai 1776, il revint avec elle en Provence, et se montra dans la suite très hostile à son gendre, qui lui inspirait une réelle crainte. Lorsqu'au temps de la captivité de Vincennes, le marquis de Mirabeau voulait exercer une pression sur M. de Marignane, qui se faisait prier souvent pour payer sa part des dépenses, son arme favorite était la menace de rendre la liberté « au forcené ». Vers la fin de sa détention, Mirabeau écrivit à son beau-père ; il n'en reçut aucune réponse. Lorsqu'après la réconciliation relative du comte avec son père, on tenta de le « rapatrier avec sa femme », et de restaurer le ménage, M. de Marignane opposa à tous les efforts faits dans ce but une résistance sourde qui, vu l'influence qu'il exerçait sur la comtesse, aboutit à la séparation définitive. Le marquis de Marignane a survécu douze ans au moins à Mirabeau.

Maurepas.

Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, né en 1701, était le petit-fils du chancelier Pontchartrain. A l'âge de 14 ans, il fut fait secrétaire d'État en remplacement de son père. Ministre de la marine, puis de la maison du roi, il fut dis-

gracié, en 1749, pour avoir déplu à Mme de Pompadour. (V. Mouffle d'Angerville, *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 203.) Maurepas avait épousé la fille du marquis de la Vrillière, son parent, Phélypeaux comme lui ; il était beau-frère, par conséquent, du comte de Saint-Florentin, depuis duc de la Vrillière, et oncle par alliance du duc d'Aiguillon. L'union du comte et de la comtesse de Maurepas, qui dura plus de cinquante ans, fut marquée, jusque dans leur plus extrême vieillesse, par une étroite et touchante affection : Mme de Genlis les compare à Philémon et Beaucis. (V. *Souvenirs de Felicie*, p. 41. — V. aussi ; *Mémoires d'Oberkirch*, t. I, p. 297.) Maurepas était beau-frère également du duc de Nivernois, dont la première femme était sa sœur.

Après l'avènement de Louis XVI, en 1774, le comte de Maurepas, qui était âgé de 73 ans, fut rappelé aux affaires. Il devint ministre dirigeant et, comme on disait alors, fut le *mentor* du jeune roi. Il resta au pouvoir jusqu'au 22 octobre 1781, jour de sa mort.

Sur les fréquentes crises de goutte qui faisaient courir le bruit d'une ouverture prochaine de la succession ministérielle de Maurepas, V. Métra, t. X, p. 276 et 292, 26 octobre et 4 novembre 1780; *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 13, 107, 237, 241, 251, 318, 324, 326, 345, 24 et 31 janvier, 2 novembre 1777, 10 et 24 novembre, 15 décembre 1778, 8, 20, 26 et 30 octobre, 10 décembre 1780. — V. Sur sa mort : Métra, t. XII, p. 157, 21 novembre 1781 ; *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 448, 17 décembre 1781.

On trouve d'intéressants portraits du comte de Maurepas dans Sénac de Meilhan, *le Gouvernement, les mœurs et les conditions en France avant la Révolution*, édit. Lescure. 1862, p. 186 et suiv., et dans les *Souvenirs et portraits* du duc de Lévis, édit. de 1815, p. 1 et suiv.

MAUREPAS (MADAME DE).

Marie-Jeanne Phélypeaux, née le 19 mars 1718. Elle survécut à son mari, le comte de Maurepas. — V. *Maurepas*.

MÉDICIS (LES).

Mirabeau attribue à son père les paroles suivantes tenues, prétend-il, devant cent personnes chez le gouverneur de la province : « Dans la maison de Mirabeau il n'y a jamais eu qu'une mésalliance, c'est celle des Médicis » (*Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 292, lettre à Sophie du 1er juillet 1779). Si le marquis de Mirabeau a tenu ce propos, et il n'en était pas incapable, il montrait sa foi dans une généalogie fantaisiste dont les Mirabeau s'étaient pourvus au dix-huitième siècle, et qui leur attribuait une origine florentine. M. de Loménie a prouvé jusqu'à l'évidence que la généalogie dont s'agit avait été fabriquée de toutes pièces, et que l'alliance ou la « mésalliance » prétendue était une pure légende. (V. *les Mirabeau*, t. I, p. 50 et suiv.)

MÉLANIE.

Mélanie est un drame de La Harpe, qui fut composé en 1770, mais qui, mettant en scène des religieuses et des prêtres, n'aurait pu être joué sous l'ancien régime, en public du moins. La pièce ne parut sur le théâtre qu'en 1793. — V. ce qu'en dit La Harpe lui-même dans sa *Correspondance littéraire*, t. I, p. 143.

MESDAMES.

Sous Louis XV on désignait ainsi

les filles du roi, et sous Louis XVI, ses tantes, qui étaient en 1780 : Madame Adélaïde, Madame Victoire, Madame Sophie et Madame Louise, celle-ci religieuse carmélite.

MESSIER.

Charles Messier, créancier de Baudouin, né le 26 juin 1730. Il était astronome de la marine, et appartenait depuis 1770 à l'Académie des sciences, section d'astronomie. Il fut plus tard membre de l'Institut. Messier est mort le 12 avril 1817.

MÉTASTASE.

Pierre-Bonaventure Trapassi, dit Métastase, né à Rome le 3 janvier 1698, mort le 2 avril 1782, à Vienne.

Il parut à Paris, de 1780 à 1782, une édition complète de ses œuvres, en 12 volumes, dédiée à la reine Marie-Antoinette. Cette édition grand in-8° était faite sous la direction de Pezzana, qui accentua la prosodie en faveur des Français.

MILTON.

John Milton, poëte anglais (1608-1674), auteur du *Paradis perdu*.

MINERVE.

Fille de Jupiter, déesse de la Sagesse.

MIRABEAU (LES).

On comprend dans cette désignation, outre l'auteur commun, Jean-Antoine de Riquety (V. *ce nom*), ses trois fils, savoir : 1° le marquis Victor de Mirabeau; 2° son frère le bailli; 3° Alexandre-Louis, né le 8 octobre 1724, qui fut appelé d'abord le chevalier, puis le comte de Mirabeau, mort en juillet 1762. (V. sur ce personnage : *Mémoires de Marmontel*, t. I, p. 257 à 264. — V. aussi : A. Joly, *Mademoiselle Navarre, comtesse de Mirabeau*, Caen, 1880.)

Du marquis de Mirabeau naquirent : 1° Marie, qui fut religieuse; 2° Caroline, marquise du Saillant; 3° Gabriel-Honoré, comte de Mirabeau; 4° Louise, marquise de Cabris; 5° Boniface, chevalier, puis vicomte de Mirabeau. Chacune de ces personnes donne lieu à une notice distincte.

Sous ce titre : *les Mirabeau*, M. Louis de Loménie a commencé, en 1879, la publication d'un grand ouvrage historique dont il n'a eu le temps de donner que deux volumes. M. Charles de Loménie a repris, en 1889, la publication, avec les notes de son père, en sorte que cet ouvrage excellent, le seul complet et embrassant l'ensemble de cette riche matière, compte aujourd'hui cinq volumes. M. Jules Claretie a fait jouer, en 1879, un drame en cinq actes sous le même titre.

MIRABEAU (BAILLI DE).

Jean-Antoine-Joseph-Charles Elzéar de Riquety, chevalier, puis bailli de Mirabeau, frère cadet du marquis, était né à Perthuis le 8 octobre 1717. Il fut reçu tout jeune dans l'ordre de Malte, mais servit pendant toute sa jeunesse dans la marine royale. Il y devint capitaine de vaisseau, fut gouverneur de la Guadeloupe et inspecteur général des milices gardes-côtes. Il avait failli, en 1757, être appelé au ministère de la marine. De 1763 à 1765, le chevalier de Mirabeau fut général des galères de Malte; c'est au moment seulement de prendre cette dignité qu'il fit ses vœux. Devenu grand'croix de l'ordre, il porta dès lors le titre de bailli. Bientôt après, il obtint la riche commanderie de Sainte-Eulalie, dans le Rouergue.

Dès ce moment, le bailli de Mirabeau, voué à la retraite, passe sa vie tantôt près de son frère à Paris ou au Bignon, tantôt dans sa commanderie, mais le plus souvent en Pro-

vence, à Aix ou au château de Mirabeau. Sa correspondance avec le marquis, devenue dès lors très fréquente, a la valeur d'un véritable journal de leur vie.

En 1789, le bailli de Mirabeau fut fait grand-prieur de son ordre pour la langue de Provence. Ruiné en 1792 par la mise sous séquestre des biens du clergé, il se retira à Malte où il mourut, le 18 avril 1794, des suites d'une blessure reçue jadis au service de la France. — V. sur le bailli de Mirabeau, Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques*, t. I, p. 198 à 209; Loménie, *les Mirabeau*, t. I, p. 156 à 333.

Mirabeau (Comte de).

Honoré-Gabriel de Riquety, comte de Mirabeau, fils aîné du marquis Victor de Mirabeau, né au Bignon le 9 mars 1749. — Marié le 18 août 1772 à Mlle de Marignane. — Enfermé, par ordre de son père, au château d'If, le 20 septembre 1774, transféré au château de Joux, le 25 mai 1775, il quitte Pontarlier le 23 février 1776, est arrêté à Dijon, et s'échappe, le 25 mai 1776, du château de cette ville. — Le 24 août 1776, il est rejoint aux Verrières-suisses par Mme de Monnier et se rend avec elle en Hollande; le 14 mai 1777, ils sont arrêtés à Amsterdam et ramenés à Paris.

Mirabeau entre, en juin 1777, au donjon de Vincennes et en sort le 13 décembre 1780. Il habite alors pendant quelques semaines au château de Vincennes, chez Fontelliau, puis à Paris, chez Boucher, et rentre, le 19 mai 1781, dans la maison de son père. En juin 1781, il part avec lui pour le Bignon.

En février 1782, Mirabeau va se constituer prisonnier à Pontarlier et ne sort des prisons de cette ville qu'en août suivant, après l'homologation de la transaction qui met fin à son procès avec le marquis de Monnier. En octobre 1782, il arrive au château de Mirabeau où il vient rejoindre le bailli, son oncle. Le 5 juillet 1783, sa séparation de corps est prononcée par arrêt du Parlement d'Aix.

Ici se termine la première partie de la vie de Mirabeau. La suite appartient en grande partie à l'histoire. Envoyé aux États généraux par le Tiers état de Provence, tout le monde sait le rôle qu'il joua à l'Assemblée constituante comme orateur et comme homme d'État. Il est mort à Paris le 2 avril 1791.

Mirabeau (Comtesse de).

Marguerite-Émilie de Covet de Marignane, fille du marquis de Marignane, était âgée de 18 ans quand elle épousa le comte de Mirabeau, le 18 août 1772. C'était un des riches partis de la province. Lorsqu'après l'affaire de Villeneuve-Mouans, le comte se vit menacé d'une lettre de cachet, elle vint au Bignon pour solliciter son beau-père, le suivit à Paris, et ne le quitta qu'en mai 1777, au moment même où Mirabeau s'évadait de Dijon.

Rentrée alors dans la maison de son père dont elle partageait l'aisance et chez qui elle menait joyeuse vie, la comtesse de Mirabeau éprouva une douleur profonde, en octobre 1778, en perdant son unique enfant; mais cette douleur commune n'eut pas pour résultat de rapprocher les époux, et sans s'opposer ouvertement à rien, la comtesse ne répondait que froidement aux avances qui lui venaient de Vincennes. Une seule chose peut-être eût pu ramener la comtesse : une charge de cour l'aurait tentée. Sophie conseillait à Mirabeau d'y prêter la main : « Je suis très fort d'avis, écrivait-elle, de *la charge à la comtesse* » (lettre du 11 juillet

1780). Quelques mois après la famille envisage sérieusement la question : « On m'a fait demander, écrit le marquis, si une telle femme qui bat froid sur le fait de son mari fût placée à la cour... on m'a envoyé quelqu'un de sage et de froid et ouverture que, le cas y échéant, ce serait chez la reine et dame du palais... » (lettre au bailli du 1er février 1781.) Le bailli, qui cependant ne faisait aucun cas de ces « servantes titrées » et d'une « place de 96e cul troussé », entre dans l'idée avec une certaine ardeur (lettres des 7 février et 25 juin 1781). Mais quelle figure les deux époux auraient-ils faite à la cour sans fortune? Le projet fut abandonné.

Après l'heureuse issue du procès de Pontarlier, Mirabeau vint en Provence pour réclamer sa place au foyer conjugal ; on plaida et la séparation de corps fut prononcée par arrêt du Parlement.

La comtesse de Mirabeau émigra avec son père pendant la Révolution, et elle se remaria avec un M. de la Rocca. Devenue veuve une seconde fois, elle reparut à Paris en 1796, fut reçue chez Mme de Saillant, et mourut à l'hôtel de Mirabeau le 25 ventôse an VIII (6 mars 1800).

MIRABEAU (MARIE DE).

Marie-Anne-Jeanne de Mirabeau, née le 10 juillet 1745, était l'aînée des enfants du marquis de Mirabeau. Placée dès son enfance au couvent des dames dominicaines de Montargis, sous la direction de Mme de Remigny, elle y devint religieuse. Elle avait la cervelle en assez mauvais état.

Le marquis de Mirabeau, qui parle toujours de sa fille aînée avec tendresse, dit qu'en « enfance elle languissait de l'âme dans un corps bien étoffé... qu'elle a des qualités rares, un très bon cœur, une patience unique de charité et de bienveillance quand elle est dans son état naturel, une gratitude sans égale... » (lettre au bailli du 5 février 1780.) Il parle ailleurs du régime à suivre pour conjurer ses crises et dit que, grâce à ce régime, « il se découvre depuis quelque temps en elle un fond de bonté rare et touchant qui intéresse beaucoup toute la maison, à laquelle d'ailleurs elle est très utile » (lettre au bailli du 24 octobre 1779).

MIRABEAU (MARQUIS DE).

Victor de Riquety, marquis de Mirabeau, né à Perthuis le 4 octobre 1715, fils aîné de Jean-Antoine de Riquety (V. *ce nom*), marié en 1743 à Marie-Geneviève de Vassan (V. *Mirabeau* (*marquise de*), père du célèbre comte de Mirabeau.

Voué dès sa jeunesse aux études d'économie politique, il suivit l'école de Quesnay et composa de nombreux ouvrages, dont l'*Ami des hommes* et la *Théorie de l'impôt* sont les plus connus (V. La Harpe, *Correspondance littéraire,* t. I, p. 160). Il est mort à Argenteuil le 11 juillet 1789. Ses obsèques eurent lieu la veille de la prise de la Bastille.

V. sur le marquis de Mirabeau, Loménie, *les Mirabeau,* t. I, p. 335 à 486 et le t. II tout entier.

MIRABEAU (MARQUISE DE).

Marie-Geneviève de Vassan, fille du marquis Charles de Vassan et d'Anne-Thérèse de Ferrières de Saulvebœuf, était née le 3 décembre 1725. Elle épousa le marquis de Mirabeau le 21 avril 1743 et en eut un grand nombre d'enfants, dont cinq vécurent. La désunion du ménage commença en 1757, après la mort du marquis de Vassan et, vers le milieu de 1762,

la rupture était consommée. Depuis ce moment la vie des deux époux n'est qu'une longue lutte judiciaire dont les faits les plus saillants sont l'arrêt du Parlement de Paris du 12 mai 1777, qui déboute la marquise de sa demande en séparation de corps, et celui du 18 mai 1781, qui, en accueillant la demande renouvelée, remet Mme de Mirabeau à la tête de sa fortune et lui fait rendre la liberté. En effet, depuis le 20 mai 1777, la marquise était retenue, en vertu d'une lettre de cachet, au couvent des dames de Saint-Michel. Elle en sort en mai 1781, et court en Limousin où les hommages de ses vassaux et les acclamations de ses partisans la vengent de tant de misères.

Mirabeau avait, en 1777, pris résolument parti pour sa mère, et lancé de Hollande un *Précis* ou mémoire virulent, qui fut peut-être le motif le plus persistant de la colère de son père. Il prend, en 1780, un parti tout opposé : « Ils lui ont mis en tête, écrit le marquis, de revirer sa mère... chef-d'œuvre d'intrigue, c'est son fort! » (lettre au bailli, du 28 octobre 1780). Sophie, d'ailleurs, ne lui avait-elle pas écrit le 22 juillet précédent : « Si tu es forcé d'opter, sois pour ton père; il nous faut ranger du côté du plus fort. » Sorti de Vincennes, il prend au sérieux son rôle, échoue dans sa tentative d'accommodement, et sollicite publiquement pour le marquis. Par un mémoire imprimé, il efface le crime de 1777, et mérite d'être accueilli de nouveau, le 19 mai 1781, à l'hôtel de la rue de Seine.

La marquise de Mirabeau plaida contre son mari jusqu'à la mort de celui-ci. Emprisonnée quelque temps pendant la Terreur, elle est morte le 28 brumaire an III (18 novembre 1794).

V. sur la marquise de Mirabeau, Loménie, *les Mirabeau*, t. II, p. 435 à 658.

MIRABEAU (VICTOR DE).

Victor-Gabriel-Emmanuel, né le 8 octobre 1773, au château de Mirabeau, du mariage d'Honoré-Gabriel, comte de Mirabeau et de Marguerite-Émilie de Covet de Marignane. Il est mort à Manosque, le 8 octobre 1778.

MIRABEAU (VICOMTE DE).

André-Boniface-Louis de Riquety, connu sous le titre de chevalier d'abord, puis de vicomte de Mirabeau, était le plus jeune enfant du marquis de Mirabeau. Né le 30 novembre 1754, il avait été reçu tout jeune dans l'ordre de Malte, mais jamais il ne fit ses vœux. Tantôt à Malte, d'où le grand maître le renvoie un jour à la suite d'une mutinerie de jeune chevalier, tantôt attaché, comme officier à la suite, à quelque régiment qu'il quitte sans permission, lorsque la fantaisie lui en vient, il avait mené une vie fort désordonnée et parfois crapuleuse, lorsque le marquis, son père, qui avait fini par le recueillir au Bignon, le décida tout à coup, au commencement de 1780, à partir pour l'Amérique (V. *Guichen*).

Chez les *insurgents*, Boniface se couvrit de gloire, et donna, dans les combats contre l'ennemi comme dans ses duels, les preuves d'une éclatante bravoure. Il reparut en 1782, chargé de venir annoncer au roi le succès d'une campagne et fut reçu triomphalement à Versailles. Il fut fait colonel.

Plus tard, il renonça à l'ordre de Malte, se maria et fit souche. En 1789, le vicomte de Mirabeau fut envoyé aux États-Généraux par la noblesse du Limousin. Il siégea au côté droit. Son obésité lui avait

fait donner à l'Assemblée constituante le surnom de Mirabeau-Tonneau.

Il émigra, et s'occupait de lever un corps pour combattre contre la France lorsqu'il mourut à Fribourg en Brisgau, le 15 septembre 1792. Il n'avait encore que 38 ans.

MIROMESNIL.

V. *Hue de Miromesnil.*

MOMUS.

Fils du soleil et de la nuit. Il tournait en ridicule les dieux et les hommes.

MONNIER (MARQUIS DE).

Claude-François, fils de messire Charles, marquis de Monnier, conseiller d'État, premier président de la Chambre des comptes, aides, domaines et finances du comté de Bourgogne, et de Marie-Gabrielle Compagny, dame de Courvières, était né à Besançon, le 2 octobre 1705. Il épousa à Dôle, le 27 août 1726, Antoinette d'Arvisenet, fille d'un président à la Chambre des comptes. En 1731, il devenait lui-même premier président de cette compagnie. De ce mariage naquit, en 1774, une fille, Jeanne-Antoinette-Gabrielle, qui se fiança elle-même, malgré son père, à Jacques-Marie de Valdahon et finit par l'épouser après d'interminables procès. (V. Fréd. Delacroix, *Deux séductions au dix-huitième siècle,* Paris, 1894.) Mme de Monnier étant morte sur ces entrefaites, le marquis se remaria à l'âge de 65 ans, le 2 juillet 1771, dans la chapelle du château de Trouhans, avec Marie-Thérèse-Sophie Richard de Ruffey. Peu de temps après, la Chambre des comptes de Dôle ayant été supprimée, le marquis de Monnier se retira avec sa femme à Pontarlier. C'est là qu'ils connurent, en 1775, le comte de Mirabeau.

Après le départ de Sophie (24 août 1776), le marquis de Monnier se réconcilia avec sa fille. Dans son testament reçu à Pontarlier, le 4 mars 1780, par Me Joseph Demesmay, notaire royal en cette ville, il institua ses deux petits-fils pour ses légataires universels, réservant à leur mère le droit de régler le partage entre eux.

Le marquis de Monnier est mort à Pontarlier, le 4 mars 1783.

MONNIER (SOPHIE DE).

Marie-Thérèse-Sophie Richard de Ruffey, fille de messire Gilles-Germain Richard de Ruffey, président honoraire à la Chambre des comptes du duché de Bourgogne et Bresse, était née à Dijon, le 9 janvier 1754. Elle épousa, le 2 juillet 1771, le marquis de Monnier, qui vint peu de temps après se fixer avec elle à Pontarlier. Le comte de Mirabeau, alors prisonnier au château de Joux, fréquenta la maison du marquis de Monnier, et, le 13 décembre 1775, Sophie se donna à lui. Le 24 août 1776, elle quitta la maison de son mari, et alla rejoindre son amant aux Verrières suisses. Elle le suivit en Hollande, où ils vécurent ensemble pendant plusieurs mois, mais où ils furent arrêtés le 14 mai 1777.

Ramenée à Paris, Mme de Monnier fut placée dans la maison de Mlle Douai (V. *ce nom*), où elle mit au monde, le 7 janvier 1778, une enfant qui reçut à son baptême les prénoms de Gabrielle-Sophie. En juin 1778, Sophie fut conduite au couvent des Saintes-Claires de Gien. Précédemment le bailliage de Pontarlier l'avait, à la date du 10 mai 1777, condamnée par contumace aux peines de l'authentique. Mais lorsqu'en 1782, le comte de Mirabeau se fut rendu à Pontarlier, il contraignit la partie plaignante à

accepter une transaction qui obligeait Mme de Monnier à rester au couvent, mais seulement jusqu'à la mort de son mari. Le marquis de Monnier étant mort en mars 1783, Sophie resta néanmoins à Gien, dans une maison qui dépendait du couvent.

Sophie de Monnier s'est donné la mort, à Gien, le 9 septembre 1789.

MONSIEUR.

Louis-Stanislas-Xavier de France (depuis, le roi Louis XVIII) était né à Versailles, le 17 novembre 1755. Il avait épousé, le 14 mai 1771, Marie-Joséphine-Louise de Savoie. Il porta d'abord le titre de comte de Provence, puis celui de *Monsieur,* comme frère puîné du roi, après l'avènement de Louis XVI.

MONTAIGNE.

Michel Eyquem de Montaigne, philosophe français (1533-1592), auteur des *Essais*.

MONTBARREY (PRINCE DE).

Alexandre-Marie-Léonor de Saint-Mauris, né à Besançon, le 20 avril 1732, fut adjoint, dès 1776, au comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, et le remplaça l'année suivante. Vers la fin de 1780, il fut remplacé lui-même par le marquis de Ségur, peu de jours après la chute de M. de Sartine (V. *Corres-respondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 348, 20 décembre 1780). Le prince de Montbarrey était le proche parent et le protecteur du comte de Saint-Mauris, gouverneur du château de Joux. De là l'hostilité que manifeste Mirabeau contre lui en diverses circonstances. Sophie écrit, le 26 décembre 1780, en apprenant sa chute : « Cela me fait grand plaisir à cause de son cousin ».

Le prince de Montbarrey est mort à Constance, le 5 mai 1796.

MONTBOISSIER.

Philippe-Claude de Beaufort-Canillac-Montboissier, dit le comte de Montboissier, né le 21 décembre 1712, était lieutenant-général, chevalier du Saint-Esprit, etc. ; il avait été capitaine-lieutenant de la compagnie des mousquetaires noirs. (V. Bachaumont, t. XXXIV, p. 185, 21 février 1787.) Son petit-fils, le baron de Montboissier, avait épousé, en 1775, une des filles de Malesherbes. (V. *Gazette de France,* de janvier 1775, nº 8.)

Le comte de Montboissier était parent de la marquise de Mirabeau et au nombre de ceux qui tenaient pour elle et pour Mme de Cabris, sa fille. De là les invectives continuelles du marquis contre lui : « Montboissier, intime ami de crapule du premier président, et qui, par là, m'a donné bien des petits vilains crocs-en-jambe, ayant entrepris de patronner cette femme et manqué à cent paroles... » (lettre au bailli, du 28 octobre 1780). Il l'accuse ailleurs d'être « un usurier prêtant sur gages à la petite semaine » (lettre au même, du 24 novembre 1780).

Lorsque, dans la lettre à sa sœur du 24 octobre 1780, Mirabeau se prévaut de la protection de Montboissier, il commet une erreur : le commandant du Limousin en ce temps-là, c'est le marquis d'Escars, autre parent et partisan de Mme de Mirabeau. Mais Montboissier avait le commandement de l'Auvergne, et chargé, à ce titre, de notifier les ordres du roi aux magistrats de la Cour des aides de Clermont dont certaines remontrances avaient déplu, il usa à leur égard de bons procédés. (V. Bachaumont, t. XX, p. 136, 10 mars 1782.)

En 1787, Montboissier appartint à l'Assemblée des notables et il

fut envoyé, en 1789, par la noblesse du bailliage de Clermont, aux États-Généraux. Il fut un moment président de l'Assemblée constituante. (V. Grimm, *Correspondance littéraire,* t. XV, p. 476, juin 1789.)

MONTÉCUCULLI.

Raymond, comte de Montecuculli, général au service de l'Empire, rival de Turenne, né en 1608, mort en 1680.

MONTESSON (MME DE).

Charlotte-Jeanne Béraud de la Haye épousa le marquis de Montesson, lieutenant-général des armées du Roi, qui la laissa veuve à 32 ans. Le duc d'Orléans, petit-fils du régent, contracta avec elle, en 1773, un mariage secret. Lorsqu'il mourut, en 1785, Mme de Montesson ne fut pas autorisée à porter le deuil de veuve (*Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 610, 23 novembre 1785. — V. aussi : *Mémoires d'Oberkirch,* t. I, p. 211). Mme de Montesson était la tante de Mme de Genlis et avait contribué à l'introduire dans la maison du duc et de la duchesse de Chartres ; dans ses *Mémoires,* cependant, Mme de Genlis ne parle pas d'elle en termes généralement sympathiques. Mirabeau parle quelque part, dans une lettre à Sophie, du 13 septembre 1777, « de cette Mme de Montesson qui a eu l'esprit de se faire épouser par le duc d'Orléans. » (V. *Correspondances de Vincennes,* t. I, p. 156.)

V. encore sur Mme de Montesson : duc de Lévis, *Souvenirs et portraits,* p. 248 et s.

MONVEL.

Jacques-Marie Boutet de Monvel, né à Lunéville, en 1745, débuta en 1770 au Théâtre-Français et joua avec un égal succès la tragédie et la comédie. Il composa plusieurs drames qui furent joués au temps de la Révolution. Sous l'Empire, il fut professeur au Conservatoire et membre de l'Institut. Monvel est mort à Paris, le 13 février 1821. Il était le père de Mlle Mars.

MOREAU.

Jacob-Nicolas Moreau, né à Saint-Florentin, le 20 décembre 1717, mort à Chambourcy, près Saint-Germain-en-Laye, le 29 juin 1803, fut successivement avocat, conseiller à la Cour des comptes de Provence, puis premier conseiller de Monsieur, bibliothécaire de la Dauphine, enfin historiographe de France. Quérard, dans *la France littéraire,* l'appelle « publiciste du pouvoir, apôtre du despotisme et du pouvoir arbitraire » (t. VI, v° Moreau, p. 288). Il avait publié sous ce titre : *Leçons de morale, de politique et de droit public puisées dans l'histoire de la monarchie, ou nouveau plan d'étude de l'histoire de France,* rédigé par les ordres et d'après les vues de Monseigneur le dauphin pour l'instruction des princes ses enfants, un ouvrage qui parut en 1773, et dont Mirabeau a fait la critique, en termes amers, dans son *Essai sur le despotisme* (édition de 1792, p. 220). Un peu plus loin, dans le même ouvrage, il compare Moreau à Linguet, et refuse, à l'un comme à l'autre, le titre d'hommes de lettres (p. 300, note 1). Mercier, dans son *Tableau de Paris,* après avoir parlé de Marmontel, au chap. 673, intitulé *Historiographes de France,* s'exprime ainsi : « Il y a un autre historiographe de France ; mais il a imprimé, et où ? à l'imprimerie royale : c'est M. Moreau ; on connaît ses principes de politique, et on a su les apprécier » (t. VIII, p. 346 et s.).

MORELLET.

André Morellet, né à Lyon, en 1727, mort le 12 juin 1819, est connu sous le nom de l'abbé Morellet. Il entra à l'Académie française, en 1784. (V. La Harpe, *Correspondance littéraire,* t. I, p. 92, 96, 181 et suiv., t. IV, p. 329 et suiv.) Marmontel, qui avait épousé sa nièce et qui vécut longtemps près de lui, parle souvent de l'abbé Morellet dans ses *Mémoires* (t. II, p. 114, t. III, p. 173 et 256). Morellet a laissé lui-même des *Mémoires sur le dix-huitième siècle et la Révolution,* qui ont été publiés après sa mort par J.-V. Le Clerc (Paris, 1821, 2 vol. in-8°. — 2e édit. en 1823).

Morellet était très lié avec Turgot, qui avait été un de ses amis de jeunesse; Dupont le connaissait sans doute, et c'est par cette voie probablement que Mirabeau aurait tenté de lui donner La Fage pour secrétaire.

MOUANS.

V. *Villeneuve-Mouans.*

MOUTONNET DE CLAIRFONS.

Julien-Jacques Moutonnet de Clairfons, né au Mans en 1740, mort le 3 juin 1813. Il avait donné, en 1771, une traduction des *Baisers de Jean Second,* et une de *l'Enfer* du Dante, en 1776. Il n'a jamais publié aucune traduction de Métastase.

MUSES RIVALES (LES).

Les muses rivales ou l'apothéose de Voltaire. Cette pièce, qui porte la date du 1er février 1779, est une petite comédie épisodique de La Harpe en vers libres et en un acte; c'est une allégorie relative à l'universalité des talents de Voltaire. Il va sans dire que la victoire reste à Melpomène. (V. Bachaumont, t. XIII, p. 302, 318, 327, 19 janvier, 1er et 11 février 1779. — La Harpe, *Correspondance littéraire,* t. II, p. 401-402, t. III, p. 352).

MUSIQUE.

Le *Dictionnaire de musique,* de J.-J. Rousseau, parut vers 1764. La préface en est datée de Motiers-Travers, du 20 décembre 1764. — Cet ouvrage forme les tomes XII et XIII de l'édition Musset-Pathay des *Œuvres complètes* de J.-J. Rousseau. L'article *Génie,* qui excitait l'admiration de Mirabeau, et dont La Harpe dit lui-même qu'il est « curieux par la vivacité de la passion » (*Correspondance littéraire,* t. I, p. 214), est à la p. 343 du t. XII.

Mirabeau avait « une voix superbe, du goût pour la musique et pour tous les arts » (lettre du marquis au bailli du 19 février 1782).

Quant au petit pamphlet, sur la musique, dont il parle dans une lettre à La Fage, V. *Le lecteur y mettra un titre.*

NECKER.

Jacques Necker, né à Genève, le 30 septembre 1734, était banquier à Paris, et ministre de la République de Genève, lorsqu'il fut appelé, après la chute de Turgot, et le court passage de Clugny au contrôle général, en juin 1777, à diriger l'administration des finances. Très attaqué dans le monde de la cour à cause des nombreuses réformes qui lui avaient paru nécessaires, il fut assez résolument défendu par le roi pendant quatre ans. (V. *Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 127 et 313, 6 janvier 1778 et 19 septembre 1780.) La reine, que l'esprit novateur du ministre avait inquiétée d'abord, changea tout à coup d'attitude

son égard, et, dans la lutte d'influence qu'il eut à soutenir contre Sartine, vers la fin de 1780, Necker trouva en elle un constant appui. (V. *op. cit.*, t. I, p. 322, 327 et 333, 16 et 30 octobre, 8 novembre 1780.) Cependant il dut se retirer quelques mois plus tard, et, le 12 mars 1781, sa démission fut acceptée.

Necker revint aux affaires, avec entrée cette fois dans le Conseil du roi, au mois d'août 1788. Tout le monde sait la part qu'il prit à la convocation des États-Généraux, et au gouvernement, pendant les premiers temps de la Révolution. Descendu définitivement du pouvoir en septembre 1790, Necker est mort le 9 avril 1804.

NEPTUNE.

Dieu des mers, fils de Saturne et de Rhée, frère de Jupiter.

NESTOR.

Roi de Pylos, héros d'Homère dans l'*Iliade*.

NEWTON.

Isaac Newton, le plus grand mathématicien de l'Angleterre, né en 1642, mort en 1727.

NINON.

Ninon de Lenclos, courtisane du dix-septième siècle, célèbre pour sa beauté et pour son esprit, née vers 1622, morte à Paris, le 17 octobre 1705, à l'âge de 84 ans.

NIVERNOIS (DUC DE).

Louis-Jules-Barbon Mazarini-Mancini, duc de Nivernois, né le 16 décembre 1716, était l'arrière-petit-neveu du cardinal Mazarin. De la sœur de Maurepas, épousée par lui en 1730, il eut deux filles, l'une mariée au comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle, qui mourut, en 1758, des suites d'une blessure reçue à la bataille de Crevelt, l'autre au duc de Cossé (V. *Brissac*). Le duc de Nivernois, qui occupa sous Louis XV diverses ambassades, n'était pas sans mérite littéraire ; il a fait surtout des fables, d'où l'épithète de *fabuliste*, dont Mirabeau accompagne parfois son nom. Il avait été admis, en 1743, à l'Académie française.

C'est dans son hôtel de la rue de Tournon que le duc de Nivernois passa la plus grande partie de sa vie, tout près du palais du Luxembourg, où la comtesse de Rochefort (Marie-Thérèse de Brancas), sa constante et fidèle amie, avait un appartement. L'été, on se retrouvait à Saint-Maur, et Mme de Nivernois avait pour Mme de Rochefort presque autant d'amitié que son mari (V. Louis de Loménie, *Madame de Rochefort et ses amis*, Paris, 1870. — Lucien Pérey, *La fin du dix-huitième siècle, le duc de Nivernois*, Paris, 1891.)

Lors de l'avènement de Louis XVI, il fut question d'appeler le duc de Nivernois au département des affaires étrangères. Il s'y refusa obstinément et on prétend que l'influence de Mme de Rochefort ne fut pas étrangère à ce refus. (V. dans la *Revue rétrospective* de 1834, t. III, p. 75, *La chronique secrète de Paris sous le règne de Louis XVI*, par l'abbé Baudeau, mardi 7 juin 1774.) Plus tard on disait et on répétait que Maurepas voulait, soit s'associer le Nivernois, soit l'avoir pour successeur. (V. *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 16, 25, 30, 241, 31 janvier, 28 février, 10 mars 1777, 24 novembre 1778.) La cour de Vienne voyait cette candidature de mauvais œil et la combattait sous main (V. *Correspondance secrète de Marie-Thérèse*, etc., t. III, p. 455, 460 et 461, lettres de Marie-

Antoinette, du 15 août, de Mercy, du 16 août 1780). Aussi le duc de Nivernois n'entra-t-il au Conseil, et sans portefeuille encore, qu'en 1787, à la grande satisfaction du public.

Le duc de Nivernois était l'ami du marquis de Mirabeau, « la source de son crédit auprès de M. de Maurepas » (*Correspondance de Vincennes,* t. I, p. 225, lettre de Mirabeau à Le Noir, du 24 octobre 1777). Le comte, qui s'était adressé inutilement à lui plusieurs fois pendant sa captivité, n'en reçut, au commencement de 1780, qu'une réponse polie, mais très froide (*op. cit.,* t. IV, p. 176, lettre à Sophie du 5 mars 1780). Mais, à la fin de la même année, tout est changé. Le deuil cependant venait d'entrer chez le duc de Nivernois, qui perdait coup sur coup sa belle-sœur et sa fille, Mme de Gisors (15 octobre 1780). On osait à peine recourir à son crédit pour obtenir une prompte délivrance de l'ordre du roi qui devait précéder le dénouement. Mirabeau, lui, n'hésite pas, et, dès le 16, il envoie à M. de Maurepas et à M. de Nivernois des lettres « parfaitement bien faites pour le ton de repentir et de soumission à son père, mais d'un ton tel que François I[er] n'en put sortir avec tant de dignité. Aussitôt, réponse du duc, qui sera fort aise, et *Monsieur le comte* gros comme le bras » (lettre du marquis au bailli du 24 novembre 1780). Sophie est tellement satisfaite de cette réponse qu'elle voit déjà M. de Nivernois obtenant une place à son amant « une place à Paris, c'est-à-dire à la cour, car, à quelques égards, elle l'aimerait encore mieux là que courant aux guerres ou galopant dans les pays étrangers » (lettre de Gien, du 2 décembre 1780).

Faut-il croire maintenant que dans cette maison en deuil, on fêtait Mirabeau, qu'on le *priait à dîner,* qu'on lui *écrivait un déluge de coquetteries, où Mme de Nivernois voulait elle-même jouer un rôle?* (lettre à Julie du 11 décembre 1780.) Pure exagération, répondrons-nous, pure mise en scène destinée à jeter de la poudre aux yeux. La lettre de M. de Nivernois, du 19 novembre 1780, dont nous avons sous les yeux le texte, est courtoise, mais cérémonieuse. Il suffit, au surplus, pour mettre les choses au point, de lire l'extrait suivant d'une lettre du père à l'oncle, écrite le 20 décembre, sept jours après la sortie de Vincennes : « Il fut, avec son beau-frère, voir M. de Nivernois, et il s'en tira noblement et d'un air de protection ».

Devenu veuf en mars 1782, le duc de Nivernois épousa, sept mois après, Mme de Rochefort, qui succombait à son tour moins d'un mois après ce mariage (Bachaumont, t. XXI, p. 172, 15 octobre 1782, t. XXII, p. 30, 5 décembre 1782). Survivant à tous les siens, au marquis de Mirabeau, et à Mirabeau lui-même, le duc de Nivernois a prolongé ses jours jusqu'au-delà de 80 ans. Il est mort, à Paris, le 27 février 1798 (7 ventôse an VI).

NIVERNOIS (DUCHESSE DE).

Hélène-Angélique-Françoise Phélypeaux de Pontchartrain, petite-fille du chancelier de Pontchartrain, sœur du comte de Maurepas. Elle avait épousé le duc de Nivernois le 8 décembre 1730, à l'âge de 15 ans. Elle est morte le 10 mars 1782.

NOAILLES (LES).

La maison de Noailles, qui a donné quatre maréchaux à la France, et qui s'était alliée à la famille royale par le mariage de Sophie de Noailles (V. *ce nom*), tandis que

son frère, Adrien-Maurice (2e maréchal de Noailles), épousait la nièce de Mme de Maintenon, formait, au début du règne de Louis XVI, un groupe puissant et compact, qui occupait de nombreuses charges de cour. « Les Noailles, dit Mirabeau, sont fourrés partout, le roi, la reine, Monsieur, Madame, à la cour, à l'étranger, dans la robe, jusqu'aux insurgents (Lafayette)... » (*Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 270, lettre du 11 septembre 1780). La famille avait alors à sa tête les deux fils du maréchal Adrien-Maurice, qui furent faits tous deux maréchaux de France, le même jour, 30 mars 1775. L'aîné, Louis, duc de Noailles (V. *Noailles (maréchal de)*; l'autre, Philippe, comte de Noailles, qui prit, à partir de 1775, le titre et le nom de maréchal de Mouchy; sa femme avait été quelque temps dame d'honneur de la dauphine, puis de la reine (V. *Noailles (comtesse de)*.

Si l'on en croit le prince de Ligne, la maison de Noailles aurait ambitionné l'honneur de donner un amant à la reine dans la personne du vicomte de Noailles (V. *Revue nouvelle*, 1846, t. VII, p. 111). Les Noailles avaient poursuivi jadis un but moins inavouable, quand ils avaient tenté d'unir le vieux Louis XV à la veuve de leur parent, fils du duc de Penthièvre (V. *Lamballe (princesse de)*. Lorsque, plus tard, la grande faveur de la princesse de Lamballe eut déterminé la comtesse de Noailles à se démettre de sa charge de dame d'honneur, on peut croire qu'il y eut du refroidissement.

Entre les Noailles et les Polignac, il y eut aussi rivalité d'influence, et les faveurs sans cesse obtenues par ceux-ci portaient nécessairement ombrage à leurs rivaux. Si, comme on en faisait courir le bruit en 1780, la survivance de la charge de capitaine des gardes, dont le duc d'Ayen était alors titulaire, et qui était héréditaire dans leur famille depuis plus d'un siècle (V. *Mémoires politiques et militaires*, par l'abbé Millot, 6 vol. 1777, t. I, p. 3 et 4, t. VI, p. 256 et s.), avait été donnée à un Polignac (*Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 339, 28 novembre 1780), les Noailles s'en seraient trouvés fort atteints; mais ils en furent quittes pour la peur. Toutefois ils étaient payés pour tout craindre : un froissement s'était produit déjà, en 1776, lorsque le comte de Polignac avait été fait premier écuyer de la reine en survivance du comte de Tessé, gendre du maréchal de Noailles. (V. *Correspondance secrète de Marie-Thérèse*, etc., t. II, p. 475 et 488, lettre de Mercy, du 17 août 1776. — V. aussi : *Souvenirs du comte Alexandre de Tilly*, collection Barrière, t. XXV, p. 259; *Mémoires de Mme Campan*, t. I, p. 143.)

L'auteur de *Paris, Versailles*, etc., parle d'une famille de courtisans qui fut toujours comblée de faveurs sous Louis XV et sous Louis XVI : « Divisée en France, dit-il, elle était toujours unie à Versailles. » Il cite ensuite un mot du maréchal de N... à son valet de chambre. Nul doute qu'il ne fasse allusion aux Noailles (t. II, p. 259).

NOAILLES (COMTESSE DE).

Anne-Claudine-Louise d'Arpajon, fille du dernier marquis d'Arpajon, née le 4 mars 1729, mariée le 27 novembre 1741, au comte Philippe, fils cadet d'Adrien-Maurice, 2e maréchal de Noailles, fut dame d'honneur de Marie-Antoinette dauphine, et s'attira par ses exigences méticuleuses le surnom de *Madame l'Étiquette*. Lorsqu'en 1775, la reine eut rétabli, pour la princesse de

Lamballe, la dignité de surintendante de sa maison, ce qui faisait passer nécessairement la dame d'honneur au second plan, la comtesse de Noailles se démit de sa charge avec un certain éclat. (V. *Correspondance secrète de Marie-Thérèse,* etc., t. II, p. 358 et 367, lettres de Mercy, des 17 juillet et 16 août 1775. — *Correspondance de La Marck,* introduction, t. I, p. 17.)

Le comte de Noailles ayant été fait maréchal de France en 1775, il porta désormais le titre de maréchal de Mouchy. Il avait deux fils, le prince de Poix et le vicomte de Noailles, et une fille qui épousa le fils du maréchal de Duras. Le maréchal et la maréchale de Mouchy sont morts tous deux sur l'échafaud le 27 juin 1794.

NOAILLES (MARÉCHAL DE).

Louis de Noailles, né le 21 avril 1713, fils aîné d'Adrien-Maurice et de Françoise d'Aubigné, fut connu longtemps sous le nom de duc d'Ayen. Il fut duc de Noailles après la mort de son père (24 juin 1766) et, en 1775, maréchal de France.

Le duc de Noailles était également réputé pour ses bons mots et pour son avidité. Lorsqu'il devint maréchal, les sept promus étant comparés par les médisants aux sept péchés capitaux, on disait que dans le groupe il représentait l'*avarice* et son frère l'*orgueil* (l'*Espion anglais,* t. II, p. 185).

De son mariage avec Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé-Brissac, il eut quatre enfants : le duc d'Ayen (V. *ce nom*), le marquis de Noailles (V. *ce nom*), la comtesse de Tessé et la duchesse de Lesparre (V. *ce nom*).

Le maréchal de Noailles mourut, en 1793, au château de Saint-Germain dont il était gouverneur; sa veuve monta sur l'échafaud le 22 juillet 1794.

NOAILLES (MARQUIS DE).

Emmanuel-Marie-Louis, marquis de Noailles, né le 12 novembre 1743, était le fils cadet de maréchal Louis de Noailles. Il fut premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, et se voua à la diplomatie. Ambassadeur à Londres, depuis 1776 jusqu'à la guerre, puis à Vienne, auprès de l'empereur, il ne cessa ses fonctions que lorsque les relations se rompirent, en 1792, entre la cour impériale et la France. Il fut emprisonné pendant la Terreur, mais échappa à la mort, et vécut dès lors dans la retraite. Il est mort en 1822. Son petit-fils, qui hérita, en 1824, du titre de duc de Noailles, a vécu jusqu'à nos jours, membre de l'Académie française.

NOAILLES (SOPHIE DE).

Marie-Victoire-Sophie, née le 6 mai 1688, fille du maréchal Anne-Jules, duc de Noailles, et de Françoise de Bournonville, était leur dix-huitième enfant. Elle était sœur du maréchal Adrien-Maurice de Noailles. Ayant été mariée en premières noces au marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, qui mourut en 1712, à l'âge de 23 ans, elle épousa, le 22 février 1723, le comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV, et en eut le duc de Penthièvre. Elle a vécu jusqu'en 1766.

NOUVELLE HÉLOÏSE (LA).

Roman de Jean-Jacques Rousseau, publié en 1759.

OGNY (BARON D').

Claude-Jean Rigoley, baron d'Ogny, fut conseiller au Parlement de Bourgogne, puis, en 1752, trésorier général des États. On garda long-

temps, à Dijon, le souvenir des fêtes brillantes qu'il avait données à diverses reprises dans cette ville, capitale de la Bourgogne (V. *Mercure dijonnais* (1742-1789), publié par G. Dumay, Dijon, 1887, p. 74 et 105, 15 août 1754 et 2 février 1757). Il avait alors aussi un bureau à Paris, rue d'Antin, chez M. Rigoley de Juvigny, son frère, qui se fit l'éditeur des œuvres de Piron, mais qui dut surtout sa notoriété à ses démêlés avec Voltaire.

En 1771, M. d'Ogny fut fait intendant général des postes. Voltaire, qui se prévalait de son amitié pour favoriser le commerce des montres dans la région de Ferney (V. Bachaumont, t. VIII, p. 200, 15 septembre 1775), apprit un jour, non sans stupeur, que celui qu'il appelait « le protecteur de notre colonie », était si étroitement lié à M. de Juvigny, qu'il n'avait jamais vu, mais qui s'acharnait contre lui d'une façon si bizarre. (V. Lettre à d'Argental, du 11 mai 1776, *Œuvres,* édit. Garnier, t. L, p. 13.) La même année Condorcet écrivait au dit Voltaire (*ibid.*, p. 29) : « Vous savez qu'il y a un certain Rigoley, parent d'un autre Rigoley, et que ce Rigoley est le chef d'un bureau d'espionnage, et de l'espionnage de la plus vile espèce. Or, ce Rigoley montre, non pas nos lettres, il ne l'oserait pas, — mais des extraits de nos lettres, non pas au roi, qui est trompé, et que certainement M. Rigoley ne veut pas détromper, mais à toutes les personnes puissantes. Les secrets de toutes les familles étaient livrés par lui, il y a quatre ans, à Mme du Barry et à sa séquelle. Je ne sais à qui il les livre à présent. » M. d'Ogny, étant de Dijon, connaissait les Ruffey, ce qui faisait craindre à Mirabeau que la correspondance de Sophie avec Pontarlier ne fût l'objet d'une surveillance particulière : « Tu sais combien ta mère est amie de M. d'Ogny, et quelle inquisition c'est que la poste en France » (*Correspondance de Vincennes,* t. IV, p. 201, lettre du 8 mai 1780.)

En 1775, on dit que le bureau du secret étant réformé, M. d'Ogny était privé du plus beau fleuron de sa couronne (Métra, t. II, p. 70, 26 juillet 1775); mais il n'en était rien. La poste était chargée d'ailleurs d'exercer une surveillance sur la circulation des productions de l'esprit, en sorte que les gens de lettres ne pouvaient manquer d'avoir son chef en exécration. (V. Bachaumont, t. IX, p. 40 et 205, 6 février et 9 août 1776.) A la veille de la Révolution, c'était un cri général de réprobation contre la violation du secret des lettres, et le rédacteur des *Mémoires secrets* pouvait écrire : « On dit que c'est un M. Rigoley d'Ogny, cousin germain de l'intendant des postes, qui est à la tête du bureau. Ce soupçon est d'autant plus fâcheux pour lui que c'est un homme de lettres estimable qui semblerait n'être pas fait pour un métier aussi vil et aussi exécrable » (Bachaumont, t. XXXI, p. 189, 19 mars 1789.)

Lorsqu'en 1785, le duc de Polignac fut fait directeur général des postes, chevaux et messageries, la poste aux lettres resta placée sous l'autorité du baron d'Ogny et de ses collaborateurs habituels. Les deux branches du service étaient de nouveau réunies entre ses mains quand la Révolution éclata.

Le baron d'Ogny est mort en 1793.

Omphale.

Reine de Lydie. Elle eut pour esclave Hercule, et elle le faisait filer à ses pieds.

Opéra.

V. *Académie royale de musique.*

OPÉRA (BAL DE L').

La vogue immense des bals de l'Opéra n'est pas un des traits les moins curieux de la société en décadence qui prépare la Révolution (Mercier, *Tableau de Paris*, t. III, p. 126, ch. 242). Les princesses et les grandes dames y sont des plus assidues, et c'est la source de maint scandale. Ainsi c'est au bal de l'Opéra qu'en 1778, le comte d'Artois insulte la duchesse de Bourbon, d'où un duel princier qui défraye la chronique (V. *Bourbon (duchesse de)*. La princesse n'est pas guérie par l'aventure, ni rendue plus circonspecte par sa condition de femme délaissée, et en 1786 encore, une personne de son intimité nous la montre au bal de l'Opéra, intriguant le duc de Chartres, son frère (*Mémoires d'Oberkirch*, t. II, p. 297.)

La reine partage la folie de toutes ces femmes; elle aussi se trouve un jour en face du comte d'Artois, qui se tire d'embarras cette fois par un mot d'esprit; la princesse de Lamballe et Madame accompagnaient la Reine (Métra, t. V, p. 410, 25 janvier 1778. — *Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 131, 1er février 1778). A Vienne, l'impératrice-mère se désole, et son fidèle ambassadeur lui rend compte conciencieusement de tout. En 1779 cependant, la reine vient d'accoucher; Mercy pense qu'elle se tiendra en repos. Vain espoir! A peine relevée, la reine déclare qu'elle ne peut renoncer au bal de l'Opéra; le roi l'y accompagne le dimanche gras, mais elle y retourne le mardi, et c est ce jour là qu'a lieu l'aventure de la voiture brisée et du retour en fiacre (lettres de Mercy des 16 février et 17 mars 1779, t. III, p. 293 et 298). Nous l'y trouvons de nouveau l'année d'après (lettre de Mercy du 18 février 1780, t. III, p. 399). En 1781, les sources d'informations nous manquent, car Marie-Thérèse est morte, et Mercy ne peut que se taire; mais les habitudes prises ne furent sans doute pas abandonnées. Or, c'est pendant le carnaval de 1781 que le bal de l'Opéra fut marqué par un curieux esclandre: deux courtisanes s'y prirent de querelle et s'attaquèrent du bec et de l'ongle. Le lendemain l'une d'elles alla provoquer l'autre et lui demander raison; la seconde n'ayant pas voulu choisir entre l'épée et le pistolet, elle lui infligea une cuisante correction (Métra, t. XI, p. 104, 21 février 1781. — V. aussi: Imbert, *Chronique scandaleuse*, p. 92.) C'est au travers de semblables scènes que la reine de France venait se compromettre comme à plaisir; par son assiduité au bal de l'Opéra, Marie-Antoinette donna prétexte à toutes sortes de calomnies. (V. *Fragments des mémoires* du maréchal prince de Ligne, *Revue nouvelle,* 1846, t. VII, p. 112.)

Si pendant le carnaval de 1781, Mirabeau se rendit au bal de l'Opéra ou dans tout autre lieu de plaisir, ce ne fut pas sans y avoir été encouragé par Sophie elle-même. Celle-ci lui avait écrit le 10 février 1781 : « Dupont est-il toujours à Paris? Compte-t-il y passer son carnaval? Et toi, que comptes-tu faire pour le tien? Je t'engage à te bien divertir. »

ORESTE.

Fils d'Agamemnon et de Clytemnestre, meurtrier de sa mère, inséparable ami de Pylade.

ORIANE.

Oriane, fille de Lisvard, roi de la Grande-Bretagne, amante d'Amadis dans *Amadis de Gaule*.

Orléans (duc d').

Louis-Philippe, duc d'Orléans, né à Versailles le 12 mai 1725, était le petit-fils du régent. De son mariage avec Louise-Henriette de Bourbon-Conti, il eut le duc de Chartres et la duchesse de Bourbon. Devenu veuf en 1759, il contracta, en 1773, un mariage secret avec Mme de Montesson (V. *ce nom*). Il est mort en 1785. (V. *Mémoires d'Oberkirck*, t. II, p. 211.)

Orosmane.

Amant de Zaïre dans la tragédie de Voltaire.

Oyse (marquis d').

Marie-Joseph de Brancas, marquis d'Oyse, était né le 18 octobre 1687, deuxième fils de Louis de Brancas, duc de Villars. Il fut fait maréchal de camp le 17 août 1734. Lorsqu'il mourut, âgé de 96 ans, à la fin de 1782, il était le doyen des maréchaux de camp et des chevaliers de Saint-Louis. Le marquis d'Oyse, qui ne se maria jamais, était généralement tenu pour le père de M. de Rougemont, commandant le donjon de Vincennes. (V. Bachaumont, t. II, p. 146, 8 mars 1783). — V. *Rougemont.*

Padoue (professeur de).

Mirabeau se complait à conter l'anecdote du professeur de Padoue. On la trouve dans une lettre à Sophie du 24 septembre 1779, rapportée en termes identiques (*Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 545 et 546). C'est un des clichés dont Mirabeau fait usage quand il a besoin de remplissage. — V. aussi : *Garibaldo.*

Pailly (Mme de).

Marie de Malvieux, fille d'un officier suisse au service de la France, était née vers 1730; elle avait épousé M. de Pailly, capitaine d'une compagnie suisse, qui, ayant pris sa retraite, se fixa vers 1767 à Lausanne, et n'eut plus avec sa femme que des relations assez intermittentes. Elle appartenait à la religion protestante.

Cette femme que les contemporains appelaient *la belle Bernoise*, le duc de Nivernois *la poule* ou *la chatte noire*, et les membres de la famille Mirabeau *la frauduleuse ennemie*, entra dans la vie du marquis vers 1760, et forma avec lui une liaison qui dura autant que leur vie. Mme de Pailly fut pour beaucoup dans la libération de Mirabeau, en 1780, et, deux ans après, le marquis écrit à son frère : « Si elle eût été son ennemie, il ne serait pas sorti de Vincennes » (lettre du 9 avril 1782). Les lettres de Mirabeau et de Sophie témoignent aussi de cette intervention. Sophie notamment parle des visites que du Saillant fait à Vincennes avec Mme de Pailly et trouve qu'il eût été « plus simple que sa femme l'accompagnât que l'autre dame ». Elle affecte de craindre que « puisque la Pailly va le voir, elle ne lui fasse faire le saut périlleux », et lui conseille cependant la complaisance (lettres des 9 novembre 1780 et 10 février 1781.)

En 1782, le bailli, inspiré par le comte, qui est près de lui, et par les du Saillant eux-mêmes, cherche à éclairer le marquis pour le soustraire à une influence qu'il juge néfaste. Lui seul aurait eu quelque chance de se faire entendre ; il ne fut pas écouté. Lorsque le marquis de Mirabeau mourut en 1789, à Argenteuil, Mme de Pailly habitait un pavillon voisin du sien ; le marquis lui devait, pour diverses avances, une somme de 42,840 livres, dont il est douteux qu'elle ait jamais

réussi à se faire payer. On ignore l'époque de sa mort.

V. sur Mme de Pailly : Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques*, t. III, p. 199 à 316 ; Loménie, *les Mirabeau*, t. II, p. 503 à 558. — V. aussi : Pérey, *La fin du dix-huitième siècle, le duc de Nivernois*, p. 65, 66, 88, 92.

PARABÈS (*lisez* PARADÈS (COMTE DE).

On disait, en décembre 1779, M. Necker fort embarrassé par les sollicitations du comte de Paradès, homme de qualité, qui réclamait le remboursement d'une somme de 800,000 livres, que son tuteur avait prêtée au roi trois ans auparavant (*Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 293, 2 décembre 1779). On écrivait de Brest, quelques jours après, que le comte de Paradès venait de s'embarquer avec M. d'Orvilliers, et que celui-ci ne devait rien faire que sous la direction de ce mentor de 24 ans (Bachaumont, t. XIV, p. 338, 11 décembre 1779).

Quelques mois après, c'est une autre note : on découvre, ou on croit découvrir, que le prétendu Paradès, sur le point d'être comblé d'honneurs, est un espion de l'Angleterre ; il est arrêté à Versailles même par le prévôt de l'hôtel et envoyé à la Bastille. On dit alors qu'il est fils d'un pâtissier d'Abbeville ou de Phalsbourg, nommé Richard, et qu'il a volé jadis les papiers d'un certain comte de Paradès, espagnol d'origine, qu'il accompagnait dans ses voyages, et qui est mort. Rien de tout cela sans doute ne fut bien prouvé, car en mai 1781, on annonçait sa sortie de la Bastille, et ce n'était bientôt plus, pour les nouvellistes, qu'un vague souvenir (Bachaumont, t. XIV, p. 338, 11 décembre 1779 ; t. XV, p. 124, 127 et suiv., 132, 143, 240, 8, 9, 10, 11, 14, 21 avril, 9 juillet 1780 : t. XVII, p. 210, 26 mai 1781 ; t. XXIII, p. 64, 14 juillet 1783. — V. aussi : Métra, t. IX, p. 312 et 338 ; t. X, p. 130.)

Mirabeau, à Vincennes, s'occupait de cette affaire obscure ; un intime ami de Dupont était compromis, parait-il, dans la bizarre aventure de celui qu'il appelle *le traître Parabès*, et il sommait Boucher de démentir certains propos qu'on lui avait attribués relativement à cet ami (lettres des 28 et 31 mai 1780). Rassuré dans la suite, il donne à La Fage, dans sa lettre du 30 novembre 1780, sur l'affaire Paradès, une opinion qui parait bien être dans la juste note.

Paradès est mort quelques années après, obscurément, à Saint-Domingue, dans l'ile *dite* du Massacre, dont la concession lui avait été cédée par le marquis de Noailles. (V. Bachaumont, t. XXVIII, p. 281 et 290, 6 et 7 avril 1785.) On a publié, en 1789, des *Mémoires secrets de Robert, comte de Paradès, écrits par lui au sortir de la Bastille, pour servir à l'histoire de la dernière guerre*, in-8°, 188 p.

PARADIS PERDU (LE).

Poème de Milton, qui parut en 1667.

PARAPILLA.

Les bibliographes signalent le livre suivant : « *Parapilla*, poëme en cinq chants, traduit de l'italien, Florence, chez Cupidon, in-12 de 49 p. » La date de l'apparition de ce livre est bien fixée par Bachaumont, qui en rend compte au mois de juillet 1776 (t. IX, p. 169, 178, 2 et 10 juillet 1776. — V. aussi : *l'Espion anglais*, t. IV, p, 317, lettre du 12 décembre 1776, et Métra, t. III, p. 156, 2 juillet 1776, et t. V, p. 57, 26 juillet 1777.)

« *Parapilla,* dit Barbier (*Dictionnaire des ouvr. anon.*, t. III, p. 783), est une imitation libre de la *Novella dell' Angelo Gabriello,* imprimée (par les soins de Conti) avec le *Libro del perche* et autres ouvrages licencieux, écrits en italien, dont la première édition porte au frontispice : *in Pelusio*, M. M. M. D. XIV. (Paris, 1757, en ne prenant que la moitié de la valeur des chiffres.) » On croit généralement que Charles Borde, de Lyon, aurait été l'auteur de la version française de *Parapilla*, opinion qui se fonde sur une lettre écrite à cet auteur, dès le 10 avril 1773, par Voltaire (*Œuvres,* édit. Garnier, t. XXXXVIII, p. 343), sur les fragments précités de Métra, et aussi sur la *Correspondance littéraire* de La Harpe, t. IV, p. 98. (V. à cet égard : Quérard, *Les Supercheries dévoilées*, t. I, p. 559.) *Parapilla* a été réimprimé depuis dans un volume qui a pour titre : *Poëmes et autres œuvres libres et galantes de M. B.* (Borde), édition considérablement augmentée et faite sur les manuscrits de l'auteur. Florence (Lyon), 1784, in-24.

Gadet de Gassicourt dit, d'autre part, dans son *Essai sur la vie privée de Mirabeau* : « Il traduisit en vers le *Parapilla* italien. Cette traduction n'a jamais paru, de crainte, disait-il, qu'on ne lui attribuât dans la suite tous les mauvais libelles qui paraîtraient » (p. 43). Cependant Sophie, chez Mlle Douai, fait chercher chez les libraires les livres de Mirabeau, entres autres *Parapilla,* qu'on ne peut trouver (lettre du 11 juin 1777 à Mirabeau). Elle le croit donc imprimé. Dans une lettre de Vincennes du 1er décembre 1778, Mirabeau semble se dire l'auteur du *Parapilla*, et surtout il conteste à Borde la paternité de cet écrit (*Correspondance de Vincennes,* t. I, p. 423. — V. aussi : *ibid.*, t. IV, p. 189, lettre du 26 mars 1780). Dans les lettres à Julie des 3 et 30 novembre 1780, sa prétention s'affirme plus nettement encore.

PARME (DUCHESSE DE).

Louise-Élisabeth de France, fille aînée de Louis XV, née à Versailles, le 14 août 1727, était la sœur jumelle de Madame Henriette, qui mourut en 1752. Le 25 octobre 1739, elle épousa l'infant don Philippe, né du second mariage de Philippe V, roi d'Espagne, avec Élisabeth Farnèse. En 1748, par le traité d'Aix-la-Chapelle, l'infant don Philippe fut fait duc de Parme. La duchesse, sa femme, mourut de la petite vérole à Versailles le 6 décembre 1759. (V. *Journal de Barbier*, t. IV, p. 337. — Mouffle d'Angerville, *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 22. — *Mémoires de Soulavie,* t. I, p. 49. — *Mémoires de Mme Campan,* t. I, p. 17.)

PARME (INFANT, DUC DE).

Don Ferdinand, infant d'Espagne, né le 20 janvier 1751, du mariage de don Philippe, fils du roi d'Espagne, et de Louise-Élisabeth de France, fille aînée de Louis XV, succéda à son père le 18 juillet 1765, comme duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla. Il avait reçu une éducation toute française. On cite parmi ses éducateurs l'abbé de Condillac, qui fut son précepteur, et qui avait composé pour lui un grand ouvrage (Métra, t. II, p. 119 ; Bachaumont, t, XVI, p. 10, 30 septembre 1780.) Les abbés Millot et Mably, celui-ci frère de Condillac, avaient écrit pour lui des livres d'histoire. Quelque peu orthodoxes que fussent d'ailleurs les principes du sensualiste Condillac, Mme de Genlis, qui visita la cour de Parme avec la duchesse de Char-

tres, affirme que l'infant était d'une grande piété (*Mémoires*, t. III, p. 60) ; ce qui ne l'empêcha pas d'avoir des démêlés avec le Saint-Siège, à la suite d'une pragmatique sanction donnée en janvier 1768, qui restreignait les privilèges ecclésiastiques. C'est sous son règne aussi que les Jésuites furent chassés de Parme (février 1768.) Il avait épousé une sœur de Marie-Antoinette. Il est mort le 9 octobre 1802.

PARNY.

Évariste-Désiré Desforges, vicomte de Parny, né en 1753, mort en 1814. Il entra en 1803 à l'Acamie française. Le poëme burlesque de *la Guerre des dieux* (1799) est un de ses ouvrages les plus connus.

PARTAGE DE LA POLOGNE.

Quérard, dans les *Supercheries dévoilées* (t. II, p. 1157), cite parmi les ouvrages qui ont été attribués indûment à Mirabeau ou qu'il s'est lui-même attribués sans droit : « *Le partage de Pologne*, en sept dialogues en forme de drame ou conversation entre des personnes distinguées, dans laquelle on fait parler des interlocuteurs conformément à leurs principes ou à leur conduite, par Gotlieb Panmouser (Lindsay), traduit de l'anglais par milady ***, duchesse de *** (par Gérard de Rayneval, consul de France). Londres, 1775, in-8°. » Ce livre, quand il parut, passait pour être du comte de Lauraguais. (V. Bachaumont, t. XXXII, p. 345, 5 octobre 1775.)

Dans la lettre à Julie du 30 novembre 1780, Mirabeau semble confondre cet ouvrage dans la liste des siens.

PASCAL.

Blaise Pascal, géomètre et philosophe français (1623-1662).

PAUL ET VIRGINIE.

Roman de Bernardin de Saint-Pierre, qui parut en 1788.

PEINTURE (POEME SUR LA).

Lemierre avait entrepris d'abord de traduire en vers un petit poëme de l'abbé Marsy sur ce sujet ; puis il donna plus de proportions à son travail et en fit un poème original en trois chants, avec notes, qui parut en 1769. — V. La Harpe, *Cours de littérature*, édit. de 1834, t. I, p. 386 à 390.

PENTHIÈVRE (DUC DE).

Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, né à Rambouillet le 16 novembre 1725, fils du comte de Toulouse et de Sophie de Noailles, marié, le 29 décembre 1744, à Marie-Thérèse-Félicité d'Est, fille du duc de Modène, veuf le 30 avril 1754, mort à Vernon le 4 mars 1793.

Sur ce que furent les rapports du duc de Penthièvre avec la princesse de Lamballe, sa belle-fille, veuve depuis 1769, il est intéressant de consulter Fortaire, *Mémoires pour servir à la vie de M. de Penthièvre*, Paris, 1808, qui s'exprime ainsi : « Se voir séparée de sa famille, arriver du Piémont en France, être mariée, devenir veuve, tout cela ne fut qu'un rêve pour la jeune et aimablé princesse de Lamballe. Que va-t-elle devenir, disait-on d'elle dans le monde ? Elle a perdu son mari, mais il lui reste un beau-père pour qui elle va devenir un véritable enfant, et qui sera pour elle le père le plus tendre et le plus généreux » (p. 83).

Outre le livre de Fortaire, on peut consulter sur le duc de Penthièvre : *La vie du duc de Penthièvre*, par Mme Guénard, baronne de Méré, 2 vol. 1802, et *Le duc*

de Penthièvre, sa vie, sa mort, par Honoré Bonhomme, 1869.

PÉRIGORD.

Archambault-Joseph, vicomte de Périgord, né le 1er septembre 1762, était le fils cadet du comte Charles-Daniel de Talleyrand. Son frère aîné, alors connu sous le nom d'abbé de Périgord, bientôt après évêque d'Autun, n'était autre que le futur prince de Bénévent. Le vicomte Archambault avait épousé, à 16 ans, le 2 décembre 1778, Madeleine-Henriette-Sabine de Sénozan de Viriville, qui devait périr sur l'échafaud. (V. sur ce mariage, *Correspondance du Deffant*, lettre à Walpole du 8 décembre 1778, t. II, p. 669.) Son aventure galante avec la duchesse de Guiche n'eut lieu que quelques années plus tard. (V. *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. II, p. 14, 15 février 1786.) Il émigra pendant la Révolution et fut fait duc, sous la Restauration, par ordonnance du 28 octobre 1817. Il est mort le 28 avril 1838.

PHILIDOR.

François-André Danican, dit Philidor, né à Dreux le 7 septembre 1726, mort à Londres le 31 août 1795, était un compositeur de musique. Si l'on en croit La Harpe, sa bêtise avait passé en proverbe, et on disait parmi les artistes : *bête comme Philidor* (*Correspondance littéraire*, t. II, p. 129.) Mais il manifesta pour le jeu des échecs une passion et un talent qui ont contribué, autant que ses œuvres musicales, à faire vivre son nom. Il avait publié à Londres, en 1749, une *Analyse des échecs*, qui a été plusieurs fois réimprimée depuis. — V. *Tom Jones*.

PHYSIOCRATIE.

La *Physiocratie* n'est pas, à proprement parler, un ouvrage de Dupont; c'est un recueil de traités du docteur Quesnay, que Dupont a publiés sous ce titre : *Physiocratie ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, Paris, 1768, 2 vol. in-8°. Dans une lettre à Dupont du 25 mai 1779, Mirabeau lui réclame la *Physiocratie (Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 269).

PIRAME *ou plus exactement* PYRAME.

Pyrame, jeune Assyrien de Babylone, séparé par des parents barbares de son amante Thisbé, ne pouvait s'entretenir avec elle qu'à travers les fentes d'un mur crevassé; ils périrent l'un et l'autre en se donnant la mort (Ovide, *Métamorphoses*, livre IV). La situation de La Fage avait quelque rapport avec celle de cet amant célèbre de l'antiquité, mais rien ne prouve que leurs amours aient eu une issue aussi tragique. Le sujet de *Pyrame et Thisbé* a été traité en France, au seizième siècle, et en Angleterre, par Shakespeare, dans le *Songe d'une nuit d'été*. La Rive avait fait, sur Pyrame et Thisbé, une scène lyrique qui fut jouée le 2 juin 1783.

POLIGNAC (LES).

On comprend dans cette dénomination Louis-Melchior-Armand, marquis de Polignac, né le 1er février 1717, maréchal de camp en 1758, qui fut plus tard ambassadeur en Suisse. Il avait épousé le 16 décembre 1738 Diane-Marie-Adélaïde Mazarini-Mazarin. De ce mariage naquirent entres autres enfants : 1° Armand-Jules-François de Polignac, qui fut fait duc en 1780. (V. *Polignac (duc de)*. 2° Diane de Polignac, née le 12 août 1748, chanoinesse connue sous le nom de la comtesse Diane, qui joua à la cour, sous le règne de Louis XVI, un

rôle presque égal à celui de sa belle-sœur, qu'elle n'égalait pas cependant en beauté ; mais elle était fort intelligente, et sur son caractère, aussi bien que sur sa valeur morale, les avis sont partagés parmi les contemporains. (V. sur la comtesse Diane : *Mémoire de Tilly*, p. 255. — *Mémoires d'Oberkirch*, t. I, p. 237. — *Mémoires de Soulavie*, t. VI, p. 31. — *Mémoires de la Marck*, t. I, p. 37. — Bachaumont, t. XXV, p. 42, 15 janvier 1784.) Cette personne fut successivement dame pour accompagner la comtesse d'Artois, et, en 1778, dame d'honneur de Mme Élisabeth. Elle a publié, en 1796, à Hambourg, un *Mémoire sur la vie et le caractère de Mme la duchesse de Polignac, avec des anecdotes intéressantes sur la Révolution française et sur la personne de Marie-Antoinette, reine de France* (chez Pierre-François Fauche, in-8° de 52 p.), qui fut réimprimé peu après, à Paris, sous ce titre : *Mémoires de Mme la duchesse de Polignac, avec des particularités sur sa liaison avec Marie-Antoinette, reine de France*, an V, in-18 de 108 p.

A côté de ces représentants de la branche aînée des Polignac, il convient de nommer François-Camille, dit le marquis de Polignac, né en 1719, qui devint chevalier du Saint-Esprit le 2 février 1777. Il était premier écuyer du comte d'Artois, gouverneur du château de Chambord et directeur général des haras. Son neveu, le duc de Polignac, était son survivancier dans cette dernière charge.

La duchesse Jules de Polignac était née de Polastron. Dans le groupement des partis, au temps du règne de Louis XVI, les Polastron et les Polignac sont étroitement unis : les Polastron, c'est d'abord la comtesse d'Andlau et les siens (V. *Andlau (comtesse d')*) ; c'est ensuite le comte et la comtesse de Polastron. La jeune comtesse de Polastron, présentée à la cour en 1780, parée des diamants de la reine (V. *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 344, 10 décembre 1780), devint, en 1782, dame d'honneur de Marie-Antoinette. Elle inspira plus tard une passion au comte d'Artois, dont elle fut, pendant l'exil, la compagne fidèle et dévouée.

POLIGNAC (DUC DE).

Armand-Jules-François, d'abord comte, puis duc de Polignac, était né le 9 juin 1745. Il avait épousé le 7 juillet 1767 la fille du comte de Polastron. Il fut fait, le 23 août 1776, premier écuyer de la reine en survivance, puis duc héréditaire non pair, au mois de septembre 1780. M. de Polignac, brigadier de cavalerie, du 1er décembre 1781, devint, en novembre 1785, directeur général des postes, relais et messageries ; M. d'Ogny conservait le titre d'intendant général et le travail avec le roi pour la poste aux lettres ; il n'occupa guère ces fonctions que deux ans.

Le duc de Polignac émigra en 1789 ; il se retira en Russie, où il mourut en 1817. Il avait trois fils, dont les deux aînés, Armand et Jules, après avoir joué un rôle sous le Consulat, dans la conspiration de Georges, en jouèrent un plus considérable sous la Restauration, le cadet surtout, qui fut ministre de Charles X, et une fille, la duchesse de Guiche (V. *ce nom.*)

POLIGNAC (DUCHESSE DE.)

Gabrielle-Yolande-Claude-Martine de Polastron, née vers 1749, était fille de Jean-François-Gabriel, comte de Polastron, grand sénéchal du comté d'Armagnac et de

Jeanne-Charlotte Hérault. Ainsi, petite-fille par sa mère de l'ancien lieutenant de police René Hérault, elle était la nièce par alliance de M. de Marville, parent des Ruffey, et la cousine germaine de l'avocat du roi au Châtelet, Hérault de Séchelles, futur conventionnel et régicide. Par son père, elle était la nièce de la comtesse d'Andlau, qui l'avait élevée (V. *ce nom*).

Elle avait épousé, en 1767, le comte Jules de Polignac. Les deux époux, dont la fortune était médiocre, vivaient assez retirés, lorsque la reine ayant rencontré dans un bal la comtesse Jules, éprouva pour elle une sympathie qui fut bientôt la source de la plus éclatante faveur. L'amitié qui unissait les deux femmes semble d'ailleurs avoir été réciproque ; elle effaça en quelque sorte celle que la reine avait jusque-là pour d'autres personnes de son entourage, notamment pour la princesse de Lamballe, et s'étendit aux personnes de la famille de Mme Jules, à son mari, qui devint premier écuyer en survivance, puis duc, à sa belle-sœur, la comtesse Diane, à sa fille, que le roi dota et dont le fiancé fut fait, avant même le mariage, duc de Guiche et capitaine des gardes. Puis la faveur de la reine se fit sentir aux membres de la société dont Mme de Polignac était le centre et qui devinrent les habitués des réceptions intimes de Trianon, au comte de Vaudreuil (V. *ce nom*), au comte d'Adhémar, qui fut fait ambassadeur en Angleterre, au baron de Besenval, au jeune comte de Ségur, etc. En 1782, après la banqueroute du prince de Guéménée, Mme de Polignac devint, à la place de la princesse, gouvernante des enfants de France. (V. Bachaumont, t. XIV, p. 37, 27 avril 1780 ; t. XV, p. 154 et 183, 29 avril et 21 mai 1780 ; t. XXI, p. 192 et 200, 27 octobre et 1er novembre 1782; t. XXIII, p. 293, 7 novembre 1783. — Métra, t. XIII, p. 373, 12 novembre 1782. — *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 143, 217, 310, 336, 339, 425, 429, 445, 518, 521, 28 février, 17 septembre 1778, 8 septembre, 19, 28 novembre 1780, 24 août, 7 septembre, 26 octobre 1781, 3, 19 novembre 1782. — V. aussi : *Mémoires, Souvenirs et Anecdotes* par le comte de Ségur, édit. Barrière, p. 33 et suiv. et *Mémoires de la Marck*, t. I, p. 33, 36 et 37.)

Les portraits de Mme de Polignac abondent dans les écrits contemporains, dont les auteurs sont d'accord pour vanter la beauté de son visage et de sa taille, et l'aménité de son caractère. Quelques-uns disaient qu'elle avait peu d'esprit ; Mme de Genlis, qui la fréquenta souvent, affirme qu'elle ne la trouvait, « dans la société, ni bornée ni même insipide. » (V. *Mémoires de Genlis*, t. II, p. 35 et 346. — V. aussi : *Mémoires de Besenval*, t. I, p. 333. — *Mémoires de Campan*, t. I, p. 138. — *Mémoires de Lauzun*, édit. de 1822, p. 237. — *Mémoires d'Oberkirch*, t. I, p. 300. — *Souvenirs de Tilly*, p. 255. — *Souvenirs et portraits* du duc de Lévis, p. 132.) Mais quant à l'appréciation de son rôle, les avis sont singulièrement divergents : les uns repoussent systématiquement toutes les attaques, voient en Mme de Polignac « le modèle de toutes les vertus douces et aimables » et disent que « les méchants eux-mêmes ne l'auraient pas haïe si elle n'avait pas été l'amie de la reine. » (V. *Mémoires de Weber*, frère de lait de Marie-Antoinette, édit. Barrière, 1847, p. 43. — Montjoye, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. I, p. 45 et suiv.). D'autres la peignent comme une

Messaline (*Mémoires de Soulavie*, t. VI, p. 29 et suiv.) — Pour les pamphlets dirigés contre Mme de Polignac, V. *Facéties révolutionnaires sur Mme de Polignac,* avec une notice historique, Neuchâtel, 1872. — V. aussi, à titre d'exemple : *Les imitateurs de Charles IX ou les conspirateurs foudroyés,* drame en cinq actes attribué à G. Brizard, Paris, 1790. (Bibliothèque nationale, Y. th. 8911.)

La vérité est évidemment entre ces exagérations. On ne peut guère nier que l'influence de Mme de Polignac et celle de son entourage n'aient été néfastes, et que les faveurs dont ils ont été comblés sans raison ni mesure n'aient fait beaucoup pour exaspérer le public et pour achever de ruiner la France. Aussi le comte de Mercy-Argenteau voyait-il juste lorsque dix ans avant la Révolution, il dénonçait sans relâche à l'impératrice-mère cette mise du trésor public au pillage. Marie-Thérèse ne le croyait pas toujours, parce qu'à Vienne, Breteuil la rassurait et que le comte de Châlons, ministre du roi à Cologne et gendre de la comtesse d'Andlau, travaillait avec succès à faire élire l'archiduc Maximilien coadjuteur ; et cependant son fidèle envoyé avait été bon prophète (*Correspondance de Marie-Thérèse*, etc., t. III, p. 285, 301, 321, 361, 382, 390, lettres de Mercy des 25 janvier, 17 mars, 17 juin, 16 octobre, 17 décembre 1779, 17 janvier 1780.) La publication du *Livre rouge* a fait connaître depuis le chiffre des pensions qui était énorme. (V. *Recueil* de La Rocheterie et Beaucourt, t. I, p. 206, note 4.)

La duchesse de Polignac, très menacée dès le début de la Révolution, émigra aussitôt après la prise de la Bastille. Elle est morte à Vienne le 9 décembre 1793, à l'âge de 44 ans, désespérée par la nouvelle de la mort de Marie-Antoinette (*Souvenirs de Mme Vigée-Le Brun*, p. 109).

On peut consulter sur Mme de Polignac, outre *l'Histoire de Marie-Antoinette* des frères de Goncourt, p. 123 et suiv., 148 et suiv., *Les derniers jours de Trianon, la duchesse Gabrielle de Polignac,* par Capefigue, 1866, et *Les femmes du dix-huitième siècle, la duchesse de Polignac et son temps,* par H. Schlésinger, 1889.

Mirabeau fut certainement, à un moment donné, en relations avec Mme de Polignac et son entourage. Plus tard, à l'occasion de ses démêlés avec le garde des sceaux et de la saisie du mémoire en cassation de l'arrêt d'Aix (V. *Hue de Miromesnil*), Bachaumont a pu écrire : « M. le comte de Mirabeau a pour lui tous les Noailles, tous les Vaudreuil, tous les Polignac, la reine même. M. le garde des sceaux a beaucoup d'ennemis et de rivaux ; cette nouvelle agression pourrait lui devenir funeste » (t. XXV, p. 286, 13 mai 1784).

Prévost d'Arlincourt.

MM. Prévost d'Arlincourt, père et fils, figuraient l'un et l'autre sur la liste des fermiers généraux. Ils sont morts tous deux sur l'échafaud pendant la Terreur. Louis-Adrien Prévost d'Arlincourt, né à Évreux, qualifié d'ex-noble, a été exécuté le 19 floréal an II (8 mai 1794) ; il était âgé de 50 ans. Son père, Charles-Adrien, né à Doullens, âgé de 76 ans, a été exécuté six jours après, le 25 floréal an II (14 mai 1794.) Louis-Adrien était le père du vicomte d'Arlincourt, dont la notoriété littéraire, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, n'est pas exempte d'une pointe de ridicule.

PRIE (MME DE).

Agnès Berthelot de Pléneuf, mariée le 27 décembre 1713 au marquis de Prie, qui fut ambassadeur à Turin, de 1714 à 1719, est connue surtout pour sa liaison avec le duc de Bourbon, ministre de Louis XV. Elle était d'une admirable beauté, et le marquis d'Argenson a dit d'elle : « C'était vraiment la fleur des pois que Mme de Prie alors » (en 1719). Lorsque le duc de Bourbon, dont elle avait été le mauvais génie, fut disgracié, en 1726, Mme de Prie fut exilée dans ses terres, en Normandie; elle y mourut le 7 octobre 1727, « partie de la v..., partie de la male rage de voir tout culbuté, et elle aussi, et cela par sa faute » (*Mémoires d'Argenson*, t. I, p. 55 et suiv.)

PRIOUSET.

« Cet homme, dit Lucas de Montigny, assez intrigant, et qui était ou se disait avocat, était un ami de Boucher et un créancier réel ou fictif, direct ou interposé de Mirabeau » (note manuscrite sur la lettre citée plus loin du 13 février 1781).

Priouset était devenu l'un des agents de Mirabeau et l'un des ministres de sa correspondance secrète avec Gien, peu après la sortie de Vincennes : « Ton nouveau Monsieur, lui écrit Sophie dans les premières semaines de 1781, ne se nomme-t-il pas *Briouset?* » Mirabeau, qui l'appelle, dans ses adresses de lettres : *Monsieur de Priouset*, l'avait chargé spécialement de faire fabriquer la clef nécessaire pour s'introduire au couvent. Il lui écrit, le 13 février 1781, qu'il a besoin de le voir pour la clef. Le 1er mars, il lui rappelle l'envoi à faire du côté d'Orléans. Sophie, dans une lettre du 3 juin 1781, parle de la nécessité de « trouver une autre adresse que Priouset. » Elle soupçonne celui-ci d'avoir livré une lettre. Priouset demeurait rue Neuve-Saint-Augustin, maison neuve, vis-à-vis de l'hôtel de Muy, à Paris. Le marquis de Mirabeau fut, à un moment donné, en correspondance directe avec lui. (V. les pièces justificatives, *Appendice* L.).

PYLADE.

C'était chez Mirabeau une invariable manie que d'appeler *Pylade* l'homme qu'il honorait, d'une façon plus ou moins durable, de son amitié. A la fin de 1780, Pylade, c'est La Fage. Ç'avait été précédemment l'inspecteur de police de Bruguières, et Briançon lui-même. Plus tard, ce sera Vitry ou Priouset.

QUESNAY.

François Quesnay, né en 1694, fut chirurgien ordinaire du roi. Il était le chef de la secte des *Économistes* à laquelle le marquis de Mirabeau et Dupont étaient attachés. Il est mort en 1774. — V. sur Quesnay : *les Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 28, 30, 34. — V. *Physiocratie*.

QUINZE-VINGTS (HOSPICE DES).

L'hospice royal des Quinze-vingts, fondé, dit-on, par saint Louis, occupait un vaste espace dans Paris entre le Louvre et les Tuileries, et se trouvait à l'angle de la rue Saint-Honoré et de la rue Saint-Nicaise. (V. Berty, *Topographie historique du vieux Paris, Région du Louvre et des Tuileries*, 2 vol., 1866, t. I, p. 61-70.) Ces terrains furent vendus, et l'hôpital transporté à l'hôtel des Mousquetaires noirs, rue de Charenton, où il se trouve encore aujourd'hui, par lettres patentes du 7 juillet 1779.

Le cardinal de Rohan qui, en sa

qualité de grand aumônier de France, était supérieur général des Quinze-vingts, fut accusé, à cette occasion, de malversations. (V. Bachaumont, t. XV, p. 263, 28 juillet 1780; t. XXII, p. 183, 190, 341, 20 et 22 mars, 22 mai 1783. — V. aussi *Mémoires de Georgel,* t. I, p. 483 et suiv.) L'accusation fut reprise dans les premières années de la Révolution, et par un décret du 7 avril 1791, injonction fut faite au cardinal de Rohan de rendre des comptes. (V. *Réimpression du Moniteur,* t. VIII, p. 81.)

R... (Mme du).

Tante de Julie Dauvers. Cette personne se confond peut-être avec celle que l'on nomme ailleurs Mme du Ro...

Rabelais.

François Rabelais, célèbre écrivain du seizième siècle (1483-1553), auteur de *Gargantua et Pantagruel.*

Racine.

Jean Racine, l'un des plus grands poètes tragiques de la France (1639-1699.)

Raucourt (Mlle).

Françoise-Marie-Antoinette Saucerotte, dite Raucourt, née le 3 mars 1756 à Nancy, actrice de grand talent et d'une admirable beauté, débuta au Théâtre-français, en 1772, à l'âge de 17 ans, dans le rôle de *Didon.* Elle y obtint un immense succès (*Souvenirs de Mme Vigée-Le Brun,* p. 57.) Au mois de juin 1776, elle partait, déguisée en dragon, pour courir les aventures. (V. Bachaumont, t. IX, p. 170, 3 juillet 1776.) C'est ce qui explique que, dans l'été de 1776, lorsque le comte de Mirabeau, récemment sorti du château de Dijon, parcourait la Suisse, la Savoie et le midi de la France, le bruit courut qu'une femme qui l'accompagnait à cheval était Mlle Raucourt. C'était en réalité sa sœur, Mme de Cabris. « Une grande aventurière l'est venue joindre, écrivait le marquis de Mirabeau ; on la croit être la Raucourt de la Comédie. Et moi qui sait la ressemblance avec celle de Lyon, et qui voit qu'en même temps il commande pour icelle des bijoux à Genève , j'ai imaginé que c'est un lazzi pour cacher sa voie, et qu'il serait très possible qu'elle le fût allée joindre » (lettre au bailli du 27 juillet 1776). Le père ne se trompait pas dans ses conjectures. Il en eut peu après la certitude.

Mlle Raucourt rentra au Théâtre-français le 28 août 1779 (Bachaumont, t. XIV, p. 199, 11 septembre 1779. — La Harpe, *Correspondance littéraire,* t. III, p. 2-4.) Elle appartenait encore à ce théâtr lorsqu'elle mourut à Paris le 15 janvier 1816.

Richard.

Ami de Baudouin, qui avait placé un frère de La Fage comme chirurgien-chef à l'hospice de Longwy.

Riquety (Jean-Antoine de).

Jean-Antoine de Riquety, marquis de Mirabeau, né le 29 septembre 1666, marié en mai 1708 à Françoise de Castellane, fille de Jean-François, marquis de Castellane et de Madeleine de Gruel, mort le 27 mai 1737, à 71 ans.

Mirabeau avait écrit une vie de son aïeul, qui fut intégralement insérée dans le tome Ier des *Mémoires biographiques,* p. 6 à 189. Lucas de Montigny croyait que cette notice avait été composée, en 1774, au château d'If. Mais M. Louis de Loménie a démontré depuis que c'était une simple copie d'un tra-

vail du marquis de Mirabeau, et que le comte s'était livré à ce travail de démarquage lorsqu'il était auprès de son père, au Bignon, dans le second semestre de 1781. (V. *Les Mirabeau,* t. I, p. 24 et suiv., p. 81 et suiv.)

Ro... (Mme du).

Ces initiales pourraient bien désigner une certaine dame du Rocher, veuve d'un inspecteur de police, devenu exempt de la maréchaussée à Passy que *la Police de Paris dévoilée* (t. II, p. 69) nous montre mêlé, vers 1775, à d'assez vilaines affaires. Ce personnage était mort depuis peu de temps à la fin de 1780, et sa famille inspirait un vif intérêt à Amelot, qui fit avoir une pension à sa veuve et une place à son fils. Mme du Rocher était-elle la sœur de M. ou de Mme Dauvers ? Cela n'est pas impossible, mais ce n'est en somme qu'une conjecture.

Robbé.

Robbé de Beauveset (Pierre-Honoré), né à Vendôme en 1725, mort à Saint-Germain en 1794. Il avait publié divers poèmes et odes ; mais il était connu surtout comme poète érotique, à cause de son *Débauché converti,* satire dont Quérard dit : « C'est une des moins mauvaises pièces de Robbé. La lecture en est peu dangereuse, parce qu'elle est dégoûtante » (*La France littéraire,* t. VIII, v° Robbé, p. 67.) Robbé avait fait aussi un poème sur la v..., qui n'était pas imprimé, mais qu'il lisait, tant qu'on voulait, dans les salons. Palissot disait de lui que « chanteur d'un mal immonde, il était plein de son sujet » (La Harpe, *Correspondance littéraire,* t. I, p. 391).

Robinet.

Robinet était le premier commis d'Amelot, et sur lui reposait tout le poids du ministère. Amelot, qui avait conscience de sa propre insuffisance, avait du moins le bon esprit de ne rien décider par lui-même. Son refrain, passé en proverbe, était : « Voyez M. Robinet, qui m'en rendra compte » (*Mémoires de Georgel,* t. I, p. 428). Un jour qu'il sollicitait M. de Maurepas de donner une intendance à son fils, âgé à peine de 20 ans : « Mais il est trop jeune ! » objectait le comte. — « Eh, je lui donnerai Robinet ! » — « Et vous ? » répliqua M. de Maurepas, qui ne laissait jamais échapper l'occasion d'un sarcasme, et y sacrifiait souvent les plus grands intérêts. (V. *Paris, Versailles,* etc., t. III, p. 148.)

Ce même Robinet était destiné à diriger toujours les hommes en place sous les ordres desquels il se trouvait placé. Jadis il avait joué le même rôle auprès de M. Baillon, intendant à Lyon, qui n'avait que fort peu d'aptitudes pour les affaires. Dans un bal masqué, un masque se présenta un jour en costume de magistrat avec un baillon sur la bouche et un grand robinet de cuivre par derrière. Au-dessous du baillon, ces mots étaient écrits en gros caractères : « Parlez à mon robinet ! » (*op. cit.,* t. III, p. 146 et 147).

Rochambeau.

Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau, né le 1er juillet 1725, fut créé lieutenant général par Louis XVI et placé à la tête des troupes que l'on envoyait en Amérique pour soutenir les *insurgents.* A la fin de 1780, le vicomte de Rochambeau, son fils, venait protester à Versailles contre l'insuffisance du corps ainsi confié à Rochambeau. (V. *Correspondance secrète,* édit. Lescure, t. I, p. 343,

3 décembre 1780.) Celui-ci n'en vainquit pas moins lord Cornwallis, qui fut contraint de capituler à Yorktown, et porta ainsi le dernier coup à la puissance des Anglais dans l'Amérique du Nord. Rochambeau fut fait maréchal de France en 1791. Il est mort le 10 mai 1807.

ROHAN (CARDINAL DE).

Louis-René-Édouard, prince de Rohan, né le 15 septembre 1734, fut coadjuteur de son oncle, et lui succéda comme évêque de Strasbourg. Ambassadeur à Vienne en 1771, il fut fait grand aumônier de France le 1er novembre 1777 et cardinal le 2 juin 1778. Son train de vie était fastueux et sa conduite souvent scandaleuse. (V. Métra, t. VI, p. 294, 20 juin 1778. — *Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 229, 12 octobre 1778. — *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 133.) Il fut compromis dans l'affaire de la translation des Quinze-vingts, et plus diminué encore lors de la banqueroute du prince de Guéménée, son neveu. Si l'on en croit même le marquis de Mirabeau, le chapitre de Strasbourg aurait alors « mis en question de déclarer la race entachée et incapable désormais », réclamant un coadjuteur (lettre au bailli du 14 décembre 1782). Enfin on connait son rôle dans l'affaire du collier. Le cardinal de Rohan est mort à Ettenheim, le 16 février 1803. Il a laissé des *Mémoires* qu'il ne faut pas confondre avec ceux de l'abbé Georgel, son secrétaire. — V. *Georgel*, *Quinze-vingts*.

ROUGEMONT (DE).

M. de Rougemont était tenu pour fils du marquis d'Oyse et de Mme Hatte. Il soutint contre le mari de sa mère un procès qu'il perdit et fut déclaré bâtard par arrêt (Bachaumont, t. XXII, p. 146, 8 mars 1783). Ce procès d'ailleurs ne fut perdu que parce qu'effrayée des menaces de son mari, « la mère avait eu la lâcheté de le faire baptiser sous un nom supposé » (*Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 319, lettre du 1er juillet 1779). Rougemont, qui avait épousé la fille d'un gouverneur des pages du duc d'Orléans (Latude, *Mémoires*, t. II, p. 196), obtint, par la protection du duc de la Vrillière, ou plutôt de sa maitresse, la Sabathin (Mme de Langheac), à qui il avait, dit-on, chèrement payé la place (*Lettres de cachet*, t. II, p. 28), le commandement du donjon de Vincennes. « Son âme, si l'on en croit Latude déjà cité, était un composé des vices les plus bas » (p. 194). Mirabeau n'est pas plus indulgent pour lui, et l'on trouve dans la *Correspondance de Vincennes*, comme dans ses lettres à Boucher, la trace de ses démêlés quotidiens avec le lieutenant de roi. Mais c'est surtout dans le livre des *Lettres de cachet*, que Mirabeau le traine dans la boue; le tome II de cet ouvrage est consacré presque tout entier à faire son procès. (V. Bachaumont, t. XXII, p. 64 et 146, 29 janvier et 8 mars 1783.) Le donjon de Vincennes cessa peu après d'être une prison d'État. On disait l'année suivante que Rougemont, réduit à la misère par la suppression de sa place, venait d'être mis à la Force par ses créanciers. « Cet accident, disait Métra, réjouira ceux qu'il a détenus lui-même, et déjà on lui a appliqué le vers d'une de nos tragédies :

> L'oppresseur, l'opprimé n'ont tous
> [qu'un même asile.

(t. XVII, p. 241, 8 janvier 1785.) — V. *Bertrand*, *Le Prévôt de Beaumont*, *Vincennes (donjon de)*.

ROUGEMONT (MADAME DE)

Cadet de Gassicourt, dans son

Essai sur la vie privée de Mirabeau (p. 24), dit que celui-ci eut à Vincennes une intrigue avec la femme du gouverneur du donjon. Cette assertion ne repose sur aucun fondement. Mirabeau dit quelque part seulement que « Mme de Rougemont, qui est une brune, fort brune, lui a envoyé de l'eau d'odeur et de fort jolies choses... » (*Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 225, lettre du 9 mai 1779), et comme elle était brouillée avec sa sœur, il se serait entremis pour les réconcilier. — V. *Ruault (Mme de)*.

ROUILLÉ D'ORFEUIL.

M. Rouillé d'Orfeuil, maître des requêtes, avait été nommé intendant à la Rochelle en 1762, puis intendant de Champagne en 1764. (V. sur ce personnage : *l'Espion dévalisé*, p. 220.) En annonçant l'étonnante nouvelle de la disgrâce de Baudouin, l'auteur anonyme de la *Correspondance secrète* (édit. Lescure, t. I, p. 295) s'exprime ainsi, à la date du 5 décembre 1779 : « Sa charge sera donnée, selon les apparences, au fils de M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne. » Rouillé d'Orfeuil fils acquit en effet la charge pour un prix de cent mille livres, somme qui fut déposée dans la caisse de M. Bertin, « trésorier des revenus casuels de Sa Majesté. » Il devint, en 1786, sous-intendant de Champagne ; son père était, comme disait Mirabeau, pourvu de « l'honoraire. » Cet état de chose subsistait en 1789.

ROUSSEAU (JEAN-JACQUES).

Philosophe français, né à Genève en 1712, mort en 1778. — V. *Musique*.

ROUSSI.

Le marquis de Roussi, dont il est question dans une lettre de Mirabeau, tenait à la maison du duc d'Orléans. La marquise de Roussi accompagnait la duchessse de Chartres, ainsi que le comte et la comtesse de Genlis, dans le voyage d'Italie en 1775. (V. *Mémoires de Lamballe*, écrits par Mme Guénard de Méré, t. I, p. 208.) Le nom de Roussi se trouve également prononcé dans les *Mémoires* de La Chalotais, Paris, 1826, p. 161.

RUAULT (MADAME DE).

En 1779, Mirabeau entretient Sophie des promenades qu'il fait dans les galeries de l'enceinte du donjon, des visages féminins qu'il entrevoit au delà d'un fossé large et profond, d'une belle-sœur de Rougemont, qui est fort jolie (*Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 226, lettre du 9 mai 1779). Sa correspondance avec Boucher est plus explicite : le 4 juin 1780, Mirabeau, accusé de nouer des intrigues avec les dames du château, jure ses grands dieux qu'il n'a parlé à aucune, si ce n'est peut-être à Mme de Ruault, qui parfois lui demande de ses nouvelles, et par signes encore. Il ajoute, le 9 juin, qu'à Mme du Ruault elle-même il n'a parlé qu'une seule fois, et ce, sur la prière de M. de Rougemont ; maintenant Rougemont ose dire qu'elle a été *tutoyée* par lui. Il revient, le 24 octobre 1780, sur le même sujet : c'est Rougemont qui, « pleurant comme un vil saltimbanque », est venu lui demander de raccommoder Mme de Ruault avec sa femme, qu'elle ne voyait plus ; il s'est employé avec zèle à cette précieuse tâche, il a réussi, et Rougemont l'a remercié devant témoins. Maintenant il l'accuse auprès de Dupont d'avoir brouillé sa femme et sa belle-sœur : « Vous avouerez, écrit Mirabeau en finissant, qu'il est un peu singulier que ce soit à celui qui

a brouillé ces femmes qu'il se soit adressé pour les raccommoder. »

Sophie ne voyait pas de loin sans crainte les rapports de voisinage qu'entretenait ainsi son amant. Parlant de leur correspondance secrète, elle lui écrit le 2 décembre 1780 : « Je ne me soucie pas trop que tu emploies la *Ruo* ; elle t'aime trop. »

RUFFEY (LES).

Dans cette appellation collective, il faut comprendre le père et la mère de Sophie de Monnier, et parfois ses frères et sœurs. Son père, Gilles-Germain-Richard de Ruffey, né le 17 octobre 1706, qui fut président à la Chambre des comptes de Bourgogne de 1735 à 1757, mais qui est connu surtout pour la part qu'il a prise aux travaux de l'Académie de Dijon et pour la correspondance qu'il a entretenue avec Voltaire et avec Buffon, est mort à Dijon, le 18 septembre 1794. Le président de Ruffey avait épousé Anne-Claude de la Forêt, dont Mirabeau fait, dans ses lettres, un portrait peu attrayant, mais qui, si l'on en croit les illustres correspondants du président, n'aurait manqué cependant, au temps de sa jeunesse, ni de beauté ni d'esprit. Elle est morte le 18 avril 1783.

Trois fils étaient nés de cette union : 1° François-Germain, l'aîné de tous sans doute, car il était le parrain de Sophie et avait pu, en 1754, signer l'acte de baptême. Il devint prêtre, et c'est lui qui, en cette qualité, célébra, le 2 juillet 1771, au château de Trouhans, le mariage de sa sœur avec M. de Monnier ; 2° François-Henri, né le 29 mai 1750, qui fut conseiller, puis présisident au Parlement de Bourgogne, et qui mourut à Dijon, sur l'échafaud, le 10 avril 1794 ; 3° Charles, comte de Vesvrotte, qui fut, comme son père, président à la Chambre des comptes, et qui survécut à tous les siens ; c'est lui qui, en 1789, vint recueillir à Gien les débris de la succession de Sophie.

M. et Mme de Ruffey avaient en outre trois filles : 1° Marie Thérèse (Mme de Siffredy), qui habitait Salins et qui vécut jusqu'en 1815 ; 2° Victoire, chanoinesse de Salles, sur laquelle on trouve une anecdote bizarre dans les *Mémoires* de Mlle Bertin, p. 113 ; elle est morte à Dijon en 1796 ; 3° enfin Sophie elle-même.

SADE (MARQUIS DE).

Donatien-Alphonse-François, marquis de Sade, était fils du comte Jean-Baptiste-François-Joseph et de Marie-Éléonore de Maillé, dame de compagnie de la princesse de Condé. Il naquit à l'hôtel de Condé, le 2 juin 1740. Le 11 septembre 1772, le Parlement d'Aix l'avait condamné à mort par contumace. En 1777, il fut mis à Vincennes en vertu d'une lettre de cachet, et y resta jusqu'à son transfèrement à la Bastille, qui eut lieu le 29 février 1784. Il passa de là à Charenton, en juin 1789. — V. *Revue rétrospective* de Taschereau, t. I, 1833, p. 255 et suiv.

Mirabeau, dans ses lettres, manifeste, en toutes circonstances, un profond mépris pour de Sade, qu'il traite de scélérat digne de tous les supplices. Manuel a dit de lui : « Ce marquis de Sade, à qui il ne reste plus que des crimes pour titres de noblesse » (*La police de Paris dévoilée*, t. II, p. 57.)

Le marquis de Sade sortit de Charenton en 1790, mais, sans parler de l'emprisonnement qu'il subit comme ex-noble pendant la Terreur, il y rentra en 1803 et y resta jusqu'à sa mort (2 décembre 1814.)

SAILLANT (MARQUIS DU).

Gaspard-Charles de Lasteyrie,

marquis du Saillant, était le gendre préféré du marquis de Mirabeau. Il vivait dans sa maison et s'occupait de ses affaires comme des siennes propres. Mirabeau lui attribua longtemps la responsabilité des rigueurs dont l'accablait son père, et les mémoires ou lettres écrits dans les premiers temps de sa captivité à Vincennes étaient injurieux au suprême degré pour du Saillant. Mais il revint graduellement sur cette impression.

Dans les derniers mois de 1780, le marquis de Mirabeau avait songé un moment à envoyer en Limousin, sous la tutelle de son beau-frère, son fils rendu à la liberté. Mirabeau adhérait à ce projet, mais Dupont le combattit et il fut abandonné (*Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 290 et 291, lettre du 21 octobre 1780). Sophie, qui cependant avait conseillé d'accepter, fut enchantée : « Le Limousin paraît t'être sauvé ! » écrit-elle le 2 décembre 1780. A ce moment, d'ailleurs, la détente était complète entre les deux beaux-frères, et lorsque Mirabeau sortit de Vincennes, dans la soirée du 13 décembre 1780, c'est du Saillant qui vint l'y chercher, qui le mena vêtir à Paris, qui lui fit visiter l'hôtel de la rue de Seine acquis depuis sa captivité, et le conduisit chez M. de Nivernois. Puis du Saillant part pour le Limousin avec sa famille, et ne reparaît que juste à temps pour soutenir son beau-père, lorsque celui-ci est sur le point de succomber dans son grand procès. Du Saillant est, avec le comte, à l'audience de la grand' chambre, et le lendemain de l'arrêt, il est un de ceux qui conduisent Mirabeau à son père. Il est un de ceux qui, lors de la fugue de Gien, le poursuivent et le ramènent. Plus tard, lorsque le procès de Franche-Comté se gâte, du Saillant part pour Besançon, et la transaction qui termine tout est son œuvre particulière. Toutefois il y eut alors divergence de vues entre les deux beaux-frères, et un refroidissement en fut la suite.

Saillant (Marquise du).

Caroline-Élisabeth de Mirabeau, née le 5 septembre 1747, mariée, le 18 octobre 1763, au comte, depuis marquis du Saillant, était la seconde fille du marquis de Mirabeau. Sur dix-huit enfants qu'elle eut de son mari, quelques-uns seulement ont survécu, dont un fils et plusieurs filles. Mme du Saillant, qui écrivait volontiers, fut toujours l'instrument docile de son père, et si elle parut quelquefois intercéder pour le fléchir, c'est, à en croire le marquis lui-même, lorsqu'il avait jugé à propos d'avance d'être intercédé et fléchi. C'est ainsi qu'en août 1780, elle reçut de son frère détenu à Vincennes une lettre à laquelle elle répondit affectueusement. Cette réponse ravit le prisonnier et fut le point de départ d'une correspondance qui dès lors ne cessa plus. Toutes les lettres écrites à Mme du Saillant de Vincennes, et plus tard de Pontarlier, étaient manifestement destinées au marquis lui-même. Mme du Saillant est morte le 28 décembre 1821.

Saint-Ciers.

Pseudonyme adopté par La Fage après la déconfiture de Baudouin.

Saintes-Claires de Gien.

Le couvent des religieuses de Sainte-Claire se trouvait à Gien dans les dépendances du château de cette ville bâti au quinzième siècle. Les religieuses en avaient pris possession en 1497. (V. sur ce couvent : Jules Loiseleur, *Le Bignon et les Saintes-Claires de Gien*. Or-

léans, 1859. — *Revue générale, littéraire, politique et artistique*, 1888, p. 360, un article de Ch. de L. (Ch. de Larivière) intitulé : *Ça et là*, et une note en réponse de J. L. (Jules Loiseleur), dans le journal *Le Républicain de Gien*, du 3 janvier 1891. — *Revue hebdomadaire* du 26 avril 1902, p. 419 et suiv., un article de M. Paul Cottin intitulé : *Le roman d'amour de Sophie de Monnier*.

Sophie de Monnier, venant de Paris, entra au couvent de Gien, sur un ordre du roi, qui portait la date du 14 juin 1778. Elle fut, suivant le registre de la police, libérée le 31 janvier 1784. Chose étrange ! Le marquis de Mirabeau avait été pour quelque chose dans le choix de cette maison. Il écrit le 26 mars 1778 à son frère : « Je suis à présent après à trouver à cette digne dame (Mme de Ruffey) un couvent sûr ailleurs pour qu'elle tire sa fille d'ici. » Et le 8 juillet suivant : « N'a-t-il pas fallu aussi que j'aidasse les Ruffey, après les couches de leur fille, pour trouver un gîte à celle-là aussi, à cause des conséquences. » Il n'était pas dans la suite très édifié sur la valeur de son choix, lorsqu'il écrivait, le 29 novembre 1779, toujours au bailli : « Mme de Monnier est aussi à des clairettes de campagne, des murs de cent pieds de haut, les ordres les plus marqués, pas un sol ; elle écrit à toute la terre, et n'agit que par les ordres et l'étroite correspondance de son monsieur, claquemuré ailleurs. » — V. *Monnier (Sophie de), Ysabeau*.

Les Saintes-Claires avaient pour protecteur et pour père temporel, au temps où Sophie s'y trouvait détenue, M. Feydeau de Marville, qui était allié à la famille de Ruffey. Henri Feydeau de Marville, marquis de Dampierre, avait été successivement conseiller au Parlement de Paris et maître des requêtes. De 1740 à 1747, il avait été lieutenant de police, et, comme tel, un des réformateurs de la police de Paris, « cette singulière machine » (Métra, p. VII, p. 364, 3 avril 1779. — V. encore sur son rôle comme lieutenant de police : *Journal de Barbier*, t. III, p. 15, mai 1747 ; *Paris, Versailles*, etc., t. I, p. 70 ; Peuchet, *Mémoires tirés des archives de la police de Paris*, t. II, p. 98 et suiv.) Plus tard, il fut directeur des économats et membre du Conseil d'État, dont il devint doyen ; comme tel, il fit partie des Conseils royaux du commerce et des finances jusqu'à sa mort qui survint dans la nuit du 1er au 2 janvier 1787 (Bachaumont, t. XXXIV, p. 10). — Possédant déjà, près de Gien, le château de Dampierre, son domaine patrimonial, M. de Marville avait acheté, en 1736, du duc d'Estissac, le château de Gien ; il fut le dernier comte et grand bailli de cette ville. (V. *Histoire de la ville, des seigneurs et du comté de Gien*, par L. A. Marchand, 1886, p. 53, 54 et 104.) — Il avait épousé Louise-Adélaïde Hérault, fille du lieutenant de police René Hérault, dont la sœur jumelle ayant épousé le comte de Polastron, fut la mère de Mme de Polignac. Elle le laissa veuf en 1754. Aucun des enfants nés de cette union ne lui survécut.

SAINTE-SOPHIE.

On lit dans un registre conservé aux Archives de la préfecture de police : « Couvent des hospitalières de Saint-Mandé. — Sœur Biguet. — Entrée le 2 août 1778. — Ordre de M. Amelot. — Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Provins, qui s'est laissée séduire par un religieux. » (Reg. 46, 2e Son, p. 535.) Cette mention s'applique certainement à la personne

désignée, dans la *Correspondance de Vincennes*, sous le nom de Sainte-Sophie. Cette personne, en effet (une religieuse hospitalière, alors à Saint-Mandé), venait de Provins et n'y pouvait pas retourner sans s'exposer à subir une pénitence ecclésiastique (t. III, p. 376, 428, 458, 459, lettres des 30 juillet, 16 et 29 août 1779.) Elle avait fait un séjour chez Mlle Douai, et c'est là que Sophie l'avait connue. Mirabeau, dans une lettre à Boucher, la nomme Mme de Voillemain, et ce nom se retrouve dans diverses lettres de Sophie, où elle rappelle des souvenirs de la « Nouvelle France », et où elle traite la Voil... de chère compagne, lui reprochant toutefois d'avoir couru depuis après Mirabeau, et manifestant quelque regret de les avoir mis en rapport (lettres des 13 mars et 8 mai 1780). Dans la suite, la jalousie de Mme de Monnier est exaspérée, et elle va jusqu'à souhaiter mal de mort à cette rivale (lettres des 19 juin, 7 juillet et 28 octobre 1780).

La sœur Sainte-Sophie voyait journellement Fontelliau et communiquait avec Mirabeau par son intermédiaire (V. *Saint-Mandé*.) Dans le pamphlet déjà cité ailleurs (V. *Bertrand*, *Fontelliau*), l'histoire de la religieuse est contée avec des inexactitudes criantes. Le portrait qui suit est à retenir cependant : « Cette religieuse jeune, jolie et pleine de talents... » Puis on donne à entendre qu'une fois libre, Mirabeau aurait été l'amant de la Sainte-Sophie, et qu'elle serait morte des suites de son abandon. Le registre de la police la fait mourir à Saint-Mandé, le 26 juin 1782.

SAINT-GEORGES.

Le chevalier de Saint-Georges, né à la Guadeloupe le 25 décembre 1745, fut écuyer de Mme de Montesson et attaché à la maison du duc de Chartres. Il avait un réel talent pour la musique et composa des opéras-comiques dont Laclos avait écrit les paroles. En 1776, il aspira à la direction de l'Opéra, et l'aurait eue peut-être sans la résistance des actrices, qui ne voulaient pas d'un mulâtre pour directeur. Il prit, dans la suite, une certaine part aux guerres du début de la Révolution et mourut le 12 juin 1799. Saint-Georges était très renommé pour sa force à l'escrime. Il y a sur sa personne une notice historique en tête du *Traité de l'art des armes*, publié par La Boëssière fils. — Sur l'agression dont il fut l'objet un jour, et où l'inspecteur de police de Bruguières fut impliqué, V. Bachaumont, t. XIV, p. 43, 1er mars 1779. — V. *Jarnowick*, *La Bouexière*.

SAINT-JEAN DE L'ILE DE PATHMOS.

Parler comme Saint-Jean à Pathmos, formule chère à Mirabeau pour indiquer qu'on parle par énigme, en style apocalyptique. Il écrit à Mme de Saillant, le 19 octobre 1780 : « Je suis en lieu où il faut écrire comme saint Jean faisait son apocalypse dans l'île de Pathmos. »

SAINT-LAMBERT.

François, marquis de Saint-Lambert, né en 1716, mort en 1803. Son poëme des *Saisons*, qui parut en 1769, imité du poëme anglais de Thomson, le fit entrer l'année d'après à l'Académie française. Saint-Lambert fut l'ami de la comtesse d'Houdetot, jadis aimée par Rousseau. C'est à Eaubonne, près de Montmorency, dans une retraite voisine de celle de la « Sévigné de Sannois » qu'il passa le temps de la Révolution. (V. *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 114 ; t. III, p. 184.)

SAINT-MANDÉ.

Fontelliau était chirurgien de la maison des Dames hospitalières de Saint-Mandé, où sa fille était élevée et où l'on élevait aussi un grand nombre de petites filles. La sœur Sainte-Sophie, qui avait commis une faute à Provins et que Sophie connaissait, étant retenue par obédience à Saint-Mandé, Mirabeau aurait été enchanté que Sophie y fût aussi; du moins aurait-il voulu que la petite Gabrielle-Sophie fût amenée dans le couvent, et il persuada à Mme de Monnier d'en faire la demande à Boucher; mais cette demande ne fut pas accueillie. (V. *Correspondance de Vincennes*, t. III, p. 296, 304, 312, 334, 376, 428, 458 et suiv., 497, 507, 535, 1er et 30 juillet, 16 et 29 août, 20 septembre 1779.)

SAINT-PREUX.

Amant de Julie dans la *Nouvelle Héloïse*.

SAINVAL (MADEMOISELLE).

Il y a eu au Théâtre-Français, dans le courant du dix-huitième siècle, plusieurs actrices du nom de Sainval. Celle que paraît désigner Mirabeau dans la lettre à La Fage du 30 novembre 1780 serait la Sainval cadette (Marie-Blanche Alziary de Roquefort), née le 2 septembre 1752, morte à Draguignan, le 9 février 1836. Elle avait débuté le 27 mai 1772 et après la disparition, en 1776, de Mlle Raucourt, elle fut mise en possession de ses rôles. (V. *Correspondance littéraire* de Grimm, édit. Tourneux, t. X, p. 8 et 192; Bachaumont, t. IX, p. 170, 3 juillet 1876; La Harpe, *Correspondance littéraire,* t. I, p. 392 et 394), et se retira en 1792.

Cette actrice avait une sœur aînée, fort aînée, mais de grand talent comme tragédienne, qui joua, au Théâtre-Français également, de 1766 à 1779. C'est la Sainval aînée, qui eut, en 1779, des démêlés avec Mlle Vestris que protégeait le maréchal de Duras. (V. Grimm, t. XII, p. 279, juillet 1779.) Cet épisode inspira aux oisifs de la cour des vers dont voici les plus saillants :

Enfin vous triomphez, monsieur le maréchal.
Quel début, juste ciel, dans les champs de la [gloire !
D'un triomphe si beau s'ornera votre histoire.
Peuples, chantez Duras, il a vaincu Sainval !

(*Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 301, 22 décembre 1779.) — V. encore sur Mlle Sainval et sur son « incroyable exil », dans Mercier, *Tableau de Paris*, t. III, p. 15, le chap. 208, qui a pour titre : *Comédiens*.

SALONS.

Dupont avait fait pour la margrave régnante de Bade un compte rendu du Salon de 1779. Il avait rendu compte auparavant de ceux de 1773 et de 1775. Avant de les faire lire par Julie, Mirabeau les avait communiqués à Sophie, avec des réflexions et des appréciations intéressantes. (V. *Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 266, 275 et 287, lettres d'août, 11 septembre et 9 octobre 1780.) Ces comptes rendus étaient imprimés sans doute; ils seraient introuvables aujourd'hui.

SANNAZAR.

Jacques Sannazar, poète italien, né à Naples le 28 juillet 1458, mort le 24 avril 1530, à 72 ans. Il avait écrit en italien un roman pastoral l'*Arcadie*, semé d'églogues en vers, et un poème de l'*Enfantement de la Vierge* en vers latins, qui ont été traduits en français l'un et l'autre. C'est du premier sans doute de ces poèmes que Julie aurait été

censée solliciter l'envoi dans la lettre qu'elle croyait destinée à passer sous les yeux d'une princesse. Sannazar était un classique que l'on mettait volontiers dans les mains de ceux qui apprenaient la langue italienne, et par le choix de ses sujets, il semblait particulièrement propre à être recommandé à une jeune fille.

Sapho.

Femme poète de la Grèce, née à Mitylène, dans l'ile de Lesbos, vers l'an 612 av. J.-C.

Sartine (de).

Antoine-Raimond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine, né en 1729 à Barcelone, fut fait en 1759 lieutenant général de police. En 1774, lors de l'avènement de Louis XVI, il devint ministre de la marine. A la fin de 1779, on parlait de sa chute imminente et de son remplacement probable par le comte d'Estaing ; mais il avait pour lui la reine (*Correspondance secrète*, édit. Lescure, t. I, p. 290 et 291, 29 novembre 1779). L'année suivante, cette protection lui manqua, et après une longue lutte contre Necker, dont le scandale causé par l'affaire Paradès fut un des incidents notables (V. *Paradès*), en octobre 1780, Sartine fut écarté. L'épigramme dirigée contre lui, qui est rapportée dans la lettre à Julie du 23 novembre 1780, se trouve aussi dans *l'Espion dévalisé*, p. 182.

M. Le Noir dont la fortune semblait liée à celle de l'homme dont il avait été le « substitut », se sentit fort ébranlé lui-même, ce qui faisait trembler Sophie à Gien. Mais M. de Sartine, bien que mis hors du ministère, n'était pas disgracié. Les faveurs pécuniaires pleuvaient sur lui, au contraire, et l'on disait qu'il allait remplacer M. Amelot. Quatre ans après, le bruit courut de nouveau qu'il serait appelé au département de Paris en remplacement du baron de Breteuil (*même correspondance*, t. I, p. 321 et suiv., 595, 16 et 20 octobre 1780, 28 septembre 1785)

M. de Sartine, qui avait quitté la France dès le début de la Révolution, est mort à Tarragone, le 7 septembre 1801.

Satan.

Prince des démons.

Saurin.

Bernard-Joseph Saurin, auteur dramatique, né à Paris en 1706, mort le 17 novembre 1781, à près de 76 ans. Il avait été admis à l'Académie française en 1761. (V. La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. I, p. 66-67, t. III, p. 289.) Sa tragédie de *Spartacus*, donnée en 1760, contenait de beaux vers, et était fort applaudie par Voltaire.

Sautot (Veuve).

Cette personne, à qui l'on adresse les lettres chez la veuve Girard, à Vincennes, servait d'intermédiaire à Mirabeau pour ses correspondances secrètes, notamment avec Sophie.

Savonarole.

Jérôme Savonarole, né en 1452, célèbre agitateur de Florence au moyen âge. Il périt sur le bûcher en 1498.

Scarmentado.

Histoire des voyages de Scarmentado, écrite par lui-même, 1756. C'est un récit en cinq ou six pages que l'on imprime avec les romans de Voltaire.

Scarron.

Paul Scarron, né en 1610, mort en 1660, fut le premier mari de

Mme de Maintenon. Il composa le *Roman comique* et l'*Énéide travestie*.

SCÉPEAUX (CHEVALIER DE).

Vieil ami du marquis de Mirabeau, qui parle de sa « poitrine de Bayard ». Le bailli l'appelle « le bon et respectable chevalier de Scépeaux ». C'est lui qui, le jour où Mirabeau rentra dans la maison de son père, embrassait le marquis en criant : « C'est l'enfant prodigue ! » (lettres du marquis du 22 mai 1781, du bailli du 29 mai 1781).

SOPHIE.

V. *Monnier (Sophie de)*.

SOPHIE-GABRIELLE.

Sophie-Gabrielle, née rue de Bellefonds, à Paris, le 7 janvier 1778, à onze heures et demie du soir, fut baptisée le lendemain à l'église de Saint-Pierre de Montmartre. L'acte dressé ledit jour porte qu'elle est fille de dame Marie-Thérèse-Sophie Richard de Ruffey, épouse de messire Claude-François de Monnier, etc. (V. *Correspondance de Vincennes*, t. II, p. 18.) « Mme de Ruffey, écrivait le marquis de Mirabeau, n'a pu empêcher ni qu'elle fût baptisée sous le nom de la mère, ni en disposer, et c'est par lettre de cachet qu'elle était élevée comme un objet précieux » (lettre au bailli du 17 octobre 1780). Dans la suite cet enfant fut désavoué par le marquis de Monnier, qui suivait sur ce désaveu devant le bailliage de Pontarlier, lorsque la mort de Gabrielle-Sophie, qui eut lieu à Deuil, le 28 mai 1780, mit fin au procès (G. Leloir, *Mirabeau devant le bailliage de Pontarlier*, 1886, p. 38.)

En parlant de sa fille, Mirabeau écrit généralement *Gabrielle-Sophie*, mais il y a *Sophie-Gabrielle* dans tous les actes. Dès Pontarlier d'ailleurs, dans la correspondance intime, Mme de Monnier signe elle-même *Sophie-Gabrielle*.

SOPHIE (MADAME).

Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine de France, cinquième fille de Louis XV, née à Versailles, le 27 juillet 1734, morte le 2 mars 1782.

SOSIE.

Sosie l'aîné, c'est Mirabeau, et Sosie cadet, c'est La Fage, à moins que ce ne soit l'inverse. Ils sont les deux Sosie, comme ils sont Oreste et Pylade. Ailleurs, Mirabeau appelle La Fage son *autre moi*.

SPARRE (COMTESSE DE).

La famille de Sparre était une illustre famille étrangère, dont le chef était Éric de Sparre, chancelier de Suède, décapité en 1600. Un des descendants d'Éric, ambassadeur de Suède, fut fait comte par Louis XIV, se maria en France et y fit souche. Son petit-fils, Joseph-Magnus, comte de Sparre, maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, vivait encore en 1780; il devait être âgé de 76 ans. De ses deux fils, l'aîné s'était marié, en 1763, avec une demoiselle Camuset; l'autre, connu sous le nom de comte de Sparre-Cromberg, avait épousé, en 1763 aussi, la fille de Charles-Hardouin de Beaumois, trésorier du marc d'or. L'un des personnages portant le titre de comte de Sparre était gentilhomme d'honneur de Monsieur.

Dans les premiers mois du règne de Louis XVI, la découverte d'un billet d'amour que le vicomte d'Houdetot trouva à terre dans un des salons de Versailles fit exclure des bals de la reine un certain nombre de femmes compromises.

La comtesse de Sparre était une de ces femmes ; on lui reprochait surtout de n'être pas, du côté de son père, de naissance assez distinguée (V. Métra, t. I, p. 160-161, 11 janvier 1775.) Il s'agissait sans doute de la demoiselle Camuset, dont le nom roturier sonne mal parmi tous ces noms d'antique race, et bien que Mirabeau l'ait qualifiée quelque part de « personne de grande naissance », c'est la même aussi que nous trouvons vivant seule à Vincennes, dans un appartement du château, sans un homme pour charger, « l'épée à la main, M. de Rougemont et sa garde, » le jour où la fantaisie prend à celui-ci de faire chez elle une descente, parce qu'il l'accuse d'avoir parlé à son prisonnier. « Mme de Sparre est piquée au jeu », et Mirabeau ne parle de rien moins que d'en appeler au Parlement. « Vous devez savoir, MM. les vizirs, écrit-il à Boucher, que vous n'en êtes pas encore, dans notre Turquie, à faire entrer une garde militaire chez des citoyens, sans un ordre exprès du roi » (lettre du 7 mai 1780). Rougemont, dans la circonstance, ne fut d'ailleurs pas approuvé. Le même jour, 7 mai 1780, Amelot écrivait à la comtesse de Sparre : « M. de Rougemont, Madame, a peut-être trop écouté son zèle. Il aurait pu se présenter chez vous dans un autre moment et avec moins d'appareil. Mais il n'a sûrement point eu l'intention de vous désobliger, et je crois que vous ne devez pas consêrver de ressentiment » (Archives nationales, O, 490, Correspondance 1779, p. 221).

Les questions de voisinage avec le château sont la source d'incessantes querelles entre le commandant et son prisonnier. Mirabeau chante à tue-tête, et les dames se mettent à la fenêtre pour l'entendre. « Mais ce n'est pas ma faute, dit-il, si j'ai une jolie voix, et le magistrat qui a bien voulu m'offrir toutes sortes d'instruments de musique n'a pas apparemment prétendu m'interdire l'usage de mon organe » (lettre à Boucher du 12 avril 1780). A Gien, Sophie ne voit pas toutes ces querelles sans appréhension : « Mon Dieu, écrit-elle, si ce vilain Rougemont t'allait ôter ton jardin pour avoir parlé à ces femmes. Prends garde, amour, ne te fais pas trop de querelles avec lui ! C'est un si vilain homme ! » (lettre du 15 avril 1780). Cependant Mirabeau est bien obligé de convenir qu'il a parlé trois fois à Mme de Sparre (lettre précitée du 7 mai 1780). Le 4 juin, il se plaint que Rougemont ait fait mettre une sentinelle en prison pour l'avoir laissé parler à des femmes ; on voudrait, dit-il, lui faire ôter les galeries où il respire quand la chaleur le chasse du jardin. Il se défend une fois encore, le 25 juin, de toute intelligence avec Mme de Sparre.

Rougemont avait fini par communiquer ses inquiétudes à Dupont, qui redoutait, à cause des femmes, le séjour du château pour son ami. (V. *Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 292, lettre du 21 octobre 1780.) Il y fut mis cependant, et c'est une histoire de femme qui l'en fit chasser (V. *Fontelliau*.)

SPECTATEUR (LE).

Célèbre revue anglaise fondée par Joseph Addison (1672-1719).

SUARD.

Jean-Baptiste Suard, né en 1733, à Besançon. Marmontel, qui le connut tout jeune, dit qu'il était « d'un esprit fin, délié, juste et sage, d'un caractère aimable, d'un commerce doux et liant, assez imbu de belles-lettres, parlant d'un style pur, aisé,

naturel et du meilleur goût, discret surtout et réservé avec des sentiments honnêtes » (*Mémoires*, t. II, p. 82.) Il avait publié des traductions de l'anglais, et notamment, en 1771, celle de *l'Histoire de Charles-Quint,* de Robertson, lorsqu'il fut élu, en 1772, membre de l'Académie française, en même temps que l'abbé Delille. Mme du Barry persuada à Louis XV qu'ils appartenaient au parti des encyclopédistes, et l'élection ne fut pas approuvée. Ils furent réélus en 1774, et cette fois ils obtinrent l'agrément du roi (Louis XVI), « à qui on n'avait pas fait le bec » (*Chronique secrète de Paris sous le règne de Louis XVI, Revue rétrospective,* 1834, t. III, p. 70, 2 juin 1774.) La même année, Suard fut nommé censeur des pièces de théâtre, fonction qu'il remplit jusqu'en 1790. Il fit, en cette qualité, une vive opposition à la représentation du *Mariage de Figaro*.

Proscrit après fructidor, Suard rentra en France sous le Consulat et devint, en 1803, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Il est mort à Paris le 20 juillet 1817. Garat a laissé des *Mémoires historiques sur la vie de Suard, sur ses écrits et sur le dix-huitième siècle.* — V. aussi : *Mémoires de Morellet,* t. I, p. 256.

SUÉTONE.

Il est question, dans la lettre à La Fage du 5 décembre 1780, de la traduction de la *Vie des douze Césars* de Suétone, que La Harpe entreprit pour plaire au duc de Choiseul et qui parut en 1770. Cette traduction est, dit-on, pleine de contresens.

SULLUMART.

Ce personnage, un maître d'armes sans doute, ou quelque chose d'approchant, avait renseigné Mirabeau sur la force à l'escrime de Saint-Georges, qu'il se targuait d'avoir formé.

SWIFT.

Jonathan Swift (1667-1745), auteur des *Voyages de Gulliver*.

TACITE.

« Ce Monsieur traduit Tacite dans sa prison, » écrit le marquis de Mirabeau au bailli le 6 juillet 1779 et il écrivait de nouveau au même le 13 février 1781 : « Il a mis à profit sa prison, ayant appris le grec, l'anglais, l'italien, beaucoup étudié les anciens, et surtout Tacite qu'il traduit. » Mirabeau parle lui-même de ce travail dans une lettre à Dupont du 25 mai 1779, et dans une autre à Sophie du 4 novembre 1779. (V. *Correspondance de Vincennes,* t. III, p. 269 et t. IV, p. 15.) C'est en réalité une traduction de la vie de Cn. Julius Agricola; le manuscrit de cet ouvrage, qui n'a jamais été publié, est actuellement aux Archives du ministère des affaires étrangères (*Mémoires et documents,* Fonds France, n° 1890, f° 46. — V. aussi : Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques,* t. IV, p. 105.)

TANGU ET FÉLIME.

Tangu et Félime, poème de La Harpe en quatre chants, imité des contes arabes, qui parut en 1780.

TARGET.

Guy-Jean-Baptiste Target, né à Paris le 17 décembre 1733, fut un des avocats les plus renommés du barreau de Paris, à la fin du dix-huitième siècle. Il entra à l'Académie française en 1785, fit partie de l'Assemblée Constituante en 1789, et fut nommé, en 1798, membre du tribunal de cassation. Il est mort en 1807.

Target était un des conseils du marquis de Mirabeau, qui dit, en parlant de lui : « le bon Target, honnête et fameux avocat d'ici » (lettre au bailli du 15 mai 1781). Ce n'est pas lui cependant, mais Coquebert, qui plaida dans le procès contre la marquise.

TASSE (LE).

Torquato Tasso, dit le Tasse, poète italien (1544-1595), auteur de la *Jérusalem délivrée*.

THERSITE.

Personnage de l'*Iliade*, dont le nom était synonyme de lâcheté.

Après une descente tentée en 1758 par les Anglais sur les côtes de Bretagne, descente qui fut heureusement repoussée, le gouverneur, duc d'Aiguillon, fut accusé de lâcheté. (V. Voltaire, *Précis du règne de Louis XV, Œuvres*, édit. Garnier, t. XV, p. 370.) Quelques-uns cependant prétendaient qu'il s'était couvert de gloire : « Dites de farine ! » répartit La Chalotais (Métra, t. I, p. 10. — *Paris, Versailles*, etc., t. III, p. 113. — V. aussi : *L'Observateur hollandais*, réimprimé dans l'édition de 1777 de *l'Espion anglais*, t. I, p. 63.) Ce bon mot faillit plus tard coûter la vie à l'infortuné procureur général. De là le surnom de *Thersite* dont le duc était affublé par ses ennemis. La légende, si c'en est une, durait encore au bout de vingt-deux ans, lorsque, le 4 juillet 1770, le Parlement de Paris déclara d'Aiguillon « prévenu de faits qui entachaient son honneur, » et le suspendit en conséquence des prérogatives de la pairie. La procédure fut anéantie dans un lit de justice, et le duc d'Aiguillon, associé au chancelier Maupeou et à l'abbé Terray dans le dernier ministère de Louis XV, fit payer cher à toutes les cours souveraines les arrêts contraires de deux parlements.

THÉSÉE.

Thésée, roi d'Athènes, vainqueur du Minotaure.

THESPIE.

Thespius, fils d'Erechtée, roi et fondateur de Thespies en Béotie. Quelques-uns écrivent Thestius. Il livra ses cinquante filles à Hercule, qui les posséda dans une seule nuit, et en eut cinquante-deux enfants. (V. Diodore de Sicile, liv. IV, chap. 29. — Pausanias, liv. IX, chap. 27.)

THOMAS.

Antoine-Léonard Thomas, né à Clermont-Ferrand le 1er octobre 1732, mort au château d'Oullins le 17 septembre 1785, était entré à l'Académie française en 1766. Il est connu surtout pour son recueil *d'Eloges*. Voltaire disait en parlant de ses écrits : « Voilà du gallithomas. » Mais Marmontel, dans ses *Mémoires*, fait en maint endroit l'éloge du « sensible et vertueux Thomas, ce grand talent que des critiques inhumaines avaient glacé » (t. II, p. 90, 117, 278 et suiv. ; t. III, p. 243, 248 et suiv. — V. aussi : *Correspondance de Vincennes*, t. IV, p. 19 et 85, lettres à Sophie des 4 novembre et 1er décembre 1779.)

TIBULLE.

On publia, en 1796, à Tours, les *Élégies* de Tibulle avec des notes (et le texte en regard), suivies des *Baisers de Jean Second*, traduction nouvelle par le comte de Mirabeau, 3 vol., le 3e volume contenant des contes et nouvelles (V. *Contes*). En tête, on trouvait la mention suivante : « Cette édition est faite sur l'original corrigé de la main de S. R. (Sophie de Ruffey)

et dont elle avait disposé avant sa mort. »

La Chabeaussière écrivit aux rédacteurs de la *Décade philosophique* que cette traduction n'était autre chose, à quelques corrections et additions près, qu'un manuscrit confié par lui au comte de Mirabeau, son ami, vers l'année 1776. Des circonstances particulières les ayant brouillés vers l'année 1781, il n'entendit plus parler de son manuscrit destiné de sa part à l'oubli. (V. Quérard, *La France littéraire*, t. IX, v° Tibulle, p. 412 et *Supercheries dévoilées*, t. II, p. 1160).

Ce qui est constant, c'est que, dans la *Correspondance de Vincennes*, il est question à chaque ligne du travail qu'imposent à Mirabeau la traduction de Tibulle, la préparation du discours préliminaire et des notes, les corrections, etc. (t. II, p. 107, 245, 415, lettres des 24 juin et 1er décembre 1778 ; t. IV, p. 165, 168, 179, 180, 188, 193, 204, lettres des 21 février, 5 et 26 mars, 8 mai 1780). Les lettres à Julie et à La Fage corroborent celles qui viennent d'être citées, ainsi que la correspondance avec Vitry, qui se chargea plus tard de copier le manuscrit. Mirabeau lui écrivait le 30 juin 1781 : « Observez bien que ce que vous trouverez écrit de la main de M. de La Chabeaussière l'est sous ma dictée. » Et Vitry, dans l'édition qu'il a donnée, en 1806, d'une partie de ces lettres, met en note (p. 8) sous le passage cité : « Ce qui précède et quelques détails que l'on trouvera dans la suite de cette correspondance peuvent mettre le public à même, d'apprécier les prétentions qu'osa élever, il y a quelques années, à propos de la traduction de Tibulle, un écrivain qui ne craignit pas de s'attribuer cet ouvrage. »

V. encore sur cette question : Cadet de Gassicourt, *Essai sur la vie privée de Mirabeau*, p. 43, et Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques*, t. IV, p. 56 à 62.

TISIPHONE.

L'une des furies.

TOM JONES.

Roman de Fielding, publié en 1750. Poinsinet avait tiré de ce roman un opéra-comique en trois actes, qui fut mis en musique par Philidor et représenté au théâtre italien le 27 février 1765. La pièce tomba. Elle fut jouée, au contraire, l'année suivante avec succès, le livret ayant été retouché par Sedaine : « C'est sans difficulté, écrivait Grimm, le meilleur ouvrage de Philidor » (*Correspondance littéraire*, t. VI, p. 491, mars 1766. — V. encore sur l'opéra de *Tom Jones*; *Correspondance de Vincennes*, t. II, p. 109, t. III, p. 8 et 27.)

TORCHE (IL).

Dans la *Correspondance inédite* de l'abbé Ferdinand Galiani, publiée à Paris en 1818, avec une notice historique par Mercier de Saint-Léger, on trouve, à la suite de cette notice qui ouvre le premier volume, une liste des œuvres tant imprimées qu'inédites laissées par Galiani ; il n'y a pas, sur cette liste, d'écrit ayant pour titre *il Torche*.

Il Torche, c'est la torche, le flambeau. Pour expliquer le post-scriptum de la lettre du 24 novembre 1780, où Mirabeau demande à La Fage de lui prêter *Il Torche* de Galiani, il faut supposer que le prisonnier de Vincennes entendait parler du pamphlet burlesque publié l'année précédente à Naples sur l'éruption du Vésuve survenue le soir du 8 août 1779, et dont le titre exact était : *Spaventosa discuzione dello spaventoso spavento, che ei spavento*

tutti coll' eruzione del Vesuvio la sera delli otto di agosto del corrente anno. — V. *Gagliani.*

Mirabeau dit quelque part que Baudouin était *il torche* de sa femme, ce qui veut dire sans doute qu'il tenait la... torche.

TOULOUSE (COMTE DE).

Louis-Alexandre de Bourbon, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, grand amiral de France, né le 6 janvier 1678, mort le 1er décembre 1737, à 59 ans.

TOULOUSE (HÔTEL DE).

L'hôtel de Toulouse était rue de la Vrillière, près la rue des Vieux-Augustins, à proximité de la place des Victoires. Il avait appartenu primitivement au secrétaire d'État Phélypeaux, marquis de la Vrillière, pour qui l'avait édifié Mansard. Il appartint ensuite au comte de Toulouse, et après lui au duc de Penthièvre, son fils. On y voyait 61 portraits en pied représentant les amiraux de France depuis Florent de Varennes jusqu'au duc de Penthièvre.

TRESSAN.

Louis-Élisabeth de Lavergne, comte de Tressan, né au Mans, le 4 novembre 1705, fut élu membre de l'Académie française, le 30 novembre 1780, en remplacement de l'abbé de Condillac, en même temps que Lemierre. Ils avaient eu pour concurrents Chamfort et Bailly. (V. Métra, t. X, p. 106, 231, 350; t. XI, p. 22, 65, 71, 83, et la *Correspondance littéraire* de Grimm, édit. Tourneux, t. XII, p. 453.) Le comte de Tressan est mort à Paris, le 31 août 1783. — V. *Amadis de Gaule, Arioste (l').*

TU ET VOUS.

A rapprocher de ce que Mirabeau dit à Julie du tutoiement entre amants, la lettre à Sophie (sans date) publiée dans la *Correspondance de Vincennes,* t. III, p. 15. — V. aussi sur ce sujet : l'épitre de Voltaire à Mlle de Livri (*Œuvres,* édit. Garnier, t. X, p. 269) et Bachaumont, t. XIV, p. 200, 13 septembre 1779.

TURENNE.

Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, célèbre général français du dix-septième siècle (1611-1675).

TURGOT.

Anne-Robert-Jacques Turgot, né le 10 mai 1727, était attaché aux doctrines des économistes. Il fut nommé intendant du Limousin en 1761, et, en 1774, après l'avènement de Louis XVI, il fut appelé au contrôle général des finances. Mais il quitta le ministère au mois de mai 1776, et mourut, dans la retraite, le 20 mars 1781.

Dupont, qui était son intime ami et qui avait été, pendant son ministère, son collaborateur le plus dévoué, se sentit vivement atteint par cette perte. — V. *Dupont.*

TURGOTINES.

C'étaient des voitures publiques ainsi nommées parce qu'elles avaient été créées sous le ministère de Turgot; on y était, parait-il, fort pressé. (V. Mercier, *Tableau de Paris,* t. V, p. 331, chap. 452.)

ULYSSE.

Roi d'Ithaque. Héros d'Homère dans l'*Iliade* et surtout dans l'*Odyssée.*

URGANDE LA DÉCONNUE.

Fée protectrice d'Amadis de Gaule (V. *Amadis de Gaule.*) Nul doute que par ce nom Mirabeau ne désigne la princesse de Lamballe.

Sophie parfois aussi l'appelle de cette façon. — V. notamment une lettre de Sophie du 13 décembre 1780 : « Il n'y a pas de mal qu'il (Dupont) ait eu peur d'Urgande. Je croirais volontiers qu'il a communiqué sa peur au Bignon. »

VALDEC DE LESSART.

Antoine Valdec de Lessart, né en 1742, fut maitre des requêtes de 1768 à 1790. En 1778, il devint survivancier de la charge de surintendant des finances de Monsieur. Le 17 décembre 1790, il fut fait contrôleur général des finances, puis ministre de l'intérieur, et enfin ministre des affaires étrangères, le 30 novembre 1791, en remplacement du comte de Montmorin. Mis en accusation le 10 mars 1792 par l'Assemblée législative, sur le rapport de Brissot, et transféré dans les prisons de Versailles, il y fut massacré le 9 septembre 1792, avec les autres accusés de la Haute-Cour d'Orléans.

VASSAN (LES).

La marquise de Mirabeau était une Vassan. Les Vassan, cela veut dire elle et les siens.

VAUDREUIL (COMTE DE).

Joseph-Hyacinthe-François de Paule Rigaud, comte de Vaudreuil, né à Saint-Domingue, le 2 mars 1740, fut admis, sous les auspices de Mme de Polignac, dans le petit cercle des amis de la reine (V. *Mémoires de Tilly*, p. 261. — *Mémoires de Ségur*, p. 33 et suiv. — *Mémoires de Campan*, t. I, p. 145.) Ce personnage n'était pas beau; il était même, comme Mirabeau, marqué de la petite vérole d'une façon assez déplaisante (*Mémoires de Besenval*, t. II, p. 84); mais Mme Vigée-Le Brun, qui fut « son intime amie » (V. Métra, t. XVII, p. 113, 14 septembre 1784), dit que c'était « un des hommes les plus aimables que l'on pût voir » (*Souvenirs*, p. 64 et 66).

Vaudreuil fut-il l'amant de Mme de Polignac? Sans parler de Soulavie qui l'affirme (t. VI, p. 30), mais dont la parole ne fait guère foi, Besenval dit avec plus de délicatesse, mais non moins clairement, que « le comte de Vaudreuil avait bien des droits sur Mme de Polignac. » Plus positif encore est le comte de Mercy-Argenteau dans sa *Correspondance :* « Le comte de Vaudreuil, son ami intime beaucoup trop affiché... » (lettre du 16 octobre 1779), « ...un certain comte de Vaudreuil que l'on prétend trop intimement lié avec la comtesse Jules de Polignac » (lettre du 18 mars 1780). Sur ses avis réitérés, Marie-Thérèse fait des observations à la reine, qui répond évasivement, et Mercy triomphe en voyant, dans le silence de la reine sur ce point scabreux, un aveu tacite (lettres des 1er et 17 avril 1780, t. III, p. 361, 412, 415 et 423).

Quoi qu'il en soit, nul n'a jamais incriminé la faveur dont Vaudreuil jouissait auprès de la reine elle-même. Le comte de Tilly dit, au contraire, que la reine avait de l'éloignement pour lui (*Souvenirs*, p. 262), et le comte de la Marck, qu'il inspirait à Marie-Antoinette une véritable aversion (*Mémoires*, t. I, p. 57). Au surplus, dans la lettre à Julie du 25 octobre 1780, Mirabeau semble surtout reprocher à Vaudreuil de n'avoir pas su profiter des circonstances.

Vaudreuil émigra avec le comte d'Artois, dès le début de la Révolution. En 1814, il fut fait pair de France, gouverneur du Louvre, et mourut à Paris en janvier 1817. — V. sur Vaudreuil, *Recueil* de la Rocheterie et Beaucourt, t. I, p. 214, note 2. — M. Léonce Pingaud a publié, en 1889, la correspondance

du comte de Vaudreuil avec le comte d'Artois pendant l'émigration, 2 vol.

VENCE (Mme DE).

Angélique-Louise de La Rochefoucaud, née en 1733, avait épousé, le 24 mai 1751, Jean-Alexandre-Romée de Villeneuve, vicomte, depuis marquis de Vence, qui fut fait maréchal de camp en 1770. Cette dame avait un fils et une fille, celle-ci mariée, en 1775, au fils du marquis de Tourrette.

Mirabeau avait eu, dans sa jeunesse, pour amie cette personne, dont le caractère respectable est affirmé non seulement par lui, ce qui ne serait pas une garantie suffisante, mais par le père et l'oncle, qui lui reprochent seulement d'être « plus bête que pas un de sa race, haute, vaine et contrariante » (lettre du bailli du 21 février 1778), et d'aimer la tracasserie (lettre du même du 17 septembre 1779). — « Quant à ce qui est d'aimer la tracasserie, réplique le marquis, la preuve en est claire, car elle patronnait notre fol, et il vint la voir immédiatement avant son affaire avec ce Mouans » (lettre du 24 septembre 1779).

Elle le patronnait si bien qu'elle fit tous ses efforts pour raccommoder les époux, dont l'union, en 1774, était fort compromise, et qu'il ne tint pas à elle de remettre la paix dans le ménage. (V. Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques*, t. II, p. 146. —V. Loménie, *Les Mirabeau*, t. III, p. 110 et suiv.)

Mirabeau dit que Mme de Vence est « une Minerve pour la sagesse » (lettre à Boucher du 23 septembre 1779). Il se réclame d'elle sans cesse dans le Mémoire à son père, dans les lettres à sa mère et dans celles à Sophie (*Correspondance de Vincennes*, t. I, p. 388; t. II, p. 71, 277 et 278; t. III, p. 297.) Un jour, Sophie prit le parti d'écrire à Mme de Vence une lettre dont le bailli eut quelque vent. La réponse fut bienveillante sans doute et aussi consolante que le permettait le malheur des temps; car Sophie écrit à Boucher, le 12 novembre 1779 : « Mme de Vence est connue pour une femme bien respectable, mais je ne la saurois pas telle, et sa lettre ne me serait pas adressée, qu'en lisant l'une et l'autre (sa dite lettre et une autre reçue de Mme de Remigny), je reconnaitrerais bien laquelle a de meilleures mœurs. »

VENDÔME.

Louis-Joseph de Vendôme, petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né en 1654, mort en 1712, célèbre et brillant général du dix-septième siècle, le vainqueur de Villaviciosa.

VÉNUS.

Déesse de la beauté. On donne aussi ce nom à la plus brillante planète du système solaire.

VERGENNES.

Charles Gravier, comte de Vergennes, né à Dijon le 28 décembre 1717. Il occupa le ministère des affaires étrangères depuis juillet 1774 jusqu'à sa mort, survenue le 13 février 1787. Devenu en 1783 président du conseil des finances, il joua le rôle de premier ministre sans en avoir le titre.

VEUVE MALABARE (LA).

Il s'agit là de la *Veuve du Malabar*, tragédie de Lemierre, représentée pour la première fois en 1770, mais qui fut reprise en 1780 avec un immense succès (Bachaumont, t. XV, p. 158 et 230, 2 mai et 30 juin 1780). Lemierre étant candidat, cette année-là même, à l'Académie, on disait que la place vacante,

si elle lui était accordée, serait le *denier de la veuve*. La Harpe, qui avait apprécié cette pièce avec une certaine faveur dans sa *Correspondance littéraire* (t. III, p. 90, 102, 116 et 117) et dans le *Mercure* du 15 juillet 1780, s'est montré plus sévère dans son *Cours de littérature* (édit. in-4° de 1834, t. II, p. 270).

Mirabeau, si dur pour cette tragédie dans la lettre à La Fage du 30 novembre 1780, ne l'est pas moins dans une lettre à Sophie du mois d'août précédent : « Très mauvaise tragédie », écrit-il (*Correspondance de Vincennes,* t. IV, p. 261). Mais c'est surtout le sujet qui lui déplaît et il a à cœur d'ôter à Sophie l'envie de se jeter sur le bûcher si le marquis de Monnier venait à mourir avant elle. Dans la même lettre il rappelle le mot des femmes de Paris sur la façon dont Larive enlève la Sainval, mais c'est à Dupont, non à lui-même, que le propos aurait été tenu.

VICTOIRE (Mme).

Victoire-Louise-Marie-Thérèse de France, quatrième fille de Louis XV, née à Versailles, le 11 mai 1733. Elle passait pour bonne et bienfaisante. Elle émigra avec sa sœur, Madame Adélaïde, au commencement de 1791, et mourut à Trieste, le 8 juin 1799.

VIE DES SAINTS.

Voici ce que dit Mirabeau, dans son livre des *Lettres de cachet*, sur la bibliothèque du donjon de Vincennes : « ...Toutes ses ressources littéraires roulent sur un petit nombre de volumes, souvent dépareillés, que prête un vieux père jésuite... Il est défendu de montrer la liste de ces livres, il faut que le prisonnier nomme au hasard » (t. II, p. 52). Si l'on en croit Marmontel, Morellet, et autres prisonniers, la bibliothèque de la Bastille était mieux montée et l'on y trouvait même les romans de l'abbé Prévost, grande nouveauté pour l'époque. (V. *Mémoires de Marmontel,* t. II, p. 165.)

VILLENEUVE-MOUANS (BARON DE).

Le baron de Villeneuve-Mouans ayant, sur une promenade publique de Grasse, insulté Mme de Cabris, Mirabeau lui infligea une correction manuelle. M. de Villeneuve porta plainte; une information fut commencée et un décret de prise de corps lancé contre Mirabeau. Mais comme ce dernier était, en ce temps-là, relégué à Manosque, et que, pour venir à Grasse, il avait rompu son ban, ce fut pour le marquis de Mirabeau le prétexte d'un internement de son fils. Deux ans après, le siège de Grasse condamna Mirabeau, par contumace, à des réparations au palais et à 6,000 livres de dommages-intérêts. (V. dans la *Correspondance de Vincennes,* t. I, p. 336, Mémoire à son père. — V. aussi Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques,* t. II, p. 32 à 38. — Ch. de Loménie, *Les Mirabeau,* t. III, p. 133 à 138.)

VINCENNES (CHATEAU ET DONJON DE).

Le château de Vincennes était une ancienne résidence royale. Des appartements y étaient concédés, à titre de faveur, à diverses personnes. Ainsi nous savons, par les *Mémoires* de Mme de Genlis (t. II, p. 46), qu'une de ses parentes y avait un grand et magnifique logement. (V. aussi *Correspondance de Vincennes,* t. I, p. 156, lettre du 12 septembre 1777.) Le gouverneur du château de Vincennes était, au temps de Louis XVI, le marquis de Voyer d'Argenson.

Le donjon de Vincennes, prison d'État, qui n'était séparé du donjon que par un simple fossé, avait une

administration tout à fait distincte; c'était une succursale de la Bastille. M. de Rougemont (V. *ce nom*) y remplissait les fonctions de lieutenant de roi; M. de Vallage était major de la garnison.

En juin 1777, Mirabeau fut mis au donjon de Vincennes. Longtemps le marquis fit mystère du lieu où son fils était retenu. Tout à coup il écrit au bailli, le 1er février 1779 : « Le secret n'est bientôt plus que celui de la comédie; il est au donjon de Vincennes, et, par conséquent, fort seul et fort en sûreté. C'est une grâce, car on n'y met que les prisonniers aux dépens du gouvernement, mais grâce chère, puisqu'il me coûte cent louis de pension, sans compter les maladies dont il a le vol, comme tu sais... » Il faut avouer bientôt que le prisonnier « commande en maître dans le donjon » (lettre au bailli du 7 novembre 1780).

Lorsqu'en 1780, le marquis consent à mettre son fils dans un état de demi-liberté, c'est à la condition qu'il restera à Vincennes : la liberté du château, c'est tout ce qu'il peut concéder. Il avait songé d'abord à exiger que le comte rentrât coucher chaque soir au donjon, dont « la clef eût été facilement retirée pourvu qu'on se fût égayé » (lettre au bailli du 28 octobre 1780). Sophie se défiait de cette concession apparente : « Encore une brillante trouvaille que de vouloir te ramener au donjon le soir. On le ferme à cinq heures. Il serait bientôt défendu de le rouvrir sur toi » (lettre de Gien du 20 novembre 1780). Enfin, on le mit en pension au château chez le chirurgien Fontelliau (V. *ce nom*).

Le donjon de Vincennes fut désaffecté comme prison d'État et évacué à la fin de 1783. Sur les quinze prisonniers qu'il contenait encore, trois furent mis à la Bastille, les douze autres furent élargis. Le baron de Breteuil, qui avait le département de Paris, professait, sur le chapitre des lettres de cachet, les mêmes principes que Malesherbes (Bachaumont, t. XXIV, p. 119, 31 décembre 1783). Le livre des *Lettres de cachet* ne fut pas, dit-on, étranger à ce résultat, non plus que les plaintes de Mirabeau contre Rougemont, « le geôlier royal ». Une estampe commémorative de cet événement fut présentée au Roi et agréée par lui (Bachaumont, t. XXV, p. 22 et 67, 8 et 26 janvier 1784). Il est curieux de lire dans Mercier le récit de la visite qu'il fit au donjon ainsi évacué et ses dithyrambes sur la liberté reconquise (*Tableau de Paris*, t. IX (1888), p. 121, chap. 706).

V. *Histoire du donjon et du château de Vincennes depuis leur origine jusqu'à l'époque de la Révolution,* par L. B., 3 vol., 1807. (Ce livre était de Nougaret, mais revu par Beauchamp.)

VISMES (DE).

De Vismes fut directeur de l'Opéra depuis Pâques 1778 jusqu'au 17 mars 1780. Sa direction fut fort mouvementée, et il eut avec les artistes de l'Opéra, avec Mlle Guimard notamment, des démêlés qui occupaient la cour et la ville (Métra, t. VII, p. 242, 281 et 282; t. VIII, p. 24, 30 et 32; t. IX, p. 272. — Bachaumont, t. XIII, p. 314, 335, 347, 365, 368, 30 janvier, 18 février, 1er, 13, 15 mars 1779. — V. aussi : Edmond de Goncourt, *La Guimard,* p. 117 et suiv.) Il ne reprit la direction de l'Opéra qu'en 1799. — V. *Caumartin*.

De Vismes était le frère d'une dame de La Borde, qui était lectrice de la reine. On créa tout exprès pour cette personne une charge de *dame*

du lit, qui lui donnait le droit de coucher, en certaines circonstances, dans la chambre de la reine, ce qui, disait-on, irritait fort la jalousie de Mme de Polignac. (V. Bachaumont, t. XVI, p. 105, 13 décembre 1780. — Nougaret, *Anecdotes du règne de Louis XVI,* t. I, p. 296.)

VITRY.

J.-F. Vitry, qui était, avant la Révolution, commis au contrôle général des finances, et qui fut, dans la suite, employé au ministère des relations extérieures, était né en 1742. Il était étroitement lié avec Boucher, le *bon ange,* et c'est tandis qu'il habitait chez celui-ci, en 1781, que Mirabeau fit sa connaissance. Le fils adoptif de Mirabeau, Lucas de Montigny, qui était filleul dudit Vitry, et qui l'avait vu mourir entre ses bras le 14 décembre 1807, a dit de lui : « Vitry était ce qu'on appelle *un homme d'esprit,* mais il avait peu de force de tête et manquait d'instruction ; en revanche, il avait le cœur loyal et chaud ; il était fort désintéressé et capable du plus profond dévouement. Il avait conçu pour Mirabeau, dont la séduction était irrésistible, un attachement passionné que ne purent altérer des brouilleries passagères, ni détruire des torts réciproques sans doute, mais plus graves du côté de Mirabeau, ni l'oubli assez ingrat de celui-ci, ni sa mort » (note manuscrite, mise en tête du manuscrit des lettres. — V. aussi : *Mémoires biographiques,* t. VIII, p. 513.).

Vitry a publié, en 1806, un livre intitulé : *Lettres inédites de Mirabeau. Mémoires et extraits de mémoires écrits en 1781, 1782 et 1783.* La correspondance commence en juin 1781, lorsque Mirabeau part, avec son père, pour le Bignon. L'examen des originaux nous a permis de reconnaitre que ces lettres sont tronquées, souvent altérées et qu'un assez grand nombre de lettres écrites à Mme du Saillant et à d'autres personnes sont démarquées et confondues parmi celles qui avaient Vitry pour véritable destinataire.

Vitry demeurait rue des Mathurins, vis-à-vis la rue Caumartin, maison de M. du Lys.

VOILLEMAIN (Mme DE).

V. *Sainte-Sophie.*

VOLTAIRE.

François-Marie Arouet de Voltaire, philosophe français, le plus grand écrivain du dix-huitième siècle (1694-1778).

VOYER (MARQUIS DE).

Marc-René, dit le marquis de Voyer, né le 20 septembre 1722, était le fils du comte d'Argenson, qui fut ministre de la guerre sous Louis XV. Tout jeune il s'était distingué à Fontenoy, et, après une brillante carrière, devint lieutenant général des armées du roi en 1758. Il avait été fait, en 1752, directeur des haras ; en 1753, lieutenant général de la Haute-Alsace, et en 1754, gouverneur du château de Vincennes. Le marquis de Voyer vivait habituellement, dans les dernières années de sa vie, dans son château des Ormes, en Touraine. En 1775, il fut fait commandant de la Saintonge et du pays d'Aunis, s'occupa en cette qualité de l'assainissement de la contrée, et prit, en présidant aux travaux de dessèchement des marais de Rochefort, les germes d'une maladie dont il mourut le 18 septembre 1782.

Il avait épousé, le 10 janvier 1747, Jeanne-Marie-Constance de Mailly, fille du maréchal de Mailly, née le 12 décembre 1734, qui est morte le 15 septembre 1783. Leur fils,

M. de Voyer d'Argenson, a joué un rôle politique important pendant la Révolution et depuis; il a appartenu aux assemblées parlementaires sous la Restauration et le gouvernement de Juillet.

WARWICK.

Warwick, tragédie de La Harpe, qui fut représentée en 1763. Elle fut jouée à la cour et valut à son auteur, tout jeune encore, l'honneur d'être présenté à Louis XV.

WATSON.

Robert Watson, historien écossais, né en 1730, mort en 1780. Il avait publié, en 1777, une *Histoire du règne de Philippe II, roi d'Espagne*. Une traduction française de cette histoire par le comte de Mirabeau et Jean Durival, parut à Amsterdam, chez Changuyon, en 1778, 4 vol. in-12. — V. Lucas de Montigny, *Mémoires biographiques*, t. IV, p. 45.

WHYTE (DE).

Le comte de Whyte de Malleville, d'origine étrangère, fut transféré à la Bastille en 1783, lorsque Vincennes cessa de recevoir des prisonniers d'État. Délivré le 14 juillet 1789, on s'aperçut qu'il était fou, et il alla finir ses jours à Charenton.

YSABEAU (DOCTEUR).

François Ysabeau, né en 1751, fils de François et de Suzanne Bardon, n'avait pas encore 30 ans lorsqu'il apparut au couvent des Saintes-Claires de Gien dont son père était médecin depuis de longues années. Il a écrit, lui-même, en parlant de Mme de Monnier : « Je ne l'ai connue à Gien qu'environ quatre ans de son entrée dans le couvent. » Ses souvenirs sur ce dernier point le trompaient un peu : Sophie était venue à Gien au mois de juin 1778, et c'est au mois de février 1780 qu'une lettre de Sophie parle de sa première apparition, soit vingt mois après son arrivée. Le père était fort malade et mourut peu de temps après; le fils, qui avait d'abord en tête d'autres projets d'avenir, prit insensiblement la suite de la clientèle. Au mois de juin 1780, il fit un voyage à Paris pour se faire recevoir lieutenant des chirurgiens, et avoir l'Hôtel-Dieu.

L'assiduité d'Ysabeau auprès de Sophie n'excitait pas la jalousie de Mirabeau au même degré que celle de tel autre jeune homme qu'on laissait pénétrer dans le couvent et qui venait visiter Mme de Monnier jusque dans sa chambre. A diverses reprises, cependant, elle croit devoir certifier à Mirabeau qu'Ysabeau ne l'aime pas, et s'excuser du plaisir qu'elle trouve à le fréquenter, mais Gabriel ne peut pas avoir l'idée de l'ennui cruel qu'on éprouve à passer tout le jour avec des bêtes. Ysabeau était fort laid et ne lui inspirait aucun sentiment tendre; elle prenait cependant la précaution d'avoir toujours quelqu'un en tiers, lorsqu'elle se trouvait avec lui.

La jalousie de Mirabeau n'était pas, au surplus, bien profonde, et l'on cessa bientôt de traiter ce sujet, Ysabeau était de plus en plus dévoué aux intérêts des deux amants, et il fut mis dans la confidence des projets d'entrevue. Lorsque Mirabeau vint à Gien, à la fin de mai 1781, c'est dans le jardin du docteur qu'il se tint caché pendant toute la journée du mardi 30 mai, et c'est avec son concours qu'il pénétra, le soir même, dans le couvent.

Plus tard, quand Sophie devint libre, le docteur Ysabeau et sa jeune femme furent ses plus sûrs amis. Ysabeau était éloigné de Gien le matin du jour où on la trouva

morte, et il n'arriva pas à temps pour surveiller l'autopsie.

A la fin de 1830, le docteur Ysabeau était âgé de près de 80 ans. Il était membre de la Légion d'honneur et correspondant de l'Académie de médecine. Le préfet du Loiret crut devoir le remplacer comme médecin en chef de l'hospice, fonction qu'il remplissait depuis cinquante ans. Nous trouvons ce qui suit dans une lettre inédite datée de Gien, qui porte la date du 25 octobre 1831 : « Le père Ysabeau existe et est tout plein de l'affaire sur laquelle on lui demande des renseignements. C'est lui qui avait toute la confiance de Mme Sophie, qui s'est asphyxiée ici dans une maison qu'il lui avait louée; c'est lui qui a procuré l'entrée du grand homme dans le couvent de Sainte-Claire, etc. » Cinq jours après, le vieil Ysabeau écrivait, de sa main tremblante, le récit dont nous avons l'original sous les yeux. Ce document a été imprimé dans la *Nouvelle Revue rétrospective* de 1902, 1er semestre, p. 171 et suiv.

Le docteur Ysabeau avait épousé, le 14 septembre 1784, Suzanne-Victoire Vallet, sœur de Claude-Benjamin Vallet, curé de Saint-Louis de Gien, depuis député du clergé aux États généraux, dont les très intéressants *Souvenirs* ont paru dans la *Nouvelle Revue rétrospective* de 1902.

Il est mort, à 88 ans, le 12 juin 1839.

YSANGROMEL (D').

L'*Almanach royal* écrit ce nom d'Yzangremel. C'était un des premiers commis de M. de Sartine, alors secrétaire d'État à la marine. Il était chargé des affaires contentieuses de la marine et des colonies.

ZAÏRE.

Tragédie de Voltaire, représentée pour la première fois le 13 août 1732.

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4009.

A LA MÊME LIBRAIRIE

Sophie de Monnier et Mirabeau, *d'après leur correspondance secrète inédite (1775-1789)*, par Paul COTTIN, avec trois portraits, dont un en héliogravure d'après Heinsius, deux fac-similés d'autographes, une table déchiffrante. et un plan du couvent des Saintes-Claires de Gien. Un vol. in-8° . . . . 7 fr. 50

La Mission secrète de Mirabeau à Berlin (1786-1787), par H. WELSCHINGER, d'après les documents originaux des archives des Affaires étrangères, avec introduction et notes. Un vol. in-8°. . . . . . 8 fr.

Les Origines du féminisme contemporain. — **Trois Femmes de la Révolution :** Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe, par Léopold LACOUR. Un vol. in-8° avec cinq portraits. . . . 7 fr. 50

Le Mariage de madame Roland. *Trois années de correspondance amoureuse* (1777-1780). Publié, avec une introduction et des notes, par A. JOIN-LAMBERT. Un vol. in-8° avec deux portraits en héliogravure. . . . . 7 fr. 50

Correspondance complète de madame la marquise du Deffand avec sa famille et ses amis (1739-1780), le président Hénault, — Montesquieu, — d'Alembert, — Voltaire, — H. Walpole. *Publiée pour la première fois sans suppressions*, accompagnée de ses Œuvres et de diverses pièces inédites, avec une Introduction et des Notes, par M. DE LESCURE. Ouvrage orné d'autographes et des *portraits en taille-douce* de Madame du Deffand et de Walpole. Deux vol. in-8° (de 700 à 800 pages chacun). . . . . 16 fr.

Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers (1778-1788), recueillie et publiée par E. DE MAGNIEU et H. PRAT. 2 édition. 1 vol. in-8° avec portrait. Prix. 8 fr.

Lettres en grande partie inédites de Madame Roland (Mlle Phlipon) aux Demoiselles Cannet, suivies des lettres de Madame Roland à Bosc, Servan, Lanthenas, Robespierre, etc., par C.-A. DAUBAN. Deux vol. in-8° avec portrait. . . . . 16 fr.

Mémoires de madame de Chastenay (1771-1815), publiés par Alphonse ROSEROT. Tome Ier : *L'Ancien Régime. — La Révolution.* 3e édition. In-8° avec deux portraits. . . . . 7 fr. 50
Tome II : *L'Empire. — La Restauration. — Les Cent-Jours.* 2e édit. Un vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50

La Fin d'une société. **Le Duc de Lauzun et la cour intime de Louis XV,** par Gaston MAUGRAS. 9e édit. Un vol. in-8° avec un portrait. . . . . 7 fr. 50

(Couronné par l'Académie française, prix Guizot.)

La Fin d'une société. **Le Duc de Lauzun et la cour de Marie-Antoinette,** par Gaston MAUGRAS. 6e édit. Un vol. in-8°. . 7 fr. 50

(Couronné par l'Académie française, prix Guizot.)

Le Duc et la duchesse de Choiseul. *Leur vie intime, leurs amis et leur temps,* par Gaston MAUGRAS. 4e édition. Un vol. in-8° avec des gravures hors texte et un portrait en héliogravure. . . . . 7 fr. 50

La Disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul. *La vie à Chanteloup, le retour à Paris, la mort,* par Gaston MAUGRAS. 3e édition. Un vol. in-8° avec des gravures hors texte et un portrait en héliogravure. . . . . 7 fr. 50

Choiseul et Voltaire, d'après les lettres inédites du duc de Choiseul à Voltaire, par Pierre CALMETTES. Un vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

Paris en 1790. Voyage de Halem, par Arthur CHUQUET. Traduction, introduction et notes. Un vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4009.

(31)

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY

Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.

1 Dec'52MP

NOV 25 1952 LU

17Oct'56HJ

REC'D LD

OCT 9 1956

LD 21-100m-11,'49(B7146s16)476

YC 74825

